



**HAL**  
open science

# La perspective de l'autonomie : la critique radicale de la représentation et la formation du commun dans l'expérience de l'occupation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes

Margot Verdier

## ► To cite this version:

Margot Verdier. La perspective de l'autonomie : la critique radicale de la représentation et la formation du commun dans l'expérience de l'occupation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Sociologie. Université de Nanterre - Paris X, 2018. Français. NNT : 2018PA100029 . tel-01881226

**HAL Id: tel-01881226**

**<https://theses.hal.science/tel-01881226>**

Submitted on 25 Sep 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Margot Verdier

# La perspective de l'autonomie

La critique radicale de la représentation et la formation du  
commun dans l'expérience de l'occupation  
de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes

sous la direction de Stéphane Dufoix

Thèse préparée et soutenue publiquement le 14 mai 2018  
en vue de l'obtention du doctorat de sociologie  
de l'Université Paris Nanterre

## **Jury :**

Florence Bouillon, Maîtresse de conférence en sociologie et anthropologie, Université Paris 8 – Vincennes-St-Denis, Laboratoire LAVUE

Patrick Cingolani, Professeur en sociologie, Université Paris Diderot, LCSP (Rapporteur)

Stéphane Dufoix, Professeur en sociologie, Université Paris Nanterre, SOPHIAPOL

Geoffrey Pleyers, Professeur en sociologie, FNRS, Université Catholique de Louvain, CriDIS (Rapporteur)

Geneviève Pruvost, Maîtresse de conférence en sociologie, CNRS, EHESS, Cems

Yves Sintomer, Professeur en science politique, Université Paris 8 – Vincennes-St-Denis, CRESPPA-CSU (Président du jury)



*A mon père*

« Ya que tenemos que morir  
que sea pues  
después de haber vivido  
no solos y desesperados  
como viejos románticos  
sino como hombres y mujeres  
híbridos de ser mortal  
e inmortal que somos<sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> Bautista (Vicente Escolar), « Sardenya 43, Miles de Viviendas », in Moore (Alan), Smart (Alan)(dir.), *Making Room : Cultural Production in Occupied Spaces*, Los Angeles, Other Forms and the Journal of Aesthetics and Protest, 2015, p.280.

*A la mémoire de Rémi Fraisse*

# Remerciements

Si la thèse est le résultat d'une réflexion personnelle, le (long) chemin qui y mène ne se parcourt pas seule. Il est jalonné par les soutiens matériels, les débats intellectuels et les relations affectives qui l'ont rendu possible.

Je voudrai adresser une reconnaissance particulière à mon directeur de recherche, Stéphane Dufoix, pour le soutien et les conseils qu'il m'a apporté pendant toutes ces années, depuis le magistère de sociologie historique qui m'a tellement enrichie, jusqu'aux derniers instants de la rédaction de cette thèse. Merci de m'avoir écoutée quand la violence de la répression me bouleversait. Merci pour votre patience. Merci de ne m'avoir jamais jugée et jamais contrainte.

Je souhaite également remercier Florence Bouillon, Patrick Cingolani, Geoffrey Pleyers, Geneviève Pruvost et Yves Sintomer qui ont accepté de participer au jury de cette thèse.

Un grand merci aux membres du SOPHIAPOL qui m'ont accueillie et plus spécialement à Lara Mahi pour ses précieux conseils et son amitié. Merci à Axel Barenboim, Anne-Claire Collier, Matthias Glenn, Jeanne Lamaison, Adèle Momméja, Marion Schumm et Claire Vincent-Mory pour leur soutien et leurs relectures. Merci également à Baptiste Colin et à Florian Mathieu pour leurs nécessaires corrections. Une petite pensée pour Sam, Namur, Alex et Théo pour leur soutien, leurs conseils et les rires qui m'ont motivé à venir à la BNF dans les derniers mois de cette thèse.

Merci aux occupant-e-s du Shakirail et aux membres de Curry Vavart pour votre accueil. J'espère que cette analyse vous intéressera et qu'elle rend bien compte, malgré le point de vue adopté, de la complexité de votre expérience. Un grand merci à Vincent pour son soutien et son ouverture d'esprit.

A special thanks to the members of the Squatting Europe Kollektive for all these amazing trips around the other worlds ! Solidarity beyond borders !

Many thanks to the Frankenstein's folks, Valle, Jonathan, Kai, Selma, Thierry, Elias, Lea, Freddy, Valéry, Flo, Locke and Basti, for this crazy year we spent together! Thanks to all my genossen Sorgen, André, Jean-Octave, Elisabeth, Yann, Catherine and my friends from the Berlin ZAD support committee.

Un grand merci à ma mère, à mes frères et ma sœur, à mon oncle et ma tante, à mes cousines, à mes neveux et nièces pour l'amour et le soutien indéfectible qui nous lie. Merci à Fred pour ton insoumission. Tu seras toujours dans mon cœur, avec Clochette, Tibou et la Terreur ! Merci à Sol pour cette incroyable amitié ! Merci pour ta spontanéité, ton engagement et ton humour fabuleux ! Bérénice, Lucas, Sarah, qui aurait pu croire que ça durerait aussi longtemps ? Je vous aime fort ! Un grand merci à Marina, Colin, Flav', les copains et les copines du *Court-Circuit* et du *No-future* et à tou-te-s celles et ceux qui m'ont accompagné sur cette route... Un immense merci à toi Maxime pour avoir toujours été là, pour toutes ces discussions interminables et ces extraordinaires fous-rires ! Quels que soient les chemins que nous prendrons, et j'espère que nous continuerons à les parcourir ensemble, je sais que j'ai rencontré l'une de mes âmes sœurs. Merci pour cette chance !

Merci infiniment à Mona Luth, pour la dimension artistique que tu as apporté à cette thèse, pour l'illustration et les photos qui traduisent avec tant de délicatesse toute la poésie de cette expérience qui n'aurait jamais été la même sans toi.

Merci à tou-te-s les occupant-e-s de la ZAD de NDDL qui m'ont accueilli, m'ont critiqué et m'ont conseillé. Merci à tou-te-s celles et ceux qui ont accepté de témoigner. Au plaisir de vous y recroiser ou de vous retrouver dans d'autres zones libres ! Un merci tout

particulier à Jacob, pour tout ce que tu as fait pour moi. Pour m'avoir accueillie sans préjugés, m'avoir conseillée et m'avoir accordé un entretien dont, tu le verras, je me suis bien servi ! Merci à tou-te-s les occupant-e-s des *Anonymes*, c'est en grande partie grâce à votre bienveillance que j'ai pu mener ce projet à bien. Vous m'impressionnez toujours !

Merci à Paulette, Éclipse, à Nicolas et bien sûr, à Ammon, pour m'avoir accompagnée dans le plus beau moment de ma vie. Je garderai toujours le souvenir de cet été, de nos aventures à la recherche d'une source qui nous a fait visiter des lieux tous plus magiques les uns que les autres, des dernières nuits que nous avons passé sous les étoiles... C'était magnifique !

Merci à tou-te-s celles et ceux qui nourrissent l'espoir de l'avènement de ces autres mondes dont j'ai tenté ici de donner un aperçu. Merci pour votre sincérité et votre courage.

## Résumé :

Le mouvement d'occupation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes milite depuis 2009 aux côtés des associations citoyennes et des paysan-ne-s en lutte pour la préservation du bocage menacé par la construction d'un aéroport international. L'organisation sociale de la « Zone d'Autonomie Définitive » repose sur le refus de la séparation du domaine légitime de la délibération, une critique radicale de la représentation qui se prolonge dans une perspective d'émancipation. Cette thèse de sociologie politique explore les effets de la perspective de l'autonomie sur la formation de l'« être-en-commun » des occupant-e-s qui se manifeste dans les formes qu'ielles donnent à leurs processus de socialisation, à leurs échanges économiques et cognitifs, à leurs procédures de décision, aux rapports de pouvoir qui les distinguent et à leurs pratiques de justice. Elle s'appuie sur une enquête ethnographique d'un an (2013-2014) qui m'a permis de confronter les représentations et les pratiques des occupant-e-s à une analyse théorique des modalités de matérialisation d'autres possibles. En réintroduisant une activité de sens dans la théorie des formes sociales que la sociologie des réseaux sociaux emprunte à Georg Simmel, cette thèse souhaite contribuer aux efforts opérés par la science sociale anarchiste pour déconstruire le « préjugé gouvernemental », la croyance en la nécessité d'un ordre et d'une direction. A travers l'étude des controverses qui animent la vie quotidienne des occupant-e-s, j'insiste ainsi sur l'irréductibilité d'un ensemble de tensions qui façonnent une vie sociale fondée non pas contre la différenciation individuelle, mais contre la logique d'intégration qui l'empêche.

Mots clefs : critiques de la représentation politique ; autonomie ; commun ; squats ; ZAD ; mouvements sociaux ; formes d'organisation sociale ; construction de la réalité.

Abstract : *The Perspective of Autonomy. The Radical Critic of Representation and the Formation of the Common in the Experience of the Occupation of the ZAD of Notre-Dame-des-Landes, France.*

The “occupation movement” of the ZAD of Notre-Dame-des-Landes fights since 2009 with the “citizen associations” and the “peasants in struggle” to preserve a humid hedgerow situated in the region of Brittany (France) against the building of an international airport. The social organization of the “Zone of Definitive Autonomy” is based on a radical critic of political representation which fosters a perspective of emancipation, a perspective of autonomy. This thesis in political sociology explores its effects on the formation of an alternative “être-en-commun” (“being-in-common”) through practices of socialization and justice, economical and cognitive exchanges, decision making processes and power relationships. This theoretical analysis of the materialization of “another possible” is based on an ethnographic fieldwork conducted between 2013 and 2014. Combining a pragmatic approach to the theory of forms mobilized by social network theories, this thesis adds a fragment to the deconstruction of the “governmental prejudice” the anarchist social science researches have undertaken. Through the study of a series of controversies which have been raised by the occupants during my fieldwork, I insist on the irreducibility of a set of tensions which shape a social life based on an important process of individual differentiation.

Keywords : critics of political representation; autonomy; common; squats; anarchism; social movements; forms of social organization; construction of reality.



# Table des matières

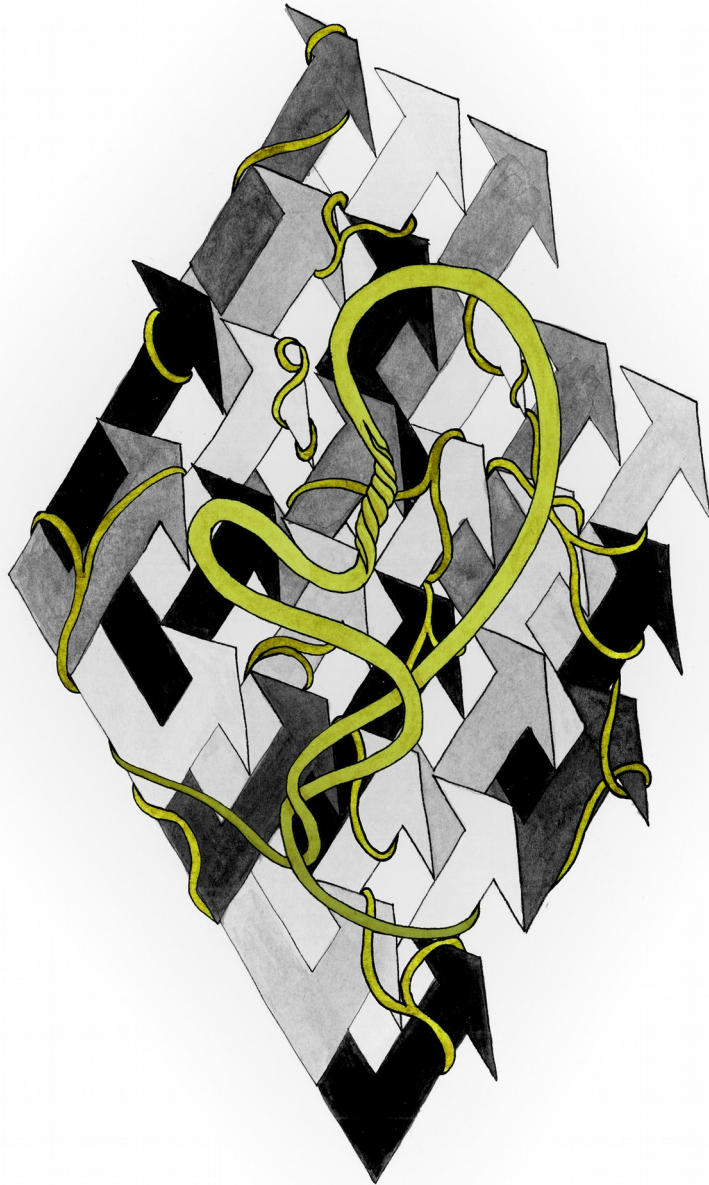
<b>Remerciements.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction Générale.....</b>	<b>14</b>
<b>La critique radicale de la représentation : perspective d’émancipation et formation du commun.....</b>	<b>21</b>
<b>Être au cœur : affects et distanciations d’une recherche engagée.....</b>	<b>42</b>
<b>Partie 1. La frontière hétérotopique.....</b>	<b>67</b>
<b>Chapitre 1. Lutttes des représentations et critique radicale de la représentation.....</b>	<b>72</b>
<b>I. La privation comme distinction et comme référence : définir le squat par les rapports sociaux qui lui donnent sens.....</b>	<b>74</b>
Les enjeux des catégorisations académiques : vers une approche relationnaliste du droit de propriété et de sa transgression.....	74
Les « bons » et les « mauvais » squatteurs : les catégorisations dans le gouvernement des illégalismes.....	79
<b>II. L’utilité sociale des squats d’artistes : l’émergence d’une vision corporatiste du squat.....</b>	<b>82</b>
La construction d’un capital de conformité spécifique : l’argument de l’utilité sociale.....	82
Le rôle du Festival Art et Squats dans l’affirmation d’une identité propre.....	86
<b>III. Restaurer la portée politique du squat : l’opposition autonome à Interface.....</b>	<b>89</b>
Inutiles ingouvernables : le squat comme critique en actes de la représentation.....	89
Contre la colonisation de la vie quotidienne, l’expérience révélatrice de la transgression.....	94
<b>Chapitre 2. Les territoires de l’autonomie.....</b>	<b>99</b>
<b>A. Effets d’aménagement. L’ancrage territorial des terrains étudiés....</b>	<b>102</b>
<b>I. De la Zone à Défendre à la Zone d’Autonomie Définitive : le mouvement d’occupation à la ZAD de NDDL.....</b>	<b>104</b>
Des landes au bocage : mouvement d’enclosure et résistances.....	104
Du projet d’aéroport au mouvement d’occupation.....	109
Le « Label ZAD », les Grands Projets Inutiles et Imposés et le monopole de la violence légitime.....	118
<b>II. Le Shakirail, une « Zone d’Autonomie Conventionnée » : l’institutionnalisation de Curry Vavart.....</b>	<b>123</b>
Du village à la métropole : la gentrification du quartier de la Chapelle.....	125
Du squat au contrat de gestion : l’institutionnalisation de Curry Vavart.....	128
Une « Zone d’Autonomie Conventionnée » ? Les enjeux catégoriels de la légalisation des squats d’artistes.....	131
<b>B. Ouvrir une brèche dans la totalité. Représentations et pratiques de l’occupation à la ZAD de NDDL.....</b>	<b>135</b>
<b>I. La ZAD, frontière barbare d’une civilisation mortifère. La spatialisation des lutttes des représentations.....</b>	<b>136</b>
Les « djihadistes verts » et « l’État de droit » : discours de civilisation et production de la totalité.....	136
Les effets sociaux de l’enclosure civilisatrice.....	140

Reconstituer la friction du terrain : l'occupation et la fragmentation du pouvoir...	144
<b>II. Les « moyens de l'autonomie » et la collectivisation agricole.....</b>	<b>156</b>
<b>III. Un « squat de squats » : différenciation sociale et dispersion spatiale..</b>	<b>159</b>
<b>IV. Le système, en-dehors de la vie quotidienne. Solidarités humaines et interdépendances animales.....</b>	<b>163</b>
<b>Chapitre 3. Espaces de socialisation.....</b>	<b>172</b>
<b>I. La production de l'environnement : mécanismes d'ouverture et de fermeture.....</b>	<b>174</b>
Aux portes des squats : la forme et la rigueur du cadre.....	174
La production de l'espace de la vie quotidienne : la dissolution des frontières du privé et du public.....	179
« ZAD Partout ! » Le sentiment hétérotopique et sa performance.....	186
<b>II. Intégration(s) normative(s) et dérogation au monde commun : la réception des modes de socialisation.....</b>	<b>189</b>
La socialisation par l'activité et l'intégration fonctionnelle.....	189
La socialisation affinitaire et l'intégration culturelle.....	194
La socialisation conflictuelle et la reconnaissance du droit de déroger au monde commun.....	197
<b>III. Dynamiques et situations identitaires : politique de la socialisation....</b>	<b>199</b>
La culture des places : la reproduction des distinctions catégorielles.....	199
Le partage des points de vue : la mise en commun de l'expérience.....	201
La transformation de soi en perspectives.....	203
<b>Conclusion.....</b>	<b>210</b>
<b>Partie 2. Le commun de la multitude.....</b>	<b>213</b>
<b>Chapitre 4. Les logiques de l'échange.....</b>	<b>217</b>
<b>I. La production des moyens de l'autonomie : la critique de la spécialisation fonctionnelle.....</b>	<b>218</b>
L'entraide : de la débrouille à la participation.....	218
Les échanges de savoirs et de savoir-faire : la mise en commun des compétences..	229
La logique du projet : l'engagement et la légitimation des privilèges d'exercice...	233
<b>II. Les dispositifs de médiation collective et l'influence des chaînes relationnelles : les voies de circulation des ressources.....</b>	<b>239</b>
Des mondes parallèles : le réseau des groupes affinitaires.....	239
Le partage contre l'accumulation des usages : les dispositifs de médiation collective .....	241
La « prise-au-tas » : des échanges sans valeur.....	246
<b>Chapitre 5. Le commun en délibération.....</b>	<b>250</b>
<b>I. Délibérations : procédures de consentement et structuration collective..</b>	<b>252</b>
Débats formels, débats informels : l'ancrage communicationnel de la vie quotidienne .....	252
La production des procédures de décision.....	256
L'agencement des procédures de décision.....	260
<b>II. L'ouverture des accès au pouvoir de représenter le réel et l'élucidation du critère de jugement.....</b>	<b>265</b>
Interpréter le réel : la circulation de l'information.....	265
Représenter le réel : la circulation de la parole.....	270
Faire le « juste » pour dire le « vrai » : l'autorité du « groupe humain en tant que tel » .....	275

<b>III. Le commun sans la communauté : la souplesse et la labilité des formes d'association.....</b>	<b>281</b>
Structurations fragmentaires : les manifestations du collectif.....	281
Faire commune : l'unité à venir.....	286
<b>Chapitre 6. Les structures du pouvoir.....</b>	<b>292</b>
<b>I. « La tyrannie de l'absence de structure » : les sources informelles du pouvoir.....</b>	<b>293</b>
La lutte des classes à la ZAD de NDDL : reproduction des capitaux et nouvelles accumulations.....	293
L'arbitraire du pouvoir : violences et rapports sociaux.....	297
<b>II. Big Men and Women : le pouvoir sur les circulations.....</b>	<b>305</b>
Médiations : le pouvoir des indispensables.....	305
Le retour de la représentation politique : la critique « organisationnaliste » de Jo Freeman.....	308
<b>III. L'autorité de la règle : les sources formelles du pouvoir.....</b>	<b>313</b>
La professionnalisation de l'activité et la rigidification du fonctionnement de Curry Vavart.....	313
Préserver l'autonomie du collectif contre l'institutionnalisation : inflation réglementaire et statuts de pouvoir.....	319
<b>Conclusion.....</b>	<b>326</b>
<b>Partie 3. La loi du changement.....</b>	<b>328</b>
<b>Chapitre 7. L'archive de la justice future.....</b>	<b>332</b>
<b>I. « Résistance et sabotage » contre l'émergence d'un nouvel ordre des places.....</b>	<b>333</b>
La radicalité de la loi de résistance : complémentarité des dynamiques formelles et informelles.....	333
Transgressions légitimes, transgressions illégitimes.....	337
<b>II. « Une morale sans obligation ni sanction » : l'ambivalence d'une justice sans séparation.....</b>	<b>341</b>
Les pratiques de conciliation et la « justice des douze ».....	341
Le bannissement : nécessités et limites de la posture défensive.....	344
Le problème de l'intention.....	350
<b>III. L'archive du commun : une institution non-linéaire.....</b>	<b>353</b>
<b>Chapitre 8. Mouvement.....</b>	<b>362</b>
<b>I. Conflits légitimes, conflits illégitimes : représentations et pratiques du désaccord.....</b>	<b>364</b>
Ruptures émancipatrices : l'ancrage conflictuel de la vie quotidienne à la ZAD de NDDL.....	364
Conflits de consensus : la critique des effets de l'institutionnalisation de Curry Vavart.....	372
<b>II. La présence des futurs : représentations et pratiques du changement social.....</b>	<b>377</b>
Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion et soupape de sûreté : les conditions de la coopération.....	377
No-future : les effets de la lutte.....	388
<b>III. Hétérochronie : l'expérience d'un temps autre.....</b>	<b>392</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>407</b>

<b>Conclusion Générale.....</b>	<b>410</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>423</b>
<b>Sources.....</b>	<b>437</b>
Articles de journaux.....	437
Pamphlets, tribunes et analyses.....	440
<b>Annexes.....</b>	<b>446</b>
<b>Annexe 1 : Guide d’entretien – ZAD de Notre-Dame-des-Landes.....</b>	<b>446</b>
<b>Annexe 2 : Tableau des entretiens – ZAD de Notre-Dame-des-Landes.....</b>	<b>447</b>
<b>Annexe 3 : Guide d’entretien – le Shakirail, Paris.....</b>	<b>449</b>
<b>Annexe 4 : Tableau des entretiens – le Shakirail, Paris.....</b>	<b>450</b>
<b>Annexe 5 : Analyse sémantique des usages du lexique de l’« autonomie » - ZAD de Notre-Dame-des-Landes.....</b>	<b>451</b>
<b>Annexe 6 : Graphes en aires illustrant l’analyse sémantique des usages du lexique de l’« autonomie » - ZAD de Notre-Dame-des-Landes.....</b>	<b>457</b>
<b>Annexe 7 - Documents.....</b>	<b>461</b>





Mona Luth, 2018.

# Introduction Générale

« Cabane des Anonymes, ZAD de Notre-Dame-des-Landes, 25 décembre 2013, 21 heure :

Raph remet une bûche dans le poêle, s'assoit et nous sert du thé, un mélange de plantes aromatiques qu'il a récupéré au *No Marché*<sup>2</sup>. J'en bois une gorgée et reprend le récit de mes observations de la journée. Salomé m'écoute attentivement et, soudain, m'interrompt :

« - Pourquoi tu dis tout le temps « vous » ? C'est curieux ça ! Pourquoi tu dis pas « nous » ?

- Je sais pas... J'ai pas cette prétention. Je vis pas ici et puis j'étais pas là pendant les expulsions...

- Oui mais bon, tu participe aussi. A ta manière. »

Raph réfléchit.

« - Moi je comprend. Tu vois, Virgile, il dit « nous » mais j'avoue que ça me gêne. Le problème c'est pas qu'il soit souvent en vadrouille, c'est qu'il participe pas aux décisions. C'est la différence avec quelqu'un comme Xavier, même s'il est pas toujours là non plus. »

Salomé replonge dans ses pensées.

« - Par contre, les expulsions c'est une chose, mais y a tout le reste... ajoute Raph. »

Bastian, qui revient tout juste d'une réunion, se fend d'un large sourire.

« - La vache, c'était fou quand même ! Vous vous souvenez... La première fois ? J'aurais jamais imaginé... »

Raph et Salomé lui lancent un regard complice.

« - Rester ? »<sup>3</sup>. »

La naissance du mouvement d'occupation<sup>4</sup> de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (NDDL) ancre la lutte « contre l'aéroport et son monde<sup>5</sup> » à l'expérience d'une alternative aux rapports sociaux du gouvernement capitaliste. Si, comme me l'explique Ulysse, « la seule façon d'empêcher l'aéroport c'était concrètement de s'installer sur place », les occupant-e-s<sup>6</sup> y

---

<sup>2</sup> Les premières récoltes depuis l'opération d'expulsion César qui avait endommagé de nombreux champs donnent lieu, à l'été 2013, à la création du *No Marché*, un marché, pour ainsi dire, non marchand. Tous les vendredi, entre 17h et 19h, les récoltes des champs collectifs, les surplus des champs des collectifs d'habitation, le miel, les produits transformés (pain, fromages, conserves, etc.), sont déposés au carrefour « libéré » de la Saulce pour prise-au-tas : chacun peut prendre ce qu'il a besoin sans donner en retour ni biens ni argent. Les caisses « prix libre » ne servent qu'à financer les échanges avec l'extérieur (blé, essence notamment). Voir chapitre 4.

<sup>3</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013. Les noms de lieux et de personnes ont été modifiés pour préserver leur anonymat.

<sup>4</sup> La notion de « mouvement d'occupation » est une notion émique qui permet aux opposant-e-s de distinguer la logique propre à l'occupation des modes de lutte des organisations citoyennes et paysannes. Voir chapitre 2.A.

<sup>5</sup> Le slogan principal du mouvement souligne l'indissociabilité de ces deux enjeux politiques : l'opposition à la construction de l'aéroport et la critique plus large du gouvernement capitaliste.

<sup>6</sup> Dans l'attente d'une réforme grammaticale incluant un genre neutre et pour faciliter la lecture tout en respectant le droit à l'autodétermination, je n'emploierai la forme inclusive que pour les personnes physiques (individus et groupes d'individus définis) dont je ne connais pas l'identité de genre.

ont en effet tou-te-s « vu, dès le début, un prétexte pour avoir quelque part où mettre en place un nouveau modèle de société<sup>7</sup> ». La rupture opérée, à partir de 2009, par l'occupation illégale des terres expropriées par l'État et le concessionnaire de l'aéroport AGO-VINCI<sup>8</sup>, tranche avec les modes d'action jusqu'ici mobilisés par les associations citoyennes et les paysan-ne-s en lutte<sup>9</sup>. La réappropriation directe de la « Zone d'Aménagement Différé » trace une frontière entre la(les) « réalité(s)<sup>10</sup> » de la vie quotidienne dans le bocage et le scandale de la « volonté générale » et de l'« utilité publique » qui légitiment sa destruction. L'obligation sociale qui lie les occupant-e-s ne repose en effet pas sur une relation de représentation, sur la reconnaissance d'une identité d'intérêt partagée ou, pour reprendre la formule de Pierre Dardot et Christian Laval, d'un « être-commun<sup>11</sup> », mais sur un « être-en-commun<sup>12</sup> ».

En substituant la participation et, plus significativement encore, la conflictualité et la responsabilité impliquées par le débat, au critère de la résidence et de l'identité de culture et d'intérêt, Raph et Salomé soulignent ainsi l'importance de la « coactivité<sup>13</sup> » dans la construction du « nous » qui manifeste leur engagement réciproque. C'est cette ligne de démarcation qui distingue ma propre implication militante, ma participation à ce qu'une des mes amies appelle la « ZAD élargie » des soutiens au mouvement, de l'expérience propre des « occupant-e-s de la ZAD de NDDL ». Je préférerai donc ce terme émique à la notion de « zadiste(s) », plutôt mobilisée par les journalistes, et qui masque la spécificité de l'être-en-commun du mouvement, et je différencierai le « je », qui situe le point de vue de cette réflexion, du « nous » que j'ai pu employer dans d'autres circonstances mais qui ne reflète pas les mécanismes de distanciation qui ont déterminé la réalisation et l'analyse de l'enquête ethnographique à l'origine de cette thèse de sociologie politique.

En dénonçant la spécialisation du domaine de la délibération légitime, en le subordonnant à l'activité partagée, le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL matérialise une critique radicale de la représentation politique. Tout commence, au début des années 1970, avec l'émergence d'une opposition paysanne à la construction d'un futur

---

<sup>7</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>8</sup> En 2010, le groupe Aéroport du Grand Ouest (AGO) composé de la multinationale VINCI, la chambre de commerce et d'industrie et l'entreprise de travaux publics ETPO, signe un contrat de concession-réalisation d'une durée de 50 ans.

<sup>9</sup> Selon les expressions employées par les opposant-e-s.

<sup>10</sup> Anonymes, « Explications de la zad-nddl sur l'appel à rejoindre les actions et manif contre le meeting du FN ce week-end à Nantes », ZAD de NDDL, 24 février 2017.

<sup>11</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2015, coll. « Poche », p.277.

<sup>12</sup> *Ibid*, p.281.

<sup>13</sup> *Ibid*.



« Rotterdam aérien de l'Europe<sup>14</sup> » sur les 1650 hectares de champs et de forêts de l'un des derniers bocages humides bretons. Le projet, remis suite aux chocs pétroliers de 1973 et 1979, est relancé en 2000 par Jean-Marc Ayrault, alors député socialiste de Loire-Atlantique et maire de Nantes. Des dizaines de collectifs et d'associations sont créés pour protéger l'habitat de plus de 2000 espèces animales et végétales (dont 146 espèces protégées), soutenir les agriculteur-ice-s résistant-e-s et mettre de nouvelles terres arables en cultures. La mobilisation pour la « Zone à Défendre<sup>15</sup> », chapeauté par l'Association de Défense des Exploitants Concernés par l'Aéroport (ADECA) et l'Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes (ACIPA), grossit d'années en années mais le projet « franchit toutes les étapes administratives<sup>16</sup> ». La création, en 2007, du collectif des Habitant-e-s qui résistent, marque un tournant. Le groupe, qui souhaite porter une « critique plus générale du système qui sous-tend le projet d'aéroport<sup>17</sup> », appelle à venir occuper le terrain pour « s'opposer physiquement aux travaux<sup>18</sup> » et « créer une grande zone d'autonomie<sup>19</sup> ». Un appel à manifester contre « le premier grand meeting de la campagne électorale à Nantes », publié le 24 février 2017 par des occupant-e-s de la ZAD, révèle l'enjeu soulevé par l'émergence de ce mouvement d'occupation :

« Aux déclarations spectaculaires et aux emplois fictifs, nous opposons les réalités vécues à la zad et dans le mouvement de lutte. Réalités de l'auto-organisation de la production dans le bocage, réalités de la solidarité avec les exilé.e.s et celles et ceux qui luttent, réalités d'une élaboration politique partagée dans nos assemblées, réalité d'un territoire en résistance mais plus que jamais ouvert. (...) A leurs promesses de papier, nous opposons le serment que plusieurs dizaines de milliers d'entre nous ont fait, le 8 octobre 2016, de venir reprendre et lever les bâtons que nous avons planté dans l'argile, pour défendre la zad face à la folie des gouvernant.e.s. Que ce soit avant ou après les élections, l'avenir de la zad sera l'affaire de celles et ceux qui y vivent et veulent en prendre soin, pas de celles et ceux qui veulent en tirer profit – nous ne manquerons pas de le rappeler, dans la rue et ailleurs. Depuis la zad, pour toujours ingouvernable<sup>20</sup>. »

---

<sup>14</sup> De Legge (Jean), Le Guen (Roger), *Dégage !... On aménage !*, Les Sables d'Olonne, Éditions le Cercle d'or, 1976, coll. « La province trahie ».

<sup>15</sup> La notion de « Zone à Défendre » est un détournement opéré par les opposant-e-s au projet à partir de la notion juridique de « Zone d'Aménagement Différé » qui autorise l'État à préempter des biens immeubles pour un projet reconnu d'utilité publique. Voir chapitre 2.A.

<sup>16</sup> Camille, *Le petit livre noir des grands projets inutiles*, Neuvy-en-Champagne, Le passager clandestin, 2015, p.53.

<sup>17</sup> Collectif SUDAV, *C'est quoi c'tarmac ? Profits, mensonges et résistances*, Paris, No Pasaran, 2011, pp.120-121.

<sup>18</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>19</sup> Les habitant-e-s qui résistent, « Appel à migrations à Notre-Dame-des-Landes », ZAD de NDDL, 1<sup>er</sup> août 2009, reproduit dans Collectif SUDAV, *C'est quoi...*, loc. cit., pp.120-121.

<sup>20</sup> Anonymes, « Explications de la zad-nddl sur l'appel... », op. cit.

En opposant « la grande voile de l'autonomie<sup>21</sup> » au « désaveu de la politique classique », les aut-eur-ice-s rappellent que la préservation du bocage ne repose pas sur la médiation des syndicats et des partis mais sur l'engagement personnel (et physique) des militant-e-s. Le « serment des bâtons<sup>22</sup> » du 8 octobre 2016 matérialise ce refus de la délégation : une manifestation de 40 000 personnes traverse la zone pour y planter des bâtons symbolisant leur volonté « de revenir, si nécessaire, défendre la zad ». En réaffirmant la primauté de la lutte sur « un dispositif qui par essence est détenu par un pouvoir vertical et concentré<sup>23</sup> », elles réfutent, une nouvelle fois, la légitimité du référendum du 26 juin 2016.

Quatre ans après l'échec de l'opération d'expulsion du 16 octobre 2012<sup>24</sup>, le gouvernement de Manuel Valls organise une consultation locale. Les enjeux sont clairs : rétablir son autorité sur le territoire dissident et justifier le choix qu'il doit effectuer entre sa reconquête par la violence et l'abandon du projet et des compensations financières allouées à AGO-VINCI. Les opposant-e-s dénoncent la partialité d'institutions « à la fois juges et parties<sup>25</sup> », les campagnes de publicités diffusées dans les médias locaux et l'opacité générale des processus de justification du projet dont les associations peinent à obtenir les documents officiels (notamment la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de 2009 qui a rendu les expropriations possibles). Mais c'est surtout le périmètre de la consultation qui est mis en cause : le choix de l'échelle départementale favoriserait le « Oui » porté par les mouvements pro-aéroport réunissant des élus et des industriels de Nantes et Saint-Nazaire au détriment des populations directement concernées par le projet ; le choix de l'échelle régionale ou nationale favoriserait quant à lui le « Non » porté par la mobilisation des anti-aéroports réunis par la grande diversité des enjeux environnementaux, sociaux et politiques impliqués par le projet. Le « Oui » l'emporte ainsi, comme prévu, à 55,17 % des suffrages (dans les communes impactées c'est cependant le « Non » qui l'emporte comme à NDDL où il récolte 73,6 % des suffrages)<sup>26</sup>.

---

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Texte lu pendant le rassemblement du « Chant des bâtons » du 8 octobre 2016 à la ZAD de NDDL. Anonymes, « Serment des bâtons », ZAD de NDDL, 08 octobre 2016. Disponible sur: <https://reporterre.net/Le-serment-des-batons>

<sup>23</sup> Anonymes, « Un référendum pour casser la lutte », Caen, février 2016.

<sup>24</sup> Le 16 octobre 2012, le gouvernement lance une opération d'expulsion intitulé « Opération César ». La tentative se solde par un échec. Le 17 novembre 2012, une manifestation de réoccupation de 50000 personnes marche du village de NDDL à la forêt de Rohanne où un espace collectif est construit. La police et l'armée assiègent la zone qui ne sera libérée qu'en avril 2013. Voir chapitres 2 et 3.

<sup>25</sup> Tribune de l'Assemblée Générale du mouvement anti-aéroport, « Le mouvement de lutte de Notre-Dame-des-Landes face à la consultation », ZAD de NDDL, 02 avril 2016.

<sup>26</sup> Barroux (Rémi), « Référendum pour Notre-Dame-des-Landes: le oui l'emporte à 55,17% », *Le Monde*, 26 juin 2016. Disponible sur: [http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/06/26/notre-dame-des-landes-premiers-resultats-pour-le-referendum\\_4958521\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/06/26/notre-dame-des-landes-premiers-resultats-pour-le-referendum_4958521_3244.html)

Les enjeux de représentativité soulevés par ces débats permettent aux candidat-e-s aux présidentielles de 2017 de se positionner par rapport à la question démocratique au cœur d'une campagne marquée par l'imposition de la Loi Travail, le 17 février 2015, par l'article 49.3 de la Constitution autorisant l'exécutif à se passer de l'avis du parlement. Alors que tout-e-s promettent le développement du recours au référendum (François Fillon), notamment d'initiative populaire (François Asselineau, Nicolas Dupond-Aignan, Jean Lasalle, Marine LePen, Jean-Luc Mélenchon), la création d'un pouvoir d'opposition formelle (le 49.3 citoyen de Benoît Hamon et Manuel Valls qui rappelle le projet de loi sur la saisine citoyenne du conseil constitutionnel de François Mitterand) et/ou d'un droit de révocation des élus (Nathalie Arthaud et Jean-Luc Mélenchon), les mouvements citoyens, prônant le tirage au sort et l'usage du numérique contre le mandat-libre de représentants professionnalisés, se multiplient (Société Civile 2017, Ma Voix, Bleu Blanc Zèbre, etc.). « A la bourse aux déclarations électorales<sup>27</sup> », la ZAD, « marchandise de prix », permet donc aux candidat-e-s de se distinguer.

Les partis de classe (le Parti de Gauche mené par Jean-Luc Mélenchon, le Nouveau Parti Anti-capitaliste mené par Philippe Poutou et Lutte Ouvrière mené par Nathalie Arthaud), dénoncent ces Grands Projets Inutiles et Imposés<sup>28</sup> conçus pour favoriser les « intérêts de groupes industriels<sup>29</sup> » au détriment « des intérêts de la population ». La relation de représentation qu'ils défendent se fonde sur l'identité d'intérêt des mandants marquée par leur position dans le Capital. Le Parti Socialiste mené par Benoît Hamon propose quant à lui un modèle de démocratie participative qui se retranscrit dans sa volonté d'organiser une « conférence de consensus destinée à étudier, dans le respect du légitime développement urbain de Nantes, toutes les alternatives au projet de Notre-Dame-des-Landes, dont le site actuel serait abandonné<sup>30</sup> ». A droite, deux conceptions de la souveraineté se distinguent en fonction des modes de légitimation qu'elles font intervenir. Les partis souverainistes défendent une relation de représentation fondée sur l'unité de la volonté nationale incarnée par le parti et manifestée par le plébiscite. Le Front National mené par Marine LePen entend

---

<sup>27</sup> Anonymes, « Explications de la zad-nddl sur l'appel... », op. cit.

<sup>28</sup> Jean-Luc Mélenchon et Philippe Poutou reprennent ainsi la notion qui émerge au début des années 2010 dans le cadre des mobilisations contre les lignes à grandes vitesses. Voir chapitre 2.A.

<sup>29</sup> Mulot (Rachel), « Écologie: Nathalie Arthaud répond aux questions d'Hubert Reeves », *Science et avenir*, 23 mars 2017 in ACIPA, « Positions des candidats à la présidentielle sur Notre-Dame-des-Landes », 19 avril 2017. Disponible sur: <https://www.acipa-ndl.fr/actualites/divers/item/750-positions-des-candidats-a-la-presidentielle> et Aubin (Jean-Edern), « Notre-Dame-des-Landes à l'épreuve de la présidentielle », 10 avril 2017. Disponible sur: <https://www.aerobuzz.fr/transport-aerien/dame-landes-a-lepreuve-de-presidentielle/>

<sup>30</sup> Mulot (Rachel), « Écologie: Benoît Hamon répond aux questions d'Hubert Reeves », *Science et avenir*, 23 mars 2017 in *Ibid.*

« respecter le résultat du référendum local pour lequel les habitants consultés ont voté Oui à l'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes<sup>31</sup> » et ce, malgré la reconnaissance du « non-sens écologique » et « économique » du projet. L'Union Populaire Républicaine menée par François Asselineau promet quant à elle de tenir compte des critiques du référendum de 2016 pour lancer une nouvelle consultation « cette fois-ci contraignant[e], organisé[e] de manière exemplaire, afin que sa légitimité soit reconnue par tous<sup>32</sup> ».

Les libéraux soutiennent quant à eux la position hobbesienne d'une « représentation absolue<sup>33</sup> » consacrant l'indépendance de représentants investis, par l'élection, de la liberté de déterminer l'intérêt général. Leurs interventions discutent très peu les enjeux de représentation de l'identité et de l'intérêt (du peuple, des classes, des individus) soulevés par le référendum et mobilisent essentiellement la rhétorique du maintien de l'ordre. Le parti conservateur Les Républicains mené par François Fillon et représenté dans les Pays de la Loire par Bruno Retailleau, président du conseil régional et fervent défenseur du projet d'aéroport, s'engage à « faire respecter l'autorité de la loi et de l'État<sup>34</sup> » en procédant à une évacuation de la zone. La République en Marche, le parti technocrate mené par Emmanuel Macron, dont les discours divergent par ailleurs en fonction de ses interlocuteurs<sup>35</sup>, s'engage quant à lui à « respecter la consultation<sup>36</sup> » tout en assurant « le maintien de l'ordre public », sans violences, après « l'instruction d'une expertise éclairée ».

Les candidat-e-s se focalisent ainsi, logiquement, sur les questions économiques et écologiques impliquées par le projet, sur la forme de la relation qui unit les représentants aux représentés, sur les mécanismes de consultation des citoyens et de contrôle des dirigeants, en somme, sur le type de gouvernement qu'elles mettraient en œuvre. Mais l'enjeu soulevé par le mouvement d'occupation ne se résume pas au problème de la mal-représentation. L'appel du 24 février 2017 n'invite pas seulement à s'opposer à l'assemblée du Front National mais à

---

<sup>31</sup> Mulot (Rachel), « Écologie: Marine Le Pen répond aux questions d'Hubert Reeves », *Science et avenir*, 23 mars 2017 in *Ibid.*

<sup>32</sup> Mulot (Rachel), « Écologie: François Asselineau répond aux questions d'Hubert Reeves », *Science et avenir*, 23 mars 2017 in *Ibid.*

<sup>33</sup> Schmitt (Carl), *Le Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes. Sens et échec d'un symbole politique* (1938), Paris, Seuil, 2002 cité par Mineur (Didier), *Archéologie de la représentation politique*, Paris, Les Presses SciencePo., 2010, coll. « Fait politique », p.25.

<sup>34</sup> Mulot (Rachel), « Écologie: François Fillon répond aux questions d'Hubert Reeves », *Science et avenir*, 23 mars 2017 in ACIPA, « Positions des candidats... », op. cit.

<sup>35</sup> S'il prétend vouloir défendre ce qu'il considère comme un « bon projet » face à Bruno Retailleau et aux industriels locaux, il s'affirme en effet prêt à étudier « les alternatives » de ce « projet à revoir » dans une interview donnée à la WWF. ACIPA, « Positions des candidats... », op. cit.

<sup>36</sup> Mulot (Rachel), « Écologie: Emmanuel Macron répond aux questions d'Hubert Reeves », *Science et avenir*, 23 mars 2017 in ACIPA, « Positions des candidats... », op. cit.

tout un « système<sup>37</sup> » dont il est l'« expression ». De la même manière, les aut-eur-ice-s de la tribune « Un référendum pour casser la lutte » dénoncent la réduction de la lutte à la contestation du projet d'aéroport et rappelle qu'elle est « aussi une expérimentation de rapports sociaux plus libres et plus égalitaires, de formes d'existence plus autonomes vis-à-vis du capitalisme et de l'industrie. Bref, c'est une lutte contre le type de société portant ce projet, et l'ouverture d'horizons possibles<sup>38</sup> ». Cette position résonne avec le renouvellement des pratiques politiques de l'abstentionnisme, notamment de celles portées par les collectifs nés de la mobilisation contre la Loi Travail (Les enfants de la nasse, Génération ingouvernable, Boycott 2017), qui ont contribué au taux d'abstention record de 57,4 % des votants<sup>39</sup>.

Le 17 mai 2017, Emmanuel Macron remporte les élections et missionne trois médiateurs, Gérard Feldzer, Anne Boquet et Michel Badré, pour évaluer les coûts économiques, écologiques et politiques du projet. L'expertise, rendue le 13 décembre 2017, recommande la réfection de l'aéroport Nantes-Atlantique et l'abandon du transfert vers NDDL, tout en insistant sur la nécessité de rétablir l'autorité de l'État sur la zone dissidente<sup>40</sup>. Le 17 janvier 2018, le premier ministre Édouard Philippe officialise l'abandon du projet, demande l'évacuation des routes et des lieux occupés, et annonce la rétrocession des terres expropriées aux agricult-eur-ice-s résistant-e-s et à de nouveaux exploitants<sup>41</sup>. La victoire ouvre la possibilité de négocier l'institutionnalisation d'une structure collective, émanant de la lutte, chargée de donner forme aux nouveaux usages de la zone<sup>42</sup>. La question est en effet de savoir ce que l'avenir retiendra de l'expérimentation technique, économique, sociale et politique de l'occupation ? La perspective d'autonomie qui la sous-tend, et qui fait l'objet de cette thèse, engage en effet, au-delà de la lutte contre l'aéroport, « une hypothèse sur le politique moderne lui-même<sup>43</sup> ».

---

<sup>37</sup> Anonymes, « Explications de la zad-nddl sur l'appel... », op. cit.

<sup>38</sup> Anonymes, « Un référendum pour casser... », op. cit.

<sup>39</sup> Moreau (Anna), « Abstention : et si on notait tous les candidats au lieu de voter pour un seul », *Les Décodeurs, Le Monde*, 23 juin 2017. Disponible sur: [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/video/2017/06/23/abstention-et-si-on-notait-tous-les-candidats-au-lieu-de-voter-pour-un-seul\\_5149859\\_4355770.html?xtmc=abstention\\_2107&xtcr=3](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/video/2017/06/23/abstention-et-si-on-notait-tous-les-candidats-au-lieu-de-voter-pour-un-seul_5149859_4355770.html?xtmc=abstention_2107&xtcr=3)

<sup>40</sup> Astier (Marie), « Notre-Dame-des-Landes : voilà le détail de ce que dit le rapport de médiation », *Reporterre*, 14 décembre 2017. Disponible sur: <https://reporterre.net/Notre-Dame-des-Landes-voila-le-detail-de-ce-que-dit-le-rapport-de-mediation>

<sup>41</sup> « Notre-Dame-des-Landes : le projet d'aéroport est abandonné », *Reporterre*, 17 janvier 2018. Disponible sur: <https://reporterre.net/Notre-Dame-des-Landes-le-projet-d-aeroport-est-abandonne>

<sup>42</sup> Voir notamment : Les différentes composantes du mouvement de lutte contre l'aéroport et son monde, « Les 6 points de l'avenir de la ZAD », ZAD de NDDL, 2016 ; Quelques occupant-e-s et paysans en lutte, « Foncier un état des lieux. Pour penser l'avenir de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes », ZAD de NDDL, janvier 2015.

<sup>43</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit. p.28.

## La critique radicale de la représentation : perspective d'émancipation et formation du commun

Dans la relation de représentation moderne, la coobligation se fonde sur la séparation des gouvernants et des gouvernés, une médiation légitimée par une logique de « figuration<sup>44</sup> ». Le « dispositif philosophico-juridique qui est à son principe<sup>45</sup> » répond à une nécessité d'intégration : produire et perpétuer le lien social en déterminant la manière dont les individus se rapportent les uns aux autres, pallier le risque de dissolution que la différenciation individuelle, véritable « matrice de la modernité<sup>46</sup> », fait poindre à l'horizon. La relation de représentation procède ainsi d'une laïcisation du principe de la souveraineté produit pour résoudre la « panique morale<sup>47</sup> » suscitée par les guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle.

En actant « la fin de l'ancrage en nature de la communauté politique<sup>48</sup> », les controverses théologiques du XIV<sup>e</sup> siècle ouvrent la voie à la réforme luthérienne, notamment inspirée par la pensée nominaliste de Guillaume d'Ockam (1287-1347) pour qui « il n'y a de réalité que singulière, irréductible à une forme commune<sup>49</sup> ». Le développement de la pratique des Indulgences (par laquelle l'individu peut racheter ses péchés) achève de délégitimer l'Église catholique qui ne peut, selon Martin Luther (1483-1546), ni fournir une interprétation objective des textes religieux ni pardonner les fautes individuelles. La transcendance divine est, selon lui, irréductible à l'immanence de l'ordre politique des mortels imparfaits. La société des individus, livrée à elle-même, plonge dans un scepticisme qui se traduit, comme le montre Jonathan Havercroft, par une angoisse de la dissolution à laquelle les mythes de l'état de nature donnent une image<sup>50</sup>. Sans principe de contrainte extérieur aux interactions de la vie quotidienne, tout semble désormais possible.

Les philosophes vont alors chercher dans le droit un principe d'« auto-transcendance<sup>51</sup> » – une modalité d'auto-engendrement – de la société, sur lequel fonder le critère de jugement permettant de distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste<sup>52</sup>. Quatre ans

<sup>44</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple introuvable*, Paris, Gallimard, 1998, coll. « Folio Histoire », p.15.

<sup>45</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.27.

<sup>46</sup> Martuccelli (Danilo), *Sociologies de la modernité. L'itinéraire du XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1999, coll. « Folio essais », p.29.

<sup>47</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives of Sovereignty*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p.57. Toutes les traductions de l'anglais, de l'espagnol et de l'italien au français sont de moi.

<sup>48</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.19.

<sup>49</sup> *Ibid*, p.55.

<sup>50</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.97.

<sup>51</sup> Martuccelli (Danilo), *Les sociétés et l'impossible. Les limites imaginaires de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2014, coll. « Individu et société », pp.103-104.

<sup>52</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.156.

après la Saint-Barthélémy, le juriste Jean Bodin (1529-1596) publie *Les six livres de la République* où il pose les bases du concept de souveraineté. Le roi, doté de « la puissance de donner et casser la loi<sup>53</sup> », doit garantir la paix sociale en se plaçant au dessus des polémiques spirituelles. Influencé par la philosophie de Platon, Bodin suggère ainsi de distinguer la somme des désirs individuels du bien véritable, de l'intérêt général poursuivi par le souverain. C'est de cette nécessité de faire corps que naît l'idée de représentation<sup>54</sup>. L'école du droit naturel contribue par la suite à laïciser une conception de la politique encore ancrée à la doctrine du droit divin qui légitime la transmission dynastique du pouvoir<sup>55</sup>. Pour Hugo Grotius (1583-1645), Samuel von Pufendorf (1632-1694), Thomas Hobbes (1588-1679), John Locke (1632-1704) et Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), « le pouvoir civil est un établissement humain. Il trouve sa source non pas en Dieu, mais en des *conventions*<sup>56</sup> ». Le lien politique repose sur « un artifice rationnel<sup>57</sup> » : le contrat de représentation.

Sa principale fonction consiste donc à cadrer l'interaction en dissociant les pouvoirs normatif (dire le vrai et le juste, faire les lois) et symbolique (figurer le monde social et ses divisions) de la délibération intersubjective. La relation de représentation repose ainsi sur la délégation des puissances individuelles à une autorité légitimée par l'abstraction d'une unité qui n'est pas directement donnée par le monde social. C'est dans cette contradiction entre le « principe sociologique » de la multitude et le « principe politique » de la volonté générale que la « crise » consubstantielle au régime représentatif trouve son origine<sup>58</sup>. L'écart entre les représentants et les représentés et la difficulté « pour atteindre une identité réelle de volonté » ne se manifeste cependant véritablement qu'avec le suffrage universel<sup>59</sup>. La relation de représentation n'est plus médiatisée par les corporations de l'Ancien Régime ou les notables du suffrage censitaire et « les électeurs se confondent beaucoup plus largement avec les représentés dans leur ensemble<sup>60</sup> ». La contradiction entre la recherche d'égalité et le principe aristocratique de l'élection nourrit alors le sentiment que l'abstraction constitutive de la

---

<sup>53</sup> Bodin (Jean), *Les six livres de la République*, 1576, p.223. Disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k536293.r=jean+bodin.langEN>

<sup>54</sup> Abélès (Marc), *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, 1997, p.15 ; Sintomer (Yves), *Petite histoire de l'expérimentation démocratique*, Paris, La Découverte, 2014, p.30 ; Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.37.

<sup>55</sup> Abélès (Marc), *Anthropologie...*, op. cit., p.14 ; Martuccelli (Danilo), *Les sociétés et l'impossible...*, op. cit., p.118.

<sup>56</sup> Abélès (Marc), *Anthropologie...*, op. cit., p.14.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.15.

<sup>59</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.129.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p.137.

relation de représentation est « une trahison<sup>61</sup> ». C'est sur la « quête d'identification<sup>62</sup> » qui s'en suit, sur les conditions de la figuration et l'enjeu démocratique qui la sous-tend, que l'étude des critiques de la représentation s'est focalisée.

Les politistes ont d'abord cherché dans les « structures conceptuelles de la représentation politique<sup>63</sup> » des éléments capables d'éclairer la constance de sa crise. La plupart des travaux mêlent ainsi les apports de l'histoire conceptuelle à l'histoire politique et sociale dans laquelle les critiques du régime représentatif se sont déployées. Cette approche dynamique a permis de récuser « toute tentative de découvrir une essence de la représentation politique<sup>64</sup> » et, par là-même, de se départir d'une interprétation idéaliste du régime représentatif. En insistant sur l'irréductible diversité des conceptions de la représentation et des ancrages historiques de leurs réalisations<sup>65</sup>, elle rompt avec la définition qui s'était imposée avec les travaux d'Hanna Pitkin pour qui la représentation, fondée par l'autorisation à exercer le pouvoir au nom des représentés, consiste à « rendre présent *dans un certain sens* quelque chose qui *n'est néanmoins pas* présent littéralement ou dans les faits<sup>66</sup> ». Parce qu'elle ne problématise pas la relation qui unit les gouvernants aux gouvernés, cette conception statique de la représentation ignore les logiques de constitution au fondement des différents dispositifs juridico-politiques qui lui donnent vie.

Dans son *Archéologie de la représentation*, Didier Mineur remonte aux origines conceptuelles de la rupture individualiste pour y trouver, non l'essence de cette relation, mais la pierre d'achoppement sur laquelle différents régimes de vérité se sont érigés. Il montre ainsi que « l'autorisation n'est pas seulement, comme semble la concevoir Hanna Pitkin, ce qui donne au représentant *autorité* sur les représentés, elle est bien plus fondamentalement ce qui fonde l'identité de principe des volontés des représentés et de la volonté du représentant, et ce qui les constitue en collectivité<sup>67</sup> ». Hasso Hofmann, qui s'appuie sur l'œuvre de Carl Schmitt et de Max Weber pour comprendre, après l'épreuve des totalitarismes, comment la philosophie allemande a pu justifier des « prétentions à la domination autoritaires et

---

<sup>61</sup> *Ibid*, p.143.

<sup>62</sup> *Ibid*, p.128.

<sup>63</sup> *Ibid*, p.18.

<sup>64</sup> Sintomer (Yves), « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, 2013/2 (N° 50), pp.13-34, p.14.

<sup>65</sup> Hayat (Samuel), Sintomer (Yves), « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques*, 2013/2, n° 50, pp.5-11, p.7.

<sup>66</sup> Pitkin (Hanna Fenichel), *The Concept of Representation*, Los Angeles, University of California Press, 1967, p.8.

<sup>67</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.23.



conservatrices<sup>68</sup> », définit ainsi la représentation comme une relation de domination mettant en jeu le « processus de production de l'identité du groupe<sup>69</sup> ». C'est parce que le processus d'abstraction est indissociable de la procédure de délégation que la relation de représentation repose sur « une aliénation fondamentale<sup>70</sup> » : en manifestant l'unité du groupe, la figuration manifeste la dépossession de l'individu. Les critiques de la représentation s'articulent donc nécessairement autour de cette correspondance.

Il s'agit donc, au-delà d'un régime en « crise de légitimité<sup>71</sup> », d'interroger l'avenir de « l'expérience démocratique » menacée par la mondialisation néolibérale et le délitement de l'État-nation dans lequel elle s'était historiquement déployée<sup>72</sup>. Ce questionnement renoue avec la piste ouverte par les travaux de Bernard Manin qui retrace les évolutions du gouvernement représentatif à travers la contradiction entre un principe démocratique, la conduite de la politique par le peuple assemblé, et un principe aristocratique, la délégation, par l'élection, du pouvoir de délibération à un nombre restreint de citoyens<sup>73</sup>. L'enjeu de figuration sur lequel l'histoire conceptuelle s'est concentrée, est ici subordonné à une réflexion sur le mode de désignation des représentants qui donne forme à la relation qui les unissent aux représentés, à la correspondance de leurs volontés. La distribution oligarchique des charges politiques, appropriées par une classe privilégiée, contraste avec l'aspiration égalitaire portée par l'idée démocratique. Si la logique d'identification varie, c'est donc le principe aristocratique de l'élection qui explique la constance des critiques du régime représentatif. Cette reformulation du problème de la crise de la représentation alimente des recherches portant, d'une part, sur les critiques des instruments de la délégation, de l'autre, sur les critiques socialistes de la compétence politique.

En « tirant un fil particulier, celui de l'utilisation politique du tirage au sort<sup>74</sup> », Yves Sintomer entend ainsi contribuer à l'écriture d'une « autre histoire de la démocratie ». L'hypothèse, théorisée par Bernard Manin, du passage à une démocratie du public dominée par la construction médiatique des opinions, ne suffit pas à rendre compte de l'ensemble des

---

<sup>68</sup> Hofmann (Hasso), « Le concept de représentation : un problème allemand ? », *Raisons politiques*, 2013/2, n° 50, pp.79-96, p.87.

<sup>69</sup> *Ibid*, p.88.

<sup>70</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.84.

<sup>71</sup> Sintomer (Yves), *Petite histoire...*, op.cit., p.15.

<sup>72</sup> Thériault (Joseph Yvon), « L'oubli du « monde commun » dans « l'intermonde » », in Tahon (Marie-Blanche) (dir.), *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011, coll. « Atelier de recherches sociologiques », pp.211-220.

<sup>73</sup> Manin (Bernard), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

<sup>74</sup> Sintomer (Yves), *Petite histoire...*, op. cit., p.38.

mutations de l'engagement politique<sup>75</sup>. Le développement de l'action publique, influencée par la métropolisation et la mise en place de dispositifs de participation qui remettent en cause les « modes traditionnels de gestion et d'administration<sup>76</sup> » (référendum, jurys citoyens, conseils de quartier, commission consultatives, etc.), accompagne l'évolution des pratiques électorales<sup>77</sup>. L'élargissement de la focale à la diversité des instruments de la délégation et de leurs critiques permet d'interroger ce qui n'a pas été institué, ce qui même, a été oublié, et donc d'éclairer les enjeux soulevés par l'effort contemporain de rénovation des démocraties représentatives.

La thèse de Samuel Hayat, qui interroge à la fois « l'absence de contestation démocratique des dispositions institutionnelles du gouvernement représentatif » et « l'inexistence historique d'une « gouvernementalité socialiste » », s'inscrit dans cette démarche. Le politiste revient sur les débats de la « révolution oubliée<sup>78</sup> » du printemps 1848, pour analyser le rôle qu'y a joué l'« autre république » démocratique et sociale des ouvriers parisiens, les idées et les pratiques qu'elle nous a légué. Il souligne notamment l'importance de la pensée de Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) qui, tout en défendant la souveraineté du peuple, s'oppose radicalement à la logique de séparation et d'unification induite par la relation de représentation. Ce que le philosophe réfléchit, sous cette apparente contradiction, c'est la possibilité d'une « souveraineté immanente à l'activité sociale », d'un « contrat social » fondé sur la production, les échanges et la délibération en opposition avec la spécialisation de l'exercice du pouvoir<sup>79</sup>.

C'est également à travers la critique socialiste du « principe de l'aristocratie élective<sup>80</sup> » que Pierre Rosanvallon relie l'histoire du gouvernement représentatif. Il montre ainsi que les « transformations de la notion de porte-parole<sup>81</sup> » avec le passage, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de la figure du notable (avocat puis intellectuel) à celle du camarade des candidatures ouvrières, marque « une transformation du sens de la représentation elle-

---

<sup>75</sup> Manin distingue ainsi le parlementarisme du suffrage censitaire marqué par le mandat-libre d'un représentant choisi parmi les notables, de l'identité d'intérêt de la démocratie partisane et du poids de la personnalité du représentant dans la nouvelle démocratie des opinions qu'il conceptualise. Sintomer (Yves), *Petite histoire...*, op. cit., p.32.

<sup>76</sup> Bacqué (Marie-Hélène), Rey (Henri), Sintomer (Yves)(dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, coll. « Recherches », p.10.

<sup>77</sup> Déloye (Yves), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007, coll. « Repères », p.82.

<sup>78</sup> Gribaudi (Maurizio), Riot-Sarcey (Michèle), *1848, la révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2008.

<sup>79</sup> Hayat (Samuel), *Au nom du peuple français. La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France*, 702 pages, thèse de doctorat de science politique, Vincennes-St-Denis, 2011, p.615.

<sup>80</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.56.

<sup>81</sup> *Ibid*, p.266.

même<sup>82</sup> ». La critique socialiste s'attaque à la logique de distinction qui participe de la professionnalisation des représentants et lui oppose une logique d'identification : les mouvements ouvriers (notamment proudhoniens) défendent la représentation sociologique des groupes d'intérêts économiques contre l'intérêt général du peuple uni, l'égalité réelle des travailleurs contre l'égalité formelle des citoyens. Le « Manifeste des Soixante », publié en 1864, rompt avec « toutes les conceptions libérales et républicaines<sup>83</sup> » de la représentation en substituant « l'éloge de l'obscurité sociale » au « culte du mérite personnel<sup>84</sup> ». L'homme banal, incarnation de la multitude, peut seul représenter l'identité d'intérêt du groupe définit par sa position dans le Capital<sup>85</sup>. La critique socialiste ne se fonde donc pas « seulement sur la mise en avant du critère d'identité entre l'élu et l'électeur. Elle correspond aussi à un argument d'ordre épistémologique sur la *compétence politique*<sup>86</sup> ».

Si la recherche s'est concentrée sur les critiques de la mal-représentation qui réfléchissent, « en quelque sorte « de l'intérieur »<sup>87</sup> », les conditions d'amélioration de la démocratie représentative, la critique socialiste de la compétence politique ouvre la possibilité d'une rupture avec le « préjugé gouvernemental<sup>88</sup> ». La contestation du monopole du pouvoir symbolique et, plus significativement encore, du pouvoir normatif, subordonnée à la remise en cause de la nécessité d'une direction, s'oppose à l'emprise d'un « État venant ordonner de façon autoritaire le résultat nécessairement inégalitaire, c'est-à-dire injuste, du libre jeu des forces sociales<sup>89</sup> ». La critique radicale de la représentation ne se limite donc pas aux enjeux de figuration soulevés par les critiques de la mal-représentation, mais s'attaque aux fondements de la souveraineté.

Sous l'influence des organisations socialistes et communistes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le gouvernement parlementaire, associé à l'hégémonie de la loi et de l'intérêt général, est remplacé par le gouvernement partidaire où le droit n'est plus qu'un outil dans les conflits qui opposent les différents groupes d'intérêt économique<sup>90</sup>. L'institutionnalisation des partis et des syndicats, qui assurent la médiation entre les mouvements ouvriers et le gouvernement,

---

<sup>82</sup> *Ibid*, p.275.

<sup>83</sup> *Ibid*, p.111.

<sup>84</sup> *Ibid*, p.100.

<sup>85</sup> *Ibid*, p.105.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p.106.

<sup>87</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.30.

<sup>88</sup> Proudhon (Pierre-Joseph), *Idée générale de la révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1851, p.117. Disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6115074k.r=Proudhon.langFR>

<sup>89</sup> Hayat (Samuel), *Au nom du peuple...*, op. cit., p.619.

<sup>90</sup> Pitseys (John), « Le concept de gouvernance », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2010, vol.65, n°2, pp.207-228, p.211.

entérine ce qu'on appelle alors le « compromis fordiste<sup>91</sup> ». Mais une autre logique prend forme à travers l'histoire du syndicalisme révolutionnaire dont bon nombre d'idées et de pratiques alimentent l'émergence, à la fin des années 1960, du mouvement autonome.

La « charte d'Amiens », adoptée en 1906 par le 9<sup>e</sup> congrès de la CGT, formalise les principes théoriques du syndicalisme révolutionnaire dont l'ambition est de « renouer avec l'esprit socialiste des origines » contre la tentative d'intégration initiée en France par Jean Jaurès<sup>92</sup>. « Simple forme d'organisation et d'expression<sup>93</sup> » d'un groupe professionnel qu'il ne représente pas, le syndicat révolutionnaire pousse la critique de la compétence à son terme. En rupture avec la logique parlementaire, il n'assume aucun rôle de médiation, ne participe pas aux élections, préfère l'action directe. Le syndicalisme révolutionnaire s'attaque ainsi tout à la fois à la professionnalisation de la politique qui reproduit les divisions de classes en formant une nouvelle élite<sup>94</sup> et à la logique de pacification qui commande une institutionnalisation à laquelle il oppose l'autonomie ouvrière<sup>95</sup>.

Ses idées et ses pratiques se réactualisent dans le mouvement autonome qui émerge, selon Léon de Mattis, par la remise en cause du « rôle que la classe ouvrière était autorisée à jouer par le compromis fordiste<sup>96</sup> ». Née en Italie pendant les grèves de 1968-1969 et 1973, la contestation prend une ampleur telle « que les rebelles sont qualifiés de « seconde société » » (25 % de la population active se mobilise avec les étudiants et les femmes non-salariées)<sup>97</sup>. Le développement des activités péri-productives et des services favorisé par la mécanisation des secteurs agricoles et industriels, accompagne tout un ensemble de mutations sociales (élévation du niveau d'éducation, technologies de la contraception, de l'information, etc.) qui influencent la composition démographique des mobilisations. Les employés, les femmes, les étudiants, catégories sociales qui n'étaient traditionnellement pas représentées dans le régime partidaire, s'engagent. La figure historique du prolétariat se dissout ainsi avec le déplacement

---

<sup>91</sup> L'intensification de la production, par la standardisation et la rationalisation de la division des tâches (illustrée par la chaîne de montage) provoque un turn-over très élevé seulement contenu par l'augmentation des salaires et la diminution des prix. L'État joue un rôle important dans cet échange qui repose sur « une augmentation du « niveau de vie » contre la soumission totale du prolétariat dans la production et la consommation ». Le domaine politique se réorganise ainsi autour de la prise en charge de la reproduction de la force de travail (services sociaux et sécurité sociale) et des plans d'aménagement territoriaux qui contribuent à la spécialisation fonctionnelle des productions en développant de nouvelles infrastructures. De Mattis (Léon), « Qu'est-ce que la communisation ? », *SIC*, juillet 2011, n°1, pp.11-30, p.17.

<sup>92</sup> Gervasoni (Marco), « L'invention du syndicalisme révolutionnaire en France (1903-1907) », *Mille Neuf Cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2006/1, n°24, pp.57-71, p.57.

<sup>93</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.295.

<sup>94</sup> *Ibid*, p.289.

<sup>95</sup> *Ibid*, p.291 et p.296.

<sup>96</sup> De Mattis (Léon), « Qu'est-ce que... », op. cit., p.17.

<sup>97</sup> Katsiaficas (George), *The subversion of politics. European social movements and the decolonization of everyday life*, Edinburgh, AK Press, 2006, p.38.

et la généralisation de l'antagonisme<sup>98</sup>, du conflit central qui l'oppose au gouvernement capitaliste : la lutte porte désormais sur l'ensemble des rapports sociaux de domination.

Comme le syndicalisme révolutionnaire, le mouvement autonome dénonce l'impasse du « démocratisme<sup>99</sup> », de la conjugaison de l'universalisme, qui nie les distinctions de statuts, au principe aristocratique de l'élection, qui participe à leur reproduction. Parce qu'il refuse « toute forme de représentation de la classe<sup>100</sup> », toute incarnation, il ne reconduit cependant pas le conservatisme anti-individualiste<sup>101</sup> de la logique de l'identité d'intérêt. L'autonomie rejette toutes les médiations qui empêchent les individus de se rapporter directement les uns aux autres<sup>102</sup>. Ce « principe social autre<sup>103</sup> » se distingue donc de la démocratie parce qu'il réfute la possibilité d'abstraire un principe commun de la multitude. Il entretient cependant quelques proximités avec les définitions processuelles de la notion. Le « scandale de la démocratie » repose ainsi précisément, selon Jacques Rancière, sur la révélation de l'irréductibilité du pluralisme<sup>104</sup>. Parce qu'« il n'y aura jamais, sous le nom de politique, un principe un de la communauté », la démocratie ne peut légitimer ni « une forme de société ni une forme de gouvernement<sup>105</sup> ». Elle se comprend alors essentiellement comme un mouvement continu « d'élargissement de la sphère publique<sup>106</sup> ». Mais, qu'elle soit ancrée à la représentation du « peuple » ou à un mouvement mu par l'énergie de l'« excès<sup>107</sup> », la notion de démocratie ne traduit pas l'ensemble des enjeux portés par l'autonomie. En tant que critique radicale de la représentation, elle ne vise en effet pas la conquête du pouvoir gouvernemental mais « la décolonisation de la vie quotidienne<sup>108</sup> » ; en tant que « principe d'organisation de la vie collective<sup>109</sup> », elle engage cependant l'existence d'un être-en-commun, soulève le problème de l'exercice d'un politique sans « principe d'autorité<sup>110</sup> ».

Malgré sa disparition au tournant des années 1980 avec l'intense répression qui s'abat sur les militants italiens<sup>111</sup>, les idées et les pratiques du mouvement autonome historique se

---

<sup>98</sup> Viparelli (Irene), « L'ouvrier social. Entre « résidu dialectique » et « constitution ontologique » », *Cahiers du GRM*, 2016/9. Consulté le 01 octobre 2016. Disponible sur: <http://grm.revues.org/773>

<sup>99</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.293.

<sup>100</sup> Sommier (Isabelle), *La violence révolutionnaire*, Paris, Les Presses de SciencePo., coll. « Contester », p.54.

<sup>101</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.302.

<sup>102</sup> De Mattis (Léon), « Qu'est-ce que... », op. cit., p.27.

<sup>103</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.296.

<sup>104</sup> Rancière (Jacques), *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005, p.58.

<sup>105</sup> *Ibid*, p.59.

<sup>106</sup> *Ibid*, p.62.

<sup>107</sup> *Ibid*, p.71.

<sup>108</sup> Katsiaficas (George), *The subversion...*, op. cit., p.374.

<sup>109</sup> *Ibid*, p.369.

<sup>110</sup> Proudhon (Pierre-Joseph), *Idée générale...*, op. cit., p.109.

<sup>111</sup> En 1979, alors que l'Italie est au bord de la guerre civile, le gouvernement lance une grande opération de répression contre le mouvement autonome : 25000 militants sont incarcérés et plusieurs centaines fuient à

diffusent dans la gauche radicale<sup>112</sup> où elles entrent en résonance avec certaines critiques formulées par l'anarchisme, l'anti-impérialisme, les politiques identitaires (genre, race, espèce, etc.) et les luttes environnementales. Le fanzine allemand Radikal, cité par George Katsiaficas, explique ainsi que « l'autonomie était une notion qui soudain a donné à notre révolte un nom... Avant, nous nous comprenions comme des anarchistes, des spontis, des communistes ou nous avions des conceptions individuelles, diffuses, de la vie libre. Dès lors, nous étions tous Autonomes<sup>113</sup> ». L'autonomie, qui se déploie à travers une « intention révolutionnaire claire<sup>114</sup> » : « la subversion de la politique<sup>115</sup> », ne renvoie donc pas à une structure déterminée, à une idéologie circonscrite, mais à une perspective d'émancipation.

A l'évidence, comme le remarque Yves Sintomer à propos de la revendication démocratique radicale des mouvements Occupy et Indignés, les logiques et les défis soulevés par la perspective de l'autonomie sont « difficilement pensable[s] dans le cadre d'une sociologie critique accordant une sorte de monopole de la représentation aux élus et aux autres porte-paroles mandatés<sup>116</sup> ». C'est vers l'« arène spécifique<sup>117</sup> » de l'action collective, l'« espace<sup>118</sup> » des pratiques contestataires observées par la sociologie des mouvements sociaux qu'il faut donc se tourner. Ce point de vue permet d'éclairer les pratiques et les idées des groupes politiques qui ne sont pas (et n'aspirent pas à être) représentés dans le spectre de la politique institutionnelle. C'est notamment le cas du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL qui, en « hiss[ant] la grande voile de l'autonomie politique<sup>119</sup> », matérialise une critique radicale de la représentation.

En s'intéressant à la diversité des mouvements qui ont émergé dans le sillage d'Occupy et des Indignés, le projet de recherche conduit par Mary Kaldor, Sabine Selchow et Murray-Leach Tamsin a révélé l'importance des « Subterranean Politics » (« politiques souterraines »), des réseaux de contestation qui « remontent à la surface » (« bubble up »)

---

l'étranger, notamment en France où ils bénéficient, à partir de 1985, de l'asile politique accordé par la « Doctrine Mitterrand ».

<sup>112</sup> Je n'utilise pas tant la notion « radicale », comme synonyme d'« extrême » ou d'« ultra » pour situer ces mouvements dans un champ politique dont l'État constituerait le centre de référence, que pour insister sur l'importance de la « radicalité », c'est-à-dire, de la remise en cause de l'institué, dans leurs modes de fonctionnement. Voir chapitre 7.

<sup>113</sup> Radikal #123 (1983), p. 12, cité par Katsiaficas (George), *The Subversion...*, op. cit., p.278.

<sup>114</sup> *Ibid*, p.39.

<sup>115</sup> *Ibid*.

<sup>116</sup> Yves Sintomer, « Les sens... », op. cit., p.29.

<sup>117</sup> Neveu (Erik), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, p.17.

<sup>118</sup> Mathieu (Lilian), *L'espace des mouvements sociaux*, Vulaines-sur-seine, Éditions du Croquant, coll. « Sociopo », 2012.

<sup>119</sup> Anonymes, « Explications de la zad-nddl sur l'appel... », op. cit.

lorsque les mobilisations qu'ils initient réussissent à capter l'attention du public<sup>120</sup>. Cette approche, qui peut être comprise comme un renouvellement de la thématique des Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS)<sup>121</sup>, ne s'attache pas tant à la « nouveauté » de logiques d'action parfois anciennes, qu'à la « résonance spécifique<sup>122</sup> » qu'elles acquièrent chez des publics de plus en plus larges. Elles partagent ainsi « le mérite d'élargir la focale, de contribuer à connecter étude des mobilisations et réflexion sur les grands changements sociaux liés au poids de la technique, du savoir, de la communication<sup>123</sup> ». Mais malgré le déplacement opéré par la question de la résonance, l'influence attribuée à la technologie reconduit l'un des points aveugles des théories des NMS : les modes d'action et les formes d'organisation issues de longues traditions militantes sont interprétées comme les produits d'une nouvelle culture (Anne Nassauer et Helmut K. Anheier mobilisent par exemple le concept de « swarm intelligence » (« intelligence distribuée » en sciences informatiques) pour qualifier des formes d'organisation « basée sur l'horizontalité, l'interchangeabilité et l'absence de chef<sup>124</sup> ») ; surtout, elle tend à invisibiliser l'enjeu central de la réception des mutations sociales<sup>125</sup>.

Les mouvements inclus dans cette définition présentent des similitudes notables avec la lutte « contre l'aéroport et son monde ». Les Subterranean Politics sont par exemple caractérisées par un ethos de la publication que les autrices associent à la « culture 2.0 » (la « culture 1.0 » étant davantage orientée vers la recherche que vers l'écriture et l'édition)<sup>126</sup>. Les nombreuses tribunes et analyses publiées par les occupant-e-s de la ZAD alimentent une importante réflexivité, mais la circulation des connaissances et des opinions s'effectue à travers la culture plus traditionnelle de la brochure (ou du fanzine héritée du mouvement Punk). Les publications internet copient le format papier et sont plutôt diffusées via des sites

<sup>120</sup> Kaldor (Mary), Selchow (Sabine), Tamsin (Murray-Leach)(dir.), *Subterranean Politics in Europe*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015.

<sup>121</sup> Née dans les années 1970, cette théorie tente de qualifier l'émergence de nouvelles formes de luttes considérées comme caractéristiques de l'avènement d'une société *post-industrielle*. L'engagement se réactualise autour de formes d'organisations décentralisées et horizontales (rejet des hiérarchies). Les répertoires d'action intègrent une dimension ludique et s'attachent à susciter l'intérêt des médias. Enfin, les valeurs et les revendications des militants mettent l'accent sur la résistance au contrôle social, sur l'autonomie et représenteraient le passage à un registre *post-matérialiste* de l'action collective, orienté non plus vers les aspects économiques de la vie sociale, mais vers une recherche qualitative et des enjeux identitaires. Neveu (Erik), *Sociologie des mouvements...*, op. cit., p.61.

<sup>122</sup> Kaldor (Mary), Selchow (Sabine), Tamsin (Murray-Leach)(dir.), *Subterranean Politics...*, op. cit., p.7.

<sup>123</sup> Neveu (Erik), *Sociologie des mouvements...*, op. cit., p.68.

<sup>124</sup> Anheier (Helmut K.), Nassauer (Anne), « The Swarm Intelligence and Occupy. Recent Subterranean Politics in Germany », in Kaldor (Mary), Selchow (Sabine) et Tamsin (Murray-Leach)(dir.), *Subterranean Politics...*, op. cit., pp.94-118.

<sup>125</sup> Verdier (Margot), *Les conjonctures de Diogène. Individualisation et individualismes dans la genèse du mouvement squat néerlandais. 1964-1980*, 172 pages, mémoire de master 2 de sociologie historique du politique, Nanterre, 2012.

<sup>126</sup> Kaldor (Mary), Selchow (Sabine), Tamsin (Murray-Leach)(dir.), *Subterranean Politics...*, op.cit., p.12.

collectifs d'information que via des réseaux sociaux et des blogs. Le rapport que les militants entretiennent à la technologie influe sur la réception de ses mutations et sur les usages qu'ils en font.

Plus fondamentalement, le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL se distingue des mouvements d'occupation des places par le rapport qu'il entretient à l'expérience démocratique. Comme le montre Geoffrey Pleyers, les mobilisations représentées par le concept de Subterranean Politics « explorent des manières de compléter la démocratie représentative et dynamiser la citoyenneté [*empower citizenship*]<sup>127</sup> ». S'ils dénoncent « les limitations structurelles de la démocratie représentative » et que certains lui opposent la « participation au niveau micro-local », tous se projettent dans l'horizon d'un (auto-)gouvernement du peuple. Le passage « d'une phase de contestation du monopole des élus sur la représentation du peuple à une phase propositionnelle<sup>128</sup> » est donc l'un des plus grands défis auxquels ils doivent faire face. Le but est en effet toujours de revenir à la politique.

Les notions d'« arène » et d'« espace » reflètent cette perspective : si la première illustre, selon Erik Neveu, ce qui doit être compris comme un « espace d'appel<sup>129</sup> » où la revendication s'exprime à la fois comme « une demande de réponse à un problème » et, « au sens judiciaire », comme une requête vis-à-vis de ce que le mouvement considère comme « un refus de l'entendre ou de lui donner satisfaction au sein des arènes institutionnelles classiques », la seconde renvoie à un « univers de pratique et de sens, relativement autonome à l'intérieur du monde social<sup>130</sup> » mais insiste davantage sur les « relations d'interdépendance » qui unissent les mobilisations. La fécondité de cette démarche, inspirée par les travaux qui ont introduit la théorie des champs de Bourdieu dans la sociologie des mouvements sociaux, tient à l'articulation des dimensions « structurelles (la relative autonomie de l'espace des mouvements sociaux et les relations qu'il entretient avec d'autres secteurs du monde social) et pragmatiques (les conditions et les modes d'engagement des individus dans l'action protestataires)<sup>131</sup> ». Elle améliore notamment la compréhension des

---

<sup>127</sup> Pleyers (Geoffrey), « Beyond Occupy : Progressive Activists in Europe », OpenDemocracy, 08 octobre 2012. Consulté le 06 janvier 2018. Disponible sur : <https://www.opendemocracy.net/geoffrey-pleyers/beyond-occupy-progressive-activists-in-europe>

<sup>128</sup> Yves Sintomer, « Les sens... », op. cit., p.29.

<sup>129</sup> Neveu (Erik), *Sociologie des mouvements...*, op. cit., p.17.

<sup>130</sup> Mathieu (Lilian), « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 2007/1, n°77, pp.131-151, p.133.

<sup>131</sup> *Ibid.*



logiques d'influence réciproque (« cross-fertilization ») des différentes composantes des mouvements Occupy et des luttes contre les grands projets d'infrastructures<sup>132</sup>.

La logique du champ permet encore de renouveler les recherches sur l'impact des mouvements sociaux : leurs capacités à produire ou accompagner des mutations sociales locales (urbanisme par exemple) ou globales (individualisation), à transformer, par le conflit, des modèles culturels en organisation sociale et à prendre ainsi la direction de l'historicité d'une société<sup>133</sup> ou, simplement, et pour revenir à la question de la représentation politique, à produire des pratiques « de surveillance, d'empêchement et de jugement au travers desquelles la société exerce des pouvoirs de correction et de pression<sup>134</sup> » sur ses dirigeants. L'attention portée à ces interactions, et, plus particulièrement, aux pratiques de ce que Pierre Rosanvallon appelle la « contre-démocratie », tend cependant à invisibiliser « l'idéal propre » de mouvements sociaux qui ne « se déploie[nt] pas seulement en critique de la propension régulière des représentants à déposséder les représentés du pouvoir que ces derniers leur ont confié<sup>135</sup> », mais dans une perspective créatrice, la production de représentations et de pratiques d'autres possibles.

A travers l'étude de l'inscription du squat qu'elle définit comme une « action d'occupation illégale d'un local en vue de son habitation ou de son utilisation collective<sup>136</sup> » dans les répertoires militants, Cécile Péchu souligne ainsi l'importance de « l'économie morale » des mouvements - la manière dont ils se positionnent vis-à-vis de « la confrontation gouvernants-gouvernés<sup>137</sup> » - dans le développement de leurs logiques d'action. La spécificité de ces mobilisations qu'elle interprète comme des « illégalismes sectoriels » - parce qu'ils constituent déjà en soi une réponse à la revendication – réside probablement dans le fait qu'ils peuvent être utilisés qu'il y ait ou non expression de revendications en direction des autorités<sup>138</sup> ». L'analyse contraste avec la définition traditionnelle des mouvements sociaux construite en creux de « l'objet de la science politique comme lié aux « objets déjà donnés

---

<sup>132</sup> Pleyers (Geoffrey), « Beyond Occupy... », op. cit.

<sup>133</sup> Touraine (Alain), « Les mouvements sociaux : objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique ? », *Revue française de sociologie*, 1984, n°25, pp.3-19, p.7.

<sup>134</sup> Rosanvallon (Pierre), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, coll. « Points Essai ».

<sup>135</sup> Sintomer (Yves), *Petite histoire...*, op. cit., p.38.

<sup>136</sup> Péchu (Cécile), *Les squats*, Paris, Les Presses de Science Po, 2010, coll. « Contester », p.10. Pour une épistémologie plus détaillée de la question du squat et une réflexion sur sa définition voir chapitre 1.

<sup>137</sup> Cécile Péchu emprunte le terme utilisé par Edward P. Thompson dans *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 1988. Péchu (Cécile), « « Laissez parler les objets ! » De l'objet des mouvements sociaux aux mouvements sociaux comme objets », in Favre (Pierre), Fillieule (Olivier), Jobard (Fabien)(dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007, coll. « Recherches », pp.59-77, p.66.

<sup>138</sup> *Ibid*, p.67.

là » que sont les institutions spécialisées dans le gouvernement<sup>139</sup> ». Les notions d'arène et d'espace inscrivent les mouvements sociaux dans « un continuum des formes de participation<sup>140</sup> » à la politique instituée qui laissent à la marge les mobilisations qui ne sont pas déterminées par une revendication.

La perspective de l'autonomie poursuit en effet sa critique du démocratisme dans la valorisation de l'action directe, de la propagande par le fait (l'exemplarité par l'action) et de l'illégalisme, hérités des répertoires du syndicalisme révolutionnaire, de l'anarchisme et du mouvement autonome historique. « Il ne s'agit pas de présenter des demandes mais d'affirmer dans les faits<sup>141</sup> » le droit d'accéder à la ressource visée, l'opposition à un projet (de loi, d'infrastructure), le refus d'une identité assignée, etc. Le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL entretient d'ailleurs des liens ténus avec la constellation des squats inspirés par les idées autonomes et anarchistes avec qui il partage la critique radicale de la représentation<sup>142</sup>. Les occupant-e-s de la « Zone d'Autonomie Définitive », fréquemment associée à un « squat de squats<sup>143</sup> », connaissent et/ou participent à cette sorte de société idéale discontinue, constellation d'hétérotopies déterminées par une logique de réappropriation directe des biens<sup>144</sup>.

A l'instar des Practice Movements définis par James C. Scott comme « des mouvements sociaux sans organisation formelle, sans leader formel, sans manifeste, sans encartement, sans nom et sans bannière », l'objet des mobilisations animées par la perspective de l'autonomie est donc soumis à une logique d'action, aux pratiques qui lui donnent sens<sup>145</sup>. C'est cette particularité qui explique la difficulté à définir les mouvements motivés par la perspective de l'autonomie et leur relative invisibilité<sup>146</sup>. Ces deux types de mobilisations partagent un même ancrage à la vie quotidienne dont il s'agit de « bouleverser les fondements

---

<sup>139</sup> *Ibid*, p.61.

<sup>140</sup> *Ibid*.

<sup>141</sup> *Ibid*, p.65.

<sup>142</sup> Voir chapitre 1.

<sup>143</sup> Voir chapitre 2.B.

<sup>144</sup> Sommier (Isabelle), *La violence...*, op. cit., p.55.

<sup>145</sup> Eckert (Julia), « Practice Movements : The Politics of Non-Sovereign Power », in Della Porta (Donatella), Diani (Mario)(dir.), *The Oxford Handbook of Social Movements*, Oxford, Oxford University Press, 2015, pp.567-577, p.568.

<sup>146</sup> Rarement visibles dans les médias en dehors des reportages spectaculaires où ils apparaissent sous la forme de catégories (« black blocks », « antifascistes », « zadistes »), les mouvements animés par la perspective de l'autonomie exercent une influence forte sur l'espace militant. Peut-être moins nombreux en France, ces constellations représentent une large part de la gauche radicale allemande, italienne, grecque ou espagnole. La porosité relative des groupes militants rend le décompte encore plus compliqué : le cloisonnement catégoriel est aveugle à l'importance des échanges, des « cross fertilizations » étudiées par Geoffrey Pleyers. Le pouvoir fédérateur de la pratique autonome (réappropriation directe, lutte contre toute les formes de domination, etc.) élargit considérablement les limites du « mouvement ». Voir notamment Katsiaficas (George), *The Subversion...*, op. cit., p.277.

normatifs » par des pratiques transgressives « qui peuvent être définies comme étendant l'espace d'action de ceux qui les poursuivent<sup>147</sup> ». Les revendications qui peuvent parfois être formulées jouent un rôle secondaire par rapport à cet enjeu de matérialisation de la perspective d'émancipation. Isabelle Sommier qualifie cette oscillation entre des pratiques fortement conflictuelles et des pratiques revendicatives permettant de réaliser une partie de l'objectif de « pragmatisme radical<sup>148</sup> ».

La perspective de l'autonomie se distingue ainsi des luttes de reconnaissance théorisées par Axel Honneth, à partir des réflexions de Jürgen Habermas, parce qu'elle s'ancre à une logique d'action dissidente. George Katsiaficas insiste sur le rôle joué par la généralisation de l'antagonisme dans le déplacement du conflit de l'espace de la production vers l'espace de la « reproduction culturelle, de l'intégration sociale et de la socialisation<sup>149</sup> ». La critique radicale que le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL oppose au spectacle de la représentation politique trace une frontière entre la(les) réalité(s) vécue(s) de la coactivité et le « système » légitimé par le préjugé gouvernemental. Elle réactive ainsi la thèse du « désencastrément<sup>150</sup> » formulée par Karl Polanyi qui attribue un rôle décisif au pouvoir normatif dans le processus de réification de la vie quotidienne. La distinction établie par Habermas entre la « rationalité instrumentale » du système économique et l'éthique de la discussion à partir de laquelle il suggère de refonder la théorie du droit, s'inspire de cette conception<sup>151</sup>. Mais si la perspective de l'autonomie résonne avec le projet d'extension de la reconnaissance éthique, elle n'entend cependant pas soumettre l'économie aux enjeux du « monde vécu » par le biais d'institutions juridiques parachevant la spécialisation du domaine politique. En se focalisant sur la production de l'ordre constitutionnel, cette logique d'intégration tend à évacuer les enjeux normatifs soulevés par les conflits sociaux<sup>152</sup>.

C'est également au prisme de leur inconditionnalité que Paul Audi réfléchit les luttes contemporaines, signifiantes en elles-mêmes « au-delà de toute revendication<sup>153</sup> ». La théorie

---

<sup>147</sup> Eckert (Julia), « Practice Movements... », op. cit., p.568.

<sup>148</sup> Sommier (Isabelle), *La violence...*, op. cit.

<sup>149</sup> Habermas, « New Social Movements », *Télos*, 1981, p.33 cité par Katsiaficas (George), *The Subversion...*, op. cit., p.360.

<sup>150</sup> Polanyi (Karl), *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1983.

<sup>151</sup> Challe (Edouard), « Jürgen Habermas et le fondement communicationnel du droit », *Le Philosophoire*, 1999/3, n°9, pp.175-199.

<sup>152</sup> Sintomer (Yves), « J. Habermas, L'intégration républicaine », *Politix*, 1999, vol.12, n°46, pp.173-177, p.175.

<sup>153</sup> Audi (Paul), « L'envers de la reconnaissance », in Zarka (Yves Charles)(dir.), *Critique de la reconnaissance. Autour de l'œuvre d'Axel Honneth*, Sesto San Giovanni, Mimésis, 2015, coll. « Philosophie et société », pp.13-26, p.15.

de « la *socialisation* ordonnée par les divers modes de reconnaissance<sup>154</sup> » défendue par Axel Honneth reconduit ainsi, selon lui, une idéologie conformiste « au service d'une socialisation normative des humains<sup>155</sup> ». La reconnaissance, réduite à un mode d'entrée dans l'ordre des places capitaliste, ne tient pas compte de la dimension tragique de la domination<sup>156</sup>. Car « si la lutte a compris quelque chose, ce n'est pas qu'elle est vaine, c'est qu'elle est à elle-même sa propre fin<sup>157</sup> ». Il s'agit, en d'autres termes, d'opposer la critique de la souveraineté à l'enfermement des luttes de reconnaissance dans une logique de confirmation identitaire<sup>158</sup>. Paul Audi nous invite ainsi à penser une morale de la réfraction, une logique de réappropriation individuelle de l'exercice de la délibération légitime conquise « dans l'indifférence vis-à-vis de toute reconnaissance<sup>159</sup> », c'est-à-dire, dans une perspective d'émancipation.

Précisément, la perspective de l'autonomie rompt avec le principe de centralisation à travers laquelle la souveraineté avait été conceptualisée<sup>160</sup>. En associant la coobligation à la coactivité, elle suppose de subordonner l'exercice des pouvoirs normatif et symbolique à la délibération intersubjective et de maintenir la théorie et la pratique dans « une interaction continue<sup>161</sup> ». Le poids dévolu à la représentation du réel dans la production des rapports sociaux de domination résonne ici avec la critique de la compétence politique ou, pour reprendre la formule de Bourdieu, de la distinction toujours plus importante des « producteurs professionnels de schèmes de pensée et d'expression du monde social<sup>162</sup> ». Et c'est là tout l'enjeu. La critique radicale de la représentation politique est une critique radicale du monopole du pouvoir de représenter le réel (dire le vrai et le juste, figurer les divisions du monde social) qui doit être réapproprié par la multitude contre la réduction des intérêts et des désirs des individus à l'abstraction d'une volonté générale. L'être-en-commun qui se dessine dans la perspective de l'autonomie engage donc la reconnaissance d'un droit à la « dérogation vis-à-vis du monde commun<sup>163</sup> » qui ne se limite cependant pas, contrairement à ce que Paul Audi suggère, à « une autodétermination sans portée extérieure, sans conséquences sur la

---

<sup>154</sup> *Ibid*, p.17.

<sup>155</sup> *Ibid*, p.25.

<sup>156</sup> La reconnaissance est en effet avant tout « une condition parmi d'autres, de *participation* au jeu de rôles (...) que les sociétés occidentales, au nom de la production des biens distribuent sous forme d'oppositions normatives et de rapports de pouvoir », *Ibid*, p.15.

<sup>157</sup> *Ibid*, p.18.

<sup>158</sup> *Ibid*, p.24.

<sup>159</sup> *Ibid*, p.22.

<sup>160</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.67.

<sup>161</sup> Katsiaficas (George), *The Subversion...*, op. cit., p.277.

<sup>162</sup> Bourdieu (Pierre), « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champs politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, vol. 36-37, pp.3-24, p.6.

<sup>163</sup> Audi (Paul), « L'envers... », op. cit., p.25.

marche du monde » et relèverait « de la pure jouissance de soi », mais se déploie dans les fondements même d'une organisation sociale marquée par la dissolution des sphères privée et publique dans l'espace de la vie quotidienne.

La tension qui lie la production de l'être-en-commun à cette exigence d'autodétermination renverse le « schème causal » classique de la sociologie<sup>164</sup> : plutôt que de partir des agrégats pré-constitués par les attributs communs aux individus (les dispositions qui expliquent traditionnellement la formation de classes – profession, sexe, âge, etc.) dont l'agencement révèle une structure a priori déterminée par une condition commune<sup>165</sup>, il s'agit d'interroger la manière dont ils donnent forme aux interactions qui les lient. En d'autres termes, l'enjeu consiste à rompre avec le présupposé fonctionnaliste par lequel la sociologie s'est saisie du problème de l'ordre social, pour penser une organisation collective fondée, non pas contre la différenciation individuelle, mais contre la logique d'intégration qui l'empêche.

La théorie politique et la théorie sociale partagent une « inquiétude de policiers », celle de la dissolution du lien qui pointe à l'horizon d'une modernité définie par le dessaisissement fonctionnel des coercitions traditionnelles<sup>166</sup>. C'est cette interprétation qui légitime le monopole de la violence<sup>167</sup> et le monopole du pouvoir de représenter le réel attribués à ceux qui exercent la souveraineté (le roi, les députés, le parti, etc.). Car si, comme le montre Didier Mineur, « l'unité ne fonde plus le pouvoir », elle doit désormais être « fondée par lui<sup>168</sup> ». L'expérience de « la continuité permanente de la vie sociale<sup>169</sup> », contredite par l'angoisse de la dissolution associée à la modernité, trouve raison dans un principe d'autorité. Calquée sur le modèle de l'État-nation<sup>170</sup>, « l'idée de société » qui émerge au XVIII<sup>e</sup> siècle, traduit cette logique d'ordonnement dans l'image d'un système dont les différentes parties interagissent entre elles, « comme les pièces d'un mécanisme ou les parties d'un organisme », un ensemble « sous l'emprise d'une logique lui dictant l'essentiel de ses caractéristiques historiques<sup>171</sup> ».

---

<sup>164</sup> Mercklé (Pierre), *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2016, coll. « Repères », p.3.

<sup>165</sup> *Ibid*, p.56.

<sup>166</sup> Les sociétés sans État se caractérisent par l'exercice d'une coercition que Durkheim qualifiait de répressive et que Maine associait au patriarcat. Les sociétés à État quand à elles se caractérisent par une justice réparatrice caractéristique d'un lien social basé sur une association libre et volontaire, nécessaire dans cette acception à l'exercice du politique. Abélès (Marc), *Anthropologie...*, op. cit., p.20.

<sup>167</sup> *Ibid*, p.29.

<sup>168</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit. p.19.

<sup>169</sup> Martuccelli (Danilo), « La théorie sociale : le problème de l'ordre et l'idée de société », in Tahon (Marie-Blanche)(dir.), *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011, coll. « Atelier de recherches sociologiques », pp.9-46, p.4.

<sup>170</sup> *Ibid*, p.8.

<sup>171</sup> *Ibid*, p.6.

La vanité, le désaccord, le conflit, l'absence ou la rupture du lien ne sont appréhendés qu'en termes de contradictions, de désajustements, au mieux, de (dis-)fonctions, conduisant nécessairement à un plus haut degré d'intégration d'un système chargé de décourager les déviations<sup>172</sup>. L'action est donc essentiellement pensée du point de vue de son adaptation aux normes qui régissent l'appréhension du monde social (dominée, suivant les auteurs, par les échanges économiques ou les valeurs). Cette conception de la vie sociale nourrit une appréhension téléologique du changement : la stratification censée refléter la complexité organisationnelle du groupe, « sert à classer les diverses sociétés le long d'un continuum (...) ». Le « défaut » de pouvoir politique – ou du « moins de pouvoir » dans le sens familier du discours et de la pratique en Occident, devient un signe de « manque », de « développement limité » et de « retard »<sup>173</sup>. Le « Grand partage » anthropologique, hérité de la distinction durkheimienne des solidarités mécaniques et organiques, oppose les communautés sans État aux sociétés « modernes » érigées en « modèle achevé de quelque mode d'organisation en société que ce soit et de ce fait, comme l'aboutissement logique de n'importe quel processus de changement social<sup>174</sup> ». Le préjugé gouvernemental se réactualise ainsi dans la construction imaginaire de la totalité sociale.

En déplaçant le regard des entités collectives pré-constituées aux relations qui leur donnent forme, le « relationnalisme méthodologique » des « nouvelles sociologies » réfute l'hypothèse substantialiste au profit d'une approche résolument constructiviste<sup>175</sup>. Ma thèse s'inscrit dans cette démarche. Je me propose en effet, en réintroduisant une activité de sens dans la théorie des formes de Georg Simmel, de réfléchir le processus de formation d'un être-en-commun fondé sur une perspective d'autonomie.

S'il est nécessaire de se départir du paradigme de l'ordre, c'est en effet précisément pour penser une organisation sociale autre, c'est-à-dire, la constitution d'un espace politique dans lequel les individus peuvent agir collectivement. Joseph Yvon Thériault souligne la nécessité de défendre le « projet normatif » de la sociologie contre sa réduction à la « mécanique des liens sociaux<sup>176</sup> ». « L'inquiétude de policiers » dénoncée par Danilo Martuccelli s'accompagne ainsi, selon lui, d'une « inquiétude démocratique » sur l'avenir d'un monde commun dont il s'agit d'écrire l'histoire<sup>177</sup>. L'analyse ne peut donc se limiter à

---

<sup>172</sup> Lugan (Jean-Claude), *La systémique sociale*, Paris, PUF, 1993, coll. « Que sais-je ? », p.39.

<sup>173</sup> Mondher (Kilani), *Les cultes du cargo mélanésien. Mythes et rationalité en anthropologie*, Lausanne, Éditions d'En bas, coll. « Le forum anthropologique », 1983, p.94.

<sup>174</sup> *Ibid*, p.95.

<sup>175</sup> Corcuff (Philippe), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Armand Colin, 2017, coll. « 128 », p.14.

<sup>176</sup> Thériault (Joseph Yvon), « L'oubli... », op. cit., p.219.

<sup>177</sup> *Ibid*, p.212.

l'étude des processus sociaux et doit considérer la logique intentionnelle propre à l'action politique. On retrouve là le projet de la science sociale anarchiste qui, en s'intéressant aux prises de position des acteurs vis-à-vis du préjugé gouvernemental qu'elle cherche à déconstruire, réinscrit la diversité des formes sociales dans la contingence de l'histoire<sup>178</sup>. C'est à cet effort pour développer une pensée critique qui pourrait « intéresser ceux qui tentent d'aider à l'avènement d'un monde dans lequel les personnes seraient libres de gérer leurs propres affaires<sup>179</sup> », que ma réflexion, animée quant à elle par une inquiétude anarchiste, entend contribuer.

En s'émancipant de la question des attributs des individus, la théorie des formes de Georg Simmel permet de penser la « coagulation<sup>180</sup> » de relations sociales prises dans « un flux et un bouillonnement permanents<sup>181</sup> ». Danilo Martuccelli lui attribue « un rôle de médiation » : les formes sociales rendent compte « à la fois de la permanence de la vie sociale et de son mouvement perpétuel, de sa recréation constante<sup>182</sup> » dans le processus de socialisation par lequel les individus créent la « société » - concept qui perd ainsi, de fait, toute sa portée heuristique. Pour Simmel en effet, la « société » se réduit à l'« action réciproque de plusieurs individus » impulsée par leurs intérêts et leurs affects, des « contenus » qui constituent « la matière de la socialisation » par laquelle ils « accèdent à la réalité sociale<sup>183</sup> ». Parce que cette action réciproque n'est jamais pure<sup>184</sup>, qu'elle produit toujours des « effets<sup>185</sup> » sur autrui, Célestin Bouglé et Eugène Dupréel lui substituent la notion de « rapport<sup>186</sup> ».

C'est sur une interprétation similaire que se fonde la sociologie des réseaux sociaux que Pierre Mercklé définit comme « un ensemble de méthodes, de concepts, de théories, de modèles et d'enquêtes » s'intéressant aux régularités des relations interindividuelles, à « leur formation et leurs transformations », analysées à travers « leurs effets sur les comportements individuels<sup>187</sup> ». Il ne s'agit plus d'étudier les attributs qui déterminent l'inscription des

---

<sup>178</sup> Clastres (Pierre), *La société contre l'État* (1974), Paris, Les Éditions de Minuit, 2011, coll. « Reprises »; Graeber (David), *Fragments of an Anarchist Anthropology*, Chicago, Prickly Paradigm Press, 2004; Scott (James C.), *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, Paris, Seuil, 2013.

<sup>179</sup> Graeber (David), *Fragments...*, op. cit.

<sup>180</sup> Mercklé (Pierre), *Sociologie des réseaux...*, op. cit., p.97.

<sup>181</sup> Martuccelli (Danilo), *Sociologies de la modernité...*, op. cit., p.380.

<sup>182</sup> *Ibid*, p.380 et 381.

<sup>183</sup> Simmel (Georg), *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* (1908), Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1999, p.44.

<sup>184</sup> *Ibid*, p.48.

<sup>185</sup> *Ibid*, p.43.

<sup>186</sup> Coenen-Huther (Jacques), « Pour une sociologie des formes », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 2008, XLVI-140, pp.67-83, p.70.

<sup>187</sup> Mercklé (Pierre), *Sociologie des réseaux...*, op. cit. p.3.

individus dans des groupes constitués a priori<sup>188</sup>, mais de réfléchir les logiques de leur formation à partir des relations « d'action pour, avec, contre autrui<sup>189</sup> », des rapports qui distinguent les individus. L'analyse des réseaux sociaux s'attache ainsi à la fois aux formes d'association (les structures) qui émergent des interactions et à la contrainte qu'elles exercent en retour sur la forme de ces relations (le pouvoir, la concurrence, etc.)<sup>190</sup>. Cette circularité explique que la contrainte formelle n'ait ici rien « d'un déterminisme mécanique<sup>191</sup> ». Le travail de constitution opéré par les institutions, « organes spéciaux » qui « représentent les idées et les forces qui maintiennent le groupe dans telle ou telle forme déterminée<sup>192</sup> », est toujours menacé par l'expérience propre du sujet moderne qui s'éprouve « à distance des formes sociales<sup>193</sup> ».

En accentuant la distinction établie par Simmel entre les contenus et les formes de la socialisation par la recherche d'« invariants du comportement humain qui transcendent les époques et les cultures<sup>194</sup> », la théorie des réseaux sociaux aboutit cependant à une sorte de « néo-structuralisme<sup>195</sup> » qui tend, comme l'ont montré Luc Boltanski et Ève Chiapello, à « naturaliser » la représentation néolibérale d'un monde en réseau. Les considérations morphologiques de la sociométrie illustrent cette « dérive formaliste<sup>196</sup> ». Constatant la diversité des formes sociales, Simmel insiste pourtant sur les choix opérés par le collectif quant au problème de la maintenance de l'univers et du changement social, mais les ramènent à des avantages relatifs<sup>197</sup>, une « rationalité stratégique » fondée sur une logique géométrique qui ne retranscrit pas les enjeux soulevés par la « rationalité en valeurs<sup>198</sup> », les arbitrages, les jugements qui permettent de penser la logique spécifique de l'action politique.

---

<sup>188</sup> *Ibid.*, p.56.

<sup>189</sup> Simmel (Georg), *Sociologie...*, op. cit., p.43.

<sup>190</sup> Mercklé (Pierre), *Sociologie des réseaux...*, op. cit. p.16.

<sup>191</sup> *Ibid.*

<sup>192</sup> Simmel (Georg), « Comment les formes sociales se maintiennent ? », *L'année sociologique*, 1898, pp.71-107, p.85.

<sup>193</sup> Martuccelli (Danilo), *Sociologies de la modernité...*, op. cit., p.383.

<sup>194</sup> Coenen-Huther (Jacques), « Pour une sociologie... », op. cit., p.69.

<sup>195</sup> Mercklé (Pierre), *Sociologie des réseaux...*, op. cit., p.69.

<sup>196</sup> L'influence de la psychologie a participé au développement d'une « sociométrie » basée sur la détermination des phénomènes d'attraction et de répulsion représentés par un « sociogramme », « une méthodologie quantitative » qui relève des « données structurales » : volume, fréquence des relations, etc. Mercklé (Pierre), *Sociologie des réseaux ...*, op. cit., p.21.

<sup>197</sup> La représentation politique permet par exemple, selon Simmel, de compenser les logiques de foule qui contraignent la prise de décision, mais risque, en formant un organe autonome vis-à-vis du monde social, de contribuer à sa destruction. Simmel (Georg), « Comment les formes... », op. cit.

<sup>198</sup> Péchu (Cécile), « « Laissez parler... », op. cit., p.74.



Luc Boltanski souligne l'importance de ces opérations dans la construction de l'espace social et de ses di-visions<sup>199</sup>. La dénonciation, qu'il identifie à une forme sociale parce qu'elle révèle, et donc, fait advenir un rapport, s'appuie sur un « principe d'équivalence » permettant d'arbitrer les conflits de distribution des ressources matérielles et symboliques. La formation des groupes repose en effet, dans une large mesure, sur les logiques de mobilisation associées aux opérations de définition du juste, sur les procédures d'accord au fondement de l'association. Le processus de constitution, que la théorie de l'équilibre structural réduit à une performance de rôle (les cadres sont par exemple définis par la relation de commandement<sup>200</sup>), est guidé par une activité de sens. L'approche pragmatique prolonge ainsi les travaux d'Edward P. Thompson sur le processus historique de formation « sociale et culturelle » de la classe ouvrière anglaise, forgée par l'interprétation collective de l'expérience - individuelle mais partagée - du travail et de la lutte (Boltanski définit ainsi quant à lui les cadres à travers une étude généalogique, le processus socio-historique de « naturalisation » de la catégorie)<sup>201</sup>. L'intérêt commun n'est pas envisagé comme un donné mais comme le résultat d'une production sociale qui informe la logique d'action des individus (le « dévoilement » des intérêts dissimulés de l'ennemi ou les mécanismes d'enrôlement qui participent à la construction de la cause commune par exemple)<sup>202</sup> ; la rationalité instrumentale est, en quelque sorte, subordonnée à la rationalité en valeur.

Il ne s'agit cependant pas de faire une sociologie des épreuves (de retracer la trame de l'action pour compléter la typologie des régimes d'engagement) mais de comprendre comment la critique radicale du monopole de représenter le réel influe sur la forme que les occupant-e-s donnent aux interactions qui les lient, comment, en somme, elle participe à la construction d'une réalité sociale autre, à la matérialisation de la perspective d'autonomie. L'approche pragmatique engage à penser la réflexivité au cœur des pratiques des acteurs<sup>203</sup> ; l'« expérience de base » de l'interaction est en effet marquée par le fait qu'« il est toujours possible d'agir autrement<sup>204</sup> ». En insistant sur « l'élasticité » de la vie sociale, sur l'enchevêtrement de significations culturelles « stockées dans chaque conduite ou fait social

---

<sup>199</sup> Boltanski (Luc), *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Gallimard, 2011, coll. « Folio Essai » ; Boltanski (Luc), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, coll. « Sens commun » ; Boltanski (Luc), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, coll. « NRF Essais ».

<sup>200</sup> Mercklé (Pierre), *Sociologie des réseaux...*, op. cit., p.64.

<sup>201</sup> Corcuff (Philippe), *Les nouvelles...*, op. cit., p.71.

<sup>202</sup> Barthe (Yannick) et al., « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013/3, n°103, pp.175-204, p.184.

<sup>203</sup> *Ibid*, p.188.

<sup>204</sup> Martuccelli (Danilo), *Les sociétés et l'impossible...*, op. cit., p.25.

(organisation, pratique...)»<sup>205</sup> » (les textures) et sur l'irrégularité de coercitions qui ne sont jamais diffusées de manière uniforme<sup>206</sup>, Danilo Martuccelli souscrit à cette hypothèse dont il accentue toutefois la dimension constructiviste. S'il soutient que « le pragmatisme a eu raison d'accorder une importance majeure aux démentis des actions », il lui reproche en effet « de circonscrire cette problématique exclusivement au niveau de l'action. L'enjeu ne se situe pas à ce niveau<sup>207</sup> ». Le principe que la « réalité » oppose à l'infinité des possibles ne tient pas tant à des limitations pratiques (qui se traduisent, dans la conception pragmatique, par des heurts) qu'à des constructions imaginaires, des croyances.

De ce point de vue, l'étude ne vise pas à dégager des logiques d'engagement, à comprendre comment et pourquoi les occupant-e-s sont individuellement investi-e-s dans cette expérience, mais à décrire un « régime de réalité<sup>208</sup> », à analyser l'influence de « représentations culturelles *imagées* » conçues comme de « véritable matrices de perception et d'action [qui] dessinent les contours de ce qui est ou non possible », sur le processus de formation de l'être-en-commun. A la suite d'Antony Giddens, Martuccelli insiste en outre sur le rôle du « décalage » entre l'« état initial présent » (...) et le virtuel vers lequel on se projette (ou « état futur »)<sup>209</sup> » dans le processus de production de la réalité. La manière dont les individus appréhendent l'espace et le temps du changement social joue donc un rôle central dans la formation de l'être-en-commun. Je partirai ainsi, en fin de compte, de l'hypothèse que les choix opérés par les occupant-e-s quant au problème du maintien et du changement des rapports qui les lient, relatifs à leur économie morale et à la rationalité en valeur qui détermine les arbitrages et les jugements qui donnent forme à cette association, reposent, en dernière instance, sur la définition (et les conditions de la définition) d'un régime de réalité (du vrai, du juste et des limites du possible).

Je tiendrai également compte de la critique que Joseph Yvon Thériault oppose à la réduction du projet normatif de la sociologie à la mécanique des liens sociaux en m'intéressant aux dispositifs matériels et organisationnels qui cadrent les interactions et à leurs effets sur les coercitions et le déploiement de la critique. Si Danilo Martuccelli a raison de remarquer que « nous n'assistons pas aujourd'hui à la liquéfaction des liens sociaux, où finiraient même par disparaître les traditionnelles rigidités ou solidités, pas plus qu'hier, nous

---

<sup>205</sup> Martuccelli (Danilo), « La théorie sociale... », op. cit., p.20.

<sup>206</sup> Martuccelli (Danilo), « Penser l'intermonde, ou comment oublier le problème de l'ordre social », *Revue du MAUSS*, 2006/1, n°27, pp.431-443, p.436.

<sup>207</sup> Martuccelli (Danilo), *Les sociétés et l'impossible...*, op. cit., p.51.

<sup>208</sup> *Ibid*, p.55.

<sup>209</sup> Martuccelli (Danilo), *Sociologies de la modernité...*, op. cit., p.515.

n'étions enfermés dans des structures ou des institutions dictant à tout jamais l'ordre des événements<sup>210</sup> », il ne s'agit toutefois pas d'ignorer les spécificités qui distinguent les différentes logiques d'organisation sociale et les formes particulières qu'elles donnent à la contrainte. Enfin, plutôt que de chercher, à l'issue de ces processus, la reproduction d'un ordre défini a priori par une condition commune, j'interrogerai la formation du groupe comme un mouvement mu par l'« ensemble des pratiques sociales accomplies et ordonnées dans l'espace et le temps<sup>211</sup> » par la réflexivité des acteurs sur les effets (intentionnels ou non) de leurs actions.

Seule une approche empirique et compréhensive, une enquête ethnographique saisie comme un « outil de construction théorique<sup>212</sup> », peut permettre de confronter les représentations et les pratiques des acteurs au processus de formation de l'être-en-commun de la perspective d'autonomie et à sa matérialisation dans l'occupation de la ZAD de NDDL. Je propose ainsi de réfléchir les effets de la critique radicale de la représentation sur la production d'un autre possible. Comment l'activité de sens (l'économie morale et la réflexivité) des occupant-e-s influence-t-elle la manière dont elles se saisissent des contraintes matérielles et sociales auxquelles elles se confrontent, la formation et la transformation de leurs relations (socialisation, échanges, pouvoir, violence, coopération) ? Si la critique radicale de la représentation politique est une critique radicale du monopole du pouvoir de représenter le réel, comment déterminent-elles le vrai et le juste et comment arbitrent-elles les conflits qui les opposent ? Comment, en somme, donnent-elles forme à l'être-en-commun de la perspective d'autonomie ?

## **Être au cœur : affects et distanciations d'une recherche engagée**

Lorsque je lui demande comment il se représentait la ZAD de NDDL et les raisons qui l'ont décidé à venir s'y installer, Ulysse éclate de rire et m'explique qu'il n'imaginai « rien ! » : « Quand je suis arrivé à la ZAD j'imaginai rien parce qu'y avait rien ! C'était en 2009 au Camp Action Climat. C'est suite à ça qu'on a décidé de s'installer et d'ouvrir la

---

<sup>210</sup> Danilo Martuccelli, « Penser l'intermonde... », op. cit., p.432.

<sup>211</sup> Martuccelli (Danilo), *Sociologies de la modernité...*, op. cit., p.511.

<sup>212</sup> Wacquant (Loïc), « La chair et le texte : l'ethnographie comme instrument de rupture et de construction », in Naudier (Delphine), Simonet (Maud)(dir.), *Des sociologues sans qualités ?*, Paris, La Découverte, 2011, coll. « Recherches », pp.201-221, p.212.

Gaïté<sup>213</sup>. » L'occupation, associée à une « ouverture » (la notion remplace ainsi fréquemment le terme « squat »), participe d'une logique pionnière. Thomas remarque d'ailleurs que la plupart des occupant-e-s sont arrivées seul-e-s :

« J'ai l'impression que très peu de gens sont arrivés en collectif. Très, très peu ! C'est intéressant... Je sais pas trop pourquoi... Peut-être parce qu'un collectif qui fait un truc ailleurs, bah... il reste où il est quoi. Et peut-être que les gens qui sont venus c'est justement parce qu'ils avaient pas ce collectif et qu'ils pensaient le trouver ici<sup>214</sup>... »

La ZAD de NDDL s'est ainsi construite au fil des « migrations<sup>215</sup> » qui ont alimenté cette entreprise de création d'un être-en-commun autre. Geoffrey Pleyers observe que l'occupation ouvre un « espace d'expérience : un lieu suffisamment autonome et distancié de la société capitaliste qui permet aux acteurs de vivre suivant leurs propres principes, de tisser des relations sociales différentes et d'exprimer leur subjectivité<sup>216</sup> ». La notion, qui reprend l'idée d'une aire d'action spécifique aux mouvements sociaux, ne les réduit cependant pas à une logique revendicative. Par la mise en place d'alternatives aux relations d'interdépendance à travers lesquelles le gouvernement capitaliste se reproduit, les « activistes veulent défendre l'autonomie de leur expérience vécue face à la domination de tous les aspects de la vie par les industries culturelles globales et les pouvoirs économiques<sup>217</sup> ». A la fois « lieu de lutte et « antichambre d'un monde nouveau »<sup>218</sup> », l'occupation de la ZAD de NDDL ancre, dans un lieu réel, la contestation et l'inversion des normes visées par la critique radicale de la représentation. Elle peut donc être comprise comme une hétérotopie, une utopie matérialisée sous la forme d'un « emplacement » dans lequel les logiques qui déterminent les rapports sociaux sont désignées, réfléchies, neutralisées ou inversées<sup>219</sup>. Analyser la formation de l'être-en-commun de l'autonomie suppose donc de s'intéresser aux relations qui se tissent sur ce territoire<sup>220</sup>. Il ne s'agit pas, comme le remarque Jean Copans, d'épuiser la connaissance de la vie du groupe, mais de faire son « portrait » à partir d'une observation directe et compréhensive des représentations et des pratiques des acteurs<sup>221</sup>. En réalisant une enquête

<sup>213</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>214</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>215</sup> Les habitant-e-s qui résistent, « Appel à migrations... », op. cit.

<sup>216</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-globalization. Becoming an Actor in the Global Age*, Cambridge, Polity Press, 2010, p.39.

<sup>217</sup> *Ibid*, p.37.

<sup>218</sup> *Ibid*.

<sup>219</sup> Foucault (Michel), « Des espaces autres (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967) », *Architecture, Mouvement, Continuité*, 1984/10, n°5, pp.46-49.

Disponible sur: <http://www.desteceres.com/heterotopias.pdf>

<sup>220</sup> Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2003, p.12 ; Copans (Jean), *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Armand Colin, 2008, coll. « L'enquête et ses méthodes », p.24.

<sup>221</sup> Copans (Jean), *L'enquête...*, op. cit., p.23

ethnographique, je souhaitais ainsi saisir les conditions de l'expérience vécue des occupant-e-s, réduire la focale pour capturer les différents aspects de la vie quotidienne du mouvement, le déploiement de la perspective d'autonomie dans les « structures écologiques et foncières<sup>222</sup> » de l'occupation, son « organisation sociale et politique », les rapports sociaux qui s'y nouent, les sentiments qui s'y attachent et les réflexions qui les bouleversent.

La ZAD de NDDL est une zone humide de 1650 hectares située à 25 km au nord-ouest de Nantes entre les communes de Grandchamp, Héric, Treillières, Vigneux de Bretagne et Notre-Dame-des-Landes dans le département de Loire-Atlantique et la région Bretagne. Le bocage, juxtaposition de parcelles géométriquement tracées dans la lande et délimitées par des talus, des haies, des bois, de petites forêts, des étangs et des mares, est traversé par trois grandes routes (la RD281, la RD81 et le chemin de Suez) et habité par une grande diversité d'espèces animales et végétales (plus de 2000 dont 146 espèces protégées). Si l'occupation procède d'une logique pionnière parce qu'elle ouvre un espace autre, le territoire n'est pas inhabité : on comptait en effet en 2014, 5235 habitant-e-s à Grandchamp, 5768 à Héric, 8395 à Treillières, 5722 à Vigneux-de-Bretagne et 2053 à Notre-Dame-des-Landes<sup>223</sup>. En 1970, 124 familles d'agriculteur-ice-s se partagent les terres arables dont le décret de Zone d'Aménagement Différé autorise la préemption (le sigle Z.A.D. qui sera plus tard détourné par le mouvement et deviendra le symbole de la « Zone à Défendre » puis de la « Zone d'Autonomie Définitive »<sup>224</sup>). Seules 11 familles d'agriculteur-ice-s et quelques résident-e-s refuseront les indemnités de l'État et résisteront aux côtés des habitant-e-s des communes alentour jusqu'en 2018. L'opposition au projet d'aéroport commence avec leur mobilisation. Les paysan-ne-s en lutte, les associations citoyennes et le mouvement d'occupation qui les rejoint en 2009, forment ainsi, selon l'expression consacrée par les militant-e-s, les « différentes composantes de la lutte ».

Depuis l'échec de l'opération César et la manifestation de réoccupation du 17 novembre 2012, le mouvement d'occupation mobilise toujours en moyenne 300 occupant-e-s. Il se déploie aujourd'hui à travers plus de 60 lieux squattés. Je ne peux véritablement – ce n'est d'ailleurs pas mon but - établir de causalité entre les spécificités de cette expérience et la sur-représentation de jeunes hommes blancs que j'ai pu observer en 2013. Trois aspects de la lutte doivent y contribuer : la dureté des conditions de vie initiales (avant l'amélioration de la construction et de la production), la violence de la répression et l'ancrage de l'occupation

---

<sup>222</sup> *Ibid.*

<sup>223</sup> « Comparateur de territoire. Loire-Atlantique », INSEE, 12 octobre 2017. Consulté le 04 février 2018. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-44+COM-44111>

<sup>224</sup> Voir chapitre 2.

dans un espace rural, dénotent avec les modes de socialisation (notamment féminine) et les ségrégations spatiales (notamment raciales) qui participent à la production des dispositions sociales des individus. Les occupant-e-s sont cependant marqué-e-s par la grande diversité des classes sociales dont ielles sont issu-e-s et des Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS) qu'ielles ont rejoint à travers leurs études ou leurs métiers. Surtout, ielles se distinguent par les représentations et les pratiques qu'ielles associent à l'autonomie.

Penser le mouvement d'occupation comme un processus de création d'un autre possible, suppose en effet de déplacer le regard des origines de cet engagement, des attributs et des dispositions des individus, vers la manière dont ils réfléchissent les rapports sociaux qui les lient, vers les disputes qui les opposent. Tout l'enjeu d'une démarche compréhensive, est ainsi de traduire l'irréductible diversité de cette expérience, les tensions qu'elle suscite, les dynamiques qui donnent vie à un être-en-commun de la différence, surtout, d'éviter de les résoudre et d'insister sur les mouvements qui débordent l'espace-temps de l'enquête. Il s'agit, en d'autres termes, d'interroger la manière dont les occupant-e-s conçoivent et façonnent le cadre de leur expérience à travers une activité réflexive toujours capable de dépasser les limites de l'institué, les obstacles qu'il oppose au changement. Rendre justice à « ce dont les acteurs sont capables<sup>225</sup> », engage donc un aller-retour permanent entre leurs représentations et leurs pratiques, entre l'analyse du discours et de l'action, pour dégager les récurrences et les ruptures qui autorisent la montée en généralité.

Si les entretiens rendent compte des « attitudes sociales engageant des valeurs essentielles ou controversées<sup>226</sup> », c'est-à-dire, des manières dont les individus donnent sens à leur expérience à travers les significations culturelles qu'ils y attachent et les réflexions qu'ils poursuivent, l'interaction spécifique qui se noue alors, par cette formalisation, entre l'enquêtrice et l'enquêté-e favorise la mise en scène de soi, la construction d'une cohérence dans le récit des événements passés, les tentatives de coller aux attentes inférées du milieu d'interconnaissance ou de la chercheuse ou de défendre le projet politique matérialisé par l'occupation. L'observation directe « témoigne » en revanche « des comportements effectifs des individus » dans le cadre de représentations et de pratiques instituées « dont ils donnent une interprétation pratique dans le courant de leurs actes ordinaires<sup>227</sup> ». J'en ai donc fait un préalable à la conduite d'entretiens qu'il me semblait par ailleurs plus intéressant de

---

<sup>225</sup> Boltanski (Luc), *L'amour...*, op. cit.

<sup>226</sup> Peretz (Henri), *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, La Découverte, 2004, coll. « Repères », p.13.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p.21.

thématiser une fois que je me serai familiarisée avec les enjeux soulevés par les occupant-e-s dans le « déroulement ordinaire<sup>228</sup> » de leur vie quotidienne.

Ma démarche et les conditions de mon entrée sur le terrain engageaient par ailleurs une logique d'observation spécifique. Toute enquête ethnographique implique « personnellement et fortement » la chercheuse qui n'en sort jamais « inchangée, voir indemne<sup>229</sup> » parce qu'elle fait elle-même l'expérience de ce qu'elle observe<sup>230</sup>. Mais si, lors d'une observation participante, l'enquêtrice qui « se mêle au milieu observé (...) peut en sortir à chaque instant, et ne se trouve donc jamais exactement dans la position sociale, ni dans la disposition psychologique des acteurs étudiés<sup>231</sup> », la participation observante accorde « la primauté [à] l'implication interactionnelle et intersubjective sur la prétention à l'observation objective<sup>232</sup> ». Mon entrée sur le terrain ne s'est pas effectuée par une « conversion<sup>233</sup> » par laquelle, comme dans le cas de l'observation participante, je me serai familiarisée avec une expérience dépaysante<sup>234</sup>, ou, comme dans le cas de la participation observante, je me serai distanciée de la fonction préalable que j'exerçai sur la ZAD<sup>235</sup>. Mon approche initiale diffère ainsi de celle de Frédéric Barbe qui décide, alors qu'il est engagé dans la lutte depuis la préparation du Camp Climat qui s'est tenu sur la zone en juillet 2009, « de prendre en charge un travail que personne ne semble faire » en restituant le témoignage d'un investissement qu'il aborde du point de vue d'une géographie de « l'habiter<sup>236</sup> ». Comme lui cependant, je souhaite brouiller les frontières de l'émique et de l'académique en souscrivant quant à moi au projet de la science sociale anarchiste consistant notamment, selon David Graeber, à « regarder ceux qui créent des alternatives viables, essayer de comprendre les implications plus larges de ce qu'ils sont (déjà) en train de faire, et ensuite offrir ces idées en retour, non comme des prescriptions, mais comme des contributions<sup>237</sup> ».

J'ai toujours conçu mon expérience universitaire et mon expérience militante comme les deux faces d'une même démarche critique. En 2008, je découvre le réseau des Krakkers dans la ville d'Amsterdam où je passe toutes mes vacances scolaires depuis que nos

---

<sup>228</sup> *Ibid.*, p.14

<sup>229</sup> Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide...*, op. cit., p.13.

<sup>230</sup> Soulé (Bastien), « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, 2007, vol.27, n°1, pp.127-140, p.134.

<sup>231</sup> *Ibid.*

<sup>232</sup> *Ibid.*, p.131.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p.127

<sup>234</sup> Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide...*, op. cit., p.37.

<sup>235</sup> Soulé (Bastien), « Observation participante... », op. cit., p.130.

<sup>236</sup> Barbe (Frédéric), « La « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Noroi*, 2016/1-2, n°238-239, pp.109-130, p.111.

<sup>237</sup> Graeber (David), *Fragments...*, op.cit., p.11.

professeurs de philosophie et d'histoire nous y ont emmené en terminale. Je consacre mon mémoire de master à la genèse de ce mouvement de squatteurs qui a bouleversé les structures sociales et politiques de la Hollande contemporaine. Au même moment, je commence à militer dans les milieux des squats de droit au logement<sup>238</sup> et des « squats d'artistes<sup>239</sup> ». Je ne me reconnais cependant pas dans des logiques trop éloignées des idées et des pratiques anarchistes dont je me suis rapprochée. Plus particulièrement intéressée par la question des conditions de l'association des individus, j'oriente ainsi ma problématique vers les modalités de réception du processus d'individualisation par le mouvement des Krakers et l'influence que les conjonctures historiques, et notamment la répression, exercent sur les représentations et les pratiques qui en découlent<sup>240</sup>.

Pendant cette période, une amie me présente Thomas Aguilera, qui commence alors son doctorat à l'IEP de Paris sur le gouvernement des illégalismes urbains<sup>241</sup> et m'invite au rassemblement d'un collectif international de recherche-action, le *SQuatting Europe Kollektive* (Sqek), dont l'objectif est de « produire des connaissances éprouvées et détaillées à propos de ce mouvement, pas strictement comme une finalité en soi, mais tout autant comme une ressource publique, notamment à destination des squatteur-euses et activistes<sup>242</sup> ». Outre le développement de projets de recherche collectifs mobilisant des chercheurs et des militants autour de différentes thématiques (anti-capitalisme, critique de l'art et de la culture, expérience de la migration, etc.), le Sqek se réunit une à deux fois par an dans une ville différente où les membres du réseau qui y habitent organisent une série de conférences, d'ateliers et de visites avec les acteurs du mouvement squat local. Je les suis ainsi à Berlin, Copenhague, Amsterdam et Rome et participe à la rédaction de deux ouvrages.

C'est donc dans le contexte de l'entremêlement de mes engagements universitaire et militant que je commence une thèse sur les mutations du rapport au politique manifestées par les mouvements squat français et américains, pour laquelle j'obtiens un contrat doctoral le 1<sup>er</sup> octobre 2012. Trois semaines plus tard, je participe à un week-end de réflexion sur les luttes

<sup>238</sup> L'expression désigne ici des lieux dont l'occupation, fortement médiatisée, vise à mettre le droit au logement à l'agenda des politiques. Des associations comme DAL et Jeudi Noir s'inscrivent dans cette démarche.

<sup>239</sup> La notion ne désigne pas les squats effectivement occupés par des artistes mais ceux qui revendiquent la régularisation de leurs pratiques par l'obtention de « Conventions d'Occupation Précaire » autorisant l'usage du lieu moyennant quelques contreparties (gardiennage, communication sur le rôle de mécène du propriétaire, normes de sécurité, interdiction des habitations et de l'accueil du public, etc.). Voir chapitre 1.

<sup>240</sup> Verdier (Margot), *Les conjonctures de Diogène. Individualisation et individualismes dans la genèse du mouvement squat néerlandais. 1964-1980*, 172 pages, mémoire de master 2 de sociologie historique du politique, Nanterre, 2012.

<sup>241</sup> Aguilera (Thomas), *Gouverner les illégalismes urbains. Les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, 715 pages, thèse de doctorat de science politique, Paris, 2015.

<sup>242</sup> « Agenda de recherche de Squatting Europe », janvier 2010. Disponible sur: <https://sqek.squat.net/fr-agenda-de-recherche-de-squatting-europe/>



contre les grands projets d'infrastructure organisé par un squat tourangeau. Je ne reste que trois jours mais cette rencontre bouleverse tous mes plans. Je noue des liens affectifs très forts avec certain-e-s occupant-e-s et multiplie les aller-retours pour les soutenir pendant les procès et la phase de résistance à l'expulsion qui leur succède et qui sera finalement effectuée par les artistes du squat conventionné qui leur fait face. C'est avec elleux que je découvre véritablement la ZAD de NDDL, ses enjeux et son influence sur les milieux militants.

Je motive alors quelques amis pour m'accompagner au Festi'ZAD du 4 au 6 janvier 2013. Toujours dans la phase exploratoire de mon terrain, je décide de conduire un entretien sans savoir encore s'il s'inscrira dans une enquête plus large. Je contacte l'équipe média qui accepte d'en discuter. Une fois sur place, j'abandonne mes amis et me rend à la Chat-Teigne où je rencontre Arnaud, très intéressé par une démarche qui contraste avec celle des hordes de journalistes qu'il doit affronter depuis le début de la journée. Malgré mon engagement, je ne suis pas encore impliquée sur le terrain et reste donc dans une position d'observation participante. Après plus d'une heure de discussion à la No TAVerne où se bousculent ceux qui tentent d'échapper aux caméras de TF1 et de BFM TV, Arnaud s'étonne « Whaa ! C'était pas si long, c'était cool ! J'aurais bien continué<sup>243</sup> » et me donne quelques conseils pour la suite. Son attitude et l'accueil des quelques personnes que je rencontre sur mon chemin me rassure. De plus en plus fascinée par cette lutte historique et cet univers fantastique dont je n'ai alors qu'un brève aperçu, je décide de revenir, cette fois, pour conduire un véritable terrain ethnographique.

C'est aussi par l'intermédiaire de mes ami-e-s tourangeaux que je rencontre une personne qui m'invite à l'ouverture du *Court-circuit*, un squat de la banlieue parisienne où je passerai l'essentiel de mon temps libre jusqu'à son expulsion à l'automne 2014. Je m'implique alors de plus en plus dans la controverse qui oppose les « squats d'artistes » qui défendent une logique corporatiste et légaliste et les squats mus par une perspective d'autonomie et qui souhaitent restaurer la portée politique des pratiques illégales de survie<sup>244</sup>. Au printemps 2013, j'organise une rencontre du Sqek à Paris, avec Thomas Aguilera et Hédiman lui-même très investi dans les campagnes pour la légalisation des « squats d'artistes » et l'enregistrement de leur mémoire<sup>245</sup>. La semaine commence par un débat sur l'institutionnalisation des occupations illégales dans lequel je défend, avec une petite dizaine de camarades du *Court-Circuit*, la perspective de l'autonomie<sup>246</sup>. Je demande également à des

---

<sup>243</sup> Entretien Arnaud, ZAD de NDDL, 05 janvier 2013.

<sup>244</sup> Voir chapitre 1.

<sup>245</sup> « Paris Sqek Meeting », 20-24 mars 2013 <https://sqek.squat.net/conference-paris-march-20-24/>

<sup>246</sup> « Institutionnalisation : the Great Debate », Science Po Paris, 20 mars 2013.

participant-e-s du comité de soutien parisien de la ZAD de NDDL de m'aider à préparer une intervention sur les occupations rurales et la lutte « contre l'aéroport et son monde ». Je glisse ainsi, peu à peu, vers une logique de participation observante, et c'est à travers elle que je fais mon entrée sur le terrain.

Un ami rencontré au *Court-circuit* me met en contact avec l'ami d'une amie, Jacob, qui accepte, après en avoir discuté avec ses cohabitant-e-s, de m'accueillir. Étant donné que le *mouvement d'occupation* ne fonctionne pas comme une institution hiérarchiquement structurée disposant de « règles [et] de procédures pour autoriser la présence d'un observateur<sup>247</sup> » appliquées par une personne officiellement mandatée, je n'ai jamais eu à « négocier<sup>248</sup> » mon terrain. Si j'en ai toujours directement parlé aux personnes avec qui je partageais mon quotidien et avec la plupart de celles que j'ai rencontré, je n'ai par ailleurs pas fait d'annonce dans le *Zad'News* ou sur *Radio Klaxon* (les deux médias autogérés de la ZAD), comme beaucoup d'étudiants que j'ai vu passer, pour ne pas me condamner à la position d'extériorité dans laquelle une telle formalisation aurait risqué de m'enfermer. Il s'agissait plus simplement, mais aussi plus strictement peut-être, d'être « acceptée ou non<sup>249</sup> ».

J'arrive donc le 2 mai 2013 et me rend d'abord à la cabane des *Anonymes* où vit Jacob. Ses cohabitant-e-s, très affairé-e-s et un peu gêné-e-s par la situation, m'apprennent qu'il est parti pour quelques jours mais me proposent quand même de rester. Il est cependant hors de question pour moi de m'imposer. Je décide donc de m'installer à la *Chat-Teigne* en attendant son retour. Sur le chemin, un occupant m'interpelle : « Hé ! Je te connais toi ! T'es journaliste ! Mais si, je me souviens de toi ! » Malgré mes protestations, il n'en démords pas : « C'est bon t'inquiète. En fait, je trouve ça super cool ! Je me souviens de toi dans la forêt de Rohanne au moment des expulsions. Toi, au moins, t'es restée... T'es restée avec nous dans le nuage de lacrymo. Non, franchement respect... Il en faudrait plus des comme toi<sup>250</sup>. » Je le remercie, tente une dernière fois de lui expliquer ma démarche, mais rien n'y fait. Il m'indique le chemin et s'en va. Je me rendrai compte, quelques jours plus tard, qu'il me confond avec une journaliste très impliquée dans le mouvement et qui me ressemble effectivement un peu. Je m'installe donc à la *Chat-Teigne* où je retrouve les membres du comité de soutien parisien venu-e-s monter la cabane qu'ielles ont fabriqué au *Court-Circuit*

---

<sup>247</sup> Peretz (Henri), *Les méthodes...*, op. cit., p.64.

<sup>248</sup> Derbez (Benjamin), « Négocier un terrain hospitalier. Un moment critique de la recherche en anthropologie médicale », *Genèse*, 2010/1, n°78, pp.105-120 ; Darmon (Muriel), « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèse*, 2005/1, n°58, pp.98-112.

<sup>249</sup> Peretz (Henri), *Les méthodes...*, op. cit..

<sup>250</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 02 mai 2013.

pour en faire don aux occupant-e-s. Je rencontre aussi Ammon, Nicolas, Éclipse, Gabin et Paulette avec qui je nouerai de très fortes relations affectives.

Mon bagage militant est évident, je maîtrise les codes, j'ai beaucoup de connaissances sur les luttes passées, l'anarchisme et les mouvements squats, des opinions tranchées qui me permettent d'intervenir immédiatement dans les débats informels. J'ai même apporté quelques brochures, des tracts et des affiches du *Court-Circuit* que je dépose dans différents infokiosques de la zone. Mais tout-e-s les occupant-e-s ne viennent pas des milieux militants. Ma curiosité et mon bagage contre-culturel (je connais notamment très bien les univers respectif de la Teuf<sup>251</sup>, du Punk et surtout du Ska pour lequel j'entretiens une véritable passion<sup>252</sup>) facilitent alors la rencontre. Mon genre joue également à la marge, d'une façon plutôt inattendue. Au détour d'une conversation, Ammon et Nicolas me rapportent qu'« on est vraiment impressionné que tu sois venue toute seule ici. On en parlait hier avec les gars de *L'occupée*, mais c'est vrai qu'il y a pas tellement de filles qui sont venues comme ça...<sup>253</sup> » Mes prises de risques, aussi minimes soient-elles, prouvent que je ne viens pas consommer la lutte, atténuent l'aspect « voyeuriste<sup>254</sup> » de la démarche ethnographique. Quelques jours après mon arrivée, je participe ainsi à une petite action dans laquelle je prend une initiative qui me vaudra une modeste reconnaissance. L'information circule très vite et deux heures après, un couple rencontré la veille vient saluer mon effort. De manière générale, mon implication subjective et corporelle dans la vie quotidienne et la lutte tisse des liens qui débordent largement le cadre de l'enquête.

J'abandonne alors la perspective transnationale et socio-historique adoptée dans le projet de thèse. Seule une observation directe d'une certaine durée pouvait en effet me permettre d'accéder à la complexité de cette expérience et réaliser une véritable ethnographie. Bien que ce découpage n'ait « rien à voir avec les rythmes et les obligations de la communauté d'accueil<sup>255</sup> », j'ai ainsi choisi de répartir mes observations sur une année pour rendre compte des mutations de l'occupation en fonction des mobilités individuelles et collectives et de l'évolution des controverses dont je serai témoin. J'ai ainsi effectué une enquête d'un total de trois mois d'observation directe, compilant un premier séjour d'un mois et demi (du 02 mai au 12 juin 2013), un second séjour d'une dizaine de jours (du 05 au 14

---

<sup>251</sup> La version française des raves parties illégales anglaises.

<sup>252</sup> Un genre musical mélangeant des influences calypso, jazz et RnB, qui émerge dans la Jamaïque des années 1950 et se diffuse en Europe par l'intermédiaire de la rencontre des Rudes Boys, les blousons noirs jamaïcains, et des mods anglais. Il est depuis lors associé à la culture des skinheads anti-fascistes.

<sup>253</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 20 mai 2013.

<sup>254</sup> Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide...*, op. cit., p.13.

<sup>255</sup> Copans (Jean), *L'enquête...*, op. cit., p.23.

septembre 2013), un troisième séjour de trois semaines (du 10 décembre au 28 décembre 2013) et deux terrains de vérification (du 13 au 25 juillet 2014 et du 28 août au 03 septembre 2016), auxquels s'ajoutent divers petits séjours personnels (sans consignation d'observations ni conduite d'entretiens).

Comme le remarquent Stéphane Beaud et Florence Weber, « à vrai dire, les terrains ne sont pas faciles ou difficiles dans l'absolu, mais en relation avec le statut social de l'enquêteur<sup>256</sup> ». La ZAD de NDDL est pour moi un terrain facile dans lequel je me laisse immédiatement emportée. Ma participation à cette expérience historique compte bien plus qu'une objectivation qui ne pourra jamais entièrement retranscrire sa richesse et ses enjeux. Je profite donc de la période « d'apprentissage et [d']adaptation [aux] contraintes locales<sup>257</sup> » pour m'investir dans la vie quotidienne du mouvement. Au bout d'une dizaine de jours, je plante la tente dont un occupant me fait don dans le champs des *Anonymes* où je resterai jusqu'à la fin du séjour, mais je continue de circuler entre ce lieu, la Chat-Teigne et la RD281 où Ammon s'est installé. Je participe aux tâches quotidiennes, aux manifestations et à de petites actions, aux différentes réunions et ateliers, aux discussions où je peux témoigner de mon expérience, mais je n'interviens que rarement dans les délibérations auxquelles j'assiste. Je maintiens ainsi quelques maigres distances avec le terrain pour ne pas interférer directement avec la « perspective<sup>258</sup> » des occupant-e-s.

Cet engagement dans le « processus en cours<sup>259</sup> » accentue la « tension entre familiarité et étrangeté<sup>260</sup> » propre à la démarche ethnographique qui repose sur une « solidarité pratique<sup>261</sup> » et un échange communicationnel<sup>262</sup>. Si la venue de la chercheuse est toujours, pour les enquêt-e-s, un phénomène qui relève de l'« arbitraire », son séjour transforme la relation qui les unit « en rapport de sens et en rapport social<sup>263</sup> ». Les récits d'enquêtes qui tentent de démêler les défis soulevés par cette imbrication subjective abondent. Les comptes rendus des mécanismes de distanciation mobilisés, écrits à la première personne du singulier, soulignent cependant l'influence du « parcours et [des] liens affectifs<sup>264</sup> » qui

<sup>256</sup> Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide...*, op. cit., p.40

<sup>257</sup> Copans (Jean), *L'enquête...*, op. cit., p.23.

<sup>258</sup> Peretz (Henri), *Les méthodes...*, op. cit., p.16.

<sup>259</sup> Soulé (Bastien), « Observation participante... », op. cit., p.136.

<sup>260</sup> Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide...*, op. cit., p.37.

<sup>261</sup> Bensa (Alban), « Ethnographie et engagement politique en Nouvelle Calédonie », in Naudier (Delphine), Simonet (Maud)(dir.), *Des sociologues sans qualités ?*, Paris, La Découverte, 2011, coll. « Recherches », pp.44-61, p.47.

<sup>262</sup> Naepels (Michel), « Une étrange étrangeté. Remarques sur la situation ethnographique », *L'Homme*, 1998, pp.185-199, p.189.

<sup>263</sup> *Ibid.*, p.190

<sup>264</sup> Bizeul (Daniel), « L'expérience du sociologie comme voie d'accès au monde des autres », in Naudier (Delphine), Simonet (Maud)(dir.), *Des sociologues sans qualités ?*, La Découverte, 2011, coll. « Recherches », pp.167-185, p.171.

ancrent la chercheuse dans la singularité de « l'épreuve ethnographique<sup>265</sup> ». Aucune formule ne permet en effet de prendre en charge l'ensemble des rapports qui se nouent dans l'alternance des amitiés et des inimitiés à travers lesquelles l'individu, lié à l'humanité par « un réseau inextricable d'identifications [qui] nous impliquent malgré nous dans notre sujet de recherche<sup>266</sup> », négocie et réfléchit son enquête. Quelles similitudes entre l'expérience de Martina Avanza qui étudie le mouvement xénophobe de la Ligue du Nord italienne et se demande « comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas ses « indigènes »<sup>267</sup> » et celle de Xavier Dunezat, « militant de plusieurs causes (féministes, sans-emploi, sans-papiers)<sup>268</sup> » qui travaille sur « les effets réciproques entre rapports sociaux (sexe, classe, race) et dynamique d'une mobilisation » ?

Il s'agit donc d'abord d'objectiver une situation particulière, de « déjouer par la réflexivité les réflexes qui font prendre nos façons d'être, nos points de vue, nos sentiments pour des référents universels<sup>269</sup> ». Cette position suppose de reconnaître que la « neutralité axiologique » qu'une partie de la sociologie française a brandie comme une « arme de guerre de l'antimarxisme<sup>270</sup> », n'existe pas, que « les sciences humaines et sociales avant même que de débiter sont « engagées », coulées (embedded, dirait-on en anglais) dans les faits qu'elles s'emploient à penser<sup>271</sup> ». « L'auto-analyse horizontale<sup>272</sup> » consistant, selon Gérard Noiriel, à « noter tous les éléments du moment de la recherche (...) qui contribuent à orienter le regard, à actualiser tel ou tel élément de son passé biographique » et « qui n'est en réalité », comme le remarque Florence Weber, « que l'utilisation optimale du journal de terrain de l'ethnologue » est ainsi passée par la consignation scrupuleuse de toutes mes impressions, de mes sentiments et de mes affects, qui m'a par la suite permis de contextualiser mes interprétations. Malgré les difficultés, je maintenais donc un rythme d'écriture régulier. Suivant « sans cesse l'activité des autres », y participant moi-même pleinement, je ne pouvais en effet pas prendre de notes « pendant le déroulement de l'action<sup>273</sup> ». C'est ainsi dans ma tente, espace d'écriture inconfortable mais clos et où je pouvais me retrouver seule, que je remplissais des carnets de

<sup>265</sup> Fassin (Didier), « L'inquiétude ethnographique », in Bensa (Alban) et Fassin (Didier)(dir.), *Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008, coll. « Recherches », pp.7-15, p.10.

<sup>266</sup> Bensa (Alban), « Ethnographie... », op. cit., p.44.

<sup>267</sup> Avanza (Martina), « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas ses « indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », in Bensa (Alban) et Fassin (Didier)(dir.), *Politiques...*, op. cit., pp.41-58.

<sup>268</sup> Dunezat (Xavier), « Travail militant et/ou travail sociologique ? Faire de la sociologie des mouvements sociaux en militant », in Naudier (Delphine)Simonet (Maud)(dir.), *Des sociologues...*, op. cit., pp.80-97.

<sup>269</sup> Bensa (Alban), « Ethnographie... », op. cit., p.60.

<sup>270</sup> Kalinowski (Isabelle), « Leçons wébérienne sur la science et la propagande », Marseille, Agone, 2005, coll. « Banc d'essai », p.66.

<sup>271</sup> Bensa (Alban), « Ethnographie... », op. cit., p.44.

<sup>272</sup> Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide...*, op. cit., p.145.

<sup>273</sup> Peretz (Henri), *Les méthodes...*, op. cit., p.67.

terrain auxquels je consacrai deux ou trois heures au moins une fois tous les deux jours. L'un des risques majeurs de la participation observante est en effet d'appréhender des faits sociaux significatifs comme allant de soi. Il me fallait donc être la plus exhaustive possible en m'attachant à décrire tout à la fois le contexte matériel et social de l'interaction, sa forme et son contenu, les termes et expressions employées par les occupant-e-s.

La conduite d'entretiens et la réalisation d'une analyse sémantique des usages du lexique de la notion d'« autonomie » m'ont permis de poursuivre cet exercice de décentrement en me prémunissant des « tentations de la subjectivité<sup>274</sup> » auxquelles l'auto-analyse peut succomber. Il s'agissait ainsi de dégager les représentations et les réflexions, en d'autres termes, le sens, que les occupant-e-s donnent à leurs pratiques. L'analyse sémantique m'a notamment permis de repérer les différents usages du lexique de l'autonomie et des notions qui lui sont associées (« alimentaire », « politique », « commun », etc.) ou opposées (« capitalisme », « aménagement », etc.) et de les référer aux contextes thématiques dans lesquels ils sont mobilisés. En mai 2016, le mot « autonomie » apparaissait dans 159 des textes publiés sur le site du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL, [zad.nadir.org](http://zad.nadir.org). Une fois écartés les traductions, les doublons et les textes où le mot apparaissait sans association identifiable (par exemple entre parenthèses ou dans un programme), j'ai sélectionné et analysé 95 documents (annexe 5). J'ai par ailleurs dégagé trois catégories de textes remplissant une fonction particulière : les textes réflexifs présentant des analyses sur la vie quotidienne, la lutte et l'avenir de la ZAD (11 documents), les textes d'information sur les activités conduites sur la ZAD (35 documents), les messages de solidarité et d'information sur les activités conduites dans d'autres lieux en lutte pour l'autonomie (35 documents). Cette distinction m'a permis d'évaluer le poids du contexte discursif dans les conditions de mobilisation du lexique associé à la notion d'« autonomie » dont l'analyse a révélé 149 occurrences (« autonomie », « autonome », « autonomisante », « autonomiser ») et donc d'affiner l'interprétation du corpus intégral.

J'ai élaboré le protocole d'analyse, ou scénario pour reprendre la terminologie du logiciel d'études sémantiques Tropes que j'ai utilisé, en fonction des fréquences d'occurrence et des relations de cooccurrences (association ou opposition) des notions relevées dans les textes analytiques du corpus qui constituent donc l'échantillon de référence de l'analyse sémantique. Le but était en effet de m'appuyer sur la réflexivité sociale propre aux enquêté-e-s. Le logiciel Tropes, développé par Pierre Molette et Agnès Landré sur la base des travaux de Rodolphe Ghiglione, vise à faciliter les analyses de discours en repérant les « noyaux du texte

---

<sup>274</sup> Favret-Saada (Jeanne), *Les Mots, la mort, les sorts : la sorcellerie dans le bocage*, Paris, Gallimard, 1977.

qui contiennent l'essentiel du sens<sup>275</sup> ». Une notion est ainsi « considérée comme significative lorsque sa fréquence d'apparition est nettement supérieure à la moyenne<sup>276</sup> » d'apparition des autres termes. En m'appuyant sur les références récurrentes dans l'échantillon de référence, j'ai associé dans une même classe d'équivalents les termes relevant d'un même lexique (par exemple, « construction » et « construire ») ou d'une même thématique (par exemple, « acteur », « composante », « personne »). J'ai en revanche dissocié les termes ou lexiques relevant certes d'une même thématique, mais dont les fréquences d'occurrences incitaient à les analyser séparément (par exemple, « individu », « collectif », « commun »). J'ai introduit un grand nombre de variables dans mon arborescence afin d'éviter de limiter l'interprétation en survalorisant les notions et les relations de cooccurrence d'abord repérées dans l'échantillon de référence. J'ai ensuite comparé ces résultats aux points de vue recueillis dans les entretiens.

Étant donné le rôle dévolu à l'observation, les entretiens devaient essentiellement me permettre de recueillir les opinions et les réflexions des occupant-e-s sur un certain nombre de thèmes repérés pendant la phase exploratoire de l'enquête (annexe 1). Il s'agissait d'abord de situer les act-eur-ice-s dans la configuration en m'attachant au moment et aux conditions de leur première visite et de leur installation à la ZAD de NDDL, puis d'enregistrer la diversité des perspectives à travers lesquelles elles apprécient le fonctionnement de la vie quotidienne, l'organisation des échanges économiques et politiques entre les différents individus et groupes d'individus qui la composent, les rapports de pouvoir et les conflits qui les opposent, etc. En me focalisant sur les opinions et les réflexions des occupant-e-s, je souhaitais ainsi collecter des informations sur leurs logiques d'association et des interprétations de situations et d'événements dont j'avais entendu parler ou que j'avais moi-même vécu en variant les points de vue. Je me suis également intéressée à la socialisation secondaire opérée par cette expérience hétérotopique en interrogeant ses effets sur les rapports à l'espace et au temps des opposant-e-s et sur les relations sociales et affectives qu'elles nouent à l'intérieur et à l'extérieur de la zone.

J'ai ainsi réalisé douze entretiens semi-directifs en suivant une démarche compréhensive. Plutôt que de rester en retrait d'un échange standardisé, je me suis engagée « activement dans les questions, pour provoquer l'engagement de l'enquêté<sup>277</sup> », transformant l'entretien en un mélange de confidences réciproques et de débats politiques au cours desquels je veillais cependant à ne pas diriger les réponses de l'enquêté-e, à neutraliser le vocabulaire

---

<sup>275</sup> Molette (Pierre), Landré (Agnès), *Tropes version 8.4. Manuel de référence*, 2014, p.5.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p.14.

<sup>277</sup> Kaufmann (Jean-Claude), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 2011, p.19.

que je mobilisais et à revenir sans cesse sur les termes qu'elle employait, les questions et les enjeux qu'elle soulevait. J'ai par ailleurs davantage mis l'accent sur la diversité des positions occupées par les personnes interrogées dans les rapports sociaux qui façonnent le mouvement d'occupation que sur leurs attributs respectifs (âge, sexe/genre, profession, etc.) (annexe 2). Si, comme je l'ai déjà remarqué, le mouvement d'occupation est marqué par une forte surreprésentation masculine et que mon expérience s'en ait ressentie (je rencontrais largement plus d'hommes que de femmes), je regrette toutefois de ne pas être allée chercher plus de femmes, de personnes trans ou non-binaires, dont les points de vue auraient certainement éclairé d'une autre manière les questions abordées par cette enquête.

Outre le fait que les attributs des individus ne constituent pour la méthode ethnographique qu'un ensemble de « repères<sup>278</sup> » ne permettant pas d'atteindre à la représentativité statistique, et que je souhaitais me départir d'une approche dispositionnaliste pour appréhender la formation d'un être-en-commun fondé sur la critique de l'intégration fonctionnelle, le rejet des identités assignées et la menace de la répression m'ont encouragée à ne pas m'appesantir sur la position socio-économique des enquêté-e-s. La volonté des occupant-e-s de laisser la possibilité à l'individu de se réaliser selon ses propres perspectives favorise le maintien d'un anonymat relatif<sup>279</sup> : beaucoup vivent sur la ZAD avec un prénom qu'elles ont elleux-mêmes choisi ; si ces questions arrivent parfois plus tard, lorsque des liens de confiance se sont tissés, il n'est aussi pas coutume de demander à quelqu'un-e de dresser son profil social (âge, niveau d'éducation, profession, etc.). Si la difficulté du terrain dépend de la situation sociale de la chercheuse, sa sensibilité est en effet quant à elle, hors de contrôle.

Parce qu'elle s'attaque à de Grands Projets Imposés et revendique la portée politique de la transgression des modes d'accès homologués aux ressources et des normes qui les légitiment, l'opposition à « l'aéroport et son monde » fait l'objet d'une intense répression qui passe autant par les voies juridiques que par la violence physique et influence la vie quotidienne de toutes les composantes de la lutte. Participer à une récup' d'aliments jetés par les supermarchés voisins, à une manifestation ou à une action, c'est s'exposer à une arrestation, un jugement et une sanction qui peut aller de la simple amende à la prison. Un soir d'été où Nicolas, Paulette, Gabin et moi dînons avec les cohabitant-e-s de *L'occupée*, Evan, visiblement épuisé, nous annonce qu'Ammon et Méal ont été placés en garde à vue après la manifestation contre le meeting financier international qui s'est tenu l'après-midi à Nantes. Il nous est cependant impossible d'en savoir plus pour le moment. Malgré mes inquiétudes, ils

---

<sup>278</sup> Kaufmann (Jean-Claude), *L'enquête...*, op. cit., p.41

<sup>279</sup> Voir chapitre 3.



seront tous les deux libérés après 48 heures. Vivre et militer dans un territoire squatté, c'est ainsi pouvoir, parfois du jour au lendemain, être arraché à ses proches, à ses activités, à son lieu de vie.

C'est aussi risquer son intégrité physique. L'usage d'armes dites de faible létalité (gaz, grenades, flashball, canons à eau, etc.) pendant l'Opération César et les différentes manifestations du mouvement ont causé des centaines de blessures, des dizaines de mutilations. Trois personnes, visées par des tirs de Flashball, ont ainsi perdu un œil pour la seule manifestation du 22 février 2014 à Nantes. Lors de la manifestation du 25 octobre 2014 contre le barrage de la ZAD de Sivens dans le Tarn, Rémi Fraise, étudiant en botanique de 19 ans, est tué par l'une des 700 grenades lancées par la police<sup>280</sup>. Karine Lamarche, qui travaille sur les « Israéliens juifs que leur opposition à la politique expansionniste de leur pays a amenés à militer aux côtés des Palestiniens, dans les Territoires occupés<sup>281</sup> », témoigne de l'impossibilité de maintenir une véritable distance émotionnelle lorsque « la violence s'invite au programme des activités militantes » par l'intermédiaire des attaques de colons et de l'armée. La répression des manifestations pour la ZAD de NDDL et la mort de Rémi Fraise comptent parmi les plus traumatisantes que j'ai vécu. Cette violence, qui s'ajoute à la confrontation répétée « à des situations moralement insupportables, injustes ou tragiques » qui fait le quotidien de tout-e militant-e, à l'AVC de mon père pendant mon second terrain sur la zone et à son décès peu avant mon troisième séjour, a contribué – en résonance avec le témoignage de Karine Lamarche – à faire « naître un tel désespoir que ma vie sociale pouvait s'en trouver affectée<sup>282</sup> ». Mes proches et mes collègues étaient démunis face à des émotions qu'ielles ne comprenaient pas ; la « honte » et la « culpabilité » de ne « pas être à la hauteur » face aux enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux de notre époque et « à des militants qui refusaient de reconnaître le stress post-traumatique dont ils souffraient, au nom d'un ethos mettant l'accent sur le « sacrifice personnel, la résilience et la dureté »<sup>283</sup> » m'ont plongé dans une dépression dont je n'ai véritablement réussi à sortir qu'en commençant une analyse.

Outre la nécessité de « dévoiler les effets de la position du chercheur sur son appréhension des phénomènes étudiés<sup>284</sup> », ses détails subjectifs visent à éclairer un parcours

---

<sup>280</sup> Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport sur les conditions ayant conduit à la mort de Rémi Fraise*, 23 octobre 2015, p.55.

<sup>281</sup> Lamarche (Karine), « L'apport heuristique d'une implication incontournable. L'exemple d'une recherche sur un « terrain sensible » (Israël-Palestine) », *Civilisations*, vol.64, 2015, n°1-2, pp.35-44, p.36.

<sup>282</sup> *Ibid.*, p.38.

<sup>283</sup> *Ibid.*

<sup>284</sup> *Ibid.*, p.43.

de recherche qu'il ne serait pas possible de comprendre sans tenir compte de l'omniprésence de la répression, jusque dans les enregistrements de mes entretiens :

« Et même dans les non-proprétés, on va dire heu... dans chaque lieu, dans chaque vie, dans chaque maison, cabane... Ah !!! Y a l'hélicoptère de la police qui passe... Rah putain, ça m'énerve !! [Elle se concentre sur le bruit, attend qu'il s'arrête.] Et donc ouais, qu'est-ce que je disais ? Même dans des lieux de vie qui sont assez restreints, y a une liberté qui est du au fait que tu remodèle un peu l'espace comme tu veux<sup>285</sup>... »

« Le conflit c'est, c'est pas forcément négatif... Même moi, tu vois... [L'hélicoptère de la gendarmerie survole le champs. Il s'interrompt quelques secondes, remet sa casquette.] Ils nous lâchent pas en ce moment<sup>286</sup>... »

Étant donné que l'objet de ma thèse ne porte pas tant sur les dimensions de la lutte et de l'engagement que sur la production d'une alternative aux rapports sociaux du gouvernement capitaliste, cette spécificité, dont je montre tout de même l'incidence sur les représentations et les pratiques de l'occupation<sup>287</sup>, a surtout influencé la récolte et la transcription des données. La protection des enquêtés constitue en effet l'« impératif professionnel primordial » de toute étude ethnographique<sup>288</sup>. J'ai donc pris un certain nombre de précautions. La menace d'une intervention policière planait toujours et les rumeurs allaient bon train. Deux jours avant la fin de mon premier séjour, un mouvement de panique m'a obligé à réfléchir aux manières de « faire disparaître<sup>289</sup> » mes carnets et mes enregistrements en les brûlant ou en les enterrant pour pouvoir venir les rechercher plus tard. Plus généralement, mon journal de terrain ne rendait compte d'aucune réunion d'organisation d'action ou de manifestation et les lieux et les personnes qui y apparaissaient étaient déjà anonymisé-e-s. Il s'agissait d'ailleurs plutôt de redoubler l'anonymat relatif qui caractérise déjà les rencontres à la ZAD de NDDL.

Geneviève Pruvost emploie le « prénom épïcène de Camille<sup>290</sup> », mobilisé par les occupant-e-s pour « déjouer la tentation de désigner des leaders et le jeu des identifications policières », pour l'ensemble des « rencontres » informelles qu'elle numérote. Cette méthode, couramment utilisée par la statistique, ne permet cependant pas de retranscrire la singularité d'individus « historiquement situés, non substituables<sup>291</sup> ». Par la nomination « qui transforme

---

<sup>285</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>286</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>287</sup> Voir chapitre 2.B.

<sup>288</sup> Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide...*, op. cit., p.255.

<sup>289</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 10 juin 2013.

<sup>290</sup> Pruvost (Geneviève), « Critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (2013-2014) », *Politix*, 2017/1, n°117, pp.35-62, p.40.

<sup>291</sup> Coulmont (Baptiste), « Le petit peuple des sociologues. Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française », *Genèse*, 2017/2, n°107, pp.153-172, p.161.

l'anonymisation en pseudonymisation<sup>292</sup> », les enquêté-e-s conservent ainsi « une forme d'identification individuelle » qui contribue à les présenter « comme des personnes singulières dotées d'une cohérence et d'une épaisseur sociale plutôt que comme des individus interchangeables<sup>293</sup> ». Pour savoir dans quelle mesure l'usage du prénom « Camille » était diffusé sur la zone, j'ai pour ma part demandé à chacun-e des personnes interrogées de choisir son « blase ». Seules deux l'ont repris, les autres ont préféré un pseudonyme plus personnalisé. Plusieurs ont cependant choisis des surnoms proches voire identiques à ceux qu'ielles utilisaient sur la zone. Je les ai donc tous modifiés, en essayant de tenir compte des « nœuds de relations<sup>294</sup> » qui leurs donnent sens (âge, sexe/genre, classe et PCS). Baptiste Coulmont insiste sur le poids des hiérarchies sociales dans l'attribution des pseudonymes opérée par les sociologues et notamment, d'un prénom et/ou d'un nom. Si cette distribution « est ainsi à la fois outil et indice de minoration *et* d'égalitarisme, en fonction des contextes précis de l'énonciation<sup>295</sup> », l'usage exclusif des prénoms par les occupant-e-s doit exhiber leur proximité sociale (aussi exprimée par la généralisation du tutoiement) et la singularité d'un individu qui peut se réinventer en dehors des identités assignées. Je n'ai moi-même jamais été personne d'autre que « Margot ».

Dans la restitution des données, l'enjeu était essentiellement d'éviter que « l'accumulation d'informations » sur les conditions de l'entretien mais surtout sur la situation de la personne enquêtée ne « favorise [son] identification<sup>296</sup> ». Lorsque l'une des personnes interrogées se trouvait liée par le contexte de l'énonciation ou les propos tenus à un événement ou un lieu marqué par un enjeu politique spécifique (par exemple, la Chat-Teigne avant la fin du siège policier), je créais donc un second pseudonyme me permettant de la dissocier des situations susceptibles de révéler son identité. J'ai ainsi ajouté trois personnages aux douze entretiens initialement réalisés (voir annexe 2). J'ai en effet anonymisé tous les noms de lieux, sauf ceux qui remplissent une fonction d'accueil (la Chat-Teigne, la Gourbi, la Vache-rit, etc.). Enfin, lorsque des situations de conflit auxquelles j'ai assisté ou que l'on m'a rapporté n'ont pas fait l'objet d'une série de publications sur le site du mouvement, j'ai choisi de préserver l'anonymat des personnes impliquées en recourant à la fiction. Je n'ai alors changé ni la forme de l'interaction, ni l'enjeu politique qu'elle soulevait, ni la manière et les termes par lesquels il était débattu, mais j'ai modifié certaines données contextuelles (nom du

---

<sup>292</sup> *Ibid*, p.154.

<sup>293</sup> Béliard (Aude), Eideliman (Jean-Sébastien), « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », in Bensa (Alban), Fassin (Didier)(dir.), *Politiques...*, op. cit., pp.124-141, p.127.

<sup>294</sup> Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide...*, op. cit., p.265

<sup>295</sup> Coulmont (Baptiste), « Le petit peuple... », op. cit., p.163

<sup>296</sup> Béliard (Aude), Eideliman (Jean-Sébastien), « Au-delà... », op. cit., p.128.

lieu et des occupant-e-s, date, nombre de participant-e-s, sujet de la dispute dans des cas qui seront alors précisés, etc.).

Outre la pratique méthodique du journal de terrain, la conduite d'entretiens et la réalisation d'une analyse sémantique, j'ai également mobilisé la comparaison, dans un dernier geste de distanciation, pour rompre avec « le « ça-va-de-soi » des représentations sociales issues d'un contexte sociologique culturel particulier<sup>297</sup> ». Il s'agissait ainsi, en comparant l'expérience de la ZAD de NDDL avec une logique d'occupation motivée par une perspective légaliste, de spécifier les effets de la perspective d'autonomie sur l'organisation sociale du mouvement. L'analyse n'était pas déterminée par une recherche de similitudes mais par une recherche de divergences. Si je l'ai parfois utilisée pour monter en généralité (par exemple, dans le chapitre 1 pour définir le droit de propriété et sa transgression), la comparaison, essentiellement mobilisée dans une optique « descriptive<sup>298</sup> », m'a surtout permis d'affiner la compréhension des logiques propres au mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL.

J'ai déjà évoqué le « Grand débat sur l'institutionnalisation » des squats qui s'est tenu à SciencePo dans le cadre de l'organisation des rencontres du Sqek à Paris en mars 2013<sup>299</sup>. J'ai expliqué que j'y défendais la perspective de l'autonomie contre la logique corporatiste des « squats d'artistes » qui ne représentent pas l'ensemble des squats effectivement occupés par des artistes, mais ceux qui revendiquent, au nom d'un intérêt qui leur est propre, la régularisation de leurs occupations<sup>300</sup>. Cette controverse divise les squatteurs français depuis l'émergence, à la fin des années 1990, de la catégorie des « squats d'artistes » et le développement de campagnes pour l'obtention de Conventions d'Occupation Précaire (COP) autorisant l'usage des lieux squattés pour une durée déterminée, sous certaines conditions (généralement mise aux normes de sécurité, interdiction d'habiter ou d'accueillir du public, etc.) et moyennant certaines contre-parties (gardiennage contre d'autres types de squatteurs, promotion de l'œuvre de mécénat du propriétaire, etc.). La procédure, inscrite dans le répertoire des pratiques de gouvernement des illégalismes, impose le contrôle régulier du respect des termes du contrat et la mise en place d'une structure associative responsable en cas de litige et représentée par un porte-parole.

---

<sup>297</sup> Schultheis (Franz), « Comme par raison – comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle », *Droit et société*, 1989, n°11-12, pp.219-244, p.221 cité par Vigour (Cécile), *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 2005, coll. « Repères », p.100.

<sup>298</sup> Vigour (Cécile), *La comparaison...*, op. cit., p.104.

<sup>299</sup> « Institutionnalisation : the Great Debate », Science Po Paris, 20 mars 2013.

<sup>300</sup> Voir chapitre 1.

A l'issue du « Grand débat » du Sqek, je rencontre Vincent, président et porte-parole de l'association Curry Vavart qui s'est établi au Shakirail, un ancien vestiaire de cheminot du 18<sup>e</sup> arrondissement, conventionné par la SNCF depuis 2010, et qu'il me suggère de venir visiter. Une trentaine de personnes, soutenues par une petite centaine de participant-e-s, gèrent l'essentiel de l'activité du lieu qui brasse chaque année plusieurs centaines d'artistes, usagers temporaires des espaces mis à disposition (ateliers, salles de répétition) en échange d'une modique contribution aux frais de fonctionnement de l'association. Une fois mon terrain à la ZAD de NDDL achevé, je recontacte donc Vincent qui accepte de se porter garant de l'enquête que je souhaite effectuer dans un lieu dont les logiques contrastent avec l'expérience de la lutte « contre l'aéroport et son monde ». Chaque activité et chaque personne extérieure au collectif est en effet placée sous la responsabilité d'un-e référent-e. Mon entrée sur le terrain engage donc une brève négociation mais ma proposition est vite acceptée. Je leur suggère tout de même d'y réfléchir, mais elles insistent « Non, non, c'est bon !<sup>301</sup> », et passent au point suivant.

Le chaleureux accueil des occupant-e-s facilite mes premiers pas sur le terrain. Elles acceptent avec plaisir de m'expliquer le fonctionnement et le vocabulaire mobilisé pour discuter de pratiques artistiques et associatives qui me sont totalement étrangères, me donnent des conseils, m'invitent aux événements qu'elles organisent. Une première difficulté m'oblige cependant, au bout de quelques jours seulement, à repenser ma méthode : la vie quotidienne du Shakirail repose sur la poursuite d'objectifs professionnels principalement réalisés dans des espaces de travail individuels. Les activités et les moments de détente collectifs sont rares. Impossible dans ce cadre de rester focalisée sur de l'observation directe. Ce changement heuristique de méthode m'a incitée à réfléchir aux manifestations spatiales des divisions de l'espace social et à leurs effets sur l'organisation sociale du groupe. J'ai toutefois essayé, pendant l'année consacrée à ce terrain (du 9 avril 2014 au 15 février 2015 interrompue par la fermeture estivale du lieu) de m'y rendre plusieurs fois par semaine, d'assister à toutes les réunions et au maximum d'événements publics possibles (vernissages, portes ouvertes, concerts, etc.). J'ai même dormi pendant une semaine sur le canapé de l'espace d'écriture pour assister au cycle complet des journées des occupant-e-s.

Je ne pouvais cependant pas m'immerger dans la vie du lieu comme je l'avais fait à la ZAD de NDDL. J'ai donc également réalisé douze entretiens (annexes 3 et 4), indispensables pour recueillir les informations qui ne m'étaient pas directement accessibles parce qu'elles se

---

<sup>301</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 09 avril 2014.

déroulaient dans le cadre de micro-interactions qu'il m'était difficile de courir. Les membres du Shakirail sont caractérisé-e-s par de fortes similitude d'âge et de race, mais, contrairement aux occupant-e-s de la ZAD de NDDL, ielles sont également marquées par une véritable parité hommes/femmes, probablement favorisée par la féminisation progressive des professions culturelles<sup>302</sup>, et conformément à la logique corporatiste qui anime l'association, par une forte similitude de classe et de PCS. J'ai là aussi davantage insisté sur la diversité des positions occupées par les personnes interrogées dans les rapports sociaux qui façonnent l'association que sur leurs attributs respectifs (âge, sexe/genre, profession, etc.) (annexe 4). J'ai également pris quelques précautions pour protéger les enquêté-e-s en censurant les informations susceptibles de porter préjudice au renouvellement de la convention qui les lie à la SNCF. J'ai aussi créé un second personnage pour Vincent, que son rôle de président et porte-parole de l'association m'oblige parfois à citer « à découvert ». J'ai encore utilisé le procédé pour dissocier l'entretien conduit avec la personne qui préside la plupart du temps aux réunions hebdomadaires de l'association de l'exercice de cette fonction.

Une seconde difficulté, dont je me suis également servie pour mieux comprendre le fonctionnement du collectif, est apparue au moment de demander des entretiens. La plupart des enquêté-e-s refusaient ou annulaient au dernier moment. Certain-e-s ne me prenaient pas du tout au sérieux, m'imposaient d'autres participant-e-s avec qui ielles détournaient l'exercice en divertissement. Après la conduite d'un premier entretien sérieux avec l'une des personnes qui m'avait « sabotée<sup>303</sup> », plusieurs occupant-e-s m'ont fait savoir qu'ielles étaient maintenant plus motivé-e-s. La plupart rechignaient malgré tout à s'isoler, préférant s'assurer de la présence d'autres membres du groupe. Beaucoup me suggéraient de me référer à la parole des « anciens ». Le contraste avec le comportement des occupant-e-s de la ZAD, qui appréhendaient l'entretien comme un devoir de parole et un support pour la réflexion politique et morale qu'elles poursuivaient, était saisissant. Leur forte implication et la facilité avec laquelle ielles me donnaient leur opinion et formulaient des critiques sur le fonctionnement collectif témoignaient du poids de la subjectivité et du conflit dans une organisation sociale par ailleurs marquée par l'absence de distinction des sphères publique et privée.

---

<sup>302</sup> En 2013, les femmes représentaient 43 % des professionnels de la culture et de l'art. Gouyon (Marie), Patureau (Frédérique), Volat (Gwendoline), « La lente féminisation des professions culturelles », Ministère de la culture, 09 novembre 2016. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2017/La-lente-feminisation-des-professions-culturelles-CE-2016-2>

<sup>303</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 26 juin 2014.

De plus en plus d'indices témoignaient à l'inverse du poids du collectif sur la vie quotidienne du Shakirail marquée par la distinction d'une sphère publique et professionnelle et d'une sphère privée dans laquelle les conflits d'opinion et les débats politiques sont rejetés. Je n'arrivais que rarement à dépasser le stade de la rigolade et à nouer des liens plus forts avec les occupant-e-s. L'aisance avec laquelle j'avais construis ma place dans l'expérience de l'occupation de la ZAD de NDDL tenait en partie à l'importance des débats politiques et moraux qui animent la vie quotidienne du mouvement. La plupart des occupant-e-s du Shakirail refusaient cependant (souvent implicitement) de s'engager dans ce type de conversations. Certain-e-s exprimaient même un véritable dégoût pour les logiques militantes et les débats partisans. La faible quantité de discours publiés par Curry Vavart ne me permettait pas non plus de réaliser une analyse sémantique. Il me fallait donc changer d'approche. Plusieurs personnes m'avaient suggéré d'organiser un événement public pour mieux comprendre le fonctionnement de l'association et m'intégrer dans un collectif marqué par une logique de cooptation. J'ai donc monté une exposition sur l'histoire et les mémoires imprimées dans l'espace et les objets du Shakirail à laquelle plusieurs occupant-e-s ont contribué<sup>304</sup>. Cette initiative m'a permis d'obtenir la plupart de mes entretiens, de conclure mon terrain et de faire part aux enquêté-e-s des premiers résultats de l'enquête, des problèmes rencontrés et de mes critiques, notamment pendant le débat organisé avec Thomas Aguilera et Vincent Prieur le soir du vernissage<sup>305</sup>.

La comparaison des positions respectivement adoptées par les occupant-e-s de la ZAD de NDDL et du Shakirail vis-à-vis des enjeux soulevés par l'occupation révèle la spécificité des perspectives qu'ielles poursuivent. Ces deux expériences s'inscrivent dans un territoire visé par un grand projet d'aménagement. L'occupation du Shakirail procède d'une négociation fondée sur une revendication corporatiste : obtenir des espaces de travail temporaires pour les artistes en échange du gardiennage des lieux vacants. L'occupation de la ZAD de NDDL procède en revanche d'une opposition inconditionnelle à la construction de l'aéroport et ouvre un espace d'expérience d'alternatives aux rapports sociaux du gouvernement capitaliste. La démarche légaliste de Curry Vavart diffère ainsi radicalement de la démarche illégaliste du mouvement d'occupation « contre l'aéroport et son monde ». C'est précisément à cette divergence que j'ai subordonné une comparaison qui doit essentiellement contribuer à la compréhension de la formation de l'être-en-commun des occupant-e-s de la

---

<sup>304</sup> « Exposition Histoire et mémoires du Shakirail. Individus, collectif, espace et objets », Paris, le Shakirail, 22 janvier-15 février 2015.

<sup>305</sup> Débat « L'art en squat. Pratiques individuelles et expérimentations collectives », Paris, le Shakirail, 20 janvier 2014.

ZAD de NDDL sur laquelle porte cette thèse. Je n'opérerai donc pas de manière systématique, mais mobiliserai l'expérience du Shakirail comme un contre-point pour penser les effets de la position adoptée par le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL vis-à-vis des questions relatives à l'institutionnalisation (intégration normative – chapitre 3, formalisation – chapitre 6, changement social – chapitre 8). L'économie morale des occupant-e-s, marquée par l'inconditionnalité de la perspective d'autonomie, engage la production du cadre spatial et temporel qui conditionne les échanges et les rapports sociaux qui donnent forme à l'être-en-commun. Mon argumentation se structure autour de ces trois dimensions.

La première partie de la thèse se focalise ainsi sur l'ancrage territorial du mouvement d'occupation. La réappropriation directe des terres préemptées par AGO-VINCI ouvre un conflit normatif dont il s'agira de saisir les enjeux matériels et symboliques. Je m'intéresserai notamment à la manière dont les occupant-e-s réfléchissent la perspective d'autonomie et ses conditions de réalisation. Le système capitaliste se (re-)produit à travers des relations d'interdépendance que l'aménagement territorial contribue à façonner en restreignant l'accès des individus aux ressources élémentaires (terres, agriculture, échanges non marchands, etc.). Le désencastrement de la vie quotidienne passe ainsi nécessairement par la transgression des modes d'accès homologués aux ressources. Parce que le processus de constitution opéré par la logique gouvernementale ne forme pas « un groupement parmi tant d'autres, mais celui qui domine tout<sup>306</sup> », la perspective de l'autonomie soulève en effet, avant toute chose, un enjeu de contrôle spatial (chapitre 2). La mobilisation dont il dépend passe par des luttes des représentations. Différentes positions se dessinent ainsi à travers différentes définitions de l'antagonisme. En analysant la controverse qui oppose les « squats d'artistes » aux squats mus par une perspective d'autonomie autour des enjeux de gouvernement des pratiques illégales de survie (chapitre 1), je montrerai ainsi que la critique radicale de la représentation est une critique radicale du monopole du pouvoir de représenter le réel. Elle se retranscrit notamment dans le renversement de l'opposition civilisation/barbarie employée par les élus et les lobbyistes pour disqualifier le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL (chapitre 2.B.). L'inconditionnalité de la lutte et la critique de l'intégration normative qui la sous-tend participent d'une logique d'action politique qui se déploie dans l'espace d'expérience ouvert par l'occupation. La dimension utopique qui s'adosse à cette pratique transgressive trace une frontière hétérotopique dont il s'agira d'analyser les effets sur la formation de l'être-en-commun des occupant-e-s. Les manières dont elles réfléchissent l'histoire de l'aménagement

---

<sup>306</sup> Simmel (Georg), *Sociologie...*, op. cit., p.602.



du territoire et de l'opposition au projet, et les contraintes de l'environnement (bocage) et de la lutte (répression notamment), informent les logiques d'occupation qui façonnent le cadre matériel de réalisation de la perspective d'autonomie (chapitre 2). Une première tension apparaît alors dans l'opposition entre les pratiques de mise en commun des ressources et les pratiques de différenciation qui se retranscrivent dans la dispersion de l'habitat. Cette logique d'action pionnière soulève en effet la question de l'horizon normatif de la socialisation, de la forme et de la rigueur du cadre des interactions qui se nouent dans l'expérience de l'occupation (chapitre 3).

La seconde partie de cette thèse s'intéresse ainsi aux formes que les occupant-e-s donnent à leur association à travers l'analyse des logiques d'échanges économiques et cognitifs et des rapports sociaux qu'ils façonnent. L'économie morale du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL se retranscrit dans l'ensemble des mécanismes et des dispositifs destinés à contraindre la latence de la logique gouvernementale. La critique de la séparation du domaine de la délibération légitime soulève deux grands enjeux, celui de la spécialisation fonctionnelle qui détermine, au nom d'un principe méritocratique de distribution des places, les rapports de rôles-statuts qui structurent la production capitaliste (chapitre 4), et celui de l'organisation à l'origine de ces distinctions (chapitre 5). Je montrerai que la perspective de l'autonomie se déploie dans les tensions qui opposent deux formes d'association (affinitaire et collective) (chapitre 4) et deux manières d'appréhender la coobligation. Je distinguerai ainsi une position nihiliste et une position littérale (autos-nomos). La première se fonde sur une fuite perpétuelle de la logique gouvernementale destinée à préserver la pureté des interactions dans ce qui, en elles, préexiste à l'établissement de rapports sociaux. La seconde cherche au contraire à contraindre l'émergence de structures de domination par l'institution de règles et de dispositifs de médiation collective qui permettent de maintenir l'association dans le temps (chapitre 5). Je soulignerai alors la complémentarité des différentes positions adoptées par les occupant-e-s dans les controverses sur l'enjeu de formalisation des règles et des rôles soulevé par le développement de rapports de pouvoir spécifiques (chapitre 6). En analysant leurs représentations et leurs pratiques du commun, je discuterai ainsi de la distinction qu'elles opèrent entre la perspective de l'autonomie et l'idéal de la démocratie. Le rapport qu'elles entretiennent au principe de la souveraineté détermine en effet la forme et la rigueur de leur association.

La troisième partie de cette thèse interrogera donc les logiques d'institution propres à l'expérience de l'occupation de la ZAD de NDDL. Je discuterai du rôle joué par la critique de

la séparation du domaine de la délibération légitime dans la manière dont les occupant-e-s appréhendent le futur de leur coopération, le problème du maintien de l'univers et la nécessité du changement social. J'insisterai ainsi sur la place et la valeur attribuées au conflit dans une organisation sociale fondée sur la critique de l'intégration normative (chapitre 8). La reconnaissance du droit de déroger à la coobligation engage une réflexion sur le statut éthique de la transgression et de la violence. En analysant les pratiques de justice des occupant-e-s, je réfléchirai les modalités de détermination du vrai et du juste qui permettent d'arbitrer les ruptures légitimes et les ruptures illégitimes en l'absence d'une autorité souveraine (chapitre 7). Je montrerai alors que la formation de l'être-en-commun du mouvement d'occupation repose sur une loi morale de résistance à la latence de la logique gouvernementale et des structures de domination dont la forme et la rigueur déterminent la manière dont la perspective de l'autonomie se projette dans le temps. La production du cadre temporel de l'émancipation de la logique gouvernementale rompt avec l'enchaînement hégémonique associé à la conception traditionnelle de la révolution. J'analyserai ainsi les représentations et les pratiques du changement social des occupant-e-s et leurs effets sur l'expérience de l'occupation de la ZAD de NDDL. Je soulignerai alors le rôle fondamental que joue l'incertitude dans une aventure fondée sur l'espoir d'autres mondes possibles. Il ne s'agira donc pas, à l'issue de cette réflexion, de reconstruire un ordre par la résolution dialectique des défis relevés par les occupant-e-s mais bien au contraire, d'insister sur la récurrences des controverses et des tensions dont l'irrésolution façonne un être-en-commun dans lequel les individus s'associent librement « selon leurs désirs et inclinations personnelles<sup>307</sup> ».

---

<sup>307</sup> Goldman (Emma), *Anarchism and Other Essays*, New York, Mother Earth Publishing Association, 1910. Disponible sur : <https://theanarchistlibrary.org/library/emma-goldman-anarchism-and-other-essays#toc3>



# Partie 1. La frontière hétérotopique

## La dimension spatiale de l'autonomie



Margot Verdier, Chicanes de la RD281, ZAD de NDDL, août 2016.

« Le bateau est un espace flottant, un lieu sans lieu, vivant par lui-même, fermé sur soi, libre en un sens, mais livré fatalement à l'infini de la mer. (...) Le navire c'est l'hétérotopie par excellence. Dans les civilisations sans bateaux les rêves se tarissent, l'espionnage y remplace l'aventure, et la hideur des polices, la beauté des corsaires<sup>308</sup>. »

<sup>308</sup> Foucault (Michel), « Des espaces... », op. cit.

La réappropriation directe des ressources matérielles et symboliques est un des modes d'action principaux des mobilisations animées par la perspective de l'autonomie. L'occupation de la ZAD de NDDL vise à la fois à empêcher les études préliminaires (archéologiques, environnementales, etc.) et les travaux de construction de l'aéroport, et à produire une alternative aux rapports sociaux du gouvernement capitaliste. Elle se distingue donc des occupations d'usines, d'universités, de places publiques, parce qu'elle n'est pas seulement un outil de revendication, mais apporte, par elle-même, une réponse à la demande qu'elle porte<sup>309</sup>. Elle se rapproche ainsi de la logique du « squat » que Cécile Péchu définit comme un « illégalisme sectoriel », un « acte illégal localisé permettant la réalisation immédiate de la réclamation<sup>310</sup> ».

En bouleversant les modes d'accès homologués aux ressources, cette pratique transgressive contribue à étendre « l'espace d'action<sup>311</sup> » des opposant-e-s et critique, en actes, les classements catégoriels qui légitiment les structures de privilèges, les di-visions sociales qui organisent la distribution des biens. Parce qu'elle rompt avec le « système » d'interdépendances à travers lequel le gouvernement capitaliste se reproduit, la matérialisation de la perspective d'autonomie est marquée par un enjeu d'exemplarité. Les discours des occupant-e-s de la ZAD de NDDL s'illustrent ainsi par la récurrence du lexique du « possible<sup>312</sup> ». Un texte d'analyse des pratiques collectives de construction souligne l'influence de l'expérience de la transgression sur la formation de l'être-en-commun :

« Une zone si grande où foisonnent des pratiques et des formes de vies quasi systématiquement criminalisées ailleurs nous est très précieuse. C'est en habitant, en construisant, en se sentant bien ensemble que des rêves naissent, que des possibles sont entrevus, comme autant de promesses auxquelles nous finissons par nous sentir liées<sup>313</sup>. »

Le sens et les affects générés par la coactivité participent au développement d'une « puissance collective », d'une « force matérielle », par la « sécession » d'un territoire qui contribue, en affirmant d'autres possibles, à un « mouvement révolutionnaire qui le déborde<sup>314</sup> ». L'« expérience singulière<sup>315</sup> » de la discontinuité entre la représentation du

---

<sup>309</sup> Péchu (Cécile), *Les squats...*, op. cit., p.10.

<sup>310</sup> *Ibid.*

<sup>311</sup> Eckert (Julia), « Practice Movements... », op. cit., p.568.

<sup>312</sup> J'ai ainsi pu repérer 174 occurrences du lexique (« possible(s) », « possibilité(s) ») dans l'analyse sémantique conduite sur les 95 documents du corpus. Voir Introduction Générale. Être au cœur. Affects et distanciations d'une recherche engagée.

<sup>313</sup> Les maçons du ciel, quelques jeunes pousses de la ZAD, quelques vieilles branches, les passeurs d'embûches, les feux de tout bois, les scieurs de long terme, « Construire l'avenir sans aéroport ! Sortir du bois, rentrer dans le dur », ZAD de NDDL, 05 mars 2015.

<sup>314</sup> *Ibid.*

<sup>315</sup> Foucault (Michel), *Préface à la transgression* (1963), Fécamp, Nouvelles Éditions Lignes, 2012, p.15.

possible et la latitude réelle de l'action, remplit une fonction de révélation du caractère construit de la limite<sup>316</sup>. Mais la transgression qui reconstitue perpétuellement le dépassement révolutionnaire, « n'oppose rien à rien<sup>317</sup> ». Elle peut donc participer à la règle<sup>318</sup> ou même, comme le suggère Jonathan Havercroft, nous « tenir captifs<sup>319</sup> » du préjugé gouvernemental parce qu'elle nous situe « dans une incertitude, dans des certitudes aussitôt inversées où la pensée s'embarrasse à vouloir les saisir<sup>320</sup> ». Si l'occupation peut servir la perspective de l'autonomie dans sa fuite « sans fin [de] l'horreur d'une réduction de l'être à la totalité<sup>321</sup> » ce n'est donc qu'en s'adossant à une dimension utopique.

J'appréhenderai ainsi l'occupation de la ZAD de NDDL comme une « hétérotopie », la matérialisation d'une opposition normative à « l'ensemble des rapports qui se trouvent, par [elle], désignés, reflétés ou réfléchis<sup>322</sup> ». La notion, introduite par Michel Foucault dans le cadre d'une conférence donnée en 1967 au Cercle d'Études Architecturales<sup>323</sup>, s'inscrit dans une réflexion sur la nature hétérogène et signifiante d'un espace qui « se donne sous la forme de relations d'emplacements<sup>324</sup> ». En tant que lieu réel dans lequel les normes du gouvernement capitaliste sont « représentées, contestées et inversées », l'hétérotopie de l'occupation se définit donc d'abord par une frontière<sup>325</sup>.

Georg Simmel lui attribue un rôle analogue à celui que le cadre remplit pour l'œuvre d'art : cette limite politique, qui n'a rien de naturel<sup>326</sup>, « proclame qu'à l'intérieur se trouve un monde qui n'obéit qu'à ses propres normes et qui n'est pas entraîné dans les déterminations et les mouvements de son environnement ; en symbolisant l'unité autosuffisante de l'œuvre d'art, il renforce en même temps la réalité et l'effet de celle-ci<sup>327</sup> ». La frontière n'est donc pas « l'essence spécifique ou le facteur de production<sup>328</sup> » de l'hétérotopie mais « une condition sine qua non » de sa réalisation. La métaphore renvoie cependant chez Simmel à un processus de clôture fonctionnelle et ne tient pas compte de l'influence que la réflexivité des acteurs

---

<sup>316</sup> Noys (Benjamin), *Georges Bataille. A Critical Introduction*, Londres, Pluto Press, 2000, coll. « Modern European Thinkers », p.83.

<sup>317</sup> Foucault (Michel), *Préface...*, p.19.

<sup>318</sup> Jenks (Chris), *Transgression*, Londres, Routledge, 2003, coll. « Key Ideas », p.7.

<sup>319</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.19.

<sup>320</sup> Foucault (Michel), *Préface...*, op. cit., p.16.

<sup>321</sup> George Bataille cité par *Ibid.*, p.32.

<sup>322</sup> Foucault (Michel), « Des espaces... », op. cit.

<sup>323</sup> Créé en 1951, le CEA entendait constituer un « contre-ordre » architectural. Son activité principale consistait en l'organisation de conférences destinées à alimenter une réflexion alternative sur l'espace.

<sup>324</sup> Foucault (Michel), « Des espaces... », op. cit.

<sup>325</sup> *Ibid.*

<sup>326</sup> « Face à la nature, toute édicition de frontières est de l'arbitraire, même dans le cas d'une île, car en principe la mer elle aussi peut être « prise en possession ». Simmel (Georg), *Sociologie...*, op. cit., p.606.

<sup>327</sup> *Ibid.*, p.605.

<sup>328</sup> *Ibid.*, p.599.

exerce sur la forme et la rigueur du cadre<sup>329</sup>. C'est à ce travail sur la frontière, les processus de visibilisation, de définition et de transformation de la limite par l'activité critique des occupant-e-s, que je consacrerai cette première partie.

Il s'agit ainsi d'interroger la production du cadre spatial dans lequel la perspective d'autonomie se matérialise à travers des pratiques informées par la réflexivité des act-eur-ice-s sur les enjeux de gouvernement et les effets de leurs actions. Comment le conflit normatif qui oppose les occupant-e-s au « monde » de l'aéroport participe-t-il à la formation d'un être-en-commun fondé sur la reconnaissance du droit à la dérogation au monde commun ?

Je m'intéresserai, pour le comprendre, à trois situations conflictuelles à travers lesquelles l'économie morale des occupant-e-s se dessine. Je consacrerai le premier chapitre à l'analyse de la controverse opposant en France, depuis la fin des années 1990, les « squats d'artistes », qui revendiquent la régularisation de leur situation au nom d'une utilité sociale qui leur est propre, aux squats mus par une perspective d'autonomie, qui entendent restaurer la portée politique des pratiques illégales de survie. Articulée autour de la critique du gouvernement des illégalismes, la controverse sur l'institutionnalisation des « squats d'artistes » ancre la critique radicale de la représentation à des discours et des pratiques qui la situent concrètement dans l'espace des mouvements sociaux et dont l'inconditionnalité soulève un enjeu de contrôle territorial. Pour comprendre le rôle du rapport de force qui se cristallise ainsi avec le déploiement spatial de la perspective d'autonomie, je reconstituerais ensuite, dans un second chapitre, la genèse du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL. J'analyserai alors les conditions et les conséquences de l'occupation et de sa répression sur la matérialisation de l'utopie. La comparaison avec la logique d'occupation du Shakirail me permettra de mieux cerner les spécificités de l'économie morale propre aux occupant-e-s de la ZAD de NDDL, leurs représentations et leurs pratiques de l'autonomie. La position que les occupant-e-s adoptent vis-à-vis de l'aménagement territorial et de la répression façonne en effet leur organisation sociale. La frontière qui émerge de ce conflit normatif détermine des modes de socialisation et des dynamiques identitaires qui concourent au développement de rapports sociaux spécifiques. Je consacrerai donc le dernier chapitre de cette première partie à l'étude des processus d'intégration des nouveaux venus. En confrontant l'expérience vécue de la socialisation aux pratiques qui déterminent son horizon normatif, j'interrogerai ainsi

---

<sup>329</sup> « Si bien que le fait qu'une société ait son espace existentiel borné par des lignes clairement conscientes la caractérise comme société qui a aussi une cohésion interne, et vice versa : l'unité des actions réciproques, le rapport fonctionnel de chaque élément à tous les autres trouve son expression spatiale dans la frontière qui lui impose un cadre ». *Ibid*, p.605.

l'influence de l'économie morale des occupant-e-s sur les modalités de reconnaissance du droit de déroger au monde commun.



# Chapitre 1. Luites des représentations et critique radicale de la représentation

## Les enjeux politiques de la catégorisation des squats

L'occupation de la ZAD de NDDL s'inscrit dans la constellation des hétérotopies formée par le mouvement des squats mu par la perspective de l'autonomie. A la fois outil de revendication mobilisé dans la lutte « contre l'aéroport et son monde » et de matérialisation de la perspective de l'autonomie, elle participe, comme le remarque un occupant, d'une « espèce de communauté de lieux en lutte », d'une « culture squat<sup>330</sup> ». Thomas souligne tout de même la différence avec une démarche plus « classique » :

« Y a un truc qui est vachement différent par rapport à un squat, c'est que la vocation du squat c'est d'embellir un endroit et de le garder le plus longtemps possible. Nous on est quand même plus des zzzoccupants que des squatteurs en fait. C'est-à-dire qu'au lieu de faire comme un squatteur où tu vas chercher la maison idéale dont les propriétaires vont jamais se manifester, nous on est allés ouvrir des maisons sur des terrains dont on sait que les propriétaires vont se manifester et on sait qu'ils vont nous expulser. Et en fait quand les expulsions sont arrivées ça a pas été un espèce de truc genre « Ah merde fait chier ! » comme quand t'es en squat. Ça été un truc genre « Ah bah c'est une nouvelle phase de la lutte qui commence »<sup>331</sup>. »

La double fonction de l'occupation que Paul associe quant à lui à une « organisation de squats<sup>332</sup> » brouille les frontières catégorielles généralement établies entre les occupations revendicatives et les illégalismes sectoriels. La notion reste pourtant une référence mobilisée par l'ensemble des personnes interrogées. De la même manière, les occupant-e-s du Shakirail rappellent à loisir aux visiteurs « qu'ici c'est pas un squat<sup>333</sup> » mais utilisent fréquemment le terme dans leurs conversations quotidiennes. Ainsi, comme le montre Florence Bouillon, « dire ce qu'est un squat – et ce qu'il n'est pas – fait partie intégrante des résultats d'enquête, puisque cette définition entre dans les jeux de positionnement des individus, participe des caractérisations de soi et de sa situation<sup>334</sup> ».

---

<sup>330</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>331</sup> *Ibid.*

<sup>332</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>333</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 09 avril 2014.

<sup>334</sup> Bouillon (Florence), *Les mondes du squat*, Paris, Le Monde/PUF, 2009, coll. « Partage du savoir », p.4.

L'émergence, à la fin des années 1990, des « squats d'artistes » qui se mobilisent pour « résoudre les problèmes de l'illégalité de [leur] action<sup>335</sup> » inquiète les militants des squats motivés par une perspective d'autonomie. La formation de la catégorie des « squats d'artistes<sup>336</sup> », qui ne représentent pas l'ensemble des squats effectivement occupés par des artistes mais ceux qui revendiquent leur institutionnalisation, incite tous les autres squatteurs à se positionner par rapport aux enjeux de gouvernement des pratiques illégales de survie que cette volonté de « normalisation<sup>337</sup> » soulève. Dans « L'Identité et la représentation », Pierre Bourdieu montre en effet que les classements sociaux « sont toujours subordonnés à des fonctions pratiques et orientés vers la production d'effets sociaux<sup>338</sup> ». La « division du monde social<sup>339</sup> » procède d'un acte performatif « consistant à affirmer avec autorité une vérité qui a force de loi, qui étant fondé, comme tout pouvoir symbolique, sur la reconnaissance, produit à l'existence ce qu'il énonce<sup>340</sup> ». La distinction opérée par les pouvoirs publics entre les « bons squatteurs<sup>341</sup> » susceptibles d'être « intégrées au jeu de la gouvernance » et les « mauvais squatteurs » cibles de la répression est au cœur du débat sur l'institutionnalisation des squats d'artistes.

Je consacrerai ainsi ce premier chapitre à retracer la généalogie de cette « lutte des représentations<sup>342</sup> » pour comprendre le sens et les enjeux politiques que les squats mu par une perspective d'autonomie associent à l'occupation illégale. Quelle économie morale ce conflit révèle-t-il ? Quel rapport les squats mus par la perspective de l'autonomie entretiennent-ils au principe de gouvernement ? En discutant les classement catégoriels par lesquels les sociologues se sont saisis de la pratique du squat, j'insisterai d'abord sur la nécessité de redéfinir le droit de propriété et sa transgression. Une approche relationnaliste permettrait en effet de mieux appréhender leurs enjeux politiques. Il s'agira ensuite de retracer la généalogie de la lutte des représentations qui oppose les squatteurs, à travers le processus de formation de la catégorie des squats d'artistes, les mobilisations et les réactions qu'elle a suscité.

---

<sup>335</sup> Quelques squatteuses, « Interface ou Intersquat? Une histoire de chartes », Grenoble, août 2003, p.8. Disponible sur : <https://infokiosques.net/IMG/pdf/chartes.pdf>

<sup>336</sup> Pour le confort de la lecture je n'utiliserai plus les guillemets.

<sup>337</sup> « Des squatteuses d'un peu partout et d'ailleurs s'invitent aux « rencontres internationales » mondaines sur les « NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'ART » à la Friche Belle de mai, Marseille (14-15-16 février 2002) », mars 2002 et Fondation Babybrul, « Revue de la déconstruction du mythe de l'art », Paris, 2003, n°1.

<sup>338</sup> Bourdieu (Pierre), « L'identité et la représentation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980/35, pp.63-72, p.65.

<sup>339</sup> *Ibid.*

<sup>340</sup> *Ibid.*, p.67.

<sup>341</sup> Aguilera (Thomas), « Gouverner les illégalismes. Les politiques urbaines face aux squats à Paris », *Gouvernement et action publique*, 2012/3 (n°3), pp.101-124, p.121.

<sup>342</sup> Bourdieu (Pierre), « L'identité... », *op. cit.*, p.65.

## I. La privation comme distinction et comme référence : définir le squat par les rapports sociaux qui lui donnent sens

Les enjeux des catégorisations académiques : vers une approche relationnaliste du droit de propriété et de sa transgression

Les typologies usuelles différencient les squats dont les occupants sont caractérisés par une grande précarité (migrants, pauvres, toxicomanes), de ceux bénéficiant de davantage de ressources et de capitaux (artistes, militants). Deux sortes d'approches se distinguent : une perspective diachronique, inscrivant l'occupation illégale dans l'histoire des mouvements sociaux, et une perspective synchronique, s'intéressant aux effets sociaux et aux formes d'organisation sociale des squats à travers des méthodes ethnographiques<sup>343</sup>. Les approches diachroniques opposent généralement, au sein des squats caractérisés par une démarche politique, les squats mobilisés comme des outils de revendication et les squats conçus comme une « fin en soi<sup>344</sup> », une manière de « prendre plutôt que de demander<sup>345</sup> ». Le politologue néerlandais Hans Pruijt distingue ainsi les « mouvements pour le logement » des « mouvements squats », caractérisés par une identité propre, où l'occupation apparaît à la fois comme un moyen et comme une fin en soi « au centre [d']une communauté de squatteurs qui coopèrent entre eux<sup>346</sup> ».

En se basant sur ce qu'elle identifie comme leur « logique dominante », Cécile Péchu, qui discute la typologie de Pruijt, différencie quant à elle les squats « classistes », marqués par « un discours centré sur le droit des ouvriers ou des pauvres » où le squat apparaît comme « un moyen, parmi d'autres, d'obtenir satisfaction », des squats « contre-culturels » de l'après Mai 68, marqués par un discours centré sur le « droit à l'espace pour vivre ou créer autrement<sup>347</sup> ». La revendication, « aspect fondamental<sup>348</sup> » de ces approches, permet ainsi de distinguer les « mouvements » de squatteurs des autres formes de l'occupation illégale. Elle est particulièrement pertinente dans le cadre d'une recherche historique qui suppose de

<sup>343</sup> Voir notamment pour la perspective diachronique les travaux de : Cécile Péchu, Hans Pruijt et Baptiste Colin et pour la perspective synchronique : Florence Bouillon, Isabelle Coutant, Sabine Klaeger, Luca Pattaroni et Thomas Aguilera.

<sup>344</sup> Péchu (Cécile), *Les squats...*, op. cit., p.18.

<sup>345</sup> *Ibid.*

<sup>346</sup> Pruijt (Hans), « Is the Institutionalization of Urban Movements Inevitable ? A comparison of the opportunities for sustained squatting in New York City and Amsterdam », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2003/27, n°1, pp.133-157, p.143.

<sup>347</sup> Péchu (Cécile), *Les squats...*, loc. cit.

<sup>348</sup> Colin (Baptiste), *Les squats parisiens depuis l'après-Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1995*, 211 pages, mémoire de master d'histoire contemporaine, Paris, 2005, p.32.

prendre en compte les usages du lexique du squat dans leur dimension chronologique. Baptiste Colin signale ainsi l'apparition en France du terme « squatter » dans l'édition du Monde des 15 et 16 septembre 1946 où la Fédération des locataires de la région parisienne exprime ses « sentiments de sympathie » avec le « mouvement des sans-logis anglais » autrement appelé « mouvement des squatters » et dont la spécificité est de « s'être mobilisés collectivement pour trouver un remède à leur situation<sup>349</sup> ».

Les lieux dont les occupants sont caractérisés par une grande précarité, sont ainsi généralement distingués comme ne relevant pas du phénomène squat en tant que tel. Le caractère souvent clandestin de ce type d'occupations, l'absence fréquente de revendications les excluent d'une définition dépendante de son inscription dans l'histoire des mouvements sociaux. Le critère de la revendication apparaît ainsi comme une restriction dans le cadre d'une approche pragmatique cherchant à retranscrire les enjeux de production de la réalité soulevés par la catégorisation des squats, les « fonctions pratiques<sup>350</sup> » des classements eux-mêmes. Florence Bouillon montre par ailleurs que la manière dont les occupants se perçoivent évolue. Ils peuvent ainsi passer « d'une situation de squat vécu comme honteux et indigne à celle d'un squat énoncé comme revendication d'un droit légitime à être là<sup>351</sup> ». La revendication prend, de ce point de vue, une toute autre dimension : étymologiquement référée à l'« action de réclamer ce qui est considéré comme revenant de droit », à l'« action en justice par laquelle une personne fait reconnaître le droit de propriété qu'elle a sur un bien »<sup>352</sup>, elle met en jeu des processus de reconnaissance engageant le rapport à la « conformité<sup>353</sup> » des squatteurs et leurs stratégies de distinction. En d'autres termes, elle soulève la question des rapports sociaux par lesquels les individus accèdent à la propriété et, ce faisant, invite à se détacher d'une appréhension autoréférentielle du droit.

La « théorie des relations sociales de propriété », formalisée par Sébastien Rioux et Frédéric Guillaume Dufour, soutient la thèse du désencastrement qui met en cause le rapport établie par le marxisme structuro-fonctionnaliste entre l'infrastructure économique et la superstructure politique<sup>354</sup>. En s'appuyant sur les recherches de Karl Polanyi, Robert Brenner souligne l'influence du mouvement d'enclosure sur la transformation des formes de

---

<sup>349</sup> *Ibid.*

<sup>350</sup> Bourdieu (Pierre), « L'identité... », loc. cit.

<sup>351</sup> Bouillon (Florence), *Les mondes...*, op. cit., p.80.

<sup>352</sup> Article « Revendication », CNRTL <http://www.cnrtl.fr/definition/revendication>

<sup>353</sup> Coutant (Isabelle), *Politiques du squat. Scènes de la vie d'un quartier populaire*, Paris, La Dispute, 2000, p.148.

<sup>354</sup> Rioux (Sébastien), Dufour (Frédéric Guillaume), « La sociologie historique de la théorie des relations sociales de propriété », *Actuel Marx*, 2008/1, n°43, pp.126-139.

domination qu'exercent les seigneurs féodaux sur leurs sujets<sup>355</sup>. L'enjeu de cette « dépossession historique » ne réside pas tant dans sa capacité à « libérer de la main-d'œuvre », que dans la possibilité de contrôler l'accès aux terres des paysans qui entrent « non seulement en compétition les uns avec les autres », mais doivent « prendre acte de l'obligation d'augmenter la productivité afin de couvrir les coûts grandissants de la rente<sup>356</sup> ». La suppression des moyens d'autonomie, du libre accès aux terres et à leurs produits, entraîne la marchandisation progressive de la force de travail et la naissance consécutive du marché. Cette perspective soutient une vision dynamique de la propriété dont les formes instituées sont appréhendées comme le résultat d'un ensemble de processus d'appropriation conflictuels. Les « relations sociales d'appropriation » s'entendent ainsi comme « un système de relations sociales (...) qui spécifie l'accès des acteurs économiques aux moyens de production et (ce qui n'est pas la même chose) au produit social, (...) défini[t l]es contraintes de base – les possibilités et les limites – de l'action économique individuelle [dans une société donnée]<sup>357</sup> ».

Cette réflexion permet de se départir d'une appréhension autoréférentielle du droit de propriété et de rendre compte de ses enjeux normatifs. La doctrine juridique du droit naturel définit la propriété comme le contrôle direct d'une personne sur une chose, un droit préexistant aux rapports sociaux. Le titre de propriété symbolise cette logique d'exclusion. Pierre Crétois remarque pourtant qu'« un droit relie toujours deux personnes : l'une qui est la titulaire et les non-titulaires qui ont, à son égard, une obligation correspondante<sup>358</sup> ». Le droit de propriété fonctionne, en fait, selon un principe d'abstention : le détenteur du titre est doté du droit d'exclure tout tiers qui se trouve quant à lui, dans l'obligation de se retirer. Il est une manière de régler les relations sociales relatives à l'appropriation des ressources, des fonctions qu'elles remplissent et des expériences qu'elles procurent. Le sens du squat ne dépend donc que relativement de la notion juridique d'« occupation sans droit ni titre » communément utilisée pour le définir<sup>359</sup>. Il ne peut être réduit à la transgression d'un droit

---

<sup>355</sup> Brenner (Robert), « From Theory to History: 'The European Dynamic' or Feudalism to Capitalism », in Hall (John A.), Schroeder (Ralph)(dir.), *An Anatomy of Power. The Social Theory of Michael Mann*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, pp.189-233.

<sup>356</sup> Rioux (Sébastien), Dufour (Frédéric Guillaume), « La sociologie... », op. cit., p.133.

<sup>357</sup> Brenner (Robert), « Property Relations and the Growth of Agricultural Productivity in Late Medieval and Early Modern Europe », in Bhaduri (Amit), Skarstein (Rune)(dir.), *Economic Development and Agricultural Productivity*, Cheltenham, Elgar, 1997, pp.12-13, in *Ibid.*, p.128.

<sup>358</sup> Crétois (Pierre), « La propriété repensée par l'accès », *Revue Internationale de Droit Économique*, 2014, pp.319-334, p.323.

<sup>359</sup> Pour Florence Bouillon squatter qualifie ainsi « le fait d'habiter illégalement et sans contrat un local vacant ». Cécile Péchu souligne les limites de cette définition en démontrant que le squat n'est pas toujours utilisé comme habitation, ne se caractérise pas nécessairement par la vacance des lieux – certains mouvements ciblant les résidences secondaires par exemple, et l'absence de contrat – certaines occupations pouvant être régularisées par des accords temporaires. Elle propose donc de le concevoir comme une « action d'occupation illégale d'un local en vue de son habitation ou de son utilisation collective ». Thomas Aguilera reprend cette conception et lui

autoréférentiel de propriété, parce que le droit lui-même n'est qu'un dispositif mobilisé dans les rapports de force qui opposent les différents groupes d'une même société.

S'interrogeant sur la manière dont le terme est habituellement mobilisé, Anders Corr remarque ainsi que :

« Appeler les combats des Navajo ou des Hopis contre les compagnies d'énergie des mouvements squats ou des occupations de terres serait déformer l'histoire. Si quelqu'un mérite le titre de « squatter », ce sont les compagnies d'énergie, étant donné qu'elles se sont illégalement accaparées les terres possédées par les Natifs Américains. Le fait que les médias dominants ne se réfèrent jamais à ces compagnies comme à des « squatters » ou même à des « occupants » révèle que la définition du mot « squatter » va bien au-delà de la description d'un strict statut légal ou illégal. La plupart du temps, les occupants sans-terre, les grévistes des loyers, et plus spécifiquement les activistes indigènes portent de solides revendications légales à leurs terres ou leurs habitations, soutenues par des traités, des réformes terriennes, ou le contrôle des loyers. Ils sont plus appelés « squatters » du fait de leur supposée absence de pouvoir que du fait de leur statut légal<sup>360</sup>. »

C'est aussi ce que montre Hannah Dobz en analysant l'émergence, lors de l'expansion coloniale vers l'Ouest, de la législation États-unienne. En 1823, le procès « Johnson contre McIntosh » marque un tournant décisif. Il légitime la colonisation européenne malgré la reconnaissance de « l'absolue souveraineté, en tant que nations indépendantes, à la fois au regard du droit de juridiction et de souveraineté, et du droit du sol » des Natifs Américains, en faisant primer l'argument de leur appartenance à « l'état de nature<sup>361</sup> ». Cette décision fait jurisprudence et justifie, depuis lors, les privations de « propriété réelle<sup>362</sup> » subies par les Natifs Américains inféodés aux colons Blancs par le droit d'occupation. Comme le remarque Pierre Crétois, « l'obtention d'un accès dépend d'un gatekeeper. Il s'agit d'emblée d'un rapport social de validation et de garantie<sup>363</sup> ». Il repose donc sur un ensemble de normes qui mettent en jeu un rapport de classification et de disqualification. Le principe de « civilisation » associé à la « Blancheur » agit comme une référence à l'opposée de laquelle se trouve l'« Indianité<sup>364</sup> ». Robert F. Jr. Berkhofer note, à la suite de Bruce Duthu, que « si

---

ajoute les précisions apportées par les travaux d'Hans Pruijt qui substitue à l'idée de contrat celle du consentement du propriétaire. Il appréhende ainsi le squat comme une « occupation collective ou individuelle et non autorisée, d'un bâtiment dans le but d'y vivre ou d'y développer des activités sans le consentement du propriétaire ». Le principe d'absence d'autorisation permet d'interroger le rapport du squat au gouvernement des illégalismes et se rapproche ainsi de la définition que j'en donnerais bientôt.

<sup>360</sup> Corr (Anders), *No Trespassing ! Squatting, Rent Strikes and Land Struggle Worldwide*, Cambridge, South End Press, 1999, p.9.

<sup>361</sup> « Johnson vs McIntosh », 21 U.S. 543,547 (1823), cité par Dobz (Hannah), *Nine-Tenths of the Law. Property and Resistance in the United States*, Edinburgh, AK Press, 2012, p.15.

<sup>362</sup> Corr (Anders), *No Trespassing...*, op. cit., p.4.

<sup>363</sup> Crétois (Pierre), « La propriété... », loc. cit.

<sup>364</sup> Dobz (Hannah), *Nine-Tenths...*, p.31. L'autrice rapporte une anecdote significative : « A la fin du XIXème siècle, lorsque, malgré la loi, les peuples indigènes de Yellowstone continuent de chasser pour se nourrir à

l'Indien changeait par l'adoption de la civilisation telle que définie par les Blancs, alors il n'était plus vraiment Indien<sup>365</sup> ». L'« Indien », définit en creux de la normalité Blanche, est donc essentiellement caractérisé par une déviance qui légitime la colonisation du territoire.

Florence Bouillon insiste ainsi sur les « processus de disqualification<sup>366</sup> » subit par les occupants des squats de « pauvreté<sup>367</sup> », formes de logement contraintes qu'elle différencie des squats « d'activités » ou « alternatifs<sup>368</sup> » occupés par des artistes ou des militants. S'appuyant sur les remarques déjà formulées par les sociologues Marc Breviglieri et Luca Pattaroni dans « Le souci de propriété », elle observe que cette division schématique entre « un segment de population socialement fragilisée [et] un segment politiquement engagé » se retrouve dans l'ensemble des squats d'« activités<sup>369</sup> ». Les squats de « pauvreté » se distinguent cependant par l'homogénéité relative des conditions économiques et sociales de leurs occupants. En situation de « très grande pauvreté<sup>370</sup> », ils font face à un ensemble de « contraintes<sup>371</sup> » d'accès aux ressources élémentaires, fonctions du manque de capitaux économiques, sociaux, culturels et symboliques, relatifs à chacun, mais aussi et surtout de l'absence de reconnaissance des compétences dont ils disposent. Elle critique ainsi les interprétations en termes d'« exclusion sociale » qui appréhendent la privation comme un statut d'extériorité, rappelle que celle-ci « ne peut être que relative à une ressource : logement, travail...<sup>372</sup> » et privilégie le terme de pauvreté.

---

l'intérieur des limites du parc, ils furent vilipendés comme un « mal absolu ». Mais plus tard, alors que les braconniers blancs emménageaient dans le parc et développaient des pratiques de chasse illicites, soudainement, la ligne franche, propre, entre Blancs et Indiens se floutait. Si les Indiens étaient ceux qui n'avaient pas de respect pour la loi, alors qu'est-ce qu'un homme blanc avec le même manque de respect pour la loi ? Les locaux ont alors créés deux catégories d'Indiens : les Indiens rouges et les Indiens blancs ».

<sup>365</sup> Berkhofer (Robert F. Jr.), *The White Man's Indian : Images of the American Indian from Columbus to the Present*, New York, Vintage Books, 1978, p.29 cité par *Ibid.*, p.32. Dans ce chapitre, l'auteur montre que le traitement institutionnel de la question « indienne » est sous-tendu par le paradigme de la « race mourante » analysé par Bruce N. Duthu dans *American Indians and the Law*, New York, Vikings, 2008. Face à la résurgence des mobilisations des Natifs Américains, les institutions fédérales reconnaissent ainsi en 1998 dans le procès South Dakota contre Yankton Sioux Tribe qu'« en une génération ou deux, c'est ce qu'on pensait, les tribus devaient se dissoudre, les réserves disparaître, et les individus Indiens devaient être absorbés dans les communautés plus larges de colons. En ce qui concerne plus spécifiquement la Réserve de Yankton, certains Membres du Congrès spéculaient que « la proximité avec les gens industriels, moraux et sobres qui s'établiraient [dans la réserve] stimulerait l'effort individuel et rendrait le progrès [des tribus] plus rapide encore que jusqu'à présent », « South Dakota VS Yankton Sioux Tribe », 533 U.S. 329, 335-36 (1998).

<sup>366</sup> Bouillon (Florence), *Les mondes...*, op. cit., p.214.

<sup>367</sup> *Ibid.*, p.41.

<sup>368</sup> *Ibid.*, p.27.

<sup>369</sup> Breviglieri (Marc) et Pattaroni (Luca), « Le souci de propriété. Vie privée et déclin du militantisme dans un squat genevois », in Haumont (Bernard), Morel (Alain)(dir.), *La société des voisins*, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 2005, coll. « Ethnologie de la France », pp.275-289, cité par Bouillon (Florence), *Les mondes...*, op. cit., p.22.

<sup>370</sup> *Ibid.*, p.41.

<sup>371</sup> *Ibid.*, p.213.

<sup>372</sup> Bouillon (Florence), « Le squat », *Regards croisés sur l'économie*, 2011/1, n°9, pp.75-84, p.77.

La notion de privation me semble cependant mieux traduire les enjeux normatifs liés à l’ancrage du droit de propriété et de sa transgression dans les rapports sociaux. Suivant sur ce point les remarques de Florence Bouillon, je ne reprend toutefois pas la définition d’Hans Pruijt. Celui-ci distingue, selon une logique fonctionnaliste, les « squats basés sur la privation » comme « le résultat d’une adaptation à un environnement spécifique destinée à optimiser l’efficacité et l’effectivité » de l’action<sup>373</sup>. Leurs habitants seraient caractérisés par « un statut spécifique qui les autorise à être perçus comme méritant un hébergement<sup>374</sup> ». La notion repose donc sur la relation établie entre un groupe d’individus et les droits auxquels il pourrait prétendre en fonction du contexte social dans lequel il évolue. Cette approche ne permet pas d’analyser le rôle joué par les squats de privation dans les luttes des représentations qui engagent le rapport que les squatteurs entretiennent aux normes instituées, leur intégration normative. Pour cela, je ne définirais pas la privation comme un état, mais comme un ensemble de contraintes d’accès aux ressources relatives à l’organisation des rapports sociaux qui structurent la société. L’occupation illégale transgresse les normes qui encadrent les comportements des individus en fonction de la position qu’ils occupent dans les structures de domination et qui concourent au maintien de ces rapports sociaux. Elle ne prend donc sens qu’à travers les relations qui l’oppose au gouvernement. Il est à ce titre significatif que l’acception moderne du terme « squatter » émerge aux États-Unis précisément pendant la période de l’expansion coloniale qui succède à la Déclaration d’Indépendance de 1776<sup>375</sup>.

## Les « bons » et les « mauvais » squatteurs : les catégorisations dans le gouvernement des illégalismes

Les squats de privation représentent, dans de nombreuses régions du monde, une large part des logements et des terres agricoles utilisés<sup>376</sup> et l’essentiel des plus d’un milliard

---

<sup>373</sup> Pruijt (Hans), « The Logic of Urban Squatting », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2013, vol.37, n°1, pp.19-45, p.23.

<sup>374</sup> *Ibid.*

<sup>375</sup> Le terme apparaît pour la première fois dans l’Oxford English Dictionary en 1788, un an après que l’« Acte Concernant les Occupations » consacre la propriété allodiale, privée et absolue, contre les formes féodales de redevance. La notion désigne alors un « colon qui occupe une terre sans titre légal » et participe de l’effort des États en formation pour « gouverner » l’expansion coloniale vers l’ouest. Le sens élargit : d’« occupant sans droit ni titre » apparaît quant à lui dans les années 1880. Dobz (Hannah), *Nine-Tenths...*, *op. cit.*

<sup>376</sup> « En Afrique, les installations de squatteurs constituent 90 % d’Addis Ababa, 61 % d’Accra, 33 % de Nairobi et 50 % de Monrovia. En Asie, les installations de squatteurs forment 29 % de Séoul, 31 % de Pusan, 67 % de Calcutta, 45 % de Bombay, 60 % d’Ankara et 35 % de Manille. En Amérique Latine, les installations de squatteurs forment 30 % de Rio de Janeiro, 50 % de Recife, 60 % de Bogota, 72 % de Saint Domingue, 46 % de Mexico City, 40 % de Lima et 42 % de Caracas. Les niveaux existants de migrations [ici en référence à l’exode rural], particulièrement dans les régions moins développées d’Afrique et d’Asie, indiquent que ces pourcentages vont augmenter substantiellement », « United Nations’ World Housing Survey », 1976, p.28, cité par Corr



d'occupations illégales<sup>377</sup>. Parce qu'ils permettent « la réalisation immédiate de la réclamation<sup>378</sup> », les squats apparaissent ainsi comme des « lieu[x] de tension normative, qui, pour être résolue requiert un travail de catégorisation<sup>379</sup> ». La plupart des études françaises ont consacré une partie de leurs réflexions à la distinction opérée par les autorités publiques entre de « bons » et de « mauvais squatteurs ». Florence Bouillon observe notamment que si certains squats sont expulsés avant même que des poursuites judiciaires n'aient été engagées, d'autres ne verront jamais leur sentence appliquée. Elle s'interroge alors sur les modalités de jugement qui conduisent, tout au long de la chaîne judiciaire, à distinguer « les rares squatteurs légitimes » des autres<sup>380</sup>. D'après les données du Centre de Recherche Critique sur le Droit (CERCRID) qu'elle mobilise, 6,5 % des occupations illégales bénéficient de délais pour l'exécution de la décision d'expulsion (de trois mois à trois ans). Deux dimensions sont prises en compte dans ces jugements : l'adresse, c'est-à-dire à la fois la qualité de la propriété (privée/publique), la durée de la vacance et la localisation géographique (quartier gentrifié, central ou populaire)<sup>381</sup>, et la détermination du degré de déviance des squatteurs.

Les squatteurs doivent témoigner de leur « bonne foi », en montrant qu'ils ont tout tenté pour obtenir une solution légale à leurs problèmes de logement<sup>382</sup>. Les « bons pauvres » sont en effet d'abord ceux qui se trouvent dans « l'impossibilité d'agir autrement<sup>383</sup> ». La défense doit prouver leur « aspiration à la normalité<sup>384</sup> » à travers trois critères : « la pauvreté authentique », « la sincérité » et « l'inoffensivité ». Isabelle Coutant note ainsi l'importance du soin porté aux démarches administratives dans l'établissement de ce qu'elle appelle un « capital de conformité<sup>385</sup> ». Les squats de privation, appréhendés comme portant « des externalités négatives sur l'ensemble du quartier » sont les premières victimes de la répression<sup>386</sup>. Le capital de conformité condense l'ensemble des ressources potentiellement mobilisables par ces acteurs disqualifiés. La « famille avec enfants » notamment, « constitue la première « ressource » mise en avant par les squatteurs quand ils veulent donner des gages

---

(Anders), *No Trespassing...*, p.12.

<sup>377</sup> Neuwirth (Robert), *Shadow Cities. A Billion Squatters. A New Urban World*, New York, Routledge, 2006, p.XIII.

<sup>378</sup> Péchu (Cécile), *Les squats...*, op. cit., p.10.

<sup>379</sup> Bouillon (Florence), « What is a Good Squatter ? Categorization Processes of Squats by Government Officials in France », in Squatting Europe Collective, *Squatting in Europe. Radical Spaces, Urban Struggles*, New York, Minor Compositions, 2013, pp.231-245, p.233.

<sup>380</sup> Bouillon (Florence), « What is a Good... », op. cit., p.237.

<sup>381</sup> *Ibid.* ; Aguilera (Thomas), « Gouverner les illégalismes... », op. cit., p.118.

<sup>382</sup> Bouillon (Florence), « What is a Good... », op. cit., p.238 ; Colin (Baptiste), *Les squatts...*, op. cit., p.59.

<sup>383</sup> Colin (Baptiste), *Les squatts...*, op. cit., p.47.

<sup>384</sup> Bouillon (Florence), « What is a Good... », op. cit., p.239.

<sup>385</sup> Coutant (Isabelle), *Politiques...*, op. cit., p.148.

<sup>386</sup> Aguilera (Thomas), « Gouverner les illégalismes... », op. cit., p.119.

de conformité<sup>387</sup> ». Les commissaires et les officiers de police distinguent « les pères de famille squatter qui ne gênent pas » des « voyous<sup>388</sup> » et des « marginaux<sup>389</sup> », les « squats de résidence » des « squats comme problèmes d'ordre public » habités par « des adolescents isolés sans papiers », des « roms », des « jeunes ».

L'effort consiste à déterminer le degré et la qualité de la déviance, à départager les populations utiles, susceptibles d'être « intégrées au jeu de la gouvernance<sup>390</sup> », des « indésirables », qui en seront les « victimes<sup>391</sup> » : marginalité involontaire dans le cas du père de famille ayant tout tenté pour régulariser sa situation, « marginalité positive » des artistes cherchant également à régulariser leur situation<sup>392</sup>, marginalité choisie des militants, marginalité irréductible des migrants, des consommateurs de drogues, etc. Les squats de privation, qui soulèvent un « « conflit de normes » : entre droit de propriété et droit au logement<sup>393</sup> », entre déviance involontaire et déviance irréductible, agissent ainsi comme une référence par rapport à laquelle il s'agit de se situer. Les enjeux de ces classements n'échappent pas aux squatteurs dans le discours desquels le lexique de la normalité est omniprésent<sup>394</sup>. La linguiste Sabine Klaeger montre que le lexique du squat et ses « modificateurs » - des expressions permettant de rester dans la même catégorie sémantique sans en reprendre l'ensemble des qualités - peuvent être alternativement mobilisés en fonction des interlocuteurs auxquels les squatteurs s'adressent<sup>395</sup>. « La stratégie de distinction, notamment, résulterait de la peur de « tomber plus bas », d'être « contaminé » par plus marginal que soi » et de la nécessité de se légitimer auprès des institutions<sup>396</sup>.

La plupart des occupants « illégaux » ne revendiquent donc pas publiquement l'identité de « squatteurs ». On touche ici de nouveau aux limites d'une interprétation en termes de revendications. Le lexique du « squat » est mobilisé et prend sens en situation, à travers les différentes positions qui se dessinent par rapport aux enjeux normatifs qu'il recouvre. Je définirai donc le squat, de manière opératoire, comme l'occupation anormale d'un espace au regard des relations d'appropriation qui régissent les modes d'accès aux ressources, afin d'y habiter et/ou d'y organiser des activités individuellement ou

<sup>387</sup> Coutant (Isabelle), *Politiques...*, op. cit., p.148.

<sup>388</sup> *Ibid.*, p.153.

<sup>389</sup> Bouillon (Florence), « What is a Good... », op. cit., p.236.

<sup>390</sup> Aguilera (Thomas), « Gouverner les illégalismes... », op. cit., p.121.

<sup>391</sup> *Ibid.*, p.116.

<sup>392</sup> Klaeger (Sabine), *La Lutine. Portrait sociostylistique d'un groupe de squatteurs à Lyon*, Paris, L'Harmattan, 2007, coll. « Espaces discursifs », p.45.

<sup>393</sup> Aguilera (Thomas), « Gouverner les illégalismes... », op. cit., p.103.

<sup>394</sup> Coutant (Isabelle), *Politiques...*, op. cit., p.148.

<sup>395</sup> Sacks (Harvey), *Lectures on Conversation*, Oxford, Blackwell, 2000, cité par Klaeger (Sabine), *La Lutine...*, op. cit., p.165.

<sup>396</sup> Coutant (Isabelle), *Politiques...*, op. cit., p.179.

collectivement. Les luttes des représentations par lesquelles les squats d'artistes et les squats mus par la perspective d'autonomie mettent en jeu le terme, son lexique et ses « modificateurs », opposent alors une démarche d'intégration, par la constitution d'un « capital de conformité<sup>397</sup> » propre, à une marginalisation volontaire, conçue comme une critique en acte des représentations qui légitiment les rapports sociaux du gouvernement capitaliste.

## II. L'utilité sociale des squats d'artistes : l'émergence d'une vision corporatiste du squat

### La construction d'un capital de conformité spécifique : l'argument de l'utilité sociale

En France, les squats effectivement occupés par des artistes ou comportant des ateliers de création existent au moins depuis la fin des années 1970<sup>398</sup>. L'occupation est alors présentée comme un outil pour palier l'absence de logements et d'ateliers abordables. Si sa présence reste marginale, l'auteur d'une tribune publiée dans le Monde Libertaire du 23 septembre 1982, affirme que « de plus en plus la profession pense au squatt et en parle comme de la seule solution<sup>399</sup> ». L'option de l'institutionnalisation est alors envisagée par une partie des artistes squatteurs ; inspirée par l'exemple des mouvements squats massifs de Berlin et d'Amsterdam<sup>400</sup>, elle est toutefois pensée comme un « prélude à l'expropriation révolutionnaire<sup>401</sup> ». Comme le remarque Cécile Péchu, la dimension artistique n'était pas centrale dans des squats marqués par « une intrication forte » avec « le politique<sup>402</sup> ». Baptiste Colin observe qu'« il semble que le premier squatt qui s'auto-définit comme « artistique » soit

---

<sup>397</sup> *Ibid.*, p.148.

<sup>398</sup> Péchu (Cécile), *Les squats...*, op. cit., p.108.

<sup>399</sup> Extrait du Monde Libertaire du 23 septembre 1982 publié dans l'anthologie « *Nuits Câlines* » (une revue de presse éditée par deux occupants du squat autonome des Vilins à Paris, « une compile de tout ce que la presse écrivait sur nous », dont le titre est emprunté à une chanson du groupe punk Les Béruriers Noirs - entretien Dom, 20 août 2013). Anonymes, « *Nuits Câlines* », Paris, Éditions Mémoire collective, 1988, tome 2, p.149.

<sup>400</sup> A la fin des années 1970, des mouvements squats comptant plusieurs dizaines de milliers de militants se structurent à Amsterdam et à Berlin où ils constituent de véritables contre-pouvoirs. Pour pacifier la situation les gouvernements locaux couplent la répression avec des politiques de légalisations massives. Voir pour Amsterdam Verdier (Margot), *Les conjonctures de Diogène. Individualisation et individualismes dans la genèse du mouvement squat néerlandais. 1964-1980*, 172 pages, mémoire de master 2 de sociologie historique du politique, Nanterre, 2012 et pour Berlin-Ouest Colin (Baptiste), *Berlin-Ouest et Paris à travers les squattages, de 1945 à 1985. Un mode d'action au carrefour de motivations, de buts et de stratégies conflictuelles*, 822 pages, thèse pour le doctorat d'histoire, Paris/Bielefeld, 2016.

<sup>401</sup> Extrait du Monde Libertaire du 23 septembre 1982 publié dans l'anthologie Anonymes, « *Nuits Câlines* », Paris, Éditions Mémoire collective, 1988, tome 2, p.149.

<sup>402</sup> Péchu (Cécile), *Les squats...*, loc. cit.

le Jean-Moulin, situé dans une ancienne menuiserie au 40, avenue Jean-Moulin (14<sup>e</sup> arrt.). La quarantaine de squatteurs qui s’y installe pendant l’été 1980 dénonce justement la pénurie d’ateliers<sup>403</sup> ». Mais c’est l’expérience menée par Art Cloche, entre 1980 et 1989, qui pose véritablement les jalons d’une identité propre aux squats d’artistes. Le collectif naît au 6 rue d’Arcueil dans le 14<sup>e</sup> arrondissement dans « un ancien dépôt de bombes occupé par des clochards, ferrailleurs, vagabonds, déchus de tout poils (...) ainsi que des dissidents de l’ex URSS<sup>404</sup> » avec lesquels le collectif partage les locaux. Les échanges entre les clochards et les artistes, les uns récupérant les matériaux que les autres recyclaient, sont à l’origine du nom et de certains principes du groupe. Revendiquant sa filiation avec les avant-gardes, Art Cloche érige le squat en « emblème de l’art post-moderne (...) art du recyclage total, ré-digérant aussi les symboliques de l’art officiel<sup>405</sup> ». Il est à la fois un outil permettant de réaliser un art dégagé des contraintes institutionnelles et financières qui inhibent la création et, par sa conversion en espace d’exposition, la matière de l’œuvre.

De plus en plus médiatisé, le collectif occupe la rue d’Oran dans le 18<sup>e</sup> arrondissement à la suite de l’expulsion du premier squat en juin 1986. Le nouvel espace permet l’organisation de grandes expositions mais comporte trop peu de pièces pour y développer les habitations nécessaires aux clochards. La perte de la dimension d’habitat qui s’accompagne de l’intégration de cet espace dans le « système des arts alternatifs<sup>406</sup> », affecte profondément le fonctionnement du collectif qui se dissout après l’expulsion de la rue d’Oran en 1987. La plasticienne Lolochka remarque à ce titre que « la venue des spéculateurs et professionnels de tout poil aura réduit trop vite et trop facilement ce que nous faisons à de vulgaires marchandises<sup>407</sup> ». Le collectif recherche par ailleurs le soutien des politiques (notamment de Jack Lang par l’intermédiaire de Coluche, sympathisant du mouvement) ouvrant ainsi la voie à la reconnaissance institutionnelle des enjeux propres aux artistes squatteurs. Selon Thomas Aguilera, ces années, marquées par l’existence de centaines de squats à Paris<sup>408</sup>, « ont façonné des modes de socialisation politiques et artistiques qui perdurent aujourd’hui dans certains squats en participant largement à la stabilisation des relations avec les responsables municipaux voire ministériels<sup>409</sup> ». Il faudra cependant attendre la fin des années 1990 pour

---

<sup>403</sup> Colin (Baptiste), *Berlin-Ouest...*, op. cit., p.527.

<sup>404</sup> Lolochka, « L’art Cloche ou comment créer, vivre, exposer diffuser ses oeuvres par des réseaux alternatifs montés dans des squats artistiques », 11 septembre 2009. Disponible sur: <http://centrale7.net/2009/1-art-en-friche-lolochka/>

<sup>405</sup> Starck (Jean), « Poétique Urbaine III », 2014. Disponible sur: <http://artclocheblog.blogspot.fr/>

<sup>406</sup> « Conférence-débat: 20 ans de squats d’artistes », Festival Art et Squats, Palais de Tokyo, 14 septembre 2002. Disponible sur: <http://archives.palaisdetokyo.com/fr/prog/festival/debats/debat1.html>

<sup>407</sup> Lolochka, « L’art Cloche... », op. cit.

<sup>408</sup> Colin (Baptiste), *Berlin-Ouest...*, op. cit., 526.

<sup>409</sup> Aguilera (Thomas), *Gouverner...*, op. cit., p.226.

que se développent les mobilisations qui donnent sens à la notion de squats d'artistes.

L'attention portée à la thématique de l'exclusion sociale, la multiplication des squats « à caractère militants »<sup>410</sup> et les premiers succès de l'association Droit au Logement (DAL) favorisent les négociations avec les pouvoirs publics<sup>411</sup>. La nouvelle génération d'artistes squatteurs s'attelle à la production d'un discours adapté aux attentes des autorités. Mais alors que la question du logement prévaut dans la gestion institutionnelle des squats<sup>412</sup>, les artistes ont, de fait, « plus de difficultés à apparaître comme des squats de nécessité<sup>413</sup> ». Pour se constituer un capital de conformité propre, ils jouent donc sur l'argument de leur utilité sociale en insistant d'une part, sur leur faible degré de déviance, leur intégration sociale effective, et d'autre part sur leur capacité à produire cette intégration. C'est autour de cette revendication que se structure la lettre qu'Eduardo Albergaria, surnommé le « pro » des squats par la presse<sup>414</sup>, adresse au Ministère de la Culture, le 8 mars 2000 :

« Toute société a besoin d'espaces de liberté où peut se développer l'innovation, et se doit de donner les moyens aux artistes de pouvoir créer et diffuser le fruit de leurs activités. (...) Ils jugent que leur action est d'utilité publique, tout en étant conscients d'être contraints à l'illégalité. (...) Partout où ces lieux peuvent exister (ce qui n'est malheureusement pas toujours facile), les collectifs qui les occupent dynamisent le lien social et rendent accessible la culture à un large public<sup>415</sup>. »

Occupant du 31 rue de la Grange-aux-Belles, ouvert en 1995 dans le 10<sup>e</sup> arrondissement par une trentaine d'artistes dont plusieurs anciens membres d'Art Cloche, il initie alors une campagne qui va considérablement influencer l'histoire des squats d'artistes. L'un des premiers « à chercher une solution légale », il joue un rôle central dans la coordination de la tendance pro-institutionnalisation qui va désormais connoter la notion de

---

<sup>410</sup> Ministère de l'emploi et de la solidarité, « Squat et habitat de fortune. Document de réflexion partenariale dans le cadre du Comité national de l'accueil des personnes en difficultés », 1999, cité par Klæger (Sabine), *La Lutine...*, op. cit., p.46.

<sup>411</sup> La crise du logement domine les débats des élections de 1995 avec la mobilisation par le candidat RPR Jacques Chirac de la notion de « fracture sociale ». Le DAL, né en 1990 de la scission opérée par Jean-Baptiste Eyraud avec le Comité des Mal Logés (CML) plus proche des mouvements autonomes et anarchistes, privilégie les occupations fortement médiatisées comme celle du squat de la rue du Dragon (6<sup>e</sup> arr.) en décembre 1994 pour influencer l'agenda politique.

<sup>412</sup> Thomas Aguilera note ainsi que les projets artistiques, évalués par le cabinet de la culture, ne doivent pas « nuire au développement de projets de logements sociaux » gérés par le cabinet du logement qui décide en dernier recours du traitement dont les occupants feront l'objet. L'argument est souvent mobilisé dans les campagnes de délégitimation des squatteurs accusés de prendre la place des « plus « nécessaires » qu'eux ». De nombreux collectifs ont ainsi acceptés de partir ou ont été expulsés au nom d'un projet social « bidon », « monté ad hoc » et jamais réalisé. Aguilera (Thomas), « *Gouverner les illégalismes...* », op. cit., p.116.

<sup>413</sup> Bouillon (Florence), « What is a Good... », op. cit., p.239.

<sup>414</sup> « Albergaria. Mort d'un pro du squat », 06 octobre 2000.

Disponible sur: [http://next.liberation.fr/culture/2000/10/06/albergaria-mort-d-un-pro-du-squat\\_339779](http://next.liberation.fr/culture/2000/10/06/albergaria-mort-d-un-pro-du-squat_339779)

<sup>415</sup> Albergaria (Eduardo), « Coordination des lieux culturels occupés en France », 08 mars 2000. Disponible sur: <http://archives.palaisdetokyo.com/fr/prog/festival/dedicace.html>

squats d'artistes. Albergaria lance le projet d'une coordination destinée à promouvoir les intérêts des artistes-squatteurs auprès des institutions. Le courrier, rédigé après trois jours de débats ayant réuni plusieurs squats intéressés par la démarche<sup>416</sup>, revendique « au nom de la notion d'abus de propriété (...) le droit à l'occupation de ces lieux laissés à l'abandon depuis plus de deux ans<sup>417</sup> ». Albergaria se réfère ici à la loi sur les exclusions de 1998 qui comporte deux nouvelles dispositions sur lesquelles les squats d'artistes peuvent s'appuyer pour légitimer leur action : l'article 52 de la section relative à l'accroissement de l'offre de logement prévoit la mise en place d'un dispositif de réquisition avec tributaire ainsi que l'introduction d'une taxe sur les logements vacants depuis plus de dix-huit mois<sup>418</sup>; l'article 140 de la section relative aux moyens d'existence stipule que l'État garanti « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture » notamment par le « développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles<sup>419</sup> ». La sixième et dernière revendication d'Eduardo Albergaria demande ainsi « que l'État leur donne force d'application<sup>420</sup> ».

L'argument de l'utilité sociale par lequel s'ouvre la lettre et qui justifie, tout au long de son développement, « de trouver un cadre juridique permettant la régularisation de cette démarche », s'accompagne de l'emploi de modificateurs du lexique du squat. La notion n'est mobilisée qu'une seule fois pour décrire le processus ayant conduit à la rédaction du courrier : « Les 27, 28, 29 février 2000 se sont tenues des rencontres réunissant plusieurs squats de France<sup>421</sup> ». Il s'agit essentiellement de prendre acte d'une situation de fait. Deux autres notions sont en revanche mobilisées dans une perspective identitaire : le document est titré « Coordination des lieux culturels occupés en France » et le corps du texte fait mention d'« espaces de création et d'expérimentation sociale<sup>422</sup> ». On retrouve la même distinction dans tous les lieux pro-institutionnalisation importants de la période. A titre d'exemple, Franck Hiltenbrand ouvre, en 1996, avec son collectif Yabon Art, le Pôle Culturel Pi, dont les 15000 m<sup>2</sup> de surface disponibles attirent immédiatement des centaines d'artistes. La forte médiatisation du lieu qui entend devenir « un pôle d'attraction à Paris, un lieu de travail

---

<sup>416</sup> Notez que la liste présentée à la fin de la lettre et donc reproduite par les centres d'archives, fait mention de certains squats n'ayant pas participé à ces discussions et n'étant pas engagés dans le processus. C'est du moins ce que me fera remarquer un squatteur proche de l'un de ces lieux au moment de la publication de la lettre pendant mon terrain exploratoire.

<sup>417</sup> Albergaria (Eduardo), « Coordination... », op. cit.

<sup>418</sup> Vorms (Bernard)(dir.), « La loi relative à la lutte contre les exclusions », *Agence Nationale pour l'information sur le logement*, Études n°68, 31 juillet 1998.

<sup>419</sup> Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, 29 juillet 1998. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000206894#LEGISCTA000006140120>

<sup>420</sup> Albergaria (Eduardo), « Coordination... », op. cit.

<sup>421</sup> *Ibid.*

<sup>422</sup> *Ibid.*

important dans le domaine artistique<sup>423</sup> » marque un « tournant<sup>424</sup> ». Il ne s'agit plus de parler de « squatt<sup>425</sup> », « tout le temps lié à des choses négatives », à « la zone », à « la dope<sup>426</sup> », mais d'« occupation de friches urbaines<sup>427</sup> ». L'emploi de ces modificateurs marque ainsi le fait que, comme l'affirme Franck Hiltenbrand, « c'est pas politique ici, c'est apolitique, c'est juste corporatif<sup>428</sup> ». Eduardo Albergaria meurt d'un cancer le 1<sup>er</sup> octobre 2000 dans le squat Alternation ouvert à la suite de l'expulsion de la Grange-aux-Belles. La campagne qu'il a engagé en faveur de la régularisation des squats d'artistes va considérablement influencer les initiatives qui seront menées par la suite. En 2002, le Festival Art et Squat, événement « crucial dans la compréhension des politiques actuelles<sup>429</sup> », lui est dédié.

## Le rôle du Festival Art et Squats dans l'affirmation d'une identité propre

Le Palais de Tokyo ouvre ses portes en avril 2002 sous la direction de Nicolas Bourriaud et Jérôme Sans, gagnants du concours organisé par la Ministre de la Culture, Catherine Trautmann, pour la réhabilitation de l'aile ouest du bâtiment. Marc Sanchez, qui fréquente les squats d'artistes de l'époque, est nommé chef curateur et directeur des programmes de ce nouveau musée dédié à la « création émergente », à « l'art en train de se faire<sup>430</sup> ». L'aménagement intérieur s'appuie sur l'aspect brut des structures de béton découvertes par les démolitions successives. Il contribue à créer une image de « friche rebelle aux allures de Palais, anti-musée en métamorphose permanente ». Lors d'un débat organisé pour l'inauguration du musée, Franck Hintelbrand et Pierre Manguin interpellent les directeurs de l'établissement et les accusent d'avoir récupéré l'esthétique des squats d'artistes. Ces derniers leur proposent alors de monter une exposition mémorielle. L'offre fait polémique. Après plusieurs concertations, une vingtaine de collectifs acceptent la proposition mais préparent en parallèle le Festival Arts et Squats qui, grâce à la médiatisation offerte par l'exposition du Palais de Tokyo, devait permettre de faire découvrir les œuvres des squatteurs. Vingt trois lieux ouvrent ainsi leurs portes à des dizaines d'activités réparties sur près de trois

---

<sup>423</sup> Alex Stalenberg entretien diffusé dans Kérozen, « Le plus grand squat de Paris », Paris Première, 1998. Disponible sur: [https://www.youtube.com/watch?v=GzQ8\\_P\\_OxyY](https://www.youtube.com/watch?v=GzQ8_P_OxyY)

<sup>424</sup> Drouet (François Xavier), *Conditions et effets de l'émergence des squats d'artistes parisiens dans la presse écrite*, 99 pages, mémoire de master, Rennes, 2001.

<sup>425</sup> Billy Red Creators entretien diffusé dans Kérozen, « Le plus... », op. cit.

<sup>426</sup> *Ibid.*

<sup>427</sup> Franck Hiltenbrand entretien diffusé dans Kérozen, « Le plus... », op. cit.

<sup>428</sup> *Ibid.*

<sup>429</sup> Aguilera (Thomas), *Gouverner...*, op. cit., p.249.

<sup>430</sup> « Le Palais de Tokyo. Notre ADN », page de présentation du musée. Disponible sur: <http://www.palaisdetokyo.com/fr/notre-adn>

semaines de festivités. On y retrouve le noyau dur d'Art Cloche avec entre autres Ody Saban, Lolochka, Nicolas Pawlowski, Henri Schruder et Jean Starck. Pas moins de trois expositions sont en effet dédiées à l'histoire du collectif<sup>431</sup> et plus significativement encore, l'un des trois espaces ouverts par le Palais de Tokyo « est entièrement consacré à (...) l'un des mouvements qui a inventé la notion de squat artistique<sup>432</sup> ».

Le Festival Arts et Squats constitue ainsi un moment clef dans la construction identitaire des squats d'artistes. Une douzaine d'expositions sont spécifiquement consacrées à l'identification d'une histoire et de formes d'art propres à ces lieux. Près de trente films documentaires sont projetés à travers onze sessions mettant notamment en scène les squats emblématiques de la tendance pro-institutionnalisation : le Pôle Pi, Chez Robert Électron Libre<sup>433</sup>, la Grange-aux-Belles et le CAES, ainsi qu'une rétrospective du traitement médiatique de la question<sup>434</sup>. Trois grandes conférences-débats sont organisées. La première intitulée « 20 ans de squats d'artistes » et présentée par Jean Starck, Franck Hintelbrand, Luis Pasina<sup>435</sup> et Pierre Cornette de Saint-Cyr, commissaire-priseur et proche du collectif Art Cloche, interroge la relation que les artistes squatteurs entretiennent au marché de l'art. Deux questions sont notamment soulevées : comment attribue-t-on une valeur aux œuvres vendues sur ce marché ? De quoi dépend la reconnaissance des artistes ? Les échanges révèlent les enjeux qui les accompagnent. Ils oscillent entre volonté d'intégration à travers une critique de l'inaction des pouvoirs publics et un rejet de l'emprise du capitalisme sur la scène artistique par l'affirmation de « la nécessité d'exprimer une approche plus populaire de l'art<sup>436</sup> ».

Mais c'est dans le troisième et dernier débat, « L'avenir des squats parisiens », que ces tensions vont apparaître de manière plus significative. Le panel composé de trois représentants des institutions dont Rémi Beauvis, alors conseiller à l'adjoint à la Culture du maire de Paris, est pris à parti. La salle, qui les accuse d'être des bonimenteurs, récupère la

---

<sup>431</sup> Une première exposition leur est dédié au Centre Autonome d'Expérimentation Sociale (CAES) de Ris-Orangis où les artistes se sont réfugiés après l'expulsion de la rue d'Oran. Une seconde, intitulée « Art Cloche et l'érotisme » est installée à l'Olympic Café dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Une troisième, partagée avec les collectifs Zen Copyright et Résonances, « Vestiges vivants de l'art squat », est présentée à la Maison de la Plage.

<sup>432</sup> « Festival Art et Squats. Programme du Palais de Tokyo ».

Disponible sur: <http://archives.palaisdetokyo.com/fr/prog/festival/pdt.html>

<sup>433</sup> Le 59 rue de Rivoli est le premier squat visé par les politiques de conventionnement implémentées dans les années 2000. Voir plus loin.

<sup>434</sup> En plus des expositions dédiées à Art Cloche, des films sont diffusés : « Squat Univers », « Cohabitation d'artistes de squats parisiens », « Œuvres de squat », « Un squat pas comme les autres », « Films made in squat », « Exposition photo de plusieurs collectifs « squats » » et au Palais de Tokyo « Squats d'artistes : documents » et « Squats d'artistes de Paris de 1980 à 2002 », des reportages du JT France 3 Ile-de-France, 2000-2002, Tracks « L'art de squatter », Arte, 2000.

<sup>435</sup> Ancien membre d'Art Cloche, il dirige l'association Co-Arter qui gère le Théâtre de Verre (voir chapitre 2.A.).

<sup>436</sup> « Conférence-débat: 20 ans de squats d'artistes », Festival Art et Squats, Palais de Tokyo, 14 septembre 2002. Disponible sur: <http://archives.palaisdetokyo.com/fr/prog/festival/debats/debat1.html>



parole. La discussion s'engage sur la construction d'une lutte propre aux squats d'artistes. Plusieurs personnes appellent ainsi à « organiser des réunions avec d'autres associations, manifester, mettre en place des actions coordonnées<sup>437</sup> ». Mais lorsque Jean-Baptiste Eyrault, porte-parole de DAL, les invitent à lutter contre les lois liberticides qui menacent les squatteurs, un des auditeurs rappelle qu'ils « ne dépend[ent] pas du DAL, [ils] dépend[ent] des espaces de création » et insiste sur le caractère apolitique de la démarche : « Je ne fais pas de politique, je cherche des espaces pour m'exprimer. Le travail artistique dans les espaces vacants ne correspond pas à cette idéologie. Le débat d'aujourd'hui est : quel est l'avenir de notre situation en tant qu'artiste dans les squats ? Il ne faut pas le déplacer sur d'autres terrains politiques<sup>438</sup> ». Il s'agit donc « de faire des manifestations artistiques » dans une démarche corporatiste dépariée des enjeux idéologiques qui animent les autres groupes de squatteurs<sup>439</sup>. Le débat conclut à « un événement important », « un point de départ » pour la construction d'un mouvement et l'amélioration de la communication avec les institutions<sup>440</sup>.

Sous l'impulsion de Marc Sanchez une partie des collectifs participants créent l'association Interface destinée à perpétuer le Festival et travailler à la normalisation des relations que les squats d'artistes entretiennent avec le gouvernement et les propriétaires. Le manifeste « Culture, art et squats<sup>441</sup> », publié en avril 2003, signe la rupture entre cette tendance et les squatteurs revendiquant le caractère politique de l'illégalité. Le texte ne formule pas, comme il était encore d'usage de le faire, de revendications sur l'exclusion ou le droit au logement mais se concentre sur les enjeux spécifiques aux squats d'artistes. Les arguments développés dans les campagnes des années précédentes s'y trouvent condensés en un ensemble de propositions destinées à « (...) trouver des solutions pour résoudre les problèmes de l'illégalité de [leur] action et montrer [leur] désir d'inventer de nouvelles relations de confiance constructives entre les propriétaires des espaces occupés et les artistes<sup>442</sup> ». L'occupation est présentée comme une contrainte justifiée par l'abus de propriété. D'utilité publique, elle offre un espace alternatif d'« insertion » pour les artistes les plus précaires et constitue « une force d'animation culturelle fortement impliquée dans la vie d'un quartier<sup>443</sup> ». La solution réside alors dans la mise en place de « contrats de confiance » inspirés de l'exemple suisse étudié par Albergaria. Conditions d'usage, contrôles et

---

<sup>437</sup> « Conférence-débat: L'avenir des squats parisiens », Festival Art et Squats, Palais de Tokyo, 27 septembre 2002. Disponible sur: <http://archives.palaisdetokyo.com/fr/prog/festival/debats/debat3.html>

<sup>438</sup> *Ibid.*

<sup>439</sup> *Ibid.*

<sup>440</sup> *Ibid.*

<sup>441</sup> Quelques squatteuses, « Interface... », op. cit., p.7.

<sup>442</sup> *Ibid.*, p.8.

<sup>443</sup> *Ibid.*, p.7.

compensations matérielles et symboliques doivent satisfaire l'intérêt des propriétaires prêts à régulariser les occupations artistiques (dons d'œuvres d'art, communication sur leur rôle de mécénat, gardiennage des lieux contre d'autres types de squatteurs)<sup>444</sup>. Réactivant la division imposée par les institutions entre « bons » et « mauvais » squatteurs, à travers la question de leur utilité sociale, Interface engage ainsi le sens même de l'occupation illégale, la « portée politique<sup>445</sup> » du squat.

### **III. Restaurer la portée politique du squat : l'opposition autonome à Interface**

#### **Inutiles ingouvernables : le squat comme critique en actes de la représentation**

La réaction des squats mus par la perspective de l'autonomie contribue par ailleurs à la reconnaissance des squats d'artistes en leur adjoignant une connotation négative. Dans une interview présentée par Sébastien Schifres, un militant du mouvement autonome des années 1980 revient sur les querelles de l'époque en reprenant la terminologie qui émerge à partir de 2002 : « Les gens passaient vachement leur temps dans la guéguerre contre « les sales traîtres » des squats alternatifs du 19<sup>e</sup> : les squats d'artistes<sup>446</sup> ». L'utilisation anachronique du terme qui renvoie, en fait, à une autre catégorie de squats – les « squats alternatifs » ou « associatifs<sup>447</sup> » -, marque sa conversion en stigmat. La mobilisation des squats d'artistes inquiètent les militants des squats mus par la perspective de l'autonomie qui mettent alors en place différentes actions pour « nuire au consensus (...) et apporter un discours différent, subversif<sup>448</sup> ».

En février 2002, des « squatteuses d'un peu partout et d'ailleurs » s'invitent ainsi aux « Rencontres Internationales : les nouveaux territoires de l'Art – Espaces alternatifs – Friches – Fabriques – Projets pluridisciplinaires - Squats », organisées à Marseille par le

---

<sup>444</sup> *Ibid.*

<sup>445</sup> Anonymes, « Interface sabote nos squats », Paris, 16 juillet 2003. Disponible sur: [http://paris.indymedia.org/article.php3?id\\_article=5324](http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=5324)

<sup>446</sup> Schifres (Sébastien), *La mouvance autonome en France de 1976 à 1984*, mémoire de master d'histoire contemporaine et de sociologie politique, Nanterre, 2004.

Disponible sur: <http://sebastien.schifres.free.fr/squats.htm>

<sup>447</sup> C'est ainsi que l'on appelait alors les squats des *Occupants Rénovateurs* qui se constituaient en association et cherchaient à créer une vision positive de l'occupation illégale. Comme les artistes plus tard, ils ne revendiquaient pas la notion de squat. Voir Anonymes, « Nuits Câlines », Paris, Éditions Mémoire collective, 1988, tome 2.

<sup>448</sup> « Des squatteuses d'un peu partout... », op. cit.

Ministère de la Culture et le Secrétariat d'État au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle<sup>449</sup>. Dans deux textes parodiant les débats officiels et diffusés à la sortie de ces rencontres, « Atelier 4½ : Nouveaux territoires de l'art, contrôle étatique et non-réinvention des rapports sociaux » et « Table Ronde 4½ : Un monde de merde ? », elles remettent en question la « novlangue<sup>450</sup> » institutionnelle et interrogent l'impact de « l'institutionnalisation » de lieux jusqu'alors indépendants<sup>451</sup> », présentée dans le dossier de presse des rencontres comme un « dispositif d'accompagnement (...) pour un programme de soutien aux espaces et projets non-institutionnels ». Les squatteuses soulignent le processus de récupération qui accompagne l'intégration. Les pratiques potentiellement subversives sont vidées de leur sens, mais le compromis qui en résulte en conserve les symboles pour masquer les effets de la domination :

« Ces lieux de création se fondent sur des principes d'autogestion ? Qu'à cela ne tienne : l'État les suivra « par une écoute, un suivi et un accompagnement administratif renforcé » ou encore « un soutien financier direct ». (...) Au bout du compte soyons clair-e-s : ces espaces jouent « sur l'autonomie des acteurs »... « à l'intérieur du système » - l'expression n'est pas anodine<sup>452</sup>. »

On retrouve là la filiation des idées et des pratiques du mouvement autonome historique pour qui, comme le note Baptiste Colin, « l'occupation accompagne une dynamique révolutionnaire plus globale<sup>453</sup> ». Il s'agit en effet, par la réappropriation directe, de « réunir les conditions nécessaires de la réalisation d'un projet social exempt de rapports contraints de production<sup>454</sup> ». La critique du rôle que l'« Art » joue dans le gouvernement capitaliste, notamment inspirée des travaux de l'Internationale Situationniste (I.S.)<sup>455</sup>, qui insiste sur la « nécessité de réinvestir et de se réapproprier la réalité dans une dimension radicalement subversive et politique<sup>456</sup> », est au cœur de cet argumentaire. Les squatteuses

---

<sup>449</sup> *Ibid.*, p.11.

<sup>450</sup> *Ibid.*

<sup>451</sup> *Ibid.* p.9.

<sup>452</sup> *Ibid.*, p.10.

<sup>453</sup> Colin (Baptiste), *Berlin-Ouest...*, op. cit., p.343.

<sup>454</sup> *Ibid.*, p.344.

<sup>455</sup> L'Internationale Situationniste (I.S.) naît de la fusion de l'Internationale Lettriste dissidente et de l'Association psychogéographique de Londres, lors de la Conférence qui s'est tenue en 1957 à Cosio di Arroscia en Italie. L'I.S., qui se réclame d'un marxisme critique, conçoit la culture comme un stade intermédiaire par les transformations duquel la superstructure politique s'adapte aux nouvelles conditions de production, à la nouvelle infrastructure économique. Déplorant l'impuissance des avant-gardes artistiques à bouleverser une culture définie comme « un complexe de l'esthétique, des sentiments et des mœurs : la réaction d'une époque sur la vie quotidienne », l'I.S. entend « entreprendre un travail collectif organisé tendant à un emploi unitaire de tous les moyens de bouleversement de la vie quotidienne » par la construction de situations subversives. Elle se dissout en 1972. Voir notamment : Debord (Guy Ernest), *Rapport sur la construction de situations et sur les conditions de l'organisation et de l'action de la tendance situationniste internationale*, 1957.

<sup>456</sup> Colin (Baptiste), *Berlin-Ouest...*, op. cit., p.383.

conçoivent les représentations produites par l'art comme des produits de la culture capitaliste qui figent la réalité de la vie quotidienne dans des abstractions distinctes de l'expérience de l'existence qu'elles permettent de conditionner. L'individu n'est plus que le spectateur de sa propre vie :

« Plus besoin de contester, l'art le fait à notre place : il sait construire un discours, interpeller, choquer. L'art tel qu'il est conçu a une vocation cathartique : faire que le/la spectateur/trice exorcise ses craintes, évacue sa révolte en recevant passivement l'« œuvre ». Pourquoi alors faire la révolution dans la réalité puisqu'on la représente si bien dans l'art ?<sup>457</sup> »

Les « squatteuses » distinguent ainsi les « pratiques considérées « artistiques » (...) partie prenante de nos quotidiens » de « l'art comme art », « allié subalterne du pouvoir<sup>458</sup> ». Cette approche critique de l'art et plus largement de la culture, est très influente dans la gauche radicale française. C'est notamment à travers elle que sont pensés les enjeux de l'utilité sociale revendiquée par les squats d'artistes.

Le Festival Art et Squat et la Charte des collectifs Interface suscitent une vive polémique. La Fondation Babybrul appelle à la mobilisation contre une plate-forme « censée aider les bons-bonnes squatteurs-euses artistes à ne plus être obligé-es de faire des choses illégales dans la vie, notamment en négociant avec les autorités un modèle d'occupation contractuelle devant servir de base future au développement du squat « artistique »<sup>459</sup> ». Elle lance ainsi le « Grand Jeu : Couler le Festival Art et Squats #2 » consistant à saturer la programmation d'« informations erronées sur des squats artistiques fictifs<sup>460</sup> ». L'argumentaire développé dans les différents appels diffusés et dans la « Revue de déconstruction du mythe de l'art<sup>461</sup> », détournement publié en 2003, s'appuie ostensiblement sur les analyses de l'I.S., de Gilles Deleuze et Félix Guattari et de Michel Foucault bien qu'aucune source ne soit citée<sup>462</sup>. L'« Art » y est conçu comme un instrument central de « l'entreprise de normation » par laquelle l'« Ordre » se maintient<sup>463</sup>. Séparé du réel dont il conditionne le ressenti, devenu marchandise par l'« affirmation de l'échange valorisé sur l'expression de la subjectivisation », l'« Art » discipline<sup>464</sup> :

---

<sup>457</sup> « Des squatteuses d'un peu partout... », op. cit., p.13.

<sup>458</sup> *Ibid.*

<sup>459</sup> Fondation Babybrul, « Couler le festival Art et Squat #2 », Paris, 02 juillet 2003.

<sup>460</sup> *Ibid.*

<sup>461</sup> Fondation Babybrul, « Revue... », op. cit.

<sup>462</sup> Voir notamment : Debord Guy, *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1967, coll. « NRF Essai » ; Deleuze (Gilles), Guattari (Félix), *Milles Plateaux*, éditions de Minuit, 1980 ; Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France 1978-1979*, Gallimard/Seuil, 2004.

<sup>463</sup> Fondation Babybrul, « Revue... », op. cit.

<sup>464</sup> *Ibid.*

« L'Art joue là le rôle salvateur de cadre à toutes les fuites des domaines à priori sous contrôle des émotions, de leur expression, et de leur représentation, cette notion étant utilisée dans un but de reconnaissance d'un ensemble de pratiques et de sensibilités comme partie d'un secteur propre, hors ou au dessus du réel admis par le sens commun, et en même temps de par sa sectorisation, partie intégrante de l'ensemble de la domination du vivant<sup>465</sup>. »

A la manière dont une soupape de sûreté évacue la vapeur pour réguler la pression, l'« Art » contient dans des formes maîtrisables la violence des émotions provoquées par la prise de conscience de la distance qui sépare le réel de sa représentation. Il a pour principale fonction de limiter la multiplication des « lignes de fuite<sup>466</sup> », qui symbolisent chez Gilles Deleuze et Félix Guattari, la possibilité d'une scission effective avec le gouvernement capitaliste, par la rupture avec les « lignes dures » des voies homologuées de réalisation de soi, du rôle assigné à l'individu. La « reconnaissance d'un ensemble de pratiques et de sensibilités<sup>467</sup> », dénoncée par la Fondation Babybrul, renvoie à un processus d'homogénéisation de la multitude. L'Art dessine dans la diversité des pratiques créatrices l'image du Même, imprime une intention sur le monde, projette une « sensibilité sur [l']environnement » par laquelle il « réintègre cette expérience dans le système de pensée porté par le « sens commun<sup>468</sup> ». Conçu comme une « institution », une « succursale physique et imaginaire » de l'« Empire », il est donc contre-révolutionnaire<sup>469</sup>.

La démarche des Collectifs d'Interface est appréhendée comme une collaboration au système d'exploitation capitaliste auquel elle ouvre les espaces d'autonomie, les « sphères du réel qu'[il] n'avai[t] pas encore atteint<sup>470</sup> ». Les critiques dénoncent notamment la contribution de la logique corporatiste à la légitimation de la partition catégorielle, nécessaire au gouvernement des illégalismes, des « bons » et des « mauvais » occupants. La brochure « Interface ou Intersquat ? Une histoire de chartes », publiée par « quelques squatteuses » de Grenoble en août 2003, est devenue un document de référence<sup>471</sup>. La charte d'Interface et son détournement critique y sont présentés dos à dos. La brochure expose ainsi clairement les éléments d'un débat dont elle conserve la trace. En jeu, la distinction opérée par les

---

<sup>465</sup> *Ibid.*

<sup>466</sup> Deleuze (Gilles), Guattari (Félix), *Milles...*, op.cit., p.264. Le mot « ligne » est abandonné dans Fondation Babybrul, *Revue de la déconstruction du mythe de l'art*, n°1, 2003 où l'on parle simplement de « fuites ». Voir aussi Montebello (Pierre), *Deleuze : la passion de la pensée*, Paris, Vrin, 2008, coll. « Bibliothèque des philosophes ».

<sup>467</sup> Fondation Babybrul, « Revue... », op. cit.

<sup>468</sup> *Ibid.*

<sup>469</sup> *Ibid.*

<sup>470</sup> *Ibid.*

<sup>471</sup> Quelques squatteuses, « Interface... », op. cit.

institutions « entre bons squats « utiles socialement » et mauvais squats « dangereux pour la paix sociale » » qu'Interface « active ou réactive »<sup>472</sup>. La critique se concentre ainsi sur la participation des squats d'artistes aux politiques de remplacement des populations auxquelles ils contribuent par le gardiennage des espaces vacants contre d'autres catégories d'occupants et par le développement d'activités culturelles qui accompagnent le processus de gentrification<sup>473</sup>. Les politiques de régularisation françaises s'apparentent en effet essentiellement à de l'anti-squat<sup>474</sup>. Pour les squats mus par la perspective de l'autonomie, l'enjeu revient dès lors à affirmer le caractère révolutionnaire des pratiques illégales de survie<sup>475</sup>. Les « squatteuses » de la brochure « Interface ou Intersquat ? » revendiquent ainsi le squat comme « une critique en actes de la propriété privée<sup>476</sup> ». En exprimant leur soutien aux squats de privation, elles s'attaquent directement aux luttes de reconnaissance initiées par les squats d'artistes et leurs opposent l'autonomie de pratiques inutiles et ingouvernables :

« Nous cherchons à bouleverser les rapports sociaux actuels, notamment par une pratique généralisée de l'autogestion. (...) Nos squats ne sont pas une chance d'insertion (...) ils sont plutôt une chance de désinsertion, même partielle, d'un système de concurrence et de mérite<sup>477</sup>. »

La remise en question des distinctions catégorielles nécessaires au gouvernement des squats lie ainsi la critique radicale de la représentation politique à la critique du monopole du pouvoir de représenter le réel.

---

<sup>472</sup> *Ibid.*, p.4.

<sup>473</sup> Les exemples ne manquent pas : colère d'associations de quartier à la recherche de locaux lorsque d'immenses espaces désaffectés sont attribués à des artistes venus d'autres arrondissements, artistes et militants expulsés et remplacés par des collectifs plus diligents, collectifs déplacés une fois le quartier rénové dans d'autres territoires réhabilités, voyageant ainsi, à travers les quartiers en voie de gentrification, affectation systématique de bâtiments à certains groupes d'artistes alors que les collectifs de sans-papiers locaux ne cessent d'être expulsés des squats qu'ils ouvrent pour se loger, etc.

<sup>474</sup> En Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse, les légalisations ont principalement été arrachées à l'État par des mouvements forts dans des situations de tension extrême avec les autorités. L'anti-squat, gardiennage contractuel de bâtiments vacants, s'est donc plutôt développé à travers des entreprises privées comme Camelot Europe aux Pays-Bas qui s'affiche explicitement comme un service « Anti-Kraak » (« Anti-Squat ») par occupation. Pour un loyer défiant toute concurrence, des étudiants sont logés dans les espaces vacants que leurs propriétaires souhaitent faire gardiennés suivant des règles de conduite strictes (ne pas fumer, ne pas avoir d'animaux non-humains, ne pas organiser de fêtes, etc.). Si celui-ci le demande, ils doivent partir rapidement.

<sup>475</sup> Quelques squatteuses, « Interface... », op. cit., p.3.

<sup>476</sup> *Ibid.*

<sup>477</sup> *Ibid.*

## Contre la colonisation de la vie quotidienne, l'expérience révélatrice de la transgression

Dans la perspective de l'autonomie, le squat marque une prise de position, une manifestation de « l'antagonisme des rapports sociaux » et participe de la création d'un « rapport de force » par le refus de négocier avec « les dominants, les oppresseurs de fait (l'État, les propriétaires, les institutions, la justice)<sup>478</sup> ». Action directe de réappropriation, il est conçu par les acteurs comme un acte exemplaire, « une expérience matérielle » capable de défaire « la pensée » et « d'envisager notre existence dans des constructions de réalités qui nous sont propres et nous permettent de déconstruire les rapports de domination qui soutiennent le Monde<sup>479</sup> ». Parce qu'il ouvre un espace où des alternatives peuvent être mises en place, il permet d'apporter une preuve manifeste du réalisme des autres possibles qui y sont expérimentés, tout en révélant les enjeux politiques des limites construites par le gouvernement capitaliste. Le refus de la négociation s'illustre dans la défense des lieux. Généralement, les squatteurs tiennent jusqu'à leur expulsion par la force. Les bâtiments sont barricadés. La police, les huissiers, les propriétaires n'entrent pas dans les lieux. Des soirées de soutien et des manifestations peuvent être organisées. Des discours politiques sont produits, tractés, affichés sur les bâtiments, publiés sur internet, etc. Le squat apparaît alors comme un outil de reconquête territoriale, de perturbation de l'ordre normatif inscrit dans les logiques d'aménagement spatial et participe ainsi de la « décolonisation de la vie quotidienne<sup>480</sup> ». L'institutionnalisation est donc associée à une normalisation. Les « squatteuses d'un peu partout et d'ailleurs » parlent ainsi de « normes », de « territoires normalisés » et de « système de banalisation et de normalisation extrême » tandis que la Fondation Babybrul emploie les termes « normatif », « normé », « normation<sup>481</sup> ».

Interface et le Festival Art et Squats disparaissent après quelques années et sont remplacés, en 2005, par la création du réseau Intersquat et par la mise en place, à partir de 2008, du Festival des Ouvertures Utiles (F.O.U.). Si l'on y retrouve la dimension corporatiste et la rhétorique de l'utilité sociale des campagnes de reconnaissance des années précédentes, l'Intersquat est désormais principalement comprise comme une plate-forme d'échanges entre initiatives locales. La programmation du F.O.U. repose par ailleurs essentiellement sur des lieux institutionnalisés<sup>482</sup>. La seconde moitié des années 2000 est en effet marquée par le

<sup>478</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>479</sup> Fondation Babybrul, « Couler... », op. cit.

<sup>480</sup> Katsiaficas (George), *The Subversion...*, op. cit., p.369.

<sup>481</sup> « Des squatteuses d'un peu partout... », op. cit.

<sup>482</sup> La programmation est disponible sur : <http://paris.intersquat.org/festival-ouvertures-utiles/>

développement de formes régularisées d'occupation. Le 59 rue de Rivoli, ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 1999 par le collectif KGB (Kalex, Gaspard et Bruno) pour accueillir des ateliers et des logements pour des artistes précaires, fait figure d'exemple. En février 2000, l'espace rebaptisé Chez Robert Électron Libre est jugé expulsable. Le groupe profite de la campagne municipale pour interpeller le candidat socialiste, Bertrand Delanoë, qui lui promet une régularisation. Le lieu bénéficie d'une forte médiatisation et atteint bientôt le chiffre record de 40 000 visites par an, le plaçant en troisième position des centres d'art contemporain les plus visités de Paris. Élu en 2001, Delanoë fait racheter le bâtiment par la mairie et signe un contrat d'occupation avec le collectif qui invente le concept d'Aftersquat et soumet aux autorités un « projet de pérennisation des activités artistiques » du lieu intitulé « l'essaim d'art<sup>483</sup> ». Les habitations disparaissent avec la mise aux normes du bâtiment dans le courant des années 2000. L'expérience devient une référence tant pour les squats d'artistes que pour les institutions à qui il fournit un modèle d'intégration réussie.

Le refus de produire une législation qui pourrait être mobilisée de façon systématique par les squatteurs favorise l'importation d'outils contractuels tirés de la jurisprudence commerciale. Les Conventions d'Occupation Précaire (COP), définies comme « un contrat par lequel les parties manifestent leur volonté de ne reconnaître à l'occupant qu'un droit de jouissance précaire moyennant une contrepartie financière modique<sup>484</sup> », participent à l'émergence de ce que Thomas Aguilera qualifie de « politique culturelle municipale des squats<sup>485</sup> ». Depuis 2001, plus d'une vingtaine de conventions ont ainsi été signées dans la capitale. Les travaux de rénovation, de mise aux normes et les compensations financières liées à la perte de valeur occasionnée par l'occupation représentent un coup de près de 30 millions d'euros<sup>486</sup>. Les COP, par ailleurs très restrictives (elles interdisent généralement la présence d'habitations, l'ouverture au public, la consommation de cigarettes dans les ateliers, etc.), ne sont distribuées qu'au « cas par cas<sup>487</sup> ». Elles dépendent de la constitution d'une relation de confiance entre les squatteurs et les pouvoirs publics, d'un capital de conformité.

L'imposition d'un cadre légal est associé, dans la perspective de l'autonomie, à la clôture des possibles. La critique de l'intégration normative est au centre des premières

---

<sup>483</sup> « Présentation du lieu ». Disponible sur: <http://www.59rivoli.org/qui-nous-sommes/>

<sup>484</sup> « Les conventions d'occupation précaire », *Agence Nationale pour l'Information sur le logement*, 09 janvier 2013. Disponible sur : <https://www.anil.org/documentation-experte/analyses-juridiques-jurisprudence/analyses-juridiques/analyses-juridiques-2010/les-conventions-doccupation-precaire/>

<sup>485</sup> Aguilera (Thomas), *Gouverner...*, op. cit., p.243.

<sup>486</sup> *Ibid.*

<sup>487</sup> *Ibid.*, p.252.



réactions aux campagnes initiées par les squats d'artistes. L'extrait ci-dessous est tiré d'une tribune publiée le 16 juillet 2003 sur le site d'informations militantes Indymédia Paris :

« Quels sont les enjeux politiques d'INTERFACE ? Un acte illégal a une portée politique, qu'elle soit revendiquée ou pas. Il dit que les cadres absolus de définition du bien commun ne sont pas utiles. C'est-à-dire que par la transgression, le bien commun est redéfini par l'action (collective) et approprié par l'expérience, hors-la-loi. Tenter alors de redéfinir ces cadres légaux pour mieux les adapter à des expériences plus récentes et plus répandues, pour « plus de justice », pour le « respect des droits », cela revient à nier l'importance de l'expérience elle-même, en tentant de lui adapter un cadre normateur. La Loi est une norme. L'expérience de transgression dit que les normes nous enferment, qu'elles doivent être abandonnées quoiqu'en dise les démocrates<sup>488</sup>. »

La portée politique que la perspective d'autonomie associe à l'illégalisme ne répond pas à une logique de revendication mais s'affirme dans une solidarité morale avec les squats de privation. L'expérience de la transgression dans laquelle le squat prend sens est appréhendée comme une démarche de réappropriation de la définition du réel par la déconstruction des représentations qui légitiment l'organisation des modes d'accès aux ressources. En tant qu'expérience transgressive, l'occupation illégaliste repose sur le dépassement des frontières normatives qui déterminent les limites du commun et du particulier. La norme est rejetée en tant que loi, qui fixe un rapport constant entre les phénomènes, et en tant que cadre, qui réduit le sens et la portée de l'action et contraint un processus d'émancipation qui se veut perpétuel. Ce mouvement, que Jacques Rancière associe pour sa part à l'excès propre au mouvement de la démocratie, repose sur la reconnaissance d'un droit à la dérogation au monde commun, une rupture épistémologique qui présuppose l'existence « d'un certain conflit : celui qui porte sur ce qu'il y a, qui prétend opposer un présent à un autre, affirmer qu'il y a plusieurs manières de décrire ce qui est visible, pensable et possible<sup>489</sup> ». Une grande attention est ainsi accordée à la question de la signature. A titre d'exemple, les « Quelques squatteuses » grenobloises d'« Interface ou Intersquat » prennent, par cette dénomination, la responsabilité d'un texte dont elle commencent par préciser les intentions :

« Plutôt que de chercher à être « représentatif » de l'ensemble des squats qui ne se retrouvent pas dans la charte INTERFACE, il constitue avant tout une prise de position antagoniste aux propositions de la Charte INTERFACE<sup>490</sup>. »

---

<sup>488</sup> Anonyme, « Interface sabote... », op. cit.

<sup>489</sup> Rancière (Jacques), *La haine...*, op. cit., p.10.

<sup>490</sup> Quelques squatteuses, « Interface... », op. cit., p.1.

La critique du « démocratisme » participe du rejet simultané de la relation de représentation politique et du monopole du pouvoir de représenter le réel. En articulant la réflexion théorique à la pratique d'autres possibles, l'expérience de la transgression engage une « mise en situation de la pensée<sup>491</sup> » contre les médiations qui empêchent les individus de se rapporter directement les uns aux autres.

Le squat, en tant que réappropriation directe d'un espace, bouleverse les rapports de propriété institués. Il soulève un conflit normatif et suscite donc un enjeu de gouvernement par rapport auquel les occupants doivent se positionner. La catégorie des squats d'artistes émerge ainsi lorsqu'une partie des squats effectivement occupés par des artistes se mobilise pour revendiquer la régularisation de leurs pratiques (production d'une mémoire, institution de modifiers) au nom d'un capital de conformité qui leur est propre (leur utilité sociale). L'institutionnalisation de cette logique corporatiste d'occupation inquiète les squats mus par la perspective d'autonomie qui se mobilisent à leur tour pour « restaurer » la portée politique des pratiques illégales de survie. Le conflit se concentre sur les mécanismes de disqualification qui légitiment la privation de propriété des classes dominées (pauvres, migrants) et les processus de remplacement des populations auxquelles ils participent.

Les squats s'ancrent en effet généralement dans des territoires marqués par des politiques d'aménagement et des processus de gentrification. C'est notamment le cas des occupations de la ZAD de NDDL et du Shakirail toutes deux inscrites dans un espace périphérique visé par un grand projet d'aménagement structuré autour d'infrastructures de transport au cœur d'une entreprise de métropolisation. Mais les occupant-e-s se positionnent différemment face aux enjeux politiques qu'ils soulèvent. Je m'intéresserai ainsi, dans le chapitre suivant, à l'influence de ces économies morales sur leurs conceptions et leurs pratiques de l'occupation. Le refus de la médiation qui caractérise la logique des squats mus par la perspective d'autonomie s'oppose à la colonisation de la vie quotidienne opérée par le gouvernement capitaliste. La critique radicale de la représentation et la critique du monopole du pouvoir de représenter le réel subordonnent la définition du bien commun à la coactivité et la théorie à la pratique. La perspective d'émancipation doit remplacer les structures de domination perpétuées par un cadre normatif a priori. L'expérience de la transgression des limites socialement construites repousse les frontières du possible. Elle remplit donc une fonction d'exemplarité. Mais elle ouvre aussi, en même temps, un conflit normatif, révèle, et

---

<sup>491</sup> Aujard (Marie-France), « Habermas et la critique du monde vécu », *Aspects Sociologiques*, février 2003, vol. 10, n°1, pp.161-174, p.163.

donc, fait advenir, un rapport de force. La répression contraint la matérialisation de la perspective d'autonomie, la production de l'hétérotopie. Il s'agit alors de comprendre comment cette confrontation influe sur les logiques d'occupation des militant-e-s.

## Chapitre 2. Les territoires de l'autonomie

### La question du contrôle spatial

Afin de comprendre la controverse qui oppose les squats d'artistes aux squats autonomes, j'ai d'abord du me départir, d'une part, du critère de la revendication utilisé par la sociologie des mouvements sociaux pour circonscrire son objet, de l'autre, d'une conception autoréférentielle du droit de propriété et de sa transgression. L'enjeu de la mobilisation des squats mus par la perspective de l'autonomie contre l'institutionnalisation de la logique corporatiste des squats d'artistes est en effet de restaurer la portée politique des pratiques illégales de survie. En rompant avec le système d'interdépendances par lequel le gouvernement capitaliste se perpétue, l'occupation révèle l'ancrage du droit de propriété aux rapports sociaux qui lui donnent sens. Les squats d'artistes et les squats mus par la perspective de l'autonomie se distinguent cependant des squats qui ne formulent pas de revendication (par exemple, obtenir des logements ou des espaces de travail pour les artistes) et/ou de demande inconditionnelle (matérialiser la perspective d'émancipation), parce qu'ils brouillent les frontières entre les occupations destinées « à faire directement pression sur les autorités<sup>492</sup> » et les illégalismes sectoriels. Qu'elles aboutissent ou non à une négociation, leurs démarches reposent toujours sur la construction d'un rapport de force.

Les classements catégoriels participent en effet d'un processus plus large de construction de relations d'appropriation qui ne prennent forme que par une traduction pratique et matérielle. Dans la *Grande Transformation*<sup>493</sup>, Karl Polanyi revient sur l'émergence de l'économie de marché, généralement pensée à travers un « modèle commercial<sup>494</sup> », et souligne le rôle joué par les institutions dans la production de ses conditions d'existence. Il montre ainsi que l'instauration de « la logique propriétaire<sup>495</sup> », qui pose le « cadre juridique du capitalisme », résulte d'un conflit politique et peut-être analysée comme « la victoire finale d'une tendance<sup>496</sup> » portée par le parlement contre la monarchie anglaise. Le mouvement d'enclosure qui, entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles, transforme les

<sup>492</sup> Péchu (Cécile), *Les squats...*, op. cit., p.10.

<sup>493</sup> Polanyi (Karl), *La Grande...*, op. cit.

<sup>494</sup> Le développement de l'économie de marché est en effet généralement pensée comme une mécanique nécessaire liée à la démographie, aux avancées technologiques et à l'augmentation de la richesse disponible. Rioux (Sébastien), Dufour (Frédéric Guillaume), « La sociologie... », op. cit., p.131.

<sup>495</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.99.

<sup>496</sup> Polanyi (Karl), *La Grande...*, op. cit., p.79.

structures économiques et sociales de l'Europe, se matérialise alors par un « processus de clôture des terres communales et leur conversion en propriété privée<sup>497</sup> ». La contestation populaire passe ainsi à la fois par des voies juridiques et par la destruction matérielle de ces nouveaux obstacles<sup>498</sup>. Le conflit normatif soulève un enjeu de contrôle territorial, la production du cadre spatial des rapports sociaux.

Le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL et le collectif qui gère le Shakirail adoptent des positions différentes vis-à-vis de ce processus. Lorsque les occupant-e-s de la ZAD de NDDL prônent la dissidence, l'association Curry Vavart, marquée, depuis ses débuts, par une volonté légaliste, négocie la régularisation de l'occupation. Comment chacune de ces économies morales influent-elles sur leurs logiques d'occupation ? Je m'intéresserai d'abord à l'émergence du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL et de l'association Curry Vavart en les inscrivant dans l'histoire longue des territoires auxquels ils s'ancrent afin de mieux cerner les contraintes et les enjeux politiques qu'ils affrontent et la manière dont ils les réfléchissent. L'inconditionnalité de la perspective d'autonomie portée par le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL entraîne une importante répression qui contraint sa matérialisation. Il s'agira donc, ensuite, de laisser la comparaison pour analyser les effets des représentations et des pratiques qui alimentent ce conflit normatif sur l'expérience de la transgression et la production de l'hétérotopie.

---

<sup>497</sup> Boyle (James), « The second enclosure movement and the construction of the public domain », *Law and Contemporary Problems*, 2003, vol.66, n°33, pp.33-74, p.33.

<sup>498</sup> De Beaulieu (François), « L'usage des communs à Notre-Dame-des-Landes d'hier à aujourd'hui », mai 2014. Disponible sur: <https://naturalistesenlutte.wordpress.com/category/les-landes/>



Mona Luth, Nantes, mai 2013.

## A. Effets d'aménagement. L'ancrage territorial des terrains étudiés

L'horizon de la société industrielle se dessine désormais dans le devenir global d'un réseau de grandes métropoles régionales<sup>499</sup>. Depuis la fin des années 1960, l'aménagement du territoire promeut un modèle d'intégration fonctionnelle au marché mondial, un « système de centres (...) où se rencontrent et se croisent des flux matériels et immatériels de décisions, de savoirs, d'informations, d'hommes, de biens et de richesses<sup>500</sup> ». L'économie capitaliste se restructure autour de pôles d'activités tertiaires commandant des périphéries agricoles et industrielles qu'il s'agit d'intégrer au marché en développant de grands projets d'infrastructure. Les équipements de transports jouent un rôle central dans cette organisation réticulaire. Pensés comme autant de « chemins de civilisation<sup>501</sup> », ils doivent faciliter les voyages d'affaires et l'activité de fret au sein d'un espace entièrement subordonné aux enjeux de la vitesse commerciale (coût des unités de temps de transport). Les déplacements de populations (exode rural, gentrification) contribuent à cette déterritorialisation<sup>502</sup>. Les rapports sociaux capitalistes se maintiennent ainsi par une « Mobilisation Universelle<sup>503</sup> » qui détache les individus des ressources matérielles et sociales qui assurent leur autonomie. Elle peut être appréhendée comme la dernière enclosure, qui tente de venir enfin à bout de la « friction du terrain<sup>504</sup> », des obstacles physiques et politiques – et notamment « de la distance » - qui contraignent « l'appropriation et l'étendue effective du contrôle<sup>505</sup> » gouvernemental.

Les expériences mobilisées dans cette thèse sont toutes deux marquées par leur ancrage dans un territoire périphérique visé par un grand projet d'aménagement structuré autour d'infrastructures de transport au cœur d'une entreprise de métropolisation. Mais le positionnement qu'elles adoptent vis-à-vis de ces enjeux divergent. L'alternative expérimentée par l'association Curry Vavart s'inscrit dans une démarche corporatiste. Elle tend, à travers les négociations engagées avec les pouvoirs publics, de plus en plus à

---

<sup>499</sup> Pour adapter la formule de Françoise Choay : « La société industrielle est urbaine. La ville est son horizon. » Choay (Françoise), *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, 1965, coll. « Points », p.7.

<sup>500</sup> Rochefort (Michel), « Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui », *Revue Strates*, 2002. Consulté le 30 novembre 2016. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/strates/515#quotation>

<sup>501</sup> Baffi (Solène), « Chemins de civilisation ? Le rail dans les politiques territoriales en Afrique du Sud », *L'Espace géographique*, 2014/4, tome 43, pp.338-355.

<sup>502</sup> Cacciari (Massimo), « Nomades en prison. Réflexions sur la post-métropole », in Füzesséry (Stéphane), Simay (Philippe)(dir.), *Le choc des métropoles. Simmel, Kracauer, Benjamin*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2008, coll. « Philosophie imaginaire », pp.243-252, p.246.

<sup>503</sup> *Ibid.*, p.247.

<sup>504</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.13.

<sup>505</sup> *Ibid.*, p.85.

s'institutionnaliser. Le mouvement d'occupation de la ZAD, au contraire, rêve d'une zone définitivement libérée des structures de domination capitalistes. Toutes deux peuvent être appréhendées comme des effets d'aménagement. La notion d'« effet d'État » permet à James C. Scott de souligner la fonction de refuge de la Zomia, « dernière région du monde dont les peuples n'ont pas encore été complètement intégrés à des États-nations », qu'il analyse comme une conséquence et non une cause d'une construction étatique qui se présente pourtant toujours comme un progrès<sup>506</sup>. A l'instar de la Zomia, les occupations de la ZAD de NDDL et du Shakirail forment des « contre-emplacements<sup>507</sup> » qui reconstituent ou suppriment les frictions sur lesquelles les ondes du pouvoir se diffractent.

La notion de « zone » qui leur est attachée révèle ce conflit d'appropriation. Référée à un « espace en forme de ceinture ou de bande, délimité artificiellement ou naturellement sur une surface sphérique », caractérisé par « un ou plusieurs caractères physiques ou géographiques particuliers, un certain type d'activités », la zone est une subdivision de l'espace central régie par des règles qui lui sont propres<sup>508</sup>. Elle marque un statut juridique spécifique : la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) est une « zone foncière, généralement située en secteur péri-urbain, à l'intérieur de laquelle une personne publique ou une société mixte d'aménagement peut exercer un droit de préemption sur les terrains bâtis ou non bâtis » ; la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), qui marque le statut du quartier de la Chapelle où le Shakirail est installé, est une « zone foncière à l'intérieur de laquelle une collectivité publique ou un établissement y ayant vocation intervient en vue de réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, soit afin de les utiliser, soit afin de les rétrocéder après équipement à des constructeurs publics ou privés ». Étymologiquement liée à la distinction catégorielle entre le centre et la périphérie, la manière dont la notion de zone est mobilisée renseigne ainsi les luttes des représentations où se dessinent les rapports au politique des terrains étudiés. Si la Zone d'Autonomie Définitive<sup>509</sup> constitue l'objet principal de cette thèse, la Zone d'Autonomie Conventionnée<sup>510</sup> en est ainsi le contre-point.

---

<sup>506</sup> *Ibid.*, p.170.

<sup>507</sup> Foucault (Michel), « Des espaces... », op. cit.

<sup>508</sup> « Zone » CNRTL. Disponible sur: <http://www.cnrtl.fr/definition/zone>

<sup>509</sup> Détournement de la notion juridique de ZAD porté par le mouvement d'occupation comme un acte de réappropriation de la zone.

<sup>510</sup> Détournement de la notion juridique de ZAC, calqué sur l'exemple de la ZAD, dans le cadre du film documentaire Collectif des Portes Ouvertes La Chapelle et Collectif Variable, *ZAC : Zones d'Autonomie Conventionnée*, 2013, 45 min.



## I. De la Zone à Défendre à la Zone d'Autonomie Définitive : le mouvement d'occupation à la ZAD de NDDL

La ZAD de NDDL est une zone de 1650 hectares située à 25 km au nord-ouest de Nantes entre les communes de Grandchamp, Héric, Treillières, Vigneux de Bretagne et Notre-Dame-des-Landes (Carte n°1), . L'accélération de « l'homogénéisation des milieux<sup>511</sup> » au XXe siècle a conduit à la disparition de près de 70 % des zones humides françaises. Elle représente donc l'un des derniers bocages humides de l'ouest et abrite plus de 2000 espèces animales et végétales dont 146 espèces protégées. En mai 1970, les 124 familles d'agriculteur-ice-s qui se partagent les champs, les forêts et les étangs de la zone apprennent dans les journaux que leurs terres ont été choisies pour construire « le Rotterdam aérien de l'Europe<sup>512</sup> ». La timide résistance qui s'organise alors va, au fil des années, se muer en l'une des plus longues, des plus larges et des plus influentes luttes de l'Europe contemporaine.

### Des landes au bocage : mouvement d'enclosure et résistances

L'histoire de l'exploitation et de la défense des terres de l'actuelle ZAD de NDDL est d'abord, comme le montre François De Beaulieu, l'histoire des mutations économiques et sociales engendrées par le mouvement d'enclosure et les résistances qu'il a suscité<sup>513</sup>. La rupture avec la conception médiévale des modes d'accès aux ressources, fondée sur des obligations réciproques, engage une « transformation radicale de la société (...) [la] production continue des conditions sociales, culturelles, politiques et subjectives d'élargissement du capital<sup>514</sup> ». Karl Polanyi remarque en effet que les conditions du passage à une économie de marché « ne sont pas naturellement données dans une société agricole<sup>515</sup> » où les échanges reposent sur les structures d'interconnaissance locales et privilégient le troc à la monétarisation. S'il ne résume pas l'ensemble des formes d'exploitation du gouvernement capitaliste<sup>516</sup>, le processus d'enclosure, qui se réalise à travers les politiques d'aménagement du territoire et les expropriations qui les accompagnent, étend sa sphère d'influence en

---

<sup>511</sup> « Fiche 22 : expertise des Naturalistes en lutte », 2016. Consulté le 21 juin 2016. Disponible sur : <https://www.acipa-ndl.fr/pourquoi-dire-non/fiches-thematiques/item/659-fiche-n-22-expertise-des-naturalistes-en-lutte>

<sup>512</sup> De Legge (Jean), Le Guen (Roger), *Dégage...*, op. cit.

<sup>513</sup> De Beaulieu (François), « L'usage... », op. cit.

<sup>514</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.134.

<sup>515</sup> Polanyi (Karl), *La Grande...*, op. cit., p.85.

<sup>516</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, loc. cit.

abolissant la « friction du terrain<sup>517</sup> », le relief, les conditions climatiques et les formes d'organisation sociale qui contraignent le développement du marché. La ZAD de NDDL se situe dans une zone humide, difficilement praticable hors de la saison estivale. Le mouvement d'enclosure, qui a fait l'objet de vives résistances, ne s'est ainsi achevé que dans les années 1960, avec la modernisation des pratiques agricoles bretonnes.

Au Moyen-Âge, l'abattage du bois de construction et de chauffage et l'exploitation agricole épuisent l'humus et transforment les forêts bretonnes en landes acides. Des champs de bruyères et d'ajonc se développent sur ces « terres froides<sup>518</sup> ». L'écobuage, équivalent de la culture sur abattis-brûlis décrite par James C. Scott, limite cependant ces effets et contribue à prolonger la vie des sols. Les mottes de bruyères sont utilisées pour le pâturage et la production de fumier. Brûlées, leurs cendres sont employées pour enrichir les terres qui sont cultivées pendant quelques années puis mises en repos avant qu'un nouveau cycle ne commence. Cette méthode assure des rendements suffisants pour soutenir l'autonomie des familles qui l'utilisent et, comme elle nécessite plus de terres qu'une monoculture concentrée, favorise la dispersion de la population<sup>519</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le marquisat de Blain et les petits seigneurs qui disposent des terres de l'actuelle ZAD les afféagent aux paysans qui leurs paient désormais des rentes annuelles<sup>520</sup>. Les champs sont peu à peu enclos par l'élévation de talus. Ce mouvement de privatisation change profondément les relations d'appropriation qui déterminaient la coutume régionale. L'accès aux terres, notamment pour le pâturage, était un droit sacré qui supplantait les titres ; les différentes strates de la société étaient unies par des obligations réciproques matérialisées par la pratique des communaux. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la royauté et le parlement de Bretagne se rangent du côté des seigneurs qui lancent de grandes opérations d'enclosure. François De Beaulieu observe cependant que « de nombreux procès sont engagés et parfois gagnés. (...) Quand le problème est trop brûlant les paysans s'assemblent et mettent à bas les nouveaux talus comme à Héric en 1773<sup>521</sup> ».

---

<sup>517</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.13.

<sup>518</sup> De Beaulieu (François), « L'usage... », op. cit.

<sup>519</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.98.

<sup>520</sup> La législation stipulait en effet que « les choses qui ne peuvent point porter de profit à ceux à qui les choses sont » mais qui pourraient profiter à d'autres sans nuire au possesseur, ne devaient pas être empêchées « car ce serait péché ». De Beaulieu (François), « L'usage... », op. cit.

<sup>521</sup> *Ibid.*



Le gouvernement révolutionnaire est partagé entre le soutien à apporter aux luttes des classes populaires et l'idéal de « progrès associé à l'idée de propriété individuelle<sup>522</sup> ». Les champs de bruyère continus donc à être défrichés librement par des familles pauvres venues s'installer dans de petites cabanes construites au bord des chemins. Ce n'est qu'après coup que la commune tente de réguler cette organisation informelle en demandant une redevance aux nouveaux venus. L'individualisation de la propriété s'achève dans les années 1830 avec le démembrement des terres communales et l'émergence du cadastre. De grandes parcelles sont géométriquement tracées dans la lande et délimitées par d'épaisses haies séparant bétail et cultures. C'est la naissance du bocage. Ces « petites prairies, non amendées et non drainées, de talus non enrichis et plantés de haies anciennes, de ruisseaux non recalibrés et d'un réseau de mares diversifiées d'une grande densité<sup>523</sup> » favorisent la variation des milieux et donc des espèces et la dispersion de l'habitat humain.

Jusqu'en 1860, de nombreuses familles viennent s'établir sur les nouvelles parcelles. Elles élèvent de petits cheptels de vaches laitières, de poules et de cochons, cultivent des potagers vivriers et quelques légumes d'hiver (choux et rutabagas) dans les pâturages d'été. Les villages rassemblent plusieurs milliers d'habitants, comptent de nombreuses épiceries, des petits commerces (boucheries, boulangeries), des cafés et des bistrots. Le travail agricole et la religion catholique structurent la vie des paysans. La faible mécanisation demande beaucoup de main d'œuvre et les grands travaux de défrichement, de mise en culture et de récolte sont réalisés collectivement et suivis de grandes fêtes. L'économie n'est que partiellement basée sur l'échange d'argent et le troc satisfait aux besoins d'une société de producteurs et de consommateurs directs<sup>524</sup>.

Après la Seconde Guerre Mondiale, la Bretagne est présentée comme un territoire « enclavé », caractérisé par le « retard accumulé » par rapport au territoire national, c'est-à-dire faiblement intégré à l'économie de marché qui s'ouvre alors à l'Europe<sup>525</sup>. La pratique de l'écobuage, la polyculture-élevage et le bocage assurent l'autonomie d'une population dispersée dont les échanges se maintiennent au niveau local. Comme le remarque James C.

---

<sup>522</sup> *Ibid.*

<sup>523</sup> *Ibid.*

<sup>524</sup> Alphonse Fresneau, 6<sup>e</sup> génération d'exploitants et grande figure de la résistance paysanne contre l'aéroport, explique ainsi que : « le pain, on l'achetait pas, on faisait échange avec le boulanger et le meunier. Le meunier passait, tu lui mettais cent kilos de blé, tu lui disais de fournir tant de farine à tel boulanger, et tant à tel autre, parce qu'on faisait valoir tous les boulangers. Le meunier se servait, il prenait un pourcentage. Y avait pas d'échange d'argent. Le boulanger n'avait pas besoin d'acheter sa farine, ça donnait droit à tant de pains. Le boulanger passait ici, à cheval au départ. Il marquait une coche sur un bout de bois ». Collectif SUDAV, *C'est quoi...*, op. cit., p.44.

<sup>525</sup> Cocaud (Martine), « La métamorphose des campagnes », *Parcours thématique INA*. Consulté le 17 novembre 2016.

Disponible sur: <http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/parcours/0003/la-metamorphose-des-campagnes.html>

Scott, ces conséquences portent « préjudice aux ambitions des bâtisseurs d'État » pour qui « la concentration est le point crucial<sup>526</sup> ». Les discours de civilisation soutiennent alors une politique de modernisation brutale. En une dizaine d'années, le gouvernement local transforme complètement les structures économiques et sociales de la région<sup>527</sup>. Une myriade d'institutions anciennes et nouvelles sont mobilisées pour assurer une transition rapide entre une économie fondée sur les organisations familiales et la collectivisation des travaux difficiles, et une économie de marché, privatisée et mécanisée. L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), l'école d'agronomie, les syndicats agricoles et notamment les très influentes Jeunesses Agricoles Catholiques (JAC), soutiennent la modernisation et l'exode rural qui l'accompagne. Des centres de gestion et de comptabilité sont créés et les emprunts, facilités par l'augmentation des plafonds des crédits auxquels les paysans ont de plus en plus recours permettent, avec les aides de l'État, d'investir dans la mécanisation et la modification des productions<sup>528</sup>.

L'arrivée des machines (trapeuses, moissonneuses batteuses, etc.), l'électrification, la transformation des champs en monocultures de maïs pour l'élevage et l'introduction des pesticides favorisent l'exode de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas faire ces investissements, la concentration des ressources privatisées<sup>529</sup>. Les bocages bretons sont peu à peu détruit par le remembrement, l'aplanissement des talus augmentant la taille des exploitations. Si ces mutations sont en partie freinées par la mise en place de coopératives agricoles qui permettent de maintenir des formes collectives de gestion et la friction du terrain propre à cette zone humide, les communes de la future ZAD ne tardent pas à sentir les effets du développement. En 1976, les journalistes Jean De Legge et Roger Le Guen, auteurs de *Dégage ! On aménage !*, premier ouvrage publié sur la lutte de NDDL, constatent ces changements :

« Aujourd'hui, Notre-Dame doit faire face, comme des milliers d'autres communes, à l'absurde destruction de la vie rurale. Là comme ailleurs l'artisanat a presque disparu, et le commerce est en déclin. Il y a seulement quelques années le bourg comptait cinq alimentations, il n'y en a plus qu'une. Il y avait 22 cafés, il y a vingt ans, il n'en reste plus que 9 qui ne servent plus guère de lieux de rencontres. La laiterie est partie s'installer

---

<sup>526</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.98.

<sup>527</sup> Bourrigaud (René), *Paysans de Loire-Atlantique. Quinze itinéraires à travers le siècle*, Nantes, Centre d'histoire du travail, 2001, p.62 ; Sainclivier (Jacqueline), *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest France, 1989.

<sup>528</sup> Cocaud (Martine), « La métamorphose... », op. cit.

<sup>529</sup> Alphonse Fresneau rapporte ainsi qu'« avec l'évolution, les conseillers agricoles nous ont dit de mettre du maïs, on s'est mis à faire du maïs. Les traitements, on s'est mis à faire des traitements. C'est qu'après qu'on a vu que... » Collectif SUDAV, *C'est quoi...*, op. cit., p.44.

ailleurs et les ouvriers doivent aller chercher du travail à l'extérieur, principalement à Nantes et à Saint Nazaire<sup>530</sup>. »

Le rôle joué par les institutions dans la réorganisation de la production apparaît ici clairement. Elles incitent et rendent possible une mécanisation qui, selon Karl Polanyi, est au cœur des mutations sociales nécessaires à l'établissement d'une économie de marché qui oppose la réification à l'autonomie des forces productives<sup>531</sup> :

« En fait, la production mécanique, dans une société commerciale, suppose tout bonnement la transformation de la substance naturelle et humaine de la société en marchandises. La conclusion, bien que singulière, est inévitable, car la fin recherchée ne saurait être atteinte à moins ; il est évident que la dislocation provoquée par un pareil dispositif doit briser les relations humaines et menacer d'anéantir l'habitat naturel de l'homme<sup>532</sup>. »

## Du projet d'aéroport au mouvement d'occupation

La modernisation de l'agriculture bretonne contribue au développement régional soutenu par les politiques d'aménagement du territoire qui émergent dans les années 1950. Suivant une logique fordiste d'organisation de la croissance économique, le développement des régions doit permettre la déconcentration industrielle de Paris et la spécialisation fonctionnelle des territoires. Le projet des « métropoles d'équilibre<sup>533</sup> », porté dans les Pays de la Loire par le député gaulliste Olivier Guichard, vise à créer des pôles d'attractivité régionaux permettant de juguler la dépopulation des provinces engendrée par les mutations économiques et la privatisation des ressources. Il s'agit de promouvoir l'exode rural vers les grandes villes régionales afin d'obtenir, en raison de la concentration de population ainsi atteinte, des équipements publics et industriels plus coûteux. Les Organismes Régionaux d'Étude et d'Aménagement d'Aire Métropolitaine (OREAM), créés en 1967 pour établir des

<sup>530</sup> De Legge (Jean), Le Guen (Roger), *Dégage...*, op. cit.

<sup>531</sup> « [La machine] ne peut s'accorder avec une production faite au moyen d'outils et d'installations spécialisés qu'en rattachant cette production à l'achat et à la vente. Le marchand seul est disponible pour entreprendre cette tâche et il est capable de le faire tant que cette activité ne lui fait pas perdre d'argent. Il vendra les biens de la même façon qu'il en vendrait dans d'autres circonstances à ceux qui les demandent, mais il se les procurera de manière différente, c'est-à-dire, non pas en les achetant tout faits, mais en acquérant le travail et la matière première nécessaires. A ces deux éléments additionnés selon les instructions du marchand, ajoutons des services dont il aura peut-être à se charger, et voilà le nouveau produit. (...) Cela entraîne d'importantes conséquences pour le système social. Comme les machines sont chères, elles ne sont rentables que si de grandes quantités de biens sont produites. On ne peut les faire fonctionner sans perte qu'à condition que l'écoulement des biens soit raisonnablement assuré et que la production ne soit pas interrompue par manque des matières premières nécessaires à l'alimentation des machines. Pour le marchand cela signifie que tous les facteurs impliqués doivent être mis en vente, c'est-à-dire qu'ils doivent être disponibles en quantités voulues pour quiconque est prêt à les payer. » Polanyi (Karl), *La Grande...*, op. cit., p.84.

<sup>532</sup> *Ibid.*, p.86.

<sup>533</sup> « Les Métropoles d'équilibre selon Olivier Guichard », *INA*, 26 mai 1965, réf. 00026.

schémas de métropolisation, pensent le développement des Pays de la Loire selon cinq axes indissociables : le renforcement des structures d'enseignement secondaire, l'amélioration des infrastructures portuaires « en liaison avec la recherche », « la restructuration de l'agriculture », la « croissance des activités culturelles et des loisirs » favorisée par l'exode et la reconversion économique des populations rurales, enfin, « la création des infrastructures de liaison entre Nantes et Saint-Nazaire, créant un esprit de solidarité métropolitaine entre la métropole et les grandes villes de l'Ouest, et vers l'extérieur afin de renforcer la cohésion régionale ; la création d'une plate-forme aéroportuaire de classe supérieure<sup>534</sup> ».

La politique d'aménagement du territoire et l'entreprise de métropolisation qu'elle accompagne sont largement soutenues par le patronat local qui compose encore aujourd'hui une grande partie des membres de l'association pro-aéroport Des ailes pour l'ouest présidée, depuis sa création en 2002, par Alain Mustière dirigeant du plus grand groupe de distribution et de concessions automobiles de la région Ouest. Cet engagement s'explique, selon Jean De Legge et Robert Le Guen, par l'adhésion du patronat à la théorie des « équipements structurants » capables de générer, par leur seule existence, l'afflux de nouvelles forces économiques<sup>535</sup>. La population se divise ainsi bientôt entre une industrie et des institutions favorables à la conduite de grands projets d'infrastructures et l'émergence d'une opposition, principalement paysanne, aux conséquences sociales de la destruction de l'organisation économique locale. Ainsi se rejoue une fois encore le drame de l'enclosure et de ses résistances, dans la « (...) tragique nécessité qui fait que le pauvre s'accroche à sa mesure, condamné par le désir qu'a le riche d'une amélioration de la chose publique à son propre profit privé<sup>536</sup> ».

---

<sup>534</sup> « Rapport général de présentation du schéma d'Aménagement de l'Aire métropolitaine », septembre 1970, pp.5-6 in De Legge (Jean), Le Guen (Roger), *Dégage...*, op. cit.

<sup>535</sup> *Ibid.*

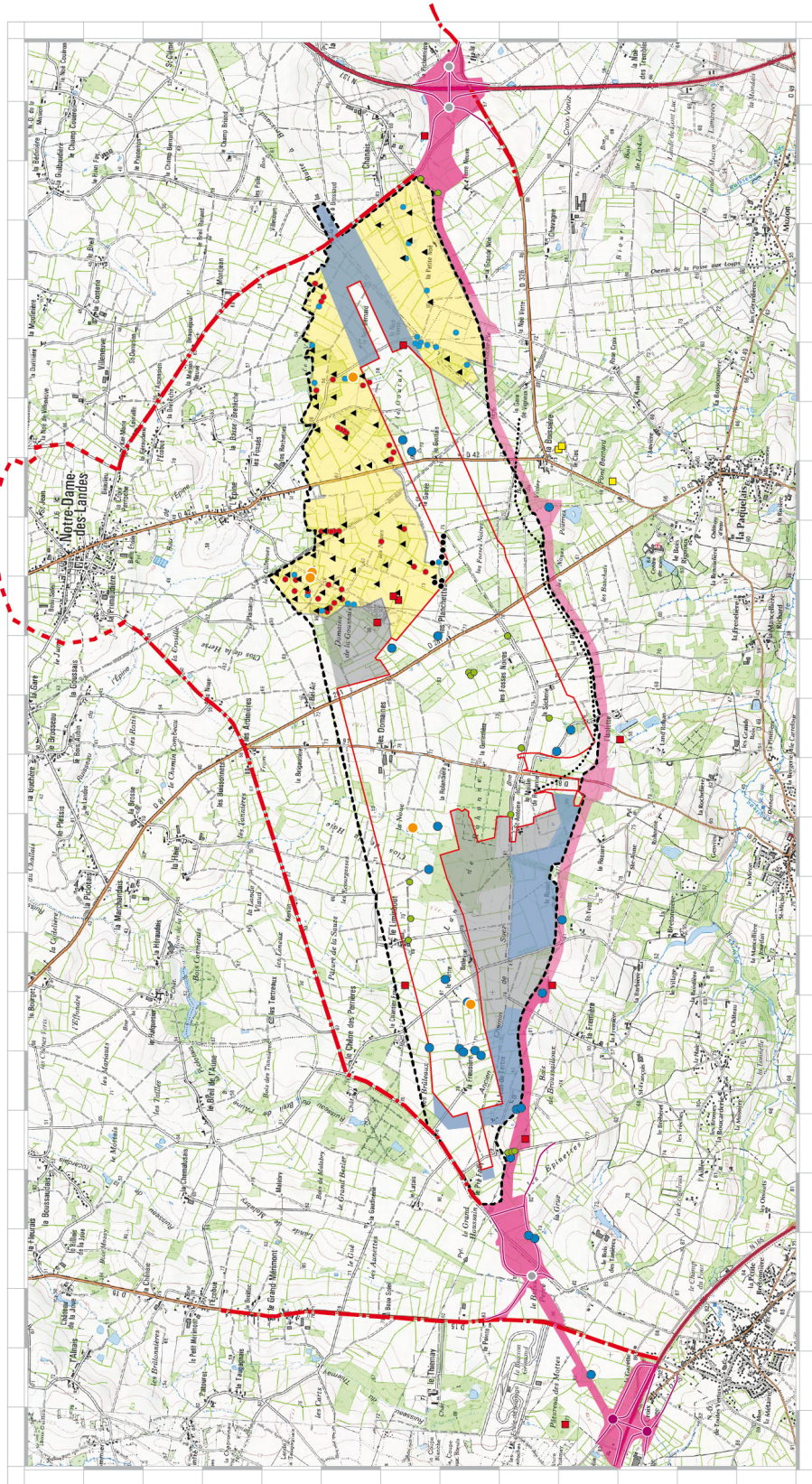
<sup>536</sup> Polanyi (Karl), *La Grande...*, op. cit., p.77.

**ZONE À DÉFENDRE [ZAD]  
NOTRE-DAME-DES-LANDES**

0 500 1000 m

**carte n°2 [groupe cartoZ]  
Travaux / avril 2015**

- ZAD
- Emprise aéroport
- recalibrage des routes
- projet rocade NDDL
- projet liaison tram train
- zone de compensation
- zone à vocation économique, industrielle ou commerciale
- zone aménagée à terme
- barreau routier
- feuilles barreau routier déjà effectuées
- piézomètres
- piézomètres déjà installés et sabotés
- mares collectées pour compensation
- mare à restaurer
- mare à créer
- ▲ créer refuge cavernicole
- déplacement arbres capricorne
- espèce floristique protégée *Ioronium natans* (fluteau nageant)



Groupe CartoZ, « Carte n°2 ZAD de NDDL : Travaux », ZAD de NDDL, avril 2015.



Le terrain de l'actuelle ZAD est choisi en 1967 par le service technique des bases aériennes pour construire le nouvel aéroport international de fret. Le projet est chapeauté par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) présidée depuis sa création en 1963 par Olivier Guichard qui devient par ailleurs, en 1967, député de la Loire-Atlantique et en 1974, président du Conseil régional des Pays de la Loire. L'emprise actuelle du projet, visible sur la carte n°2, correspond à peu près à ce que décrivent alors Jean De Legge et Robert Le Guen :

« Les beaux dessins que les chargés d'études et les experts ont tracé sur leurs cartes, ça fait sur la commune de Grandchamp 163 ha, sur Vigneux 337, sur Notre-Dame-des-Landes 906, sur Treillières 17, et sur Héric 60. C'est Notre-Dame-des-Landes qui est la plus touchée. La commune fait 3 600 ha ; le quart de sa superficie serait donc vouée au béton<sup>537</sup>. »

Aucune communication officielle n'est adressée aux agriculteur-ice-s et aux villageois-es. Seuls quelques « dépliants » sont distribués aux contrôleurs laitiers par la chambre d'agriculture. C'est donc par le journal Presse Océan que la plupart des habitant-e-s des communes concernées apprennent, le 22 mai 1970, que leurs terres vont être préemptées pour permettre la construction de l'aéroport. Les promesses d'emplois et les avantages d'une modernisation qui apporte entre autres confort, l'eau courante et l'électricité, convainquent les élus locaux de voter en faveur du projet. Une première Association de Défense des Exploitants Concernés par l'Aéroport (ADECA) est cependant créée en décembre 1972 et mobilise une centaine de personnes autour de campagnes d'information. La lutte qui s'amorce bénéficie du développement d'une opposition communiste paysanne aux effets négatifs de la modernisation (endettement, chute des revenus, exode rural et accroissement des inégalités entre agriculteurs) et s'axe ainsi « dès le début sur le principe de la terre outil de travail, sans mettre en avant la propriété du sol<sup>538</sup> ».

Dominée, après la Seconde Guerre Mondiale, par la sociale démocratie chrétienne (Mouvement Républicain Populaire), la Bretagne se divise depuis dix ans autour de la question coloniale et du gaullisme. Les partisans du général s'emparent des institutions à la faveur du référendum pour la constitution de la Ve République de 1962, largement soutenu par une région particulièrement marquée par le souvenir de la guerre et de l'occupation<sup>539</sup>. Les organisations de gauche, quant à elles, se multiplient et se diffusent sur le terrain. En 1970,

---

<sup>537</sup> De Legge (Jean), Le Guen (Roger), *Dégage...*, op. cit.

<sup>538</sup> Collectif SUDAV, *C'est quoi...*, op. cit., pp.120-121.

<sup>539</sup> Lostec (Fabien), Lambert (François), « La Bretagne dans la guerre », *Parcours thématique INA*. Consulté le 18 novembre 2016. Disponible sur : <http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/parcours/0004/la-bretagne-dans-la-guerre.html>

Bernard Lambert (1931-1984), aviculteur de Loire-Atlantique, publie *Les paysans dans la lutte des classes* où il dénonce la prolétarisation du monde agricole. « Comme tous les jeunes ici<sup>540</sup> », Lambert est passé par les JAC et le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), émanation de la Fédération Nationale des Syndicats D'exploitants Agricoles (FNSEA), contre lesquels il forme en 1973, avec plusieurs paysans qui résistent au projet d'aéroport de NDDL<sup>541</sup>, le mouvement des Paysans-Travailleurs qui entend « placer le droit d'exploiter avant le droit de propriété, installer des jeunes paysans<sup>542</sup> » et « promouvoir le contrôle et la gestion collective des terres ». Les aut-eur-ice-s de la Revue Z insistent sur l'importance de cet engagement dans les luttes menées par le syndicat d'opposition :

« Paysans-Travailleurs affirma d'emblée son ambition de replacer les questions agricoles et rurales dans le contexte plus large des luttes sociales de l'ensemble de la société. (...) Au-delà du refus d'abandonner les terres aux promoteurs de l'aéroport qui misent sur la désertification progressive de la zone, ces jeunes paysans croient alors à la possibilité d'une profonde transformation sociale, qui passerait par une collectivisation des terres et une unité entre monde ouvrier et monde agricole<sup>543</sup>. »

Lors du premier grand rassemblement contre le projet d'extension du camp militaire du Larzac organisé par Paysans-Travailleurs en janvier 1973, Bernard Lambert appelle à une solidarité de lutte entre paysans et ouvriers et, se référant aux soldats d'origine paysanne envoyés par Adolphe Thiers pour écraser la Commune de Paris en 1871, déclare que « plus jamais les paysans ne seront des Versaillais, plus jamais ils ne s'opposeront à ceux qui veulent changer la société ! » Cet ancrage manifeste dans les luttes paysannes et les milieux anticapitalistes est l'une des explications du développement particulier de la lutte à la ZAD de NDDL.

En 1974, un premier décret de Zone d'Aménagement Différé est posé. Les exploitations agricoles et les habitations peuvent désormais être préemptées par l'État, qui établit le prix de vente auquel elles doivent lui être cédées (entre 1 à 3 fois moins cher que le cours de l'immobilier dans le secteur). Il sera renouvelé en 1981, mais la crise engendrée par les deux chocs pétroliers favorise la relégation du projet. En avril 1987, Paysans-Travailleurs s'allie à d'autres syndicats d'opposition et crée la Confédération Paysanne qui deviendra un

---

<sup>540</sup> « Un aéroport en vert et contre tout. Reportage sur 40 ans de lutte à Notre-Dame-des-Landes », *Revue Z*, automne 2010, n°4, p.9 ; Bourrigaud (René), *Paysans...*, op. cit., p.232

<sup>541</sup> Notamment Alphonse Fresneau, futur président de l'ADECA, Julien Durand, futur porte-parole de l'ACIPA et Michel Tarin, engagé dans plusieurs luttes et associations pour la défense des paysans et à qui de nombreux hommages sont rendus lors de son décès, le 31 juillet 2015.

<sup>542</sup> « Un aéroport en vert... », loc. cit.

<sup>543</sup> *Ibid.*

acteur essentiel de l'altermondialisme en France<sup>544</sup>. Alors que le projet d'aéroport semble définitivement oublié, il est relancé en 2000 par le socialiste Jean-Marc Ayrault, député de Loire-Atlantique depuis 1986 et maire de Nantes depuis 1989, soutenu par le Premier Ministre Lionel Jospin. L'Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes (ACIPA) est alors créée pour soutenir l'ADECA et fédérer les associations, syndicats et collectifs qui s'opposent au projet. Camille, aut-aur-ice du *Petit livre noir des grands projets inutiles*, observe que la stratégie de l'ACIPA « repose sur trois piliers : action citoyenne (information et résistance sur le terrain), action juridique (tous les recours possibles à chaque étape et à tous les niveaux), action politique (prenant acte qu'une seule décision politique pourra constater l'impossibilité de fait de mener à bien le projet)<sup>545</sup> ».

La mobilisation à long terme des militant-e-s et la forte implication des paysan-ne-s qui amènent, par exemple, 80 tracteurs en novembre 2006 pour manifester devant la préfecture de Nantes, fait grandir la lutte. En 2003, la multiplication des organisations déclarant leur opposition au projet (plus de soixante) rend nécessaire la création d'une Coordination des opposant-e-s à l'aéroport dont l'ACIPA fera désormais partie. Mais le projet « franchit toutes les étapes administratives : débat public en 2003 » organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) présidée par Jean Bergougnoux, ancien PDG d'EDF, « enquête d'utilité publique en 2007 ouvrant la possibilité d'expropriation », Déclaration d'Utilité Publique (DUP) signée, en février 2008, par le Premier ministre François Fillon et contre laquelle 3000 personnes défilent un mois plus tard à Nantes, « contrat de concession-réalisation en 2010 avec le groupe Aéroport du Grand Ouest (AGO) composé de Vinci, la chambre de commerce et d'industrie, ETPO (entreprise de travaux publics de l'Ouest), puis enquête au titre de la loi sur l'eau en 2012, arrêtés préfectoraux autorisant la destruction d'espèces protégées et de zones humides en 2014. (...) Les travaux auraient probablement déjà commencé si l'occupation n'avait pas permis d'instaurer un véritable rapport de force<sup>546</sup> ».

En 2009, tandis que les recours administratifs et les manifestations se poursuivent, AGO-VINCI multiplie les forages exploratoires. Le 14 janvier, la remorque de Biotope, entreprise d'expertise environnementale missionnée par le groupe, s'enlise dans la boue. Des opposant-e-s reprennent des échantillons de terre qui viennent d'être prélevés dans un champs

---

<sup>544</sup> Bruneau (Ivan), « La Confédération Paysanne et le mouvement « altermondialisation ». L'international comme enjeu syndical », *Politix*, 2004, vol.17, n°68, pp.111-134.

<sup>545</sup> Camille, *Le petit livre...*, op. cit., p.53.

<sup>546</sup> *Ibid.*

voisin et les dispersent. Les deux militants arrêtés écopent en appel d'une sentence à forte charge symbolique, 4 mois de prison avec sursis pour « vol de terre ». Les forages sont désormais placés sous protection militaire. En août, « pour tenter d'élargir encore la mobilisation<sup>547</sup> », l'ACIPA organise une Semaine des résistances alors qu'au même moment le premier Camp Action Climat (CAC)<sup>548</sup> français s'établit sur la zone. Depuis 2007, le collectif Les habitant-e-s qui résistent, qui souhaite se distinguer de la démarche « politiquement correcte » de l'ACIPA en portant une « critique plus générale du système qui sous-tend le projet d'aéroport<sup>549</sup> », squatte la ferme du Rosier et invite les opposant-e-s au projet à venir occuper les terres de la ZAD pour « s'opposer physiquement aux travaux<sup>550</sup> » qui, comme le remarque Thomas, « ne consistent pas juste à bétonner pour construire un aéroport, c'est aussi toutes les enquêtes préliminaires, c'est des géomètres qui viennent faire des relevés, des gens qui viennent prendre des petites plantes, faire des fouilles archéologiques... A chaque fois qu'on empêche ça, on recule le moment où les travaux vont commencer<sup>551</sup> ».

L'invitation des habitant-e-s qui résistent est ainsi, selon lui, à l'origine de « la constitution d'un Camp Climat<sup>552</sup> » pendant lequel le collectif lance de nouveaux appels à « migrations » qui transforment la lutte et ancrent la contestation à une perspective d'autonomie :

« Dans une logique anti-capitaliste et anti-autoritaire rassemblons nous pour échanger nos savoirs, nos savoirs-faire, nos luttes sur les terrains préemptés et inutilisés par les pouvoirs publics. (...) Ne soyons pas soumisEs aux décisions d'État. Réapproprions nous l'espace de nos vies à Notre-Dame-des-Landes comme ailleurs. Le droit à choisir son mode de vie est imprescriptible, il nous appartient de ne pas mendier ce droit mais de le prendre. (...) Nous vous invitons à nous rejoindre pour créer une grande zone d'autonomie<sup>553</sup>. »

Ulysse témoigne de la naissance du mouvement d'occupation et de la dimension utopique qui lui est attachée dans un entretien conduit à l'hiver 2013 :

---

<sup>547</sup> « Un aéroport en vert... », op. cit., p.15.

<sup>548</sup> Les Camps for Climate Action sont des rassemblements internationaux permettant de visibilitéer les luttes altermondialistes, de développer leurs interconnexions et de conduire des séries d'actions sur leurs lieux d'accueil. Nés en 2006 en Angleterre avec l'occupation du site de Drax contre une centrale de charbon, ils s'inscrivent dans la continuité des mouvements « Reclaim », Reclaim the street, the power, the fields promouvant la réappropriation de l'espace, des ressources et des moyens de production dans une perspective autogestionnaire et décroissante.

<sup>549</sup> Collectif SUDAV, *C'est quoi...*, op. cit., pp.120-121.

<sup>550</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>551</sup> *Ibid.*

<sup>552</sup> *Ibid.*

<sup>553</sup> Les habitant-e-s qui résistent, « Appel à migrations... », op. cit.

« Quand je suis arrivé à la ZAD j'imaginai rien parce qu'y avait rien ! C'était en 2009 au Camp Action Climat. C'est suite à ça qu'on a décidé de s'installer et d'ouvrir la Gaîté. C'était bien beau de faire un camp sur une semaine et une manif mais... la seule façon d'empêcher l'aéroport c'était concrètement de s'installer sur place. Et... après on y a tous vu dès le début un prétexte pour avoir quelque part où mettre en place un nouveau modèle de société. Une alternative au capitalisme<sup>554</sup>. »

Bientôt, les ouvertures se succèdent : le 1er août 2009, une maison est occupée à la Gaîté, suivie d'une vingtaine d'autres occupations ; le 7 mai 2011, l'ACIPA et la Confédération Paysanne se joignent à l'initiative lancée par le mouvement d'occupation et Reclaim the Field<sup>555</sup> et remettent en culture l'hectare et demi de terres du Sabot. La manifestation rassemble des militant-e-s de toute l'Europe. Quelques mois plus tard, le 9 juillet 2011, c'est cette fois-ci un Camp No-G<sup>556</sup> qui s'installe sur la zone. Le 13 janvier 2012, les terrains occupés des Planchettes, Bel-Air, le Tertre, le Pré-Failli et Saint-Jean-du-Tertre sont déclarés expulsables. En cas d'intervention, un rendez-vous est posé le quatrième samedi après les expulsions : une manifestation de réoccupation<sup>557</sup>. Un mois plus tard Radio Klaxon est créée et pirate les ondes de Vinci autoroute sur la fréquence 107.7.

Le 16 octobre 2012, la préfecture lance l'opération « César 44 », expulse les terrains occupés, détruit les cabanes et les maisons squattées. Le site du mouvement d'occupation, [zad.nadir.org](http://zad.nadir.org), commence à diffuser des flash infos aussi relayés par la radio pour informer les militant-e-s et leurs soutiens et coordonner la défense de la zone. Expulsions, actions, destructions et affrontements se succèdent pendant plusieurs mois. Le 17 novembre, la manifestation de réoccupation, intitulée « Opération Astérix », rassemble 40 000 personnes et marche du village de Notre-Dame-des-Landes à la forêt de Rohanne où la construction d'un espace collectif démarre dans une châtaigneraie depuis rebaptisé la Chat-Teigne. Plus de deux cents comités de soutien sont créés en France et en Belgique, des actions et des manifestations sont organisées dans de nombreuses villes, des messages de soutien du monde entier arrivent sur la zone, les dons de nourriture, vêtements, outils et matériaux de construction sont tels que

---

<sup>554</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>555</sup> Le réseau Reclaim the Field est créé en juin 2007 lors du camp anti-G8 de Rostock en Allemagne. Il vise à rassembler la jeunesse paysanne autour des luttes pour l'accès aux terres et la souveraineté alimentaire défendues par le réseau international Via Campesina auquel participe plus de 200 millions de paysans dans le monde. <https://viacampesina.org/fr/qui-sommes-nous/quest-ce-que-la-via-campesina/documents-clefs-quest-ce-que-la-via-campesina/>

<sup>556</sup> Les camp No-G apparaissent en 2001 lors du contre sommet de Gène où Carlo Giuliani trouve la mort, tué par balle et écrasé par un policier lors de la manifestation du 20 juin 2001 (les charges contre ce dernier ont été abandonnées au prétexte que la balle aurait été déviée par une pierre lancée par les manifestants). Ils s'opposent à la globalisation représentée par la tenue des rencontres des Groupes des huit et des vingt, rassemblant les chefs d'États, d'Unions et d'entreprises les plus influents de la planète pour gérer les conséquences de la mondialisation économique et des crises financières qui l'accompagnent.

<sup>557</sup> Anonyme, « Sème ta ZAD. Préparer une manif, fabriquer une cabane ou quelques préalables à la lutte », *Timult*, n°7, septembre 2013, pp.8-20, p.9.

le hangar de la Vache Rit est mis à disposition par les associations citoyennes et les paysan-ne-s en lutte pour les stocker et organiser leur distribution.

Alors que les affrontements continuent à faire rage dans le bocage, les paysan-ne-s mobilisent 40 tracteurs et encerclent la Chat-Teigne pour la défendre contre les forces de l'ordre qui confirment leurs positions sur les axes routiers de la zone. Du 4 au 6 janvier 2013, le Festi'ZAD est organisé et rassemble 20 000 personnes. De plus en plus de monde s'installe sur la zone. L'efficacité de l'occupation contribue à en faire une stratégie partagée par toutes les composantes de la lutte. A titre d'exemple, le 27 janvier, la ferme de Bellevue est squattée et remise en marche par le Collectif des Organisations Professionnelles Agricoles INdignées par le projet d'aéroport (COPAIN)<sup>558</sup>. Le 13 avril 2013, il participe à une manifestation de remise en culture qui lance le mouvement Sème ta ZAD, acteur central, on le verra, de la collectivisation agricole sur la zone. L'événement donne une nouvelle fois lieu à des affrontements avec la police qui tente de l'empêcher. Alors que de nombreuses actions de soutien sont conduites en France, les forces de l'ordre se retirent et le siège prend fin<sup>559</sup>. L'occupation défensive de la forêt de Rohanne cesse et les lieux sont abandonnés pour limiter l'impact humain sur la zone. Le camp Hors Contrôle qui accueillait les militants pendant les affrontements avec les forces de l'ordre, est démonté, nettoyé et remis en culture. Les champs par lesquels s'effectuaient la majorité des déplacements sont délaissés au profit des routes libérées où circulent de plus en plus de vélos. Le site internet [zad.nadir.org](http://zad.nadir.org) demande l'arrêt des dons massifs de nourritures et de matériels<sup>560</sup>. Le mouvement d'occupation qui mobilise désormais une moyenne de 300 personnes entre dans une nouvelle phase : il s'agit maintenant de construire une « Zone d'Autonomie Définitive ».

---

<sup>558</sup> COPAIN est créé en juillet 2011 pour « exprimer publiquement la position commune des six structures (Civam44, Terroir 44, Accueil Paysan, GAB44, Confédération Paysanne, Manger Bio 44) en pointant les incohérences du projet de déplacement de l'aéroport dans la perspective d'un développement de territoire à long terme respectueux de l'Homme, de la terre nourricière et de l'Environnement, privilégiant la relocalisation de la production et l'anticipation de la transition énergétique. » Disponible sur: [http://www.gab44.org/html/index.php?id\\_repertoire=88&pere=29](http://www.gab44.org/html/index.php?id_repertoire=88&pere=29)

<sup>559</sup> Aucune explication n'a véritablement été donnée sur ce départ soudain. L'épuisement des forces de l'ordre dénoncé par leurs syndicats, la forte mobilisation suscitée par l'opposition, et l'événement probablement déclencheur de la Manif pour Tous qui a nécessité la levée de nombreux effectifs policiers et militaires constituent autant de facteurs qui doivent certainement être combinés pour le comprendre.

<sup>560</sup> Ils restaient pourtant très important pendant ma première année de terrain où des gens différents venaient presque tous les jours apporter quelque chose (nourriture, vêtements, chaussures, bois, etc.) aux collectifs d'habitation qu'ils connaissaient ou aux lieux qu'ils rencontraient sur leur route.

## Le « Label ZAD », les Grands Projets Inutiles et Imposés et le monopole de la violence légitime

La popularisation de l'opposition au projet d'aéroport de NDDL accompagne l'émergence d'une nouvelle catégorie des mobilisations anticapitalistes : les luttes contre les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII). L'expression dérive de la notion de « Grands Travaux Inutiles » employée depuis 1984 par le journaliste belge d'investigation Jean-Claude Défossé qui dénonce, notamment dans son Best Seller, *Petit guide des Grands Travaux Inutiles*, les malversations des projets de construction. Vingt ans plus tard, le 23 janvier 2010, plus de 15 000 personnes défilent d'Hendaye à Irun pour protester contre le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) reliant les grandes villes du Pays Basque. C'est dans ce cadre que le concept de GPII émerge. La Charte d'Hendaye remise aux parlementaires européens dénonce le « désastre écologique, socio-économique et humain<sup>561</sup> », la « destruction de zones naturelles et de terres agricoles » engendrée par le développement des LGV et des Lignes dédiées fret rapide et de grande capacité. Le mouvement No-Tav contre le projet de LGV reliant Lyon à Turin et la ZAD de NDDL font office de références et accueillent les deux premières éditions, en 2011 et 2012, du Forum Social dédié à ces mobilisations. Ces rencontres annuelles soutiennent le développement d'un « réseau GPII<sup>562</sup> » (le sigle français s'est internationalisé) liant « différents groupes citoyens de défense des territoires contre des projets de lignes ferroviaires à grande vitesse », mais aussi contre l'extractivisme depuis 2014 et l'organisation du forum à Rosia Montana en Roumanie où la population se mobilise contre une mine aurifère. Le 12<sup>e</sup> Forum Social Mondial tenu à Tunis du 26 au 30 mars 2013 reconnaît et élargit la notion à l'ensemble des méga-projets d'infrastructure visant, selon les termes de la charte adoptée le 29 mars 2013, à faciliter « l'accumulation par dépossession ».

Selon Alfred Burballa Noria et Leah Temper, l'enjeu central des GPII reste cependant celui des réseaux de transports qui constituent la « réforme la plus radicale des infrastructures<sup>563</sup> » européennes. La multiplication des grandes voies reliant les métropoles de l'Union participe à une « marchandisation de l'espace » déterminée par la « valorisation monétaire d'une unité de temps de transport » ou vitesse commerciale<sup>564</sup>. Les politologues montrent ainsi que la valeur des économies réalisées en temps de voyage, c'est-à-dire le

---

<sup>561</sup> « Charte d'Hendaye », 23 janvier 2010.

Disponible sur: <http://www.cade-environnement.org/files/2014/03/chartehendaye.pdf>

<sup>562</sup> Noria (Alfred Burballa), (Temper) Leah, « Contra la velocidad: Movimientos locales contra mega-infraestructuras « inútiles e impuestas » », *EcologíaPolítica*, 28 janvier 2015, pp.63-67, p.64.

<sup>563</sup> *Ibid.*, p.63.

<sup>564</sup> *Ibid.*

nombre de minutes additionnelles de travail gagnées, est considérée comme le principal bénéfice d'un projet de transport. La « grandiose arnaque<sup>565</sup> » dénoncée par les élus opposés à l'aéroport de NDDL (Cédpa) et détaillée dans la revue *Politis*, est en fait la méthode homologuée d'évaluation des coûts-bénéfices des grands projets d'infrastructure. L'étude réalisée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), à laquelle les associations n'avaient jusqu'alors pas eu accès, révèle ainsi que 75 % des bénéfices générés par l'aéroport viendraient des économies effectuées sur les temps de déplacements supposés des travailleurs. L'opacité régulièrement contestée de ce type de calculs participe d'un processus d'imposition qui passe par la manipulation des représentations du projet et de ses conséquences.

Noria et Temper expliquent en effet que « le discours de la politique de mobilité transeuropéenne s'aligne avec sa volonté de surmonter la friction de la distance. Elle adopte ainsi un récit d'apparence plus positive et constructive dont la solution est, en dernier ressort, l'infrastructure de haute vitesse », en employant « des métaphores spatiales comme « missing links » » (« liaisons manquantes »)<sup>566</sup>. Les partenariats public-privé sur lesquels se fondent ces projets favorisent surtout les intérêts des « groupes de pression industriels » de secteurs qui peinent aujourd'hui à se financer<sup>567</sup>. Les infrastructures réalisées ne satisfont pas aux besoins locaux mais privilégient les voyages d'affaires et les intérêts commerciaux<sup>568</sup>. Les grands projets de transport favorisent l'intensification des liaisons entre centres et périphéries et l'extension consécutive du marché. James C. Scott remarque que l'influence d'un gouvernement s'évalue d'abord à son rayonnement économique<sup>569</sup>. L'importance des flux dans la production et le maintien du contrôle territorial explique les réactions extraordinaires des élites économiques et politiques aux occupations contre les GPII. En recréant un obstacle physique, une friction du terrain, les squatters bloquent non seulement la réalisation des projets de transports mais aussi les flux qu'ils sont censés rendre possibles. Le jugement du Tribunal Permanent des Peuples de Turin, rendu le 8 novembre 2015, condamne ainsi « une véritable militarisation du territoire, avec le recours – anormal en temps de paix – à des corps de l'armée (...), des restrictions du droit de circuler (...), des contrôles invasifs des

---

<sup>565</sup> Piro (Patrick), « Notre-Dame-des-Landes : une « grandiose arnaque » à 700 millions d'euros », *Politis*, 08 février 2016. Disponible sur : <https://www.politis.fr/articles/2016/02/notre-dame-des-landes-une-grandiose-arnaque-a-700-millions-deuros-34071/>

<sup>566</sup> Noria (Alfred Burballa), (Temper) Leah, « Contra... », op. cit., p.64.

<sup>567</sup> *Ibid.*

<sup>568</sup> *Ibid.*, p.66.

<sup>569</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.84.



personnes » au Val-de-Susa et « le recours disproportionné à la force afin de contrecarrer les manifestants » à NDDL<sup>570</sup>.

Ce jugement rejoint la définition donnée par le réseau des GPII à des infrastructures pensées comme des « projets pharaoniques (dans la logique du toujours plus grand, plus gros, plus vite, plus centralisateur), destructeurs de terres agricoles, de cadres et de modes de vie, sources de profits juteux pour les grosses entreprises, (...) basés sur des mensonges » et dont la « contestation entraîne une répression particulièrement féroce<sup>571</sup> ». Les adjectifs « inutiles » et « imposés » soulignent à la fois la distance entre les représentations associées aux projets d'infrastructures et la réalité sociale de leur exécution, et l'illusion véhiculée par l'idéal de l'intérêt général, révélée par l'usage du monopole de la violence légitime. Les déclarations d'utilité publique qui rendent les expropriations possibles, n'ont en effet de sens que pour une minorité de la population directement bénéficiaire de la conduite de ces projets : les industriels et les fonctionnaires qui se reconvertissent d'ailleurs aisément dans le secteur privé. L'ancien préfet de la Loire Atlantique, Bernard Hagelsteen, qui participe à la promulgation de la déclaration d'utilité publique du 9 février 2008, quitte alors son poste pour devenir le conseiller personnel du Directeur Général de Vinci Autoroute, concessionnaire du projet. Le 12 avril, la statue de l'éléphant de l'île de Nantes est décorée d'une banderole « un ayraultport ça trompe énormément ». « Cadeau prestigieux et inutile, et d'entretien très coûteux entre princes hindous (l'éléphant blanc, animal sacré, ne pouvant pas travailler)<sup>572</sup> », il est repris par le réseau des GPII dont il devient le symbole.

La popularisation de la lutte contre le projet d'aéroport de NDDL participe ainsi à l'institution de la notion de GPII et à la structuration d'un réseau dédié. Plus encore, la « Zone à Défendre » devient une référence en soi, exerce une influence considérable sur les mouvements sociaux et la culture contemporaine alors que se développe une attention croissante aux luttes environnementales. L'édition 2016 du Petit Robert fait la part belle aux « faucheurs volontaires », aux « décroissants » mais aussi aux « climatosceptiques », qu'elle fait entrer dans le dictionnaire aux côtés des « zadistes » définis comme des « militants qui

---

<sup>570</sup> Après quatre jours d'examen et de délibérés, le jury présidé par Philippe Texier, magistrat honoraire de la Cour suprême de Cassation française et ancien membre et Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies, conclut à une « violation du Droit des Peuples », « de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme », de la « Convention européenne des Droits de l'Homme » et des constitutions nationales dans l'ensemble des GPII traduits devant la cour par les collectifs de lutte européens et sud-américains. *Jugement du Tribunal Permanent des Peuples*, Turin 2015, <http://www.presidioeuropa.net/blog/la-sentence-du-tribunal-permanent-des-peuples-turin-2015/>

<sup>571</sup> « Fiche n°17 : les Grands Projets Inutiles et Imposés », 18 mai 2016. Disponible sur: <https://www.acipandl.fr/pourquoi-dire-non/fiches-thematiques/itemlist/tag/GPII>

<sup>572</sup> « Le réseau des Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII) », CADE environnement. Disponible sur: <http://www.cade-environnement.org/lgv-coordination-projets-inutiles/>

occupent une ZAD pour s'opposer à un projet d'aménagement qui porterait préjudice à l'environnement<sup>573</sup> ». Ce passage du lexique employé localement – et à la marge – par les militant-e-s dans le langage courant fait l'objet de controverses. A l'automne 2014, René Blanc, opposant à l'aéroport et ancien employé de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) dépose les marques « Zad », « Zadiste », « Notre-Dame-des-Landes » et « Zone à Défendre » sur tous les produits dérivés possibles : « vêtements, chaussures, savons, parfums, dentifrices, bijoux, sacs, portefeuilles, papeterie, jeux d'argent, activités sportives et culturelles<sup>574</sup> ». L'enjeu est, selon lui, de « pouvoir maîtriser<sup>575</sup> » des termes chargés d'une « symbolique très forte » et ainsi « éviter que des requins sans scrupule se les approprient un jour pour les apposer sur un T-shirt dans des conditions de fabrication qui ne correspondraient pas à nos valeurs ». L'initiative, pour le moins éloignée des préoccupations et des modes de lutte des occupant-e-s n'a été, à ma connaissance, que relativement peu discutée par les opposant-e-s « perplexes<sup>576</sup> » devant ce que le journaliste Francis Mizio décrit comme « une acrobatie pire que celles nécessaires pour monter une cabane dans les branches ».

Au même moment, un autre enjeu catégoriel soulève quant à lui de vifs débats. Dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014, Rémi Fraisse, étudiant en botanique et militant de l'association France Nature Environnement, est tué par l'une des 700 grenades offensives lancées par la police contre les opposant-e-s à la construction du barrage de Sivens dans le Tarn<sup>577</sup>. Le drame marque l'apogée de plusieurs mois d'une répression particulièrement violente menée par les militants de la FDSEA (la FNSEA départementale) et les forces de l'ordre<sup>578</sup>. La ligue des Droits de l'Homme dénonce « un régime de violences policières qu'aucun citoyen attaché aux règles démocratiques ne saurait tolérer<sup>579</sup> » et « la légalité douteuse des opérations de maintien de l'ordre menées à Sivens » tandis que les pro-barrages appellent à une « battue aux zadistes comme pour les chevreuils<sup>580</sup> ». Si de plus en plus d'occupations contre des GPII revendiquent l'appellation ZAD, le décès de Rémi Fraisse

---

<sup>573</sup> « Les zadistes occupent le dico ! », *Le Parisien*, 18 mai 2015.

<sup>574</sup> Mizio (Francis), « Chronique du Zadistan (7 bis). C'était une tâche, voici que c'est une marque », 14 novembre 2014. Disponible sur : <http://www.poptronics.fr/Chronique-du-Zadistan-7-bis-c>

<sup>575</sup> De Mareschal (Edouard), « Un militant anti-Notre-Dame-des-Landes dépose les marques « Zad et Zadistes » », *Le Figaro*, 10 novembre 2014.

<sup>576</sup> Mizio (Francis), « Chronique... », op. cit.

<sup>577</sup> Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport sur les conditions...*, op. cit.

<sup>578</sup> Souchay (Grégoire), « A Sivens, les milices de la FDSEA multiplient les agressions dans l'impunité », *Reporterre*, 05 mars 2015. Disponible sur : <https://reporterre.net/A-Sivens-les-milices-de-la-FDSEA>

<sup>579</sup> Borredon (Laurent), « La LDH dénonce un « régime de violences policières » à Sivens », *Le Monde*, 23 octobre 2015.

<sup>580</sup> Curvale (Christophe), « Au Testet, la FDSEA entretient un climat de violence et menace les opposants au barrage », *Reporterre*, 30 décembre 2014. Disponible sur : <https://reporterre.net/Au-Testet-la-FDSEA-entretient-un>

marque un tournant. De nombreux débats soulèvent la question des effets négatifs de l'existence d'un « label ZAD<sup>581</sup> » mobilisé hors de toute spécificité contextuelle.

Le slogan « Zad Partout ! » apparaît dans le cadre des mobilisations qui font suite aux expulsions d'octobre 2012. Il vise alors à encourager les manifestations locales de solidarité avec la lutte de NDDL. A mesure qu'il devient un symbole de ralliement, son sens s'élargit et des « ZAD » se montent un peu partout : dans le Morvan contre la méga-scierie incinérateur qui menace la forêt, à Sivens contre le barrage de rétention, à Roybon contre le Center Park, à Agen contre le Technopole, à Haren en Belgique contre la maxi-prison, à Lyon contre le stade, etc. Comme le remarquent les aut-eur-ice-s du texte « Label ZAD et autres sornettes », il « devient alors le titre creux d'un scénario dont on voudrait l'issue certaine, un bis repetita applicable partout et en toutes circonstances<sup>582</sup> ». Chacune de ces occupations portent en effet l'espoir d'un succès semblable à celui de la « ZAD mère<sup>583</sup> ». La mort de Rémi Fraise et l'épreuve particulièrement brutale qu'a constitué l'occupation de Sivens sonnent alors comme un signal d'alarme :

« Suffit-il de nommer une ZAD pour qu'elle existe ? (...) Le label zad, dans un pays traditionnellement réactionnaire et de moins en moins honteux de l'être, est populaire jusqu'à un certain point ; c'est-à-dire qu'une zad n'est pas a priori une cause acquise au cœur de toutes. Pour le dire autrement, à une époque où les zadistes étaient (...) suivies par un mouvement prenant tout l'hexagone, à ce moment là, on pouvait surfer, même naïvement, sur cette vague émotive, politique et populaire. Mais l'opinion, cet être informe et malléable auquel on peut attribuer toutes les intentions, semble toujours légitimer la dernière chose qu'on lui dit. Les zadistes sont devenues, par voie médiatique, des alcooliques, droguées, sales, agressives et contre les agriculteurices. Ainsi désormais, déclarer une zad reviendrait à surfer sur la vague après son passage mais surtout, factuellement, à montrer le chemin de l'expulsion sans avoir les moyens d'y faire face<sup>584</sup>. »

Cet extrait résume l'un des principaux enjeux des discussions qui ont alors cours. La responsabilité collective dans les violences subies par les militants anti-barrage à Sivens et le décès de Rémi Fraise qui en a découlé, sont en partie imputées à la mobilisation inadéquate d'une notion à forte charge politique et morale. Les associations forgées par les élites politiques et industrielles au lexique de la ZAD participent à la légitimation de l'incroyable violence déployée contre une occupation trop récente et trop faible pour y résister. Les aut-eur-ice-s de « Label ZAD » rappellent la diversité des contextes forgés par l'histoire et remarque que ces luttes « ne changent pas d'abord nos représentations du monde, elles sont la

---

<sup>581</sup> Anonymes, « Label ZAD et autres sornettes », ZAD de NDDL, 12 novembre 2015.

<sup>582</sup> *Ibid.*

<sup>583</sup> *Ibid.*

<sup>584</sup> *Ibid.*

marque de leur évolution<sup>585</sup> ». Soulignant la nécessité de transgresser les nouvelles catégories instituées, elles demandent alors si, au-delà de la représentation, de « la répétition d'un modèle type imaginaire ou dans l'ignorance des moyens indispensables à leurs réalisations, (...) le réalisme des zads ne réside-t-il pas dans leur propre dépassement<sup>586</sup> ? »

## **II. Le Shakirail, une « Zone d'Autonomie Conventiionnée » : l'institutionnalisation de Curry Vavart**

Le Shakirail est un ancien centre de formation et vestiaire des cheminots de la SNCF comportant deux bâtiments d'une surface totale de 1400 m<sup>2</sup>, entourés par une cour, au bord des voies menant vers la Gare de l'Est. Le processus de gentrification initié dans les années 1960 atteint le nord-est de Paris au début des années 2000<sup>587</sup>. Le quartier de la Chapelle représente l'un des derniers quartiers populaires de la capitale. Lors d'une réunion publique tenue le 5 juin 2008, la mairie de Paris annonce le lancement du projet Chapelle International signant le « grand retour de la logistique dans la capitale<sup>588</sup> » grâce au réaménagement de la zone autour d'un hôtel de fret ferroviaire. La restructuration du quartier s'inscrit dans le Projet Paris Nord-Est considéré comme « le plus vaste projet d'aménagement parisien<sup>589</sup> » et participe à la métropolisation de la capitale entreprise à travers le Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU) initié en 2002 et le Projet du Grand Paris lancé en 2008 par le gouvernement Fillon. C'est dans ce contexte que l'association Curry Vavart obtient, en février 2011, une Convention d'Occupation Précaire permettant à ses membres d'installer des ateliers dans des locaux qu'ils s'engagent en retour à garder.

---

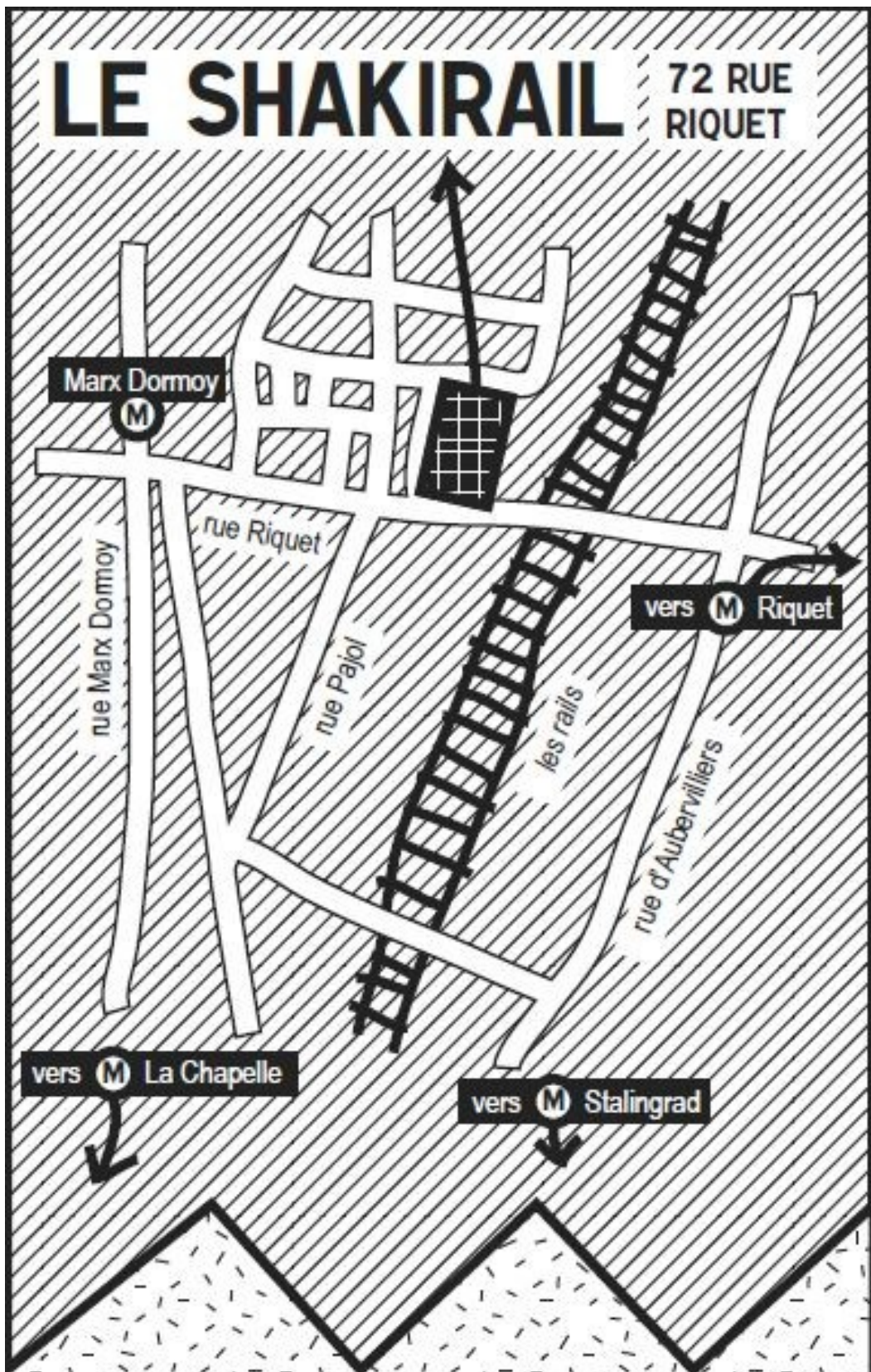
<sup>585</sup> *Ibid.*

<sup>586</sup> *Ibid.*

<sup>587</sup> Clerval (Anne), *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte, 2013, p.113.

<sup>588</sup> Kindermans (Marion), « Chapelle International, le fret revient dans Paris », *Les Échos*, 25 mai 2016.

<sup>589</sup> « Le projet Paris Nord Est. » Disponible sur: <https://paris-nord-est.imaginons.paris/comprendre/le-projet-paris-nord-est-0>



Anonymes, « Programme du Festival Curry Vavart », Paris, 17-22 septembre 2014.

## Du village à la métropole : la gentrification du quartier de la Chapelle

L'histoire des transformations successives de l'actuel quartier de la Chapelle est intimement liée à la situation qu'il occupe au croisement de grandes routes commerciales<sup>590</sup>. A la fin des années 1840, des voies ferrées à destination de Lille et de Strasbourg sont aménagées par les compagnies des chemins de fer du nord et de l'est qui formeront en 1938 la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF). Des jonctions sont établies avec la ligne de la petite ceinture dont la fonction principale est d'organiser la circulation des marchandises produites dans la capitale vers les réseaux de distribution nationaux. Le projet d'un grand Paris germe alors dans l'esprit de Napoléon III qui remet au Baron Hausmann, préfet de la Seine, un décret d'annexion portant les limites de la ville jusqu'à l'enceinte défensive de Thiers achevée en 1844. Le quartier circonscrit par les chemins de fer du nord et de l'est reprend le nom de l'ancien village de la Chapelle. Lors de la destruction de l'enceinte en 1930, certaines portions de la Zone non aedificandi (non constructible) sur laquelle s'étaient installées les populations les plus pauvres (d'où la notion de « zonard » dérive) lui sont rattachées. Le quartier, fortement industrialisé, est alors animé par une population d'ouvriers et d'artisans précaires vivant dans des habitations insalubres et surchargées. Il remplit également une « fonction d'accueil » pour les populations d'origine immigrées<sup>591</sup>. Cette empreinte industrielle est encore visible à la fin des années 1990 par le poids de l'imprimerie, de la confection, de la construction électrique et électronique (19 % des établissements et 27 % des salariés), et des activités de fret et le stockage de marchandises (15 % des emplois) sur l'économie du quartier<sup>592</sup>.

Les quartiers périphériques jouent un rôle important dans la réorganisation de la production. La Chapelle, « bordée d'infrastructures d'échelle métropolitaine<sup>593</sup> », relie la ville de Paris aux grands axes de circulation extérieurs. Les réseaux de transports assurent l'intégration des différents pôles d'activités aux logiques imposées par le centre de commandement métropolitain dont l'emprise s'étend à mesure qu'il déborde ses limites. Les

<sup>590</sup> Depuis l'Antiquité, le col séparant les collines de Montmartre et Belleville assure la liaison entre Lutèce et les plaines agricoles de la Beauce et de la Picardie. La route qui y est aménagée croise la Via Agrippa, l'une des principales voies romaines sur laquelle transite l'étain extrait de Bretagne et acheminé jusqu'à la Méditerranée. Au Moyen-Âge, elle est renommée voie de l'Estrée et héberge la Foire du Lendit qui constitue l'une des plus importantes rencontres commerciales du royaume de France entre le IX<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à la Révolution Française, le vie du village s'organise ainsi principalement autour du maraîchage, de la viticulture, du transport de marchandises et des activités de divertissement installées le long de l'Estrée.

<sup>591</sup> Clerval (Anne), *Paris...*, op. cit., p.87.

<sup>592</sup> Atelier Parisien d'Urbanisme, « L'activité économique dans le quartier de la Chapelle. Premier diagnostic », février 1999, p.6.

<sup>593</sup> « Rapport de présentation de la révision simplifiée du PLU. Secteur Chapelle International 18<sup>e</sup> arrondissement », 13 novembre 2013.

quartiers jouxtant le « centre polarisateur (...) formé des beaux quartiers de l'Ouest parisien plus que des arrondissements centraux » constituent ainsi, selon l'expression relevée par Anne Clerval, un « front pionnier » de la gentrification<sup>594</sup>. La notion renvoie au processus de remplacement des populations et, consécutivement, des activités et de l'architecture, par lequel l'organisation économique d'un espace est adaptée aux nouvelles exigences de la production<sup>595</sup>. Le front pionnier de la gentrification se déplace ainsi, depuis les années 1960, d'ouest en est et du sud vers le nord de la ville et n'atteint le 18<sup>e</sup> arrondissement que dans les années 2000.

L'« augmentation des activités tertiaires<sup>596</sup> » dans le quartier de la Chapelle s'effectue principalement par le développement des services marchands aux entreprises qui accompagne l'abandon de nombreux petits commerces (13 % du total des locaux d'activité)<sup>597</sup>, « base de la solidarité de classe », entraînant « la disparition du quartier comme « communauté autosuffisante »<sup>598</sup> ». En mars 2001, la mairie de Paris lance le GPRU d'onze quartiers périphériques reconnus pour leur situation d'« enclavement<sup>599</sup> » économique et social, leur faible intégration à un marché parisien dominé par les activités tertiaires, le manque d'équipements publics, la dégradation des espaces, etc. Le programme Paris Nord-Est vise à la réhabilitation de ce territoire considéré comme « isolé du reste de la ville par des infrastructures encombrantes et parfois obsolètes<sup>600</sup> ». La restructuration s'organise autour des axes de circulation routiers, ferroviaires et fluviaux, à la jonction desquels la zone se situe, engageant la transformation de près de 600 hectares de terrain. Le quartier Chapelle International, projet phare du programme, mêle habitations et locaux d'activités tertiaires et tertiaires supérieures et un hôtel logistique multimodal de 40 000 m<sup>2</sup> devant garantir le « grand retour du fret dans la ville<sup>601</sup> ».

---

<sup>594</sup> Clerval (Anne), *Paris...*, op. cit., p.113.

<sup>595</sup> Bidou-Zachariassen (Catherine), Poltorak (Jean-François), « Le « travail » de gentrification : les transformations sociologiques d'un quartier parisien populaire », *ERES*, 2008/1, n°132-133, coll. « Espaces et sociétés », pp.107-124, p.107; Clerval (Anne), « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 20 juillet 2010. Consulté le 06 février 2017. Disponible sur : <http://cybergeo.revues.org/23231>

<sup>596</sup> Entre 1982 et 1992, 6 emplois sur 10 sont supprimés par la disparition de près d'un quart des établissements du secteur commercial. Il en va de même dans celui des transports avec la suppression de près de la moitié des emplois et du quart des établissements. Le déclin de l'activité locale se poursuit dans les années 1990, alors que les activités externes (industrie, transports) se stabilisent. Atelier Parisien d'Urbanisme, « L'activité... », op. cit., p.11.

<sup>597</sup> *Ibid.*, p.14.

<sup>598</sup> Coing (Henri), *Rénovation urbaine et changement social : l'îlot n°4 (Paris 13<sup>e</sup>)*, Paris, Éditions ouvrières, 1966, p.232 cité par Clerval (Anne), *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte, 2013, p.49.

<sup>599</sup> Atelier Parisien d'Urbanisme, « Projets d'aménagement du secteur Nord-Est de Paris », décembre 2004.

<sup>600</sup> « Le projet Paris Nord Est... », op. cit.

<sup>601</sup> Projet Chapelle International. Disponible sur : <http://www.chapelleinternational.sncf.com/>

La transformation de Paris en une métropole mondiale engage ainsi l'émergence de « centres secondaires<sup>602</sup> » spécialisés, une organisation réticulaire « à l'échelle de toute la région ». Le Grand Paris Express doit relier les pôles économiques, les grandes gares ferroviaires et aéroportuaires et les banlieues où réside la main-d'œuvre employée. La métropole et son métro automatique font ainsi l'objet de résistances dont certaines s'inscrivent dans le réseau GPII<sup>603</sup>. A titre d'exemple, l'association pour le Triangle de Gonesse lutte pour la préservation des terres agricoles menacées par le projet de centre commercial Europa City. Son logo jaune et rouge : « Non à Europa City. Un autre projet est possible » reprend le slogan et l'esthétique de celui de l'ACIPA : « Non à l'aéroport. Un autre monde est possible ».

Comme le montrent les débats opposant les squats d'artistes aux squats autonomes, les remplacements de populations constituent la source principale des conflits sociaux engendrés par un projet d'aménagement. 33 % des habitant-e-s du quartier de la Chapelle vivent du RSA ou de faibles revenus<sup>604</sup>. La rénovation de la zone ne compense pas la destruction du parc de logements sociaux de fait<sup>605</sup>. Au contraire, les espaces libérés par l'abandon des locaux commerciaux et industriels proches du centre attirent des populations précaires marquées par un fort capital culturel. Les artistes, qui profitent de cette « opportunité immobilière<sup>606</sup> » pour installer de nouvelles activités, en forment l'« avant-garde<sup>607</sup> ».

Au moment de mon terrain, le quartier de la Chapelle accueillait trois grands squats d'artistes conventionnés : le Théâtre de Verre, Le Jardin d'Alice et le Shakirail qui fait par ailleurs face au 104, grand centre de résidence artistiques et d'exposition ouvert en 2008 et dont la coûteuse réfection, « sans lien avec le quartier<sup>608</sup> », rencontre peu de succès et fait polémique. L'installation du Théâtre de Verre, à l'automne 2009, correspond au second

<sup>602</sup> Gilli (Frédéric), « Paris métropole est-il un simple objet transitionnel ? », *Quaderni*, 2010, n°73, pp.35-44, p.35.

<sup>603</sup> Gazette Debout, « Pourquoi le Grand Paris n'a pas besoin d'Europa City », *Médiapart*, 02 décembre 2016. Disponible sur: <https://blogs.mediapart.fr/gazette-debout/blog/021216/pourquoi-le-grand-paris-n-pas-besoin-d-europa-city>

<sup>604</sup> Atelier Parisien d'Urbanisme, « Projets... », op. cit.

<sup>605</sup> Sa promotion doit donc intégrer cet enjeu. Le site du projet Chapelle International joue à la fois sur l'empreinte industrielle du quartier, caractérisée par la prédominance d'une population précaire notamment d'origine immigrée et sa gentrification par l'arrivée progressive de ménages à fort capital culturel. Sur les 900 logements construits, 300 seront ainsi « réservés aux étudiants, aux jeunes travailleurs et aux travailleurs migrants ». Simultanément, une « Maison des Pratiques artistiques amateurs, des terrains de sport, une ferme urbaine » seront construits. Le même discours est plus largement appliqué au GPRU Paris Nord-Est qui doit viser à « la mise en œuvre d'une véritable mixité, tant en matière de peuplement qu'en matière de programmation urbaine (logement, bureaux, fret, activités, services urbains, équipements, espaces verts) ». « Rapport de présentation... », op. cit.

<sup>606</sup> Clerval (Anne), *Paris...*, op. cit., p.92.

<sup>607</sup> *Ibid.*, p.100.

<sup>608</sup> « Le Centquatre à la recherche d'une nouvelle direction », *Les Inrocks*, 11 mai 2010. Disponible sur : <https://www.lesinrocks.com/2010/05/11/arts/le-centquatre-a-la-recherche-dune-nouvelle-direction-1130840/>



relogement du collectif Co-Arter organisé par la mairie de Paris. Le Jardin d’Alice est quand à lui squatté quelques semaines, en mars 2009, avant la signature d’une COP. L’expulsion du collectif en avril 2009 est suivit par leur relogement dans la Caserne de Reuilly dans le 12<sup>e</sup> arrondissement où il est rejoint par les expulsés d’un autre squat conventionné, la Gare Expérimentale, anciennement situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Le projet de reconversion du bâtiment entraîne une nouvelle expulsion et un nouveau relogement, en 2015, à Montreuil cette fois. Cette relocalisation dans une ville marquée par la fermeture de nombreux foyers de migrants et par une longue histoire de squats mus par une perspective d’autonomie suscite la controverse. Le Shakirail, occupé par l’association Curry Vavart, est quant à lui le résultat d’une négociation avec la SNCF, propriétaire des locaux, pour l’obtention d’une COP en échange de « l’installation d’ateliers comme méthode efficace de gardiennage<sup>609</sup> ». Catherine Bidou-Zachariasen et Jean-François Poltorak remarque de manière générale que « l’arrivée des « artistes » correspond aussi à une « politique » relativement délibérée du propriétaire majoritaire, qui avait à faire face à des nuisances diverses, occupations illicites, impayés, trafics de drogue...<sup>610</sup> »

## Du squat au contrat de gestion : l’institutionnalisation de Curry Vavart

L’association Co-Arter, fondée par Luis Pasina, ancien membre du collectif Art Cloche, ouvre, en mars 2003, le 6 impasse Barrier dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Expulsé en septembre 2004, le Théâtre de Verre occupe un nouvel espace, au 25-27 rue de l’Échiquier dans le 10<sup>e</sup> arrondissement dans un bâtiment de stockage du service de fret de la SNCF. Le collectif développe de bonnes relations avec la mairie locale qui intervient lors du procès et permet le maintien des activités jusqu’en 2006 où il obtient un relogement au 5 impasse Bonne Nouvelle. C’est à ce moment-là que sept amis, souhaitant s’émanciper de la logique pyramidale imposée par Luis Pasina et recentrer leur activité sur des pratiques artistiques diluées par l’engagement politique du Théâtre de Verre<sup>611</sup>, montent l’association AGETA, pseudonyme administratif de Curry Vavart. Le groupe se constitue en association loi 1901 pour disposer d’une « structure pertinente reconnue au sein de la société civile » et « épargner le plus possible les individus » lors des procédures de justice<sup>612</sup>.

---

<sup>609</sup> « Le Shakirail. » Disponible sur: <http://www.curry-vavart.com/le-shakirail.htm>

<sup>610</sup> Le terme « nuisances » reprend, sans perspective critique, le point de vue du propriétaire. Bidou-Zachariasen (Catherine), Poltorak (Jean-François), « Le « travail »... », op. cit., p.113.

<sup>611</sup> Notamment avec la création du collectif Jeunes Précaires et l’accueil de réfugiés.

<sup>612</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 14 février 2016.

En février 2007, Curry Vavart ouvre son premier squat. L'association occupe d'anciens locaux de l'éditeur Albin Michel mais leur étendue (6000m<sup>2</sup>) et leur impossible électrification contraignent la poursuite du projet. Elle quitte ainsi volontairement les lieux, au mois de mai, après négociation avec le propriétaire qui leur offre une enveloppe en échange de leur départ<sup>613</sup>. En janvier 2008, le collectif ouvre le 3 rue des Montiboeufs dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, mobilise une centaine d'artistes, programme près de 40 événements en deux ans d'installation et entre en contact avec le Parti Socialiste (PS) du 20<sup>e</sup> arrondissement à qui il transmet un premier bilan d'activité<sup>614</sup>. Le Boeuf 3 accueille alors la campagne de Frédérique Calandra, proche de Bertrand Delanoë, élue maire en 2008 et nommée conseillère métropolitaine déléguée de la métropole du Grand Paris en janvier 2016<sup>615</sup>. Cette association s'avère déterminante. L'accueil du meeting de campagne d'Europe Écologie les Verts en 2014 fait à ce titre l'objet de controverses. Nora explique ainsi qu'« y a eut un débat sur le fait que le PS serait pas content et comme c'est d'eux qu'on dépend pour les conventions<sup>616</sup>... » Philippe me fera quant à lui remarquer que « l'association n'est pas apolitique dans le sens où, bah déjà de plus en plus elle s'appuie sur un gouvernement de gauche socialiste. Et ça c'est indéniable. Enfin, on est soutenus par la mairie du XXème et on peut plus fonctionner sans ça. Dans l'état actuel des choses<sup>617</sup>... »

En février 2010, l'association ouvre le 107 rue du Chemin Vert dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, qu'elle occupe en parallèle du Bœuf 3 dont elle négocie l'expulsion avec le propriétaire et la préfecture. Le Gros Belec devient, en quelques mois, l'un des « plus gros squat de Paris<sup>618</sup> ». Le hangar de 3000 m<sup>2</sup> accueille des centaines d'artistes et plus de soixante événements. C'est à ce moment-là que Damien, cheminot à la SNCF, intègre le collectif. Le squat est expulsé fin octobre, sans relogement. Mais Curry Vavart, dispose alors de deux garants moraux, le PS et Damien, qui interviennent auprès de la SNCF pour négocier le conventionnement du 72 rue Riquet dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Le collectif rencontre une des responsables du programme Paris Nord-Est à qui il présente un dossier axé sur la « reconnaissance institutionnelle » du travail de l'association et de ses membres (à travers les festivals et les projets auxquels ils ont participé)<sup>619</sup>. La COP est signée en février 2011. Elle comprend notamment la mise aux normes des bâtiments, la souscription d'une assurance,

---

<sup>613</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>614</sup> Entretien Vincent, le Shakirail, 17 avril 2013.

<sup>615</sup> Chapot (Edouard), *Du squat artistique au site conventionné. Le collectif Curry Vavart comme exemple d'institutionnalisation*, 72 pages, mémoire de master, Paris, 2012.

<sup>616</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 17 juin 2014.

<sup>617</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>618</sup> « Le Gros Belec. » Disponible sur: <http://www.curry-vavart.com/le-gros-belec.htm>

<sup>619</sup> Entretien Vincent, le Shakirail, 17 avril 2013.

l'interdiction d'habiter et d'accueillir du public, de fumer dans les ateliers, et le renouvellement annuel du contrat après contrôle du respect des termes par le propriétaire.



Margot Verdier, le Shakirail, Paris, juin 2014.

La même année, l'association obtient le conventionnement du 74-76 rue des Maraîchers où elle installe des ateliers et des espaces de répétition. La fin du contrat donne lieu à la signature d'une nouvelle COP au 14-16 rue du Capitaine Marchal. Squatté depuis dix ans par un autre collectif d'artistes dont Frank Hintelbrand fait partie, le Carrosse est expulsé le 28 mars 2012. La mairie propose alors à Curry Vavart de reprendre le lieu. Malgré les polémiques et le départ de certains membres, l'association s'y installe finalement en octobre 2012. Les réunions hebdomadaires du collectif ont lieu alternativement au Marchal et au Shakirail qui en constitue le centre névralgique. C'est là que la plupart des membres de la période squat travaillent, mais aussi et surtout, c'est le seul lieu où se tiennent encore des événements publics (pour contourner l'interdiction, les artistes font adhérer gratuitement les visiteurs à l'association). Philippe remarque l'ambivalence du statut du Shakirail qui confronte la liberté héritée de l'occupation illégale aux restrictions croissantes imposées par les conventionnements :

« En fait on a pas totalement perdu notre côté squatteur grâce au Shakirail. (...) Et le jour où on ne sera plus conventionné avec la SNCF, ou tout du moins où on aura plus le Shakirail, le virage va être vraiment violent, parce qu'on va passer d'un endroit, 'fin d'une structure qui accueille envers et contre tout du public, au moins une fois par semaine, à un truc où on aura plus le droit de faire grand-chose sans que la préfecture nous tombe sur le dos. Parce que concrètement par exemple pour faire un événement public au Marchal c'est possible, mais faut en référer un mois à l'avance à la préfecture de police, faut avertir la mairie. Faut faire tout un tas de procédures comme ça qui nous astreindraient à faire 4 événements par an et c'est tout quoi<sup>620</sup>. »

L'institutionnalisation de Curry Vavart progresse en effet à travers chaque nouveau lieu. Deux contrats d'insertion pour la gestion des questions administratives sont créés au Marchal et permettent l'embauche de membres du collectif. Il obtient en parallèle, en août 2013, le conventionnement du 88 rue Pixérécourt. L'espace, réservé à des résidences temporaires, est isolé du reste des activités du collectif dont les membres me confient qu'ils ne s'y reconnaissent pas. Il est définitivement fermé en janvier 2015. En décembre, Curry Vavart remporte, à la suite d'une procédure de marché public, la gestion pour cinq ans de la Villa Belleville « établissement culturel de la ville de Paris dédié aux arts visuels<sup>621</sup> », qui accueille des résidences d'artistes de 3 à 6 mois et des ateliers ouverts au public. L'enjeu est, comme me l'explique Dominique, de pérenniser les emplois créés. Hormis le Shakirail, l'ensemble des lieux conventionnés par l'association se situent dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. L'institutionnalisation progressive du collectif résulte ainsi d'une action concertée avec les élus PS locaux et la municipalité parisienne.

## Une « Zone d'Autonomie Conventionnée » ? Les enjeux catégoriels de la légalisation des squats d'artistes

Curry Vavart se présente comme « un collectif pluridisciplinaire qui organise et développe des espaces de vie, de création et d'activités partagées<sup>622</sup> ». L'association ne formule aucune revendication mais présente son action comme une démarche volontaire et corporatiste :

---

<sup>620</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>621</sup> « Villa Belleville. » Disponible sur: <http://www.villabelleville.org/le-lieu/>

<sup>622</sup> « Présentation : Curry Vavart c'est quoi ? » Disponible sur: <http://www.curry-vavart.com/presentation.htm>

« Constatant à Paris le manque d'espace de travail disponible et abordable pour la jeune création et les associations, le collectif Curry Vavart s'est organisé afin de proposer des réponses pour soutenir ces initiatives<sup>623</sup>. »

Elle entend ainsi « fédérer et soutenir de nombreux artistes en situation précaire » à travers une « activité nomade : son projet repose sur la possibilité temporaire d'occuper des espaces désaffectés en attente de réhabilitation<sup>624</sup> ». Elle souligne enfin le soutien offert par « plusieurs partenaires » public et privés qui ont « accordés leur confiance au projet<sup>625</sup> ». A l'instar du Théâtre de Verre qui présente « le nomadisme<sup>626</sup> » comme un choix pour mettre en œuvre une « philosophie » démocratique de l'art, Curry Vavart fait de sa précarité situationnelle une spécificité signifiante de son action. Ralf considère ainsi l'institutionnalisation comme « une victoire. Une reconnaissance de nos savoirs-faire et de notre rôle social<sup>627</sup> ». Le discours apolitique porté par l'association répond aux attentes de ses partenaires institutionnels.

L'emploi de modifieurs permet en outre de sortir d'un débat orienté vers la portée politique du squat et de doter la démarche d'une identité propre. Lors de la réunion du 9 avril 2014 où je demande au collectif l'autorisation d'enquêter, Philippe m'interroge : « Tu es au courant qu'ici c'est pas un squat<sup>628</sup> ? » Quelques minutes plus tard, Aneth emploie pourtant le terme pour parler de l'organisation du lieu. De manière générale, le collectif se présente à l'extérieur comme un espace conventionné mais s'identifie à un squat, dans l'intimité. C'est d'ailleurs sur cette ambivalence que s'ouvre le documentaire « Zones d'Autonomie Conventionnée<sup>629</sup> » tourné au printemps 2013 et dont le titre joue à la fois sur la division du quartier de la Chapelle en Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) et sur le « label » de la « Zone d'Autonomie Définitive » ou « Zone à Défendre » de NDDL. Une comédienne entre sur scène sous les applaudissements du public qu'elle plonge dans l'hilarité :

« Alors ! On m'a expliqué en coulisse... en plus on était obligé de chuchoter c'est vachement chiant ! On m'a expliqué qu'ici c'était un squat ! Un squat c'est un truc où tu peux te mettre dans les bâtiments vides, 'fin je sais pas... Après y un gars il est venu il a dit : « Mais non c'est pas un squat c'est conventionné ! » Alors ça commence à s'engueuler et tout, en chuchotant c'est vachement chiant ! : « Mais nous on est des vendus ! », « Ouais mais non parce qu'on a quand même des couilles », « Ouais mais

---

<sup>623</sup> *Ibid.*

<sup>624</sup> *Ibid.*

<sup>625</sup> *Ibid.*

<sup>626</sup> « L'association Co-Arter. » Disponible sur : <http://theatredeverre.org/index.php/association-co-arter>

<sup>627</sup> Entretien Ralf, le Shakirail, 07 novembre 2014.

<sup>628</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 09 avril 2014.

<sup>629</sup> Collectif des Portes Ouvertes La Chapelle et Collectif Variable, *ZAC : Zones d'Autonomie Conventionnée*, 2013, 45 min.

non... » Bon, entre gauchos on va pas faire de chichis on est dans un squat, on s'en fou des conventions tout ça ! Alors où j'en étais ? On vous a dégotté le fleuron, la crème de la crème du... je dirais... milieu underground... Vous allez voir c'est des grands intellectuels ! Oui Monsieur, des grands intellectuels qui vont vous expliquer comment ça se passe dans un squat conventionné<sup>630</sup> ! »

La scène est extraite d'un spectacle présenté lors de la quatrième édition des Portes Ouvertes de la Chapelle les 5, 6 et 7 mai 2013. L'événement réunit les trois squats d'artistes (le Théâtre de Verre, le Jardin d'Alice et le Shakirail) et les trois jardins partagés (Ecobox, Bois Dormoy, Arrière Cour 93) du quartier qui ouvrent leurs portes au public pour présenter les initiatives conduites toute l'année. C'est à cette occasion que la carte « Espaces conventionnés », présentée en annexe 7, est produite. Elle fait le parallèle entre les projets de construction et les lieux conventionnés pour questionner, selon les mots de Vincent Prieur, président et membre fondateur de Curry Vavart, « le devenir de ces initiatives éphémères » condamnées par les politiques d'aménagement. L'enjeu n'est alors pas tant d'empêcher des expulsions inévitables que de savoir si, par la négociation, « les futurs projets est-ce qu'on va avoir une influence dessus ou pas<sup>631</sup> ? »

Il faut ici remarquer que les discours des occupant-e-s du Shakirail mobilisent peu la notion d'autonomie. Martin me surprend ainsi pendant l'entretien qu'il m'accorde en juin 2014 en l'utilisant comme synonyme de « responsabilité<sup>632</sup> ». Il remarque ainsi que « l'autonomie c'est ce qu'il y a de plus dur à faire comprendre aux compagnies extérieures parce qu'il y en a vraiment qui croient qu'on est prestataires ou qu'on est femmes de ménage, j'en sais rien. (...) Voilà donc faut que les gens ils soient le plus autonomes possible<sup>633</sup> ». Lorsque je lui fait remarquer et lui demande ce qu'il pense du titre du documentaire « Zone d'Autonomie Conventionnée » - n.b. qu'aucune personne interrogée n'avait encore vu -, Martin remarque la contradiction entre les contraintes imposées par la COP et la volonté de l'association de se développer selon une logique qui lui est propre :

« On a beau être conventionnés, je pense que la convention nous sert uniquement de... de façade, de vitrine, pour pouvoir pérenniser le lieu, les activités dans le quartier (...). Après nous notre but c'est d'ouvrir, d'ouvrir le lieu au quartier ou à tous ceux qui veulent venir de Paris ou de Banlieue pour répéter ici mais vu que... justement on cherche pas à s'institutionnaliser, heu... on cherche surtout pas à être prestataires de services, c'est en ça que l'autonomie revient, revient de plein fouet chez tout le monde quoi. L'autonomie, c'est prendre la responsabilité de ce que tu fais ici, pourquoi t'y mets les pieds et c'est aussi le rempart je pense contre l'institutionnalisation. C'est le fait que justement on va

---

<sup>630</sup> *Ibid.*

<sup>631</sup> *Ibid.*

<sup>632</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>633</sup> *Ibid.*

pas commencer à se faire payer pour faire le ménage derrière les gens. (...) Mais heu... je perds le fil de ce que j'allais dire, mais en tout cas, les compagnies qui viennent ici on leur fait clairement comprendre qu'elles aussi elles sont privilégiées de pouvoir venir ici et que si elles veulent bénéficier d'un maximum de privilèges sans avoir de devoirs, qu'elles aillent dans un théâtre parisien où là elles vont raquer mais elles sauront pourquoi<sup>634</sup>. »

De ce point de vue, le titre « Zone d'Autonomie Conventionnée » pourrait se traduire par un espace conventionné d'activités autogérées. La notion d'« autonomie » renvoie ici cependant davantage à une logique d'action individuelle que collective. Le positionnement adopté par l'association diffère ainsi de la logique d'action dissidente dans laquelle le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL s'est engagé.

---

<sup>634</sup> *Ibid.*

## B. Ouvrir une brèche dans la totalité. Représentations et pratiques de l'occupation à la ZAD de NDDL.

Le 26 septembre 2015, « la ZAD se déclare « autonome » » en solidarité avec les communes du Kurdistan nord qui appellent à « refuser la légitimité de l'État et de ses forces répressives<sup>635</sup> ». Le texte affirme soutenir les pratiques anti-autoritaires attachées au mouvement de libération kurde porté par le KCK (Confédération des Communautés du Kurdistan) et respecter ses « principes d'autodéfense et [son] indépendance stratégique<sup>636</sup> ». Cette déclaration symbolique révèle les enjeux territoriaux qui conditionnent la réalisation de l'autonomie : le conflit pour le contrôle des accès aux ressources et l'autodétermination normative. L'occupation, pensée comme une force d'ouverture, un outil de fragmentation du pouvoir, permet de reconstituer la friction du terrain nécessaire pour le « tenir à distance<sup>637</sup> ». La frontière hétérotopique qu'elle fait advenir matérialise ce rapport d'opposition et participe donc de la production de l'espace à travers les représentations et les pratiques qu'elle mobilise.

L'expérience de la répression joue un rôle central dans cette construction. Le monopole de la violence légitime, qui assure le fonctionnement du gouvernement comme instance de direction de la société<sup>638</sup>, se fonde sur la distinction entre « guerre civilisée<sup>639</sup> » et « guerre sauvage ». Cette opposition morale repose, pour une large part, sur le rejet de l'individualisme « barbare » : la guerre civilisée, caractéristique des sociétés organisées autour d'un pouvoir coercitif, s'illustre par l'obéissance du corps des soldats unis dans l'intérêt général<sup>640</sup>. A l'instar d'autres « idées concernant l'indivisibilité du royaume<sup>641</sup> », cette représentation « constitue en fait une sorte d'expédient idéologique » mobilisé pour « enrégimenter l'opinion publique<sup>642</sup> ». Le consensus associé, dans les discours de civilisation, à la « la pacification des esprits et des corps<sup>643</sup> », trace « une carte des opérations de guerre, une topographie du visible, du pensable et du possible où loger guerre et paix<sup>644</sup> ».

---

<sup>635</sup> Anonyme, « Déclaration d'autonomie de la ZAD de NDDL en solidarité avec le Kurdistan », ZAD de NDDL, 25 septembre 2015.

<sup>636</sup> *Ibid.*

<sup>637</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.175.

<sup>638</sup> Weber, *Le savant et le politique* (1919), Paris, Plon, 1959.

<sup>639</sup> Keegan (John), *De la guerre*, Paris, Perrin, 2016, p.760.

<sup>640</sup> *Ibid.*, p.766.

<sup>641</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.156.

<sup>642</sup> Petit (Jean), *La bataille de Notre-Dame-des-Landes. Éléments de langage*, Paris, L'Harmattan, 2015, coll. « Questions contemporaines », p.13.

<sup>643</sup> Rancière (Jacques), *Chroniques des temps consensuels*, 2005, Seuil, coll. « La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle », p.8.

<sup>644</sup> *Ibid.*



Les occupant-e-s de la ZAD de NDDL opposent à cette logique d'intégration des représentations et des pratiques de l'autonomie déterminées par trois grands axes de lutte : le blocage du processus de réification capitaliste par la collectivisation des ressources ; l'enrayement des logiques d'homogénéisation comportementale par la différenciation individuelle et la dispersion spatiale ; l'ouverture d'une brèche dans la totalité et l'inhibition consécutive des mécanismes de clôture systémique par l'entretien de réseaux de solidarités globaux entre initiatives locales, et la remise en question de la partition Nature/Culture, aussi bien dans l'exploitation de l'environnement que dans les relations aux autres espèces animales. Je m'attacherai ainsi, dans la seconde partie de ce chapitre, à la logique d'occupation qui se développe à travers la transgression des modes d'accès homologués aux ressources, sa répression et la réflexivité des acteurs quant aux conditions de matérialisation de la perspective d'autonomie.

## **I. La ZAD, frontière barbare d'une civilisation mortifère. La spatialisation des luttes des représentations.**

Les « djihadistes verts<sup>645</sup> » et « l'État de droit<sup>646</sup> » : discours de civilisation et production de la totalité

Quelques jours après le décès de Rémi Fraisse (1993-2014), Xavier Beulin (1958-2017), président du groupe agro-industriel international Avril, lobbyiste et président de la FNSEA, dénonce ces « djihadistes verts », « extrémistes » menaçant « l'équilibre démocratique » de la France<sup>647</sup>. L'opposition rhétorique entre une démocratie portée par les grands industriels et les représentants de l'État et une minorité radicale menaçant les fondements de la société forme l'un des principaux discours mobilisés contre l'influence croissante de la ZAD. Jean Petit, qui consacre un ouvrage à l'analyse des discours des autorités publiques, des industriels et des lobbyistes pro-aéroport, remarque le rôle joué par l'occupation dans l'évolution des représentations associées à la lutte :

---

<sup>645</sup> « La FNSEA dénonce les « djihadistes verts » du barrage de Sivens », *L'Express*, 29 octobre 2014.

Disponible sur : [https://www.lexpress.fr/actualite/politique/la-fnsea-denonce-les-djihadistes-verts-du-barrage-de-sivens\\_1616780.html](https://www.lexpress.fr/actualite/politique/la-fnsea-denonce-les-djihadistes-verts-du-barrage-de-sivens_1616780.html)

<sup>646</sup> « Notre-Dame-des-Landes. L'Acsan interpelle les candidats à la présidentielle », *Presse Océan*, 06 janvier 2017.

<sup>647</sup> « Barrage de Sivens. La FNSEA dénonce les « djihadistes verts » d'un « mouvement bien organisé » », *Terre-Net Média*, 20 octobre 2014.

Disponible sur : <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/la-fnsea-denonce-les-djihadistes-verts-d-un-mouvement-bien-organise-205-105010.html>

« L'obstruction physique pour empêcher la démolition de vieilles fermes ou l'avancée des travaux est redoutable pour le pouvoir. Elle oblige ce dernier à déployer des moyens policiers importants, et révèle clairement sous l'œil des caméras les positions d'agresseurs et d'agressés. Il est donc nécessaire au pouvoir de diaboliser ces opposants, quels qu'ils soient, pour empêcher un élan de sympathie à leur égard<sup>648</sup>. »

La thématique de l'agression étrangère vient alimenter la construction d'une nouvelle figure de « l'ennemi intérieur<sup>649</sup> ». Les discours souverainistes se multiplient depuis la manifestation de réoccupation du 17 novembre 2012 et « le renversement du rapport de force entre les partisans et les opposants » au projet d'aéroport<sup>650</sup>. Le discours du ministre de l'intérieur Manuel Valls, qui visite, en septembre 2013, la gendarmerie maritime de Lorient, en témoigne :

« Nous ne pouvons pas accepter qu'un projet soit entravé et encore moins par des groupes composés de squatters souvent étrangers qui n'ont rien à voir avec la région et le projet. (...) Il est hors de question de laisser un kyste s'organiser durablement à Notre-Dame-des-Landes avec la volonté de nuire et en utilisant des moyens qui sont parfois dangereux<sup>651</sup>. »

Dans les luttes des représentations qui les opposent aux zadistes, les élites économiques et politiques mobilisent ainsi fréquemment des « mots d'ordre », « des termes d'autorité comme « démocratie », « loi », « emploi », « justice », « violence », « État de droit » », des « termes consensuels dépouillés de toute réalité sociale » permettant de « créer des réflexes plus que de la réflexion<sup>652</sup> ». Plus la ZAD de NDDL gagne le soutien de la population, plus les appels à la « légitimité démocratique » et à « l'État de droit » se font nombreux<sup>653</sup>. La largesse avec laquelle le pouvoir utilise un droit pourtant défini dans une visée autoréférentielle, marque bien les enjeux réels de cette « mystification<sup>654</sup> ». D'autres auteurs ont relevé en détails l'ensemble des malversations employées pour imposer le projet d'aéroport<sup>655</sup>. Je reprendrai ici l'exemple mobilisé par Jean Petit : la non-conformité du projet d'aéroport avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 est l'un des arguments centraux des opposant-e-s. Le texte engage notamment, dans le cas de grands

<sup>648</sup> Petit (Jean), *La bataille...*, op. cit. p.47.

<sup>649</sup> Rigouste (Mathieu), *La domination policière*, Paris, La Fabrique, 2012, p.205 cité par *Ibid.*, p.49.

<sup>650</sup> *Ibid.*, p.51.

<sup>651</sup> « Notre-Dame-des-Landes. Le discours de fermeté de Manuel Valls à Lorient », *Ouest France*, 27 septembre 2013.

<sup>652</sup> Petit (Jean), *La bataille...*, op. cit., p.15.

<sup>653</sup> *Ibid.*, pp.24-26.

<sup>654</sup> Bourdieu (Pierre), « L'identité... », op. cit., p.69.

<sup>655</sup> Notamment : De Legge (Jean), Le Guen (Roger), *Dégage...*, op. cit.; Collectif SUDAV, *C'est quoi...*, op. cit.; « Un aéroport en vert... », op. cit.; Camille, *Le petit...*, op. cit.; Verchère (Françoise), *Notre-Dame-des-Landes : la fabrication d'un mensonge d'État*, La colle sur Loup, Tim Buctu, 2016.

projets d'infrastructure, à consulter l'Autorité Environnementale chargée d'en évaluer l'impact. En novembre 2012, un mois après l'opération César, alors que l'ACIPA constate l'absence du rapport de l'Autorité dans le dossier de recours, la ministre de l'Écologie et du Développement durable Delphine Batho supprime cette obligation<sup>656</sup>. Le sens du droit ne se révèle, ici encore, que dans sa « place stratégique au sein de rapports de force<sup>657</sup> ».

Définir la ZAD comme « une zone de non-droit<sup>658</sup> » c'est dissocier un espace démocratique imaginaire d'un en-dehors barbare « hors de portée de l'État<sup>659</sup> ». Ennemi intérieur, étranger, terroriste, figurent ici moins une menace pour la population civile que pour l'intégrité des normes qui participent au maintien des rapports sociaux du gouvernement capitaliste. Il s'agit « de délimiter le périmètre qui leur permet d'être maîtres du jeu<sup>660</sup> » en connotant les positions adoptées par les militant-e-s. Les expressions mobilisées pour les décrire - « Djihadistes verts<sup>661</sup> », « Attila des Pays de la Loire<sup>662</sup> », indiens ayant encore « milles flèches dans leurs carquois<sup>663</sup> » - reflètent cet enjeu : les barbares « ne peuvent être conçus que comme « positionnés » vis-à-vis de l'État<sup>664</sup> ». A l'instar des natifs américains évoqués au chapitre précédent, les opposant-e-s au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, associés aux peuples barbares des frontières de la civilisation, incarnent la sauvagerie qui menace l'ordre du gouvernement capitaliste. Et c'est cette représentation qui légitime leur répression.

Les récits civilisationnels caractérisés dans les sociétés contemporaines par l'« euphémisme de « développement »<sup>665</sup> », « décri[vent] l'acculturation à [leurs] normes comme un progrès hautement désiré<sup>666</sup> ». Ils œuvrent à l'invisibilisation de la défection, de ses causes et de son ampleur, en rejetant dans une altérité inquiétante ceux qui s'en revendiquent. Alain Mustière présente les occupant-e-s de la ZAD comme « une minorité radicale qui

---

<sup>656</sup> Décret 2012-1268 du 16 novembre 2012 modifiant diverses dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure en matière de police de l'eau [http://www.ineris.fr/aida/consultation\\_document/22323](http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/22323); voir aussi Le Duc (Marc), « Notre-Dame-des-Landes. L'avis de l'autorité environnementale passe à la trappe ! », *Reporterre*, 14 décembre 2012. Disponible sur : <https://reporterre.net/Notre-Dame-des-Landes-l-avis-de-l>

<sup>657</sup> Mazabraud (Bertrand), « Foucault, le droit et les dispositifs de pouvoir », *Cités*, 2010/2, n°42, pp.127-189, p.129.

<sup>658</sup> « Bruno Retailleau dénonce une « zone de non-droit » à Notre-Dame-des-Landes », *Libération*, 03 mars 2016. Disponible sur : [http://www.liberation.fr/direct/element/bruno-retailleau-denonce-une-zone-de-non-droit-a-notre-dame-des-landes\\_31934/](http://www.liberation.fr/direct/element/bruno-retailleau-denonce-une-zone-de-non-droit-a-notre-dame-des-landes_31934/)

<sup>659</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.140.

<sup>660</sup> Petit (Jean), *La bataille...*, op. cit., p.47.

<sup>661</sup> « La FNSEA dénonce... », op. cit.

<sup>662</sup> « Notre-Dame-des-Landes. Retailleau : « Royal est l'Attila des Pays de la Loire » », *Presse Océan*, 06 avril 2016.

<sup>663</sup> « Loire Atlantique. Projet d'aéroport NDDL : les opposants toujours d'attaque », *Presse Océan*, 20 décembre 2016.

<sup>664</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit. p.170.

<sup>665</sup> *Ibid.*, p.165.

<sup>666</sup> *Ibid.*, p.172.

combat tout forme de développement<sup>667</sup> » tandis que Jean-Marc Ayrault parle d'une « logique de régression<sup>668</sup> ». On assiste ainsi, selon Jean Petit, à une « dramatisation des enjeux » de l'aménagement du territoire et du développement économique<sup>669</sup>. Pour le lobbyiste Leonidas Kalogeropoulos, l'arrêt du projet signerait en effet « la mise à mort définitive de l'économie et le retrait de l'empreinte humaine sur la nature<sup>670</sup> ». L'absolue nécessité de sa réalisation muselle une opposition présentée comme inenvisageable.

La tension normative soulevée par la popularisation de la lutte ouvre une brèche dans l'« assimilation irrévocable dans une direction unique<sup>671</sup> » sur laquelle se fonde le préjugé gouvernemental. Il s'agit alors de reconstituer la totalité en distinguant les « bons opposants<sup>672</sup> », « riverains et agriculteurs concernés par les expropriations<sup>673</sup> » des « professionnels de la guérilla urbaine », « l'opposition institutionnelle<sup>674</sup> », « vitrine légale d'un mouvement armé<sup>675</sup> » d'« activistes, anarcho-libertaires, qui ont baptisé Notre-Dame-des-Landes, le plus grand squat à ciel ouvert de l'Europe<sup>676</sup> ». C'est à ces marginalités irréductibles seules que les élites économiques et politiques prétendent s'opposer, préservant ainsi l'illusion de la représentativité démocratique et légitimant une répression brutale. Jacques Auxiette, président des Pays de la Loire depuis 2004, invite ainsi le gouvernement à « passer au kärcher la frange la plus radicale de Notre-Dame-des-Landes<sup>677</sup> ».

Il est ici intéressant de remarquer que l'idée d'un haut niveau d'organisation des groupes d'opposition extra-parlementaires est régulièrement associée au degré supposé de leur violence. Xavier Beulin déclare par exemple, dans le communiqué précédemment cité, que « ce qui était présenté comme un mouvement pacifique est extrêmement bien organisé<sup>678</sup> ». Cette rhétorique vise à « faire exister<sup>679</sup> » le danger, fournit la preuve d'une menace concrète à l'autorité du gouvernement qui rend la souveraineté nécessaire pour rétablir l'ordre dont il se fait le garant<sup>680</sup>. En remarquant que l'évacuation de la ZAD « n'est

<sup>667</sup> « Notre-Dame-des-Landes. Les pro-aéroports interpellent les opposants historiques », *Presse Océan*, 16 avril 2013.

<sup>668</sup> « Déménager l'aéroport : un choix raisonné et raisonnable », *Le Monde*, 15 février 2011.

<sup>669</sup> Petit (Jean), *La bataille...*, op. cit., p.58.

<sup>670</sup> Kalogeropoulos (Leonidas), « Pourquoi c'est l'avenir économique français qui se joue à Notre-Dame-des-Landes », *Atlantico*, 31 mai 2013, cité par Petit (Jean), *La bataille...*, p.58.

<sup>671</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.172.

<sup>672</sup> Discours de Jacques Auxiette cité dans Petit (Jean), *La bataille...*, op. cit., p.44.

<sup>673</sup> « Aéroport de Nantes : « Cibler Ayrault est scandaleux » », *Libération*, 01 novembre 2012.

<sup>674</sup> « Le bocage nantais entre en guérilla à Notre-Dame-des-Landes », *Le Monde*, 08 novembre 2012.

<sup>675</sup> « Les opposants institutionnels à NDDL « vitrine légale d'un mouvement armé » (préfet) », *Le Parisien*, 23 février 2014.

<sup>676</sup> « Le bocage nantais entre... », op. cit.

<sup>677</sup> Interview de Jacques Auxiette, France Inter, 23 août 2011.

<sup>678</sup> « Barrage de Sivens. La FNSEA... », op. cit.

<sup>679</sup> Petit (Jean), *La bataille...*, op. cit., p.42.

<sup>680</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.19.

pas plus compliquée qu'au Mali<sup>681</sup> », Jacques Auxiette assimile en effet, comme le souligne encore une fois Jean Petit, « le maintien de l'ordre (sur le territoire) et la guerre (à l'extérieur du territoire)<sup>682</sup> ». Le monopole de la violence se légitime ainsi par la nécessité de conduire une guerre civilisée contre une périphérie « barbare ». Le nom donné par la police à l'opération d'expulsion du 16 octobre 2012 est ostentatoire : « César 44 ».

## Les effets sociaux de l'enclosure civilisatrice

La critique de la représentation qui soutient la perspective de l'autonomie engage à un effort de « démystification<sup>683</sup> ». La dimension révélatrice associée à l'expérience de la transgression se traduit par l'importance accordée à la littérature de témoignage. Elle s'inscrit dans la promotion plus générale de l'expression de points de vue subjectifs qui soutient une définition relationnelle du réel basée sur « l'identification d'une comparabilité, (...) des similitudes dans les formes d'assujettissement et les besoins<sup>684</sup> » des acteurs. Le témoignage permet de montrer la réalité vécue du gouvernement capitaliste, du progrès et du développement, tenue « pour le résultat net du changement<sup>685</sup> ». La fréquence de l'emploi de listes marque le poids dévolu à leurs « effet[s] immédiat[s]<sup>686</sup> » dans la critique des représentations véhiculées par le pouvoir. Le capitalisme est ainsi moins souvent défini par ses principes internes de fonctionnement qu'en tant qu'il favorise « l'oppression des peuples, la domination patriarcale, l'enfermement, le contrôle du territoire, la gentrification, les fichages commerciaux et policiers, les impositions et la gestion de nos vies (alimentation, production d'énergie, salariat, types d'habitats, aménagement du territoire...) <sup>687</sup> ».

L'opération César et les affrontements auxquels elle a donné lieu ont été relatés par de multiples voix. Les politiques d'aménagement du territoire et la violence par laquelle elles s'imposent sont notamment analysées à travers le renversement de l'opposition civilisation/barbarie. Le texte « Allez dire à Rome que son empire s'arrête ici » publié par « Des habitant-e-s de la Zone d'Autonomie Définitive » le 8 novembre 2012, raconte ainsi, non sans humour, les affrontements de la veille qui ont opposés « les légions de César » aux

---

<sup>681</sup> « Aéroport de NDDL : Jacques Auxiette charge les opposants », *Ouest-France Entreprises*, 15 mars 2013.

<sup>682</sup> Petit (Jean), *La bataille...*, op. cit., p.49.

<sup>683</sup> Bourdieu (Pierre), « L'identité... », op. cit., p.69.

<sup>684</sup> Eckert (Julia), « Practice Movements... », op. cit., p.568.

<sup>685</sup> Polanyi, *La grande...*, op. cit., p.81.

<sup>686</sup> *Ibid.*

<sup>687</sup> Anonyme, « C'est vous les morts ! Ou pourquoi on a déjà beaucoup gagné ! », ZAD de NDDL, 08 décembre 2012.

« anarcho-autonomes Ultras-Mon-Cul qui font pousser de vrais légumes sans pesticides<sup>688</sup> ». Un autre texte, intitulé : « Raser une maison<sup>689</sup> » et publié quelques jours plus tôt, le 29 octobre 2012, a plus particulièrement marqué les esprits. Lors de mon terrain, plusieurs personnes m'ont conseillé de lire ce « très beau texte<sup>690</sup> », pour comprendre les expulsions et les souffrances qu'elles ont engendré et il a d'ailleurs été reproduit dans l'anthologie *ZAD Partout*<sup>691</sup>. Signé par « Hors Pistes, un groupe en luttés contre l'aéroport et son monde né dans le mouvement d'occupations<sup>692</sup> », il revient sur les enjeux et les effets de ce qu'il qualifie d'« opération impériale d'expulsions » :

« Raser une maison, ou un quartier, est tout à l'opposé de l'acte « barbare ». La démolition, c'est la banalité de la civilisation qui se construit toujours sur des ruines encore fumantes. (...) Ce dont il s'agit ici, c'est surtout de tenter d'anéantir un lieu de vie, ses moyens matériels d'autonomie mais aussi toutes ses imbrications sociales, locales, liens d'amitié, d'entraide, de solidarité, ses conflits aussi<sup>693</sup>. »

La civilisation est appréhendée comme une entreprise de destruction destinée à rendre les populations dépendantes de l'organisation économique du centre vers lequel elles les obligent à migrer en supprimant les moyens d'autonomie et les solidarités locales :

« Ainsi, chaque jour, partout, des milliers de personnes sont délogées, expulsées, contraintes de déménager, de quitter leurs réseaux de débrouilles, de repartir à zéro ailleurs. C'est vrai, ça se voit moins d'habitude, mais l'effet d'isolement et d'affaiblissement est le même et constitue la base de la domination capitaliste qui a besoin d'individus dépendants au marché et serviables<sup>694</sup>. »

L'analyse sémantique effectuée à l'aide du logiciel Tropes sur les 95 documents du corpus (annexe 3)<sup>695</sup>, a révélé que la notion d'« infrastructure » (18 occurrences) est en effet fréquemment associée à des techniques de « contrôle social » (7 associations) basées sur la destruction des « communs » (6 oppositions) et la transformation des « territoires » dont ces derniers dépendent (14 associations). L'« État » est appréhendé comme une force « violente » (19 associations) d'imposition au service de l'économie capitaliste. Les usages récurrents des

<sup>688</sup> Des habitant-e-s de la Zone d'Autonomie Définitive, « Allez dire à Rome que son empire s'arrête ici », ZAD de NDDL, 08 novembre 2012.

<sup>689</sup> Hors Pistes, un groupe en luttés contre l'aéroport et son monde né dans le mouvement d'occupations, « Raser une maison », ZAD de NDDL, 29 octobre 2012.

<sup>690</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>691</sup> *ZAD Partout. Zone à défendre à Notre-Dame-des-Landes. Textes et images*, Montreuil, l'Insomniaque, 2013, p.52.

<sup>692</sup> Hors Pistes, un groupe en luttés contre l'aéroport et son monde né dans le mouvement d'occupations, « Raser... », op. cit.

<sup>693</sup> *Ibid.*

<sup>694</sup> *Ibid.*

<sup>695</sup> Voir Introduction Générale. Être au cœur. Affects et distanciations d'une recherche engagée et annexes 5 et 6.

lexiques du « contrôle social » (10 associations) et de la « destruction » (5 associations) lui sont ainsi fortement associés en opposition aux « désirs » (7 oppositions) et à « l'auto-organisation » (18 oppositions) des individus. L'« aménagement du territoire » (32 occurrences) est pensé comme une logique de « colonisation » (8 associations) visant à « uniformiser » (13 associations) les pratiques spatiales, à supprimer les échappatoires :

« Les traces de l'acte de destruction sont des bribes de l'histoire des vaincus qu'il s'agit de faire disparaître. (...) Ces « places nettes » laissées là où nous vivions font écho à tous ces « aménagements » qui déracinent, à tour de bras de tractopelles, en grignotant aussi chemins, terrains de jeu ou espaces libres<sup>696</sup>. »



Mona Luth, La Noue Non Plus, ZAD de NDDL, janvier 2013.

James C. Scott parle quant à lui d'un « colonialisme interne » qu'il associe à une « colonisation botanique » qui perm[e]t de transformer le paysage » pour l'adapter aux nécessités gouvernementales<sup>697</sup>. Dans de nombreux discours, la métropole personnifie l'influence de ce centre prédateur dont l'existence repose moins sur « le recensement des terres<sup>698</sup> » que sur « la surveillance de la main-d'œuvre ». Une analyse publiée par des occupant-e-s souligne le rôle de l'aménagement territorial dans la reproduction du gouvernement capitaliste :

<sup>696</sup> Hors Pistes, un groupe en luttes contre l'aéroport et son monde né dans le mouvement d'occupations, « Raser... », op. cit.

<sup>697</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.35.

<sup>698</sup> *Ibid.*, p.133.

« Du tracé des frontières à celui du cadastre, la logique du contrôle de l'espace est visible partout. L'État et le capitalisme aménagent, quadrillent, segmentent, quantifient, surveillent et bétonnent notre horizon pour l'exploitation de tout ce qui existe. (...) La ségrégation sociale qui structure la ville n'empêche pas que centre et périphérie sont inscrits dans un même continuum, reliés (même mal) par le lien ténu des transports, ces bataillères pour déplacer les pauvres (...). Dans le territoire métropolisé, tout est fait pour nous éloigner de toute perspective d'autonomie. La satisfaction de nos besoins primaires comme des besoins créés artificiellement par la société marchande, est presque systématiquement déconnectée de tout acte d'auto-production (...) de manière à imposer le salariat comme forme exclusive de subsistance<sup>699</sup>. »

L'extérieur de la ZAD est d'ailleurs fréquemment figuré par la référence à la ville mythifiée de Babylone. Elle revient dans la plupart des entretiens lorsqu'il s'agit d'expliquer ce qui la distingue du monde qui l'entour : « Quand quelqu'un arrive de Babylone (...) <sup>700</sup> » ; « Quand je rentre à Babylone (...) <sup>701</sup> » ; « A Babylone ça se fait pas (...) <sup>702</sup> ». Amélie remarque en effet qu'elle « dit aussi Babylone maintenant pour parler du train-train quotidien de cette vie qui tourne autour de la consommation, un quotidien morose <sup>703</sup>... » Aussi bien véhiculée par la musique (reggae, rap, rock, etc.) que par la littérature militante <sup>704</sup>, la notion renvoie, comme le remarque Irvin, au pouvoir d'oppression de la capitale mercantile :

« Il y a souvent... ça revient souvent dans le discours d'une partie des gens de la ZAD d'appeler le hors ZAD, Babylone. Ce que je trouve assez marrant... Il y a une dimension un peu mystique mais qui est compréhensible, c'est vraiment comme ça qu'ils perçoivent à la fois la société extérieure et la ville. C'est la débauche, c'est la merde, c'est l'absence de possibilité de création, de construction, d'auto-construction quoi <sup>705</sup>... »

Dans l'Ancien Testament, Babylone occupe une place ambiguë. Elle est à la fois l'instrument d'une volonté divine et celui de la destruction des nations de Judée, dont les élites sont faites prisonnières et déportées. Elle est également au cœur du livre de l'apocalypse par lequel s'achève le Nouveau Testament où elle apparaît comme « la grande prostituée <sup>706</sup> », image probable d'un Empire romain gouverné par l'avidité. Par extension, dans le rastafarisme, Babylone figure l'Occident comme force prédatrice garante du projet de contrôle de la Palestine initié par Nabuchodonosor II et les Césars. Babylone, c'est la

---

<sup>699</sup> Anonymes, « Face à l'espace-temps marchandisé : guerre territoriale et mouvement perpétuel », in Anonymes, *L'aéroport qui cache la forêt*, ZAD de NDDL, septembre 2012, p.8.

<sup>700</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>701</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>702</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>703</sup> Entretien Amélie, ZAD de NDDL, 20 décembre 2013.

<sup>704</sup> Voir notamment : Bey (Hakim), *Zone d'Autonomie Temporaire*, équinoxe du printemps 1990.

<sup>705</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>706</sup> Bible, livre de l'apocalypse de Jean, chapitre 17:18.



captation impériale des ressources, la débauche engendrée par l'orgueil des hommes qui cherchent à rejoindre le domaine des Dieux. Dans le sillage du mythe de Caïn et d'Abel, elle représente l'oppression civilisatrice, de la sédentarité et de l'urbanité, opposée à une nature hostile au premier meurtrier. Cette « grande ville qui a la royauté sur les rois de la terre<sup>707</sup> », symbolise la prétention à un pouvoir absolu, centripète.

La notion de « système » (51 occurrences) revient ainsi fréquemment dans l'analyse sémantique du corpus pour qualifier l'économie « capitaliste » (16 associations) en opposition à « l'autonomie » (9 oppositions) expérimentée sur la ZAD de NDDL (annexe 6 – Graphe 1). Le système capitaliste représente l'ensemble des institutions matérielles et symboliques permettant de produire et de maintenir les rapports sociaux nécessaires au « projet totalitaire de réification marchande<sup>708</sup> ». C'est à cette prédation que s'opposent les pratiques d'autonomie qui visent à « réduire notre dépendance vis-vis du travail salarié et du système marchand<sup>709</sup> », à résister à « la destruction globale de nos conditions de vie<sup>710</sup> ». Pierre Dardot et Christian Laval remarquent que la diffusion des théories de l'enclosure s'accompagne d'une rhétorique de la dépossession qui « domine l'analyse critique de notre situation<sup>711</sup> ». Elle reste cependant généralement subordonnée, dans le corpus étudié, à l'enjeu de l'intégration normative. L'aménagement du territoire est envisagé comme un outil par lequel le gouvernement capitaliste cherche à se produire et se perpétuer.

## Reconstituer la friction du terrain : l'occupation et la fragmentation du pouvoir

Dans l'analyse sémantique du corpus, l'« occupation » (164 occurrences) apparaît comme un mode privilégié de lutte contre l'accaparement, le « contrôle » (13 oppositions) et la « destruction » (14 oppositions) des ressources par l'aménagement territorial. Elle est fortement opposée au « contrôle social » (15 oppositions) fondé sur l'« isolement » (18 associations) et la « dépendance » (28 associations) des individus au système capitaliste (annexe 6 – Graphe 2). Elle est ainsi pensée comme une adaptation des modes d'action à

---

<sup>707</sup> *Ibid.*

<sup>708</sup> Tosel (André), « Remarques historiques sur la notion de système », *Philosophique*, 1999, n°2, pp.81-88, p.87.

<sup>709</sup> Anonymes, « Prise de parole pour les 3-4 août 2013 à partir du mouvement d'occupation », ZAD de NDDL, 06 août 2016.

<sup>710</sup> Comité Vermifuge, « Le local d'Europe Écologie décoré pour fêter leur accord », ZAD de NDDL, 19 novembre 2011.

<sup>711</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.131.

l'évolution de l'organisation économique et politique et participe de la critique radicale de la représentation politique :

« La forme traditionnelle de la grève est neutralisée par l'organisation spatiale nouvelle de la production : si la production est effectivement interrompue quelque part, un flux viendra immédiatement compenser ce manque à gagner pour le capitalisme. Cette configuration matérielle de l'économie conjuguée au rôle de pacification sociale joué par les syndicats et l'encadrement légal de la grève rendent caduque le rêve d'une grève générale comme moment de renversement du système qui a structuré le mouvement ouvrier révolutionnaire depuis le XIXe siècle. Elle nous conduit à envisager le blocage comme pratique porteuse de devenir révolutionnaires<sup>712</sup>. »

Il faut remarquer que le-s aut-eur-ice-s de ce texte n'envisagent pas cette pratique comme un moyen pour produire une alternative extérieure à la société, mais bien au contraire comme une tactique offensive :

« Elles enravent la colonisation métropolitaine, ralentissent ou empêchent la construction d'infrastructures qui accélèrent les flux (...). Certaines de ces luttes, comme sur la ZAD, expérimentent la pratique de l'occupation des espaces convoités par les aménageurs comme blocage de la colonisation métropolitaine. Présence permanente, matérialisation du rapport de force, auto-organisation et action directe. Ces espaces temporairement gelés par les Plans d'urbanisme car destinés à la construction-destruction, nous les occupons pour les arracher au pouvoir, y construire des oasis-forteresses, des bases de résistance. Ces espaces constituent autant de fronts de la guerre sociale en tant que guerre territoriale. Dans ces entre-temps, dans ces brèches, se trouve la possibilité d'une lutte en zones, de zones en lutte. Mais si l'État et les aménageurs acceptent ces friches, ces espaces-temps en sursis, suspendus aux plannings des multinationales de la construction, c'est qu'elles sont temporaires. Occuper ces espaces c'est s'inscrire dans une dynamique éternisante, ne pas refuser ou fuir le conflit au nom d'une forme de nomadisme prétendument révolutionnaire. Occuper illégalement ces espaces, investir ces brèches, ce n'est pas s'auto-bannir, se mettre en dehors, disparaître et désertier le monde, c'est l'affronter et s'y confronter en essayant d'y construire des zones d'autonomie définitive<sup>713</sup>. »

La critique s'adresse aux partisans de la théorie de la *Zone d'Autonomie Temporaire* (TAZ)<sup>714</sup> qui exerce une certaine influence sur les représentations de la ZAD. La notion forgée par Hakim Bey est particulièrement bien adaptée aux pratiques éphémères et nomades du Hacking (associé ici au piratage informatique et aux actions de sabotage) mais aussi des Free Party (raves illégales) qui participent à la culture de nombreux occupant-e-s. A partir d'une interprétation des « utopies pirates » qui se sont développées dans le cadre de la colonisation américaine, Hakim Bey soutient que le contrôle total que le gouvernement prétend exercer grâce, notamment, aux nouvelles technologies de l'information, masque d'innombrables

---

<sup>712</sup> Anonymes, « Face à l'espace-temps... », op. cit., p.15.

<sup>713</sup> *Ibid.*, p.16.

<sup>714</sup> Bey (Hakim), *Zone...*, op. cit.

« fissures et vides<sup>715</sup> ». Il s'agit alors de s'y introduire pour faire exister, ici et maintenant, des espaces d'autonomie réelle, figurée par une fête dans laquelle s'abolissent les contraintes imposées par l'Ordre social représenté par la figure de « Babylone<sup>716</sup> ». Les dilemmes soulevés par les expériences révolutionnaires contemporaines sont pensés en termes temporels : la Révolution conduit soit à l'écrasement de la dissidence et au retour de l'État, soit à la reproduction d'une structure autoritaire qui en trahi les idéaux. En d'autres termes, contre les risques impliqués par la durée, la Zone d'Autonomie se veut temporaire :

« La TAZ est comme une insurrection sans engagement direct contre l'État, une opération de guérilla qui libère une zone (de terrain, de temps, d'imagination) puis se dissout, avant que l'État ne l'écrase, pour se reformer ailleurs dans le temps ou l'espace<sup>717</sup>. »



Mona Luth, Chemin de Suez, ZAD de NDDL, août 2014.

On retrouve une interprétation similaire chez James C. Scott : alors que la révolution, lorsqu'elle n'est pas écrasée, reproduit les structures d'oppression gouvernementales (notamment par la conservation des pratiques agricoles intensives), la rupture opérée par la fuite permet, selon lui, de créer de véritables pratiques égalitaires<sup>718</sup>. La perspective reflétée par la notion de « Zone d'Autonomie Définitive » oppose ce nomadisme à la constitution d'autres possibles. Ulysse observe ainsi qu'« il y a un dogmatisme de la stratégie de la Zone

---

<sup>715</sup> *Ibid.*

<sup>716</sup> *Ibid.*

<sup>717</sup> *Ibid.*

<sup>718</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.288.

d'Autonomie Temporaire et de l'absence de structures qui fait que les gens ils ont pas forcément envie quoi, de se donner les moyens de l'autonomie<sup>719</sup> ». Malgré ces divergences, l'occupation de la ZAD matérialise une prise de position, un rapport commun au gouvernement, en s'appuyant sur les brèches ouvertes par l'aménagement. Les dynamiques d'installation des squatteurs issus du mouvement d'occupation sont ainsi guidées par l'opportunité qu'offrent les expropriations au développement de la tactique du blocage.

D'après les estimations de l'assemblée Sème ta Zad, parmi les 1650 hectares de la DUP, on compte « 1250 hectares de champs exploités et probablement 400 hectares de bâtis, routes, chemins, bois et friches<sup>720</sup> ». Ils sont répartis entre les 892 hectares de terres et de maisons dont l'État est le propriétaire et AGO-VINCI le concessionnaire depuis 2012 et les 638 hectares possédés par les habitant-e-s et les agricult-eur-ice-s en lutte. 400 hectares (en jaune sur la carte n°3) sont ainsi toujours exploités par les onze corps de ferme qui ont « complètement refusé de négocier quoi que ce soit avec AGO<sup>721</sup> ». Ce dernier redistribue par ailleurs chaque année, sous la forme de baux, l'usufruit de 800 hectares de terres (en bleu sur la carte n°3) dont 254 (en rouge sur la carte n°3) sont squattés par le mouvement d'occupation. On remarque que la plupart des lieux d'occupation (les étoiles rouges sur la carte n°3) y sont installés, mais on peut aussi observer une plus forte concentration aux croisements des axes routiers principaux où la confrontation avec les forces de police ont eu lieu et où la plupart des barricades ont été érigées.

---

<sup>719</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>720</sup> Quelques occupant-e-s et paysans en lutte, « Foncier... », op. cit., p.6.

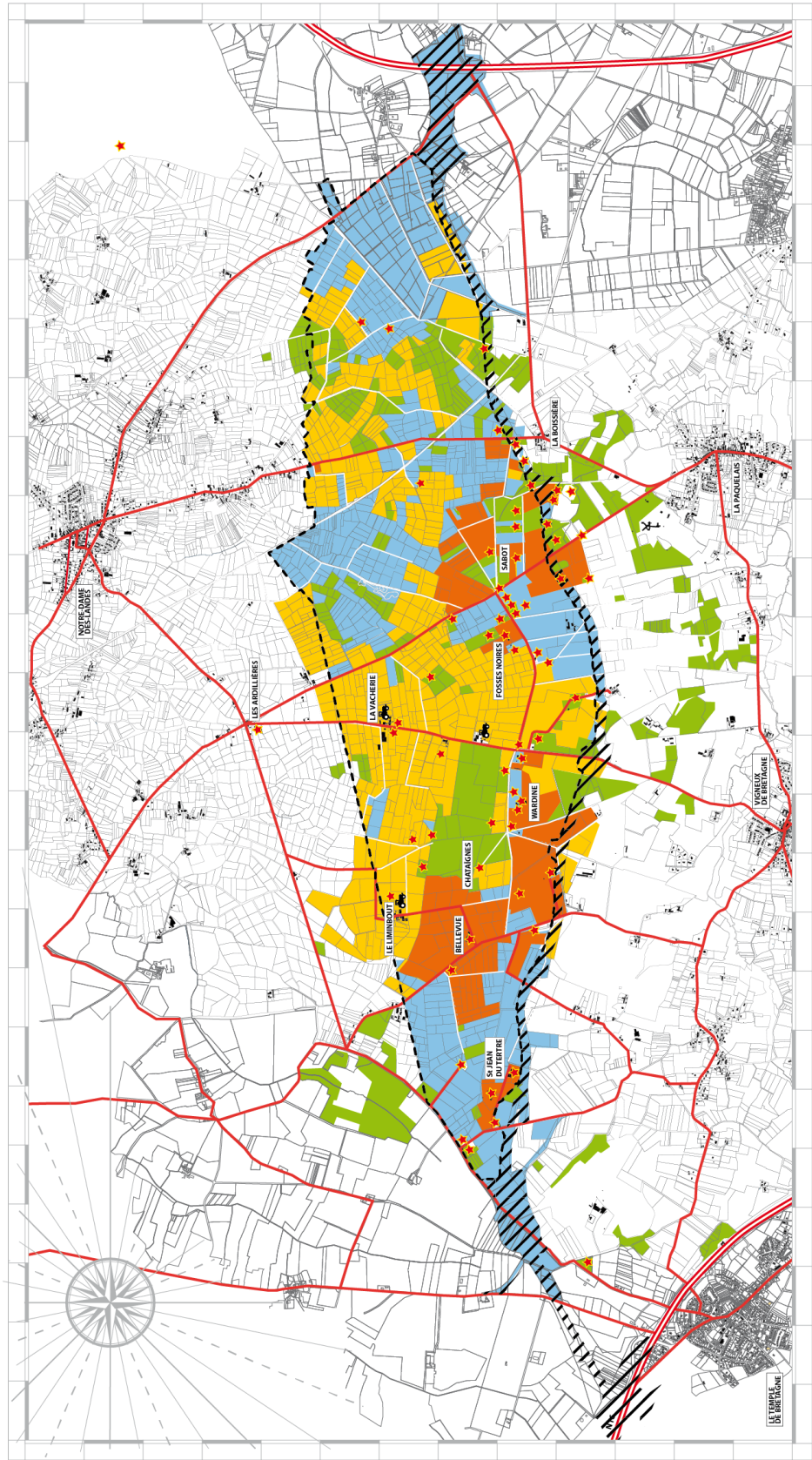
<sup>721</sup> *Ibid.*, p.7.

**ZONE À DÉFENDRE (ZAD)  
NOTRE-DAME-DES-LANDES**

0 500 1000 m

**carte n°3 (groupe cartoZ)  
Parcelles agricoles et occupation(s) / avril 2015**

- A / Parcelles des fermes impactées en lutte faisant l'objet d'une procédure d'expropriation/expulsion après avoir refusé tout accord amiable avec AGO/Vinci
- B / Parcelles occupées par le mouvement en lutte
- C / Parcelles redistribuées par AGO/Vinci, la DREAL et la Chambre d'Agriculture 44 chaque année (départs à la retraite, renoncement au bail contre indemnités d'éviction, ...)
- parcens(ne)s habitant et exerçant sur place, faisant l'objet d'une procédure d'expulsion/expropriation
- lieux d'occupation
- routes
- emprise projet d'aéroport hors barreau routier
- Parcelles boisées
- Barreau routier



Groupe CartoZ, « Carte n°3 ZAD de NDDL : Parcelles agricoles et occupation(s) », ZAD de NDDL, avril 2015.

Les autres étoiles renvoient aux espaces ouverts au mouvement d'occupation par les agriculteur-ice-s en lutte, aux exploitations cédées au projet ou expropriées, aux friches et aux bois dans les 450 hectares qui ne sont pas consacrés à l'agriculture, ainsi qu'aux lieux squattés en dehors des limites de la DUP. La zone comptait en outre quarante maisons en 1973 dont six ont été détruites avant 2008 et onze pendant l'opération César. Une dizaine d'habitations et 3 corps de fermes sont toujours occupés par leurs anciens locataires ou propriétaires. Une grande partie de la trentaine de lieux occupés avant les expulsions (maisons en dur et champs sur lesquels sont installés des habitats légers ou mobiles – cabanes, caravanes) a alors été détruite. Depuis, près de soixante lieux ont été squattés dont 6 exploitations ou maisons en dur :

« Au fur et à mesure que le projet avançait, la condition d'occupant sans droit ni titre se généralisait. Ou du moins cette situation d'illégalité, de précarité, ne concernait plus uniquement les squatteurs mais devenait une menace et une réalité de plus en plus tangibles pour les paysans et les habitants en lutte, entraînés devant les tribunaux par AGO-Vinci pour des procédures d'expropriation et/ou d'expulsion. Au moment de l'opération César, l'occupation est devenue une stratégie partagée bien plus largement dans le mouvement de lutte contre l'aéroport<sup>722</sup>. »

La défense des fermes notamment, réunit aussi bien le mouvement d'occupation que les habitant-e-s et les paysan-ne-s opposé-e-s au projet. La maison du Liminbout le 13 octobre 2012, la ferme de Bellevue le 27 janvier 2013, ou encore la ferme de Saint-Jean du Tertre en avril 2014, ont ainsi été ouvertes grâce à leur mobilisation. L'occupation joue, de fait, un rôle central dans les dynamiques identitaires à la ZAD. Le statut de squatteur est souvent mis en jeu dans les controverses qui opposent le mouvement d'occupation aux organisations citoyennes et aux paysan-ne-s en lutte.

Le 25 mai 2013, un important conflit éclate entre ces différents groupes. Une des plus grosses barricades de la zone, constituée d'un muret en terre renforcé sur les côtés par des talus et sur le devant par une tranchée de plusieurs mètres de largeur et de longueur, protège deux des rares maisons à avoir résisté aux expulsions<sup>723</sup>. A la suite d'un cycle de réunions prévues à cet effet, les différentes composantes de la lutte décident de la remplacer par un portail permettant le passage des véhicules agricoles. Le jour dit, des habitant-e-s de l'une de ces maisons s'opposent physiquement au chantier. Le conflit dégénère et entraîne une profonde remise en question du fonctionnement collectif. La possibilité d'une nouvelle vague d'expulsions est l'un des premiers arguments mobilisés par les contestataires. « Il faut

---

<sup>722</sup> *Ibid.*, p.12.

<sup>723</sup> L'une d'elles a depuis été détruite par un incendie.

comprendre les paysans » tempère Jasper, « ils ont pas la même réalité que nous. Ils partent de loin pour comprendre les squatteurs<sup>724</sup> ». Alors qu'une opposition se dessine dans la dispute, plusieurs voix s'élèvent pour rappeler que : « Non ! On est tous des squatteurs<sup>725</sup> ». La notion performe alors une identité de situation, des personnes d'origines sociales différentes et porteuses d'idéologies variées se retrouvent à partager une même position vis-à-vis du gouvernement et de ses effets. Les barricades, qui participent à la création d'un sentiment hétérotopique – la reconnaissance émotionnelle de ce rapport d'altérité -, en sont probablement le symbole le plus fort.



Anonyme, Barricade du chemin de Suez, 21 avril 2013.

---

<sup>724</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 25 mai 2013.

<sup>725</sup> *Ibid.*

« Nantes, arrêt Talensac du bus Lilas 71 en direction de Blain, 02 mai 2013, 13h45 :  
Le bus arrive. Je m'assoie près de la fenêtre. Une dizaine de minutes après avoir quitté la ville, des banderoles et des pancartes « Non à l'aéroport ! » apparaissent sur la route. L'excitation monte. Le bus s'arrête dans un village. Un homme et une femme s'assoient devant moi. Je les entends discuter de l'assemblée Sème ta ZAD. Je n'ose pas aller leur parler mais, au moins, je sais que je suis dans la bonne direction. Suivant les recommandations du site internet du mouvement, je descend au village de la Paquelais. Des panneaux tagués indiquent la direction à suivre pour rejoindre la ZAD depuis l'arrêt de bus. Une longue route en montée, la RD281 s'ouvre devant moi, bordée de haies, d'arbres et de champs. Les premiers mètres ne sont marqués que par quelques slogans graffés sur le sol mais j'aperçois au loin des dizaines de chicanes, de barricades et de voitures. Un indescriptible sentiment de joie et d'excitation m'envahit, j'ai l'impression qu'il se passe ici quelque chose d'exceptionnel, d'historique. Cette suite de ruptures me fait penser à un champs de guerre. Je n'ai pas de repères. Il me faudra plusieurs jours pour apprendre à m'orienter dans un espace dont les référents me sont encore étrangers. Je remonte la route, slalome entre les chicanes, les vigies et les barricades décorées de messages et de slogans qui marquent l'entrée de la ZAD. Une large banderole accuse : « Ici, l'État blesse et emprisonne pour Vinci, au Mali, il tue pour Areva ! » tandis qu'une autre, quelques mètres plus loin, demande le « retrait des forces françaises au Mali et partout ailleurs » , comme autant de réponses à Jacques Auxiette »<sup>726</sup>. »



Mona Luth, Bison Futé, ZAD de NDDL, avril 2014.

<sup>726</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 02 mai 2013.



La fonction révélatrice du squat - comme expérience de la transgression et de ses conséquences – apparaît immédiatement dans la mise en évidence des enjeux de la violence répressive. Elle alimente la critique radicale de la représentation, ici centrée plus spécifiquement sur les arguments mobilisés contre les GPII :

« Notre résistance sur ces espaces révèle la tyrannie du pouvoir aménageur sur nos vies, le mensonge de l'utilité publique et de la démocratie participative, la violence de la répression et de la surveillance. La marchandisation du temps et de l'espace<sup>727</sup>. »



Mona Luth, La Chat-Teigne, avril 2013.

Parce qu'elles reconstituent la friction du terrain dont les politiques d'aménagement tentent de venir à bout, les barricades symbolisent le combat pour l'autonomie de la zone contre la prédation de l'État capitaliste. Rebaptisées « secession roads »<sup>728</sup> pendant le siège, les routes où elles ont été érigées jouent, tout comme le bocage humide, un rôle fondamental dans les représentations de la Zone d'Autonomie Définitive dont il est devenu le synonyme. Le « Bocage enragé<sup>729</sup> », « rebelle<sup>730</sup> », « ingouvernable<sup>731</sup> », personnifie une forme

<sup>727</sup> Anonymes, « Face à l'espace-temps... », op. cit., p.16.

<sup>728</sup> Anonymes, « Appel des Chats teigneux », ZAD de NDDL, 30 novembre 2012.

<sup>729</sup> Des épines des rosiers, « Racontage sur le bocage enragé », ZAD de NDDL, 12 décembre 2012.

<sup>730</sup> Hors Pistes, un groupe en luttés contre l'aéroport et son monde né dans le mouvement d'occupations, « Raser... », op. cit.

<sup>731</sup> Anonymes, « De la ZAD aux Communaux ? Quelques pistes à explorer pour aller plus loin... », ZAD de NDDL, 17 juin 2015.

d'organisation sociale fondée sur l'opposition à la réification de la vie (humaine et non-humaine) par le gouvernement capitaliste. Les rivières de boue hivernales forment une barrière naturelle à l'avancée des forces de l'ordre. Pendant le siège, un panneau célèbre, à la fin du chemin en pilotis menant à la Chat-Teigne, indiquait ainsi : « Ici vit un peuple de boue » (jeu de mot avec « peuple debout »), tandis qu'une banderole, fixée sur une cabane demandait : « Alors César ? Tu t'embourbe ? » La boue est ainsi devenue un référent identitaire qui, par l'opposition entre les techniques militaires du gouvernement et l'ingéniosité de la résistance des occupant-e-s, renverse encore une fois la distinction civilisation/barbarie.

Les barricades participent, à plus forte raison encore, de la construction d'une mémoire, d'une communauté émotionnelle basée sur l'expérience de la violence répressive. « Bisou-bisou », qui protégeait le chemin de Suez menant à la Chat-Teigne, a brûlé lors d'un affrontement avec les forces de police mais les traces de l'événement lui ont survécu pendant de longs mois avant que diverses opérations de nettoyage et de reconstruction ne les effacent. C'est notamment autour de sa défense qu'a émergé la notion de « barricadier » attachée à ceux qui, ensemble, ont enduré le siège sous la neige d'un hiver particulièrement froid. Elle marquait le courage de la personne, ses qualités guerrières, soutenue par des histoires de front. Dès lors, elle a joué dans les luttes des représentations internes à la ZAD. Se définir « barricadier » c'était aussi se distinguer de celles et ceux qui n'avaient pas occupé ces fonctions pendant le siège. Le virilisme auquel cette activité a parfois donné lieu, a souvent été dénoncé :

« On a beaucoup parlé de barricades car ce mot et ce qui s'y vit ouvre la voie et le fantasme à bloquer frontalement des oppresseurs armés et à créer une zone « libérée » qui s'organise collectivement sans l'État. (...) On pouvait sentir que la barricade, comme défense et arme de la ZAD, « était partout ». Il convient donc d'arrêter de mystifier la barricade en tant que telle (...). Il a été évoqué plusieurs fois les ambiances de merde autour des barricades : insultes aux flics sexistes, homophobes et racistes, des ambiances grosses couilles virilistes et du chacun pour sa gueule qui foutent beaucoup de choses en l'air. (...) Parce qu'on n'est pas derrière des barricades juste parce que c'est cool<sup>732</sup>. »

La « route des chicanes » (RD281) et certaines barricades du chemin de Suez génèrent par ailleurs des conflits avec une partie des organisations citoyennes qui estiment que la violence à laquelle elles renvoient est défavorable à l'élargissement de la contestation et des paysan-ne-s dont elles gênent l'accès aux champs<sup>733</sup>. Des barricades sont donc parfois

<sup>732</sup> Des épines du rosier, « Racontage... », op. cit.

<sup>733</sup> Astier (Marie), « A la ZAD on expérimente la société sans État », *Reporterre*, 1<sup>er</sup> octobre 2016. Disponible sur : <https://reporterre.net/A-la-Zad-on-experimente-la-societe-sans-Etat>

détruites (comme celle du chemin de Suez le 25 mai 2013) et des ensembles de chicanes réaménagés. Beaucoup de militant-e-s du mouvement d'occupation résistent cependant contre la disparition de ce système de défense. La menace d'une intervention policière plane en effet toujours. Les événements du 25 mai 2013 reflètent le traumatisme des occupant-e-s et le sentiment de protection qu'apportent les barricades conçues comme des « moyens concrets d'obstacles à la prise de la zone par l'État et la présence plus ou moins forte de ses flics dans le coin<sup>734</sup> ». Au mois de juin, alors que mon premier terrain s'achève, une rumeur d'intervention se diffuse sur la zone. Des dizaines de personnes commencent à construire des barricades de fortune dont la plupart, une fois la panique retombée, seront vite démontées<sup>735</sup>.



Anonymes, Carrefour « libéré » de la Saulce, ZAD de NDDL, 21 avril 2013.

Effet d'aménagement, la production de l'espace à la ZAD est aussi un effet de répression. Les logiques d'organisation imposées par le siège de l'hiver 2012-2013, les modes de résistance et la mémoire de ces événements y ont laissé leur empreinte. Après l'opération César, certains champs ont du être mis en jachère le temps que les sols soient débarrassés des substances toxiques contenues dans les gaz lacrymogènes et il était pendant longtemps possible de retrouver des déchets de grenades offensives dans les fossés qui bordaient les

<sup>734</sup> Des épines du rosier, « Racontage... », op. cit.

<sup>735</sup> Comme je l'ai déjà expliqué dans l'Introduction Générale, la question était alors pour moi de savoir ce que je ferai de mes carnets de terrain et de mes enregistrements d'entretiens si la police venait effectivement à intervenir sur la zone. Les options qui m'apparaissaient les meilleures étaient de les enterrer pour pouvoir revenir les chercher plus tard ou de les brûler.

grands axes routiers. Beaucoup de gens les ramassaient pour informer les personnes sur le fonctionnement des armes dites de faible létalité, conserver un souvenir personnel des événements ou entretenir la mémoire collective. Une stèle couverte de fragments de grenades avait été érigée au carrefour de la Saulce. Point de jonction des trois routes principales de la zone, il recouvre un enjeu stratégique important et était donc bloqué de tous les côtés par les forces de l'ordre jusqu'aux affrontements de la manifestation Sème ta Zad, en avril 2013 et la fin du siège policier. La Saulce renommée « Carrefour libéré » est alors transformée en « un lieu d'accueil, d'information et d'échanges. Une guérite y est mise en place, ainsi qu'une buvette et un infokiosque<sup>736</sup> ». Un incendie causera sa disparition mais le haut vent qui subsiste accueille, tous les vendredi soir depuis l'été 2014, le No Marché où sont distribués les produits de la ZAD. Le Carrefour de la Saulce, convertie en point d'accès aux ressources, est ainsi investi d'une forte charge symbolique : contre l'enclosure du gouvernement capitaliste, l'occupation se définit comme une ouverture.



Mona Luth, Le No Marché de la Saulce, ZAD de NDDL, juillet 2014.

<sup>736</sup> Un infokiosque est un espace de gratuité réservé à la diffusion de tracts, affiches, brochures théoriques ou pratiques sur diverses luttes.

## II. Les « moyens de l'autonomie » et la collectivisation agricole

La remise en question des relations d'appropriation des ressources est l'élément le plus mobilisé par les personnes interrogées lorsqu'elles expriment un sentiment hétérotopique. Nicolas oppose ainsi au système figuré par Babylone, la vie vraie de la collectivisation :

« La vraie vie elle est ici ! La vraie vie elle est ici ! C'est la première fois que je fonctionne sans argent alors que je me suis toujours un peu battu pour ça ! C'est ça qui m'a fait rester. Le mode de vie et la communauté, la communauté en elle-même... parce qu'à Babylone personne va te donner la moitié de son pain<sup>737</sup>. »

Dans l'analyse sémantique du corpus, l'« occupation » est fréquemment associée à la notion de « terre » (13 associations) qui apparaît de façon récurrente (180 occurrences) (annexe 6 – Graphe 2). La remise en culture des champs de la ZAD est considérée par une grande partie des opposants comme « un des meilleurs moyens de lutter » contre « le saccage aveugle, l'urbanisation stérile » et le dépeuplement consécutif de la zone<sup>738</sup>. Comme le remarquent « Quelques occupant-e-s et paysans en lutte », « le mouvement d'occupation a toujours articulé habitation, agriculture vivrière et entrave aux travaux<sup>739</sup> ». Dans le corpus, la notion de « terre » est ainsi fortement associée aux ressources qu'elle offre ou qui peuvent y être produites pour l'« alimentation » (15 associations), le « soin » (5 associations) et la « construction » (4 associations). Les « moyens de l'autonomie » auxquels se réfère Ulysse dans sa critique de la TAZ renvoient principalement à la mise en place de pratiques de production alternatives. L'autonomie est avant tout appréhendée par les personnes interrogées comme « la faculté à prendre en charge les choses soi-même<sup>740</sup> », c'est-à-dire, à « assumer les besoins du quotidien dans la réalisation de [s]es projets, dans le côté pratique, dans le côté manuel<sup>741</sup> ». Cette dimension matérielle est en effet souvent présentée comme « un premier stade » nécessaire à l'émancipation de l'ordre des places du gouvernement capitaliste dans lequel, comme le remarque Irvin, « tu délègue tout mais en te sacrifiant parce que, dans cette société, pour avoir droit à quelque chose tu dois vendre ton identité, être sous contrôle. Tu dois donner toutes les informations sur toi pour avoir le droit de vivre<sup>742</sup> ». Ulysse souligne quant à lui plus simplement que « tant que t'as pas l'autonomie matérielle, t'es... t'es

<sup>737</sup> Entretien Nicolas, Zad de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>738</sup> Assemblée Paysanne Sème ta Zad, « Appel à occupations agricoles sur la Zad », ZAD de NDDL, 25 septembre 2013.

<sup>739</sup> Quelques occupant-e-s et paysans en lutte, « Foncier... », op. cit.

<sup>740</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>741</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>742</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

dépendant. Donc en étant dépendant matériellement tu peux pas être libre psychologiquement quoi ou spirituellement<sup>743</sup> ».

Dans l'analyse sémantique du corpus, la catégorie sémantique « autonomie » est particulièrement fréquemment associée au qualificatif « alimentaire » (26 associations) (annexe 6 – Graphe 3). Parmi les 33 documents du corpus qui composent le segment relatif aux activités locales, 21 portent ainsi sur la production de nourriture (soit 64 % des textes). Les terres jouent à l'évidence un rôle central dans une production essentiellement agricole. Elles ne sont cependant pas toutes mises en commun. Paul associe le phénomène à la reconnaissance d'une « propriété d'usage » mais se réfère ici à la situation des paysan-ne-s en lutte qui disposaient, avant la DUP, de titres de propriété :

« C'est tellement différent de la ville par exemple ou du reste de la société c'est... le rapport à la propriété. En fait, ici, le système qu'on met en place c'est plus ou moins un communisme. C'est-à-dire qu'on communise les choses. Pas tout, il y a des choses qui restent personnelles : mon sac de couchage, c'est mon sac de couchage. Mes chaussettes, c'est mes chaussettes, mais l'espace, les terres... On rejette l'idée de propriété privée ici. On accepte l'idée de propriété d'usage. Un paysan, qui utilise son champs, parce qu'il en a l'usage, qu'il en a besoin pour faire fonctionner sa ferme et bah... c'est son champs. Tant qu'il l'utilise<sup>744</sup> ... »

La propriété d'usage est en fait plus un mode de fonctionnement par défaut, conséquence du rejet de la propriété privée, qu'une valeur instituée. Elle distingue un rapport au temps de la possession et aux conditions de sa transmission mais n'implique pas de gestion collective. Controversée pour les objets du quotidien (« chaussettes », outils, vélos, etc.), cette pratique de circulation des biens est largement employée pour les ressources spatiales : à titre d'exemple, lorsqu'un individu ou un groupe d'individus s'en va, que se soit temporairement ou définitivement, il signale la vacance de sa cabane pour que d'autres puissent y habiter. La propriété d'usage peut être comprise comme une pratique de collectivisation, mais cette dernière implique, en tant que telle, une toute autre démarche.

Comme je l'ai montré plus tôt, les terres de la ZAD sont soumises à un certain nombre de contraintes relatives aux statuts de leurs occupant-e-s. Les logiques qui m'intéressent sont celles que portent le mouvement d'occupation et concernent, dès lors, les 254 hectares arrachés à AGO-VINCI, les 450 hectares de bois et de friches et les espaces ouverts par les habitant-e-s et paysan-ne-s en lutte. Ces occupations, au départ principalement basées sur l'initiative d'individus ou de groupes d'individus répondant aux nécessités de défense, ont cependant très vite fait l'objet de réflexions visant notamment à limiter l'impact humain sur la

<sup>743</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>744</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

zone. L'assemblée Sème ta Zad avait ainsi pour « ambition première de devenir l'espace où les différentes composantes discutent du devenir de ces terres, et où s'élaborent les stratégies d'occupation<sup>745</sup> ». Il s'agissait de fournir des outils à la stratégie de remise en culture des champs et friches vacants partagée par une partie du mouvement, des habitant-e-s et des paysan-ne-s en lutte. En prévision de la manifestation du 13 avril 2013, une commission cartographie a ainsi été mise en place pour répertorier les terres de la ZAD, distinguer leurs statuts et repérer les écosystèmes les plus fragiles, en s'appuyant sur les travaux des Naturalistes en lutte :

« Une cartographie des 250Ha libres est en cours de réalisation. Ce document permettra d'installer nos projets avec discernement les uns par rapport aux autres et en fonction de la nature du terrain. Cette cartographie permettra également de circonscrire les zones sensibles telles que la forêt de Rohane qui ont déjà été endommagées lors des opérations d'expulsion. Nous demanderons à tou-te-s les participant-e-s de la manifestation Sème Ta Zad de limiter, autant que possible, leur impact sur les sols fragiles et les zones humides de la ZAD<sup>746</sup>. »

L'assemblée Sème ta Zad est ainsi un des principaux moteurs de la collectivisation agricole (annexe 7). Elle vise au développement des liens d'entraide entre les nouvelles arrivant-e-s et les ancien-ne-s paysan-ne-s autour de méthodes agricoles alternatives. Les réunions permettent d'organiser les échanges de savoirs, de ressources et de main-d'œuvre nécessaires à des pratiques faiblement ou non mécanisées. Cette structure est utilisée par de nombreux projets élaborés sur le modèle du collectif d'activité : une ou plusieurs personnes prennent l'initiative de lancer une production pour laquelle elles vont se former et/ou former d'autres volontaires avec qui elles vont se répartir et faire tourner les tâches à travers des processus de décision délibératifs et horizontaux. Ainsi le groupe vache qui produit le lait utilisé par la fromagerie de la ferme de Bellevue, le groupe abeille, le groupe pain, le jardin médicinal, le verger et la pépinière, la conserverie, les vignes, les champs collectifs de patates, oignons et légumineuses, etc. En quelques années, la ZAD a pratiquement atteint l'auto-suffisance alimentaire notamment grâce à la production maraîchère et boulangère qui fournit une base nutritive à l'ensemble des occupant-e-s. Le résultat de ces différentes activités est distribué via des espaces destinés à rendre les ressources accessibles à tou-te-s. On en trouve partout sur la zone, aussi bien sous la forme de pièces réservées dans des espaces d'habitation, que dans des caravanes ou des cabanes dédiées à cette fonction. Certains de ses points d'accès visent en outre, comme le No Marché, à favoriser la rencontre et les échanges avec l'extérieur.

---

<sup>745</sup> Quelques occupant-e-s et paysans en lutte, « Foncier... », op. cit., p.3.

<sup>746</sup> Anonymes, « Cartographie Sème ta Zad », ZAD de NDDL, 09 mars 2013.

A travers les remises en culture, les ateliers de transformation (pain, fromage, conserves, etc.) et les points d'accès aux ressources, la collectivisation agricole constitue ainsi la seconde dynamique d'organisation spatiale la plus influente sur la zone occupée par le mouvement.

### **III. Un « squat de squats » : différenciation sociale et dispersion spatiale**

Les pratiques alimentaires assurent par ailleurs l'autonomie relative des groupes et contribuent à une logique de différenciation. La récup', littéralement la récupération des biens de consommation jetés par les commerçants (distributeurs, supermarchés, boulangeries, etc.), complète l'apport de ceux qui ne pratiquent pas eux-mêmes l'agriculture. Le rôle important qu'elle joue dans la satisfaction des besoins quotidiens relativise le degré d'autosuffisance atteint par les occupant-e-s. Cela dit, son usage diminue considérablement à mesure que les moyens d'autonomie se développent. Les collectifs d'habitation pratiquant l'agriculture vivrière ont, quant à eux, réalisés une réelle autosuffisance maraîchère. Les méthodes employées permettent en effet de produire en quantités suffisantes une grande diversité d'aliments<sup>747</sup>. Les expériences conduites pour la production d'énergies renouvelables (éoliennes par exemple), la récupération des eaux de pluie, les activités artisanales soutiennent cette recherche d'indépendance. Mais elles ne font pas l'unanimité. L'opposition entre les partisan-ne-s de la remise en culture et les défens-eur-euse-s des 450 hectares de bois et de friches de la zone est un grand sujet de discorde. Les aut-eur-ice-s du rapport « Foncier un état des lieux », rappellent ainsi que :

« Si COPAIN ou l'ADECA mettent en avant leur volonté de limiter le plus possible les friches, il faut aussi rappeler qu'une partie du mouvement porte une attention à ce que toutes les terres de la zad ne soient pas cultivées et puissent demeurer pour certaines simples terrains de jeu, d'habitat, de balades, de cueillettes ou tout simplement de vie d'autres espèces animales et végétales<sup>748</sup>. »

La critique de la technologie est un élément important des réflexions conduites à la ZAD. Il s'agit non seulement d'interroger les bons et les mauvais usages qui en sont fait, mais plus encore, d'analyser le rôle qu'elle joue dans la production des rapports sociaux<sup>749</sup>. On retrouve ici la démarche associée au renversement de l'opposition civilisation/barbarie

<sup>747</sup> La permaculture par exemple, formalisée en 1970 par Bill Mollison et David Holmgren, est une méthode largement employée consistant à s'appuyer sur l'écosystème déjà existant pour cultiver une grande variété d'espèces en les associant en fonction de leurs affinités. Voir chapitre 4.

<sup>748</sup> Quelques occupant-e-s et paysans en lutte, « Foncier... », op. cit., p.9.

<sup>749</sup> Bey (Hakim), « Primitifs et extropiens », 2004.



mobilisée par le gouvernement capitaliste dans son entreprise de production systémique. Cependant, la « critique totale<sup>750</sup> » visant à la « dissolution totale de la totalité » d'une civilisation pensée en termes culturels, se limite à un courant minoritaire de l'anarchisme promouvant, à la suite des travaux de John Zerzan<sup>751</sup>, la suppression de toutes formes de médiations matérielles (argent) et symboliques (écriture, arts, mathématiques, etc.), des spécialisations (technologie) et des logiques d'exploitation qui les accompagnent (domestication, élevage notamment). Principalement développé aux États-Unis, le mouvement primitiviste qui ne compte que peu d'adeptes dans les milieux anti-tech en France<sup>752</sup>, trouve à la ZAD des possibilités significatives d'expérimentation de luttes et de modes de vie.

Le primitivisme s'appuie sur une critique de l'impensé technologique du marxisme, considéré comme le véritable moteur de l'histoire, et sur une série de mythes érigeant l'état de nature en âge d'or de l'humanité. Il ne dénonce plus la « civilisation urbaine<sup>753</sup> » comme forme historique du politique, mais fait de la révolution néolithique, portée par l'invention de l'agriculture, de l'écriture et la sédentarisation, la source de l'aliénation. Partant de l'analyse des formes de hiérarchies issues de la spécialisation des connaissances (qui distingue la technologie de l'outil), la théorie de Zerzan aboutie à l'idéalisation du primitif, essentialisé dans la figure du chasseur-cueilleur nomade, membre de communautés matriarcales caractérisées par l'absence de division du travail. Par un retournement classique des idéologies puritaines, la critique primitiviste du progrès tend ainsi à la conservation d'une appréhension évolutionniste de la réalité marquée par l'opposition Nature/Culture. Elle maintient la distinction entre les sociétés humaines civilisées et les communautés sauvages, imperméables à un mouvement historique en lui-même condamné à cause du caractère sériel du développement technologique.

Selon Ulysse, ce « phénomène de sur-réaction par rapport à la sur-technologie de Babylone » engendre par ailleurs un « dogmatisme » qui, à l'instar de la TAZ, éloignent les individus de la recherche de moyens d'autonomie collective<sup>754</sup>. Miguel Amoros distingue cependant, dans un texte distribué dans le Zad'News (le journal d'information hebdomadaire de la ZAD – voir chapitres 4 et 5) du 7 juillet 2014, un primitivisme « subversif » qui cherche « dans les sociétés archaïques des armes conceptuelles avec lesquelles s'affronter au monde et

---

<sup>750</sup> *Ibid.*

<sup>751</sup> Zerzan (John), *Future Primitive*, New York, Autonomedia, 1994.

<sup>752</sup> Gardenier (Matthijs), « Le courant « anti-tech » entre anarcho-primitivisme et néo-luddisme », *Sociétés*, 2016/1, n°131, pp.97-106, p.102.

<sup>753</sup> Bey (Hakim), « Primitifs... », op. cit.

<sup>754</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

le transformer » et qui « ne prétend pas recréer ces formes sociales, bien qu'il s'en inspire », d'un primitivisme « conformiste et réactionnaire » qui cherche « dans le mode de vie « sauvage » l'innocence et la béatitude perdues au cours de l'histoire » et qui « prétend, avec le plus grand sérieux, que la liberté humaine passe par le retour aux temps préhistoriques<sup>755</sup> ». Ce dernier « fait de la nature une religion, une arme contre la pensée », nie la possibilité même du social en identifiant la liberté à « l'absence de toute règle<sup>756</sup> ». Miguel Amoros remarque en effet qu'« il oppose à la pratique sociale-révolutionnaire un agir existentiel simulé et fictif, purifié de tout critère social. Il élimine de la pratique tout le concret, le social et l'historique. (...) Il prêche le salut personnel contre la civilisation, la société, et pas dans la lutte contre l'oppression<sup>757</sup> ».

Les pratiques de cueillette qui y sont associées représentent une véritable perspective d'autosuffisance, mais, et c'est là tout l'enjeu, non par la socialisation des moyens de production, mais par l'individualisation des techniques de survie. Elles n'impliquent cependant pas systématiquement le rejet du social. Au contraire, les savoirs qu'elles nécessitent et les usages qui en sont fait sont largement diffusés, échangés à travers des promenades d'exploration ou des ateliers de confection. Malgré l'influence restreinte de ses versions les plus puritaines, la critique primitiviste joue un rôle dans les luttes des représentations internes à la ZAD en participant à la dénonciation des rapports d'inégalités causés par la dissociation des pratiques de production alimentaire.

Ces divergences se retranscrivent spatialement. Logiquement, les collectifs désireux d'expérimenter des modes de production alternatifs occuperont plutôt des champs tandis que les groupes porteurs d'une critique plus radicale de la technologie investiront plutôt les bois et les friches. De manière générale, les séparations physiques (haies, forêts, fossés, talus, etc.) et la diversité des environnements qui forment le bocage favorisent la dispersion. Chaque individu ou groupe d'individus peut ainsi vivre, s'il le souhaite, dans une relative autarcie vis-à-vis du reste des occupant-e-s. Du fait de l'absence fréquente de chemins et de la couverture végétale, il peut d'ailleurs être difficile de trouver le lieu que l'on cherche. La logique de dispersion spatiale traduit une volonté d'autodétermination individuelle et collective qui participe du profond sentiment de liberté que l'on peut éprouver à la ZAD. Théo associe cette latitude d'action aux relations d'appropriation particulières qui s'y développent :

---

<sup>755</sup> Amoros (Miguel), « Primitivisme et Révolution », débat avec David Watson et Los Amigos de Ludd, Espai Obert, Barcelone, 25 novembre 2003.

<sup>756</sup> *Ibid.*

<sup>757</sup> *Ibid.*

« C'est cet espèce de rêve dont on parle tous dans des soirées à droite et à gauche : « Ah t'imagines si on pouvait faire ça et ça et ça ! », et en fait ça tu peux le concrétiser dans un espace où t'as cette notion de liberté qui est là aussi et... c'est bizarre, tu reprends les rennes. Dans cet espace qui appartient à personne<sup>758</sup>... »

On retrouve le même discours chez Paul :

« L'espace ici, à la ZAD, est ouvert et c'est ce qui fait qu'on peut tous se l'approprier. Cet espace de la ZAD, ces 2000 hectares sont miens dans le sens où je suis attachés à eux, j'ai l'habitude de les parcourir, de les vivre... j'y suis attaché quoi ! C'est ce que j'éprouve qui fait qu'ils sont miens mais, en même temps c'est la même chose pour tout le monde. J'ai l'impression d'avoir un jardin de 2000 hectares... 'fin un chez moi de 2000 hectares ! Avec pleins de gens dessus. Pleins d'endroits différents. Pleins d'univers différents. En fait y a pleins de gens qui jouent à des jeux vidéo où y a des sortes de paysages imaginaires, mais ça nous on l'a en vrai ! C'est sacrément précieux ce qu'on vit ici<sup>759</sup> ! »

Les relations d'appropriations associées à la perspective de l'autonomie sont ainsi déterminées par une double exigence d'égalité d'accès aux ressources et de liberté individuelle (et donc collective) qui les distinguent des modes d'organisation attachés à l'idée de communauté<sup>760</sup>. Il s'agit ici de remarquer l'absence de structure de gestion collective des échanges au niveau que je qualifierais de systémique (la ZAD en tant qu'unité territoriale) : les ressources spatiales circulent principalement par la propriété d'usage, pratique non-réglémentée consécutive au rejet de la propriété privée ; des pratiques de collectivisation des moyens de production doivent assurer l'égalité matérielle des individus à travers le modèle du collectif d'activité et la mise en place de points d'accès aux ressources élémentaires ; une grande partie des besoins sont par ailleurs couverts par des pratiques vivrières (agriculture, cueillette) qui garantissent l'autonomie des groupes d'habitation et des individus ; l'habitat, dispersé dans une grande diversité de milieux (champs, friches, forêts, étangs), prend des formes variées (maisons en dur, cabanes, caravanes, camions, etc.).

Pâris observe ainsi que l'occupation de la ZAD procède du « même esprit que les squats, mais là c'est des dizaines de squats. C'est un grand village de squats en fait<sup>761</sup> ». L'expression « squat de squats » qui revient souvent pour traduire cette impression reflète également la faible proportion d'espaces publics<sup>762</sup>. Pour autant, comme Théo et Paul le remarquent, ces pratiques favorisent l'appropriation subjective de l'espace et de ses représentations. Elle se retranscrit ainsi dans l'intense production cartographique des

---

<sup>758</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>759</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>760</sup> Voir chapitre 5.

<sup>761</sup> Entretien Pâris, ZAD de NDDL, 24 mai 2013.

<sup>762</sup> Voir chapitre 3.

occupant-e-s, support d'expression du sentiment hétérotopique (annexe 7). Le caractère intentionnel de cette diversification des points de vue transparait dans l'effort initié à l'automne 2016 par le groupe de cartographie pour mettre à disposition un logiciel libre de vectorisation – et un mode d'emploi simplifié - permettant de « produire autant de carte DIY [Do It Yourself] que de façons de voir la ZAD<sup>763</sup> ».

#### **IV. Le système, en-dehors de la vie quotidienne. Solidarités humaines et interdépendances animales**

Il est ici intéressant de remarquer l'association, dans l'analyse sémantique du corpus, de la notion de « lieu » (186 occurrences) à la dimension sociale de l'autonomie. Étymologiquement le lieu est une portion déterminée de l'espace caractérisée par des éléments physiques, des usages ou des événements<sup>764</sup>, un espace circonscrit par les interactions entre un environnement et les relations sociales spécifiques qui s'y nouent et en déterminent le sens. Il est ainsi très fréquemment attaché à la notion de « collectif » (13 associations) et à des pratiques d'organisation sociale comme l'« assemblée » ou la « réunion » (21 associations). C'est par ailleurs à cette localité sociale que sont le plus souvent liées les dimensions de « défense » (9 associations) et de « combat » (22 associations) contre l'uniformisation imposée par l'aménagement territorial. Marc Augé montre ainsi que le « lieu » se distingue de la froide organisation des « non-lieux<sup>765</sup> » de la consommation standardisée et de la Mobilité Universelle, contrôlés par un ensemble de prescriptions et de proscriptions qui en déterminent les usages et en empêchent l'appropriation. La notion est d'ailleurs fréquemment employée pour opposer la diversité de la « vie » (26 associations) au caractère « mortifère » (9 oppositions) de cette homogénéisation. Souvent mobilisée à travers des récits de luttes, le « lieu » délimite l'espace dans lequel des communs se construisent par le « partage » (13 associations). L'usage du terme « rencontre » (8 associations) joue un rôle particulièrement important ; c'est la dimension du vécu notamment remarquée par Jacob :

« C'est en rencontrant les gens que j'ai eu envie de rester. On avait cette histoire en commun quoi. A peu de choses près ça ressemble à la version de tous ceux qui habitent ici. Et toutes celles qui habitent ici. (...) On a plus d'affinités, plus de confiance, plus de vécu ensemble. Plus d'expériences communes tout simplement<sup>766</sup>. »

<sup>763</sup> Groupe CartoZ, « Carte de la Zad éditable », ZAD de NDDL, 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<sup>764</sup> « Lieu » CNRTL. Disponible sur: <http://www.cnrtl.fr/etymologie/lieu>

<sup>765</sup> Augé (Marc), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la sur-modernité*, Paris, Seuil, 1992, coll. « La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle ».

<sup>766</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

Le « lieu » est ainsi un espace d'« échanges » (135 occurrences) « réflexifs » (22 associations) entre des « individus » (5 associations) et des « collectifs » (10 associations) caractérisés par leurs « différences » (23 associations) et la diversité de leurs « désirs » (18 associations) (annexe 6 – Graphe 4). Les acteurs dissocient ainsi la nécessité d'un contrôle des accès aux ressources d'une volonté d'autarcie qu'ils appréhendent comme « une autonomie fermée<sup>767</sup> », « un piège de l'autonomie territoriale, ce que l'on pourrait appeler une forme de nationalisme local (...) dans lequel on pourrait tomber très rapidement », selon Irvin, par la réalisation des conditions d'une « auto-subsistance, [d'une] indépendance par rapport à la société qui nous entoure, au maximum<sup>768</sup> ». Ulysse remarque ainsi que « l'autarcie c'est l'indépendance, c'est être totalement coupé du reste du monde. C'est fermé. L'autonomie c'est la capacité à se débrouiller seuls, tout en prenant quand même en compte ce que le reste du monde a à donner<sup>769</sup> ». Pour Jacob encore : « l'autarcie c'est un écueil de l'autonomie. C'est le truc qui se replie sur soi-même et on fait toutes les choses pour soi quoi<sup>770</sup> ». Paulette distingue la logique de l'occupation, qu'elle inscrit dans le répertoire des modes d'action altermondialistes, du processus d'enclosure associé à la mondialisation néolibérale :

« C'est aussi là qu'il y a une différence, par exemple, entre les anti-mondialistes et les alter-mondialistes. C'est important de toujours garder le contact avec les autres pour ne pas se fermer. Je pense que le plus important c'est que les informations, la parole et les gens voyagent. Pas la bouffe, les appareils électroménagers... Dans la mondialisation, il y a un déni du voyageur au profit de l'objet voyagé. Quelqu'un qui est sur la route, comme Silas, on le traite de vagabond. On prône un contact avec le monde entier mais ça reste super irréal tant que c'est pas l'humain lui-même qui voyage plutôt que des biens matériels. Dans la mondialisation, les lieux sont super fermés les uns par rapport aux autres<sup>771</sup>. »

Dans l'analyse sémantique du corpus, l'« autonomie » est ainsi fréquemment associée à la « solidarité » (5 associations). Le segment contenant les messages de soutien à d'autres luttes se distingue par l'importance de cette notion dans l'ensemble des associations à la catégorie « autonomie ». Ils visent en effet à encourager la « rencontre » (24 occurrences) et le développement de « liens » (16 occurrences) de « solidarité » (69 occurrences) et de « partage » (29 occurrences) entre des luttes pour l'autonomie des minorités culturelles (34 % des textes) et sociales (migrants et paysans – 23 % des textes) et d'autres espaces occupés

<sup>767</sup> Entretien Amélie, ZAD de NDDL, 20 décembre 2013.

<sup>768</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>769</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>770</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>771</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

contre des grands projets d'aménagement (34 % des textes) (annexe 6 – Graphe 5). C'est également dans cette partie du corpus que l'on trouve le plus de références au « contrôle social » (162 des 515 occurrences du corpus intégral). Dans cette perspective, l'autonomie repose donc à la fois sur la rupture territoriale nécessaire à l'émancipation des rapports sociaux du gouvernement capitaliste et sur le développement des échanges avec d'autres espaces en lutte :

« Nulle quête d'autarcie, ce repli cauchemardesque ! (...) A chaque fois de nouvelles circulations, de nouvelles solidarités s'inventent et se nouent. Cette sécession, cette affirmation d'un territoire en lutte, n'a été rendue possible que par un soutien massif venu de la région comme d'ailleurs, qui s'est mué en un va-et-vient rayonnant<sup>772</sup>. »

On retrouve ici le renversement de la distinction civilisation/barbarie figuré par l'opposition à Babylone. Dans la perception hétérotopique, l'espace des métropoles, s'il constitue bien le centre névralgique du système, apparaît fréquemment comme l'extérieur du réseau qui lie les espaces autonomes entre eux :

« Aujourd'hui, dans un village aux allures de petite cité de chercheurs d'or, certains paysans et occupants discutent de collectiviser les terres. Ces nouveaux usages de la zone nous portent déjà au-delà de cette histoire d'aéroport. Nous voulons amplifier ce mouvement de sécession. L'occupation de la Châtaigneraie en est une base. Quand on dit « Tout est possible ! », croyez-le. (...) C'est pourquoi cette semaine de résistance doit aussi être l'occasion que partout aient lieu des actions d'occupation, de blocage, de sabotage, etc. On sait déjà qu'il ne s'agit plus de soutien. Chaque geste est un moment de vie partagé entre ici et là<sup>773</sup>. »

Par sa dimension exemplaire, chaque lutte apparaît ainsi comme un outils d'ouverture du champs des possibles. Pour Pâris et Paul, comme pour la plupart des personnes interrogées, l'occupation de la ZAD doit avant tout « prouver que c'est possible<sup>774</sup> », « montrer que des alternatives sont possibles<sup>775</sup> ». Le système ne constitue pas l'en-dedans mais l'en-dehors d'une réalité conçue comme un espace ouvert d'« interdépendance généralisée des êtres – de tous les êtres<sup>776</sup> » qu'il cherche à coloniser et à enclorre :

« Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend. (...) En fait de bon sens, n'est-il pas réducteur de vouloir défendre la terre ? Comme si nous n'en étions pas une part constitutive, liée à ses mouvements, à la vie qui s'y déploie. (...) La terre n'est pas à défendre, c'est notre relation au vivant qui l'est. Dès lors, combattre la

---

<sup>772</sup> Anonymes, « Construire l'avenir sans aéroport... », op. cit.

<sup>773</sup> Anonymes, « Appel des Chats... », op. cit.

<sup>774</sup> Entretien Pâris, ZAD de NDDL, 24 mai 2013.

<sup>775</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>776</sup> Martuccelli (Danilo), *Les sociétés...*, op. cit., p.363.

prédation de l'homme, c'est rendre l'horizon infini et rattacher notre existence au cosmos. (...) Le tracé arbitraire localisant une ZAD ne saurait contenir ce qui la lie à son au-delà, depuis les nuages et les vents qui la traversent jusqu'aux ruisseaux qui s'y dessinent et s'enfuient librement. Elle est aussi faite de ceux qui l'habitent, ou ne s'y arrêtent qu'un temps : végétaux, animaux, humaines. Ceux qui, tissant des liens par delà son horizon, font raisonner l'idée que quelque chose est en cours : un combat qui a du sens, la possibilité de construire un monde vivable et désirable, le sabotage d'un autre, imbuvable, irrespirable<sup>777</sup>. »

Les réflexions sur les relations d'appropriation spatiale et les pratiques de production s'accompagnent ainsi d'une remise en question de la place des êtres sentients non-humains. Popularisée par le philosophe utilitariste Peter Singer<sup>778</sup>, la critique anti-spéciste, forgée sur le modèle de l'anti-sexisme et de l'anti-racisme, réfute les fondements théoriques qui légitiment la suprématie humaine et l'exploitation consécutive des autres espèces animales. Le critère d'objectivité morale doit dépasser l'arbitraire de l'intelligence et s'attacher aux conséquences subjectives des actions réciproques. Le rôle attribué à la souffrance, et de manière plus complète, à la sentience, engage ainsi à déconstruire l'opposition Nature/Culture. A la suite d'Estiva Reus, Yves Bonnardel définit la sentience comme une reconnaissance de l'individualité des êtres non-humains, du « fait qu[']ils ont des perceptions, des émotions, et par conséquent (...) des désirs, des buts, une volonté qui leur sont propres<sup>779</sup> ». Ce vécu phénoménal traduit l'existence d'une conscience minimale qui engage la responsabilité mutuelle des individus dans les relations d'affection, d'influence et de transformation qui les lient. L'enjeu n'est donc pas de promouvoir un « apartheid des espèces », reconduisant la croyance en un « un ordre de la fatalité et du destin, et en même temps de l'harmonie, qu'il serait dangereux de subvertir en s'y mêlant<sup>780</sup> », mais, bien au contraire, de remettre en question la représentation de la Nature comme « Totalité » fonctionnelle et les distinctions catégorielles qui participent à l'intégration normative des individus au système d'exploitation qu'elle légitime :

« En tant que totalité, l'« Ordre » se voit investi d'une valeur infiniment supérieure à celle accordée à chacun des « éléments » qui le composent. Toute chose prétendue faire partie de cet « ordre naturel » n'est plus considérée que par rapport à la totalité. (...) Toutes les catégories d'êtres dominés ou stigmatisés, à un moment ou un autre de notre histoire occidentale, se sont vues rangées dans la case « Nature ». (...) C'est en restant à leur place qu'ils sont parfaits, qu'ils jouent pleinement leur rôle (...). Cette place, ce rôle

<sup>777</sup> Anonymes, « Label ZAD... », op. cit.

<sup>778</sup> Singer (Peter), *Animal Liberation*, Harper Collins, 1975.

<sup>779</sup> Reus (Estiva), « Sentience ! », *Cahiers antispécistes*, novembre 2005, n°26, cité par Bonnardel (Yves), « Idée de Nature, humanisme et négation de la pensée animale », in Jouventin (Pierre), Chauvet (David), Utria (Enrique)(dir.), *La raison des plus forts. La conscience déniée aux animaux*, Paris, Éditions IMHO, 2010, coll.« Radicaux Libres », pp.75-99, p.75.

<sup>780</sup> *Ibid.*, p.85.

correspond toujours en fait à la fonction qui leur est imposée socialement par le système de domination ou de stigmatisation qu'ils subissent. (...) La nature d'une chose est sa fonction<sup>781</sup>. »

La distinction Nature/Culture légitime la réification des classes dominées (animaux, femmes, « indiens », etc.) en dissociant les proies des prédateurs caractérisé par leur inclination à conquérir et transformer – par la force ou le travail – la Nature, à la maîtriser :

« Il y a donc double discours, discours asymétrique : la nature des uns est détermination naturelle, l'essence des autres est liberté. L'idéologie ne fait que rendre compte, avec exactitude mais sous une forme mystificatrice, de la réalité des rapports sociaux. (...) Les dominés sont *dans* la Nature et la subissent, alors que les dominants surgissent *de* la Nature et l'organisent<sup>782</sup>. »

Tandis que le primitivisme reconduit l'opposition Nature/Culture, l'anti-spécisme se fonde sur sa déconstruction. Il ne s'appuie pas sur la recherche d'un espace-temps arraché à la médiation symbolique, mais sur la dissolution de l'altérité qu'elle prétend refléter<sup>783</sup>. Ces réflexions soulèvent des enjeux spatiaux. Il est ainsi possible de distinguer quatre catégories d'êtres sentients non-humains sur la base des rapports que les occupant-e-s (humain-e-s) entretiennent avec eux.



Mona Luth, Le Moulin, ZAD de NDDL, juin 2015.

Les animaux non-humains habitant le bocage mais ne faisant pas l'objet d'une domestication ou d'un apprivoisement, représentent la bio-diversité à défendre. Les Naturalistes en lutte dénoncent la partialité des études menées par Biotope qui, en plus de ne pas faire état de la présence de nombreuses espèces, ne tiennent pas compte du rôle spécifique joué par l'environnement bocager et les zones humides dans la préservation de la biodiversité,

<sup>781</sup> *Ibid.*, pp.77, 81 et 87.

<sup>782</sup> *Ibid.*, pp.89-90.

<sup>783</sup> Tous les anti-spécistes ne sont pas, en conséquence, contre la technologie, comme en témoignent les débats sur la production de chaire synthétique.



à la fois en tant qu'habitat et que corridor biologique<sup>784</sup>. Ils critiquent à ce titre l'« opération de communication » des mesures de compensation qu'ils considèrent comme une manière « de contourner les lois de protection de la nature<sup>785</sup> ». Le principe de la compensation est d'attribuer une valeur chiffrée à l'environnement menacé par un projet de construction en tenant compte de la patrimonialité, de la rareté et du degré de menace qui pèse sur les espèces et les habitats concernés. Cette valeur est ensuite traduite en un quota de compensation qui détermine les ouvrages à réaliser et les conditions de leur gestion. Dans le cas de la ZAD de NDDL, la destruction de milliers d'individus doit ainsi être compensée par la construction de mares et le déplacement de troncs d'arbres morts dans lesquels quelques représentants de quatre espèces sélectionnées seront introduits (un insecte : le grand capricorne, deux amphibiens : le triton marbré et le triton crêté et une plante : le flûteau nageant). La lutte contre la réification du vivant que ce type de politiques mettent en évidence impose de prendre en compte l'impact humain sur la zone.

Elle alimente ainsi les réflexions sur les pratiques agricoles, l'écologie domestique, mais également sur l'étendue de cette empreinte. J'ai déjà évoqué les débats qui opposent les partisan-e-s de la remise en culture aux défenseur-euse-s des friches et des bois. D'autres activités, comme l'organisation de concerts en période de nidification ou encore l'installation de tentes ou de cabanes dans la forêt de Rohanne, volontairement inhabitée depuis la libération de la zone en avril 2013, peuvent également faire l'objet de controverses. La pratique de la chasse est probablement celle qui suscite le plus de problèmes. De nombreux conflits ont ainsi opposés certaines sociétés de chasses à des occupant-e-s habitant les zones de battues autour des questions de sécurité liées à l'emploi d'armes à feu et du traitement des animaux non-humains domestiqués (chiens de chasse) et chassés (gibier) :

« Nous considérons que les armes à feu présentent un risque que nous ne voulons pas prendre. De plus, nous sommes contre l'existence même de ces armes. Par ailleurs, nous considérons que la chasse constitue aussi une violence psychologique énorme pour les animaux qui vivent constamment dans la terreur pendant la saison de chasse. Nous aspirons à un monde sans aucune oppression de ce genre<sup>786</sup>. »

Des discussions ont d'ailleurs été initiées pour prévenir les conflits auxquels ces divergences donnent lieu, comme en témoigne le texte dont ces extraits sont tirés :

---

<sup>784</sup> Milieu assurant la liaison fonctionnelle de différents habitats vitaux pour une espèce, par exemple lors de migration saisonnières.

<sup>785</sup> « Fiche 22 : expertise... », op. cit.

<sup>786</sup> Un groupe d'habitantEs de la ZAD opposé à la chasse, « Lettre ouverte aux chasseurs et chasseuses de Notre-Dame-des-Landes, Vigneux-de-Bretagne, et autres personnes ayant l'intention de chasser sur la ZAD », ZAD de NDDL, 31 août 2013.

« Nous savons que certainEs d'entre vous ont des connaissances accrues en ce qui concerne la faune, et nous serions heureux que vous les partagiez avec nous. Nous invitons celles et ceux d'entre vous qui aimeraient nous rencontrer à partager un moment convivial autour d'un repas végétalien préparé par nos soins<sup>787</sup>. »

L'enjeu moral de ces controverses engendre de violents rapports d'opposition qui peuvent se greffer sur des conflits interindividuels. Lors de mon troisième terrain, en décembre 2013, en pleine saison de chasse, plusieurs habitant-e-s de la forêt sont menacé-e-s physiquement par des chasseurs après un vol commis par un-e autre occupant-e chez un habitant d'un village voisin (qui soutient par ailleurs le mouvement). L'ensemble de ces actes ont été condamnés par les occupant-e-s<sup>788</sup>.

Les animaux non-humains d'élevage, faisant l'objet d'un apprivoisement, mettent quant à eux en jeu la question de l'exploitation animale. Tous les groupes pratiquant l'agriculture n'en possèdent donc pas. Le végétarisme (régime alimentaire excluant la consommation de chairs animales – viande, poisson), le végétalisme (régime alimentaire excluant également la consommation de sous-produits d'origine animale – œufs, lait, miel) et le véganisme (mode de vie excluant la consommation de tout produit issu de l'exploitation animale – cuir, laine, soie) sont très répandus et pris en compte dans les événements organisés sur la zone. C'est dans ce cadre que la réflexion anti-spéciste a le plus d'influence. Elle marque aussi les lieux qui pratiquent l'élevage (et qui n'excluent d'ailleurs pas la présence de végétariens ou de végans) : ils ne possèdent que de petits groupes d'animaux non-humains, veillent à leur santé notamment à travers leur alimentation et l'espace qui leur est dévolu, ne pratiquent pas de mutilations<sup>789</sup>, etc. Les enclos, pas toujours très efficaces, laissent en outre souvent échapper leurs occupant-e-s. Certain-e-s sont tout simplement laissé-e-s en liberté, en espérant que l'apport régulier de nourriture les fasse revenir. J'ai ainsi de nombreuses fois pu observer des poules, des canards, même, des chevaux se balader librement sur la zone, parfois poursuivis par des humain-e-s embarrassé-e-s.

On retrouve les mêmes enjeux dans le rapport aux animaux non-humains faisant l'objet d'une domestication. La question de la domination humaine se pose notamment dans le cadre des relations aux chiens. Sauf dans certains cas (chaleurs des femelles par exemple), la plupart ne portent pas de laisses. Certain-e-s humain-e-s les laissent se balader en totale

---

<sup>787</sup> *Ibid.*

<sup>788</sup> Je ne connais pas la position des sociétés de chasse.

<sup>789</sup> Comme c'est généralement le cas, notamment dans les pratiques d'élevage intensif : les poules par exemple ont le bec, les griffes et les ailes coupées pour qu'elles ne puissent pas voler et ne se blessent pas les unes les autres en essayant de se mouvoir dans les bâtiments.

liberté, ne leur intiment pas l'ordre de rester. On voit donc de petites meutes se constituer parfois dès le plus jeune âge. Leur importance démographique et cet ensauvagement relatif ont des conséquences. Les attaques répétées contre les animaux non-humains d'élevage conduisent certains lieux à élever des barrières défensives, tandis que d'autres interdisent les chiens non-tenus en laisse ce qui suscite de vives polémiques. D'autres encore invoquent leur phobie des canidés.

Les animaux non-humains que l'on qualifierait communément de nuisibles dans la mesure où ils compromettent certaines pratiques agricoles ou sanitaires (insectes, rongeurs) font l'objet de différents traitements : la plupart des occupant-e-s cherchent des moyens non polluants pour remplacer les pesticides en employant par exemple d'autres animaux non-humains comme les poules pour s'en débarrasser.

L'occupation de la ZAD de NDDL soulève un conflit normatif qui s'articule autour des représentations et des enjeux pratiques et matériels de contrôle du territoire dissident. La production du cadre spatial de l'autonomie, condition nécessaire à l'émancipation du système d'interdépendances du gouvernement capitaliste, se confronte aux politiques d'aménagement et à la répression de l'opposition. Les luttes des représentations se concentrent ainsi sur le problème du monopole de la violence légitimé par l'opposition civilisation/barbarie. La distinction des « bons » et des « mauvais » squatteurs ranime la menace de la guerre civile à travers la production d'une image de l'ennemi intérieur : la ZAD figure l'en-dehors barbare de la civilisation. Les occupant-e-s répondent en soulignant la distance entre les valeurs associées à cette représentation (la paix, la sécurité) et la réalité vécue des effets sociaux de l'enclosure et du gouvernement. La dimension exemplaire de l'expérience de l'occupation repose donc sur la révélation, par la transgression, du caractère construit de la limite et, par la matérialisation de la perspective d'autonomie, des structures de domination qu'elle soutient (notamment la dépendance au marché).

Les occupant-e-s de la « ZAD de NDDL » se refusent cependant à l'ériger en modèle comme le montrent les controverses sur l'émergence d'un « label » mobilisé hors de toute spécificité contextuelle. La Zone d'Autonomie Définitive, produit d'une histoire particulière, est pensée comme un lieu, un territoire défini par la manière dont les interactions sociales, humaines et non-humaines, façonnent l'environnement partagé. Cette représentation participe d'une conception plus large d'un espace construit par l'opposition entre le système colonisateur et la constellation des lieux en luttes pour une autonomie définie, d'abord, par l'autosuffisance (notamment alimentaire), qui conditionne, ensuite, l'auto-détermination

normative qui se prolonge, à la ZAD de NDDL, dans une logique de différenciation individuelle marquée par la dispersion de l'habitat humain et la reconnaissance de la subjectivité des animaux non-humains (la sentience).

La distinction opérée par les occupant-e-s entre la logique de l'autarcie et la logique de l'autonomie soulève ainsi la question des manifestations de la frontière symbolique et matérielle de l'hétérotopie, des représentations et des pratiques qui participent à la construction de l'intérieur et de l'extérieur. J'analyserai donc, dans le chapitre suivant, le rôle des contraintes matérielles et sociales et de la réflexivité des act-eur-ice-s dans le processus de production de la frontière hétérotopique, des mécanismes d'inclusion et d'exclusion qui déterminent la forme de leurs relations. Je réintroduirai alors la comparaison avec le Shakirail pour comprendre comment l'économie morale des occupant-e-s influe sur la forme et la rigueur de ce cadre.

## Chapitre 3. Espaces de socialisation

### L'horizon normatif de l'intégration et le droit de déroger au monde commun

—

En transgressant les relations d'appropriation instituées, l'occupation soulève un enjeu de contrôle territorial qui révèle l'importance de la définition du cadre spatial dans le processus de production des rapports sociaux. Il n'est ni la cause, ni l'essence de l'hétérotopie, mais le résultat du conflit normatif qui l'oppose au gouvernement capitaliste et la condition nécessaire à la matérialisation de la perspective d'autonomie. La réflexivité des occupant-e-s vis-à-vis des contraintes imposées par l'aménagement territorial et la répression de la contestation façonne l'organisation spatiale de la zone. De ce rapport émerge une frontière qui n'est pas, selon la célèbre formule de Georg Simmel, « un fait spatial qui a des conséquences sociologiques, mais un fait sociologique qui prend une forme spatiale<sup>790</sup> ». Cette limite, qui marque « la différence entre le rapport des éléments d'un domaine entre eux et celui qu'ils entretiennent avec ceux d'un autre domaine », distingue l'organisation sociale de la ZAD de NDDL de l'organisation sociale du « hors ZAD ». L'hétérotopie engage en effet, comme le montre Michel Foucault, la mise en place de mécanismes d'inclusion et d'exclusion spécifiques :

« Les hétérotopies supposent toujours un système d'ouverture et de fermeture qui, à la fois, les isole et les rend pénétrables. En général, on n'accède pas à un emplacement hétérotopique comme dans un moulin. (...) [Il y en a qui] ont l'air de pures et simples ouvertures, mais qui, en général, cachent de curieuses exclusions ; tout le monde peut entrer dans ces emplacements hétérotopiques, mais, à vrai dire, ce n'est qu'une illusion : on croit pénétrer et on est, par le fait même qu'on entre, exclu<sup>791</sup>. »

La frontière hétérotopique façonne ainsi les modes de socialisation et les dynamiques identitaires des occupant-e-s. J'ai déjà remarqué que l'occupation de la ZAD de NDDL s'est construite au fil des « migrations<sup>792</sup> » qui alimentent cette logique d'action pionnière. Les 300 occupant-e-s qui y vivent en moyenne, sont caractérisé-e-s par de fortes similitudes d'âge, de genre, de race, mais de grandes différences de classes et de PCS. L'histoire de l'occupation est quant à elle marquée par la rupture entre un avant et un après la médiatisation de l'opération

<sup>790</sup> Simmel (Georg), *Sociologie...*, op. cit., p.607.

<sup>791</sup> Foucault (Michel), « Des espaces... », op. cit.

<sup>792</sup> Les habitant-e-s qui résistent, « Appel à migrations... », op. cit.

César et de la manifestation de réoccupation du 17 novembre 2012. Les membres du Shakirail sont quant à eux caractérisé-e-s par de fortes similitudes d'âge, de race, dans une moindre mesure de classe, surtout, et conformément à la logique corporatiste qui les animent, de PCS, mais une véritable parité de genre. Leur expérience de l'occupation est notamment marquée par la rupture opérée, en février 2011, par l'obtention de la COP du Shakirail et le passage à la légalité. Le rapport que les occupant-e-s de la ZAD de NDDL et du Shakirail entretiennent respectivement au gouvernement capitaliste et à ses politiques (notamment d'aménagement territorial), distingue ainsi, comme je l'ai montré dans les chapitres précédents, ces deux logiques d'occupation. Plutôt que de me focaliser sur le poids des attributs des individus dans leurs régimes d'engagement, en mobilisant une explication « dispositionnaliste qui peut tendre à voir dans l'origine sociale la matrice unique de tout comportement futur, niant ainsi les transformations possibles<sup>793</sup> », j'interrogerai, dans ce chapitre, le rôle joué l'économie morale des occupant-e-s dans les formes et la rigueur de leur socialisation.

Peter Berger et Thomas Luckmann définissent la socialisation primaire comme le processus par lequel l'individu « né avec certaines prédispositions à l'égard de la socialité, devient un membre de la société<sup>794</sup> », intériorise les contenus sociaux objectivés qui forment son « premier monde<sup>795</sup> ». Cette approche constructiviste réfléchit la socialisation comme une « prise en charge » de la réalité sociale qui peut dès lors « être modifiée de façon créative<sup>796</sup> » par la socialisation secondaire. Il faut ainsi se départir de l'approche fonctionnaliste qui conçoit cette dernière comme une inculcation verticale où « les produits de la socialisation<sup>797</sup> » se confondent « avec les buts officiels de l'instance socialisatrice », c'est-à-dire, avec l'intégration normative aux « structures de rôles-statuts<sup>798</sup> » de la division sociale du travail<sup>799</sup>. Il s'agit en effet de réfléchir le « degré auquel les valeurs d'un groupe constituent pour ses membres des normes effectives<sup>800</sup> ».

<sup>793</sup> Lahire (Bernard), *Dans les plis singuliers du social*, Paris, La Découverte, 2013, coll. « Laboratoire des sciences sociales », p.127.

<sup>794</sup> Berger (Peter), Luckmann (Thomas), *La construction sociale de la réalité* (1966), Paris, Armand Colin, 2012, p.214.

<sup>795</sup> *Ibid.*, p.222.

<sup>796</sup> *Ibid.*, p.214.

<sup>797</sup> Darmon (Muriel), *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2016, coll. « 128 », p.85.

<sup>798</sup> C'est-à-dire, selon Talcott Parsons, aux structures d'« attentes réciproques » sur lesquelles se fondent la division sociale du travail. Rocher (Guy), *Talcott Parsons et la sociologie américaine*, Paris, PUF, 1972, coll. « Le sociologue », p.122.

<sup>799</sup> Darmon (Muriel), *La socialisation...*, op. cit., p.74 ; Nkoghe (Stéphanie), « Les théories de la socialisation », in Nkoghe (Stéphanie)(dir.), *Anthropologie de la socialisation*, Paris, L'Harmattan, 2013, coll. « Études Africaines », pp.19-47, p.19.

<sup>800</sup> Landecker (Werner S.), « Les types d'intégration et leur mesure », in Boudon (Raymond), Lazarsfeld (Paul) (dir.), *Le vocabulaire des sciences sociales. Concepts et indices*, Paris, Mouton and Co/Maison des Sciences de l'Homme, 1965, pp.37-49, p.38.

Pour le comprendre, je m'intéresserai donc, dans ce chapitre, au processus de socialisation secondaire qui participe à l'intégration des aspirant-e-s occupant-e-s. Je ne chercherai pas tant à décrire la manière dont cette expérience « prend place dans la biographie de l'individu<sup>801</sup> », qu'à analyser la réflexivité des act-eur-ice-s par rapport son horizon normatif. Comment l'économie morale des occupant-e-s influence-t-elle les relations de socialisation par lesquelles, comme le montre Simmel, les individus donnent forme à l'être-en-commun ? Dans quelle mesure participe-t-elle de la reconnaissance du droit de déroger au monde commun ? Je décrirai d'abord les mécanismes d'ouverture et de fermeture qui définissent le cadre spatial des modes de socialisation que je confronterai, ensuite, aux logiques d'intégration propres aux occupant-e-s de la ZAD de NDDL et du Shakirail. Enfin, j'analyserai les effets de leurs agencements sur les dynamiques identitaires qu'ils alimentent (unions, scissions) et la réception qu'en font les individus.

## **I. La production de l'environnement : mécanismes d'ouverture et de fermeture**

### Aux portes des squats : la forme et la rigueur du cadre

L'organisation métropolitaine se caractérise par un agencement spécifique d'ouvertures et de fermetures qui participe à l'homogénéisation des pratiques spatiales. La dissolution de la distinction ville/campagne et l'abolition de la rue au profit d'axes de circulation reliant des aires d'activités spécialisées dessinent un « monde légal (...) sans entrées ni sorties<sup>802</sup> », un dédale de clôtures qui oriente les individus en fonction de ce à quoi ils ont accès, de l'ordre des places qu'il traduit matériellement. La quantité et la qualité de ces « systèmes d'enfermement<sup>803</sup> » augmentent à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale<sup>804</sup>. L'enclosure conjugue des mouvements de colonisation et de privatisation auxquels les occupations s'opposent en opérant une rupture territoriale. Elles ne sont donc jamais de « pures et simples ouvertures<sup>805</sup> » mais mettent en jeu une réorganisation des modes d'accès aux ressources.

---

<sup>801</sup> Berger (Peter), Luckmann (Thomas), *La construction...*, op. cit., p.225.

<sup>802</sup> Dibie (Pascal), *Ethnologie de la porte*, Paris, Métailié, 2012, coll. « Traversées », p.287.

<sup>803</sup> *Ibid.*, p.96.

<sup>804</sup> *Ibid.*, p.273.

<sup>805</sup> Foucault (Michel), « *Des espaces...* », op. cit.

Aucune serrure ne contraint les déplacements des individus au sein des lieux investis par le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL. Cette absence ne peut cependant pas s'expliquer par la relative autarcie qui caractérise les espaces ruraux. Si tous les squats urbains ferment leurs portes pour des raisons de sécurité, les modalités de cette fermeture divergent. La symbolique attachée à la clef engage les squats mus par la perspective de l'autonomie à privilégier l'usage de cadenas à codes transmis oralement aux participants pour garantir leur indépendance. Les mécanismes de fermeture des squats d'artistes dépendent des conditions imposées aux usagers par les COP et l'activité de service autour de laquelle ils s'organisent. Au Shakirail, les différences de statuts sont marquées par des jeux de clefs. Les individus et les compagnies de passage louent un double de celles qui ouvrent le portail. Si, comme ce fut le cas pour moi, leur séjour se prolonge, elles peuvent l'acheter. Les membres actifs qui se définissent par leur « participation bénévole à la gestion des espaces et des projets de l'association<sup>806</sup> », possèdent quant à eux une « clef carrée » qui leur permet d'ouvrir la petite porte attenante. Forgée par le joaillier du collectif, chacune est façonnée et gravée en fonction des désirs de son propriétaire et symbolise un haut niveau d'intégration. Elles permettent, par exemple, d'accéder à la réserve où sont stockées les boissons et la caisse utilisées pour les vernissages et les spectacles<sup>807</sup>. Laurine regrette ainsi la perte de cet objet « très important, (...) très symbolique<sup>808</sup> ».

Ces différents rapports aux symboles de la propriété privée se traduisent dans les restrictions d'accès associées aux catégories de population identifiées. Les COP limitent l'accueil du public mais les négociations qu'elles impliquent supposent d'ouvrir le lieu aux contrôles du propriétaire et, le cas échéant, des huissiers et de la police auxquels les squats mus par la perspective de l'autonomie sont, à l'inverse, généralement fermés. A la ZAD de NDDL, la reconstitution de la friction du terrain par l'érection d'obstacles vise ainsi à entraver les forces de l'ordre dont les déplacements sont par ailleurs freinés par la boue, les talus et les barrières végétales que le bocage leur oppose. Il s'agit, plus largement, de protéger l'hétérotopie contre les groupes hostiles à son existence et les individus qui la traversent sans tenir compte des normes particulières qui s'y appliquent. Au printemps 2013, plusieurs attaques de militants nationalistes (inscriptions de croix gammées et de slogans néo-nazis, incendie de deux voitures, pneus crevés, intimidations, etc.) et le décès d'un chien écrasé par un chauffard, conduisent à la mise en place, pendant quelques semaines, de rondes de

---

<sup>806</sup> « Membres. » Disponible sur: <http://www.curry-vavart.com/membres.htm>

<sup>807</sup> Il faut aussi remarquer que les membres du collectif bénéficient d'un tarif préférentiel sur les repas et les boissons servies par rapport aux visiteurs et aux usagers temporaires.

<sup>808</sup> Entretien Laurine, Shakirail, 05 novembre 2014.



surveillance. Un texte adressé aux paysan-ne-s travaillant sur la zone appelle alors à « déclarer la ZAD comme commune libre et s'organiser pour la défendre, contre l'État d'une part, mais aussi contre les personnes qui la méprisent, tout en permettant aux autres un accès libre et peu contraignant<sup>809</sup> ... »



Mona Luth, RD281, février 2014.

Les routes qui rendent l'hétérotopie pénétrable représentent un important point de tension normative. La RD281, supprimée par le projet d'aéroport, interdite à la circulation et rayée de la carte en novembre 2012, est toujours empruntée par les automobilistes<sup>810</sup>. Le 20 juin 2013, le Conseil général de Loire-Atlantique ordonne sa fermeture et y fait installer, sous surveillance policière, des blocs de béton de plusieurs tonnes. Deux jours plus tard, les occupant-e-s dégagent la chaussée à l'aide de machines agricoles et annoncent sa « réouverture<sup>811</sup> ». En refusant « que la ZAD soit enfermée ou isolée par les autorités<sup>812</sup> », les occupant-e-s s'opposent à l'emprise du gouvernement sur la zone. Comme les autres routes qui la traversent, la RD281 est en fait jalonnée de chicanes, de barricades et de ralentisseurs qui visent à réguler voir à décourager l'emploi de véhicules motorisés. La critique des infrastructures de transports et de la vitesse commerciale se transcrit en pratique dans

<sup>809</sup> Des habitant-e-s de la Rolandière, « Adresse à nos ami-e-s paysann-e-s et aux utilisateur/rices de la D81 », ZAD de NDDL, 20 mai 2013.

<sup>810</sup> Elle est réhabilitée en février 2018 après l'annonce de l'abandon du projet.

<sup>811</sup> Des occupant-e-s, habitant-e-s, paysan-ne-s de la ZAD et des alentours, « Réouverture de la D281 », ZAD de NDDL, 23 juin 2013.

<sup>812</sup> *Ibid.*

l'érection d'obstacles assurant la libre circulation des piétons, des cyclistes et des animaux non-humains qu'ils protègent des accidents liés à la confrontation de ces normes d'usages. L'enjeu n'est pas tant de supprimer la frontière que de définir ses formes de manière autonome.

A ces limites matérielles s'ajoutent des limites symboliques posées notamment par l'intermédiaire d'un usage extensif de la signalétique. La photo présentée en introduction de cette première partie illustre le rôle qu'elle joue dans la distinction de l'espace autre. Un large « VINSSI » peint sur le sol avec les trois points du slogan communard « Mort aux vaches ! » fait face à deux chicanes où se dressent trois grands panneaux colorés « Fin de l'aZile début d'la ZAD » à droite, « Roulez au pas ou roulez pas » et « Vous entrez sur une ZAD Zone Autonome Définitive » à gauche. La multi-nationale concessionnaire de l'aéroport est ici associée à la Schutzstaffel (SS), État dans l'État qui exerçait une influence politique, culturelle et économique considérable sur le régime nazi et à la répression de la Commune de Paris, insurrection populaire contre l'invasion prussienne de 1870 et l'autoritarisme du gouvernement impérial français. La référence aux institutions totales (camps de concentration, armées, prisons, etc.)<sup>813</sup>, qui soumettent l'individu à un engrenage d'aliénations, apparaît également dans l'opposition de la ZAD à l'asile psychiatrique. La contestation et l'inversion des normes immédiatement marquée par l'injonction à la lenteur est ainsi appréhendée comme une remise à l'endroit.

Ces obstacles matériels et symboliques sont également mobilisés lors d'événements publics qui obligent à redéfinir la frontière des espaces intérieurs, à tracer les limites temporaires d'une hétérotopie dans l'hétérotopie. Le 11 mai 2013, une grande chaîne humaine organisée par l'ACIPA réunit près de 40 000 personnes sur les 25 km qui entourent la ZAD<sup>814</sup>. La transition entre le mode de vie des 300 occupant-e-s et les « marées humaines<sup>815</sup> » qui convergent sur la zone est brutale. Je quitterais alors la Chat-Teigne pour aller me réfugier dans un collectif d'habitation moins exposé. L'impact du festival sur les lieux de vie et l'environnement local fait l'objet de nombreux débats. Le choix des champs destinés à accueillir les concerts et les diverses activités organisées et le tracé des routes ouvertes aux visiteurs doivent être négociés. Des axes de circulation reliant directement les espaces réservés au festival sont délimités par des barrières et des panneaux de signalisation

---

<sup>813</sup> Goffman (Erving), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, coll. « Sens commun », p.41.

<sup>814</sup> « Notre-Dame-des-Landes: « pari réussi » pour les organisateurs de la chaîne humaine contre l'aéroport », *Le Monde*, 11 mai 2013. Disponible sur: [http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/05/11/chaine-humaine-contre-l-aeroport-de-notre-dame-des-landes\\_3175634\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/05/11/chaine-humaine-contre-l-aeroport-de-notre-dame-des-landes_3175634_3224.html)

<sup>815</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

interdisant l'accès aux lieux de vie : « Sauf riverains autoctones ». Mais ces aménagements ne satisfont pas l'ensemble des occupant-e-s. « A l'est, les barricades et les chicanes se sont multipliées » et les voitures ne passent plus<sup>816</sup>.



Margot Verdier, Chemin de Suez, ZAD de NDDL, 11 mai 2013.



Mona Luth, Chemin de la Chat-Teigne, ZAD de NDDL, Festi'ZAD 4-6 janvier 2013.

L'événement ravive les tensions entre le mouvement d'occupation et les organisations citoyennes<sup>817</sup>. Comme souvent, une sorte de contre-festival se met peu à peu en place et finit par se fondre dans l'ambiance générale. Des débats sont organisés par « un groupe

---

<sup>816</sup> *Ibid.*

<sup>817</sup> Principalement liées à des divergences idéologiques, notamment, autour de la critique de la représentation (porte-parolat, relations aux élus, etc.) et des modes d'action (occupation mais surtout usage de la violence politique). Les logiques de champ militant ne font cependant pas l'objet de cette étude.

d'occupant-e-s et de camarades<sup>818</sup> » à la Chat-Teigne, des stands végétaliens et à prix libre s'installent face aux buvettes payantes des associations et des syndicats, et des infokiosques se montent pour proposer des brochures, des fanzines et des livres sur les cultures, les théories et l'histoire de la gauche radicale. La transgression de la frontière tracée pour l'événement et par les conflits entre les différentes composantes de la lutte ouvre un espace poreux où la solidarité aux autres luttes pour l'autonomie est omniprésente : graffitis, tracts, messages de soutien diffusés lors des concerts ou des débats, happenings, etc.

## La production de l'espace de la vie quotidienne : la dissolution des frontières du privé et du public

L'organisation d'un contre-festival, l'érection d'obstacles, la diffusion d'un discours subversif, marquent une volonté de rompre l'unité ZAD et s'inscrit dans la logique de différenciation opposée à l'émergence d'une structure séparée de gestion. Elle reflète la dissolution des limites des sphères privée et publique associée à l'autonomie de la vie quotidienne. La relation de représentation distingue le citoyen, figure générique définit en référence à « un principe commun à tous les individus (la raison, la religion universelle, la nature humaine, l'intérêt général)<sup>819</sup> », qui peut faire usage de l'espace public selon des droits et des devoirs déterminés par le souverain, de la personne qui se réalise librement dans l'espace privé. La notion de vie quotidienne renvoie au contraire à l'effacement de cette frontière dans un espace d'interdépendances entre individus (humains et non-humains) singuliers<sup>820</sup>.

La ZAD de NDDL ne comporte aucun espace proprement public dont le fonctionnement serait assuré par une institution garantissant les droits et les devoirs de chacun. Certains lieux sont entièrement dévolu à l'usage commun mais reposent sur le principe du DIY hérité de la culture Punk<sup>821</sup> (« Do It Yourself » - « Fais-le toi même »). Tout le monde peut, par exemple, venir se reposer, se rencontrer ou organiser des activités au bar de la Gourbi où un salon et une cuisine sont laissés à disposition des individus. Chacun est cependant responsable de son entretien et de son approvisionnement. Il s'agit d'éviter le

---

<sup>818</sup> Un groupe d'occupant-e-s et de camarades, « Rencontres et débats à la Châteigne », ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

<sup>819</sup> Le Bart (Christian), *L'individualisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, coll. « Références », p.24.

<sup>820</sup> Sarfati (Georges-Elia), « Le partage notionnel privé/public : esquisse d'une phénoménologie linguistique du sens commun », in Cain (Albane)(dir.), *Espace(s) public(s), espace(s) privé(s) : enjeux et partages*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.32.

<sup>821</sup> Voir notamment : O'Hara (Craig), *La philosophie du punk. Histoire d'une révolte culturelle*, St Mury Monteymond, Rytrut, 2003.

développement d'une activité de service et l'institution consécutive d'une relation de rôle-statut en permettant à tou-te-s de s'approprier l'espace et de le transformer. Le principe DIY fait l'objet d'un apprentissage : comme beaucoup, lors de ma première visite à la Chat-Teigne, je n'ose pas me balader et me servir de la cuisine que je perçois encore comme un espace privé. Lorsque je demande l'autorisation, les occupant-e-s sourient et m'expliquent qu'elle est accessible à tou-te-s, librement<sup>822</sup>. Je remplirai bientôt le même rôle et développerai un sentiment de familiarité tel qu'aujourd'hui encore je m'y sens un peu chez moi. La très forte mobilité favorisée par cette centralité de l'usage engendre des mutations constantes du paysage. Les individus se déplacent plus ou moins fréquemment (certains alternent entre plusieurs lieux de vie) en fonction de leurs activités, de leurs affinités et de leurs besoins (saisons, repos, etc.) et adaptent l'espace à leurs envies. Ulysse m'explique par exemple qu'il a « bougé pas mal », s'est « installé un peu partout sur la ZAD<sup>823</sup> ». Paulette, qui vient ici pour la troisième fois, insiste quant à elle sur la malléabilité de l'espace :

« L'espace se reconstruit petit à petit selon les besoins de chacun et du collectif. Bon, déjà, y a une circulation qui est complètement libre puisque t'as pas de propriété, ce qui est quand même... Ce qui change un petit peu... Et donc ouais, même dans des lieux de vie plus installés, y a une liberté qui est due au fait que tu remodèle l'espace comme tu veux. (...) La possibilité de remodeler l'espace crée une possibilité de faire... 'fin voilà, par exemple, les Cents Noms ils étaient plus bien à la Chat-Teigne alors ils sont allés ailleurs et ils ont recréé complètement autre chose. C'est plus en lien avec la vie et les cycles de la nature qui changent tout en fonction des événements, des besoins, au jour le jour. Le temps et l'espace sont vachement liés, c'est un remodellement continu qui permet de pas s'attacher à un lieu comme une institution qui doit être définie comme ci, comme ça. Quand tu t'attache à quelque chose de trop précis ou de trop carré, tu le respecte vachement moins. C'est le fait que ça soit pas cadré qui fait qu'il y a un respect beaucoup plus profond de la vie<sup>824</sup>. »

Si la circulation n'est certes pas complètement libre (elle est conditionnée par des contraintes matérielles et symboliques), la souplesse des relations d'appropriation qui se sont instituées augmente la latitude de l'action individuelle et collective. La mobilité des individus et la flexibilité des constructions prévient le développement d'un ensemble de règles déterminant la place et le rôle de chacun-e, de structures bureaucratiques<sup>825</sup> - les « institutions » de Paulette. Cette « structure sociale fugitive<sup>826</sup> », organisée, comme la Zomia étudiée par James C. Scott, autour du triptyque de « l'égalité, l'autonomie et la mobilité<sup>827</sup> »,

---

<sup>822</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 07 mai 2013.

<sup>823</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>824</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>825</sup> Weber (Max), *Économie et société* (1922), Paris, Pocket, tome 1, 2003.

<sup>826</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit. p.365.

<sup>827</sup> *Ibid.*, p.287

limite ainsi l'emprise et l'émergence de « formes systématiques de coercition<sup>828</sup> » par le développement d'un « mode d'implantation nomade (...) aisément capable de se défaire et de se recomposer<sup>829</sup> ». L'histoire de la Chat-Teigne évoquée par Paulette est édifiante : événement central de la réoccupation de la zone après l'opération César, lieu d'hospitalité des individus et des organisations solidaires, elle s'est peu à peu privatisée tout en conservant une fonction d'accueil et une certaine extériorité par rapport aux autres espaces du « centre ZAD<sup>830</sup> ». Au fur et à mesure de ses mutations et des déplacements consécutifs de ses occupant-e-s et de ses usagers, de nouvelles installations et de nouveaux projets ont émergés.



Mona Luth, la Chat-Teigne, ZAD de NDDL,  
Salle de réunion (à gauche), février 2014 et  
No'TAVerne (à droite), juillet 2014.

Le 18 octobre 2012, les forces de l'ordre expulsent et détruisent la maison et les cabanes de la forêt de Rohanne. A deux reprises, les occupant-e-s reconstruisent une « maison communale » de nouveau expulsée et détruite<sup>831</sup>. Un appel à réoccuper le bois pendant la manifestation du 17 novembre 2012 est alors lancé. A l'aide de camions et de véhicules agricoles, des collectifs de toute la France convergent vers la forêt, acheminant des tonnes de matériaux destinés à la construction de plate-formes arboricoles et d'un lieu collectif d'accueil dans la châtaigneraie attenante. Grâce à l'effort de plusieurs centaines de personnes, un atelier

<sup>828</sup> *Ibid.*, p.148

<sup>829</sup> *Ibid.*, p.239.

<sup>830</sup> Anonymes, « Forêt de Rohanne. C'est loin d'être fini ! », ZAD de NDDL, 02 décembre 2012.

<sup>831</sup> *Ibid.*

de construction, une salle de réunion, une cuisine collective, deux dortoirs (auxquels un troisième s'ajoutera bientôt), une infirmerie et une salle de bain sortent de terre en moins d'une semaine. La mise en place de cette « base logistique<sup>832</sup> » sur un terrain en cours d'expropriation signe la réunion de toutes les composantes de la lutte dans la pratique de l'occupation illégale :

« Si jusque là des lieux collectifs existent c'est la première fois que le mouvement dans toutes ses composantes se dote d'un espace pour la lutte, qui permette à la fois une présence collective nouvelle et une organisation matérielle<sup>833</sup>. »

Les forces de l'ordre tentent d'expulser le « village<sup>834</sup> », sans succès. Le lendemain, 45 tracteurs sont mobilisés par les paysan-ne-s qui l'encerclent, tandis que des barricades se montent sur les chemins et que le ravitaillement s'organise pour permettre aux occupant-e-s de tenir le lieu. Une vingtaine de personnes, dont Simon fait partie, choisissent d'y rester pour se consacrer à la lutte en cours :

« Je suis arrivé pendant la réoccupation. On était une petite bande à s'être motivés pour répondre à l'appel et heu... construire une cabane qui est devenue un dortoir. C'est comme ça que je suis arrivé... Sur un tracteur avec le dortoir en kit. Et puis, y a eu l'effet Chat-Teigne comme on dit... Une émulation de fou, une énergie concentrée au même endroit. 40 000 personnes qui viennent construire un village en 6 jours ! Ce truc de fou là ! Et puis des gens sont restés... sans trop de projets définis, clairs et tout. On s'est retrouvés et puis on s'est rendu compte qu'on avait les mêmes envies. (...) C'est vraiment à la Chat-Teigne qu'on s'est organisés ensemble, à faire la bouffe, les travaux, les trucs de tous les jours<sup>835</sup>. »

Un « Appel aux comités locaux pour faire vivre la Châtaigne » est alors lancé pour favoriser les « aller-retours entre les diverses situations locales et le foyer de lutte intense qui s'est ouvert à côté de Nantes<sup>836</sup> », que « la résistance ici [entre] en résonance avec des espoirs et révoltes disséminées un peu partout<sup>837</sup> ». A partir du mois de février, les comités de soutien s'organisent donc pour prendre en charge l'accueil et la logistique du lieu. L'enjeu est de leur offrir une prise afin qu'ils puissent s'impliquer dans la vie quotidienne de la ZAD et participer aux décisions. La fonction de cet espace est alors clairement définie :

---

<sup>832</sup> Anonymes, « Appel aux comités locaux à faire vivre la Châtaigne », ZAD de NDDL, 11 janvier 2013.

<sup>833</sup> *Ibid.*

<sup>834</sup> Anonymes, « Appel des Chats... », op. cit.

<sup>835</sup> Entretien Simon, ZAD de NDDL, 27 décembre 2013.

<sup>836</sup> Anonymes, « Appel aux comités... », op. cit.

<sup>837</sup> Anonymes, « Nouvel appel de la chateigne », ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

« Pour l'instant pas mal de gens vivent et dorment sur place, dans la mesure où le lieu était en construction et menacé d'expulsion à tout moment. Il ne s'agit pas pour autant d'en faire un lieu d'habitation permanent lié à un groupe particulier de personnes mais un espace public et ouvert<sup>838</sup>. »

Chaque semaine, les collectifs se relaient pour accompagner les habitant-e-s et les visiteurs dans leurs tâches quotidiennes et organiser une série d'activités et de débats. La Chat-Teigne reprend alors les fonctions du campement Hors Contrôle récemment fermé pour être nettoyé et préparer sa remise en culture. Le 2 février 2013, un manuel basé sur l'expérience du premier collectif de soutien à avoir pris le lieu en charge est publié sur le site du mouvement<sup>839</sup>. La transmission des informations relatives à l'évolution de son fonctionnement, de son organisation spatiale, des problèmes rencontrés et des solutions trouvées, est cependant essentiellement orale, le cahier dévolu à cet effet restant assez peu utilisé<sup>840</sup>. La coordination des groupes et des événements proposés avec les activités régulières de la zone se fait quant à elle par l'intermédiaire d'une adresse mail. Enfin, la diffusion des programmes passe par le Zad'News, Radio Klaxon et zad.nadir.org. Simon m'explique ainsi qu'« à partir du moment où les comités de soutien ont commencé à prendre le relais, nous on avait fini, on a terminé ce qu'on avait à faire et puis on est partis. On voulait apprendre à devenir paysans. Et c'est comme ça qu'on a décidé de s'installer ensemble<sup>841</sup> ».

A la fin de l'hiver, le groupe quitte la Chat-Teigne pour l'est de la ZAD où il occupe trois grands champs, monte plusieurs cabanes individuelles, une cuisine et une salle de bain collective, met en place un grand potager et se rebaptise les Cents Noms. Le lieu a lui-même depuis beaucoup évolué à mesure que de nouvelles activités s'y sont développées, que d'autres ont été abandonnées ou déplacées, que des individus l'ont quitté ou rejoint, que des confort ont été aménagés (construction d'une grande cabane collective, installation d'une éolienne, etc.). La prise en charge de la Chat-Teigne par les comités de soutien a quant à elle cessée peu après la fin du siège. Un processus de privatisation s'est alors engagé. C'est au moment de cette transition que mon premier terrain commence.

Jacob, qui s'était proposé de m'accueillir, est parti en voyage pour quelques jours ; pour ne pas m'imposer à ses cohabitant-e-s, je décide alors de m'installer à la Chat-Teigne où je rejoins le comité de soutien d'Île-de-France. Le lieu remplit encore une fonction de

---

<sup>838</sup> Anonymes, « Compte-rendu du week-end de rencontres inter-comités du 15-16 décembre 2012 », ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

<sup>839</sup> Collectif Kulan-Progo, « La Chat-teigne : infos pratiques pour les comités locaux qui souhaiteraient s'y impliquer », ZAD de NDDL, 02 février 2013 ; Anonymes, « Compte-rendu de la discussion sur l'avenir de la Chat-Teigne. Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2013 », ZAD de NDDL, 11 septembre 2013.

<sup>840</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 06 mai 2013.

<sup>841</sup> Entretien Simon, ZAD de NDDL, 27 décembre 2013.



vestibule, accueille les visiteurs qui, s'ils prolongent leur séjour, se répartissent ensuite dans les autres lieux de la zone. Dans la salle de réunion, une bibliothèque, des tables recouvertes de brochures, des textes, des petites annonces et des programmes scotchés sur les murs, ouvrent sur l'espace poreux des rencontres avec les luttes d'ailleurs. Également lieu de politisation, les récits de ces combats s'y mêlent à des analyses plus globales du gouvernement capitaliste et des mouvements sociaux et à des extraits d'ouvrages théoriques inscrivant ces expériences dans les flots de l'histoire radicale ; la critique radicale de la représentation est omniprésente, notamment illustrée à l'époque par cinq grandes affiches rouges imprimées de citations extraites de *La société du spectacle* (1967) de Guy Debord, grande figure de l'I.S., et pleins de petits pamphlets<sup>842</sup>.

Le départ des comités de soutien commence cependant à se ressentir. De nombreux occupant-e-s constatent que la Chat-teigne se dépolitise et s'individualise ; une forme d'enclave se dessine. La quasi totalité des personnes qui s'y installent sont de jeunes hommes assez peu politisés. Ils ne s'investissent que relativement dans l'entretien et l'approvisionnement du lieu, privilégiant l'idéologie du laisser-faire à la pratique de la délibération collective, et profitant des services offerts, malgré eux, par ceux qui prennent alors ces tâches en charge (généralement des personnes de passage dotées d'un certain bagage militant ou associatif)<sup>843</sup>. Au fil des semaines, l'ambiance devient de plus en plus festive. Les espaces collectifs, délaissés par le mouvement d'occupation, commencent à se privatiser (garderie, dortoirs et cabanes alentour). A la fin du mois de mai, « la Chat-Teigne est devenue le nom d'un groupe<sup>844</sup> ».

Un « Nouvel appel » est alors lancé pour tenter de maintenir, dans cette « nouvelle phase de la lutte », un « espace d'organisation ouvert aux divers groupes, occupants et assos en lutte sur le terrain, ainsi qu'aux comités locaux<sup>845</sup> ». Des discussions sont organisées lors des réunions inter-comités tenues pendant le week-end de la chaîne humaine et au début du mois de septembre<sup>846</sup>. Entre temps, la Chat-Teigne se transforme en lieu de vie. Les personnes installées depuis le mois de mai s'approprient véritablement l'espace et leurs comportements changent. Les fêtes se font moins nombreuses et le laisser-faire laisse place à une organisation plus formelle de la vie quotidienne<sup>847</sup>. Une réunion hebdomadaire est mise en place. Les relations avec le reste de la ZAD évoluent également avec la définition d'un groupe

---

<sup>842</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 03 mai 2013.

<sup>843</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 04 mai 2013.

<sup>844</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 21 mai 2013.

<sup>845</sup> Anonymes, « Nouvel appel... », op. cit.

<sup>846</sup> Anonymes, « Discussion sur l'avenir de la Chat-Teigne », ZAD de NDDL, 14 août 2013.

<sup>847</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 05 septembre 2013.

permanent auquel s'associent « des gens d'ailleurs » pour faciliter ses interactions avec les visiteurs, coordonner les activités et la défense du lieu<sup>848</sup>. Une réunion mensuelle spécifique est mise en place pour « concilier lieu de vie et lieu d'organisation ouvert », vie quotidienne et lutte<sup>849</sup>. Les représentations associées à cet espace ne changent cependant pas complètement. Certain-e-s occupant-e-s viennent encore s'y ravitailler ruinant « les efforts de ceux qui y vivent désormais à temps plein pour ramener de la nourriture et d'autres biens du quotidien<sup>850</sup> ». Au printemps suivant, tou-te-s ont déménagé. La Chat-Teigne est alors investie par de nouvelles personnes venues d'une maison récemment détruite par un incendie. Deux ans plus tard, après plusieurs autres mouvements de population, le lieu est « totalement privatisé<sup>851</sup> » : des chambres ont été créées par l'érection de murs de séparation dans les dortoirs, l'infirmierie et la salle de réunion.

A ces processus de privatisation - dont la Chat-Teigne est sûrement l'exemple le plus extrême - s'ajoutent des processus de collectivisation souvent illustrés par l'ouverture de points d'accès aux ressources (installations d'infokiosques, d'ateliers, de douches, etc.). La cabane construite par le comité de soutien parisien, installée sur la zone au début de la privatisation de la Chat-Teigne, a par exemple d'abord été investie par l'équipe médecins<sup>852</sup>, qui l'a par la suite quitté au profit de l'ouverture de la bibliothèque du Taslu. Les dimensions privées et collectives qui se mêlent dans chaque lieu de vie et d'activité sont ainsi régulièrement réagencées. La plupart comportent en outre peu de bâtiments clos : les cabanes, yourtes, pièces individuelles sont rares et disséminées dans un espace essentiellement ouvert aux voisins et aux visiteurs. Les maisons en dur et les cabanes les plus imposantes comportent, en contraste, beaucoup plus d'infrastructures d'accès aux ressources dont elles disposent (eau courante, électricité, internet, machines à laver, douches, productions agricoles, etc.), d'espaces d'accueil (sleepings) et d'organisation d'activités (concerts, sports).

Au Shakirail en revanche, la distinction opérée entre les membres du collectif et les usagers temporaires, engage une claire séparation des espaces privés (ateliers permanents), collectifs (cuisine, bibliothèque, bureau du Kino) et publics (cadrés par des règles générales – ateliers temporaires et salles de répétition, espace d'exposition « CP5 »). A l'intérieur des bâtiments, la bibliothèque, espace de replis où les membres actifs du groupe peuvent s'isoler pour lire et travailler, mais aussi espace où les fêtes exclusivement réservées à leurs invités

---

<sup>848</sup> Anonymes, « RDV mensuel d'organisation de la Chat-Teigne », ZAD de NDDL, 11 septembre 2013.

<sup>849</sup> Anonymes, « Compte-rendu de la discussion... », op. cit.

<sup>850</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 13 septembre 2013.

<sup>851</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 29 août 2016.

<sup>852</sup> D'abord constituées pour intervenir dans les manifestations, les équipes médecins assurent des gestes de premiers secours et redirigent les personnes vers des soins adaptés.

sont organisées, est protégée par un cadenas à code. Ces distinctions et la professionnalisation de l'activité du collectif le rendent plus difficile d'accès. Je suis un peu décontenancée par le faible investissement de la cuisine où je ne trouve, la plupart du temps, « pas un chat alors qu'elle est généralement toujours occupée par des personnes en train de discuter dans les squats que j'avais jusqu'ici connu<sup>853</sup> ». Maude m'explique en effet que « les gens viennent pour la plupart seulement travailler ici, du coup, tout le monde est occupé tout le temps et même quand ils viennent à la cuisine, c'est généralement juste pour faire à manger<sup>854</sup> ». Les compagnies qui louent les salles de répétition n'ont qu'un usage très limité de ces lieux de socialisation. Elles peuvent par exemple se servir de la cuisine pour se faire du café ou préparer à manger mais seront invitées à ne pas la « squatter ». Elles déjeunent ainsi de préférence dans la salle qu'elles louent ou dans la cour. Les événements publics donnent également lieu à la mise en place de mécanismes de fermeture alternatifs. Une fois passé l'accueil, les déplacements des visiteurs sont orientés par une série de bars (intérieurs et extérieurs) et de barrières délimitant l'accès aux espaces de travail et d'intimité du collectif.

## « ZAD Partout ! » Le sentiment hétérotopique et sa performance

La dissolution, ou plutôt, le réagencement fréquent des limites du privé et du collectif dans la vie quotidienne du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL, participe d'une volonté de définir la forme et la rigueur du cadre hétérotopique de manière autonome. L'environnement n'est pas appréhendé comme un extérieur pur auquel il faudrait s'adapter ou qu'il s'agirait de maîtriser mais comme un ensemble de relations d'emplacements, de prises de position. L'inversion des normes propre à l'hétérotopie de la ZAD de NDDL est fréquemment présentée, je l'ai montré, comme une remise à l'endroit. Mais la « vérité » qu'elle prétend ainsi révéler, est toujours tempérée par la critique radicale de la représentation du réel. Lorsqu'elles sont interviewées par la presse, la plupart des occupant-e-s insistent sur le fait que « la ZAD n'est pas un modèle. Elle présente bien des failles et résulte d'une histoire singulière<sup>855</sup> ». L'autonomie est toujours dissociée de l'idéal et présentée comme un processus de négociation perpétuel des limites de l'action individuelle. Le sentiment hétérotopique qui se traduit dans la récurrence de la référence à la « vraie vie » mobilisée dans les entretiens, est généralement expliqué par le recours à un principe moral, le partage et/ou la

<sup>853</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 21 avril 2014.

<sup>854</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 02 mai 2014.

<sup>855</sup> Lindgaard (Jane), « La ZAD, ça marche, ça palabre, c'est pas triste... », *Médiapart*, 15 avril 2017. Disponible sur: <https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/la-zad-ca-marche-ca-palabre-cest-pas-triste>

lutte contre toutes les formes de domination qui fonde une nouvelle représentation de l'objectivité permettant de juger le bien fondé de l'action.

Le « vrai » n'est donc ici l'envers du « faux » que dans le cadre d'une réappropriation de la vie quotidienne contre l'intégration à l'ordre des places du gouvernement capitaliste. Paul m'explique ainsi que « quand je demande à quelqu'un qui il est, c'est pas d'où il vient ou ce qu'il fait dans la vie mais, de manière plus approfondie, ce qui est important pour lui, ce qui fait qu'il en est arrivé là, ce à quoi il aspire<sup>856</sup> ». Cette réappropriation de la définition de soi et des autres passe, comme l'observe Pâris, par la confrontation des points de vue individuels : « Ici personne ne peut tricher. On est tous obligé d'apparaître tels que l'on est, avec nos valeurs, nos croyances, notre philosophie<sup>857</sup>. » Si la nécessité de s'affirmer n'empêche pas la mise en scène de soi - Pâris exagère lorsqu'il affirme « qu'on ne peut pas tricher » -, la confrontation permanente des points de vue augmente les risques de perdre de la face, et donc la confiance des autres, en cherchant à se dissimuler<sup>858</sup>. Gabin estime quant à lui que la volonté de faire correspondre ses actes à ses paroles est une exigence morale dont l'honneur de l'individu dépend :

« Si tu veux être honnête avec toi-même tu peux pas rester à regarder le monde sans rien faire, à pointer les problèmes du doigt. Tant que t'es pas dans une position d'action, que tu n'agis pas pour que ce qui est problématique dans ton monde change, tu ne te respecte pas<sup>859</sup>. »

On retrouve là le thème de la parrhésia développé par Michel Foucault dans *Le courage de la vérité* (1984)<sup>860</sup>. Dans cette « modalité du dire vrai », incarnée par les philosophes cyniques antiques, la pratique est une condition de vérité du discours. La « vie bonne » comme « soucis de soi » se définit par la confrontation des normes sociales à l'action transgressive. La « vérité » de l'hétérotopie se performe ainsi dans le conflit.

Les grandes manifestations « contre l'aéroport et son monde » dans les villes de Nantes, de Saint-Nazaire et de Rennes, les actions de soutien en France et à l'étranger, la multiplication des occupations revendiquant le label et des luttes inspirées par « son esprit<sup>861</sup> », font de la ZAD de NDDL un symbole de ralliement qui s'exporte, selon le slogan

<sup>856</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>857</sup> Entretien Pâris, ZAD de NDDL, 24 mai 2013.

<sup>858</sup> Voir notamment : Goffman (Erving), *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 1973, coll. « Sens commun ».

<sup>859</sup> Entretien Gabin, ZAD de NDDL, 27 mai 2013.

<sup>860</sup> Foucault (Michel), *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au Collège de France (1983-1984)*, Paris, Gallimard/Seuil, 2009, coll. « Hautes études ».

<sup>861</sup> Pour reprendre une expression communément employée pour évoquer les valeurs tacites impliquées dans les pratiques de collectivisation et d'horizontalité et dont on trouve un exemple dans une citation relevée par Pruvost (Geneviève), « Critique en acte... », op. cit., p.55.

apparu pendant les expulsions de 2012, « Partout ! » Plus prosaïquement, c'est dans les commerces alentour que le « zadiste » se réalise comme figure de l'autre. Pendant mon terrain, l'attitude des supermarchés vis-à-vis des occupant-e-s revenait régulièrement dans les discussions. Le refus de se conformer se retranscrit parfois par la poursuite de comportements qui, s'ils ne sont précisément pas normés sur la zone, deviennent, par le choc induit par le surgissement de l'hétérotopie, des stigmates associés à la catégorie « zadiste ». Le Super U de Vigneux-de-Bretagne a par exemple collé sur ses portes des affichettes précisant qu'il était obligatoire de porter des tee-shirts ou des chemises et des chaussures et qu'il était interdit de consommer les produits achetés devant le magasin. Ces moments de rencontre avec le quotidien de l'économie capitaliste participent, de mon expérience, du renforcement d'un nous autre.

**« Ma tente, 09 mai 2013, 09h15 :**

Ça fait seulement une semaine que je suis là mais j'ai l'impression que plusieurs mois se sont écoulés (...).

**Voiture de Bastide, 15h10 :**

On a décidé d'aller faire les courses à Herblain. On arrive à la zone industrielle, c'est trop bizarre ! Je ris nerveusement. Je suis un peu angoissée. Mes tongs glissent sur le carrelage du supermarché. On ressemble à rien, on a de la boue partout... On contraste pas mal avec l'ambiance, j'ai un peu l'impression d'être inadaptée à la situation et ça me fait bien rire ! On exagère le truc, on s'accroche au caddie, on fait des blagues. C'est quand même très étrange cet espace stérile, tout plastique, artificiel... On se fixe un but : être efficaces pour sortir au plus vite.

**RD281, 18h :**

On aperçoit enfin les barricades et les arbres. Je suis tellement soulagée ! Cette atmosphère me donne la sensation d'« être-là »<sup>862</sup>. »

Au-delà de son envers, le « faux », le « vrai » est aussi une certaine représentation du bonheur<sup>863</sup>. Une joie profonde transparaît dans la manière dont Adam me raconte son expérience :

« Cette lutte c'est la VRAIE liberté ! A la ZAD, tu es liiiiibre !!! Tu dors quand tu veux, tu te réveille quand tu veux, tu mange quand tu veux et comme tu veux. C'est la liberté ! Dans le système, il faut se réveiller à six heures tous les matins, faire la chaîne, se mettre derrière un bureau et après tu rentre, c'est encore la routine. Quand t'arrive chez toi, dans ta boîte aux lettres, il y a soit une convocation de la police, soit des huissiers, soit des impôts ! A la ZAD, y a rien du tout : pas de boîtes aux lettres<sup>864</sup> ! C'est la liberté ! [Il éclate de rire.]<sup>865</sup> »

---

<sup>862</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 09 mai 2013.

<sup>863</sup> Ce qui explique que tout le monde ne se reconnaisse pas dans l'expérience de la ZAD, notamment lorsque les personnes expriment un très fort attachement à la ville.

<sup>864</sup> Certains lieux ont en fait des boîtes aux lettres reconnues par la poste.

<sup>865</sup> Entretien Adam, ZAD de NDDL, 24 mai 2013.

Si à l'instar de Pâris, la ZAD est pour beaucoup l'image de la « vraie vie<sup>866</sup> », c'est ainsi parce que les modes d'organisation qui s'y matérialisent se fondent sur la collectivisation des ressources et la différenciation individuelle permise par la reconnaissance du droit de déroger au monde commun.

## **II. Intégration(s) normative(s) et dérogation au monde commun : la réception des modes de socialisation**

### La socialisation par l'activité et l'intégration fonctionnelle

Si l'hétérotopie n'est jamais une pure et simple ouverture, les modes de socialisation mobilisés par le collectif manifestent le rapport qu'il entretient à cet idéal. Au Shakirail, seules les compagnies « dilettantes<sup>867</sup> », témoignant, dès le départ, d'un manque d'investissement dans le processus d'obtention d'espaces temporaires ou, par la suite, dans leur entretien, se voient refuser l'accès au lieu ou le renouvellement de leur location. La socialisation repose essentiellement sur la participation aux activités. Les nouveaux venus sont incités à contribuer aux événements et se retrouvent ainsi souvent, comme l'observe Larco, derrière le bar<sup>868</sup>. Les membres de l'association considèrent en effet que « c'est plutôt à ceux qui viennent d'arriver de s'investir le plus. Les autres ont fait leurs preuves, ils peuvent se concentrer sur leurs trucs à eux<sup>869</sup> ». Plus encore, Pierre me fait remarquer que la conduite d'un événement constitue une sorte de rituel d'initiation et nombreux sont ceux qui me conseillent d'en organiser un pour comprendre le fonctionnement de l'association<sup>870</sup>. Lorsque je lance l'idée d'une exposition sur la mémoire du collectif, Larco me taquine : « Alors ça y est t'es une curriste c'est officiel<sup>871</sup> ? » Ralf m'explique que la participation est également importante pour acquérir, dans un second temps, un atelier permanent :

« Au début, j'avais un atelier temporaire et puis comme ça s'est bien passé on a continué. J'ai commencé à faire ma place. J'avais l'avantage de connaître le fonctionnement des squats : la nécessité d'être présent sur les événements, pour l'organisation et la gestion. Je suis pas arrivé ici en touriste... (...) Dès que je suis arrivé j'ai filé un coup de main, du coup, j'ai pas eu trop de mal à m'intégrer. Et puis, les gens se souvenait de moi parce que

<sup>866</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>867</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>868</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 11 mai 2014.

<sup>869</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 05 mai 2014.

<sup>870</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 28 mai 2014.

<sup>871</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 29 septembre 2014.

j'avais déjà travaillé sur un projet ici. C'est d'ailleurs comme ça qu'un de mes amis me présentait : « Ça c'est Ralf, c'est lui qui a fait ça... »<sup>872</sup>. »

Qu'il s'agisse de louer des espaces temporaires ou permanents, tous doivent d'abord être parrainés par un membre actif de l'association. Le ou la référent-e se charge de présenter l'individu ou le groupe à la réunion hebdomadaire du collectif, de répondre aux questions et demandes formulées tout au long de la résidence, de transmettre les règles de fonctionnement du lieu et de veiller à leur respect en réprimandant ou, le cas échéant, en excluant les contrevenants. Comme me l'explique Martin, on ne perd son ou sa référent-e que lorsque l'on devient soi-même référent :

« C'est pas si facile que ça de s'intégrer ici parce que y a déjà énormément de gens qui sont compétents, qui font pleins de choses... On marche beaucoup par référencement ; on cadre tout à ce niveau-là. Donc après pour trouver sa place faut savoir, pouvoir, proposer ses services, le faire au bon moment et pas proposer n'importe quoi... Je vais pas me proposer de faire la charpente alors que je sais pas faire et qu'il y a déjà pleins de menuisiers. Je vais proposer des choses dans la mesure de mes possibilités<sup>873</sup>. »

Larco observe également que « tout le monde a un rôle bien précis, un statut spécifique au sein du collectif. Des fois, faut attendre que quelqu'un parte pour trouver une place<sup>874</sup> ». Trois statuts informels sont ainsi distingués : les « touristes<sup>875</sup> » qui se maintiennent, avec les usagers temporaires, dans le cercle extérieur du collectif, les « nouveaux », inclus dans le cercle intérieur du collectif mais arrivés après la période squat (Larco souligne par exemple qu'il n'est là « que depuis trois ans<sup>876</sup> ») et les « anciens », catégorie désignant, au sens large, les personnes arrivées pendant la période squat, et au sens restreint, les fondateurs de l'association. L'importance de la prise de rôle dans les passages de frontières transparaît dans le discours de Jérémie qui tente cependant de la relativiser en insistant sur la spécificité de chaque « démarche<sup>877</sup> » d'intégration. L'usage du terme « ancien » renvoie ici plus au degré d'intégration des individus qu'à la chronologie de leurs arrivées :

« Des responsabilités t'en prends si t'as envie d'en prendre, c'est pas basé sur la hiérarchie, c'est pas tant basé sur l'ancienneté que ça... Effectivement, je suis nouveau parce que je suis pas là depuis le début du squat, le début de l'association. Mais en fait tu peux devenir ancien très vite, si t'as envie de prendre des responsabilités, si t'as envie de

---

<sup>872</sup> Entretien Ralf, le Shakirail, 07 novembre 2014.

<sup>873</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>874</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 07 mai 2014.

<sup>875</sup> *Ibid.*

<sup>876</sup> *Ibid.*

<sup>877</sup> Entretien Jérémie, le Shakirail, 27 juin 2014.

gérer les événements, les choses, d'être référent, etc... Après, y en a c'est pas du tout leur démarche, ils ont pas le temps, ils ont pas le caractère pour gérer tout ça<sup>878</sup>. »

Lorsque Jérémy demande à devenir référent, le collectif hésite parce qu'il « n'est là que depuis un an et demi » mais accepte finalement parce qu'il « est là tous les jours<sup>879</sup> ». L'autorité que les membres du collectif sont amenés à exercer sur les usagers se légitime par l'investissement et l'exigence d'assimilation de ses règles de fonctionnement. L'individu doit acquérir un rôle dans la division sociale du travail et intérioriser la structure des interactions entre ces places - qui s'occupe de quoi et comment ?. La socialisation par la pratique vise une intégration fonctionnelle. Comme me l'explique Philippe, la participation spontanée aux réunions hebdomadaires est donc plutôt découragée :

« De toute façon, c'est très simple, dans le collectif si on commence à ouvrir sa gueule dès les premières réunions, on est très mal vu et on reste pas. Ça ne se fait pas. Tu peux pas comprendre en quelques jours comment fonctionne un collectif comme ça. Et surtout qu'on a... enfin, c'est pas vraiment des codes, mais on a une façon de gérer le truc qui est propre à nous je pense. Tu peux pas du tout comprendre comment ça marche quand tu débarque. Moi c'est comme ça que je l'ai vécu et je pense que c'est comme ça que beaucoup l'ont ressenti. Je me souviens au début certains anciens disaient clairement aux gens qu'ils accueillaient : « Pendant les premières réunions tu ferme ta gueule, t'observe comment ça marche et après tu vois ». On le fait plus mais je pense que malgré tout c'est encore vrai<sup>880</sup>. »

La grande majorité des personnes interrogées, à la ZAD comme au Shakirail adoptent d'elles-mêmes cette attitude observante. Paul s'interroge ainsi sur la manière dont les nouveaux venus trouvent leur place :

« C'est un peu délicat de prendre une initiative quand t'es pas chez toi, que tu sais pas comment les choses fonctionnent... peut-être qu'elles ont déjà été pensées collectivement et du coup il te faut un peu de temps... Mais c'est pas grave, ce temps-là c'est le temps des rencontres, de l'enrichissement<sup>881</sup> ! »

La différence tient au fait que ce comportement est officiellement exigé par les membres du Shakirail. La logique d'intégration fonctionnelle doit garantir l'efficacité de l'activité professionnelle et l'égalité des membres actifs de l'association en réduisant les différentiels d'engagement entre les ancien-ne-s et les nouveaux référent-e-s. Elle contribue cependant à rigidifier l'organisation du collectif. Lors du débat organisé pour le vernissage de

---

<sup>878</sup> *Ibid.*

<sup>879</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 11 juin 2014.

<sup>880</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>881</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.



mon exposition *Histoire et mémoires du Shakirail*<sup>882</sup>, plusieurs personnes remarquent ainsi le changement opéré depuis la période squat :

« - Maintenant chacun prend un rôle un peu particulier et c'est plus difficile de lui faire changer d'avis quand ça fait plus d'un an qu'il bosse de telle ou telle façon, explique Julien.

- C'est aussi le fait que ça soit aussi rodé... Je viens ici régulièrement, je me suis fait quelques amis, mais la plupart de mes activités sont à l'extérieur. Si ça avait été plus bordélique je me serais peut-être dit : « Merde, j'ai envie que ça se passe » et je me serais plus impliqué. Y a plus cette énergie où on peut venir et créer..., ajoute Boris.

- Ouais ça a été soulevé en réunion hier. Des gens qui sont là depuis deux ans nous on dit que du fait que c'était trop rodé, ils arrivaient pas à s'impliquer. A part pour quelques fortes têtes, c'est devenu très difficile pour les nouveaux de changer les règles.

- Je crois que le truc c'est que maintenant c'est plus basé sur des envies individuelles, un certain confort pour travailler. Les squats c'était plus collectif, on venait participer à une espèce d'expérience. Aujourd'hui les gens viennent pas pour faire tourner l'asso' mais pour pouvoir travailler individuellement, conclut Armel<sup>883</sup>. »

Les personnes arrivées après la période squat semblent en effet rechercher ce mode de fonctionnement. Martin trouve dans la perspective corporatiste et la rigueur de ce cadre une liberté qu'il oppose à l'emprise que le politique exerce sur la vie quotidienne de certaines occupations :

« Le fait que ça soit uniquement basé sur l'artistique, sans rattachement à une idéologie en particulier, ça me plaisait. Et puis aussi ce cadre bien arrêté sur pleins de choses qui te permet d'évoluer librement, sans devoir tout réinventer à chaque fois et en bénéficiant de l'expérience des anciens sur tous les squats qu'ils ont vécus<sup>884</sup>. »

A la ZAD de NDDL la socialisation par l'activité joue aussi un rôle important. Quelle que soit la durée de leur séjour, beaucoup participent aux chantiers de construction et aux travaux agricoles pour contribuer à la lutte en apprenant les techniques nécessaires à la production des moyens de l'autonomie. La première visite de Paulette est marqué par ces expériences :

« On s'est installés à Hors Contrôle et puis on est allés se balader, voir s'il y avait des choses à faire. On a aidé quelqu'un à faire l'isolation en paille de sa cabane. (...) Après, on est tombé sur un groupe de personnes qui construisaient une autre cabane et qui venaient tous d'un squat en ville. On les a un peu aidé et on a sympathisé. Moi j'ai

---

<sup>882</sup> « Exposition Histoire et mémoires du Shakirail. Individus, collectif, espace et objets », Paris, le Shakirail, 22 janvier-15 février 2015.

<sup>883</sup> Débat « L'art en squat. Pratiques individuelles et expérimentations collectives », Paris, le Shakirail, 20 janvier 2014.

<sup>884</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

désossé une palette par exemple. (...) J'ai participé un peu à la vie collective, à la bouffe, tout ça<sup>885</sup> ... »

A l'instar des « anciens » de Curry Vavart, les personnes arrivées avant la fin du siège retirent une certaine légitimité de leur investissement dans la construction des bases matérielles et sociales de l'occupation. Ulysse remarque ainsi que « quand je suis arrivé, c'était moi la ZAD ! Joker<sup>886</sup> ! » De la même manière, Simon explique la facilité avec laquelle il s'est intégré par sa participation à la logique pionnière des premières occupations :

« Ma place je l'avais sur l'échelle de la Chat-Teigne vu que c'est là où... Enfin, vu qu'on était là depuis la construction... Enfin, moi je sentais que j'avais ma place parce qu'il y avait des places libres quoi ! Et c'était pareil quand on est arrivé aux Cents Noms. Comme c'est nous qui avons créés cet espace... Je pense que ceux qui ont été pionniers avaient tous leur place<sup>887</sup>. »

Des statuts informels, basés sur la chronologie de l'engagement des individus, sont ainsi distingués : la catégorie des « historiques » regroupe les militant-e-s des organisations paysannes et certains membres des associations citoyennes ; celle des « premiers occupants », les squatteureuses arrivé-e-s avant l'opération César et la réoccupation de la zone ; enfin, la catégorie des « touristes » qualifie les personnes de passage venues visiter la zone le dimanche ou passer quelques jours lors d'un festival<sup>888</sup>. Les relations d'appropriation légitimées par ces statuts font l'objet de critiques.

Alors qu'une réunion des habitant-e-s<sup>889</sup> commence, une femme remarque qu'elle ne reconnaît pas toutes les personnes présentes<sup>890</sup>. Elle demande alors à ce que celles qui ne vivent pas sur la zone respectent l'intimité de cette rencontre et s'en aillent. Deux personnes partent mais d'autres occupant-e-s interviennent. Elles insistent sur l'importance de la participation dans la diffusion des connaissances à ceux qui souhaitent apprendre à vivre en collectif et pourront par la suite les transmettre à d'autres. Il est intéressant de remarquer que si le Shakirail tend à se fermer depuis l'obtention de la COP en février 2011, la ZAD de NDDL a quant à elle du s'ouvrir à l'arrivée de nouveaux occupant-e-s avec la médiatisation

---

<sup>885</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>886</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>887</sup> Entretien Simon, ZAD de NDDL, 27 décembre 2013.

<sup>888</sup> Pendant mon année de terrain, des habitant-e-s des communes alentour ou des familles qui passaient par là pour se rendre sur leur lieu de vacances venaient, tous les week-end, visiter la ZAD. Une forme de tourisme s'est ainsi développée avec la médiatisation de la lutte.

<sup>889</sup> La réunion des habitant-e-s réunit chaque semaine les occupant-e-s pour discuter des problèmes de cohabitation sur la zone, des projets en cours et des relations aux autres composantes de la lutte. Voir chapitre 5.

<sup>890</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

de l'opération César et la manifestation de réoccupation du 17 novembre 2012. Ulysse observe que cette mutation démographique a brisé le vase clos qui s'était alors formé :

« C'était pas pareil avant... Y a une époque les AG c'était réservé aux habitués. C'est-à-dire que t'arrivais et on te disait : « Non, c'est réservé aux habitués. » Un exemple : il y a deux ans, quand des gens ont voulu organiser le camp No-G, l'AG était pas d'accord. Genre, ils sont propriétaires des 1600 hectares de la ZAD ! Normal ! Logique ! Bon, mais comme on est en autogestion, elle a que le pouvoir qu'on lui donne. Du coup, ça s'est quand même fait. Du coup, l'AG a publié un communiqué en disant que ça se faisait sans son accord. Bref... tu vois, les choses changent ! Aujourd'hui c'est différent. A l'époque l'intégration était beaucoup plus sélective, ça se faisait petit à petit. C'est super différent depuis les expulsions<sup>891</sup>. »

La participation aux délibérations doit assurer l'égalité des occupant-e-s en évitant que des individus ou des groupes d'individus puissent s'arroger un privilège décisionnaire. Paulette élargit cette exigence à l'ensemble des interactions de la vie quotidienne :

« L'important, c'est de ne pas établir de rôles un peu autoritaires : « président, femme de ménage », de réels statuts. Je me rappelle la première fois que j'ai entendu ça, ça m'a marquée... Y avait un type qui faisait souvent la cuisine. On lui demandait pas mais il prenait un peu l'initiative. Un jour, y a un mec qui passe, qui le voit et qui dit : « Alors c'est toi le chef cuistot ici ? » Il lui a tout de suite répondu que : « Non, y a pas de chef ici. » Et c'est vrai, il avait raison, c'est pas parce que quelqu'un fait quelque chose plus souvent que les autres qu'on doit s'attendre à ce qu'il continue<sup>892</sup>. »

Il s'agit ainsi avant tout d'éviter de développer des structures d'« attentes réciproques<sup>893</sup> », en limitant la spécialisation des tâches et en refusant de reconnaître (et donc de justifier) l'émergence de relations de rôles-statuts.

## La socialisation affinitaire et l'intégration culturelle

La socialisation affinitaire repose, quant à elle, sur la bonne entente entre les individus qui développent une « relation interpersonnelle » définie par Michel Grossetti comme « une connaissance et un engagement réciproque fondés sur des interactions débouchant sur des formes spécifiques de confiance entre les partenaires<sup>894</sup> ». Comme le remarque Martin, les liens qui unissent les membres de Curry Vavart se fondent beaucoup sur « l'amitié » :

---

<sup>891</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>892</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>893</sup> Rocher (Guy), *Talcott...*, loc. cit.

<sup>894</sup> Grossetti (Michel), « Qu'est-ce qu'une relation sociale ? », REDES- Revista hispana para el análisis de redes sociales, juin 2009, vol.16, n°2. Disponible sur: <http://revista-redes.rediris.es>

« Je pense qu'ici les gens ce sont surtout des gens qui se sont très bien entendus... A la différence d'autres squats, pour rester ici, faut déjà que tu viennes régulièrement, que tu te retrouve à manger avec les gens, à discuter un peu avec tout le monde et quand t'as fait le tour, que ça se passe bien, là oui, sans problèmes, t'es accepté<sup>895</sup>. »

La socialisation affinitaire permet en outre de compenser la logique de service vers laquelle l'activité du collectif dérive. Comme le remarque Irvin, qui vient de s'installer sur la ZAD de NDDL, le risque de voir des individus venir consommer ces expériences est en effet l'une des plus grandes inquiétudes des groupes autogestionnaires :

« C'est maintenant que je suis installé, même si c'est pas pour longtemps, que je crée de vrais liens. Parce que les gens se disent que c'est une relation qui apporte quelque chose, pas juste quelqu'un qui vient mater comment... quelqu'un de passage qui prend un peu ça pour un zoo, qui vient dans une démarche de consommation<sup>896</sup>... »

L'institutionnalisation et la professionnalisation de l'activité de Curry Vavart menace l'utopie autogestionnaire à laquelle souscrit également l'association et dont les occupant-e-s tentent malgré tout de préserver certains aspects. Le « boulot de référent » consiste ainsi pour Nina à « expliquer qu'ici on est tous bénévoles, que tout le monde doit participer au ménage, racheter du café quand il n'y en a plus, ce genre de choses<sup>897</sup> ». Martin remarque également qu'« y a un truc qui revient souvent en réunion ou quand on envoie des mails aux compagnies extérieures, c'est ce côté un peu... humain... pour montrer qu'on est pas juste des prestataires de services, qu'il y a une certaine... familiarité entre les gens<sup>898</sup> ». Il est ici intéressant de remarquer qu'à l'instar de Simone, la plupart des personnes interrogées ont été cooptées par une membre fondatrice :

« J'ai rencontré Marta par le biais de mon ex-copain. On s'est super bien entendue et on est vite devenue copines. Elle m'a proposé de passer les voir et j'ai commencé à faire des soirées avec eux. Ça se passait super bien avec tout le monde, y avait une super ambiance. J'ai eu la sensation de trouver une famille. Y a pleins de belles amitiés qui sont nées de ça<sup>899</sup>. »

La socialisation affinitaire n'exige pas que les individus se ressemblent. En revanche, comme le souligne Laurine, elle suppose un accord minimal sur les valeurs du groupe, « il faut que la personne adhère un peu à notre pensée, à notre ouverture... Ça marche ou ça

---

<sup>895</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>896</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>897</sup> Entretien Nina, le Shakirail, 07 novembre 2014.

<sup>898</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>899</sup> Entretien Simone, le Shakirail, 12 novembre 2014.

marche pas hein<sup>900</sup> ! » Le processus, qui permet de maintenir le consensus normatif, peut donc déboucher sur forte intégration culturelle. Martin remarque en outre que « du coup, y a beaucoup moins de problèmes entre nous... Bon, y en a forcément sur les choses de la vie quotidienne notamment, mais globalement le fait que tout le monde se connaisse, il n'y a pas tellement de mésentente quoi<sup>901</sup> ».

La socialisation affinitaire et l'intégration culturelle jouent également un rôle important dans le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL. Les expressions « on s'entend bien<sup>902</sup> », « c'est une question de feelings, c'est des affinités qui se sont créées<sup>903</sup> » reviennent souvent dans les entretiens. Comme Nicolas, les nouveaux venu-e-s s'installent préférentiellement dans des lieux dont elles partagent les modes de vie, les activités ou les aspirations politiques et se déplacent, je l'ai évoqué, en fonction de leur évolution personnelle : « J'ai occupé différents endroits et puis j'ai vu qu'ici c'était une ambiance particulière, un mode de vie qui me plaisait. Je me suis dit : « Ouah ici c'est vraiment cool ! » Et je me suis installé<sup>904</sup>. » La dispersion spatiale et l'exigence de différenciation favorisent par ailleurs le développement des modes de fonctionnement plus « privatisés » et « communautaires » comme le regrette Irvin qui remarque que « c'est pas toujours facile parce que t'as l'impression que les lieux sont vachement privatisés. J'exagère un peu parce que la question de l'accueil elle est centrale ici, mais t'as des collectifs plus fermés que d'autres<sup>905</sup> ». L'enjeu de cet ancrage affinitaire se révèle dans la récurrence de la question : « Où est-ce que tu dors ? » dans les premiers contacts établis sur la zone. L'importante mobilité individuelle et collective tempère cependant ce phénomène en contribuant, comme le remarque Paulette, à une mutation constante de l'espace :

« Quand je suis revenue, je suis retournée là où j'étais allée la première fois, dans le seul lieu que je connaissais à peu près, le seul lieu auquel je pouvais me rattacher. C'était idiot en fait de penser comme ça... Ça avait tellement changé ! Je m'y sentais pas bien. Du coup, j'ai commencé à me balader et là j'ai découvert ce lieu. L'énergie était vraiment magnifique ! C'était incroyable ! Ça a été une des plus belles rencontres que j'ai fait sur la ZAD et ça m'a permis de la voir d'une autre manière<sup>906</sup>. »

J'ai, pour ma part, toujours circulé entre des groupes opposés dans les controverses qui agitent la zone sans que personne ne me le reproche. Au contraire. J'ai plusieurs fois été

---

<sup>900</sup> Entretien Laurine, Shakirail, 05 novembre 2014.

<sup>901</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>902</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>903</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>904</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>905</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>906</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

sollicitée par des personnes qui cherchaient à comprendre le point de vue de celles avec qui elles peinaient alors à communiquer. Il faut dire que le phénomène est loin d'être isolé : la ZAD est marquée par une forme de nomadisme interne. Si la socialisation affinitaire provoque des effets de clôture, elle ne conduit donc pas nécessairement à l'intégration normative de l'individu.

## La socialisation conflictuelle et la reconnaissance du droit de déroger au monde commun

La possibilité de déroger au monde commun relève, à la ZAD de NDDL, d'une exigence collective. La critique radicale de la représentation, des dispositifs de contrôle gouvernementaux et des problèmes qu'ils soulèvent pour la sécurité des personnes, engagent à respecter l'anonymat des individus. Les occupant-e-s ont ainsi adopté le prénom unisexe « Camille » pour refuser l'identification policière ou parler aux médias en évitant l'émergence de porte-paroles. Il n'est aussi pas coutume de demander à un-e nouvel-le arrivant-e de dresser son profil social (âge, niveau d'éducation, profession, etc.). Ces questions arrivent parfois plus tard, lorsque des liens de confiance se sont tissés. Si la participation joue un rôle important dans la socialisation, Paulette note que l'identité fonctionnelle des individus n'occupe qu'une place marginale dans ce processus :

« J'ai remarqué que dans les relations entre personnes à la ZAD y pas forcément d'explicitation de ce que t'as vécu avant, des études que t'as fait, tout ça. Alors ça arrive parfois mais c'est pas aussi central qu'ailleurs. Je sais pas, en ville, tu rencontres quelqu'un, tu prends un café et tu racontes ta vie... Ici c'est plus... une rencontre d'esprits et de façons de ressentir les choses plutôt que de personnes qui ont vécu ça et ça et ça... Y a quelque chose vraiment à propos de la relation des humains entre eux... Et c'est plus large et plus sain que de classer les choses et de dire : « Ah ouais donc toi tu fais telles études donc t'es comme ci ou comme ça... »<sup>907</sup>. »

La définition de l'être « vrai » comme envers du « faux » de l'ordre des places, se reporte dans l'attention portée aux intérêts et aux positions adoptées par la personne dans les débats dans lesquels elle est immédiatement immergée. La socialisation conflictuelle participe ici à la critique du processus d'intégration normative. Un soir de mai, une discussion s'engage à la Chat-Teigne : la liberté individuelle est-elle possible<sup>908</sup> ? Arthur, débarqué la veille, évoque l'angoisse provoquée par la prise de conscience de la distance entre la réalité et sa

---

<sup>907</sup> *Ibid.*

<sup>908</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 05 mai 2013.

représentation et le choix d'une « vie vraie<sup>909</sup> ». Antonio le reprend et précise qu'« il n'y a effectivement pas d'autre vérité que la nôtre, puisqu'on est limité par notre champ de perception, mais on est obligé de la porter comme vraie, au-delà de nous, parce que c'est ce qui nous permet d'agir, en se confrontant avec les autres... » Le débat dérive vers la question de l'institution. La ZAD de NDDL se distingue du reste de la société, selon Antonio, par l'absence de normes. Tous s'opposent à cette vision et affirment que nous sommes non seulement influencés par la société extérieure, mais que nous recréons, ici, de nouvelles normes. Quelqu'un prend l'exemple du « Salut ! » que les occupant-e-s s'adressent lorsqu'ielles se croisent contre la froideur des échanges de Babylone et son « Bonjour » bourgeois.

La plupart des débats informels auxquels j'ai assisté étaient ainsi traversés par deux dynamiques : une volonté de conviction et une relativisation rhétorique des opinions destinée à libérer la parole individuelle et encourager l'écoute mutuelle. Il est ainsi très fréquent que quelqu'un intervienne pour affirmer la nécessité d'une forme de neutralité en valeurs, en renvoyant la controverse à une divergence de points de vue, de « réalités<sup>910</sup> » selon le terme fréquemment employé sur la zone. Le débat est ainsi, en tant que tel<sup>911</sup>, une des activités principales des occupant-e-s de la ZAD de NDDL. La socialisation conflictuelle est ici associée à une intégration réflexive : un lien dynamique créé par l'accord délibéré des individus non pas tant sur le contenu de la socialisation que sur sa forme.

La « responsabilité<sup>912</sup> » à laquelle la délibération engage l'individu, peut cependant, comme le remarque Luca Pattaroni, menacer sa singularité en le réduisant aux positions qu'il adopte dans les controverses politiques et morales qui divisent les occupant-e-s. C'est d'ailleurs à cette « tyrannie à l'horizon du politique<sup>913</sup> » que la distinction des sphères privée et publique opérée par les occupant-e-s du Shakirail est censée répondre. L'usage des techniques de communication non-violente, particulièrement valorisées dans les réunions formelles à la ZAD de NDDL, fait à ce titre régulièrement l'objet de controverses. Les risques du conflit (violences, scissions) sont mis en tension avec la nécessité de pouvoir s'exprimer d'une manière non-codifiée et s'opposer à la violence symbolique que certains groupes pourraient exercer dans le cadre d'un consensus normatif, qu'il ait été formé par un processus

---

<sup>909</sup> Il est intéressant de préciser que la plupart des personnes présentes dans cette interaction ne possédaient pas de bagage militant avant d'arriver sur la ZAD. Le rôle révélateur de l'expérience transgressive apparaît ici clairement.

<sup>910</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>911</sup> Sans résolution dialectique, sans nécessité de prise de décision. Voir chapitre 5.

<sup>912</sup> Pattaroni (Lucas), *Politique de la responsabilité. Promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie*, 670 pages, thèse de doctorat de sociologie, Paris/Genève, 2005, p.617.

<sup>913</sup> *Ibid.*

d'intégration vertical ou réflexif. Dans sa critique de la « morale de la reconnaissance<sup>914</sup> », Paul Audi nous invite à « considérer l'agressivité et la violence que le mépris déclenche comme une expression *inévitabile* du sentiment d'injustice<sup>915</sup> ». La reconnaissance du droit à la « dérogation vis-à-vis du monde commun<sup>916</sup> » est en effet essentielle pour prévenir le développement d'une « exigence d'approbation<sup>917</sup> » reconduisant « une certaine idéologie : celle qui valorise le consensus et qui, ce faisant, nourrit au mieux le conformisme social et, au pire, le conservatisme ». Théo insiste ainsi sur la nécessité pour l'individu de s'affirmer contre le collectif :

« Y a le côté mental de l'autonomie : un espace d'auto-critique, d'analyse et de réflexion... et puis surtout de liberté d'esprit que je me laisse. Savoir m'écouter, ressentir ce qui me plaît ou pas. C'est peut-être plus la clef que l'autonomie physique en fait, du moins, si on peut différencier les deux<sup>918</sup>. »

On retrouve cette thématique de l'« autonomie morale<sup>919</sup> », « psychique<sup>920</sup> », « affective<sup>921</sup> » ou « individuelle<sup>922</sup> » chez la plupart des personnes interrogées.

### **III. Dynamiques et situations identitaires : politique de la socialisation**

#### La culture des places : la reproduction des distinctions catégorielles

Lorsqu'il est subordonné à des enjeux affinitaires ou fonctionnels, le conflit concourt à des pratiques de distinction. Des identités rivales s'affrontent en renforçant leur cohésion interne et leur fermeture vis-à-vis de l'extérieur<sup>923</sup>. La lutte des classes se rejoue ainsi régulièrement à la ZAD de NDDL<sup>924</sup>. La critique de l'intégration à l'ordre des places du

---

<sup>914</sup> Audi (Paul), « L'envers... », op. cit., p.21.

<sup>915</sup> *Ibid.*, p.17.

<sup>916</sup> *Ibid.*, p.25.

<sup>917</sup> *Ibid.*, p.24.

<sup>918</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>919</sup> *Ibid.*

<sup>920</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>921</sup> Les réflexions sur la diversité des relations sentimentales, l'historicité de l'idée de l'amour, la liberté sexuelle, le consentement et la réappropriation de son corps sont très largement diffusées et discutées. Elles participent au processus d'émancipation individuelle et collective, notamment, des identités assignées de genre, de la domination et de la violence patriarcale et hétéronormative. Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>922</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>923</sup> Simmel (Georges), *Le conflit* (1908), Paris, Éditions Circé, 1995, coll. « Poche », p.24 ; Coser (A. Lewis), *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, 1982, coll. « Sociologies », p.20.

<sup>924</sup> Voir chapitre 6.



gouvernement capitaliste engage à une certaine vigilance vis-à-vis de la reproduction de structures de privilèges. Des distinctions catégorielles nouvelles sont mobilisées dans des luttes des représentations ancrées dans l'expérience de la contestation. Après sa construction, la Chat-Teigne est très vite investie d'un rôle logistique : les denrées stockées dans le hangar de la Vache Rit sur la RD81 y sont triées et distribuées aux barricadiers qui protègent l'ouest de la zone. Comme le souligne Louis, les individus qui s'y installent se spécialisent : « On s'est retrouvés un peu comme équipe référente de la Chat-Teigne parce qu'on vivait dessus et quand tu vis quelque part t'organise le lieu, tu te mets à l'arranger pour que ce soit un peu plus pratique ou plus agréable à vivre<sup>925</sup>. » Tancrede remarque qu'une opposition se structure rapidement autour de la distinction de ces différentes fonctions :

« Au début, on était tous ensemble, y avait différents collectifs à la Chat-Teigne et puis des divisions sont apparues entre ceux qui sont partis vivre sur les barricades et ceux qui faisaient la cuisine et géraient la vie ici. Du coup, des réalités différentes se sont créées même si y avait pas mal de diversité sociale dans chaque groupe... En une semaine on était plus ensemble... D'un côté, les barricades comme lieu de défense, de l'autre, la Chat-Teigne comme QG. Suivant ce que tu faisais, le cœur de la lutte, pour toi, c'était l'un ou l'autre<sup>926</sup>. »

La notion de « barricadier » devient alors un référent identitaire mobilisé pour se distinguer des « agro-businessmen » qui occupent « la petite mairie » de la Chat-Teigne (Les Cents Noms seront ainsi un moment appelés « l'annexe »). A mesure que son usage s'étend sur la zone, d'autres occupant-e-s l'emploient dans le cadre de la dénonciation des comportements machistes observés sur certaines barricades<sup>927</sup>. La position et la fonction du groupe dans le processus de production de l'hétérotopie est alors associée à une culture. Une distinction importante, établie par les forces de l'ordre et reprise par les occupant-e-s, oppose ainsi l'est et l'ouest de la zone. D'un côté, les « warriors<sup>928</sup> », « militants<sup>929</sup> », de l'autre, les « bobos » et les « touristes » de la Chat-Teigne et les « barricadiers ». Au fil du temps, de nombreux contenus sont associés à cette distinction, l'est étant souvent plus valorisé par les personnes qui la mobilise, parfois en référence à des distinctions idéologiques comme celle qui oppose les « productivistes » de l'ouest - désignation péjorative des groupes qui développent des modes d'agriculture alternatifs, emploient parfois des machines et sont généralement plus investis dans les négociations avec les organisations citoyennes - et les « primitivistes » de l'est. Il faut cependant noter que cette spatialisation ne reflète pas

<sup>925</sup> Entretien Louis, ZAD de NDDL, 13 décembre 2013.

<sup>926</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 25 mai 2013.

<sup>927</sup> Voir chapitre 2.B.

<sup>928</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 03 mai 2013.

<sup>929</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 10 mai 2013.

vraiment l'organisation de la zone par ailleurs continuellement travaillée par l'extrême mobilité des individus.

On retrouve également ce genre de distinctions catégorielles au Shakirail. Alors que Jérémy et Sylvain discutent de la possibilité de mettre en place un système d'ateliers éphémères pour multiplier les places disponibles et ouvrir l'accès à un public plus large, ce dernier précise que « faut voir à qui ça serait destiné. Moi par exemple je dis qu'il faut pas d'artisans<sup>930</sup> ». Jérémy et moi, surpris, demandons des explications. Sylvain insiste sur la distinction à opérer entre ces deux types d'activités :

« C'est pas le même risque ! C'est pas le même engagement ! C'est pas de l'art de vendre ses œuvres sur les marchés. Ils ont pas les mêmes réseaux, ils ont leurs propres réseaux. Ils peuvent déjà utiliser les ateliers collectifs de l'autre côté : bois, métal, etc. Mais là non ! A moins de trouver des gens qui font des trucs vraiment chelou qui peuvent enrichir le collectif. Tu vois, Larco, il fait des trucs super chelou et il apporte vraiment une plus-value à l'activité ici. Et puis faut pas d'activité trop commerciale, pas d'industrialisation<sup>931</sup>. »

Si tou-te-s les occupant-e-s n'y souscrivent pas, cette distinction, qui renvoie à une certaine conception de l'œuvre d'art, revient tout de même régulièrement.

## Le partage des points de vue : la mise en commun de l'expérience

Ces clivages sont cependant régulièrement transcendés par des dynamiques de collectivisation de l'expérience. L'inscription des individus dans une histoire commune se matérialise dans des porte-mémoires - des espaces, des bâtiments ou des objets investis d'un sens particulier – qui contribuent à maintenir ou étendre la reconnaissance. J'ai déjà évoqué le poids de la toponymie, des barricades et des objets (la stèle du Carrefour libéré par exemple), dans la construction d'une mémoire de la lutte à la ZAD de NDDL. J'ai également discuté du rôle joué par la notion de « squatteurs » qui performe une identité de situation commune lorsque des distinctions émergent dans le conflit. Je parlerais ici des moments explicitement organisés pour créer de l'expérience partagée. Alors que des controverses divisent le mouvement d'occupation et les organisations citoyennes autour de l'usage des routes, un grand événement « Redécorons la RD281<sup>932</sup> » est organisé par quelques occupant-e-s (annexe 7). Une « auberge espagnole » et une « scène ouverte » sont mises en place tandis que les gens s'activent pour reconstruire, peindre et végétaliser les chicanes, afin d'en atténuer la

---

<sup>930</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 10 octobre 2014.

<sup>931</sup> *Ibid.*

<sup>932</sup> Anonymes, « Vroum, vroum, vroum ! Redécorons la RD281 », ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

charge agressive. La plupart des occupant-e-s, des paysan-ne-s travaillant sur la zone et des habitant-e-s solidaires s'y retrouvent. L'événement est essentiellement tourné vers l'échange :

« Nous vous invitons à venir se rencontrer dimanche 9 juin 2013 à 11 heure sur la route RD281, aussi appelée « la route chicanée ». Les routes comme les champs font partie de la ZAD, de la lutte. Nous aimerions rendre la route agréable pour tout-es, animaux compris, sauf pour les sbires de VINCI et l'État. C'est pourquoi nous vous invitons dimanche, pour se rencontrer<sup>933</sup>. »

De la même manière, comme Jacob me le fait remarquer quelques mois plus tard, la série de réunion déclenchée par le conflit de la barricade du 25 mai 2013 s'est explicitement centrée sur le partage d'expériences subjectives :

« Il fallait avoir des activités en commun pour apprendre à vraiment se connaître dans d'autres moments que les réunions formelles. Tous les échanges informels qu'il y a eu à ce moment-là viennent de cette prise de conscience... Je sais pas comment dire, mais y a eu une urgence d'apprendre à se connaître et du coup, ça a circulé sur toute la zone pour se rencontrer, discuter, manger, boire ensemble... C'était génial<sup>934</sup> ! »

Trois jours après la bagarre, une AG inter-opposant-e-s<sup>935</sup> exceptionnelle est organisée à la Vache Rit. Près d'une centaine de personnes s'y retrouvent. La tension est palpable. Plusieurs opposant-e-s interviennent pour dénoncer la reproduction d'inégalités de classes et insister sur le fait qu'elles ne « veulent pas d'une lutte de privilégiés ». Différents groupes se dessinent dans l'expression des discriminations ressenties : paysan-ne-s dont l'expérience n'est pas reconnue, squatteureuses n'ayant pas la légitimité des ancien-ne-s propriétaires, « bons » et « mauvais » occupant-e-s moins dotés en capital social, etc. Des dizaines de personnes prennent la parole pour donner leur opinion, provoquer le débat, raconter leur expérience avec force d'émotions. Logan, qui s'était opposé à la destruction de la barricade, insiste : « Nous sommes tous ici pour des raisons différentes, un intérêt personnel et c'est peut-être comme ça que marche la lutte, mais ça ne doit pas nous empêcher de développer du commun. » Un texte est distribué, proposant la mise en place d'un atelier de théâtre où chacun-e pourrait rejouer le vécu de l'autre afin de mieux le comprendre. Jacob suggère d'aller visiter les lieux que l'on ne connaît pas encore pour casser les préjugés des un-e-s et des autres. A la fin de la réunion, il invite ainsi Logan à terminer la soirée autour d'un verre. Les oppositions, sans se résoudre complètement, se dénouent peu à peu. Les tensions

---

<sup>933</sup> *Ibid.*

<sup>934</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>935</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 28 mai 2013.

s'effacent au profit d'un moment « magique » où « tout le monde sourit » et où des groupes d'individus qui s'étaient opposés dans le conflit se forment un peu partout.

Le passage des frontières qui séparent le vécu subjectif et les différents niveaux de communs s'effectue par le partage d'expériences, la « reconnaissance de similitudes dans les formes d'assujettissement et les besoins de la vie<sup>936</sup> ». C'est en effet sur ces « formes de connaissance<sup>937</sup> », typiques des « mouvements sans organisation formelle, sans leaders formels, sans manifestes, sans encartement, sans nom et sans bannière<sup>938</sup> », que repose la dynamique de l'identité collective à la ZAD de NDDL. A la suite de James C. Scott, Julia Eckert remarque ainsi qu'elle « ne va, la plupart du temps, jamais au-delà de l'identification de cette comparabilité<sup>939</sup> ». Les répertoires musicaux partagés par les occupant-e-s, entonnés par les chorales révolutionnaires dans les manifestations et les événements organisés sur la zone, et par tout-e à chacun-e dans les soirées entre ami-e-s et les moments les plus anodins de la vie quotidienne, participent à cette mise en commun. Si chaque chant renvoie à une tradition idéologique précise (féminisme, anarchisme, autonomie italienne, zapatisme, etc.), il met toujours en avant un vécu militant sur lequel l'identification d'une comparabilité peut s'appuyer. Les répertoires musicaux associent ainsi l'histoire de la gauche radicale à l'expérience contemporaine de la lutte en traitant de l'injustice sociale, de la répression et de la solidarité révolutionnaire. Ils sont par ailleurs toujours retravaillés pour s'adapter à des combats particuliers tout en les liant, de fait, par la souplesse d'appropriation de ces textes communs : dans le refrain de « La lega » (« La ligue »), emblème des luttes ouvrières italiennes (et féministes) de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la phrase : « e noialtri sochialisti » (« et nous socialistes ») peut ainsi successivement devenir « e noialtri feministi » (« et nous féministes ») ou encore « e noialtri anarchisti » (« et nous anarchistes »), etc.

## La transformation de soi en perspectives

Les enjeux de ces dynamiques identitaires n'échappent donc pas aux individus qui les reçoivent, les mobilisent et les influencent différemment selon leurs besoins et leurs désirs pour créer du collectif, contester son fonctionnement ou signifier la rupture. La théorie fonctionnaliste ne permet pas de rendre compte du poids de cette réflexivité dans le processus de socialisation secondaire réduit à une logique d'adaptation aux relations de rôles-statuts.

---

<sup>936</sup> Eckert (Julia), « Practice Movements... », op. cit., p.568.

<sup>937</sup> *Ibid.*, p.569.

<sup>938</sup> *Ibid.*, p.568.

<sup>939</sup> *Ibid.*, p.569.

L'individu définit ses buts et la situation dans laquelle il s'engage de manière réflexive, en tenant compte de ses propres références et des modalités concrètes de leur achèvement (ne plus manger de viande à la maison par exemple pour devenir, à terme, végétarien)<sup>940</sup>. Il inscrit ainsi sa transformation dans un ensemble de « perspectives ». Toutes les personnes interrogées, même le jour de leur arrivée, notent ainsi que l'occupation, comme l'exprime Gabin, « constitue une étape du cheminement personnel qui [les] a amené[es] ici<sup>941</sup> ». Je l'ai déjà remarqué, si Pâris observe que la majorité étaient célibataires<sup>942</sup>, Thomas note plus largement que les individus qui séjournent ou s'installent sur la ZAD arrivent seuls :

« J'ai l'impression que très peu de gens sont arrivés en collectif. Très, très peu ! C'est intéressant... Je sais pas trop pourquoi... Peut-être parce qu'un collectif qui fait un truc ailleurs, bah... il reste où il est quoi. Et peut-être que les gens qui sont venus c'est justement parce qu'ils avaient pas ce collectif et qu'ils pensaient le trouver ici<sup>943</sup>... »

Lorsqu'ils parlent de leur vie d'avant, beaucoup évoquent un sentiment de « décalage<sup>944</sup> », le stigmate d'une « déviance<sup>945</sup> », qu'ils associent à une « impuissance<sup>946</sup> » vis-à-vis des normes imposées. L'expérience de l'occupation de la ZAD de NDDL leur offre alors les conditions nécessaires pour se réaliser autrement<sup>947</sup>. Jacob, Théo et moi souhaitions par exemple devenir végétarien-ne-s. J'avais pour ma part drastiquement réduit ma consommation de produits d'origine animale, mais c'est à la ZAD, où « la viande est plus difficile à trouver<sup>948</sup> » et où des options adaptées sont préparées pour tous les repas que j'ai définitivement changé de régime alimentaire. Il faut à ce titre remarquer que la plupart des transformations qui résistent à leur « retour à Babylone<sup>949</sup> » sont celles que les individus envisageaient déjà.

Les conditions de matérialisation de ces changements sont - en partie du moins - intentionnellement créées par le groupe pour permettre à l'individu de se réaliser comme il l'a choisi. Je reprendrai ici un exemple lié à l'alimentation qui constitue une des préoccupations collectives les plus importantes : un jour d'été, alors que trois personnes préparent le déjeuner pour la trentaine de visiteurs venus fêter l'achèvement d'une grande cabane d'habitation, une femme demande si elle peut utiliser la cuisine pour préparer son repas. Son régime

<sup>940</sup> Darmon (Muriel), *La socialisation...*, op. cit., p.83.

<sup>941</sup> Entretien Gabin, ZAD de NDDL, 25 mai 2013.

<sup>942</sup> Entretien Pâris, ZAD de NDDL, 24 mai 2013.

<sup>943</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>944</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>945</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>946</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>947</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-globalization...*, op. cit., p.39.

<sup>948</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 03 mai 2013.

<sup>949</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

alimentaire, végétalien, sans gluten, sans sel et sans cuisson supérieure à 60°, est somme toute spécifique. Pour autant, les cuisiniers du jour décident immédiatement de séparer une petite quantité de ce qui devait être préparé pour répondre à ses besoins. Cette situation est très loin d'être exceptionnelle et c'est fréquemment le collectif qui s'adapte aux singularités revendiquées. Théo insiste sur ce point :

« L'autonomie collective va de paire avec l'autonomie des individus... On porte beaucoup d'attention à la personne. Y a pas mal de gens qui sont attentionnés et à l'écoute de cette lecture là : « Est-ce que tu vas bien ? » C'est pas le « Ça va ? » classique... J'ai l'impression qu'il y a une écoute collective plus grande qu'ailleurs. Dans, on va dire le hors-ZAD, y a de l'individualisme, ici c'est un aller-retour sur le penchant collectif<sup>950</sup>. »

Tous les entretiens décrivent l'expérience de la transformation de soi à partir d'échanges communicationnels ; l'ensemble des changements constatés portent sur une appréhension de la réalité dont les rapports sociaux constituent l'enjeu central. Ce qui pour beaucoup, comme le formule Jacob, « [leur] parlait, même quand [ils] venai[ent] d'arriver », ce sont ainsi l'ensemble des réflexions sur les rapports de domination subis ou exercés. La transformation de soi est souvent formulée en termes de « déconstruction », c'est-à-dire de remise en question des privilèges associés à la position occupée par l'individu dans l'ordre des places (capitaliste, patriarcal, spéciste, etc.) par les mécanismes de qualification et de disqualification qui le légitiment. Contrairement aux occupant-e-s de la ZAD de NDDL, peu de membres de Curry Vavart observent de véritables transformations dans leurs représentations et leurs rapports aux autres. Parmi les rares personnes à en constater, la plupart ont connu la période squat comme Céline qui fait par ailleurs partie de ceux qui ont développé un fort engagement militant : « Cette expérience a complètement bouleversé mon rapport au monde, mon rapport à la consommation, aux autres, parce que tu vis différemment et tu te rend compte que c'est possible, que tu t'en sors même pas mal<sup>951</sup>. »

Les occupant-e-s de la ZAD de NDDL sont en revanche frappé-e-s par un curieux mal : la « ZAD'mania<sup>952</sup> », qui provoque un irrésistible sentiment d'attraction qui se traduit par le développement d'une véritable obsession pour le mouvement (voir d'un « zadocentrisme » pour reprendre une expression communément employée) et poussent les personnes de passage à abandonner leurs projets et à venir s'installer sur la zone<sup>953</sup>. Comme

---

<sup>950</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>951</sup> Entretien Céline, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>952</sup> L'expression « ZAD'mania » revient à des ami-e-s occupant-e-s d'un squat de la région de Tours.

<sup>953</sup> Je suis moi-même restée trois semaines de plus lors de mon premier séjour et le « retour à Babylone » a été un véritable choc.

l'observe Irvin, lorsque des projets ou des activités ne les y retiennent pas, le départ est parfois aussi brutal que la décision de rester :

« J'ai l'impression qu'il y a un truc : « Je reste, je reste, je reste » et tout d'un coup : « Je pars. » Ce qui est assez étrange d'ailleurs comme conception de la vie collective. Mais je crois que... ouais... y a beaucoup de gens qui viennent ici pour se retrouver eux-mêmes, pour se construire individuellement. C'est là que tu retrouve la référence à Babylone : un endroit où on galère, où on arrive jamais à se trouver. Ici il y a des gens pas politisés qui vivent l'autonomie sur un mode plutôt pratique. Ils cherchent un cadre libre... Ils restent sans trop politiser le truc... S'ils sont en résistance contre la société, c'est parce qu'ils ont conscience qu'elle les pourris et que peut-être, un jour, elle les aurait détruit<sup>954</sup>. »

Une distinction semble en effet s'être établie, comme le formule Nicolas, entre « ceux qui cherchent quelque chose d'idéologique, comme moi et ceux qui sont là en tant que militants. Par exemple, t'as des gens comme Gabin, ils sont là pour quelque chose d'idéologique et ils restent ici parce qu'ils l'ont pas encore trouvé. D'autres personnes, comme Cyrus, sont là purement pour le militantisme. Eux, ils ont déjà trouvé ce qu'ils cherchent<sup>955</sup> ». Alors que pour les un-e-s l'occupation « c'est juste la continuité d'une existence politique qu'ils pouvaient avoir avant et qui permet de mettre en expérimentation les points de vue qu'ils ont<sup>956</sup> », elle apporte à ceux qui n'étaient pas militant-e-s des éléments pour se réfléchir et asseoir leurs positions. J'ai aussi observé des changements d'attitudes : au fur et à mesure, Gabin, Nicolas et les autres occupant-e-s de la Chat-Teigne développent une grande tolérance vis-à-vis des végétariens et des végétaliens alors même qu'ielles se distinguent plutôt comme des « viandards » ; ielles font attention à ne pas utiliser les mêmes ustensiles pour cuisiner les légumes et les chaires lorsque je mange avec eux<sup>957</sup>. Près de quatre ans plus tard, aucun-e ne s'est converti à ce régime alimentaire pourtant majoritaire sur la zone. L'expérience de l'occupation n'est pas vécue comme une assimilation idéologique mais comme un moyen d'« apprendre à vivre en collectif<sup>958</sup> » tout en essayant de « devenir soi-même<sup>959</sup> » comme nous y encourageait Antonio dans la lettre qu'il laisse sur la table de la cuisine de la Chat-Teigne le jour de son départ. C'est l'une des raisons pour lesquelles les clivages identitaires persistent malgré les pratiques de mise en commun de l'expérience. Paulette associe ce phénomène à l'absence d'une véritable constitution collective :

---

<sup>954</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>955</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>956</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>957</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 12 mai 2013.

<sup>958</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>959</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 20 mai 2013.

« Bien sûr, tu te confronte à un autre monde mais c'est pas une remise en question violente... C'est plutôt un truc du genre : « Ah tiens, on peut faire les choses différemment ? Et je me sens mieux là-dedans ». En fait, moi j'ai toujours eu du mal à m'intégrer à des groupes, j'ai toujours eu du mal à m'exprimer, mais là... ça vient plus naturellement... parce qu'en fait y a pas vraiment de groupe<sup>960</sup>. »

A la ZAD de NDDL, l'intégration normative reste fragmentaire. Thomas insiste sur cette ambivalence :

« Avant les expulsions on était carrément pas tous ensemble. Et on l'est toujours pas en fait. Peut-être un peu plus mais tout ça c'est pleins de petits collectifs différents en fait, avec pleins de modes de vie différents. C'est ce qui fait la richesse de la ZAD, c'est la diversité des parcours des gens qui atterrissent ici. Y a des militants, des hippies qui expriment pas leur expérience de manière politique, des SDF, des doctorants, des médecins, des mécanos, des musiciens, des ingénieurs, des artistes fous, des gens qui ont jamais foutu les pieds dans une école, des gens qui ont bac +10... Et ce mélange-là il fonctionne mais c'est pas le monde des bisounours<sup>961</sup> ! »

Certaines personnes ont été élevées par des parents eux-mêmes militants dans des mouvements (communistes, syndicats paysans, anti-nucléaire, désobéissance civile, etc.) ou des contre-cultures (travellers, punks, etc.) aux valeurs proches mais ne s'approprièrent pas nécessairement à reproduire ces modes de vie. Paulette par exemple, ne se « vivait pas du tout comme militante » et envisageait plutôt « une vie dans les clous<sup>962</sup> ». Mais le fonctionnement de la prépa scientifique d'élite qu'elle intègre l'ennui. La ZAD de NDDL, dont elle entend parlé par les ami-e-s de ses parents, lui offre alors l'opportunité de « faire quelque chose » avant de reprendre des études de philosophie. L'expérience de l'occupation constitue plus généralement pour des personnes en rupture de banc (relations familiales, salariat – notamment non qualifié –, prises de conscience quand à la réalité pratique des idéaux moraux engagés dans leurs métiers – souvent travail social, ingénierie agricole ou énergétique et recherche notamment dans les sciences humaines et sociales) et ce, quelles que soient leur perspective dominante (« devenir soi-même » ou militer), le rond-point leur permettant de s'engager sur une ligne de fuite.

L'occupation n'est pas une « pure et simple ouverture<sup>963</sup> » mais une réorganisation des modes d'accès aux ressources. L'économie morale des occupant-e-s influence les mécanismes d'ouverture et de fermeture matériels et symboliques, habituels et événementiels, qui résultent de conflits d'appropriation (et des logiques de transgression ou de négociation qui les

<sup>960</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>961</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>962</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>963</sup> Foucault (Michel), « Des espaces... », op. cit.



accompagnent). Ils définissent et redéfinissent sans cesse la frontière qui distingue l'intérieur de l'extérieur de l'hétérotopie et les conditions de son passage. Le contenu du conflit normatif soulevé par l'inconditionnalité de la revendication (l'abandon du projet d'aéroport) et de la demande (la matérialisation de la perspective d'émancipation) des occupant-e-s de la ZAD de NDDL, participe à la forme et la rigueur particulières que prend la limite pour les différents acteurs identifiés (il s'agit, par exemple, de privilégier les piétons et les animaux non-humains au détriment des véhicules motorisés). Cette première partition se prolonge ainsi dans tout un ensemble de restrictions d'accès qui renseignent le niveau d'intégration de l'individu. Ces relations de socialisation jouent un rôle fondamental dans la formation de l'être-en-commun. La question de l'accueil est donc au centre de la réflexion des occupant-e-s.

Le problème de l'intégration des nouveaux venu-e-s est devenu plus brûlant encore après les transitions qui ont rompu les habitudes et l'homogénéité sociale des groupes (réoccupation de la ZAD de NDDL, conventionnement du Shakirail). Le rôle de la réflexivité des occupant-e-s conditionne la réception de ces dynamiques et transparait dans les entretiens et l'observation des pratiques qui participent à la formation et la transformation des situations identitaires (union, scissions). La prise en charge du problème de l'intégration s'inscrit, au Shakirail, dans le processus d'institutionnalisation commandé par une logique d'occupation corporatiste. Elle se traduit par un accroissement de la formalisation de l'activité et la distinction des référent-e-s, chargé-e-s d'accompagner les usagers temporaires et de faire respecter les règles établies. Dans cette configuration dominée par la socialisation fonctionnelle, la reconnaissance du droit à la dérogation au monde commun se manifeste par la partition d'une sphère privée dans laquelle les conflits idéologiques peuvent s'exprimer et d'une sphère publique consacrée à l'activité professionnelle de l'association.

A la ZAD de NDDL, la prise en charge du problème de l'intégration s'inscrit dans le processus d'émancipation qui guide cette logique d'occupation dissidente. La socialisation conflictuelle joue un rôle important dans une configuration dominée par l'opposition entre le système d'interdépendances fonctionnelles et la vie quotidienne dans laquelle la partition public/privé doit se dissoudre. Le droit à la dérogation au monde commun n'est pas circonscrit à la sphère privée et se manifeste dans la tendance à infléchir l'organisation collective en fonction des perspectives d'émancipation subjectives. La thématique de l'autonomie morale et affective revient d'ailleurs régulièrement dans le discours des occupant-e-s. Les valeurs du groupe, moins contraignantes, peinent en retour d'avantage à se traduire dans des normes effectives. Il s'agit alors de comprendre comment ces formes de socialisation influent sur les formes d'association des occupant-e-s, c'est-à-dire sur leurs

relations d'échanges (matériels et communicationnels) et les rapports sociaux qu'elles matérialisent ?

# Conclusion

« *We have all become aware that the centre cannot hold* »<sup>964</sup>.

Le conflit normatif ouvert par la transgression est au cœur du processus de formation de l'être-en-commun. La production du cadre spatial qui le conditionne est influencée par la forme et la rigueur que les occupant-e-s donnent à la frontière qui distingue l'intérieur et l'extérieur de l'hétérotopie. Leur réflexivité, le sens qu'ielles attribuent à leurs actions, la manière dont ielles se positionnent par rapport à l'enjeu de gouvernement des pratiques illégales de survie, en un mot, leur économie morale, est déterminante.

La perspective de l'autonomie suppose de rompre avec les relations d'interdépendance à travers lesquelles le gouvernement capitaliste se reproduit. La transgression des modes d'accès homologués aux ressources bouleverse les mécanismes de qualification et de disqualification qui légitiment les relations d'appropriation instituées. Le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL, qui poursuit là la tradition des squats mus par une même perspective d'émancipation, conçoit sa démarche comme une critique en actes des rapports sociaux soutenus par les politiques d'aménagement territorial (remplacements de populations, homogénéisation des pratiques spatiales, enclosure, etc.). Les pratiques spatiales des occupant-e-s reflètent cette prise de position : l'autosuffisance par la collectivisation des ressources, la promotion de la différenciation individuelle et collective par la dispersion spatiale, l'inhibition des mécanismes de clôture systémique par la mobilité individuelle et le développement de solidarités entre lieux de luttes, etc. Elles révèlent un enjeu de contrôle spatial : contre les contraintes opposées à la matérialisation de la perspective d'émancipation, il s'agit de réorganiser les accès aux ressources du territoire, de définir la forme et la rigueur de la frontière de manière autonome.

Les mécanismes d'ouverture et de fermeture, les divisions spatiales (public/privé, vie quotidienne) qui participent à la socialisation des nouveaux venu-e-s, déterminent l'horizon normatif de l'intégration. La reconnaissance du droit de déroger au monde commun participe d'une critique radicale du monopole du pouvoir de représenter le réel. Le bien commun de la multitude, ancré à la coactivité, ne peut se définir qu'en confrontation. La critique du rôle de pacification de l'Art et de la partition morale associée aux classements catégoriels (qui

---

<sup>964</sup> « Nous avons tous pris conscience que le centre ne peut pas tenir ». Jenks (Chris), *Transgression...*, op. cit., p.5.

distinguent les « bons » et les « mauvais » squatteurs, la « civilisation » et la « barbarie ») se fonde sur la dénonciation des « effets sociaux » des représentations du monde social et de ses di-visions. Dans la perspective de l'émancipation individuelle, le vrai et le juste émergent de l'articulation de la théorie et de la pratique réfléchies à travers la mise en commun des points de vue subjectifs. Cette représentation de l'objectivité se transcrit émotionnellement dans le développement d'un sentiment hétérotopique : les « réalités » vécues à la ZAD révèlent le caractère socialement construit des limites que le gouvernement capitaliste oppose au changement. Une autre représentation de l'espace social se dessine alors dans l'interdépendance généralisée de tous les êtres, scandée par les prises de positions à travers lesquelles la latitude de l'action individuelle se négocie.



## Partie 2. Le commun de la multitude

### Les formes sociales de l'autonomie



Mona Luth, la Gourbi, ZAD de NDDL, avril 2013.

« L'affirmation - la conception d'une société libre, sans autorité, marchant à la conquête du bien-être matériel, intellectuel et moral - suivait de près la négation. Elle en faisait la contrepartie. (...) [L'idée anarchiste] est un principe de lutte de tous les jours. (...) Mais c'est encore bien plus que cela. C'est la lutte entre deux grands principes qui, de tous temps, se sont trouvés aux prises dans la Société, le principe de liberté et celui de coercition<sup>965</sup>. »

<sup>965</sup> Kropotkine (Piotr), *Le principe anarchiste* (1913), Nancy, Éditions Marée Noire, 2006, coll. « Les classiques de l'anarchisme ».

La reconnaissance du droit de déroger au monde commun se traduit, dans la perspective de l'autonomie, par la subordination de l'organisation collective aux exigences d'autodétermination individuelle. La critique de l'« aliénation<sup>966</sup> » inhérente à l'abstraction de la volonté générale, « souligne la diversité essentielle des valeurs et des intérêts<sup>967</sup> » de la multitude, « l'indétermination principielle des fins<sup>968</sup> » communes. L'autonomie matérielle est ainsi pensée comme la condition du développement d'une autonomie morale et affective. L'autonomie individuelle révèle donc une tension entre une volonté d'émancipation, la nécessité de s'affirmer contre le collectif, et une volonté de partager, la sociabilité nécessaire, comme le souligne Jacob, à la survie et au bonheur des animaux sociaux :

« Mon autonomie à moi elle dépend forcément de l'autonomie collective. Je vais pas pouvoir me loger tout seul si on est pas plusieurs à construire ensemble, je vais pas pouvoir être bien dans ma peau si je peux pas parler de moi avec des gens... L'autonomie c'est un élément d'ouverture vers... l'échange sous toutes ses formes. Soit la transmission de savoir-faire, de réflexions, de conceptions, de points de vue<sup>969</sup>... »

La tension qui oppose ces deux dimensions - cependant indissociables - doit ainsi se résoudre dans la forme des relations qui déterminent les échanges de ressources (biens matériels et connaissances) et les échanges communicationnels (intellectuels et émotionnels) qui lient les individus. En bouleversant les modes d'accès homologués aux ressources, l'occupation rompt avec le système d'interdépendances à travers lequel le gouvernement capitaliste se reproduit. Mais cette volonté d'émancipation ne peut se satisfaire de l'expérience révélatrice de la transgression qui doit toujours s'adosser à une projection utopique pour construire un autre possible capable d'empêcher l'émergence, de gérer le « potentiel<sup>970</sup> », la « latence », de la logique gouvernementale. Le contrôle territorial assuré par la réappropriation directe de la ressource et l'érection d'une frontière hétérotopique ouvre un espace d'expérience de relations d'appropriation et de relations de socialisation propres à la perspective d'autonomie. L'organisation des échanges doit ainsi répondre à l'enjeu d'autosuffisance qui conditionne l'autodétermination normative et à l'exigence de différenciation individuelle dans laquelle elle se prolonge. Les conflits provoqués par cette tension alimentent différentes logiques d'association.

Partant du constat que la majorité des relations sont établies dans des cadres collectifs (famille, école, travail, etc.), Michel Grossetti souligne l'inconsistance des analyses qui

---

<sup>966</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.84.

<sup>967</sup> *Ibid.*, p.198.

<sup>968</sup> *Ibid.*, p.49.

<sup>969</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>970</sup> Graeber (David), *Fragments...*, op. cit., p.25.

cherchent dans les « relations » l'origine de « simples superstructures des réseaux<sup>971</sup> ». Cette réflexion qui mêle les apports de la théorie de l'« acteur-réseau » de Michel Calon et Bruno Latour - la prise en compte du rôle joué par le « non-humain » dans les interactions sociales - à l'analyse plus traditionnelle des réseaux sociaux, révèle qu'à l'origine des relations « on ne trouve pas seulement d'autres relations, mais aussi et surtout des formes sociales différentes » fondées sur des ressources qui permettent aux acteurs de se coordonner selon des logiques spécifiques<sup>972</sup>. La circulation des ressources repose ainsi, dans la forme collective, sur des dispositifs de médiation et des règles d'accès (on obtient par exemple un logement à loyer modéré parce qu'on appartient à telle ou telle catégorie sociale), dans la forme réseau, sur les chaînes de relations fondées par l'engagement réciproque des partenaires, leur confiance mutuelle (on obtient un logement dont on peut négocier le loyer parce que le propriétaire est l'oncle d'une amie)<sup>973</sup>.

Si les collectifs peuvent s'autonomiser des réseaux de relations dans lesquels ils sont encastrés, ces derniers peuvent également s'émanciper des contraintes collectives<sup>974</sup>. Les formes sociales sont donc liées par des dynamiques qui influent en retour sur les logiques d'échange. Les modalités de mise en circulation des ressources matérielles et communicationnelles et le rôle qu'elles jouent dans la reproduction des rapports sociaux font ainsi débat. L'ambivalence de la formalisation associée au développement de la forme collective est au cœur des controverses qui opposent les occupant-e-s de la ZAD de NDDL. Alors que les un-e-s défendent un processus de redéfinition perpétuelle du bien commun, censé protéger les individus de l'aliénation opérée par l'abstraction de la volonté générale, les autres s'inquiètent de l'arbitraire d'un pouvoir qu'ielles cherchent à contraindre par la mise en place de dispositifs de médiation collective. Comment arbitrent-ielles les conflits qui opposent ces différentes logiques d'association et de circulation des ressources ?

Je m'intéresserai ainsi, dans cette seconde partie, aux procédures d'accord qui donnent forme à l'être-en-commun de l'autonomie. Je consacrerai le chapitre 4 à l'influence de la critique de la compétence héritée du syndicalisme révolutionnaire et du mouvement autonome historique sur la manière dont les occupant-e-s réfléchissent la division sociale du travail et les enjeux de la spécialisation fonctionnelle qui lui est associée. En analysant les logiques qui organisent les rapports de production, les échanges de ressources matérielles et cognitives, j'interrogerai la tension qui oppose la nécessité de mise en commun des ressources et la

<sup>971</sup> Grossetti (Michel), « Qu'est-ce... », op. cit.

<sup>972</sup> *Ibid.*

<sup>973</sup> *Ibid.*

<sup>974</sup> Grossetti (Michel), « Réseaux sociaux et ressources de médiation dans l'activité économique », *Sciences de la société*, 2006, n°73, pp.83-103, p.90.



reconnaissance du droit de déroger à la coobligation. Je discuterai notamment l'ambivalence du principe de la participation volontaire qui doit permettre aux occupant-e-s de s'émanciper des relations d'interdépendance du gouvernement capitaliste, mais tend parfois à reproduire une logique méritocratique de distribution des tâches et des ressources. C'est à cette « loi d'airain de l'oligarchie<sup>975</sup> » que la critique de l'organisation s'attaque. Je m'attacherai ainsi, dans le chapitre 5, à la tension qui oppose les occupant-e-s autour des conditions de matérialisation de la critique de la compétence politique. Je montrerai que la perspective de l'autonomie se déploie dans l'oscillation entre deux positions, nihiliste et littérale, dont les relations façonnent les échanges communicationnels et les procédures de délibération à travers lesquels les act-eur-ice-s saisissent la contradiction entre la coobligation et la rupture nécessaire à l'émancipation. J'analyserai enfin, dans le chapitre 6, la manière dont elles réfléchissent le problème de la reproduction des rapports de pouvoir. A travers une série de controverses sur le rôle de la formalisation de règles et de statuts dans la contrainte ou la promotion de structures de domination, j'interrogerai l'influence de la tension qui oppose la position nihiliste et la position littérale sur la forme et la rigueur de ces rapports de pouvoir.

---

<sup>975</sup> Michels (Robert), *Les Partis politiques, Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties* (1914), Paris, Flammarion, 1971.

## Chapitre 4. Les logiques de l'échange

### La critique de la division sociale du travail et la circulation des ressources

—

La portée politique de l'occupation repose sur la transgression des modes d'accès homologués aux ressources et la remise en question des distinctions catégorielles qui les légitiment. Mais pour s'émanciper des relations d'interdépendance à travers lesquelles le gouvernement capitaliste se perpétue, les occupant-e-s de la ZAD de NDDL doivent construire une alternative viable aux relations d'appropriation et aux échanges de ressources administrés par la division sociale du travail. « Invention historique<sup>976</sup> » essentielle, selon Émile Durkheim, au maintien du lien social moderne, cette solidarité fondée sur l'interdépendance fonctionnelle des membres du groupe ordonne les individus selon des « privilèges d'exercice<sup>977</sup> », des droits et des devoirs relatifs à l'activité effectuée<sup>978</sup>. La socialisation fonctionnelle permet ainsi d'intégrer l'individu à un ordre hiérarchisé de places fondé sur la spécialisation des fonctions et les relations d'appropriation privatives. L'argent fournit un principe de substituabilité aux échanges de ressources qui lient ces différentes positions<sup>979</sup>.

Pour se matérialiser, la perspective d'autonomie passe ainsi en premier lieu par des pratiques de production et d'échange de ressources dans un cadre spatial marqué, comme je l'ai montré, par une double exigence de mise en commun et d'autodétermination individuelle et collective. La critique de la spécialisation fonctionnelle prolonge la critique de la compétence, du principe méritocratique (aristocratique), qui légitime l'ordre des places. L'éloge de l'obscurité sociale que le mouvement autonome historique hérite du syndicalisme révolutionnaire oppose l'expérience et les progrès de l'éducation au monopole de l'expertise intellectuelle et politique<sup>980</sup>. Paul m'explique ainsi que « tout ce qu'on entreprend ici c'est entrepris par des individus qui s'assemblent en collectif pour faire des choses mais sans

---

<sup>976</sup> Lallement (Michel), *Le travail. Une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard, 2007, p.13.

<sup>977</sup> Pillon (Thierry), Vatin (François), « Division du travail », in Bevort (Antoine), Jobert (Annette), Lallement (Michel), Mias (Arnaud)(dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, 2012, coll. « Quadrige Dicos Poche », pp.190-196, p.194.

<sup>978</sup> Paugam (Serge), « Introduction : Durkheim et le lien social », in Durkheim (Émile), *De la division du travail social* (1893), Paris, PUF, 2007, coll. « Quadrige », p.11.

<sup>979</sup> Vandenberghe (Frédéric), *La sociologie de Georg Simmel*, Paris, La Découverte, 2009, coll. « Repères », p.74.

<sup>980</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.100.

étiquette, sans fonction spécialisée. Ça c'est quelque chose qui est assez important dans l'autogestion, c'est que la spécialisation ça génère des divisions, des enjeux de pouvoir et des hiérarchies<sup>981</sup>... »

Le partage des savoirs et des savoir-faire est donc un enjeu central de la formation d'une coopération économique et sociale « librement consentie et collectivement gérée par les producteurs<sup>982</sup> », opposée au développement d'une structure de gestion séparée, d'une logique de gouvernement. La valorisation de l'expérience vécue de la coactivité distingue l'association volontaire de l'administration d'une division sociale du travail fondée sur l'intégration normative des individus à l'ordre des privilèges. Je consacrerai ainsi ce chapitre à la description des pratiques qui donnent forme aux logiques d'association par lesquelles les occupant-e-s de la ZAD de NDDL gèrent la tension entre les nécessités de mise en commun des ressources et le droit de déroger au monde commun de la coobligation. A quels défis sont-elles confronté-e-s ? Dans quelle mesure parviennent-elles à infléchir les processus de distinction dont j'analyserai le rôle sur la reproduction des rapports sociaux dans les chapitres suivants ? Je m'intéresserai d'abord à la manière par laquelle la critique de la spécialisation fonctionnelle donne forme à l'association volontaire et à l'ambivalence de ses effets. J'observerai ensuite le rôle de ces formes d'association dans l'ouverture et la restriction des accès aux ressources.

## **I. La production des moyens de l'autonomie : la critique de la spécialisation fonctionnelle**

### L'entraide : de la débrouille à la participation

La critique de la spécialisation fonctionnelle revient fréquemment dans les conversations quotidiennes des occupant-e-s de la ZAD de NDDL<sup>983</sup>. La dénonciation du « productivisme », associé à la pratique de l'« agriculture » intensive et souvent opposé à la « paysannerie », alimente la critique des effets sociaux de l'industrialisation et de la modernisation agricole (enclosure, mutations des productions – monocultures, chimie -, mécanisation et endettement, etc.). Le point d'ancrage de cette rupture historique recule en outre à mesure que l'on se rapproche des thèses primitivistes. Il s'agit ainsi d'abord, pour

---

<sup>981</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>982</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.91.

<sup>983</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

s'émanciper des rapports d'interdépendance capitalistes de changer les productions et leurs méthodes. James C. Scott remarque à ce titre que les modèles agricoles de la Zomia, les espèces produites et les pratiques employées, « représentent une certaine « positionnalité » vis-à-vis de l'État<sup>984</sup> ». L'agriculture intensive (riziculture en Asie, monoculture de blé et de maïs en Europe par exemple) constitue la « variable clef<sup>985</sup> » de l'extension du contrôle qui se réalise avant tout par une « colonisation botanique<sup>986</sup> », l'adaptation du paysage aux nécessités gouvernementales. L'unité de la Zomia ne réside donc pas, pour l'anthropologue, dans l'adoption d'une identité politique et culturelle commune, mais dans la forme des relations (égalité et indépendance notamment) et les pratiques alimentaires qui participent à la souplesse de l'organisation sociale<sup>987</sup>.

La cueillette n'engage aucune forme de production et favorise la dispersion de l'habitat (annexe 7). La collecte de racines, de légumes sauvages, de fleurs, de baies mais aussi plus largement, d'argile, de bois et d'autres ressources, pour l'alimentation, le soin, la construction et le chauffage, fait partie, à des degrés divers, de la vie quotidienne de tou-te-s les habitant-e-s de la zone. La culture, influencée par les réflexions écologistes et anti-spécistes, tient compte de l'impact des techniques employées sur l'environnement partagé avec les autres espèces. L'usage de la permaculture, très répandu, en donne un bon exemple. La méthode, formalisée en 1970 par Bill Mollison et David Holmgren, consiste à ériger des buttes sur lesquelles les espèces cultivées sont agencées en fonction de leurs besoins et de leurs affinités. Elles assurent ainsi l'abondance d'une nourriture particulièrement diversifiée et la durabilité des sols et des cultures. Une personne passionnée a, par exemple, pu récolter les graines de plus de cinquante espèces de tomates cultivées sur la zone. L'ensemble des personnes interrogées rapportent que les semences et les techniques de production choisies favorisent la réduction du temps d'activité et la mobilité des individus. Contrairement aux pratiques intensives qui demandent « un labeur considérable » et dont les résultats ne sont appréciables que sur le temps long, les pratiques extensives, la diversification des productions et la collectivisation de l'effort facilitent les déplacements individuels<sup>988</sup>. Lorsque Cyril quitte le collectif d'habitation où je réside, il laisse les plantes aromatiques qu'il avait mises en culture aux soins de ces ancien-ne-s cohabitant-e-s, emporte des graines et quelques poules, mais revient régulièrement entretenir les ruches qu'il avait installées.

---

<sup>984</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit. p.275.

<sup>985</sup> *Ibid.*, p.36.

<sup>986</sup> *Ibid.*, p.35.

<sup>987</sup> *Ibid.*, p.41.

<sup>988</sup> *Ibid.*, p.99.



Mona Luth, Serre du Moulin, ZAD de NDDL, juin 2015.



Mona Luth, Serre du Moulin 2, ZAD de NDDL, février 2016.

On retrouve cette exigence de souplesse dans les formes de la construction. Au moment de mes premiers terrains, les abris de fortune pensés pour la lutte (barricades habitables, vigies arboricoles, etc.), étaient peu à peu abandonnés ou remplacés par des cabanes plus confortables, s'ajoutant ainsi aux maisons et aux baraques qui avaient résisté à la répression. Tant que leur structure est suffisamment sûre pour être effectivement utilisée, les cabanes de la ZAD de NDDL peuvent prendre toutes les formes que l'imagination de leurs concepteurs peut leur donner. Grandes, petites, rectangulaires, carrées, rondes, à terre, sur pilotis, dans les arbres à dix mètres du sol ou sur un étang, sur un ou plusieurs étages, en un ou plusieurs morceaux – la cuisine construite à l'opposé des chambres dans le champs qui les accueille –, en forme de nid, d'étoile ou de vaisseau spatial, etc., leur seul point commun étant d'être bâties en bois, en terre-paille et/ou (plus rarement) en matières synthétiques de récup' (plastiques, métaux). Ces habitats légers – mobiles ou éphémères – facilitent également les modifications. D'une isolation améliorée pour l'hiver à l'ajout ou la suppression d'une pièce ou d'un étage, en passant par la réorganisation de l'espace intérieur ou l'aménagement d'une terrasse, elles évoluent constamment sous l'influence des besoins et des désirs de leurs habitant-e-s et de la mobilité des individus. La malléabilité des lieux participe au maintien d'un mode d'implantation nomade<sup>989</sup> et à la souplesse des relations d'appropriation qui l'accompagnent.

Les expropriations successives ont ajouté de nouvelles terres aux friches existantes et aux pâturages ouverts par les agriculteur-ice-s. Une logique pionnière, associée à la (re-)conquête des territoires visés par l'enclosure capitaliste et chaque fois renouvelée par les vagues d'occupation provoquées par les événements de la lutte et de la répression, accompagne l'investissement de ces espaces disponibles. Alors que David se plaint d'avoir perdu la cabane que lui et ses amis avaient récupéré pour l'hiver, Patrick lui rétorque que toute-s vivent ici dans une précarité contre laquelle ils doivent engager les efforts nécessaires, car après tout « on est là pour recréer une société, construire et reconstruire chaque fois que c'est détruit<sup>990</sup> ». Je l'ai montré, la participation joue un rôle important dans la socialisation des occupant-e-s mais, contrairement à ce qu'observe Geneviève Pruvost, ne relève pas véritablement de la nécessité<sup>991</sup>. La possibilité de déroger au monde commun fait en effet partie des enjeux opposés à l'émergence d'un nouvel ordre des places. C'est la capacité à se débrouiller, associé à la culture DIY, c'est-à-dire à s'investir dans la production de ses propres moyens d'autonomie – par la participation à un engagement collectif ou non – qui est surtout

---

<sup>989</sup> *Ibid.*, p.239.

<sup>990</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 18 décembre 2013.

<sup>991</sup> Pruvost (Geneviève), « Critique en acte... », op. cit., p.51.

valorisée. Lorsque je lui rapporte la discussion de David et Patrick, Jacob prend le parti de ce dernier :

« Même si je comprend qu'ils ont des difficultés, David et ses potes ne branlent pas grand-chose. Ils profitent surtout de ce que d'autres ont construit, alors moi je sais pas si j'ai envie de les aider. Parce que c'est ça aussi l'autonomie : savoir se démerder seul<sup>992</sup>. »

Je profite de l'entretien conduit, quelque jours plus tard, pour lui demander une nouvelle fois ce que l'autonomie signifie pour lui :

« L'au-to-nomie ! Pour moi c'est la faculté à prendre en charge les choses soi-même, à concevoir un truc sans avoir affaire à des spécialistes qui vont imposer une façon de faire normée, etc. Que ce soit au niveau matériel ou affectif, c'est ne pas être dépendant d'autres gens pour être capable de faire des choses<sup>993</sup>. »



Mona Luth, La Caterelle, ZAD de NDDL, février 2016.

Comme Thomas le remarque, l'objectif de l'autosuffisance n'engage en outre pas, en tant que tel, la contribution de tou-te-s à l'effort commun :

« Y a des gens qui sont en mode uniquement hippie et qui s'intègrent pas du tout à l'organisation politique du truc mais ça marche parce qu'on est assez en fait. Quand y a

<sup>992</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 18 décembre 2013.

<sup>993</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

cent personnes t'as pas besoin que tous soient investis en permanence sur tout pour que ça fonctionne<sup>994</sup>. »

Plutôt que de mettre en place une organisation collective de la production à laquelle tou-te-s devraient contribuer, il s'agit ainsi surtout d'empêcher l'émergence de relations de dépendances, d'une logique de service qui pourrait, à terme, reproduire la spécialisation fonctionnelle, la division sociale qui donne sens à la notion de travail. Gabin prend ici l'exemple de la vie quotidienne à la Chat-Teigne :

« En fait, ici, c'est ni un collectif ni des individus qui font leurs trucs dans leur coin, c'est un collectif d'individus. Souvent on manque de rigueur... moi le premier, notamment pour la vaisselle et les poubelles. Le truc c'est pas que tu penses à mal, mais si tu le fais pas de suite y aura toujours quelqu'un pour attraper ton assiette et la laver à ta place. Si ça se répète trop, ça va le souler et ça va créer des problèmes<sup>995</sup>. »

Plus concrètement encore, s'il ne fait pas d'efforts, l'individu ou le groupe d'individus devra se contenter du minimum indispensable à sa survie : une cabane inachevée et mal isolée, le pain et les légumes des champs collectifs, les ressources mises à disposition dans les points d'accès, parfois un don reçu d'une personne de passage. A la ZAD de NDDL, la vie du « Free-rider » est possible, mais elle n'est pas si simple<sup>996</sup>.

Le principe d'entraide répond, dans la pensée anarchiste, à la question des échanges soulevée par la contradiction entre l'exigence de libre association et les nécessités d'organisation collective<sup>997</sup>. Sur la zone, les ressources ne sont pas mises en circulation suivant un principe de réciprocité directe mais, comme le formule Geneviève Pruvost, « suivant un principe de don ouvert (sans attendre de retour) qui consiste à ne pas rendre à B ce qu'il vous a donné, mais plutôt à C, qui le rend à D, qui peut ne le rendre à personne – principe d'entraide multilatérale et non comptable<sup>998</sup>. » C'est notamment le cas de la force de travail sollicitée par des appels diffusés oralement par les réseaux d'interconnaissance, en réunion et/ou dans le Zad'News, le journal d'information hebdomadaire du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL (pour plus de détails voir chapitre 5 ; annexe 7), aussi lu par les speakerines de Radio Klaxon :

---

<sup>994</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>995</sup> Entretien Gabin, ZAD de NDDL, 27 mai 2013.

<sup>996</sup> On oppose en effet souvent le paradoxe du passager clandestin décrit par Mancur Olson à la possibilité d'une organisation horizontale.

<sup>997</sup> Le terme n'est pas employé sur la zone mais me semble parfaitement décrire le processus qui s'y déploie. Kropotkine (Piotr), *Mutual Aid. A Factor of Evolution*, 1902. Disponible sur : <https://theanarchistlibrary.org/library/petr-kropotkin-mutual-aid-a-factor-of-evolution>

<sup>998</sup> Pruvost (Geneviève), « Critique en acte... », op. cit. p.55.



## **Zad'News**

29 avril-07 mai 2013

### **Mardi 30**

**14h** chantier pour finir la baraque au carrefour

### **Mercredi 01.05**

**11h champs festizad** chantier collectif nettoyage

### **Jeudi 02**

**10h lieu à confirmer** chantier cabane de Paris

### **Petites Annonces (plus d'infos dans le bus média)**

- Recherche équipe pour cultiver grande parcelle à la Noe Bernard avec haricot et patates pour la zad. Rdv sur place pour en discuter mercredi midi avec pic-nic
  - Pour nous aider à distribuer le ZAD News passe le lundi. Merci !
- Tas de poubelles à l'entrée des champs Hors Contrôle, Cantine et au carrefour de la Saulce – merci de passer avec des camions pour les ramener<sup>999</sup> !

## **Zad'News**

06-13 mai 2013

### **Mardi 7**

**14h Hors Contrôle** – chantier pour vider le champ. Occupons nous de nos déchets et affaires abandonnées et partageons un casse croûte et un verre !

### **Vendredi 10**

**19h** – Réu pour continuer avec le zad news (ou pas) et parler de ça<sup>1000</sup>

## **Zad'News**

20-27 mai 2013

### **Lundi 20 mai**

10h chantier phytoépuration la Sécherie

### **Mardi 21 mai**

20h30 Commission cartographie Sème ta ZAD Bellevue<sup>1001</sup>

## **Zad'News**

04-11 juin 2013

### **Mercredi 05 – Jour « Fruits » 22°c**

Début du chantier festif St Jean du Tertre Viens semer du sarrasin, viens planter de la vigne RDV au matin pour café à Bellevue

### **Jeudi 06 – A partir de 16h jour « Racine » 23°c c'est l'été**

10h chantier « puits » aux 100 noms

Poursuite chantier de St Jean du Tertre

### **Dernière minute :**

**merc.05** au Sabot montage serre et plantation tomates, poivrons, courges

<sup>999</sup> Extraits Zad'News, 29 avril-07 mai 2013.

<sup>1000</sup> Extraits Zad'News, 06-13 mai 2013.

<sup>1001</sup> Extraits Zad'News, 20-27 mai 2013.

**Les ZAD'nonces** putain de hippies !!!!!  
Appel à chantier au Sabot le 15 juin 2013 à partir de 10h  
Il y a de l'espace disponible pour un jardin collectif. On propose :  
- plantation de poireaux  
- binage et entretiens  
- discussion sur ce que vous voulez semer et planter.  
Amenez pic-nic à partager.  
Salutations Révolutionnaires<sup>1002</sup>

**Zad'News**  
11-18 juin 2013

Remerciements aux personnes et collectifs pour les nombreux soutiens apportés au chantier de la cabane non-mixte. Suite du chantier du 1<sup>er</sup> au 14 juillet.

**Samedi 15**

10h RDV aux Planchettes pour emmener les déchets de la ZAD à la déchetterie de Notre-Dame-des-Landes<sup>1003</sup>

**Zad'News**  
03-09 septembre 2013

Toute la semaine : au Haut Fay chantier battage du blé

**Mercredi 4**

8h – 19h Rouges et Noires chantier amélioration de la belle-verte (chantier à spiruline)  
9h- Les Rosiers chantier patates – repart avec des patates. Soirée frites ensuite.

**Les ZAD'nonces**

Besoin d'aide, matos, vivres à la Saulce Tomate (nouvelle baraque occupée)<sup>1004</sup>

**Zad'News**  
17-23 décembre 2013

**Mardi 17**

09h30 Bellevue chantier couture

**Mercredi 18**

14h discussion autour de la création d'un espace dédié aux multiples activités sportives  
Gourbi

**Jeudi 19**

Proposition d'une journée entretien et aménagement du carrefour du Sabot

**Dimanche 22**

Poursuite du « Chantier Signes » montage d'une structure à ossature bois « Véranda pierre de vie pour les 100 chênes » apporter casque anti-bruit pour appréhender l'univers des sourds, quelques outils et de quoi manger<sup>1005</sup>

L'une des fonctions principales du Zad'News est de faciliter l'organisation des activités productives en diffusant des appels à main-d'œuvre. Un individu ou un groupe

<sup>1002</sup> Extraits Zad'News, 04-11 juin 2013.

<sup>1003</sup> Extraits Zad'News, 11-18 juin 2013.

<sup>1004</sup> Extraits Zad'News, 03-09 septembre 2013.

<sup>1005</sup> Extraits Zad'News, 17-23 décembre 2013.

d'individu peut ainsi l'utiliser pour initier un chantier d'ordre collectif (refaire un carrefour, nettoyer les espaces utilisés pour un événement ou encore planter et cultiver les champs collectivisés) ou trouver de l'aide pour mener à bien ses propres projets (construire une cabane, creuser un puits, mettre en place un nouvel atelier, etc.). Chacun-e peut répondre ou non à ces appels en fonction de ses disponibilités et de ses désirs. Cette mise à disposition de sa force de travail se réalise sans contraintes, chacun-e restant maître-esse de lui-même, libre de faire ce que - et de partir quand - bon lui semble ; si des engagements personnels peuvent être pris, il n'existe pas de dispositif de contrôle punissant la démobilisation. Thomas insiste sur ce point, malgré les conflits que cela peut susciter, « les gens ils font ce qu'ils veulent. S'ils ont envie de se tuer à la tâche, y aura personne pour les en empêcher. Si y a des gens qui ont envie de rien foutre, ils foutent rien<sup>1006</sup>... »

Lorsqu'un individu ou un groupe d'individus lance un appel à main-d'œuvre, il peut soit en conserver l'initiative - c'est la logique du projet - soit collectiviser l'activité – chacun prend également part à la décision et l'entraide devient alors participation. La plupart des appels à main-d'œuvre publiés dans le Zad'News concernent la mise en place de structures ouvertes à la participation de tou-te-s les occupant-e-s sur le principe du groupe d'activité (cours de sport, atelier couture, commission cartographie, etc.), de grands travaux (champs collectifs, point d'accueil au carrefour de la Saulce, etc.) ou de travaux pénibles qui sont ainsi mis en commun (rangement, nettoyage, gestion des déchets). On trouve ensuite des appels à soutien portant sur des activités propres aux groupes d'habitation mais nécessitant beaucoup de main-d'œuvre (récoltes, construction de cabanes, etc.). L'effort se conclut souvent par un moment festif où l'entraide est célébrée par un repas auquel se joignent des personnes n'ayant pas contribué à l'activité. Ces temps forts de socialisation rappellent les pratiques agricoles communales en usage avant la mise en place des politiques de modernisation des années 1960 qui ont réduits les besoins en main d'oeuvre. Alphonse Fresneau, agriculteur retraité et grande figure de la résistance paysanne à l'aéroport raconte ainsi qu'« après les battages [du blé], c'était vraiment la fête. (...) Les femmes étaient mises à contribution aussi pour préparer à manger : une bonne soupe de poule, des ragoûts et du cidre forcément<sup>1007</sup> ».

Chaque groupe d'habitation gère enfin différemment les activités qui y restent circonscrites et les tâches quotidiennes. Geneviève Pruvost le montre bien en distinguant un « pôle extrême [où l']on trouve le modèle de rotation programmée des activités (...) une stricte répartition des tâches, de l'approvisionnement à la confection des repas et à l'entretien

---

<sup>1006</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1007</sup> Collectif SUDAV, *C'est quoi...*, op. cit., p.43.

du lieu » où chacun remplit une fonction précise mais temporaire – les tâches doivent tourner, une « version intermédiaire » où les rôles sont répartis de manière plus aléatoire, sur la base du volontariat, une autre « encore plus spontanéiste » où le groupe limite « volontairement les opérations de préparation : sont préparées de grandes marmites où l'on mange à même le plat. La vaisselle est entreposée dehors et la pluie remplit son office », jusqu'au pôle opposé où la « répartition des tâches consiste à faire chacun son repas et sa vaisselle<sup>1008</sup> ». Lorsque le groupe d'habitation pratique l'agriculture, chaque production est distinguée. Elle est soit le fruit d'un engagement collectif, soit celui d'une expérimentation individuelle. La culture des pommes de terre, des carottes, des choux et des oignons du potager des *Anonymes*, l'un des collectifs où je réside habituellement, est collective mais c'est Cassandra qui s'occupe des tomates et Lilian des potirons. Comme dans tous les autres lieux, tou-te-s les cohabitant-e-s ne travaillent en outre pas la terre mais s'y associent lorsque c'est nécessaire, par l'entraide.

Aucun dispositif ne contraint ainsi l'association qui reste libre : pour se réaliser selon ses propres perspectives l'individu doit pouvoir rompre l'alliance. La possibilité de déroger au monde commun suppose en effet la reconnaissance d'une « autodétermination sans portée extérieure, sans conséquences sur la marche du monde, puisqu'elle ne relèverait ni de la lutte, ni du travail, mais de la pure jouissance de soi<sup>1009</sup> », la rupture de la coobligation. Bien qu'elle entre souvent en contradiction avec les nécessités de l'autonomie collective et crée donc des conflits, un véritable « statut éthique<sup>1010</sup> » lui est accordé. La production n'est donc pas garantie par des structures de rôles-statuts, mais par des principes d'association faisant intervenir différents niveaux d'intégration collective (de la débrouille à la participation) et dont l'entraide forme le pivot. Mode de circulation principal de la force de travail, elle fait ainsi le pont entre l'exigence de la libre association et les contraintes de l'organisation collective et assure le passage d'un principe d'association à l'autre.

---

<sup>1008</sup> Pruvost (Geneviève), « Critique en acte... », op. cit., pp.51-53.

<sup>1009</sup> Audi (Paul), « L'envers... », op. cit., p.25.

<sup>1010</sup> *Ibid.*



Mona Luth, Pui Plu, ZAD de NDDL, août 2014.

## Les échanges de savoirs et de savoir-faire : la mise en commun des compétences

La critique radicale de la représentation fait de la connaissance un dispositif de médiation privilégié. La spécialisation des savoirs et des savoir-faire contribue à l'interdépendance des fonctions dans la division sociale du travail et aux privilèges d'exercice qui limitent l'action individuelle en légitimant l'ordre des places par la compétence et le mérite. La généralisation de l'antagonisme et la remise en question des identités assignées et de la valeur associée au travail par la critique traditionnelle du capitalisme, engagent un aller-retour permanent entre la théorie et la pratique, en l'occurrence, entre les activités de conceptions et les activités de production. Le partage des savoirs et des savoir-faire est ainsi une dimension constitutive de l'activité à la ZAD de NDDL dont dépend, comme l'explique Théo, la production des moyens de l'autonomie :

« C'est un truc qui doit être partagé : le savoir et la connaissance, c'est vraiment... c'est hyper important de pas le conserver, le garder pour soi dans cet espèce de truc : « Je capitalise ma connaissance ». Ça crée des inégalités et puis ça fait des trucs du genre « Je sais mieux que toi » ou des jugements de valeurs<sup>1011</sup>. »

Cette dimension de l'entraide est une condition essentielle à la débrouille et à la participation. Les activités sont ainsi toujours présentées sous la forme de propositions : le principe de libre association s'accompagne d'une dimension d'expérimentation. Beaucoup sont explicitement pensées comme des lieux d'apprentissage (marche à la découverte des plantes sauvages, atelier couture, sport, cartographie, etc.) et de discussion (Journal Intime Collectif, atelier sur les addictions, etc.) ; toutes sont vécues comme des manières d'enrichir ses connaissances et ses réflexions personnelles et, par là-même, de gagner en autonomie. Le partage de savoirs et de savoir-faire ne peut cependant être assimilé à une rétribution puisque, bien souvent, le sachant est précisément celui qui vient apporter son aide. C'est autour de ces échanges que s'organise une bonne partie de la solidarité (et du tourisme) à la ZAD : les visiteurs d'un jour, les amis et les soutiens réguliers viennent apprendre en participant aux chantiers et aux tâches de la vie quotidienne et organisent en retour des ateliers de différentes envergures (Comment fabriquer du savon ? Comment construire une charpente traditionnelle ?), des présentations et des débats (Comment réfléchir l'expérience vécue des expulsions de squats ? Quelles luttes dans le Mexique contemporain ?), diffusent des

---

<sup>1011</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

documentaires, des films, etc. Ils contribuent également par des dons en nature (nourriture, vêtements, livres, etc.) et, parfois même, en construisant des cabanes d'habitation ou d'activités collectives qu'ils laisseront au libre usage de tou-te-s lors de leur départ (comme le comité de soutien d'Île-de-France dont la cabane a été convertie en bibliothèque).



Mona Luth, Atelier vélo des Fosses Noires, ZAD de NDDL, janvier 2013.

La transmission des connaissances s'effectue encore à travers les points d'accès aux savoirs et aux savoir-faire (infokiosques – aussi présents, dans des proportions variées, dans la plupart des habitations – bibliothèques, ateliers DIY divers) disséminés sur la zone. L'atelier vélos, installé dans une petite cabane carrée au bord du chemin conduisant à l'une des rares maisons ayant survécu aux expulsions, met par exemple à disposition les pièces et les outils nécessaires à leur assemblage ou leur réparation. Aucune surveillance n'est assurée, tout est simplement laissé là. Selon la logique du DIY, chacun-e est responsable de l'approvisionnement du lieu (outils, pièces de rechange, roues, cadres, pédales, etc.) et de son entretien. Les manuels et les affiches collées sur les murs facilitent une transmission des connaissances qui ne passe pas ici par une relation d'apprentissage mutuel. Certains laissent des consignes (« Rangez après votre passage<sup>1012</sup> »), d'autres poussent des gueulantes (« Rangez il y a une poubelle pour vos déchets et pas de bonniche !<sup>1013</sup> »), détaillent des techniques (« Comment monter un vélo<sup>1014</sup> »), donnent des astuces, des conseils. De façon

<sup>1012</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 13 septembre 2013.

<sup>1013</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 15 décembre 2013.

<sup>1014</sup> *Ibid.*

assez similaire, Radio Klaxon et le Zad'News diffusent des débats, des pamphlets, des tribunes, des fiches de prévention – épidémies, maladies transmises par des insectes et d'autres animaux non-humains - et tout ce que les occupant-e-s souhaitent partager par ce média.

La dimension exemplaire de l'expérimentation d'alternatives à l'économie capitaliste participe à la révélation du caractère construit des limites qu'elle oppose à l'action des individus. Pour expliquer son choix de vie à sa famille, Paul a ainsi passé beaucoup de temps à discuter des alternatives mises en place à la ZAD et de la manière dont elles étaient pensées par des personnes de différents horizons :

« J'ai voulu leur montrer pourquoi on en arrivait là et quelles étaient nos aspirations et ça les a pas mal ébranlé. Après, je n'étais plus marginal ; ils se sont rendu compte que leur milieu, la classe moyenne, leur mode de vie, étaient très relatifs. Et ça, c'était vraiment intéressant<sup>1015</sup>. »

Cette dimension utopique des autres possibles se concrétise à travers de petits changements qui participent à la réalisation des perspectives d'émancipation individuelles. Il s'agit ainsi d'apprendre à remplacer la viande ou le gluten, à réparer un moteur de voiture, à cultiver un petit potager vivrier, à élever des poules ou, au contraire, à subvenir à ses besoins par la cueillette, à monter à un arbre pour lutter contre le vertige ou mener de nouvelles actions militantes, à construire un four en terre et à faire du pain, à écrire une nouvelle et rendre publiques ses réflexions politiques, à coudre ses propres vêtements, à vivre sans tabac, à parler anglais, etc.

Au fil de mes terrains et des visites amicales qui leurs ont succédé, j'ai ainsi appris : à me servir d'une pioche, à faire un mélange terre-paille, à désosser des palettes pour en récupérer les planches, à faire une isolation en feuilles (sol) et en paille (pour les murs), à allumer un feu et à gérer ce type de cuisson, beaucoup de recettes végétariennes et végétaliennes, à base de plantes sauvages, à me servir d'une scie sauteuse, à utiliser un fil à plomb pour prendre des mesures en charpente traditionnelle, à fabriquer des bijoux avec des chutes de cuivre et de tissu, à couper du bois, à reconnaître diverses plantes et animaux, quelques rudiments d'apiculture, à couper les cheveux, à effectuer les gestes de premier secours et à soigner quelques affections du quotidien, à remplacer les produits ménagers par de la cendre, du café, du vinaigre, etc., à lutter contre le mildiou, à gérer un compost, à me déplacer sans lumière artificielle dans le noir, à fabriquer du savon, des onguents, à remplacer

---

<sup>1015</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.



le tabac (ce qui à terme m'a aidé à arrêter de fumer), etc. La liste serait longue et pourtant je n'étais pas - il faut bien l'avouer - parmi les plus investies dans les chantiers et les activités de la zone.

Cette dimension de l'échange participe à la production de la vie quotidienne à travers - pour reprendre et inverser la notion de « colonisation botanique<sup>1016</sup> » employée par James C. Scott pour décrire l'adaptation du paysage aux nécessités gouvernementales - un processus de décolonisation botanique : il s'agit, en tenant compte de l'interdépendance des espèces (l'impact de l'action sur l'environnement façonné par la cohabitation), de construire une autonomie collective et individuelle par l'acquisition des compétences nécessaires à l'autosuffisance. Les échanges de savoirs et de savoir-faire participent en outre à la porosité de la frontière : les connaissances et les réflexions se diffusent par le voyage, la migration vers d'autres lieux en lutte. J'ai par exemple organisé un atelier d'apprentissage des gestes de premier secours avec des ami-e-s allemand-e-s et un atelier de fabrication de baume pour les contusions avec mes colocataires. Dans l'analyse sémantique du corpus, les « pratiques » diffusées par le développement des « échanges » (16 associations) entretiennent la « solidarité » (10 associations) et les liens d'« amitié » (7 associations) qui débordent les limites de l'hétérotopie<sup>1017</sup>. La nécessité d'apprendre et de retransmettre des techniques de délibération collective était d'ailleurs le premier argument mobilisé pour contester la demande de fermeture de la réunion des habitant-e-s du 22 mai 2013<sup>1018</sup>.

Chacun-e apporte et emporte ainsi des savoirs et des savoir-faire engagés dans une circulation perpétuelle alimentée par la dynamique du don ouvert. Selon Nicolas, en effet, « chacun fait ce qu'il sait faire, ce qu'il peut faire, chacun apporte son savoir à l'autre. L'autonomie collective au final c'est ça, c'est basé sur le partage et la communication<sup>1019</sup> ». Les témoignages et les réflexions pratiques et théoriques diffusées sur le site internet du mouvement d'occupation, les débats et les conférences organisées dans d'autres lieux en lutte (l'« info-tour », qui consiste en une tournée d'information qui dépasse souvent le cadre national, est un élément essentiel des répertoires militants contemporains), les ouvrages et les grands reportages, y participent également tout en élargissant la sphère d'influence de la lutte. L'évocation fréquente des problèmes rencontrés et le rejet explicite du « label ZAD » rappellent en outre qu'il ne s'agit pas de diffuser un modèle prêt-à-appliquer, mais de stimuler

---

<sup>1016</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.35.

<sup>1017</sup> Voir Introduction Générale. Être au cœur. Affects et distanciations d'une recherche engagée et annexes 3 et 6.

<sup>1018</sup> Voir chapitre 3.

<sup>1019</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

les impulsions au changement en prouvant, par le fait, la possibilité de s'émanciper des interdépendances à travers lesquelles le gouvernement capitalistes se reproduit.

## La logique du projet : l'engagement et la légitimation des privilèges d'exercice

Il s'agit en effet avant tout de rompre avec la logique d'intégration systémique : la réalisation de soi prime sur les nécessités de la vie collective, le droit à la dérogation au monde commun sur les contraintes de la coobligation. En l'absence de principe de commandement régissant l'économie dans son ensemble, la production et la distribution des ressources reposent sur l'initiative individuelle. La fatigue que cette responsabilité engendre – outre le fait qu'elle s'avère toute relative si l'on considère les effets du salariat et de la précarité –, ne semble pas supplanter le sentiment de liberté auquel elle est associée. Lorsqu'il m'explique ce que l'autonomie représente pour lui, Théo insiste sur l'ambivalence d'un engagement marqué, à la fois, par la violence de l'effort et par la confiance que cette indépendance procure :

« L'autonomie pour moi ça va être assumer les besoins du quotidien dans la réalisation de mes projets, dans le côté pratique, dans le côté manuel. On va rentrer dans des exemples concrets, dans le côté je sais produire ma bouffe, je sais réparer ma bagnole, je sais organiser une réunion, etc., pour arriver au bout de mes projets. (...) Et ouais ça a un côté dur mais je pense que c'est un peu le masque de la réalité qu'on se bouffe : « Ah ouais en fait peut-être que je bosse et tout machin mais en fait je suis un assisté de la vie ! Je sais pas me nourrir, produire mes légumes, je sais pas vraiment bien cuisiner... » 'Fin, tu vois, c'est les débats de base ici : pour toutes les actions de ta vie tu te dis que t'as besoin d'autres personnes et que du coup t'arrive pas à t'affirmer toi et c'est clair que c'est émancipateur à fond quoi. C'est un peu le contre-coup de cette violence que tu te prends au premier abord et qui est pas évidente à digérer. Je pense que chacun l'assimile comme il le peut en fonction de ses expériences au préalable, mais c'est clair que c'est carrément moteur comme truc. T'es face à toi-même, y a plein de gens qui s'activent, et moi qu'est-ce que je fais ? C'est un miroir sur ta gueule quoi : « Bouge toi ! » Avant j'arrivais pas à être dans l'initiative. Ça m'a vachement aidé, c'est devenu un moteur dans ma vie de tous les jours. Je suis plus efficace, je vais plus au bout de mes projets, j'arrive à faire plus de trucs en même temps, avec plus de gens, mais aussi plus profondément et plus intensément<sup>1020</sup>... »

L'initiative individuelle est formulée sous la forme d'une proposition qui consiste à présenter une activité que l'on se sent capable d'assumer. Que l'on en conserve la responsabilité ou qu'on la laisse se diluer dans l'effort commun, c'est cependant toujours le collectif qui est, d'une manière ou d'une autre, mobilisé : les puissances d'agir individuelles

<sup>1020</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

se démultiplient par l'entraide. L'autonomie personnelle n'existe ainsi, comme l'observe Jacob, jamais sans l'autonomie collective :

« C'est une zone où les gens font plus ce qu'ils veulent quoi parce qu'il y a une déconstruction collective de tous nos rapports entre individus. Bah c'est ça... on est plusieurs dans cette déconstruction là... Si on s'aide pas on va pas aller bien loin quoi. (...) L'autonomie c'est un élément d'ouverture vers... l'échange sous toutes ses formes. Soit la transmission de savoirs-faire, de réflexions, de conceptions, de points de vue... Mon autonomie à moi elle dépend forcément de l'autonomie collective. Je vais pas pouvoir me loger tout seul si on est pas plusieurs à construire ensemble, je vais pas pouvoir être bien dans ma peau si je peux pas parler de moi avec des gens. Se prendre en charge ou se sentir capable de faire des trucs ça veut pas dire le faire tout seul. Ici, quand j'ai envie de faire un truc que je sais pas faire je m'en fou, ça rentre même pas en ligne de compte parce que je sais trouver, je sais mettre l'énergie pour trouver les gens pour m'aider, pour faire ensemble, pour m'apprendre<sup>1021</sup>. »

La notion de projet, qui revient régulièrement dans les entretiens, renvoi à une modalité particulière de l'engagement : l'individu contribue à l'effort de production du commun en mobilisant les autres autour d'une activité partagée. Comme l'observe Théo, la notion de « projet » renvoi à la satisfaction d'un besoin ou d'un désir individuel grâce à la solidarité qui se structure autour de cette ambition :

« En fait, je crois qu'il y a une volonté de créer l'autonomie du collectif mais par l'autonomie des individus. On peut pas créer une autonomie de base si les individus... pour moi c'est des interrelations qui sont toujours en échange quoi ! Dans ces espaces, les gens sont force de proposition, ils sont force de projets et on va les aider au niveau du collectif à les réaliser concrètement et à aller plus loin dans l'exploration mentale, psychique de leurs envies<sup>1022</sup>. »

Comme au Shakirail, beaucoup de productions et d'activités sont ainsi organisées par un principe de référence : on parle par exemple des ruches d'Aristée, des canards élevés par Cyrène, des expérimentations aromatiques de Panacée, etc. A la différence du Shakirail, ces initiatives ne sont cependant pas intégrées dans un système coordonné de division sociale de l'activité.

Le référencement de l'activité mis en place par Curry Vavart, débute, comme Dominique me le raconte, lorsque le collectif « a changé d'échelle » : « Quand on était sept, les rôles étaient bien définis. Au Bœuf 3, on s'est demandé comment ouvrir le groupe et on a hésité entre conserver un modèle affinitaire, la maîtrise des espaces, et agrandir l'association<sup>1023</sup>. » L'ensemble de l'organisation sociale est depuis cadrée par un système de

<sup>1021</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1022</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>1023</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

distribution des responsabilités largement inspiré des modèles associatifs (seules les tâches quotidiennes comme la vaisselle et les poubelles y échappent). Les usagers temporaires, les espaces et les activités sont subordonnés au contrôle d'un-e ou plusieurs référent-e-s investi-e-s par l'autorité de la règle. Les ateliers bois, métal, couture, photo, les salles de danse, de spectacle et de concert, la bibliothèque, le parking, mais aussi les ruches, le poulailler, le compost, le potager, sont placés sous la responsabilité de volontaires qui se chargent de leur entretien et de leur animation ainsi que de la récolte des participations financières parfois exigées pour leur usage. La responsabilité de l'individu qui doit d'abord, pour devenir référent, assimiler les règles de fonctionnement du collectif, consiste donc à la fois à contribuer à l'effort collectif et au maintien du système institué.

Le partage des savoirs et des savoir-faire n'est pas une composante constitutive de cette activité mais reste tout de même un idéal de référence. Alors que tout le monde s'active pour préparer la fête de la musique, Larco s'obstine à m'apprendre à me servir d'une perceuse. Dès qu'il tourne le dos, Jean, un peu stressé par l'urgence, vient me relayer. Larco intervient et insiste : « Non mais laisse-la faire, il faut bien qu'elle apprenne<sup>1024</sup> ! » Armel observe le changement opéré par le passage à la légalité. L'institutionnalisation, la professionnalisation et la formalisation consécutives de l'activité, les « rend plus efficaces » mais « bloque un peu l'expérimentation. Avant on était plus dans un truc, on tente le coup et puis si ça marche pas c'est pas grave. Maintenant on se base plus sur ce qu'on connaît, ce qu'on sait faire<sup>1025</sup>... »

Le tâtonnement expérimental fait en revanche partie intégrante des logiques d'occupation mues par la perspective de l'autonomie. Parce que l'émancipation des relations d'interdépendance du gouvernement capitaliste constitue un véritable paradigme, le vécu et le partage d'expérience priment sur l'efficacité. La logique du projet, qui n'est pas subordonnée à un système de responsabilités, participe dans ce cadre au rejet de l'intégration normative. Elle accroît ainsi, comme le souligne Thomas, la latitude de l'action individuelle et collective :

« C'est un truc intéressant... Y a des gens sur la ZAD qui considèrent que la fête c'est un moyen de lutte et qui lancent un festival. Très honnêtement 80 % des zadistes que je connais détestent le principe et pourtant, tu vois, ça se fait parce qu'y a pas à demander l'autorisation. Y a plein de projets qui se montent et qui sont menés par une petite poignée de personnes et ça se fait. (...) Comme on est dans un fonctionnement anti-autoritaire et sur du « Fais-le toi-même », si tu proposes un truc que t'es pas capable d'assumer, tu passes pour un con très vite... Si tu fais ça régulièrement tu vas perdre toute

<sup>1024</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 17 juin 2014.

<sup>1025</sup> Entretien Armel, le Shakirail, 02 décembre 2014.

crédibilité. Par contre, si tu proposes un truc un peu concret et que t'es capable de lancer, ça fonctionne. Du coup, faut fixer un moment de rencontre pour que des gens s'intéressent et aient envie de s'investir dans le projet avec toi. Ça, ça passe par le Zad'News typiquement<sup>1026</sup>. »

C'est sur cette base que se forment la plupart des groupes d'activité. L'investissement qu'ils demandent engendrent cependant de nouvelles spécialisations : l'individu n'occupe pas seulement cette place et il ne l'occupe pas seul (Thomas et Paul notent que ces tâches tournent entre des dizaines de personnes<sup>1027</sup>) mais cette place n'est occupée que par quelques individus. On parle ainsi des boulangers, des libraires, des gens de l'équipe médias, etc. Ces « groupes plus ou moins permanents et », dans le cas des activités liées à la lutte (médias, juridique, etc.), « plus ou moins fermés pour être honnête parce qu'il faut de la confiance<sup>1028</sup> », réintroduisent une division sociale de l'activité qui peut altérer les relations d'appropriation spatiales et créer des conflits. Alors que nous discutons de la possibilité d'imprimer un texte que nous venons d'écrire, Charlotte s'indigne :

« Moi je suis pas d'accord ! La cabane où on peut le faire est utilisée par les militants professionnalisés de l'auto-média alors qu'ils ont déjà privatisés le bibliobus. Quand on vient se servir de la photocopieuse, ils sont super agressifs. Je pense pas être la seule que ça énerve<sup>1029</sup> ! »



Mona Luth, Bibliobus de la Rolandière, ZAD de NDDL, janvier 2013.

<sup>1026</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1027</sup> *Ibid.* ; Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>1028</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1029</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 09 mai 2013.

La spécialisation liée à la logique du projet et aux exigences requises par certaines activités (de lutte mais aussi qui demandent plus simplement le développement de compétences spécifiques) reproduit des structures de rôles-statuts qui se traduisent par l'acquisition de privilèges. On touche ici à l'ambivalence de l'association volontaire par laquelle ces places sont obtenues et conservées. La gestion des déchets qui s'accumulent à la Chat-Teigne est débattue pendant une AG inter-opposant-e-s<sup>1030</sup>. Une femme installée depuis quelques semaines seulement suggère de ne pas organiser le ramassage pour que chacun-e se responsabilise. Elle ajoute que certain-e-s le font déjà par elleux-mêmes. Plusieurs personnes interviennent pour rappeler que : « C'est quand même un peu toujours les mêmes » et qu'il vaut mieux organiser un rendez-vous collectif et régulier, diffusé dans le Zad'News. Une routine fondée sur la participation volontaire pourra ainsi se développer. Un jour mensuel est donc fixé mais rien ne garantit que des personnes différentes se proposent.

Seul à se présenter au poste qu'il occupe, Vincent, président, porte-parole et cofondateur de Curry Vavart, remarque le rôle joué par la volonté et la compétence dans l'émergence d'inégalités de statuts et d'activités de service<sup>1031</sup>. La spécialisation qui la fonde augmente en outre à mesure que l'exercice de la fonction accroît la maîtrise de ses enjeux. Astra reconnaît ainsi qu'elle engendre une certaine opacité : « On s'en remet un peu à lui. Personne ne vient avec lui quand il rencontre les élus... Il est très doué et il fait un gros boulot qui permet à l'association d'exister<sup>1032</sup>. » On retrouve des discours de légitimation similaires chez certain-e-s occupant-e-s de la ZAD de NDDL, dont la plupart sont assez proches des personnes et des groupes qui assurent les fonctions les plus spécialisées. Paul, qui insistait pourtant sur l'importance de la critique de la compétence « dans l'autogestion », parce que « la spécialisation ça génère des divisions, des enjeux de pouvoir et des hiérarchies », refuse ainsi de « juger » les personnes qui « ont, de fait, un peu plus de pouvoir que les autres<sup>1033</sup> » :

« On peut pas leur reprocher comme on peut pas reprocher aux autres d'être moins à l'aise avec les réunions par exemple. Ça dépend de notre vécu, de nos origines sociales, de pleins de choses. (...) Ici, il y a quand même un certain nombre de précautions qui sont prises et qui sont importantes. Je pense par exemple au fait qu'on s'appelle tous Camille pour (outre les raisons évidentes d'anti-répression) ne pas personnifier la lutte. C'est le plus important. De ne pas mettre en avant des gens qui seraient reconnus pour leurs talents d'orateurs et qui seraient un peu les meneurs, les chefs... (...) Après, au-delà, ça dépend aussi de la qualité politique de la personne. Si elle a une efficacité politique importante, je pense à des gens qui sont super organisés entre eux et que je trouve

---

<sup>1030</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 10 septembre 2013.

<sup>1031</sup> Entretien Vincent, le Shakirail, 17 avril 2013.

<sup>1032</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 17 juin 2014.

<sup>1033</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

remarquables, si ces gens-là ils ont un peu plus de pouvoir politique dans le groupe que les autres, c'est pas moi qui les freinerait quoi<sup>1034</sup>. »

Ce type de discours ne tient pas compte des inégalités préexistantes à l'engagement. Les différences sociales, invisibilisées par la croyance dans les vertus égalitaires de la volonté et du mérite, jouent en effet directement sur la distribution des rôles. Les conflits qui, comme dans le cas de la barricade du chemin de Suez du 25 mai 2013, dénoncent la reproduction de privilèges d'exercices, sont pourtant récurrents. Mais le problème réside dans l'ancrage libéral à travers lequel l'association libre est généralement pensée. La valeur inconditionnelle attribuée à la libre participation explique pourquoi son potentiel émancipateur est régulièrement court-circuité par la reproduction de structures élitaires<sup>1035</sup>. Le « désir d'exercer le pouvoir » et la « compétence » constituent en effet, comme le montre Jacques Rancière, « le premier titre » à gouverner<sup>1036</sup>. Il est ensuite légitimé par l'efficacité, par un principe d'utilité pourtant rejeté dans l'essentiel de l'activité de production et des échanges économiques à la ZAD de NDDL. Sarah, occupante du Shakirail, insiste ainsi sur la nécessité de subordonner l'activité à un principe anti-utilitariste :

« C'est la possibilité que les choses ne se fassent pas qui est la plus importante... On est pas là pour produire. Il faut accepter qu'il y ait des rencontres, des projets qui ne se font pas. On dira souvent que ce sont les projets qui font vivre le lieu, mais moi je dirais que c'est le contraire. Les gens ont pleins de désirs différents et le lien qui se fait entre eux suppose de comprendre qu'ils sont pas là pour produire un truc final, mais pour évoluer et tâtonner, rencontrer et même dé-rencontrer les autres. C'est ce circuit invisible qui fait le lieu<sup>1037</sup>. »

La critique de la compétence héritée du syndicalisme révolutionnaire invite à repenser les modes de distribution de certaines tâches spécialisées que l'association volontaire ne permet pas toujours d'émanciper des inégalités et des rapports de pouvoir.

---

<sup>1034</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>1035</sup> Voir chapitre 6.

<sup>1036</sup> Jacques Rancière, *La haine...*, op. cit., p. 50.

<sup>1037</sup> Entretien Sarah, le Shakirail, 03 décembre 2014.

## II. Les dispositifs de médiation collective et l'influence des chaînes relationnelles : les voies de circulation des ressources

### Des mondes parallèles : le réseau des groupes affinitaires

Le mérite associé à la compétence restreint l'accès aux ressources. L'association libre, qui doit initialement permettre l'émancipation du système d'interdépendances contraintes par la mécanique capitaliste, favorise le développement des réseaux d'échanges interindividuels. Un premier type de circulation peut ainsi être identifié : la forme réseau dans laquelle les ressources et les biens circulent à travers des chaînes relationnelles. Elle se fonde, selon Michel Grossetti, sur des relations interpersonnelles, une connaissance et un engagement qui alimentent la confiance réciproque des partenaires<sup>1038</sup>. Le réseau se déploie en un tissu de relations dyadiques uniques : les individus, liés l'un à l'autre dans leur singularité, ne sont pas substituables. Chacun s'engage, en reconnaissant la coopération, dans des échanges réciproques restreints à cette relation de confiance. A la ZAD de NDDL, le développement de la forme réseau s'inscrit dans la tradition des groupes affinitaires révolutionnaires qui émergent en Espagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1039</sup>. De petits réseaux ne dépassant jamais quelques dizaines de personnes s'organisent autour de valeurs et d'intérêts communs. Leur mode de socialisation, qui mêle intégration culturelle et réflexive, garantit l'horizontalité des processus de délibération : la recherche constante du consensus doit permettre à chacun de s'identifier à l'action du groupe, « « d'être » l'action qu'il désire voir avoir lieu<sup>1040</sup> ». Pour souligner l'enjeu réflexif de cet usage avant tout politique, je remplacerai ici la notion de forme réseau par celle de forme affinitaire.

La socialisation affinitaire joue un rôle central, je l'ai montré, dans les logiques d'association qui structurent les différents groupes d'habitation de la zone. Les relations interindividuelles qui les unissent tissent de véritables réseaux d'échanges exclusifs. Des

<sup>1038</sup> Grossetti (Michel), « Qu'est-ce... », op. cit.

<sup>1039</sup> A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les fédérations anarchistes espagnoles se réapproprient la pratique des « tertulias » - des réunions informelles autour d'un thème artistique, politique ou scientifique tenues dans des cafés à l'instar des cercles philosophiques en France. Pendant la guerre civile (1936-1939), la pratique s'étend à l'organisation économique. L'autogestion des usines, des transports, mais aussi de l'éducation, de l'approvisionnement alimentaire, etc., est pensée à travers « l'expérience du travail dans des groupes affinitaires non-hiérarchisés ». Des ressources de médiations spécifiques (assemblées générales notamment), leurs permettent de se coordonner à de plus larges échelles (fédérations, confédérations, essais) tout en conservant une autonomie locale. A la fin des années 1970, les mouvements anarchistes, autonomes, pacifistes et anti-nucléaires renouvellent la pratique des groupes affinitaires qui se diffuse par la suite dans les milieux altermondialistes. Anonymes, *The Melbourne Activist Cook Book*, 2002. Extraits traduits disponible sur: <http://endehors.net/news/the-melbourne-activist-s-cook-book-les-groupes-affinitaires>

<sup>1040</sup> *Ibid.*



mondes parallèles se dessinent ainsi où transitent, via des circuits d'entraide spécifiques, des ressources et des biens soustraits à l'univers commun du mouvement d'occupation. Si certaines récup' sont par exemple directement distribuées à l'ensemble des occupant-e-s ou déposées dans les points d'accès répartis sur la zone, beaucoup sont immédiatement divisées entre des groupes solidaires. Mais le problème que cette logique d'échange soulève concerne surtout la distribution des biens rares. L'illustration qui suit est une fiction, inspirée de faits réellement observés, destinée à en reproduire la forme tout en préservant l'anonymat des act-ur-ice-s :

**« L'irrésolue, ZAD de NDDL, décembre 2013, 11 heures :**

Une maison raccordée à l'eau et à l'électricité vient d'être cédée à AGO-VINCI par son propriétaire légal. Une réunion est appelée pour débattre de son attribution. Une douzaine de personnes se présentent. A l'exception de Solène, Jacques et Damien, toutes appartiennent au même réseau affinitaire, participent aux mêmes activités et adoptent fréquemment des positions solidaires dans les débats. Les trois « électrons libres » proposent de transformer la maison en un lieu ouvert à différentes initiatives, notamment, sportives. Le reste des participant-e-s s'y opposent et soutient l'idée, portée par deux d'entre elles, d'en faire une habitation et de limiter son ouverture à l'installation d'un point d'accès à l'eau et à l'électricité. Solène, Jacques et Damien tentent d'intervenir mais la suggestion est immédiatement adoptée et la discussion s'oriente vers ses modalités pratiques de réalisation. Lorsque, quelques jours plus tard, elles critiqueront leur exclusion implicite du processus de délibération, plusieurs occupant-e-s la justifieront en insistant sur le fait que « c'est des gens qui s'entendent super bien et qui font pleins de choses cool ensemble ». D'autres dénonceront tout de même le fait que l'entente et le « mérite » justifient l'attribution des ressources rares ainsi extraites du circuit de la distribution collective<sup>1041</sup>. »

L'extension de la sphère d'influence de certains groupes par l'investissement de nouveaux champs, légitimée par le principe de l'engagement, contribue également à la reproduction de logiques d'accumulation. Seuls des dispositifs de médiation collective peuvent compenser ces processus en garantissant un accès égalitaire aux ressources (inconditionnel ou par des règles collectivement négociées).

Au Shakirail, la distinction des sphères publique et privé traduit au contraire la prégnance des nécessités du collectif sur les besoins et les désirs individuels. Elle se retranscrit dans l'exigence de mise en commun d'une partie des espaces et des ressources rares (certaines machines et certains outils). Lorsque après la disparition d'une perceuse quelqu'un suggère de mettre le matériel sous clefs, la réaction collective est immédiate et ferme : « Non. On va pas faire ça<sup>1042</sup> ». Dominique m'explique aussi qu'ils « essaient de garder une bonne proportion de plateaux collectifs pour éviter que ça deviennent que des

---

<sup>1041</sup> Le nom du lieu, des participant-e-s et la date ont été modifiées.

<sup>1042</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 11 juin 2014.

ateliers privatifs<sup>1043</sup> ». Mais l'accès à ces espaces et à ces outils partagés est cependant restreint par le régime de la référence. Plus encore, les ressources spécifiques à la pratique de chacun-e relèvent de l'appropriation privative et s'échangent le long de chaînes relationnelles. Chaque occupant-e-s possède aussi une étagère personnelle où stocker ses aliments. Seul ce qui est posé sur la table de la cuisine est mis en commun. La séparation entre l'intimité des membres actifs de l'association et les usagers temporaires se manifeste encore dans leur exclusion des logiques de partage qui contribue à délimiter l'intérieur de l'hétérotopie. Les occupant-e-s s'échangent souvent de la nourriture, mangent régulièrement ensemble, mais les artistes et les compagnies extérieures, par ailleurs invitées à ne pas squatter la cuisine, ne partagent avec elleux que le café. Encore une fois, leur usage de l'espace est fortement limité : un groupe de musiciens, pourtant habitués à venir répéter, hésite par exemple à utiliser les chaises longues du jardin parce qu'il n'est pas sûr « d'en avoir le droit<sup>1044</sup> ».

## Le partage contre l'accumulation des usages : les dispositifs de médiation collective

C'est en revanche la prégnance du « don ouvert (...) multilatéral et non-comptable<sup>1045</sup> » qui forme la base de la coopération économique à la ZAD de NDDL et explique le fonctionnement d'une vie quotidienne marquée par un niveau d'intégration normative particulièrement faible. Il n'existe en effet aucune relation directe et nécessaire entre les différentes formes d'associations productives qui ne sont pas intégrées dans une structure stratifiée au terme de laquelle se trouverait un principe de commandement régissant l'ensemble de la production et de la distribution économiques. Les groupes d'habitation qui pratiquent la cueillette et/ou l'agriculture disposent de ressources vivrières qui assurent leur autonomie vis-à-vis du reste des occupant-e-s. La collectivisation de certains champs et de certaines infrastructures permet à tou-te-s d'accéder aux ressources nécessaires à la satisfaction des besoins de base (nourriture, hygiène et soin) et à des comforts supplémentaires (électricité et eau courante, ateliers DIY divers – vélos, couture, etc.). Les groupes d'activité produisent des denrées plus rares qui nécessitent des installations et une organisation spécifiques (produits laitiers, conserverie, boulangerie, etc.). C'est le principe de solidarité qui, dépassant la restriction des accès opérée par la logique affinitaire, rend la débrouille

---

<sup>1043</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

<sup>1044</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 05 juin 2014.

<sup>1045</sup> Pruvost (Geneviève), « Critique... », op. cit., p.55.

possible en faisant primer l'échange sur l'accumulation et en ouvrant ainsi de multiples voies de circulation des ressources.

Un second type de circulation peut ainsi être distingué : les ressources produites se propagent de manière diffuse sans passer par des axes d'échange directs ; elles échappent aux réseaux de relations interpersonnelles grâce à des « ressources de médiation » qui permettent de coordonner les activités et les échanges et sont parfois consciemment mobilisées par les acteurs – on parlera alors de « dispositifs<sup>1046</sup> ». Michel Grossetti définit ainsi les collectifs comme « des formes sociales spécifiques caractérisées par la mise en commun entre acteurs de ressources dont certaines sont des ressources de médiation leur permettant de se coordonner sans s'appuyer intégralement sur des relations interpersonnelles<sup>1047</sup> ». Les ressources sont accessibles à tous en fonction des règles d'accès établies par le collectif. La forme et la rigueur du cadre propre à la ZAD de NDDL, marquée par l'idéal de l'ouverture, se retranscrit dans « une règle de légitimation inconditionnelle de sa contribution à la lutte<sup>1048</sup> » - contribution qui s'affirme déjà, selon la logique du don non-comptable, dans le simple fait d'être là et de se montrer solidaire. L'extrait de terrain cité en ouverture de cette thèse le montre bien : Salomé m'autorise en quelque sorte à employer le « nous » au nom de ma contribution singulière à la lutte (« (...) tu participe aussi, à ta manière<sup>1049</sup> »).

L'identité qui définit le collectif à travers « des caractères qui ne sont pas indispensables à l'existence d'un réseau : frontière, nom, culture, récit sur l'histoire, critères d'appartenances, ressources », ne peut donc être appréhendée sous le seul angle du formalisme<sup>1050</sup>. L'économie morale des occupant-e-s influe sur sa forme et sa rigueur : elle se limite la plupart du temps, je l'ai montré, à l'identification d'une comparabilité dans les relations d'assujettissement et les besoins quotidiens des individus et l'expérience de la coactivité. L'entité « ZAD » n'est pas strictement circonscrite, ses modes d'accès ne sont pas restreints par une preuve d'appartenance. Les dispositifs de médiation qui permettent la collectivisation des ressources sont simplement ouverts.

Les points d'accès servent de lieux d'échange neutres – aucun contrôle n'est effectué, les ressources mises à disposition sont juste laissées là. On peut en distinguer trois catégories : les points d'accès aux savoirs que sont les info-kiosques et les bibliothèques où l'on trouve une grande variété d'ouvrages, de journaux, de brochures, de pamphlets, de tracts, etc. ; les points d'accès aux savoir-faire et aux outils comme les ateliers vélo, couture, sport, etc. ; les

<sup>1046</sup> Grossetti (Michel), « Réseaux... », op. cit., p.10.

<sup>1047</sup> Grossetti (Michel), « Qu'est-ce... », op. cit.

<sup>1048</sup> Pruvost (Geneviève), « Critique... », op. cit., p.48.

<sup>1049</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013

<sup>1050</sup> Grossetti (Michel), « Qu'est-ce... », op. cit.

points d'accès aux ressources élémentaires qui peuvent eux-mêmes être divisés entre les « Free shops » (des magasins gratuits traditionnels des mouvements squat) où des stocks de vêtements et de nourriture sont laissés en libre service et les points d'accès aux fluides (eau, électricité) où sont installés des douches, des machines à laver, des prises de courant, internet, etc. Certains de ces points d'accès visent en outre, comme le No Marché, à favoriser la rencontre et les échanges avec l'extérieur en offrant un espace temporaire de rencontre, idéalement situé au croisement de deux des grandes routes qui traversent la ZAD.



Mona Luth, la Chat-Teigne, ZAD de NDDL, août 2014.

Ces dispositifs de médiation doivent garantir une libre consommation marquée par la même ambivalence que la propriété d'usage qui n'empêche pas, en tant que telle, l'accumulation. Il est en effet toujours possible de prendre plus que ce dont on a besoin, de ne rien laisser aux autres. Tant que ses conditions et ses limites n'ont pas été définies collectivement, la propriété d'usage peut ainsi assurer des fonctions de production et de reproduction des rapports de pouvoir en restreignant les accès aux ressources. Elle diffère en cela fondamentalement de la pratique des communaux : accessibles à tous sans contrôle, ces pâturages et ces terres arables ne permettaient pas l'appropriation. Seules les règles de partage, en restreignant le principe restrictif de l'usage, offrent une protection véritable contre l'émergence de relations d'appropriation inégalitaires et la reproduction de structures de domination.

Pendant le siège de l'hiver 2012-2013, les dons stockés à la Vache Rit étaient acheminés jusqu'à la Chat-Teigne pour être redistribués aux occupant-e-s et aux barricadiers. Afin de rationner les vivres, de nombreuses contraintes avaient été instaurées par le petit groupe qui s'était installé sur place : on pouvait seulement boire et manger à la Chat-Teigne

dans des proportions définies. Ces nécessités de gestion et la rigueur qu'elles imposaient contrastaient fortement avec l'idéal d'ouverture associé à l'occupation et posaient de nombreux problèmes aux militant-e-s obligé-e-s de quitter les barricades pour aller se ravitailler. Lionel m'explique ainsi qu'il leur fallait parfois sauter des repas pour éviter de laisser leurs camarades seul-e-s face à la police<sup>1051</sup>. Les occupant-e-s de la Chat-Teigne commençaient également, selon lui, à imposer des normes de consommation : l'alcool était interdit sur les barricades. Ces limites ont cependant bien été vite transgressées. Des petits groupes de barricadiers ont menés des « raids » sur les cuisines de la Chat-Teigne pour récupérer des denrées aussitôt redistribuées. Bientôt, la pratique se développe et devient un des principes de circulation des ressources dont la caractéristique est précisément qu'il déroge aux modes d'accès homologués : le « RPP – Récup', Pillage, Partage<sup>1052</sup> ». Certain-e-s occupant-e-s effectuent, sur cette base, une « distinction entre valeur d'usage et valeur de partage<sup>1053</sup> » : le principe de l'usage ne suffit pas à légitimer la restriction des accès. Le partage et le don doivent empêcher l'accumulation.



Mona Luth, Pui Plu, ZAD de NDDL, août 2014.

Il est intéressant de remarquer qu'à l'époque où le RPP était en vigueur, tous les groupes de la ZAD de NDDL ne le pratiquaient pas. Je me rend ainsi compte, en discutant avec Irvin - qui participe aux groupes les mieux dotés en ressources et en capitaux - , qu'il n'en a jamais entendu parlé. Il porte d'ailleurs un regard plutôt critique sur ce qu'il assimile à une dérive :

<sup>1051</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 05 juin 2013.

<sup>1052</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

<sup>1053</sup> *Ibid.*

« C'est une vision un peu nihiliste du partage... Hier matin, je passais près du Gourbi et une copine à moi était en train de s'engueuler avec un gars parce qu'il avait pris son vélo. Quand elle lui a demandé de lui rendre, il est parti dans l'optique : « Y a pas « ton » vélo, c'est le vélo de tous ». En fait c'est ça qui a créé le litige, l'idée d'un communisme absolu où tout est à tout le monde. Mais c'est pas ça le communisme, c'est pas ça le partage. Ça... Ouais, c'est du partage-pillage. (...) Si tu demande à l'autre ça change tout. C'est pas pareil que de venir, prendre et se casser. C'est pas possible, y a une étape de communication qui est nécessaire avant<sup>1054</sup>. »

Toute la tension engagée par le RPP réside en effet dans sa dimension de « pillage ». En se normalisant, la pratique dérive dans des rapports d'appropriation volatiles qui ne tiennent pas compte de l'ambivalence de la propriété notamment soulignée par Pierre-Joseph Proudhon<sup>1055</sup>. Si la propriété, en tant que système institutionnalisé d'accès aux ressources fondé sur l'inégalité est un vol, elle est, en tant que ressource d'indépendance vis-à-vis du pouvoir ou ici, en l'occurrence, de sa latence, une liberté<sup>1056</sup>. C'est d'ailleurs là tout l'enjeu de la production des moyens d'autonomie : l'émancipation des relations d'interdépendance capitaliste. Précisément, le pillage est un jeu de pouvoir. D'abord mis en place pour lutter contre les restrictions d'accès imposées par ce qui apparaissait comme une nouvelle classe gestionnaire, il a parfois été utilisé comme moyen de pression individualisé – Irvin remarque à juste titre que l'enjeu du consentement est simplement nié. Certaines personnes ont réfléchi cette ambivalence et proposé d'autres modes d'accès aux ressources. Lors d'une réunion inter-opposants, une femme suggère ainsi que tous les lieux d'habitation se dotent d'un cahier d'emprunts dans lequel chacun-e pourrait noter ce qu'elle prend après avoir demandé aux cohabitant-e-s du lieu<sup>1057</sup>. Si ce fonctionnement ne s'est jamais vraiment institué, la réponse que cette femme apporte montre que les enjeux soulevés par les deux aspects du RPP (le partage et le pillage) sont pris en compte dans les réflexions des occupant-e-s.

---

<sup>1054</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1055</sup> Proudhon (Pierre-Joseph), *Théorie de la propriété*, 1862. Extraits disponibles sur : <https://www.panarchy.org/proudhon/propriete.html>

<sup>1056</sup> La définition de la propriété mobilisée par Proudhon : individuelle, absolu et incoercible, diffère cependant de celle que j'ai jusqu'ici associé à la notion d'autonomie, en dissociant le droit d'une définition autoréférentielle pour le saisir à travers le tissu de rapports qui lui donne sens. Mais il a le mérite de relever l'ambivalence de la possession à la fois source d'indépendance matérielle, et donc d'émancipation, mais aussi pouvoir de restriction et donc domination.

<sup>1057</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 10 septembre 2013.

## La « prise-au-tas » : des échanges sans valeur

L'argent exacerbe le problème des relations d'appropriation mis en évidence par la pratique du RPP. Talcott Parsons le conçoit comme un médium d'action sur autrui permettant de déterminer la situation de sorte qu'il se trouve obligé de choisir entre « les conséquences positives de son acquiescement » et « les conséquences négatives de son refus<sup>1058</sup> ». Élément essentiel du système d'interdépendances capitaliste, l'argent veille sur l'ordre des places, assure le maintien de la structure de privilèges en organisant la rétention des ressources et des biens. Celui qui le possède ou peut, par sa position, le distribuer, a le pouvoir d'ajouter ou de soustraire aux privilèges de l'autre et donc, à sa latitude d'action. On peut trouver, dans plusieurs points d'accès de la ZAD (notamment des stands du No Marché, la boulangerie, etc.), de petites caisses pour le « prix libre ». Parce qu'il présuppose la gratuité (chacun-e contribue, mais seulement s'ielle le (et comme ielle le) souhaite et le peut), le prix libre ne fait pas de l'argent une condition de l'échange. Il diffère ainsi en principe de la donation, plus courante dans d'autres pays, qui définit un ordre de valeur affiché (entre 4 et 10 euros pour un concert par exemple). Uniquement utilisé pour certaines communications avec l'extérieur (achat de blé, d'essence, de médicaments, soutiens juridiques, etc.), l'argent ne remplit aucune fonction sur la zone elle-même.

La suppression de ce qui a souvent été pensé comme « le moyen absolu<sup>1059</sup> », la médiation par excellence des rapports dans les sociétés différenciées modernes n'est pas sans conséquences. Les ressources et les biens produits sur la ZAD ne sont pas échangés sous la forme de marchandises. La valeur d'usage – l'utilité pour laquelle la ressource ou le bien est consommé – n'est pas convertie en valeur d'échange (ou en valeur tout court d'après la terminologie de Karl Marx<sup>1060</sup>). Aucun principe d'équivalence ne permet donc de déterminer la valeur relative d'une ressource ou d'un bien. La valeur d'échange se fonde en effet sur la détermination de la quantité moyenne – par rapport aux variations de compétences et de capacités individuelles – de travail nécessaire à l'extraction d'une ressource ou la production d'un bien. Suivant l'exemple présenté par Karl Marx, un habit équivaut à vingt mètres de toiles parce que la quantité de travail socialement nécessaire pour les produire est la même<sup>1061</sup>. Si les avancées technologiques réduisent le temps consacré à la fabrication de l'habit alors,

---

<sup>1058</sup> Chazel (François), « Réflexions sur la conception parsonienne du pouvoir et de l'influence », *Revue française de sociologie*, 1964, vol.5, n°4, pp.387-401, p.388.

<sup>1059</sup> Aïm (Olivier), Katz (Serge), « Présentation », in Simmel (Georg), *Philosophie de l'argent* (1900), Paris, Flammarion, 2009, p.30 ; Rocher (Guy), *Talcott Parsons...*, op. cit., p.73.

<sup>1060</sup> Marx (Karl), *Le capital* (1867), Paris, Flammarion, coll. « Champs classiques », p.59.

<sup>1061</sup> *Ibid.*, p.72.

deux habits équivaldront à ces vingt mètres de toiles<sup>1062</sup>. La valeur se fonde ainsi en premier lieu sur une spécialisation des tâches qui permet de dissocier les biens produits et de les échanger à travers un rapport d'équivalence. Sans division sociale intégrée de l'activité, « pas de production de marchandises<sup>1063</sup> ».



Margot Verdier, No Marché de la Gourbi (anciennement situé au Carrefour de la Saulce),  
ZAD de NDDL, 10 février 2018.

<sup>1062</sup> *Ibid.*, p.77.

<sup>1063</sup> *Ibid.*, p.64.



Le troc, qui préfigure l'échange commercial, n'est également pratiqué qu'à la marge : il arrive que des individus s'échangent directement des biens mais cet usage n'est pas socialisé et revêt toujours un caractère exceptionnel. A la ZAD de NDDL, les échanges s'effectuent en effet principalement sous la forme de prêts, de dons ou de « prise-au-tas<sup>1064</sup> ». Conceptualisée, à l'instar de l'entraide, par le philosophe anarchiste Piotr Kropotkine dans *La conquête du pain* (1892), la prise-au-tas consiste en « l'action de puiser librement, en dehors de toute réglementation, dans l'ensemble des produits obtenus par le travail de tous. C'est la faculté laissée à chacun de se procurer tout ce dont il a besoin, sans qu'il en soit matériellement empêché par autre chose que par l'absence ou l'insuffisance des ressources et produits qu'il désire. C'est, pour tout dire, la consommation libre<sup>1065</sup> ». Le No Marché fournit une bonne représentation de ce fonctionnement caractéristique de la forme collective à la ZAD de NDDL. Tous les vendredis de 17h à 19h, des tables sont installées sous le haut-vent du Carrefour « libéré » de la Saulce. Tou-te-s celles et ceux qui le souhaitent apportent les surplus de leurs récoltes (légumes, plantes médicinales, plantes sauvages, miel, etc.), de leurs productions (produits laitiers, pain, etc.) et de leurs récup'. Chacun-e peut alors se servir sans qu'aucun contrôle ne soit effectué. La relation entre la quantité de ressources et de biens disponibles et le besoin fait office de principe restrictif : il faut, encore une fois, savoir partager. Les caisses du prix libre permettent à ces pratiques d'exister en les dissociant des échanges marchands effectués avec l'extérieur. Ce n'est pas le producteur mais l'acquéreur ou l'utilisateur qui fixe le prix de ce qui ne s'apparente pas à une valeur d'échange mais à une contribution nécessaire à la survie de l'hétérotopie. Les principes restrictifs de l'usage et du partage permettent par ailleurs de distinguer les ressources et les biens abondants, échangés sous forme de prise-au-tas, et les ressources et les biens rares, dont la distribution doit faire l'objet d'une délibération collective<sup>1066</sup>.

La réorganisation des modes d'accès aux ressources qui matérialise la perspective de l'autonomie se manifeste spatialement dans l'opposition entre une logique de mise en commun (champs collectifs, points d'accès aux ressources) et une logique de dispersion censée garantir la possibilité d'autodétermination individuelle et collective (cueillette et pratiques agricoles vivrières). La tension qui oppose la coobligation au droit de déroger au monde commun se retranscrit dans la faiblesse relative de la socialisation fonctionnelle par

---

<sup>1064</sup> Le terme n'est pas employé sur la zone mais me semble parfaitement convenir à cette pratique.

<sup>1065</sup> « Prise-au-tas », in Faure (Sébastien), *L'Encyclopédie anarchiste*, 1934. Disponible sur : <http://www.encyclopedie-anarchiste.org/articles/p/priseautas>

<sup>1066</sup> *Ibid.*

rapport aux socialisations affinitaires et conflictuelles et l'importance de la dynamique scissionnaire qu'elles alimentent. Il s'agit avant tout de contraindre le processus d'intégration normative qui pointe à l'horizon de l'homogénéisation des représentations et des pratiques. Le droit à la dérogation au monde commun n'est donc pas circonscrit à une sphère privée distincte mais se manifeste dans une organisation collective marquée par l'influence des réseaux affinitaires.

L'association prend ainsi forme à travers deux forces contradictoires : l'unification par la coactivité, l'entraide et les dispositifs de mise en commun des ressources matérielles et des savoirs et la fragmentation opérée par la dérogation au devoir de contribution et de transmission qui fonde la coobligation. La participation volontaire censée résoudre cette contradiction est elle-même marquée par une ambivalence. Si elle protège l'individu des rapports d'exploitation associés à la division sociale du travail, elle favorise également des logiques d'accumulation légitimées par l'engagement et la compétence. La prégnance de la forme affinitaire sur la forme collective contribue ici à la reproduction de l'appareil de distribution méritocratique des privilèges. L'attribution des ressources rares doit donc faire l'objet d'une délibération collective qui, si elle est déjà utilisée dans certains cas (de tels processus ont en effet été mobilisés pour distribuer certaines maisons), doit se généraliser et s'instituer à travers des règles facilement destituables<sup>1067</sup>. J'aurai l'occasion d'y revenir.

La lutte contre le mécanisme de qualification méritocratique implique en outre de subordonner l'activité au principe anti-utilitariste à l'origine de la critique de la compétence. Il est alors intéressant de remarquer que le tirage au sort, qui permet « de faire accéder des profanes aux fonctions<sup>1068</sup> » et aux activités spécialisées réservées par les groupes affinitaires et ainsi, d'empêcher le développement d'une logique de service par la distribution aléatoire des obligations communes et des tâches difficiles, n'est pas mobilisé par les occupant-e-s<sup>1069</sup>. Si le commun ne concerne pas d'abord, comme le suggèrent Pierre Dardot et Christian Laval, les biens et leur circulation mais la coactivité instituante qui fonde l'obligation réciproque des associés<sup>1070</sup>, il s'agit maintenant d'interroger les pratiques de délibération traversées par la tension qui lie les autonomies individuelle et collective.

---

<sup>1067</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.444.

<sup>1068</sup> Sintomer (Yves), *Petite histoire...*, op. cit., p.91.

<sup>1069</sup> Du moins, bien sûr, au moment de mon terrain.

<sup>1070</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.281.

## Chapitre 5. Le commun en délibération

### Les procédures d'accord et le droit de déroger à la coobligation

—

La critique de la compétence politique qui légitime l'aristocratie élective engage une mise en circulation des connaissances destinée à rompre l'opposition expert/profane. « La lutte symbolique pour la conservation ou la transformation du monde social » est en effet circonscrite, dans les sociétés modernes, au domaine séparé de la politique institutionnelle légitimé par la spécialisation des fonctions<sup>1071</sup>. La recherche d'une autonomie affective et morale engage donc une contestation du monopole du pouvoir de représenter le réel (de dire le vrai et le juste) dont l'autonomie matérielle est une condition. Une tribune, publiée par des occupant-e-s de la ZAD de NDDL le 22 février 2014<sup>1072</sup>, le résume ainsi :

« Nous aspirons [à] l'émancipation totale du carcan capitaliste dans lequel l'État veut nous enfermer. Autogestionnaires, nous renions ce système mortifère, le répudions et le combattons car notre rêve commun de liberté, notre aspiration à l'autonomie en est l'antithèse. *La ZAD est un véritable laboratoire d'expérimentations sociales, la diversité de nos opinions et notre volonté commune d'émancipation s'expriment tous les jours sur le terrain.* Nous avançons ensemble avec nos différences et c'est de cela que nous tirons notre force et notre richesse. (...) La démocratie représentative n'est qu'un cirque à la botte des lobbyistes industriels. Nous n'avons besoin d'être représenté-e-s que par nous mêmes. Nous croyons au consensus, au vivre ensemble et non à la majorité que le système oppose à une minorité pour que rien ne change. C'est la raison pour laquelle nous construisons nos vies loin des urnes<sup>1073</sup>. »

La perspective de l'autonomie fait ainsi écho aux expérimentations associées au « tournant délibératif<sup>1074</sup> » des régimes représentatifs, initié par les travaux de John Rawls et Jürgen Habermas, qui tentent de « repenser la division du travail politique dans nos sociétés et les modalités de prise de décision », en les subordonnant cependant toujours à la production d'un consensus rationnel. Chantal Mouffe oppose cette recherche d'harmonie au « pluralisme

<sup>1071</sup> Bourdieu (Pierre), « La représentation... », op. cit., p.8.

<sup>1072</sup> Le 22 février 2014, alors que les menaces d'expulsions reprennent, une grande manifestation est organisée par les différentes composantes de la lutte. De nombreuses personnes sont blessées au cours d'une répression particulièrement violente. Trois d'entre elles reçoivent des tirs de flashball et perdent un œil. Cette manifestation fait depuis l'objet d'une commémoration annuelle pendant la Semaine des Résistances qui s'est établie à Nantes.

<sup>1073</sup> Anonymes, « Dans le bocage, comme ailleurs, résistance et sabotage ! », ZAD de NDDL, 22 février 2014. Je souligne.

<sup>1074</sup> Blondiaux (Loïc), « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, 2008/2, n°30, pp.131-147, p.132.

agonistique<sup>1075</sup> » dont dépend, selon elle, l'instauration d'une véritable démocratie. La philosophe, qui avoue croire « à la nécessité d'un leader. Il n'y a pas de démocratie sans représentation, car c'est elle qui permet la constitution d'un peuple politique<sup>1076</sup> », ne promeut toutefois pas l'autogestion qu'elle associe à une « croyance romantique ». L'exercice légitime de la délibération reste donc circonscrit au domaine séparé de la politique institutionnelle.

La critique radicale de la représentation s'attaque précisément à cette extériorité, à la substitution d'une unité abstraite à l'expérience de la diversité des intérêts et des désirs des individus, au principe de gouvernement qui les empêche de se rapporter directement les uns aux autres. Le commun qui se forme dans cette perspective d'autonomie, à partir de ce « rêve de liberté<sup>1077</sup> », de cette « volonté d'émancipation », ne repose pas sur une logique de constitution, sur la recherche d'une « légitimité démocratique présentée comme une et objective car faisant appel à l'idée de l'« intérêt général »<sup>1078</sup> ». Parce qu'elle réfute le préjugé gouvernemental, la croyance en la nécessité d'une direction, la critique radicale de la représentation soulève ainsi la question de la possibilité d'un principe politique « qui n'aurait pas la souveraineté et l'autorité comme destin<sup>1079</sup> ». Je m'intéresserai donc, dans ce chapitre, à la manière dont les occupant-e-s réfléchissent la tension qui oppose la création du commun à l'exigence de l'autodétermination, à la reconnaissance du droit de déroger au monde commun. En l'absence d'une autorité souveraine, comment les occupant-e-s s'accordent-ielles sur la définition du vrai et du juste ? Comment arbitrent-ielles les conflits qui les opposent ?

Je m'appuierai, pour le comprendre, sur la critique de « l'organisation » qui cristallise les controverses autour des procédures de délibération. Je commencerai par analyser la place et le fonctionnement du débat et de la prise de décision dans la vie quotidienne à la ZAD de NDDL. Je me concentrerai ensuite sur l'enjeu de circulation de l'information et de la parole destinée à ouvrir les accès au pouvoir de représenter le réel, de dire le vrai et le juste, c'est-à-dire, de contester les définitions instituées du vrai et du juste. Enfin, je chercherai à dépasser l'opposition traditionnellement opérée par l'anthropologie entre la forme « communauté » et la forme « société » pour comprendre comment ces réflexions et ces pratiques influencent la formation de l'être-en-commun de l'autonomie et les défis qu'elle doit relever.

---

<sup>1075</sup> Mouffe (Chantal), *The Democratic Paradox*, Londres, Verso, 2000.

<sup>1076</sup> Aeschmann (Eric), « Nuit Debout et le « refus du leader » : « Occuper une place ne suffit pas » », L'Obs, 23 avril 2016. Disponible sur : <https://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20160422.OBS9048/nuit-debout-et-le-refus-du-leader-occuper-une-place-ne-suffit-pas.html>

<sup>1077</sup> Anonymes, « Dans le bocage, comme... », op. cit.

<sup>1078</sup> Des habitant-e-s de la zad, « En quoi l'organisation de la vie et de la lutte sur la zad est-elle un laboratoire de démocratie ? », ZAD de NDDL, 10 juillet 2016.

<sup>1079</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.415.

## I. Délibérations : procédures de consentement et structuration collective

### Débats formels, débats informels : l'ancrage communicationnel de la vie quotidienne

L'étymologie de la notion de débat renvoi à un combat, un conflit d'idées de plus ou moins grande intensité<sup>1080</sup>. Il ne vise pas la résolution dialectique impliquée par la notion de délibération mais se réfère à l'interaction elle-même, à un processus de confrontation des points de vue. Le débat constitue, en tant que tel, l'une des activités les plus importantes de la vie quotidienne à la ZAD de NDDL. A partir d'une dizaine de numéros du Zad'News répartis sur un an de terrain, j'ai pu répertorier une moyenne de cinq réunions par semaine, jamais moins de 3 et parfois jusqu'à 9, incluant les rencontres régulières et les ateliers ponctuels organisés pour discuter d'événements et de problèmes spécifiques. Cette évaluation approximative ne tient pas compte des réunions des collectifs d'activité ou d'habitation qui ne sont pas annoncées dans l'hebdomadaire. Ces échanges formels doivent par ailleurs être distingués des échanges informels de la vie quotidienne.

Une tension se dessine en effet entre ce qui relève de l'organisation collective et donc, de l'obligation sociale, et une spontanéité destinée à préserver la pureté de l'interaction dans ce qui, en elle, préexiste à l'établissement de rapports sociaux. La perspective de l'autonomie se déploie dans l'opposition entre une position que j'associe au nihilisme et une position littérale, l'« autos-nomos », qui consiste à faire soi-même sa propre loi<sup>1081</sup>. La première vise l'abolition de la règle, et donc de la délibération qui la fonde, pour prévenir l'émergence d'un nouvel ordre des places (l'institution des structures d'attentes réciproques). Elle se retrouve dans les courants qui, comme le primitivisme, s'inspirent de l'anarchisme individualiste (qui défend l'irréductible singularité de la personne contre toute universalisation conceptuelle -

---

<sup>1080</sup> « Débat », CNRTL. Disponible sur: <http://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9bat>

<sup>1081</sup> Cette distinction s'inspire d'un texte publié sur un site militant et dont je ne souhaite pas mentionner la source. En effet, son format et son contenu (notamment les références au contexte de la réflexion), a priori destinés à une circulation interne aux milieux militants, exposeraient bien trop l'auteur-e. Je ne souhaite ni me l'approprier – en signant de mon nom – ni compromettre l'anonymat de cette personne. Cette note – exceptionnelle, les sources étant nécessaires à la discussion - vise à palier à ce problème. D'autres distinctions peuvent être effectuées, par exemple, on l'a vu, entre autonomie collective et autonomie individuelle, entre autonomie organisée ou non, ou encore, en référence au mouvement autonome historique, entre autonomie désirante – qui met l'accent sur les désirs individuels plutôt que sur les questions économiques et s'illustre donc plus particulièrement dans le développement d'alternatives - et autonomie ouvrière. Je distingue quant à moi le nihilisme de la position littérale en fonction de leur rapport à l'intégration normative engagée par la possibilité d'émergence d'une voix commune dans les débats et les délibérations.

l'« individu » par exemple -, y compris morale). La critique de l'organisation, héritée des réflexions de Roberto Michels sur le syndicalisme révolutionnaire, se retranscrit ici dans le rejet des structures formelles, toujours « sujettes à la loi de la différenciation aristocratique<sup>1082</sup> », à l'émergence de conducteurs et de conduits, de dominants et de dominés. Cette position, qui subordonne la mise en commun à des relations contractuelles – l'obligation entre les individus est strictement bornée par leur volonté et leurs intérêts –, se reflète par exemple dans l'affirmation du réseau affinitaire comme seule forme légitime d'association. Tous les individus et les groupes d'habitation ne participent pas aux réunions du mouvement d'occupation et aux assemblées générales (AG) inter-opposant-e-s ; ceux qui adoptent la position nihiliste n'organisent en outre pas de procédures de délibération au sein de leur propre réseau ou, du moins, ne le font pas de manière régulière.

La seconde, reconnaît la règle comme une nécessité sociale qu'il s'agit de prendre en charge. Elle se focalise sur la distinction entre des règles, des normes et des valeurs légitimes, qui permettent de gérer l'émergence de rapports sociaux de pouvoir, et des règles, des normes et des valeurs illégitimes, qui favorisent le développement et la conservation de statuts d'autorité et de relations d'appropriation inégalitaires. Elle s'attache également aux modalités de détermination du collectif, aux procédures de délibération par lesquelles elles sont produites. Elle se rapproche donc davantage des pensées socialistes (anarchisme, communisme anti-autoritaire, etc.). Parmi celles et ceux qui participent aux réunions et aux AG, certain-e-s défendent l'organisation de procédures de délibération régulières au sein de leurs propres réseaux. Les degrés de formalisation de ces échanges, à travers la mise en place et la distribution de rôles (modération, prise de notes, etc.), varient suivant les groupes. Jacob associe ces divergences de positions au problème soulevé par la formation de structures collectives dans lesquelles une voix commune risque de se dessiner :

« Y a des lieux on a pas du tout la même façon de s'organiser et, du coup, c'est difficile... Notamment avec ceux qui refusent les organisations formelles, des temps de discussion formalisés avec des prises de position communes. Bah... en fait, je pense que là y a pas la volonté de s'organiser en groupes, en structures, mais d'individu à individu... 'fin moi ça m'intéresse de fonctionner avec une structure dans mon collectif même si j'ai des échanges individuels avec d'autres lieux. Ça veut dire des temps de discussion formalisés, des réunions avec des prises de position communes. « On veut faire ça, on pense si, on pense ça ». Enfin c'est-à-dire que le « je » se transforme en « nous » quoi... Je pense c'est aussi possible sans organisation formelle mais c'est pas les mêmes temporalités. Et puis, moi, pour pouvoir dire « Nous on pense que », j'ai besoin d'avoir, j'ai besoin qu'on en discute et qu'on se le dise formellement quoi : « Est-ce qu'on pense ça ? Oui, non, on peut le dire ou pas ». Sinon j'ai pas la prétention de ça quoi<sup>1083</sup>. »

<sup>1082</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.297.

<sup>1083</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

L'idéal reste celui de l'échange non-contraint entre les subjectivités individuelles. La formalisation ne participe à l'organisation sociale qu'en se surajoutant au tissu des interactions. A l'inverse, l'informel n'a, par essence, pas de domaine : enraciné dans un espace d'interdépendance généralisée, il est déjà immédiatement la vie quotidienne.



Mona Luth, Forêt de Rohanne, ZAD de NDDL, mai 2013.

La confrontation, qui impose à l'individu un « engagement », le choix de la bonne ou de la mauvaise foi (la vérité de la parrhésia<sup>1084</sup> évoquée dans le chapitre 3), est souvent opposée par les personnes interrogées à la spécialisation du domaine politique qu'elle subordonne aux interactions de la vie quotidienne. Elle est en outre souvent associée à une chance de « s'affirmer », d'« assumer » ses idées en prenant position dans le débat. Théo souligne ainsi l'importance des disputes dans la réalisation d'une véritable autonomie individuelle et collective :

« C'est une question de rapport à l'Homme de se confronter, d'assumer ses idées et surtout de les affiner pour pas être dans le plagiat mais vraiment, en faire les siennes, tu vois ? Pas un discours remâché. Vivre ses idées, plutôt que de singer les expériences des autres, ça permet de se les approprier. Ça forge quoi et ça te permet de donner, réellement, ton avis parce que t'es sûr d'un ressenti qui t'es propre<sup>1085</sup>. »

<sup>1084</sup> Foucault (Michel), *Le courage...*, op. cit.

<sup>1085</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

Les discussions informelles, traversées, comme je l'ai montré dans le chapitre 3, par une volonté de conviction et une relativisation rhétorique des opinions destinée à libérer la parole et encourager l'écoute mutuelle, exposent l'individu à une grande diversité de points de vue et accompagnent un processus de « déconstruction personnelle<sup>1086</sup> » des préjugés et des privilèges qui légitiment les structures d'autorité. La généralisation de l'antagonisme à la lutte contre toutes les formes de domination<sup>1087</sup> participe à la dissolution des sphères privée et publique dans une vie quotidienne où « tout est politique ».

Il est ici intéressant de remarquer les usages de la notion de « politique » (96 occurrences) dans le corpus analysé à l'aide du logiciel d'étude sémantique Tropes et le contexte de ses associations à la catégorie « autonomie » (8 associations) (voir annexe 6 – Graphe 6)<sup>1088</sup>. On retrouve fréquemment le substantif « la politique » (32 occurrences) en lien avec les notions d'« État » (9 associations) et de « capitalisme » (5 associations) pour parler des actions, notamment d'« aménagement territorial » (5 associations), permises par la spécialisation du pouvoir. « La politique » se réfère à un « lieu dit (...) délimité et désigné comme tel par ceux qui parlent avec autorité<sup>1089</sup> » et contre lequel l'« autonomie politique » dont le mouvement d'occupation a « hissé la grande voile<sup>1090</sup> » mène un combat selon des logiques qui lui sont propres. On retrouve ici la filiation historique de la critique radicale de la représentation qui se concrétise, comme le souligne Irvin, dans la rupture opérée par le mouvement autonome avec les modes de lutte « habituels, qui sont des modes de lutte aménagés par le capitalisme. Genre les luttes syndicales, les manifestations classiques...<sup>1091</sup> » L'aut-eur-ice de « Label ZAD » reprend ainsi la critique du « démocratisme » héritée du syndicalisme révolutionnaire pour opposer l'autonomie à la revendication :

« L'autonomie politique collective est un premier pas, mais elle ne peut être la seule ambition, sans quoi elle se perdra dans une posture « démocratique ». C'est à dire qu'elle ne représentera pas une menace au cours injuste du monde. Elle doit confronter sa réalité vis à vis de l'autonomie alimentaire, énergétique, médicale, etc. (...) Toutes les occupations sont des opportunités d'expériences collectives de réappropriation des outils politiques, de redéfinition des paradigmes et de choix de société qui se construisent<sup>1092</sup>. »

---

<sup>1086</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 18 décembre 2013.

<sup>1087</sup> Viparelli (Irene), « L'ouvrier social... », op. cit.

<sup>1088</sup> Voir Introduction Générale. Être au cœur. Affects et distanciations d'une recherche engagée et annexes 3 et 6.

<sup>1089</sup> Masnata (François), *Le politique et la liberté : principes d'anthropologie politique*, Paris, l'Harmattan, 1990, coll. « Logiques sociales », p.126.

<sup>1090</sup> Anonymes, « Explications de la zad-nddl sur l'appel... », op. cit.

<sup>1091</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1092</sup> Anonymes, « Label... », op. cit.



En tant qu'adjectif en effet, la notion de « politique » (64 occurrences), qui recouvre l'ensemble des associations directes du lexique à la catégorie « autonomie » (8 associations), est fréquemment associée à la « lutte » (29 associations) mais aussi à l'« action » (6 associations) et à la « réflexivité » (4 associations) des occupant-e-s vis-à-vis des logiques d'engagement traditionnelles.

## La production des procédures de décision

A l'hétéronomie figurée par « la politique » s'oppose l'« autonomie politique » comme processus d'élaboration collective des règles de la vie quotidienne et de la lutte - mise en avant par la position littérale - et l'autonomie individuelle comme dérogation au monde commun - mise en avant par la position nihiliste. La formalisation de l'activité politique, qui doit respecter la diversité des formes d'association, des désirs et des pratiques des individus, se structure autour de cette tension. Le débat ne vise pas la résolution dialectique. Il vaut pour lui-même, un échange de points de vue qui permet de se positionner en tenant compte des rapports sociaux impliqués dans l'interaction.

Le débat représente ainsi, bien souvent, la fin même des réunions et des AG. Les divergences de points de vue sur les formes d'association à adopter pour prévenir l'émergence de structure de domination constitue l'un des sujets les plus fréquents de dispute. La prégnance de ce questionnement sclérose parfois la discussion en la figeant dans des engagements partisans (faut-il/est-il légitime ou non de s'organiser de manière formelle et régulière ? Faut-il/est-il légitime ou non de s'organiser en non-mixité sociale, de genre, etc. ?, etc.). La plupart du temps, la logique du consentement qui sous-tend la libre association suffit à garantir la discussion. Les réunions commencent ainsi par la définition du cadre de la coopération : degré de formalisation - de « manière informelle » ou en établissant un fonctionnement préalable -, dans ce dernier cas : définition et distribution des rôles à tenir - modération de la parole, prise des notes, de l'ordre du jour, etc. -, modalités de la prise de parole - organisation de tours, possibilité de répondre directement aux commentaires formulés par les autres sur le discours ou la proposition de l'un-e, usage de signes, etc. -, etc.

La forme et la rigueur de ce cadre peuvent être remises en question au cours du processus si l'évolution de la discussion requiert un nouveau fonctionnement. L'association repose ainsi sur des procédures de consentement. Contrairement à la logique de l'autorisation qui fonde la relation des gouvernants et des gouvernés dans les démocraties représentatives,

les procédures de consentement ne constituent cependant aucune unité de volonté susceptible de survivre au débat ou à l'action qui y est planifiée. Le consentement à l'association, qui doit préserver l'état de multitude, est perpétuellement remis en question. Le débat, qui met différents points de vue en présence et encourage la recherche de similitudes dans l'expérience de la vie quotidienne et de la lutte, assure donc une fonction essentielle de socialisation et de coordination. Martin remarque que la réunion hebdomadaire de Curry Vavart remplit un rôle similaire dans une organisation quant à elle marquée par la faible fréquence des moments de rencontre et d'activités collectives :

« La réunion, déjà, c'est une manière de se retrouver ! En plus elles sont organisées de manière agréable, parce que souvent, en parallèle, y a un peu un apéro, des discussions entre nous. Ça permet de se retrouver entre les trois lieux, des gens qu'on voit pas souvent. Et puis ça permet de savoir ce qui se passe en temps réel, plutôt que de lire un compte-rendu. Surtout quand il se passe quelque chose qui nous concerne, en tant que référent, et qu'on est pas là pour parler, pour participer. C'est trop tard après... Et puis c'est toujours flatteur de pouvoir y prendre part, qu'on écoute ton point de vue. Petit à petit tu prend confiance, en connaissant les gens et puis c'est une ambiance cool<sup>1093</sup> ! »

Bien qu'elle ne compense pas les mêmes logiques de division, la « réunion » formelle joue donc un rôle essentiel dans la cohésion du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL et de l'association Curry Vavart.

A l'évidence, l'une des grandes difficultés de la délibération est sa durée (deux à trois heures en moyenne). Lorsque c'est nécessaire, les occupant-e-s de la ZAD de NDDL renvoient les digressions significatives – qui soulèvent un problème ou apportent une alternative – et l'organisation des tâches repérées dans la discussion, à d'autres moments de débats. Les initiatives lancées par un ou plusieurs individus sont mises en commun et peuvent même parfois être totalement abandonnées à une prise en charge spontanée. Un moment de discussion sur les violences ordinaires (subies ou exercées) avait par exemple été proposé lors d'une AG inter-opposant-e-s<sup>1094</sup>. Après une demi-heure d'attente à la Gourbi, nous apprenons que la personne qui l'avait organisé ne viendra pas. Il n'est toutefois pas question de se reposer sur elle. Nous décidons donc de commencer la discussion. Puisque nous n'avons pas pu la préparer, nous choisissons de la mener de manière informelle. Au fur et à mesure, nous opérons un ensemble de distinctions qui nous permettent de thématiser le débat (violences verbales et physiques, gravité, violences sexistes, etc.).

---

<sup>1093</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1094</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 14 mai 2013.

La réunion assure ainsi différentes fonctions parfois dissociées pour faciliter et accélérer le processus. Le partage d'informations nécessaire à la coordination d'individus et de groupes marqués par leur relative indépendance, l'organisation d'activités et d'événements et la formulation de prises de positions communes, qui structurent généralement l'ordre du jour, peuvent être divisés en mandats, en tâches accomplies par de petits groupes de volontaires lors de nouveaux moments de rencontres. La réunion est ainsi essentiellement employée comme un médium de coordination facilitant la libre association. L'échange d'expériences et de ressentis qui permet de comparer les points de vue subjectifs et de rechercher des similitudes dans les formes d'assujettissement et les besoins de la vie quotidienne appelle quant à lui davantage une dynamique informelle, un cadre simplement délimité par la bienveillance, « propice à la participation aux discussions<sup>1095</sup> » et à l'exposition de son intimité.

Le récit qui suit est une fiction, illustration de la forme typique que prend la réunion, modélisée à partir de mes comptes-rendus d'observation : une série de choix portant sur la forme même de la délibération. Précisément, seule cette forme m'intéresse ici, dissociée des contenus qui peuvent l'influencer, la contextualiser<sup>1096</sup>.

« Les individus, venus seuls ou en petits groupes, convergent vers le lieu de rendez-vous annoncé dans le Zad'News et sur Radio Klaxon. C'est l'occasion de retrouver celles et ceux qui habitent dans les coins les plus excentrés de la zone. On discute des dernières nouvelles, des controverses en cours, des points que l'on souhaite aborder et des conflits que d'autres risquent de soulever, des dernières récoltes, de la vie des un-e-s et des autres. On rencontre encore les membres de groupes affinitaires que l'on ne fréquente pas dans la vie quotidienne. La réunion comporte toujours une importante dimension de socialisation. Près de trente minutes après l'heure dite, une femme prend la parole et propose de commencer : « Parce que là, après... Ça va faire tard ! » Il faut encore attendre le groupe venu de l'extrême ouest de la zone qui tenait absolument à assister au débat sur les relations tendues entre les cultivat-eur-ice-s de pommes de terre et les doryphores – des insectes friands de leurs feuilles. Pas de problème, le point est remis à plus tard, on commencera donc par parler de la mystérieuse disparition des petites cuillères de la Chat-Teigne (et de la multiplication tout aussi incongrue des fourchettes). Est-il nécessaire de tenir un ordre du jour ? Étant donné le nombre élevé de points à débattre on s'accorde à dire que oui. La femme qui a ouvert la séance se désigne. Est-il nécessaire de prendre des notes ? Étant donné les conflits suscités par le problème du traitement des doryphores, il est important de pouvoir diffuser le contenu de la discussion à celles et ceux qui ne pouvaient pas ou ne voulaient pas y assister. Après une bonne minute de silence où chacun-e regarde ses pieds pour éviter de croiser un regard accusateur, un homme s'impatiente et se porte volontaire. Est-il nécessaire de faire un tour de parole ? Étant donné le nombre élevé de participant-e-s (une quarantaine de personnes) on s'accorde à dire que oui. « Bon, faudrait pas que ça soit toujours les mêmes qui le fassent ! » Une

---

<sup>1095</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie de l'absence de structure », Grenoble, Infokiosque du Squat des 400 Couverts, 2003.

<sup>1096</sup> Puisque seule la forme m'intéresse ici, le contenu – volontairement peu sérieux et par là-même moins engageant du point de vue normatif – est bien sûr purement fictif.

personne se propose. On doit encore délibérer de l'ordre du jour : la distinction infos/propositions/discussions, mobilisée lors des précédentes rencontres fait consensus. La hiérarchisation des points à aborder pose cependant question : après les infos, faut-il commencer par parler des doryphores ce qui risque de susciter de longs et fastidieux débats ou vaut-il mieux régler les problèmes mineurs avant pour éviter qu'ils soient évacués par lassitude ?

La réunion commence enfin. D'un signe de la main ou de la tête, les participant-e-s demandent à s'inscrire sur le tour de parole pour transmettre une information, un appel à main d'œuvre, exposer le problème posé par la substitution des couverts de la cuisine collective, réagir à l'intervention de quelqu'un-e, etc. On arrive bientôt à la controverse tant redoutée opposant les cultivateur-ice-s pommes de terre aux doryphores (également grands amateurs, comme le remarque mon voisin, de l'aubergine). Après près de deux heures de réunion la fatigue se fait ressentir. « Faudrait pas y passer la nuit ! C'est quoi le problème exactement ? » Une personne se propose d'en résumer les enjeux : « Si j'ai bien tout compris, un champs collectif de patates se fait littéralement éclater par les doryphores ! Y avait des gens qui étaient plutôt chauds pour pulvériser du pyrèthre mais y en a d'autres qui considèrent que c'est un acte barbare parce que ça attaque leur système nerveux et pis qu'en plus ça pollue l'eau – en fait ça a l'air vachement toxique ce truc... Du coup, l'autre solution proposée c'était de lâcher l'affaire avec ce champs et de replanter sur celui d'en face de l'autre côté de la route sauf que là, ça le fait encore pas parce qu'apparemment y a des gens qui avaient prévu de s'y installer... » Chacun-e commence à discuter avec ses voisin-e-s. Un léger brouhaha monte dans la salle. Un homme intervient : « Après en avoir discuté un peu à droite, à gauche, je pense que tout ça c'est juste un problème de communication. On leur a présenté le délire en mode ultimatum : soit vous partez, soit vous nous condamnez à la famine ! En vrai, ils pourraient se poser sur le champs des doryphores vu qu'ils veulent pas faire de cultures pour l'instant ». Le débat se prolonge, s'envenime, quelqu'un-e claque la porte (une prouesse avec des portes en palettes). L'échange dérive peu à peu vers le dévoilement de ressentis subjectifs des violences ordinaires – agressivité, tensions entre les groupes, spécisme, etc. Plusieurs personnes proposent alors d'assouplir les modalités de la prise de parole, notamment en supprimant le tour, afin de garantir à chacun-e la possibilité d'exprimer son point de vue sans restriction de temps. Le conflit retombe finalement. Une femme suggère : « Est-ce qu'on pourrait pas se fixer un rendez-vous, genre demain vers 14 heures et celles et ceux qui sont motivé-e-s on vient vous aider à vous installer. On ramène des outils et on déplace la cabane ? De toute façon là y a pas grand-chose de construit encore non ? » On s'accordent autour de cette solution et la réunion prend fin. Soulagement, les plus pressé-e-s s'en vont, les autres restent et reprennent les discussions informelles. »

Cette fiction, qui condense les rapports de plusieurs observations de réunions, vise à souligner l'importance des procédures de consentement qui se manifestent dans la délibération collective sur les modalités mêmes de la délibération et la possibilité de les remettre en question si l'évolution de la discussion fait émerger de nouveaux enjeux. Il s'agit ainsi de mettre en évidence le rôle qu'elles jouent dans la matérialisation de la critique de la compétence politique.

## L'agencement des procédures de décision

La prise de décisions « au consensus<sup>1097</sup> » ne se manifeste pas sous la forme d'un vote exprimant l'accord général. Thomas insiste bien sur ce point en m'expliquant que « déjà on vote pas. Ça, c'est très clair ! Quand on prend des décisions on les prend au consensus<sup>1098</sup> ». Ce n'est pas seulement l'élection de représentants qui est rejetée, mais la pratique du vote elle-même en tant qu'elle vise à dégager un principe de majorité. Nicolas estime que cette logique d'inclusion est l'élément qui contraste le plus avec l'organisation de la société « extérieure » :

« C'est différent ici parce que ça fonctionne un peu comme avec des amis... Dans la société d'où je viens, y a pas vraiment... Jamais on prend l'idée de quelqu'un pour obtenir un compromis. L'idée qui est prise c'est toujours celle de la majorité. Celle qui arrange le plus grand nombre de personnes. Mais ici ça se passe pas comme ça. Un nom vaut largement cents noms<sup>1099</sup>. »

J'ai déjà donné quelques exemples de situations où le collectif s'adapte aux exigences individuelles. En décembre 2013, les participant-e-s d'une réunion des habitant-e-s discutent la possibilité de mettre en place un système de communication d'urgence entre les différents lieux. Deux groupes d'individus refusent de se doter des technologies nécessaires. Le collectif cherche alors d'autres solutions pour les intégrer au réseau d'information. Le « consensus » ne repose ainsi pas tant sur l'adhésion que sur l'absence d'« opposition formelle<sup>1100</sup> », un droit de veto individuel qui permet de bloquer la décision et de la renvoyer à une délibération ultérieure afin, si cela est possible, de trouver un compromis. Cette possibilité de « censurer la volonté du législateur (...) ba[t] en brèche le principe selon lequel la volonté majoritaire s'impose contre la volonté de tous<sup>1101</sup> ». Didier Mineur remarque que ce principe « fait obstacle à [l']unification autour de la majorité » pour que « la règle majoritaire ne s'impos[e] jamais que sous réserve de l'opposition radicale d'un individu singulier<sup>1102</sup> ». La reconnaissance de « la diversité essentielle des valeurs et des intérêts réclame donc, comme préalable à toute délibération, qu'il leur soit fait droit<sup>1103</sup> ».

---

<sup>1097</sup> Selon l'expression couramment utilisée par les occupant-e-s.

<sup>1098</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1099</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1100</sup> Selon l'expression couramment utilisée par les occupant-e-s.

<sup>1101</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.184.

<sup>1102</sup> *Ibid.*, p.185.

<sup>1103</sup> *Ibid.*, p.198.

Ce principe sous-tend aussi les procédures de délibération mises en place par les occupant-e-s du Shakirail. Armel m'explique ainsi qu'« on vote pas, c'est un peu un principe parce que, peut-être comme un truc de différenciation par rapport à la démocratie classique. Dire qu'on peut, en discutant, trouver une décision sans voter<sup>1104</sup> ». Dominique remarque lui aussi qu'« une particularité de la prise de décision, c'est qu'on marche pas à la majorité mais au consensus. Donc on entrave pas le projet de quelqu'un... et puis, pour le Marchal, ceux qui étaient en opposition c'était vraiment une toute petite minorité<sup>1105</sup> ». La contradiction, révélée par le discours de Dominique, entre le rejet du principe majoritaire et sa réintroduction ponctuelle (comme dans le cas du conflit suscité par l'obtention de la COP du Marchal), traduit l'influence que l'exigence d'efficacité fonctionnelle exerce, en dernier ressort, lorsque l'opposition persiste dans une discussion où la décision est nécessaire<sup>1106</sup>. La division sociale de l'activité sous la forme de la référence, la socialisation fonctionnelle et l'orientation technique des débats ne favorisent pas l'émergence d'oppositions<sup>1107</sup>, mais Philippe note tout de même que certains conflits conduisent à l'organisation d'un vote :

« Bah les décisions ça se fait à la majorité. Malheureusement... Du coup, y a un certain nombre de trucs qu'on a pu faire qu'on a regretté ensuite. En fait pas tout, mais y a un certain nombre de décisions qui amènent un vote. C'est assez rare mais le fait d'avoir un CAE ou d'occuper le Marchal ça a été soumis à des votes par exemple<sup>1108</sup>... »

A la ZAD de NDDL, cette contradiction est prise en charge par l'aménagement d'un espace d'expression pluraliste ; l'action est ainsi fonction du niveau de consensus atteint : si, comme cela arrive souvent, l'ensemble des participant-e-s s'accordent sur le fond (par exemple, l'opposition à la venue d'un parti politique) mais qu'il diverge quant à sa réalisation (par exemple, les critiques formulées ou la manière de les exprimer), plusieurs solutions peuvent être mises en place, simultanément et en relative autonomie (par exemple, chaque groupe affinitaire intéressé produit un texte diffusé en même temps que les autres sur le site du mouvement). Encore une fois, la réunion doit donc être comprise comme un dispositif de médiation permettant aux individus, aux collectifs et aux réseaux de se coordonner. Le consensus n'est pas une fin en soi : il s'inscrit dans des procédures de consentement par lesquelles les occupant-e-s entrent en relation dans une situation donnée et manifestent ces

---

<sup>1104</sup> Entretien Armel, le Shakirail, 02 décembre 2014.

<sup>1105</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

<sup>1106</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 16 avril 2014.

<sup>1107</sup> Voir chapitre 8.

<sup>1108</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

relations (en fonction de la question abordée mais aussi de l'état actuel des rapports entre des groupes caractérisés par différentes logiques d'association).

La formalisation de la délibération répond à une nécessité de coordination de l'action. De la même manière, comme me l'explique Philippe, la réunion hebdomadaire de Curry Vavart a été instaurée au moment où l'association s'est agrandie :

« L'ordre du jour c'est arrivé assez tôt... A la fin du Bœuf 3 quand les réunions hebdomadaires se sont mises en place. Au début, on faisait des réunions quand on en avait besoin c'était très fluctuant... Y avait des mois où y avait pas réunion<sup>1109</sup>. »

A la ZAD de NDDL, chaque réunion met par ailleurs en jeu un niveau et un type différent de structuration collective. Les groupes d'habitation prennent les décisions qui les concernent selon des logiques qui leur sont propres (affinitaire ou collective, formelle ou informelle). Beaucoup de choses se règlent directement entre les groupes (par un compromis ou un pacte tacite d'ignorance mutuelle). Depuis les premières occupations qui ont succédé aux appels à migration lancés pendant le CAC qui s'est tenu sur la ZAD de NDDL en 2009, Thomas m'explique qu'« une organisation commune s'est peu à peu mise en place. On avait une réunion le lundi, plus pour échanger des informations<sup>1110</sup> ». Elle disparaît au moment des expulsions mais « la réunion, le jeudi, vraiment des habitants pour discuter de problématiques qui nous étaient communes et puis de temps en temps, la grosse assemblée générale un dimanche, pour se voir tous ensemble<sup>1111</sup> » existent toujours. La réunion hebdomadaire des habitant-e-s porte sur les enjeux relatifs à la vie quotidienne du mouvement d'occupation. L'assemblée générale (AG) inter-opposant-e-s réunit le mouvement d'occupation, les organisations citoyennes et les paysan-ne-s en lutte pour discuter des enjeux de la cohabitation sur la zone et dans la lutte (au moment de mon terrain elle avait lieu deux fois par mois). A cela s'ajoutent les réunions ponctuelles dont le degré d'ouverture (affinitaire ou collectif) et le fonctionnement (formel ou informel) dépend du problème traité, de l'événement organisé, et les réunions des groupes d'activité. Ces différents niveaux de structuration collective engagent différents niveaux et types de consensus a priori.

Les groupes d'habitation partagent un espace, une forme d'association, des projets et, à différents degrés, un mode de vie (on peut, par exemple, dormir dans une cabane individuelle alors que le reste du groupe dort dans une cabane collective) et des valeurs. Le nom des lieux, je l'ai déjà évoqué, participe à l'identification des individus et peut parfois

---

<sup>1109</sup> *Ibid.*

<sup>1110</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1111</sup> *Ibid.*

connoter une identité collective, un « nous » associé principalement aux formes d'association, aux modes de vie et de satisfaction des besoins vitaux des groupes<sup>1112</sup>. Le degré de consensus a priori est plus faible dans la réunion des habitant-e-s qui regroupe des personnes ne partageant que partiellement formes d'association, mode de vie et de satisfaction des besoins vitaux. Il y a certes consensus sur la perspective de l'autonomie (la critique radicale de la représentation et partant, de toutes les formes de domination), mais il n'y a pas consensus sur ses enjeux pratiques, sur ses conditions de réalisation (Doit-on/est-il par exemple légitime de pratiquer l'agriculture ?). Enfin, l'AG inter-opposant-e-s associe des individus sans qu'il y ait consensus sur la perspective de l'autonomie (les organisations citoyennes et les paysan-ne-s en lutte ne soutiennent pas nécessairement la critique radicale de la représentation). Ces différents niveaux de structuration collective ne sont pas intégrés. Leurs échanges ne sont pas déterminés par des relations d'obligations réciproques : il ne s'agit pas d'une structure stratifiée de décisions mais, encore et toujours, de dispositifs de médiation permettant de coordonner l'interaction à différents niveaux de consensus a priori, et ainsi, peut-être, d'atteindre un consensus a posteriori.



Mona Luth, Chemin de Suez, ZAD de NDDL, février 2016.

La tension qui oppose la souveraineté de la réunion et la légitimité de ses décisions au principe de la libre association et du droit de déroger au monde commun soulève un problème de représentativité. Ulysse en revient là à la critique du dogme de la TAZ :

---

<sup>1112</sup> Voir chapitre 3.



« C'est un vivier de Zones d'Autonomie Temporaires... Y a quelques lieux qui s'organisent mais la réunion des occupants elle a aucune légitimité et aucune efficacité. Y a un moment où il faut se rendre compte que l'idée d'une réunion plénière et surtout hebdomadaire elle est aberrante. Surtout si tu veux passer au dessus d'une centaine de personnes. Déjà réunir une centaine de personnes plusieurs heures toutes les semaines, tout le monde, c'est, c'est utopiste. Et même t'y arrive, tu réunit les 100 personnes, si chaque personne elle veut dire une phrase, parler une minute, il te faut déjà deux heures et demi. Donc c'est encore plus utopiste de penser, bah, que ça va permettre de faire ressortir un consensus et de prendre une décision<sup>1113</sup>. »

Le fonctionnement de la réunion tient en fait déjà compte de ces enjeux : il ne s'agit pas que tout le monde participe mais que tout le monde puisse participer ; il ne s'agit que tout le monde tombe d'accord mais que tout le monde puisse exprimer son désaccord. Le principe de l'opposition formelle et la subordination de la recherche du consensus aux procédures de consentement montre que le problème autour duquel la délibération s'organise n'est pas tant celui de la création du lien que celui de sa rupture. La souveraineté de la réunion est ainsi menacée, en principe, par la libre association – tout le monde ne participe pas – et la possibilité de déroger au monde commun. Les décisions prises sont donc investies d'une autorité qui n'est pas reconnue par le mouvement d'occupation. Quand je lui demande comment fonctionnent les délibérations, Jacob répond en interrogeant la notion de décision :

« Je sais même pas ce que ça veut dire une décision collective parce que c'est pas comme si on pouvait dire tu vois, je sais pas... les 134 habitants de la ZAD se réunissent pour pouvoir décider, je sais pas quoi. C'est juste, y a des assemblées ou viennent tous ceux qui veulent et se sentent concernés et les gens qui sont là ils décident<sup>1114</sup>. »

Les procédures de délibération ont pourtant des effets concrets sur la vie quotidienne des occupant-e-s mais Jacob observe que la possibilité de parvenir à une décision et l'influence qu'elle exerce sur le fonctionnement collectif dépend de l'état des rapports entre les groupes, des événements, de l'énergie investie dans la réunion, etc. Bref, du contexte dans lequel la délibération est conduite :

« Ça dépend de qui est là, des tensions... Y a eu des trucs ultra constructifs où on a eu des avancées de ouf, où on a vraiment débloqué des trucs, trouvé des mots pour expliquer des expériences communes, où on a débouché sur des actions super intéressantes. Et puis y a eu des trucs où on s'est juste engueulés, où ça a pas marché. Ouais, y a eu toutes sortes de réunions<sup>1115</sup>... »

---

<sup>1113</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>1114</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1115</sup> *Ibid.*

Pour palier les difficultés de la prise de décision et de son exécution, Ulysse suggère d'« organiser » les relations entre les groupes en « repartant de la base, c'est-à-dire les lieux de vie où les discussions informelles ont lieu<sup>1116</sup> ». Un-e représentant-e mandaté-e, chaque fois différent-e, serait alors chargé-e de faire remonter ces discussions vers le dispositif de délibération puis de redescendre ce qui s'y est dit vers le groupe d'habitation. Cette logique de représentation ne s'appuierait pas sur une fonction spécialisée mais serait mobilisée pour faciliter l'interaction à des niveaux de structuration collective plus élevés, augmentant ainsi leur degré d'intégration mutuelle. Cette idée revient régulièrement. Au mois de mai 2013, lors d'une réunion des habitant-e-s, Sigurd initie une longue discussion sur le fonctionnement des réunions<sup>1117</sup>. Il s'oppose notamment à la forme que prend l'AG inter-opposant-e-s, monopolisée, selon lui, par une « aristocratie dépourvue de toute légitimité à prendre des décisions ». Il propose alors de lancer une série d'expériences principalement portées sur les conditions de circulation de l'information.

## **II. L'ouverture des accès au pouvoir de représenter le réel et l'élucidation du critère de jugement**

### Interpréter le réel : la circulation de l'information

La restriction des accès aux ressources que sont les savoirs et les savoir-faire, évoquée dans le chapitre précédent, participe des rapports sociaux qui s'organisent autour du pouvoir d'interpréter et donc de représenter le réel. L'information, message impliquant un émetteur et un récepteur et destiné « à se faire une idée sur<sup>1118</sup> » une situation donnée, est un important facteur d'organisation sociale. La spécialisation se fonde sur une hiérarchisation des connaissances qui légitime l'ordre des places. L'émancipation de la multitude passe donc par l'ouverture des voies de circulation de l'information. Certaines informations, qui engagent la confiance des interactant-e-s, circulent uniquement le long des chaînes relationnelles. Il en va ainsi de tout ce qui peut être visé par la répression mais aussi de ce qui touche à l'identité fonctionnelle de l'individu, à son profil social. En somme, le secret se légitime là où la révélation menace la prévention des effets de systématisation et la possibilité de la dissidence. En revanche, ce qui a trait à l'organisation sociale, à la dimension d'autres possibles liée à

---

<sup>1116</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>1117</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>1118</sup> « Information », CNRTL. Disponible sur: <http://www.cnrtl.fr/definition/information>

l'expérience de la transgression, est soumis à une exigence de transparence qui se reflète dans les réflexions menées sur les dispositifs de délibération.

Le 23 mai 2013, Sigurd profite de la réunion des habitant-e-s pour lancer une discussion sur le fonctionnement des dispositifs de délibération<sup>1119</sup>. Le manque de communication entre les différents réseaux affinitaires contribue, selon lui, à l'émergence de statuts de pouvoir fondés sur la rétention d'information (et donc la possibilité de dire et ainsi de créer une situation). Avec quelques ami-e-s, il a donc réfléchi aux logiques de circulation de l'information et propose d'assouplir le fonctionnement des réunions en renonçant à l'AG plénière et en transférant la délibération en un lieu où des personnes volontaires, chaque fois différent-e-s, relaieraient les informations de leurs réseaux affinitaires respectifs vers le dispositif de coordination collective puis reviendraient ensuite vers le groupe pour que ces nouvelles informations soient « retraitées ». Elles agiraient ainsi comme des « neurotransmetteurs » mandaté-e-s pour véhiculer non pas tant l'avis général du groupe que l'opposition individuelle. En s'appuyant sur un schéma des circulations entre les lieux de vie, il distingue des aires de relations et un centre décisionnel. Il qualifie « d'holiste » ce « modèle organique où le système sanguin joue le rôle de relais entre le cœur et les différents organes » après avoir effectué des recherches sur la théorie sociologique. Cette représentation fonctionnaliste déroge, comme je le lui fait d'ailleurs remarquer, à la lutte contre le principe d'autorité. La transcendance d'une conscience collective à laquelle la notion d'holisme renvoie ne correspond pas au modèle qu'il défend. Inspiré du fédéralisme anarchiste, celui-ci reste en effet subordonné à des procédures de consentement mettant en jeu la réception de l'information, son traitement par les individus et les groupes affinitaires. Ulysse défend peu ou prou la même idée :

« Pour moi il faut repartir de la base, c'est-à-dire le lieu des discussions. Des portes-paroles de chaque lieu devraient rapporter ces discussions à l'AG et quand y a une décision à valider, bah, on attend que chaque lieu l'ait validée ou au moins ait pas posé de veto et là t'as une décision qu'est légitime. Chaque personne dans son lieu elle sait qu'elle va pouvoir s'exprimer, être entendue et faire porter son veto. Du coup, faut un porte-parole dans chaque lieu chaque semaine. Donc si t'es dix, il faut que tu sois porte-parole une fois tous les deux mois et demi. Sachant que t'arrives, tu sais ce que t'as à dire, tu prend les infos des autres et tu les ramène à tes potes quoi... Ce serait rapide, facile et ça permettrait d'organiser les relations entre groupes en dehors des relations de copinage et de voisinage<sup>1120</sup>. »

---

<sup>1119</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>1120</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013..

Ce qui doit circuler ce n'est pas simplement l'information mais les prises de positions des différents individus et groupes d'individus par rapport à cette information. Geneviève Pruvost, qui remarque que les déplacements individuels sur la zone sont marqués par des rencontres qui se transforment bien souvent en « menues discussions en face-à-face [qui] sont autant d'échanges politiques sur les modes d'habiter et de résister », suggère ainsi de repenser « la fonction du colportage<sup>1121</sup> ». Les nombreuses réflexions menées au hasard des chemins, dans les cabanes où l'on s'arrête pour boire un café ou donner un coup de main, sont en effet l'occasion de prendre des nouvelles des autres lieux, des réunions auxquelles on n'a pas participé, de la manière dont les autres ont interprété telle ou telle information, telle ou telle situation et d'en débattre ensemble. Les modèles d'organisation qu'Ulysse et Sigurd souhaiteraient expérimenter se résument en fait à la formalisation de cette activité de colportage.

Deux médias ont par ailleurs été mis en place : le Zad'News et Radio Klaxon. Le Zad'News n'est pas un véritable journal mais un dispositif de médiation collective (annexe 7). Il n'est pas structuré autour d'une rédaction et ne comporte pas d'éditorial. Édité par un petit groupe de volontaires, cet organe de diffusion hebdomadaire inclut un agenda relayant les appels à main-d'œuvre et annonçant les différentes activités qui seront tenues sur la zone (réunions, ateliers, fêtes, etc.), le programme de Radio Klaxon, des petites annonces, des articles de prévention sanitaire, des brochures, les comptes-rendus des réunions et de l'AG, et des controverses écrites qui peuvent aussi être distribuées de lieux en lieux, dans les points d'accès, dans les réunions, etc. Chacun peut déposer les informations et les documents qu'il souhaite publier dans les boîtes aux lettres réparties dans les endroits stratégiques de la zone (dans les lieux collectifs comme la Gourbi et la Chat-Teigne, les points d'accès aux ressources ou les ateliers DIY). La procédure est expliquée dans le programme :

### **Zad'News**

03-09 septembre 2013

Comment laisser un rendez-vous, une réunion super intéressante ou encore une petite annonce comme « J'ai perdu ma botte gauche lundi dernier ». Il y a 3 boîtes aux lettres → bus média la Rolandière, à Gourbie, ou à l'épicerie du Sabot. Si tu as un accès internet laisse nous un mail sur...<sup>1122</sup>

<sup>1121</sup> Pruvost (Geneviève), « Critique... », op. cit., p.47.

<sup>1122</sup> *Zad'News*, ZAD de NDDL, 03-09 septembre 2013.

## **ZAD « Niouz's »**

04-11 juin 2013

Si vous souhaitez faire passer des textes, compte-rendus, tracts... Merci de les photocopier en 50 exemplaires pour une insertion dans le ZN. A mettre dans l'une des boîtes du ZN<sup>1123</sup>

## **Zad'News**

17-23 décembre 2013

Si ton lieu ne reçoit pas ou plus le Zad News et que tu veux le recevoir mets un petit mot dans une des boîtes aux lettres. Si tu veux qu'on diffuse tes infos pense bien à nous les envoyer ou les mettre dans une boîte aux lettres avant 13h le dimanche<sup>1124</sup>

Les boîtes aux lettres sont relevées chaque semaine par l'équipe qui se charge de la mise en page des documents collectés<sup>1125</sup>. Tout le monde peut participer à l'édition du journal. Lorsqu'une équipe souhaite être remplacée, elle peut l'annoncer dans le Zad'News et appeler à une réunion pour transmettre le fonctionnement aux nouveaux venu-e-s :

## **Zad'News**

06-13 mai 2013

L'équipe zad news est une petite équipe d'entre deux et trois personnes qui ont fait le zad news chaque semaine pendant six mois et on veut bien arrêter après la semaine prochaine. On espère bien qu'il y aura des gens qui ont envie de continuer et on organise une réu pour parler de ça vendredi 19h<sup>1126</sup>

Les speakerin-e-s de Radio Klaxon relaient plusieurs fois par jour le programme des activités diffusées dans le Zad'News auxquelles s'ajoutent de nombreuses petites annonces et des appels à main-d'œuvre. Un manifeste publié à l'hiver 2013 souligne la place accordée au débat d'idées et aux controverses internes dans cet autre dispositif de médiation collective :

- « Radio Klaxon est une radio pirate faite par des pirates qui n'ont jamais fait de radio. Groupe de il, elle, illelle, engagé(e)s activement autour de la prise de parole radio (et autres) contre l'aéroport et son monde, et inscrit dans les luttes. C'est aussi :
- un outil d'altérités et de liens inter-collectifs, inter-médias libres, inter-zads, inter-terres et cultures, pour l'expression de l'avis des peuples unis
  - une passerelle de communication interne de la Zad vers l'élargissement du champs d'écoutes et d'interventions
  - un récepteur et un émetteur d'information des luttes ici comme ailleurs

<sup>1123</sup> ZAD « Niouz's », ZAD de NDDL, 04-11 juin 2013.

<sup>1124</sup> Zad'News, ZAD de NDDL, 17-23 décembre 2013.

<sup>1125</sup> A ma connaissance sans modalités de censure.

<sup>1126</sup> Zad'News, ZAD de NDDL, 06-13 mai 2013.

- un vecteur d'affrontements et un espace de réponses
- un bouclier et un levier de suppressions de toutes formes de dominations racistes, sexistes et autoritaires
- lieu d'éducation à la compréhension des enjeux culturels afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre la domination culturelle
- la voix des composantes des luttes réduites au silence par les médias dominants
- une tribune d'autocritique et d'évolution permanente de l'activité militante et de toutes formes de luttes

Ce sont : des pirates de 107.7 qui squattent les ondes de VINCI, en direct – POUET POUET<sup>1127</sup> !! »

Diffusée sur les ondes de VINCI autoroutes, Radio Klaxon est audible sur plusieurs kilomètres autour de la ZAD de NDDL signalant ainsi, à l'instar des pancartes et des barricades, la présence de l'hétérotopie. En tant que radio de pirates qui « squattent les ondes de VINCI », elle participe activement à l'occupation du territoire. Les contenus diffusés au-delà de la zone participent à la porosité de sa frontière. Elle se présente d'ailleurs comme un « outils d'altérité et de liens inter- », « une passerelle de communication », « un récepteur et un émetteur d'information des luttes ici comme ailleurs<sup>1128</sup> », etc. Pendant deux ans<sup>1129</sup>, un autre média papier assurait des fonctions similaires d'extension de l'influence et de facilitation des échanges avec l'extérieur. Le journal (comportant un éditorial) *Lèse Béton* s'adressait aux habitant-e-s des villages alentour :

« « Mais alors, pourquoi un journal ? » On est parti du constat que l'on manque de liens avec les habitant-e-s des bourgs alentour, qu'il y a souvent une méfiance, ou du moins une méconnaissance réciproque. On aimerait pouvoir se rencontrer, débattre, expliquer ce que l'on vient faire ici. Donc, un journal pour communiquer des infos, proposer des réflexions, faire se rencontrer les gens, les idées. Parce que l'on pense qu'il est possible, ensemble, de faire reculer ces projets d'aménagements imposés (aéroport, barreau routier). Parce que malgré les discours triomphants qui parlent de l'opposition à l'aéroport au passé et de celui-ci comme s'il était fait, nous croyons possible de se fédérer autour d'un refus clair pour constituer une force collective. Ainsi nous espérons briser les logiques individuelles qui nous isolent<sup>1130</sup>. »

*Lèse Béton* diffusait des témoignages sur les raisons de l'engagement « contre l'aéroport et son monde », des réflexions sur les modes d'action employés par les différentes composantes de la lutte, un agenda des activités conduites sur la zone, des manifestations et des procès en cours, etc. Il s'agissait d'entretenir et d'accroître la mobilisation des habitant-e-s des villages alentour mais aussi d'améliorer le dialogue avec le mouvement d'occupation

<sup>1127</sup> Anonymes, « Radio Klaxon », ZAD de NDDL, 18 décembre 2013.

<sup>1128</sup> *Ibid.*

<sup>1129</sup> Entre 2011 et 2013, un nouveau numéro est paru en 2016.

<sup>1130</sup> *Lèse Béton*, ZAD de NDDL, décembre 2010, n°1.

parfois perçu comme une entreprise de colonisation (la phrase : « On va pas nous apprendre à (...) », revient par exemple fréquemment dans les disputes sur les pratiques agricoles).

## Représenter le réel : la circulation de la parole

La plupart de ces dispositifs de diffusion sont également mobilisés pour faciliter la prise de parole et faire circuler des comptes-rendus de réunions et d'ateliers, des témoignages, des analyses et des critiques formulées par des individus et des groupes d'individus. La multiplication des médiums doit encourager la participation de celles et ceux qui ne se reconnaissent pas dans l'un ou l'autre de ces modes d'expression. La critique de la « culture de l'écrit<sup>1131</sup> », notamment, revient régulièrement. La théorie primitiviste – qui va parfois jusqu'à sanctionner la médiation symbolique elle-même – la rejette en tant qu'outil de spécialisation du pouvoir, essentiel, comme l'archéologie et l'histoire l'ont montré, au développement du commerce et à l'émergence d'une administration<sup>1132</sup>. Plus généralement, la réflexion porte sur l'hégémonie d'un mode d'expression dont les différents niveaux de maîtrise impliquent une forte différenciation sociale, participant ainsi à la reproduction d'un ordre des places.

J'en profite ici pour observer que les termes et expressions développées par le mouvement d'occupation ne font pas l'objet d'une formalisation. Geneviève Pruvost et Sylvaine Bulle avancent par exemple que la notion de « ZAD » correspond à l'idée de « zone à défendre », écrit en minuscule<sup>1133</sup> » par les occupant-e-s. J'ai choisi de conserver l'acronyme Z.A.D pour insister sur son caractère polysémique (de la « Zone d'Aménagement Différé » à la « Zone d'Autonomie Définitive »), mais cet emploi contraste avec de nombreux extraits de textes cités (on trouve ainsi autant de « ZAD », que de « Zad » ou de « zad »). De la même manière, le nom de la « Chat-Teigne » est aussi écrit « châtaigne », « chataigne », etc. Les fautes d'orthographe et le refus récurrent de les corriger (que j'ai bien évidemment respecté dans les extraits de discours cités) participent d'une relation critique à l'écrit et aux conditions de sa maîtrise. La remise en question des normes qui contraignent l'expression se

---

<sup>1131</sup> Selon l'expression couramment utilisée par les occupants.

<sup>1132</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.302.

<sup>1133</sup> Pruvost (Geneviève), « Critique... », op. cit., p.36 ; Bulle (Sylvaine), « Une expérimentation territoriale utopique : la ZAD Notre-Dame-des-Landes. Premiers éléments de genèse politique », Séminaire ETAPE n°20 : « Entre théorie et pratique : le Comité invisible et Notre-Dame-des-Landes », Paris, 05 février 2016. Disponible sur : <http://www.grand-angle-libertaire.net/une-experimentation-territoriale-utopique-la-zad-notre-dame-des-landes-premiers-elements-de-genese-politique/>

traduit encore par le recours à différentes formes d'écritures : dissertations, chansons, poèmes, transcriptions de formes d'expression orales, de coups de gueules, etc.

Le colportage et l'élaboration de dispositifs de médiation collective favorisant l'oralité (réunion, radio, théâtre, etc.) doivent garantir l'égalité d'accès à la parole. C'était par exemple l'une des discussions engagées dans le cadre de la réunion sur les violences ordinaires que j'ai évoqué plus tôt<sup>1134</sup>. Quelqu'un-e proposait en effet d'associer la publication de documents écrits à des interventions radiophoniques destinées à diffuser des idées et des pratiques facilitant la prise en charge des disputes quotidiennes. L'ouverture des accès à l'information et à la prise de parole favorise l'implication, contribue à réduire les différentiels d'engagement. Les ateliers destinés à l'expression des ressentis subjectifs, les débats et les procédures de délibération tiennent compte de cette exigence en proposant différents modes de prise de parole. A l'automne 2013, des rencontres hebdomadaires avaient été mises en place pour discuter, de manière informelle, des conflits du printemps (autour de la barricade du chemin de Suez notamment) et sortir des « non-dits<sup>1135</sup> ». Il s'agissait, d'une part, d'apprendre à exprimer son point de vue pour confronter l'autre aux effets de ses actions, et d'autre part, de dégager des similitudes dans les expériences subjectives de la dispute. Les comptes-rendus des débats étaient diffusés sur Radio Klaxon. Parce que tout le monde n'est pas à l'aise avec l'idée de parler en public, il était possible de déposer des textes, obligatoirement anonymes, dans des boîtes aux lettres réparties sur toute la zone. Les documents reçus étaient alors lus par des volontaires qui exerçaient donc une forme de représentation-mandat cependant limitée par la parole contenue dans le document.

Il est en effet possible à un individu ou un groupe d'individus de demander à quelqu'un-e de porter ses informations, ses critiques, ses questions, dans des réunions auxquelles il ne veut pas ou ne peut pas assister ou s'il n'ose pas prendre la parole lui-même. La personne désignée ne peut pas inférer au-delà du discours convenu, ne peut prendre de décisions au nom d'un-e autre. La représentation est limitée à cette activité de colportage et prend fin à l'instant même où la parole est transmise. On ne retrouve donc pas ici la dimension d'incarnation inhérente à la logique du gouvernement représentatif : le mandat libre dont les représentants sont investis parce qu'ils forment dans l'unité de leur corps celle d'une communauté qui ne leur préexiste pas<sup>1136</sup>. A la ZAD de NDDL, la représentation ne s'adosse pas à une logique de constitution mais se borne strictement au mandat impératif qui permet de rendre physiquement présente une personne ou un groupe de personnes qui ne l'est

---

<sup>1134</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 14 mai 2013.

<sup>1135</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 12 décembre 2013.

<sup>1136</sup> Yves Sintomer, « Les sens... », op. cit., p.27.



pas. Elle facilite la prise de parole et les procédures de consentement mobilisées pour assurer la coordination des occupant-e-s uni-e-s par différentes formes d'association libre.



Mona Luth, La Freuze, ZAD de NDDL, septembre 2015.

La confrontation à celles et ceux qui monopolisent le débat, parlent simplement trop ou dérivent vers des échanges interindividuels et la relativisation de la « vérité » par l'insistance sur l'idée que chaque point de vue reflète une « réalité » différente, contribuent également, par effet de suggestion, à libérer la parole de celles et ceux qui n'osaient pas s'imposer. Des encouragements sont aussi souvent formulés au début des ateliers et des réunions ou même, si nécessaire, au cours de la discussion. Dans le cadre du contre-festival de

la chaîne humaine organisée par l'ACIPA, un débat sur le thème « Qu'est-ce que la victoire ? » réunit quelques centaines de personnes derrière la cuisine de la Chat-Teigne<sup>1137</sup>. Quelqu'un insiste : « Tous ceux, et toutes celles, qui veulent n'hésitez surtout pas à prendre la parole, même pour dire des bêtises, on est pas là pour se juger ». Il propose une manière de discuter : pour garantir l'accès à la parole un tour est mis en place ; pour limiter les effets de reconnaissance et les rapports de pouvoir qui peuvent les accompagner (les applaudissements de l'assemblée au discours d'un individu ou les huées, l'expression du soutien d'un groupe affinitaire contre un autre, etc.), on utilise les gestes que les mouvements altermondialistes ont emprunté à la langue des signes pour signifier l'accord et le désaccord, intervenir sur le contenu (rejoindre le tour de parole, faire une réponse directe) ou la forme (suggérer une amélioration technique) de la discussion.

L'usage de gestes, qui fait cependant l'objet de critiques (parce qu'il implique une formalisation et/ou parce qu'il peut favoriser les normes consensuelles de discussion contribuant, à l'instar de la communication non-violente, à la reproduction des inégalités d'accès à la parole), fait partie de tout un « travail de facilitation<sup>1138</sup> » de l'échange, selon l'expression communément employée, dont les principes sont connus de tou-te-s<sup>1139</sup>. Comme me l'explique Thomas, il a en effet très rapidement été mobilisé :

« Dès que les réunions ont dépassées dix personnes parce que, quand t'as vingt personnes qui te disent : « Ouais, ouais ! Moi je suis d'accord » et que ça revient vingt fois en réunion c'est juste super fatigant et tu perds du temps. Et comme en fait on passe beaucoup de temps à faire de la politique ensemble et donc beaucoup de temps en réunion, on est tous clairement conscients que c'est ce qu'il y a de plus efficace. Les oui en bougeant les mains, les non en bougeant les mains, les points techniques, les propositions, les réponses directes, tous ces signes font partie de notre manière quotidienne de communiquer<sup>1140</sup>. »

Les membres des collectifs qui l'utilisent – contrairement à ce qu'affirme Thomas, ce n'est en effet pas le cas de tous – s'y habituent parfois tellement que le geste vient remplacer le mot dans la vie quotidienne. Je fais ainsi remarquer à Jacob qu'il agite ses mains chaque fois qu'il veut manifester son accord même lorsqu'il s'agit de savoir ce qu'on mangera le soir.

Au Shakirail, l'usage des signes proposé par deux occupant-e-s a en revanche été rejeté parce qu'il était associé à une démarche militante et contrastait donc avec la logique propre à l'association. Comme me l'explique Philippe, « c'était des codes de réunions qui

---

<sup>1137</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

<sup>1138</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1139</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 10 septembre 2013.

<sup>1140</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

préexistent en fait. Le principal dans l'histoire c'était qu'on ait nos propres règles<sup>1141</sup> ». Dans les réunions hebdomadaires de Curry Vavart, la prise de parole est essentiellement organisée autour d'enjeux techniques, les questions sont traitées rapidement et les conflits sont évités par le rappel à la nécessité « d'avancer ». La plupart des personnes interrogées semblent rechercher cette efficacité. Nina m'explique ainsi que « ce que j'aime dans le collectif c'est que la communication est très factuelle. On s'embarrasse pas d'une théorie qui nuirait à l'action. Les controverses théoriques, on les a pas en réunion<sup>1142</sup> ». Alain me raconte encore que : « La première fois, la réunion ça m'a vachement impressionné. C'était hyper organisé avec des archétypes bien dessinés. J'ai trouvé ça super professionnel, pragmatique. Y a des plans, des mesures, en mode : « On fait ça comme ça : oui, non »<sup>1143</sup>. » Armel souligne cependant l'effet de clôture provoqué par la professionnalisation de l'activité de l'association :

« Quand quelqu'un débarque en réunion ça doit faire un peu peur. On a une ambiance un peu à nous et on a tellement de demandes que ça se fait un peu à la chaîne. Des fois c'est un peu le bordel. Pour intervenir faut pousser un coup de gueule, parce que c'est dur de donner un tour de parole. Si les gens sont un peu timides, je pense que c'est difficile parce que c'est un peu les grandes gueules qui... Bon, mais, c'est comme ça et puis, j'ai pas envie non plus de tomber dans le truc des signes là. Ça me fait un peu chier, je sais pas pourquoi<sup>1144</sup>... »

Les rôles tournent peu et si les référent-e-s et les usagers temporaires peuvent inscrire une question à l'ordre du jour, aucune modération de la parole n'est assurée. Seul le « président de séance », généralement Gaspard qui en a « l'habitude. C'est une facilité pour le collectif parce que je suis prof' donc j'ai une certaine façon de gérer la parole<sup>1145</sup> », assure la continuité logique de la réunion. Les participant-e-s se dissipent en effet très vite<sup>1146</sup> : ielles rient beaucoup, ielles interviennent spontanément, ielles parlent souvent tou-te-s en même temps. L'absence de modération et l'importance des « private jokes » - des plaisanteries se référant à des expériences partagées - favorisent la participation des membres actifs au détriment des usagers temporaires et des nouveaux venu-e-s et les personnalités les plus fortes qui coupent régulièrement la parole aux plus timides<sup>1147</sup>. Simone m'explique ainsi qu'elle « serai pour qu'on ait un bâton de parole parce que quand tout le monde parle en même temps je décroche<sup>1148</sup> ».

---

<sup>1141</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1142</sup> Entretien Nina, le Shakirail, 07 novembre 2014.

<sup>1143</sup> Entretien Alain, le Shakirail, 06 décembre 2014.

<sup>1144</sup> Entretien Armel, le Shakirail, 02 décembre 2014.

<sup>1145</sup> Entretien Gaspard, le Shakirail, 15 décembre 2014.

<sup>1146</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 07 mai 2014, 11 juin 2014, 10 septembre 2014.

<sup>1147</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 28 mai 2014, 11 juin 2014.

<sup>1148</sup> Entretien Simone, le Shakirail, 12 novembre 2014.

A la ZAD de NDDL en revanche, les conditions de la prise de parole sont au cœur des réflexions et des pratiques qui visent à prévenir l'émergence de structures de domination. La circulation des savoirs, des savoir-faire et de l'information, la subordination de la délibération à l'opposition formelle, doivent ouvrir l'accès au pouvoir d'interpréter et donc, de représenter le réel. Ce qui se joue dans l'organisation de la prise de parole, ce n'est pas tant la participation de chacun-e à la délibération, entreprise « utopiste<sup>1149</sup> » comme le souligne Ulysse et qui n'apporte rien *en soi*, mais la possibilité pour chacun-e de s'opposer à l'interprétation du réel qui la sous-tend et donc, de contester sa représentation. La délibération est ainsi traversée par une tension entre la nécessité de pouvoir déroger au monde commun, de pouvoir rompre avec l'idée du vrai et du juste qui s'était instituée pour dénoncer la reproduction de rapports de pouvoir, et la nécessité de parvenir à formuler des interprétations communes, à créer des certitudes, à reconstruire des représentations partagées sans lesquelles l'action et la coopération ne seraient pas possibles. Elle soulève ainsi la question du passage du singulier à l'universel.

Faire le « juste » pour dire le « vrai » : l'autorité du « groupe humain en tant que tel »

L'ouverture de l'accès au pouvoir de représenter le réel et donc, de contester sa représentation instituée, alimente un scepticisme qui menace l'univers de certitudes sur lequel la coopération se fonde. La relation de représentation se légitime en effet précisément par la nécessité d'intégrer l'expérience subjective dans la « continuité entre l'ordre de la société et l'ordre du gouvernement, (...) entre l'ordre de la convention humaine et celui de la nature<sup>1150</sup> ». L'abstraction de l'intérêt général repose sur l'assujettissement de l'individu à l'autorité souveraine chargée de la conservation du lien social et se présente comme une représentation objective des nécessités réelles. C'est par exemple au nom de l'« utilité publique » de l'aéroport, pourtant largement contestée par les opposant-e-s, que les terres de la « Zone d'Aménagement Différé » ont pu être préemptées. Étant donné le caractère conventionnel de la définition du bien commun, l'enjeu n'est en fait pas tant de savoir ce qui est vrai et faux, que de savoir ce qui doit être considéré comme vrai et faux en vertu d'un principe supérieur.

---

<sup>1149</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>1150</sup> Rancière (Jacques), *La haine...*, op. cit., p.45.

La définition du réel – des cadres du possible et de l'impossible qui bornent l'action - repose ainsi sur l'établissement d'un critère de jugement, « la spécification », la sélection d'un ensemble d'exigences à satisfaire, « qu'une personne ou un groupe donné met en place sur la base de ce qui (par ce qui, dans les termes duquel) juger (évaluer, régler) si une chose a une valeur ou un statut particulier<sup>1151</sup> ». Jonathan Havercroft montre ainsi que Thomas Hobbes légitime la monarchie absolue par la nécessité de garantir la paix et la sécurité des sujets. Ce critère de jugement permet au souverain d'arbitrer les « contentieux subjectifs » au nom des individus qui lui délèguent leur pouvoir décisionnaire afin d'assurer l'unité et la cohésion de la société<sup>1152</sup>. L'importance accordée à l'unité et à la paix reflète l'inquiétude que les guerres de religion ont suscité chez le philosophe qui consacre près de la moitié de son œuvre aux rapports entre la foi et la politique. La promotion d'un critère de jugement s'inscrit ainsi toujours dans un contexte historique spécifique et dépend de la position adoptée par les individus vis-à-vis des enjeux qu'il soulève.

Si la ZAD de NDDL est un effet d'aménagement, l'occupation de la zone manifeste une prise de position vis-à-vis de la politique du gouvernement capitaliste. L'autonomie politique s'oppose à la reproduction des relations d'interdépendance qui soutiennent les structures de domination. La perspective d'émancipation sur laquelle se fonde le critère de jugement propre aux occupant-e-s, reflète la généralisation de l'antagonisme : l'enjeu est toujours d'empêcher l'émergence de rapports d'autorité. En tant que principe partagé doté d'une légitimité incontestable, le critère de jugement se fonde ainsi sur les valeurs du groupe et sur sa « connaissance » du monde. Il repose sur un ensemble de significations sociales objectivées qui apportent « la certitude que les phénomènes sont réels et qu'ils possèdent des caractéristiques spécifiques<sup>1153</sup> ». Les différentes dominations contre lesquelles ils s'agit de lutter font l'objet d'une réflexion, et donc d'un travail de (re-)définition constant. L'objectivation de ces représentations, « le processus par lequel les produits externes de l'activité humaine atteignent à l'objectivité<sup>1154</sup> », s'appuie notamment sur l'échange d'expériences, la recherche de similitudes dans les formes d'assujettissement, dans les effets du gouvernement ou d'un rapport social spécifique (la domination patriarcale par exemple).

Lorsqu'un conflit éclate, le « principe d'équivalence par rapport auquel peut être établie la grandeur relative des êtres en présence<sup>1155</sup> », c'est-à-dire, par rapport auquel il est possible de déterminer ce qui, en fonction de leur position dans l'espace social, est du à

<sup>1151</sup> Havercroft (Jonathan), *Captive...*, op. cit., p.147.

<sup>1152</sup> *Ibid.*, p.70

<sup>1153</sup> Berger (Peter), Luckmann (Thomas), *La construction...*, op. cit., p.39.

<sup>1154</sup> *Ibid.*, p.120.

<sup>1155</sup> Boltanski (Luc), *L'amour...*, op. cit., p.79.

chacun-e, s'adosse à ce critère de jugement. En conséquence, le ressenti subjectif est fréquemment mobilisé pour restreindre la liberté d'action de l'autre. Les disputes qui divisent les occupant-e-s mettent ainsi généralement en jeu le rejet de l'intégration normative et le rejet de la violence qui sont aux fondements de la domination. Au mois de mai 2013, une dispute éclate au milieu d'un débat sur la répression<sup>1156</sup>. Un homme réagit à tout ce que les gens disent et leur coupe constamment la parole. Thomas intervient et lui explique que son comportement pose problème. L'homme répond qu'il le sait et qu'il s'en fout et continue à interrompre la discussion. Une femme s'énerve. Il se lève, nous traite « d'autoritaristes » et s'en va. Par effet de suggestion, la parole se libère et plusieurs personnes jusqu'ici silencieuses prennent part au débat. L'homme revient quelques minutes plus tard mais n'intervient plus. La semaine suivante, lors d'une réunion des habitant-e-s, une personne prévient qu'elle risque de partir si tout le monde se met à fumer à l'intérieur de la Gourbi<sup>1157</sup>. Un homme réagit. Elle se justifie en expliquant qu'elle ne supporte pas la fumée, ne veut pas subir les effets du tabagisme passif et vit ce comportement comme une violence. Les personnes concernées éteignent leur cigarette ou sortent la finir à l'extérieur. Je m'exécute aussi, bientôt rejointe par l'homme qui avait contesté ce qu'il associe à une norme d'hygiène autoritaire.

Ces deux exemples illustrent des situations de disputes très fréquentes. L'arbitrage entre les libertés individuelles penche généralement en faveur de la moindre oppression – de la moindre restriction d'agir. S'il est impossible pour quelqu'un d'assister à une réunion dans un espace fermé où la consommation de cigarettes est autorisée, il est possible pour les fumeurs d'assister à la réunion sans consommer de cigarettes ou de sortir le temps d'assouvir une envie trop pressante. S'il est impossible de s'exprimer lorsqu'une personne monopolise la parole, elle peut toujours intervenir tout en laissant de la place aux autres. La formalisation de la parole, sa distribution équitable, sont par ailleurs remises en question dès qu'elles se transforment en moyens d'oppression comme ce fut par exemple le cas dans le conflit suscité par la destruction de la barricade du chemin de Suez.

Projeter son ressenti subjectif dans la dimension des rapports sociaux de domination soulève un enjeu d'incarnation, de dé-singularisation<sup>1158</sup>. Les dénonciations mobilisent ainsi généralement la figure des autres : l'idée qu'« il y a plusieurs personnes que ça dérange ici<sup>1159</sup> », que « je ne suis pas la seule à penser ça », revient fréquemment. La valorisation de la

---

<sup>1156</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 08 mai 2013.

<sup>1157</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 14 mai 2013.

<sup>1158</sup> Boltanski (Luc), *De la justification...*, op. cit.

<sup>1159</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 10 mai 2013.

subjectivité ne suffit que rarement à justifier le désaccord. Luc Boltanski l'a bien montré, sans montée en généralité la dispute reste circonscrite à la relation interindividuelle. La matérialisation de la critique radicale de la représentation ne peut donc totalement renoncer à l'incarnation qui participe de la reconnaissance interindividuelle. Elle s'oppose en revanche à l'association de la représentation-incarnation (la *Repräsentation* conceptualisée par Hasso Hofmann<sup>1160</sup>) et de la représentation-mandat (*Vertretung*) qui légitime la distinction du corps des représentants de la multitude des représentés. La spécialisation du domaine politique ne repose en effet pas tant sur le principe du mandat comme l'affirment, selon Yves Sintomer, les militant-e-s des mouvements des places d'Occupy Wall Street et des Indignés<sup>1161</sup>, que sur son association à une logique d'incarnation. Hasso Hoffman et Didier Mineur l'ont bien montré, « l'autorisation n'est pas seulement (...) ce qui donne au représentant autorité sur les représentés, elle est bien plus fondamentalement ce qui fonde l'identité de principe des volontés des représentés et de la volonté du représentant, et ce qui les constitue en collectivité »<sup>1162</sup>. La relation de représentation repose sur un processus de constitution.

A la ZAD de NDDL, l'autorité est extériorisée mais n'est pas séparée du « groupe humain en tant que tel » représenté par chaque individu dont l'action engage une conception de « l'être humain en général<sup>1163</sup> ». Jonathan Havercroft observe à ce titre qu'« en parlant pour les autres, nous risquons toujours la possibilité d'être rejeté, d'apprendre que nous ne sommes pas d'accord sur nos jugements, de découvrir que nous sommes désaccordés<sup>1164</sup> ». Le scepticisme engendré par l'impossibilité « d'être toujours en harmonie avec les autres pratiquants de notre langage<sup>1165</sup> » alimente l'angoisse de la dissolution qui légitime la relation de représentation. La délégation du pouvoir de dire le vrai et le juste à une autorité chargée d'établir « un ensemble de définitions formelles et de règles relationnelles » doit permettre de cadrer l'échange interindividuel<sup>1166</sup>. Jonathan Havercroft ajoute cependant qu'« alors que notre accord sur le critère est ce qui rend la communication possible, la possibilité perpétuelle que nous puissions entrer en désaccord ou modifier notre critère est ce qui rend le langage pluraliste<sup>1167</sup> ». Or c'est précisément ce pluralisme qui inquiète « l'approche autoritaire du

---

<sup>1160</sup> Hofmann (Hasso), « Le concept... », op. cit., p.87.

<sup>1161</sup> Yves Sintomer, « Les sens... », op. cit., p.29.

<sup>1162</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.23.

<sup>1163</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.152.

<sup>1164</sup> *Ibid.*, p.157.

<sup>1165</sup> *Ibid.*

<sup>1166</sup> *Ibid.*, p.64.

<sup>1167</sup> *Ibid.*, p.158.

langage [qui] perçoit la contestation comme une menace à l'autorité<sup>1168</sup> » chargée de garantir le lien social.

Dans la perspective de l'autonomie, la norme est perpétuellement remise en question par le débat. Mais c'est précisément cette conflictualité qui réduit l'incertitude ontologique. Théo soutient ainsi l'idée que la confrontation permet à l'individu de juger des effets de ses paroles et de ses actes et alimente la confiance réciproque des occupant-e-s :

« C'est hyper dur en soi mais ça a un côté trop chouette parce que derrière t'as confiance dans les relations que tu créé... En gros, je sais que si je déconne un jour, que je dis de la merde, bah j'ai confiance pour que les copains et copines me disent : « Attends là ton projet ou ce que tu dis, c'est nul, c'est crade, c'est dégueulasse, c'est violent... » Enfin, tu vois ? Et j'ai pas envie d'être comme ça et du coup j'ai besoin qu'il y ait des gens avec qui je puisse créer des ponts de relations et qui puissent corriger ces tirs que j'ai pas envie de faire. Parce que des fois en étant dominant, on voit pas ce qu'on fait et l'impact qu'on a. Et du coup, c'est pas de la fausse modestie ou de l'empathie, ça fait un peu chier mais c'est nécessaire, je pense, d'en passer par là. Du point de vue de l'oppressé-e c'est hyper dur quoi de... de dire : « Ton comportement il est pas acceptable là, tu te rend pas compte de ce que tu m'as fait subir ». Déjà ça te fait trop chier que la personne elle vienne te dire ça... enfin, je veux dire que ça te fait violence mais en même temps c'est ça qui te nourrit et te fait changer. C'est grave émancipateur<sup>1169</sup> ! »

Le dire vrai de la parrhésia, fondé sur le choix de la bonne ou de la mauvaise foi vis-à-vis de l'action « juste », légitime une forme d'autorité qui reste ancrée aux interactions de la vie quotidienne. Irvin insiste sur la confiance créée par la possibilité permanente de conflit :

« J'ai des trucs ici encore que je voudrais changer. Hier, j'avais envie de voir des gens pour discuter. J'y vais en vélo avec l'idée de m'incruster. Je passe devant. Je vois qu'il y a des gens qui discutent, peut-être des invités... Je suis passé deux fois, et je me suis dit : « Ah non, peut-être qu'ils ont pas envie de me voir. C'est pas le bon moment ». J'ai été rattrapé par quelque chose qui me pourris ma vie en société d'habitude, ce manque de confiance... Alors que c'est pas comme ça ici... Si tu gêne les gens ils vont te le dire. En tout cas, j'ai l'impression qu'ils vont te le dire<sup>1170</sup>. »

Le doute qui peut émerger de la confrontation entre les subjectivités ne doit donc pas faire l'objet d'une généralisation abusive. Comme l'ont montré les philosophes du langage ordinaire à la suite des travaux de Ludwig Wittgenstein, le doute est généralement résolu par la référence à un ensemble d'hypothèses permettant de contextualiser l'incertitude<sup>1171</sup>. En d'autres termes, ce genre de situations ne mettent pas en jeu l'existence du monde mais la validité de nos jugements dans des circonstances particulières. Les débats et les délibérations

---

<sup>1168</sup> *Ibid.*

<sup>1169</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>1170</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1171</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.145.



sont d'ailleurs toujours cadrés soit, de manière informelle, par le rappel à « ce dont on parle là », soit, de manière plus formelle, par la définition préalable du thème de la discussion. Tous les ateliers, les réunions, les rencontres ponctuelles auxquels j'ai assisté commencent par l'explication des raisons pour lesquelles ils avaient été organisés (à l'exception des rendez-vous réguliers comme la réunion des habitant-e-s dont les fonctions de coordination sont déjà reconnues) et des recherches effectuées par les personnes initiatrices sur le sujet débattu. Fréquemment, un moment est aussi consacré à la consultation des participant-e-s : pourquoi sont-elles venues ? Quelles sont leurs attentes ? Quels éléments associent-elles au sujet de la discussion ? Quels en sont pour elleux les enjeux ? Lorsque, dans d'autres situations, le doute persiste, il est toujours possible de changer de perspective. En alimentant la comparaison permanente de situations particulières, de ressentis individuels et de points de vue, la délibération remplit ainsi une fonction de stabilisation des représentations de l'expérience partagée.

L'action est, de fait, toujours un pari sur une réalité qui se manifeste rarement par des contraintes sensibles et souvent par le jugement des autres<sup>1172</sup>. Dire n'est pas faire mais faire (ré-)agir. Le sens des mots ne se réfère ni à la nature des objets, ni à la représentation qui en est donnée par le signe, il est « gouverné par leur usage<sup>1173</sup> », il n'émerge qu'en rapports. Le désaccord conduit donc les individus à se référer aux exemples fournis par des situations d'interactions similaires pour évaluer les effets des mots choisis et les enjeux des interprétations qu'ils engagent. Le critère de jugement se produit ainsi dans la dispute entre « deux individus autoritaires qui [en] sont eux-mêmes la source de confirmation » puisqu'ils engagent tout à la fois le cadre de pertinence et les effets sociaux de leurs interprétations, et la forme même de l'échange<sup>1174</sup>. Éclaircir le critère de jugement c'est se mettre d'accord sur les conditions minimales de l'association ; il ne s'agit pas, comme le montre Ludwig Wittgenstein, d'« un accord dans les opinions mais dans la forme de vie<sup>1175</sup> ». Jacob remarque d'ailleurs que la majorité des conflits portent sur « des histoires de sensibilités », qu'« en fait, le truc c'est qu'il y a pas d'objectivité », qu'on ne sait pas toujours « ce que ça fait exactement de cultiver ou quoi », et que les débats portent donc essentiellement sur « une question de

---

<sup>1172</sup> « Du fait que toute action est symboliquement médiée, son degré de pertinence face à la réalité n'est qu'une affaire de temporalité, de circonstance et de jugement – ce qui invite à interpréter toute action comme le fruit d'une rencontre, nécessairement imprécise et variable, mais pouvant connaître des parcours opérationnels fort divers, entre un sens et un environnement. C'est dans ce sens liminaire que l'égaré imaginaire est consubstantiel à l'action. Il n'y a pas d'adaptation parfaite à l'environnement, il n'y a qu'un différentiel d'accords et de désaccords plus ou moins marqués dans leurs conséquences. » Martuccelli (Danilo), « Penser l'intermonde... », op. cit., p.437.

<sup>1173</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.153.

<sup>1174</sup> *Ibid.*, p.154.

<sup>1175</sup> Wittgenstein (Ludwig), *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard, 2014, §241 cité par *Ibid.*, p.156.

rapports de domination », sur la question des effets de telle ou telle pratique sur les relations qui unissent les individus humains et non-humains<sup>1176</sup>.

Dans le mouvement même par lequel elle les remet en question, la confrontation entre les subjectivités donne lieu à l'institution de nouvelles normes. Les expressions spécifiques qui se développent à la ZAD de NDDL mettent ainsi fréquemment en jeu les effets sociaux du langage. La substitution du « salut » familial (et révolutionnaire) au « bonjour » bourgeois ne relève pas de la simple esthétique : il engage une relation à l'autre, expliquée à tous les nouveaux venu-e-s qui peuvent d'ailleurs éprouver le dédain de certain-e-s occupant-e-s pour le « bonjour » traditionnel. La justification de cet usage, qui s'est développé volontairement, est explicitement de s'opposer à l'atomisation des relations sociales dans les sociétés capitalistes en gratifiant chacun-e d'un respect qui n'est pas par la position qu'elle occupe dans les rapports de domination. Le rejet de la relation de représentation au profit de la préservation de l'état de multitude n'aboutit donc pas à l'anomie. Il participe à l'émergence de formes d'organisation sociale basées sur la confrontation entre les subjectivités, c'est-à-dire, à la formation d'un « être-en-commun » déterminé par les effets sociaux de l'interaction contre l'émergence d'une identité sociale séparée, d'un « être-commun<sup>1177</sup> ».

### **III. Le commun sans la communauté : la souplesse et la labilité des formes d'association**

#### Structurations fragmentaires : les manifestations du collectif

L'analyse sémantique du corpus a montré que la notion de « commun » (105 occurrences) est fortement associée au partage des « ressources » (14 associations à « terre », « bien », « infrastructure ») et aux pratiques du « politique » (3 associations), plus spécifiquement de l'« assemblée » (5 associations) et de l'« autogestion » (7 associations). La production du « commun » est ainsi conçue comme un « projet » (4 associations), un processus de « construction » (5 associations) des conditions de l'autonomie par la mise en commun des « usages » et des « pratiques » (6 associations) d'individus marqués par la diversité de leurs « désirs » (7 associations) (voir annexe 6 – Graphe 7). Les aut-eur-ice-s de

---

<sup>1176</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1177</sup> Dardot (Pierre) Laval (Christian), *Commun...*, ZAD de NDDL, p.277.

l'analyse « Construire l'avenir sans aéroport » reviennent ainsi sur les préparatifs de l'hiver 2014 en insistant sur la dimension politique des pratiques de mise en commun des ressources :

« Toutes ces infrastructures communes que nous construisons visent à l'autonomie politique, à la construction d'un mouvement qui, d'une part, combat les logiques marchandes, gestionnaires et policières ; et qui, d'autre part, cherche à construire des lieux, à esquisser des communes, à habiter des territoires d'où il est possible de s'en affranchir. (...) C'est l'hiver sur la ZAD, saison pour récolter le bois dont ce bocage regorge. Une série d'assemblées ont permis de s'organiser collectivement autour de cet enjeu autant pour le bois de chauffe que pour le bois d'œuvre. Différents besoins, projets, envies et réflexions ont émergé. (...) Ainsi, ces assemblées, entamées en novembre dernier, ont réuni des personnes intéressées par le bois de chauffage pensé sur le long terme, etc. Les premières discussions sont aussi parties de nos savoirs faire et de nos expériences mis en commun. Systématiquement, nos rendez-vous et chantiers ont été expliqués dans les différentes assemblées du mouvement et annoncés dans le ZAD news<sup>1178</sup>. »

Le lien établi entre la production du « commun » et la diversité des intérêts et des désirs des individus participe d'une manière particulière de penser les unités sociales : la catégorie sémantique « autonomie » est deux fois plus fréquemment associée à la notion de « collectif » (6 associations) qu'à celle de « communauté » (3 associations). Toutes deux sont fortement associées au « combat » (respectivement 19 et 15 associations) politique. La notion de « communauté » est cependant principalement employée dans le segment contenant les messages de solidarité adressés aux mouvements pour l'autonomie des minorités culturelles et sociales et se réfère à la manière dont elles définissent leurs modes d'organisation (voir annexe 6 – Graphe 8). Nombre de ces messages s'adressent ainsi, par exemple, aux militant-e-s Zapatistes qui mobilisent dans leurs discours la notion de « comunidades » pour qualifier les localités sociales engagées dans la lutte.

Mais l'usage de ce terme reste, dans le cadre de l'occupation de la ZAD de NDDL, relativement marginal (45 occurrences) par rapport à la notion de « collectif » (172 occurrences). En tant que substantif (74 occurrences), elle désigne des logiques d'association souples et électives autour d'activités ou de modes de vie et de lutte. En tant qu'adjectif (98 occurrences), elle renvoie à l'idée de mise en commun des ressources et des pratiques. La notion de « collectif » ne se réfère donc pas à une identité particulière mais met plutôt l'accent sur le « partage » (8 associations) et la « solidarité » (15 associations) qui unissent les occupant-e-s (voir annexe 6 – Graphe 9). C'est autour de ces valeurs que l'assemblée Sème ta ZAD s'est par exemple constituée :

---

<sup>1178</sup> Les maçons du ciel, quelques jeunes pousses de la ZAD, quelques vieilles branches, les passeurs d'embûches, les feux de tout bois, les scieurs de long terme, « Construire l'avenir... », op. cit.

« Nous sommes nombreux à défendre cette terre pour qu'elle ne soit pas dévastée et nous continuerons à la défendre pour qu'elle ne redevienne pas un produit marchand pollué. Nous voulons que l'eau, la terre, se loger, se nourrir sainement, soient accessibles et gratuits pour toutes et tous. Nous invitons les personnes engagées dans ces combats, à créer des agri-collectifs autonomes et solidaires sur la ZAD, pour que nous développions ensemble, progressivement, notre autonomie alimentaire et notre diversité culturelle. C'est la multitude des cultures, des expériences de vie et de lutte qui font la richesse de la ZAD<sup>1179</sup> ».

De manière générale, les « échanges » (48 occurrences), fréquemment associés à l'« autonomie » (4 associations), sont pensés comme des « rencontres » (6 associations) entre « individus » (5 associations) et « groupes d'individus » (10 associations) dont la « réflexivité » (12 associations) est le moteur (voir annexe 6 – Graphe 10). Elle marque le caractère processuel d'une élaboration du commun fondée sur le « débat » (53 occurrences), la « confrontation » (7 associations) et le « partage » (22 associations).

La critique radicale de la représentation oppose en effet, je l'ai montré, la libre association des individus à l'unification de la multitude dans le corps souverain. L'organisation du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL n'est pas régie pas une structure, un « ensemble systématique [et *sécularisé*] d'éléments dont le fonctionnement dépend de la logique relationnelle instituée entre eux<sup>1180</sup> ». Les dispositifs de médiation collective ne sont pas intégrés dans un système d'échanges fonctionnels. Subordonnés à la tension qui oppose la position nihiliste et la position littérale, ils participent d'une logique de fragmentation du pouvoir qui empêche l'émergence d'une autorité dotée, au nom de la volonté générale, d'un véritable pouvoir décisionnaire. Si l'organisation sociale fait l'objet d'une structuration, que des règles d'action instituées guident les routines économiques et politiques, elle est largement infléchie par le prisme réflexif de l'interaction : les comportements destinés à prévenir l'émergence de statuts de pouvoir et de structures de domination alimentent un mouvement perpétuel de construction et de déconstruction des relations qui lient les groupes et les dispositifs de médiation collective.

La formation de l'être-en-commun du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL résonne avec l'organisation des « sociétés mélanésiennes » fondées sur l'association de différents groupes « autonomes économiquement » et égaux entre eux « en termes de statuts politiques<sup>1181</sup> ». Marshall Sahlins montre ainsi que « le plan tribal est segmentaire - celui de

<sup>1179</sup> L'Assemblée Paysanne Sème Ta ZAD, « Appel à occupations... », op. cit.

<sup>1180</sup> Dekens (Olivier), *Le structuralisme*, Paris, Armand Colin, 2015, coll. « 128 », p.87.

<sup>1181</sup> Sahlins (Marshall D.), « Poor Man, Rich Man, Big Man, Chief: Political Types in Melanesia and Polynesia », *Comparative Studies in Society and History*, avril 1963, vol.5, n°3, pp.285-303, p.287.

segments non-intégrés politiquement » et se distingue des organisations pyramidales polynésiennes dont les différents groupes apparaissent « comme des subdivisions d'un corps politique plus inclusif. Les plus petites unités sont intégrées dans une unité plus large à travers un système de classement entre groupes, et le réseau des chefs représentants de ces subdivisions correspond à une structure politique coordonnée<sup>1182</sup> ». Les sociétés mélanésiennes sont donc marquées par l'indépendance qui caractérise leurs différents fragments. Contrairement aux sociétés polynésiennes fondées sur une relation de représentation, aucune « chaîne de commande » ne « subordonne les plus petits chefs et groupes à un plus grand, sur la base d'un classement social inhérent, faisant des blocs locaux et des solidarités personnelles (indépendantes en Mélanésie) de simples parties dépendantes de la grande chefferie polynésienne » dirigée par les « détenteurs de titres » à gouverner<sup>1183</sup>. Dans le modèle segmentaire, les relations d'échanges et les structurations collectives sont toujours dépendantes d'un « plus bas niveau d'organisation en factions<sup>1184</sup> », de l'« activité fractionnelle subversive<sup>1185</sup> » des groupes d'intérêt concurrents. Lorsque je lui demande ce qui a selon lui le plus d'importance, le plus de valeur dans la vie du mouvement d'occupation, Thomas me répond ainsi que :

« Bah, y a un truc clair ici c'est qu'on est pas un collectif. Le collectif ZAD, il existe pas. On a jamais signé un tract « la ZAD ». On a signé UNE fois un texte « le mouvement d'occupation » et c'était un texte qui disait clairement qu'on voulait pas que les Verts fassent une tentative de récupération de la manif du 17 novembre. Mais sinon, si tu regarde bien, tous les textes qu'on écrit, ils sont signés « des habitantes et habitants de la ZAD », des... tu vois ? Et ça c'est un truc qui est en fait une base commune. C'est-à-dire qu'on a pas envie d'être un collectif avec un porte-parole, des trucs comme ça<sup>1186</sup>... »

Précisément, le commun du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL repose sur les formes d'association qui émergent de la tension entre la nécessité de la mise en commun et le droit de déroger au monde commun. Pierre Dardot et Christian Laval distinguent ainsi le « principe politique d'une coobligation pour tous ceux qui sont engagés dans une même activité » d'un principe d'appartenance indépendant de cette activité<sup>1187</sup>. En opposant l'« être commun » de l'identité partagée à l'« être-en-commun » comme activité de mise en commun des « paroles », des « pensées » et des « actions », ils souhaitent en effet « établir que, pour autant que le commun relève exclusivement des pratiques de l'usage collectif, il ne peut

---

<sup>1182</sup> *Ibid.*

<sup>1183</sup> *Ibid.*, p.294.

<sup>1184</sup> *Ibid.*, p.292.

<sup>1185</sup> « Faction », CNRTL. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/definition/faction>

<sup>1186</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1187</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.22.

qu'exclure catégoriquement toute *ontologie du commun*<sup>1188</sup> ». Le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL ne s'appuie pas sur l'existence d'une « communauté » préexistante à la lutte, il ne cherche pas à reconstituer une unité fantasmée ou à palier à son absence par la création d'une « société » fondée par une représentation conventionnelle. L'être-en-commun des occupant-e-s repose entièrement sur l'ancrage communicationnel de la vie quotidienne, sur un mouvement d'institution perpétuel, ne « doit son existence [qu']à une activité soutenue et continue de mise en commun<sup>1189</sup> ». Si les analyses et les tribunes publiées par les occupant-e-s ne sont (à quelques exceptions près) jamais signées collectivement, c'est parce que la tension qui oppose la position nihiliste à la position littérale prévient la formation d'une « voix commune » incarnée par un porte-parole. Une tribune diffusée sur la zone quelques jours après l'annonce de la victoire du « Oui » au referendum du 26 juin 2016 souligne la différence entre ce mode de fonctionnement et la logique propre à « l'idéal de démocratie<sup>1190</sup> » :

« Puisqu'il est impossible de valider un texte au nom de l'ensemble de tous les occupants et occupantes de la zad, l'on ne s'exprime pas au nom du mouvement d'occupation, mais seulement depuis le mouvement. Nous allons toutefois nous risquer à assumer un « nous » de temps à autres, lorsque des affirmations nous semblent faire consensus au sein du mouvement d'occupation. (...) Pour être clairs : **Nous sommes en désaccord avec l'idéal de démocratie.** (...) C'est toujours un grand débat de savoir s'il faut rejeter un terme trop connoté, trop galvaudé, ou s'il faut au contraire se le réapproprier. Dans le mouvement d'occupation de la zad, c'est le rejet de ce terme qui l'emporte nettement. Il faut pour expliquer cela aborder un peu de sémiologie, pour dégager ce qu'il y a de dérangeant dans le sens commun du mot « démocratie ». Étymologiquement, « démocratie » signifie : « le gouvernement du peuple par le peuple ». Or 1) l'on n'a aucune envie de gouvernement, même pas d'un gouvernement qui serait « notre propre gouvernement », et qui produirait des décisions qu'il faut respecter [ndp : injonction qui s'inscrit souvent dans un rapport autoritaire]. (...) 2) Ensuite, « le peuple » est un terme unifiant, alors qu'en fait on est très différents les uns des autres. Même si ça ne rend pas la vie parfaitement paisible et harmonieuse, nous préférons voir nos différences et désaccords aussi comme une richesse. De là dépend la richesse du débat, de l'intelligence collective, la diversité des tactiques dans la lutte et aussi, la richesse de la vie. 3) Certes, l'on peut dire qu'il existe des peuples sans États, et qui représentent le tissu des liens sociaux que peuvent procurer le partage d'un territoire, d'un paysage, d'une certaine histoire commune, d'une certaine culture, d'un certain langage... Mais ces peuples là n'ont en fait pas besoin de se définir avec précision pour exister, et s'ils se nomment et se revendiquent, c'est surtout pour tenter de s'opposer aux logiques englobantes des États<sup>1191</sup>. »

La logique gouvernementale de la « vraie démocratie » que les aut-eur-ice-s associent à une « domestication » s'oppose ainsi à « l'auto-organisation en horizontalité », à

<sup>1188</sup> *Ibid.*, p.276-277.

<sup>1189</sup> *Ibid.*, p.236.

<sup>1190</sup> Des habitant-e-s de la zad, « En quoi... », op. cit.

<sup>1191</sup> *Ibid.*

« l'anarchie » qui, bien qu'elle ne soit pas revendiquée par tou-te-s les occupant-e-s, est au principe de « l'organisation de la vie sur place<sup>1192</sup> ». Les quelques « grandes décisions » prise par le mouvement d'occupation, parfois en lien avec les autres composantes de la lutte comme dans le cas de la détermination des « 6 points pour l'avenir de la ZAD<sup>1193</sup> » qui stipule « les bases communes nécessaires pour se projeter sur la ZAD une fois le projet d'aéroport définitivement enterré », reposent sur « de longs processus de discussions (de deux hivers successifs concernant les 6 points, par exemple), et leur efficacité tient davantage à la façon dont les idées ont été discutées et débattues, à la façon dont elles ont été infusé dans différents groupes, à la façon dont chacun à pu se les approprier, qu'en un simple texte final qui ferait autorité<sup>1194</sup> ». La prédominance de la forme affinitaire, tempérée par les dispositifs de médiation collective, répond à l'idéal de l'échange non-contraint des individus engagés dans une activité commune garantie par une forme d'organisation qui « ne rassemble jamais tous les habitant-es de la zad<sup>1195</sup> », une vie quotidienne marquée par l'influence de l'informel.

## Faire commune : l'unité à venir

Les défis soulevés par la faiblesse relative de l'intégration des différents segments qui composent le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL (groupes affinitaires, groupes d'habitation et d'activités, dispositifs de médiation collective, etc.), alimentent cependant la critique formaliste défendue par les tenant-e-s de la position littérale. La dynamique scissionnaire impulsée par les socialisations affinitaires et conflictuelles favorise en effet les dissociations. En décembre 2013, une des rencontres sur les violences ordinaires est interrompue par un conflit opposant deux personnes autour de la consommation de cigarettes dans les espaces clos<sup>1196</sup>. Une femme demande à ce que la réunion soit non-fumeur pour que tout le monde puisse y assister. Un homme réagit en demandant à ce que la cigarette soit autorisée pour que tout le monde puisse y assister. Contrairement à ce que j'avais observé dans les situations précédemment citées, aucun principe d'équivalence (la moindre oppression) n'est reconnu par l'assemblée. Le critère de jugement est mobilisé alternativement par les deux occupant-e-s, le désaccord subsiste et la réunion prend fin. La

---

<sup>1192</sup> *Ibid.*

<sup>1193</sup> Les différentes composantes du mouvement de lutte contre l'aéroport et son monde, « Les 6 points... », op. cit.

<sup>1194</sup> Des habitant-e-s de la zad, « En quoi l'organisation... », op. cit.

<sup>1195</sup> *Ibid.*

<sup>1196</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 20 décembre 2013.

rupture de l'accord sur le critère de jugement et le principe d'équivalence risque alors de convertir l'adversité morale et/ou politique en une opposition belliqueuse<sup>1197</sup>.

Ce type de situations reste cependant relativement rares. Plus généralement, la subordination de la délibération aux procédures de consentement et la critique nihiliste de l'organisation, augmentent la difficulté à prendre des décisions reconnues par tou-te-s les occupant-e-s. Malgré l'important niveau de formalisation de l'activité de l'association, les membres du Shakirail font face à des défis similaires. Martin souligne que la subordination des procédures de délibération au consentement et à l'absence d'autorité compliquent aussi l'exécution de la contrainte :

« Souvent, les réunions elles sont à titre informatif. La personne va dire : « Voilà moi je vais faire ça » et du moment que personne ne s'élève contre ça sera fait. Et même si quelqu'un s'élève, ça va débattre... on peut éventuellement repousser le débat, mais si quelqu'un a vraiment le désir de faire quelque chose, il va quand même le faire et après, ça va créer une scission ou alors tout le monde va se rallier à sa cause, pas par lassitude, mais parce que bon, voilà c'est fait quoi. Donc c'est pas si évident de s'opposer sur quelque chose. Y a des grands axes sur lesquels on aura beau débattre, c'est intéressant, mais ça sera difficile de s'opposer à ce que la personne pourra quand même faire<sup>1198</sup>. »

Céline interprète la faiblesse des dispositifs de médiation collective et les difficultés d'intégration et de coordination des individus comme un enjeu de constitution :

« La question pour moi elle a commencé à se poser quand on a commencé à s'institutionnaliser parce qu'on était plus en opposition. Pour être ensemble, on devait être pour une construction. Le fait qu'au début de notre histoire on ait pas écrit un texte, qu'on ait pas écrit pourquoi on voulait être ensemble, mis à part squatter, pour moi ça a été une erreur. Et... petit à petit, cette erreur, d'autres gens la voient. Peut-être que tout le monde pense pas qu'on aurait dû écrire un truc, mais beaucoup se disent qu'on a loupé quelque chose en ne définissant pas un tout petit peu nos contours. Parce que si Curry Vavart c'est de l'expérimentation sans arrêt, et c'est sûrement le terme qui le définit le mieux, c'est aussi un endroit pour moi, un collectif, qui n'a plus de cœur, qui n'a plus un centre de personnes, une énergie commune... Je pense que c'est dû au fait qu'il n'y ait pas de culture commune qui se soit créée. Celle qui s'est créée est beaucoup basée sur la bonne blague, un rapport léger aux choses, un rapport à l'autorité assez vague. On passe entre les gouttes disons... On s'arrange comme on peut avec l'institutionnalisation, mais elle est de plus en plus importante<sup>1199</sup>. »

Ulysse s'inquiète ainsi de ce que deviendra le mouvement d'occupation si le projet d'aéroport était abandonné : « On arrive là au problème de l'absence d'objectifs communs. A partir du moment où le groupe a pas d'objectifs communs, la solution la plus simple pour

<sup>1197</sup> Mouffe (Chantal), « Politique et agonisme », *Rue Descartes*, 2010/1, n° 67, pp.18-24, p.19.

<sup>1198</sup> Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1199</sup> Entretien Céline, le Shakirail, 11 décembre 2014.



rester unis, c'est de trouver un bouc émissaire<sup>1200</sup>. » Thomas inscrit cette situation dans un processus à long terme qui requiert un travail conscient de constitution de la part des opposant-e-s :

« J'ai envie de développer encore ce qu'on est en train de vivre ici, c'est-à-dire le côté heu... être une mouvance organisée. Pour être capable d'en sortir de la force. L'une des limites de la ZAD c'est justement qu'on arrive pas à avoir de vraies positions communes. Pour moi... Je trouve... J'aimerais bien qu'on arrive, en même temps, à assumer d'être divers, d'être pleins de voix différentes, et, dans certaines circonstances, d'être un groupe, heu... clair, identifiable. Voilà et je trouve qui a encore vachement à faire. Du temps, plus encore<sup>1201</sup>... »

La solution réside, selon Irvin, dans la mise en place d'un « principe fédératif » qui rappelle les logiques de formalisation de l'activité de colportage suggérées par Ulysse et Sigurd :

« Ce que je recherche moi, c'est un peu ce principe fédératif de considérer que oui y a des différences, que les gens sont différents, qu'ils s'organisent pas de la même manière et qu'on a la possibilité de développer des réseaux par affinités et une sorte de fédération de groupes affinitaires. C'est-à-dire qu'on peut partir de l'idée que tel groupe affinitaire a tel mode de fonctionnement, tel autre groupe a tel mode de fonctionnement, mais qu'il peut y avoir une intelligence collective qui fait que tout ça se fédère<sup>1202</sup>. »

Dans une analyse, publiée en juin 2015, des occupant-e-s de la ZAD de NDDL, insistent quant à elles sur la nécessité d'une direction commune :

« Pour l'instant, nous avons en partage le refus d'un aéroport. Si nous en restons là, nous sommes condamnés à disparaître en tant que mouvement au moment de l'abandon du projet contre lequel nous nous organisons. C'est en faisant naître parmi nous un horizon commun vers lequel cheminer que nous serons capables d'empêcher la reconquête de ce territoire par la métropole<sup>1203</sup>. »

Les aut-eur-ice-s, qui renouent là avec le principe de gouvernement, suggèrent d'instaurer un système de « communaux » assurant « un décrochage durable de ce territoire vis à vis des pouvoirs institués<sup>1204</sup> ». C'est d'ailleurs cette tribune qui inspire la réflexion de Céline sur la nécessité de créer une culture commune aux membres du Shakirail<sup>1205</sup>.

---

<sup>1200</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>1201</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1202</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1203</sup> Anonymes, « De la ZAD aux communaux... », op. cit.,

<sup>1204</sup> *Ibid.*

<sup>1205</sup> Entretien Céline, le Shakirail, 11 décembre 2014.

« L'idée de *commune*<sup>1206</sup> » n'est pas « un terme communément partagé et fortement en usage aujourd'hui sur la Zad » mais revient fréquemment dans les réflexions sur l'avenir de cette expérience. Inspirée par « le long héritage des communes révolutionnaires des siècles passés », elle renvoie à « la forme de vie commune qui lie inextricablement les habitants et le territoire<sup>1207</sup> », « un ensemble d'êtres humains sur un espace donné qui reprennent en main leur existence et tentent de rompre avec l'ordre social et économique à l'œuvre<sup>1208</sup> ». La volonté de « faire commune » doit succéder aux « surgissements éphémères des mouvements sociaux » qu'elle prolonge<sup>1209</sup>. Elle se distingue en cela de l'ambition propre à la TAZ, restreinte au « temps d'une lutte spécifique, d'une fête ou d'une aventure<sup>1210</sup> ». Si toutes les analyses qui mobilisent l'idée de « commune » ne renouent pas avec un principe de gouvernement (la définition d'un « horizon commun vers lequel cheminer<sup>1211</sup> »), il s'agit cependant d'instituer « des lignes claires et des énoncés communs » permettant d'organiser la vie collective sur des « repères qui ne soient pas « perpétuellement remis en débat » » et de « délimit[er] des tâches communales (...) nécessaires à son fonctionnement, absolument profitables à tous et toutes, et dans lesquelles personne ne souhaite se spécialiser » en s'appuyant sur les efforts déjà existants de mise en commun des ressources et des pratiques et sur les dispositifs de médiation collective, notamment de diffusion de l'information<sup>1212</sup>.

Dans cette perspective, le commun s'« invente », se « crée » à partir de l'expérience partagée de la vie quotidienne et de la lutte et la recherche de similitudes dans les formes d'assujettissement et les besoins<sup>1213</sup>. Le texte d'appel aux « Rencontres sur la commune » se réfère ainsi à la « *créolisation* » opérée par les villages Marrons « dans la rencontre entre des individus qui furent arrachés à des cultures multiples et diverses » et la Commune « *insurrectionnelle* » de Paris où s'« agrégeaient tous ceux que l'exode rural avait arraché à leur territoire<sup>1214</sup> ». Toujours pensée comme une forme d'association de la multitude contre l'unification imposée par la relation de représentation, la commune doit « articuler l'un et le multiple » en reliant les « mondes irréductibles et singuliers » qui la composent<sup>1215</sup>.

<sup>1206</sup> Anonymes, « Ébauche pour la commune », ZAD de NDDL, août 2015.

<sup>1207</sup> Anonymes, « Rencontre sur la commune. 31 mai-04 juin 2016 sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes », ZAD de NDDL, 22 mai 2016.

<sup>1208</sup> Anonymes, « Ébauche... », op. cit.

<sup>1209</sup> Anonymes, « Rencontre sur la commune... », op. cit.

<sup>1210</sup> Anonymes, « Ébauche... », op. cit.

<sup>1211</sup> Anonymes, « De la ZAD aux communaux... », op. cit.

<sup>1212</sup> Anonymes, « Ébauche... », op. cit.

<sup>1213</sup> Anonymes, « Rencontre sur la commune... », op. cit.

<sup>1214</sup> *Ibid.*

<sup>1215</sup> *Ibid.*

Dans le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL, les logiques de circulation des ressources sont ainsi liées à des formes d'association (affinitaire et collective) mises en jeu par la tension qui oppose la position nihiliste et la position littérale de l'autonomie. Dans *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Pierre Dardot et Christian Laval appréhendent le « commun » comme un « principe politique », la logique à travers laquelle les rapports d'obligation qui lient « ceux qui ont des « charges en commun » » sont réfléchis<sup>1216</sup>. La thèse naturaliste, dominante en économie, associe le ou les commun(s) à un ensemble de ressources qui seraient « par nature » inappropriables. La théorie des relations sociales de propriété que j'ai mobilisé dans le Chapitre 1 montre pourtant que le droit de propriété ne renvoie jamais aux qualités du bien ou de la personne qui le possède, mais à des enjeux politiques, des mécanismes de qualification et de disqualification qui veillent sur la distribution des ressources<sup>1217</sup>. Le droit d'exclusion associé à la propriété privée et le devoir d'inclusion associé à la propriété commune ne préexistent pas aux rapports sociaux. S'émanciper des relations d'interdépendance à travers lesquelles le gouvernement capitaliste se perpétue engage donc une réorganisation des modes d'accès aux ressources par le biais d'une action politique concertée, c'est-à-dire, une activité d'institution et de destitution des normes sociales par la délibération collective. La question de l'organisation est donc première.

Tou-t-e-s les occupant-e-s de la ZAD de NDDL défendent l'autodétermination individuelle et collective. La forme affinitaire prédomine dans la vie quotidienne d'un mouvement marqué par le principe de l'association libre. Cette forme de vie se manifeste par la subordination de la délibération à des procédures d'accord (participation volontaire à la sélection des outils et des thèmes de la discussion – ordre du jour, usage de gestes, tour de parole, etc. –, opposition formelle, etc.). Si le tirage au sort, qui permettrait pourtant de répondre à une partie des problèmes soulevés par la critique de la compétence politique n'est pas institué (sauf dans certaines pratiques de justice, j'y reviendrai), c'est ainsi parce que, comme le remarque Yves Sintomer à la suite de Bernard Manin, « l'idée du *consentement* » qui s'est imposée au fil des révolutions modernes guide la prise de rôle<sup>1218</sup>. La participation volontaire, fondée sur le « désir d'exercer le pouvoir » et la « compétence<sup>1219</sup> » reproduit, dans une moindre mesure cependant, le mécanisme de qualification méritocratique dénoncé par les partisan-ne-s de la position nihiliste. C'est la raison pour laquelle la radicalisation de la logique du consentement au profit de l'absence de tout dispositif de médiation collective ne

---

<sup>1216</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun....*, op. cit., p.22.

<sup>1217</sup> Voir chapitre 1.

<sup>1218</sup> Sintomer (Yves), *Petite histoire....*, op. cit., p.120.

<sup>1219</sup> Jacques Rancière, *La haine....*, op. cit., p. 50.

résout pas le problème et ne fait que le différer. Il me semble au contraire nécessaire, pour sortir du *statu quo* qui fige parfois l'opposition entre la position nihiliste et la position littérale dans une confrontation de postures, de réfléchir les modes de distribution des obligations sociales, les conditions de la prise de rôle.

La controverse qui oppose les occupant-e-s sur les conditions de production de l'autonomie s'articule en effet autour de deux projections temporelles : la TAZ repose sur des constitutions éphémères, une logique de fuite perpétuelle du gouvernement qui entretient quelques similitudes avec ce que James C. Scott décrit dans *Zomia*<sup>1220</sup> ; la Commune, au contraire, s'appuie sur des dispositifs de médiation collective et l'institution de règles, notamment, de distribution des tâches, permettant de fédérer les différents segments qui composent l'hétérotopie, et ainsi de maintenir l'association dans le temps. Mais elle soulève le problème de la formalisation auquel s'attaque justement la critique nihiliste. Il s'agira ainsi, dans le chapitre suivant, d'interroger l'influence que l'institution exerce sur la (re-)production des rapports sociaux et l'émergence de statuts de pouvoir et de structures de domination.

---

<sup>1220</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit.

## Chapitre 6. Les structures du pouvoir

### L'émergence d'une élite et les conditions de la domination

L'ancrage affinitaire de la socialisation des occupant-e-s de la ZAD de NDDL et le principe de la participation volontaire favorisent la reproduction de logiques de service et, partant, du mécanisme de qualification méritocratique qui légitime l'appropriation inégalitaire des ressources rares et des tâches. Pourtant, l'organisation sociale du mouvement d'occupation se fonde sur une perspective d'émancipation : la lutte contre toutes les formes de domination. La domination se distingue du simple rapport de pouvoir, qui se définit par « la capacité de l'acteur individuel ou collectif de contrôler les termes d'une relation d'échange afin qu'elle lui soit favorable<sup>1221</sup> », parce qu'elle s'appuie sur des structures, des positions de commandement et d'obéissance maintenues par des mécanismes de légitimation. Si le rapport de pouvoir peut s'observer, directement, dans la vie quotidienne (par exemple, dans les prises de parole), les structures de domination doivent donc être « dévoilées<sup>1222</sup> ». C'est là tout l'enjeu d'une série de controverses qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2013 à la ZAD de NDDL.

La dénonciation de la reproduction d'un antagonisme de classe a rouvert le débat qui oppose la position nihiliste et la position littérale autour de l'enjeu de la formalisation dont Luc Boltanski souligne l'ambivalence : d'un côté, le choix des « formats préétablis » à travers lesquels les rapports de pouvoir sont rationalisés, c'est-à-dire « où ses structures et son exercice sont soumis, au moins formellement, à des *exigences de justification* qui leur confèrent une certaine robustesse », de l'autre, celui des logiques de l'« arbitraire » qui donnent au pouvoir, affranchit de la réglementation des rapports sociaux, un caractère imprévisible<sup>1223</sup>. Il s'agira donc, dans ce chapitre, de comprendre comment les occupant-e-s se saisissent de cette ambivalence ? Un texte, *La tyrannie de l'absence de structure*<sup>1224</sup>, publié en 1972 par la militante féministe américaine Jo Freeman, a plus particulièrement marqué ces réflexions. Je le mobiliserai pour analyser l'influence de la tension entre la forme affinitaire et

---

<sup>1221</sup> Rui (Sandrine), « Pouvoir », in Paugam (Serge)(dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, 2010, coll. « Que sais-je ? », pp.85-86.

<sup>1222</sup> Boltanski (Luc), *De la critique. Une sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009, coll. « NRF Essai », p.16.

<sup>1223</sup> *Ibid.*

<sup>1224</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit.

la forme collective sur l'émergence de rapports de pouvoir spécifiques et, dans certains cas, de structures de domination.

Michel Grossetti a en effet montré que les formes sociales entretiennent des relations d'autonomie (ou découplage) et de dépendance (ou encastrement) ; si les dispositifs de médiation collective peuvent s'autonomiser des réseaux de relations affinitaires, ces derniers peuvent également s'émanciper des enjeux collectifs et venir les contraindre en retour<sup>1225</sup>. Ces relations déterminent des modes d'accès spécifiques aux ressources et façonnent les rapports de pouvoir qui en découlent. La critique de Jo Freeman s'attaque ainsi à l'emprise de la forme affinitaire et de la logique informelle sur l'organisation collective. En mobilisant la comparaison avec le fonctionnement du Shakirail caractérisé, quant à lui, par le poids des règles formelles et l'horizon inverse de la tyrannie de l'existence de structures, je discuterai, dans ce chapitre, de l'incidence de ces controverses. J'analyserai d'abord les débats qui divisent les occupant-e-s de la ZAD de NDDL et montrerai que l'enjeu de la formalisation concerne surtout les rôles de médiation qui donnent aux individus un pouvoir sur les circulations de biens et de connaissances. Je discuterai ensuite la manière dont la critique de Jo Freeman est mobilisée par certain-e-s occupant-e-s et critiquerai les solutions qu'elle préconise. J'insisterai en effet sur la spécificité des rapports de pouvoir qui se développent dans l'opposition entre la position nihiliste et la position littérale que la réintroduction d'une relation de représentation ne peut pas résoudre. Je m'intéresserai enfin au rôle que les occupant-e-s du Shakirail attribuent à la formalisation des règles et des statuts et interrogerai l'impact de l'institutionnalisation sur la rigidification du fonctionnement de l'association Curry Vavart.

## **I. « La tyrannie de l'absence de structure » : les sources informelles du pouvoir**

### **La lutte des classes à la ZAD de NDDL : reproduction des capitaux et nouvelles accumulations**

Comme je l'ai déjà remarqué, à la ZAD de NDDL, l'individu est immédiatement immergé dans les controverses qui divisent les occupant-e-s. Le lendemain de mon arrivée, alors que je déjeune avec un comité de soutien venu passer la semaine sur la zone, une femme

---

<sup>1225</sup> Grossetti (Michel), « Réseaux sociaux... », op. cit.

revient sur les expulsions et le siège de l'hiver 2012-2013 : « Ici, on sent les différences de classes. Quand le lieu où on vivait s'est fait expulsé, c'est pas les penseurs qui se sont fait arrêter, c'est les keupons<sup>1226</sup> ». La critique de la reproduction d'une structure de classe est récurrente. L'opposition entre les « penseurs » et les « keupons », est l'une des déclinaisons de la distinction, alors communément établie, entre les « petit.e.s bourgeois.e.s » et les « arraché.e.s ». Elles sont parfois rattachées à un partage territorial (les « bobos » de l'ouest et les « warriors » de l'est<sup>1227</sup>), ou à des distinctions organisationnelles ou idéologiques (« militants professionnalisés », « bureaucrates », « technocrates », « aristocrates », « productivistes », etc.). Si les groupes d'habitation et d'activité ne sont jamais homogènes, la logique affinitaire qui influence l'organisation sociale de la zone contribue effectivement à la concentration des capitaux. Certains groupes sont mieux dotés que d'autres en ressources économiques, culturelles et relationnelles et développent, sur la base de ces avantages, de nouvelles accumulations : ils acquièrent des comforts, remplissent des rôles, entretiennent des relations de confiance avec des acteurs extérieurs, auxquels les autres groupes peinent à accéder.

Le 25 mai 2013, le conflit de la barricade du chemin de Suez qui oppose un petit groupe d'occupant-e-s à d'autres membres du mouvement, des associations citoyennes et des paysan-ne-s en lutte venu-e-s acter la décision prise en AG, déclenche une série de controverses sur l'organisation de la vie quotidienne et les rapports sociaux qui la structurent<sup>1228</sup>. Un portail devait venir remplacer la tranchée pour permettre aux engins agricoles de passer tout en protégeant les maisons qui avaient résisté aux expulsions, mais le jour dit, alors que les exécutant-e-s volontaires s'apprêtent à détruire la barricade, aucune alternative n'a été mise en place. Un petit groupe d'occupant-e-s lance une action de blocage et s'assoit dans la tranchée pour en empêcher le rebouchage. La crainte du retour des forces répressives est palpable. Le petit groupe est alors accusé d'utiliser la violence pour contourner les décisions prises en AG, répond en soulignant la rupture du compromis, est encore attaqué sur sa faible participation aux efforts collectifs – personne ne s'est présenté au rendez-vous fixé pour la construction du portail – et se défend en invoquant un sentiment d'exclusion des procédures de décisions.

La bagarre qui suit, conflit le plus important (au moins) depuis les expulsions, choque les occupant-e-s. Une série de réunions est immédiatement lancée pour tenter de démêler l'événement, d'en comprendre les causes et améliorer la communication entre les différents

---

<sup>1226</sup> Les « punks ». Journal de terrain, ZAD de NDDL, 03 mai 2013.

<sup>1227</sup> Les « guerriers ». *Ibid.*

<sup>1228</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 25 mai 2013.

partis. Elle est rapidement suivie par la diffusion de réflexions écrites, dont le texte « A propos du « mépris de classe » sur la ZAD », publié le 28 juillet 2013, particulièrement discuté sur la zone et, au-delà, dans les milieux militants solidaires. Comme souvent, les autrices commencent par spécifier le cadre de leur réflexion en se positionnant dans les rapports sociaux de la zone :

« Le but de ce texte est de mettre en lumière certains mécanismes qui ne sont pas visibilisés dans les conflits et dans la vie quotidienne et d’y réfléchir pour pouvoir les transformer. On trouve important de préciser notre position (à nous qu’on écrit le texte) : sur la ZAD, on appartient (pour la plupart d’entre nous) aux dominant.e.s, qu’on le veuille ou non. C’est-à-dire à une catégorie de squatteur/euses plus valorisée dans cette lutte contre l’aéroport. (...) On ne se place pas en dehors des rapports qu’on cherche à décortiquer dans ce texte, on y participe<sup>1229</sup>. »

Soulignant l’évolution de la distinction établie pendant le siège de l’hiver 2012-2013 entre les « bourgeois » de la Chat-Teigne et les « barricadiers », les autrices opposent la classe des « petit.e.s bourgeois.e.s » à la classe des « arraché.e.s<sup>1230</sup> ». Elles précisent en outre que ce classement ne vise pas à « faire comme si ces catégories étaient des vérités ou des réalités, ni donner les caractéristiques « objectives » des deux catégories », mais à « décrire des représentations fréquemment véhiculées, des stéréotypes basés sur des inégalités concrètes<sup>1231</sup> ». Ce « rapport de pouvoir asymétrique », qu’il s’agit de révéler, est donc sous-tendu par des représentations, des « rapports sociaux de classe, pas dans le sens de bourgeois contre prolétaires, mais dans le sens de deux catégories distinctes, auxquelles on attribue des caractéristiques spécifiques, avec le sous-entendu que y’en a une qui est mieux que l’autre<sup>1232</sup> ». Les « petit.e.s bourgeois.e.s » se distinguent d’abord par les capitaux culturels et relationnels dont elles disposent : « issues de classes moyennes ou intellectuelles, ayant souvent fait des études universitaires », leurs compétences langagières et sociales facilitent leur engagement dans les dispositifs de médiation collective et les « structures de la ZAD », qui désignent ici les groupes d’activité qui soutiennent la lutte (équipes juridique, médias, etc.)<sup>1233</sup>. « Habitues à s’organiser en réunions ultra-formelles, avec ordre du jour, modération, tour de parole et tout le bordel », elles maîtrisent les « codes » nécessaires à la délibération<sup>1234</sup>. Alors que nous discutons de la reproduction des inégalités sur la zone, Irvin remarque l’importance du langage dans les phénomènes de distinction qui les accompagnent :

---

<sup>1229</sup> Anonymes, « A propos du « mépris de classe » sur la ZAD », ZAD de NDDL, juillet 2013.

<sup>1230</sup> *Ibid.*

<sup>1231</sup> *Ibid.*

<sup>1232</sup> *Ibid.*

<sup>1233</sup> *Ibid.*

<sup>1234</sup> *Ibid.*



« Les gens qui sont dans les groupes d'activité qui font la vie politique de la ZAD, genre, le site internet, je veux pas être caricatural mais je pense pas qu'ils puissent prétendre avoir eu une existence populaire, genre être issu d'un milieu où on bosse en usine. Et du coup ça reproduit un truc où... y a pas le même langage, le même niveau d'échanges. Comme ce qui m'a été jeté à la gueule l'autre jour en AG par un paysan qui m'a dit que j'avais un langage de parisien. C'était pour rigoler mais ça montrait une réalité : j'arrivais avec mon langage de militant politique et il l'a associé à, je sais pas, une différence de classe. Ce qui fait que quand on a pas la même façon de s'exprimer on est pas forcément à l'aise ensemble<sup>1235</sup>. »

Souvent bien intégrées dans les milieux militants, les « petit.e.s bourgeois.e.s » peuvent s'appuyer sur les rapports de solidarité qui les fondent pour parvenir à la réalisation de leurs projets. Si certains de leur membres « viennent de classes possédantes, qui ont du patrimoine, de la famille derrière (qui a payé des études, un permis de conduire, qui pourra aider financièrement en cas de coup dur), etc. », les groupes de la « petite bourgeoisie » disposent tous « de moyens matériels, de ressources économiques : des outils, des véhicules, de la thune, des lieux de vie avec connexion internet, des tracteurs », notamment grâce aux « réseaux d'entraide matérielle » qu'ils développent<sup>1236</sup>. Ces différences se reflètent dans l'écart flagrant des niveaux de confort atteints par les groupes d'habitation (bien sûr, quand la simplicité n'est pas un choix politique). La possibilité d'acheter des matériaux de construction et des outils, de créer les liens nécessaires pour recevoir des dons réguliers, de disposer d'un véhicule que l'on peut alimenter en essence pour aller faire de la récup', de concevoir et de réaliser une charpente solide et complexe, de faire appel à des coups de main, suppose d'investir des capitaux économiques, sociaux et culturels qui détermineront, mécaniquement, de nouvelles accumulations.

La réalisation de projets d'autonomie encourage la formation de nouvelles aspirations qui se déploient, parfois, par l'élargissement territorial : parmi les groupes pratiquant l'agriculture, certains exploitent ainsi plusieurs champs au fur et à mesure de leurs expérimentations d'autres moyens d'autonomie. Suivant la logique de l'entraide, ces lieux, à l'initiative de nombreuses activités et chantiers sur la zone, attirent des visiteurs avec qui ils nouent des relations d'amitié et de soutien mutuel. Ils peuvent ainsi compter, lorsqu'ils entreprennent, par exemple, un grand chantier de construction, sur des dizaines, voir des centaines de personnes, pour contribuer à l'effort physique et matériel. Comme le montre Pierre Bourdieu, la position de classe ne repose en effet pas seulement sur le capital

---

<sup>1235</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1236</sup> Anonymes, « A propos... », op. cit.

économique mais sur les formes d'accumulation que l'interaction entre les différents capitaux rend possible<sup>1237</sup>.

Si les groupes de la « petite bourgeoisie » tendent à habiter et à développer d'avantage de lieux bien dotés en ressources, ils ne les occupent cependant pas tous. J'ai par ailleurs montré que les lieux qui disposent de ressources rares sont également ceux qui participent le plus à la collectivisation notamment par la distribution des surplus agricoles et la mise en place des points d'accès aux ressources (fluides – avec la construction de douches, l'installation de machines à laver, d'ordinateurs connectés à internet, de prises de courant, savoirs – infokiosques et bibliothèques et savoir-faire – ateliers DIY)<sup>1238</sup>. Il s'agit encore de remarquer que ces controverses, parce qu'elles raniment le conflit normatif autour duquel s'est construite l'hétérotopie, ont pris beaucoup d'importance dans les débats de la zone et sur la zone – certains militants extérieurs en venant à ne percevoir la ZAD qu'à travers ces classements. Ils ne concernent cependant que des minorités d'individus, une grande partie des occupant-e-s n'étant assimilée ni à l'une ni à l'autre de ces catégories.

## L'arbitraire du pouvoir : violences et rapports sociaux

Une première réponse, très succincte, s'attaque à cette catégorisation. La tribune « A propos du texte « mépris de classe sur la Zad » », signée, de manière ironique par « une révoltée, petite bourgeoise, habitante avant les occupations, privilégiée et ancienne de la ZAD... », dénonce « une pseudo-analyse, où dans chaque paragraphe, une catégorie est visée, une étiquette est posée » qui manquerait, selon elle, « cruellement d'humanité<sup>1239</sup> ». La critique n'est pas soutenue par une argumentation mais par le renvoi à un autre texte, « Aux RévoltéEs de Notre-Dame-des-Landes<sup>1240</sup> » répondant lui-même au premier appel à occupation lancé par le collectif des Habitants qui résistent en 2008<sup>1241</sup>. Elle rejette le potentiel performatif de ces distinctions et leur oppose une représentation de la lutte comme « entrelacements de liens » de solidarités capables de dépasser les différences interindividuelles<sup>1242</sup>. Or, tout l'enjeu de l'explicitation des contenus attachés à ces distinctions catégorielles est justement, comme le soulignent les autrices de « Mépris de classe », de

<sup>1237</sup> Bourdieu (Pierre), « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1979, n°30, p.3-6.

<sup>1238</sup> Voir chapitre 2.

<sup>1239</sup> Une révoltée, petite bourgeoise, habitante avant les occupations, privilégiée et ancienne de la ZAD, « A propos du texte « mépris de classe sur la Zad » », ZAD de NDDL, 25 juillet 2013.

<sup>1240</sup> Anonymes, « Aux RévoltéEs de Notre-Dame-des-Landes », ZAD de NDDL, 30 août 2012.

<sup>1241</sup> Des habitants qui résistent, « Appel à occupation », ZAD de NDDL, 1<sup>er</sup> mai 2008.

<sup>1242</sup> Anonymes, « Aux RévoltéEs... », op. cit.

révéler des structures de domination soutenues par les mécanismes de disqualification dans lesquelles elles s'inscrivent<sup>1243</sup>. L'essentiel de leur réflexion tourne autour de cette violence symbolique.

A l'évocation de ces controverses, nombreu-x-ses sont ceux qui remarquent que toutes ceux que l'on désigne par la catégorie « petit.e.s bourgeois.e.s » ne viennent pas des classes bourgeoises de l'ordre des places capitalistes. On pourrait en retour observer que la majorité de ceux qui viennent des classes bourgeoises de l'ordre des places capitaliste se retrouvent dans la catégorie « petit.e.s bourgeois.e.s ». Qu'elles en soient issu-e-s ou non, ses membres ont en commun de disposer de compétences valorisées par la perspective de l'autonomie : des attitudes comme le sérieux ou la patience, une certaine maîtrise de la langue, de l'expression et des procédures de délibération, des connaissances historiques et théoriques sur les enjeux politiques qui sous-tendent la vie quotidienne et la lutte, des savoir-faire qui permettent de concevoir et de réaliser une charpente, une éolienne, de raccorder le lieu à l'eau ou à l'électricité, de monter une boulangerie, un atelier de confection, etc. Elles occupent ainsi « une position reconnue socialement » qui leur donne « accès à un tas de privilèges », aux premiers desquels, comme le remarquent les autrices de « Mépris de classe », celui d'être pris-e en compte dans les procédures de décision<sup>1244</sup>.

Elles observent ainsi que « déjà bien avant les expulsions » et l'arrivée de personnes qui n'étaient pas militantes, une rhétorique du « nous » et du « eux » s'était articulée autour de « différences de légitimité » distinguant de « gentil.le.s squateur.euse.s » et de « mauvais.e.s squateur.euse.s » venu-e-s « profiter » de la lutte<sup>1245</sup>. La catégorie des « arraché.e.s » désigne généralement des personnes issues de classes moyennes ou populaires, de milieux contre-culturels comme la Teuf ou le Punk, menant souvent une existence nomade et ayant parfois connu la rue. Les individus désignés par cette catégorie ont, selon les autrices de « Mépris de classe », pour point commun de déranger « la tranquillité des premiers », à la recherche d'une « certaine paix sociale » qui s'exprime par le rejet des modes d'expressions plus agressifs et moins politiquement corrects (ton de voix, mots employés, etc.)<sup>1246</sup>. Associés à des modes de vie particuliers, à la consommation d'alcool ou de drogues, les « arraché.e.s » se voient assigner une identité de personnes violentes, qui « font peur<sup>1247</sup> ». Les autrices inscrivent ces préjugés dans les mécanismes de disqualification qu'elles cherchent à dénoncer : « ça veut dire que quand un « arraché » gueule un coup ou colle un pain, on en parle pendant deux

<sup>1243</sup> Anonymes, « A propos du... », op. cit.

<sup>1244</sup> *Ibid.*

<sup>1245</sup> *Ibid.*

<sup>1246</sup> *Ibid.*

<sup>1247</sup> *Ibid.*

semaines, alors que si un « petit bourgeois » fait la même, ça passe inaperçu<sup>1248</sup> ». Elles soulignent aussi la ténacité de ces représentations :

« On a entendu pas mal de gens s'étonner sincèrement quand certaines personnes qui appartiennent à ce « groupe » ont des comportements qui ne correspondent pas à ces stéréotypes. (...) « Figurez-vous que Z ne boit pas d'alcool et il est en train de construire un four en argile ». Sous-entendu : « il est capable de faire quelque chose de ses dix doigts ?! (et en plus il est même pas alcoolique!) ». Comme par hasard, pas mal de valorisation par le travail : les gens ne peuvent pas être si mauvais que ça si au moins ils savent bosser<sup>1249</sup> ! »

On retrouve ici les phénomènes de disqualification associés au gouvernement des illégalismes<sup>1250</sup> : la distinction des squatteuses « utiles socialement<sup>1251</sup> » et des squatteuses « dangereux-x-ses pour la paix sociale » se reproduit et légitime des relations d'appropriation inégalitaires. L'illustration qui suit est une fiction, inspirée de faits réellement observés, destinée à en reproduire la forme tout en préservant l'anonymat des act-eur-ice-s :

**« La Carotterie, ZAD de NDDL, août 2013, 14h :**

Une maison qui avait été murée quelques mois plus tôt, après que son propriétaire l'ait cédée à AGO-VINCI, vient d'être occupée. Depuis ce matin, des personnes assignées à la catégorie des « arraché.e.s », s'affairent pour la nettoyer et la réparer. L'une d'elle, Solveig, a récemment provoqué une bagarre et fait l'objet de sanctions sociales : plus grand monde ne lui parle et il risque le bannissement en cas de récidive<sup>1252</sup>. Alors que le petit groupe commence à s'installer, des personnes assignées à la catégorie des « petit.e.s bourgeois.e.s » viennent prendre la température. Une femme notamment, essaie de les convaincre de partir. Une réunion est alors appelée par un collectif d'habitation voisin qui invite un autre groupe à présenter les projets qu'il comptait réaliser à l'ouverture de ce nouvel espace. Les occupant-e-s de la maison, qui avaient elleux-mêmes prévus d'installer un atelier de menuiserie, leurs proposent de cohabiter mais ceux-ci refusent. Le collectif chargé de la médiation les soutient et accuse le petit groupe de profiter de la situation, de ne pas assez travailler à leur autonomie, d'être violent-e-s, d'adopter des modes de vie qui ne conviennent pas à la norme du voisinage. Tétanisé-e-s par cette violence symbolique, Solveig et ses ami-e-s n'osent plus prendre la parole et finissent par accepter de partir. Lorsque l'un-e d'elleux, au détour de la discussion, désigne ses camarades par le terme « arraché.e.s », plusieurs « petit.e.s bourgeois.e.s » s'exclament, satisfait-e-s : « Ah ! C'est toi qui l'a dit ! »<sup>1253</sup>.

Les violences physiques dont Solveig est responsable est l'un des éléments les plus mobilisés dans la discussion pour justifier une éviction qui s'inscrit dans la continuité des sanctions sociales dont il fait l'objet. Mais c'est le groupe tout entier qui se retrouve exclu par un mécanisme de disqualification révélé par son association à la catégorie « arraché.e.s ».

<sup>1248</sup> *Ibid.*

<sup>1249</sup> *Ibid.*

<sup>1250</sup> Voir chapitre 1.

<sup>1251</sup> Quelques squatteuses, « Interface... », op. cit.

<sup>1252</sup> Voir chapitre 7.

<sup>1253</sup> Le nom du lieu, des participant-e-s et la date ont été modifiées.

Aucune procédure d'attribution formelle n'a permis d'arbitrer entre les sanctions sociales nécessaires et les violences symboliques qui entretiennent les positions de pouvoir occupées par les « petit.e.s bourgeois.e.s ». L'émergence d'une structure de domination informelle s'appuie en effet avant tout sur les mécanismes de fermeture et donc, de disqualification, qui conditionnent l'accès aux ressources du groupe. La reconnaissance d'une hiérarchie de compétences et d'engagements distinguent alors ceux qu'il est légitime d'écouter et qui « se retrouvent à définir « ce qui se fait » et « ce qui ne se fait pas » ; ce qui est « acceptable » ou « non » ! C'est toujours les dominant-e-s dans un rapport social qui ont le pouvoir de définir la morale, de séparer le bien du mal, de trier qui est « dedans » et qui est « dehors »<sup>1254</sup> ».

Le texte « « Dans le Terrier du Lapin Blanc » ou A propos de « l'absence de structure » sur la ZAD de NDDL », distribué en juillet 2013 dans le cadre de l'Université Populaire Autogérée du Haut-Fay, un lieu occupé à la frontière de la Zone d'Aménagement Différé, compare les analyses formulées dans « A propos du « mépris de classe » sur la ZAD » et de « La tyrannie de l'absence de structure<sup>1255</sup> ». Publié en 1973 par Jo Freeman, militante féministe et avocate des droits de l'Homme aux États-Unis, il a récemment été réédité sous forme de brochure par un squat grenoblois et a beaucoup circulé sur la zone<sup>1256</sup>. Je croise plusieurs personnes en train de la lire<sup>1257</sup> et en entend parler en réunion<sup>1258</sup>. L'aut-eur-ice du « Terrier » dénonce, à la suite de Jo Freeman, une « mentalité de « groupe fermé » » qui empêche les individus « d'accéder de façon égalitaire aux sources de pouvoir ou à la reconnaissance sociale » et que le mouvement d'occupation reproduit en présupposant une égalité qui reste encore à réaliser<sup>1259</sup>. La « formalisation des structures de décision et des processus de sélection » doit, selon elles, « faciliter l'attaque directe contre les mécanismes d'exclusion » qui légitiment l'existence de structure de domination<sup>1260</sup>.

C'est donc l'intégration normative à un nouvel ordre des places qui est mise en cause. L'aut-eur-ice du « Terrier » remarque que la catégorie « arraché.e.s » ne se définit qu'en creux de la catégorie « petit.e.s bourgeois.e.s », qu'en rapport avec un pouvoir auquel, selon la

---

<sup>1254</sup> Anonymes, « A propos du... », op. cit.

<sup>1255</sup> Anonyme, « « Dans le Terrier du Lapin Blanc » ou A propos de « l'absence de structure » sur la ZAD de NDDL », Université Populaire Autogérée du Haut-Fay, ZAD de NDDL, juillet 2013.

<sup>1256</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit.

<sup>1257</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 16 mai 2013.

<sup>1258</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>1259</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit. cité par Anonyme, « « Dans le Terrier... », op. cit.

<sup>1260</sup> *Ibid.*

formule de James C. Scott, elle n'est pas « encore incorporé[e]<sup>1261</sup> ». Elle récuse l'interprétation dialectique de ce rapport social :

« En effet, il nous appartient de voir qu'il n'existe qu'un groupe dans cette histoire de « classes », le groupe élitare, et deux positions par rapport à celui-ci : dedans ou dehors. Les personnes amalgamé.e.s (et se sentant stigmatisé.e.s) dans le groupe des « arraché.e.s » n'ont pour seul point commun que de ne pas faire partie, de près ou de loin, de ce groupe dominant<sup>1262</sup>. »

Le « groupe élitare » se définit ainsi comme « un petit groupe de gens qui domine un autre groupe plus grand, dont il fait partie, sans normalement avoir une responsabilité directe sur ce plus grand groupe, et qui agit fréquemment sans son consentement ou sa connaissance<sup>1263</sup> ». Elle établit un parallèle entre les critères d'intégration de l'élite féministe des années 1970 et « ceux de l'élite zadiste d'aujourd'hui » : un membre doit « - être originaire des classes moyennes - avoir étudié à l'université ou avoir au moins un certain niveau d'éducation - avoir une personnalité d'une certaine manière « féminine » avec des caractéristiques telles qu'« être agréable », s'habiller de manière appropriée, etc. - avoir accès à des ressources dont le mouvement avait besoin et qu'il ne pouvait obtenir que par leur biais » et investir la majeure partie de leur temps dans la vie du mouvement<sup>1264</sup>. Les membres du groupes élitare développent des affinités, partagent des « valeurs et conceptions politiques » et se structurent, on l'a vu, en réseaux d'échanges exclusifs de ressources et notamment, de connaissances<sup>1265</sup>. L'invisibilisation de ces rapports par l'idée de « groupes sans leadership ni structure » à travers laquelle le mouvement d'occupation se représente son propre fonctionnement, participe de mécanismes de restriction d'accès aux ressources et du développement d'un « monopole de pouvoir<sup>1266</sup> ».

La formalisation des règles de fonctionnement du collectif doit donc d'abord, si l'on suit Jo Freeman et l'aut-eur-ice du « Terrier », faciliter l'intégration des nouveaux venu-e-s<sup>1267</sup>. La fermeture du groupe élitare s'exprime notamment dans la confusion entre les enjeux de déconstruction des normes qui soutiennent les ordre des places sexistes, racistes, etc., et les mécanismes de disqualification qui contribuent à produire un nouvel ordre des places. Un soir d'hiver, le collectif d'habitation chez qui je réside me propose de le rejoindre dans un lieu du réseau élitare où une fête est organisée. J'y vais avec un ami dont le tee-shirt, acheté en

<sup>1261</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.11.

<sup>1262</sup> Anonymes, « « Dans le Terrier... », op. cit.

<sup>1263</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit. cité par *Ibid.*

<sup>1264</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit. cité par Anonyme, « « Dans le Terrier... », op. cit.

<sup>1265</sup> Anonyme, « « Dans le Terrier... », op. cit.

<sup>1266</sup> *Ibid.*

<sup>1267</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit. cité par Anonyme, « « Dans le Terrier... », op. cit.

soutien à la lutte contre le TAV Lyon-Turin, comporte deux pictogrammes représentant un homme et une femme distingués par un pantalon et une robe. Une personne vient immédiatement à notre rencontre et lui dit : « C'est sexiste ça. C'est bizarre, ça te dérange pas ? » La représentation genrée du tee-shirt est, à l'évidence, sexiste, mais la formulation fait intervenir un sentiment de culpabilité qui exclu mon ami du cercle de ceux qui n'ont pas commis la faute. Ce type de confusions entre déconstruction et disqualification est d'autant plus mal vécu par les personnes interrogées qu'elles appartiennent à des milieux sociaux plus éloignés de la « petite bourgeoisie ». Mon ami, issu des classes moyennes, ayant fait des études supérieures, proche, dans les milieux militants, des structures élitaires, ne se démonte pas et engage la conversation. Cette réaction n'est pas donnée à tout le monde. Ceux qui n'ont pas la perspective d'intégrer un jour le réseau élitare se détournent facilement d'une réflexion qui leur est pour la première fois exposée sous la forme d'une entreprise d'intégration autoritaire<sup>1268</sup>.

Jo Freeman note qu'« une fois créées les normes informelles, celles-ci se maintiennent, aidées pour cela du recrutement de nouvelles personnes qui « s'ajustent »<sup>1269</sup> ». L'absence d'explicitation des normes de comportement légitimes fonctionne comme un mécanisme de fermeture des accès au groupe et à ses ressources. Pour l'aut-eur-ice du « Terrier du Lapin Blanc », les nouveaux venu-e-s dont le profil social ne résonne pas avec celui de l'élite n'ont donc « aucun moyen d'adapter leur comportement à celui du collectif » qui exige d'eux une déconstruction a priori de leurs comportements oppressifs et de leurs privilèges<sup>1270</sup>. Ulysse formule une critique similaire :

« Le problème quand quelqu'un arrive de Babylone, il arrive avec sa vision de l'autogestion qui est pas du tout heu... développée et clairvoyante parce qu'il a jamais appris ça. Y a peu de chances qu'il ait les capacités intuitives pour comprendre comment ça fonctionne s'il trouve pas quelqu'un pour lui expliquer. S'il a pas une de ces deux capacités, son comportement va pas correspondre avec le fonctionnement du collectif. Et comme il a jamais explicité son mode de fonctionnement, bah... il peut pas lui dire. Alors ça traîne jusqu'à ce que quelqu'un le foute dehors en partant dans le jugement de valeur du style : « T'es dégueulasse ! » au lieu de lui dire « Ici chacun fait sa vaisselle ». (...) [En formalisant les règles], on a les moyens d'expliquer à quelqu'un pourquoi son comportement pose problème<sup>1271</sup>. »

L'opposition entre la référence à la règle et le jugement de valeur soulève la question de l'arbitraire du pouvoir. En l'absence de normes et de procédures explicites, l'arbitrage des

---

<sup>1268</sup> Ce qui n'excuse bien sûr en aucun cas les comportements sexistes et les agressions.

<sup>1269</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit.

<sup>1270</sup> Anonyme, « « Dans le Terrier... », op. cit.

<sup>1271</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

disputes repose soit sur la conciliation (j'y reviendrai dans le chapitre 7), soit sur les rapports de force qui opposent les différents groupes de la zone à travers des jeux de qualification et de disqualification. Mais la formalisation ne suffit pas à enrayer l'émergence de structures de domination. Si elle peut permettre d'ouvrir le groupe élitare, elle peut aussi favoriser l'imposition d'un modèle, d'une unité que l'informel vise précisément à contraindre. Jo Freeman concède ainsi que l'absence de structure empêche « qu'un groupe ou qu'une personne le domine totalement<sup>1272</sup> ». La formalisation destinée à faciliter l'intégration des nouveaux venu-e-s participe en effet d'une « morale de la reconnaissance » qui peut confondre la lutte contre les rapports de pouvoir avec une recherche d'harmonie et risque donc de dériver vers le conformisme<sup>1273</sup>. Comme le note Jason McQuinn les élites informelles sont d'ailleurs souvent celles qui défendent la formalisation des dispositifs de médiation collective<sup>1274</sup>. Leur pouvoir émerge essentiellement de l'adéquation de leurs compétences aux nécessités de la lutte et de la vie quotidienne, mais le bagage intellectuel dont elles sont dotées encourage plutôt l'institution. Les autrices de « Mépris de classe » insistent d'ailleurs sur la capacité du groupe élitare à « s'organiser en réunions ultra-formelles<sup>1275</sup> », reflétée par les catégories qui lui sont associées (« bureaucrates », « technocrates »). Si elles n'ont pas de « volontés « élitiste » (c'est-à-dire qui « défend la domination de [l'élite] ») », elles tendent à les développer « par mécanisme de préservation » ; ses membres nourrissent un intérêt plus ou moins conscient pour l'institution de l'ordre qui garanti leurs privilèges<sup>1276</sup>.

Jacob revient sur les réflexions qui ont suivis le conflit de la barricade du chemin de Suez et insiste sur la violence symbolique exercée par l'organisation formelle. Il remarque que l'usage politique de la violence est parfois le seul rempart contre les mécanismes de disqualification qui légitiment l'émergence de structures de domination :

« Toutes les discussions qu'on a eu après le conflit de la barricade, ça nous fait avancer, aller plus loin dans la subjectivité de la violence... Toutes les structures formelles sont une sorte de violence à l'égard de l'individu. Dans le sens où, bah, quand t'es cent à discuter, si t'as pas une bonne rhétorique et une façon de parler qui correspond à la norme des gens heu... en place, tu peux le vivre comme une violence. D'autres au contraire, vont vivre comme une violence le fait de s'exprimer de façon très directe. Moi aussi, mais... en fait, je suis pas contre une certaine forme de violence dans ma vie non plus. Me faire violence, faire violence aux autres quand ils déconnent, quand... C'est pas mon

<sup>1272</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit.

<sup>1273</sup> Audi (Paul), « L'envers... », op. cit., p.21.

<sup>1274</sup> McQuinn (Jason), « A Review of The « Tyranny of the Structurelessness » : An Organizationalist Répudiation of Anarchism », *Anarchy: A Journal of Desire Armed*, 30 août 2009. Disponible sur: <https://theanarchistlibrary.org/library/jason-mcquinn-a-review-of-the-tyranny-of-structurelessness-an-organizationalist-repudiation-of>

<sup>1275</sup> Anonymes, « A propos du... », op. cit.

<sup>1276</sup> Anonymes, « « Dans le Terrier... », op. cit.



kif d'utiliser la violence, mais c'est un outil... Y a des doses, des façons de faire, mais voilà quoi, quand quelqu'un est complètement misogynne et qu'il comprend pas, bah faut déjà qu'il ferme sa gueule quoi ! Pareil pour ceux qui monopolisent la parole, qui impose leur mode de fonctionnement aux autres<sup>1277</sup>. »



Mona Luth, La Chat-Teigne, ZAD de NDDL, février 2013.

Le fonctionnement des dispositifs de médiation collective de la ZAD, dont le niveau de formalisation est par ailleurs rediscuté au début de la plupart des réunions, est très largement explicité. Il ne faut pas longtemps à l'individu pour apprendre les modalités de thématisation (point info, débat, etc.), de prise de parole (tours, signes, communication non-violente) et les principes qui guident la délibération (notamment l'opposition formelle). Lorsque les personnes interrogées racontent avoir mis du temps à prendre la parole, elles invoquent toujours la méconnaissance, non de ses modalités, mais de ses enjeux, c'est-à-dire des rapports sociaux qui distinguent les groupes et des débats précédents sur les sujets alors discutés.

Jo Freeman a raison d'observer que lorsque « les élites informelles se conjuguent avec le mythe de l'absence de structure, il est impensable de mettre des bâtons dans les rouages du pouvoir », mais elle a tort de croire, comme le montre les controverses sur la prise de parole, que la formalisation peut seule résoudre le problème de l'arbitraire du pouvoir et de la

---

<sup>1277</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

violence (physique et/ou symbolique)<sup>1278</sup>. Comme je l'ai montré dans le chapitre 1, les règles ne sont pas autoréférentielles, leur légitimité dépend des relations d'appropriation et des mécanismes de disqualification qui opposent les différents groupes d'une organisation sociale donnée. En somme, l'émergence de statuts de pouvoir et de structures de domination, leur forme et leur contenu, dépendent avant tout des formes d'association qui lient les occupant-es.

## II. Big Men and Women : le pouvoir sur les circulations

### Médiations : le pouvoir des indispensables

L'exigence de différenciation individuelle sur laquelle se fonde l'organisation sociale du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL favorise la prédominance de la socialisation affinitaire. Comme la plupart des personnes interrogées, Sigurd observe ainsi que le modèle politique de la ZAD tend à subordonner les formes collectives aux logiques de réseau<sup>1279</sup>. Malgré l'intense activité de colportage et la mise en place de dispositifs de médiation collective (Zad'News, Radio Klaxon), bon nombre d'informations transitent via des chaînes relationnelles. Les réseaux d'échanges affinitaires, basés sur les relations de confiance nouées entre les individus, agissent comme des intermédiaires qui captent, retravaillent et diffusent (ou non) les connaissances acquises. J'ai jusqu'ici laissé de côté les deux premières caractéristiques dont le texte « A propos du « mépris de classe » sur la ZAD » dote les « petit.e.s bourgeois.e.s » : l'ancienneté et la reconnaissance que leurs accordent les associations citoyennes et les paysan-ne-s en lutte :

« C'est aussi tous les liens qui ont été créés ici avec des gens « du coin » depuis un bout de temps : avec les habitant.e.s de longue date, avec les autres composantes de la lutte, plus récemment avec les nouvelles bandes de paysan.ne.s qui passent du temps ici, etc. C'est un peu l'image des « bon.ne.s squatteur.euse.s » : celles qui sont « intégrées », qui sont potes avec les habitants d'avant les occupations, celles qui sont considérées comme des interlocutrices crédibles par les fameux « historiques » de la lutte : ADECA, ACIPA, Coordination<sup>1280</sup>. »

L'une des caractéristiques principales des groupes assignés à la catégorie « petit.e.s bourgeois.e.s », et qui les différencie d'autres groupes autant dotés en ressources, c'est le rôle de médiateurs qu'ils jouent entre le mouvement d'occupation et les associations citoyennes et

<sup>1278</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit.

<sup>1279</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>1280</sup> Anonymes, « A propos du... », op. cit.

les paysan-ne-s engagé-e-s dans la lutte. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles ils se retrouvent souvent impliqués dans les conflits qui opposent ces différentes composantes ou qu'ils sont parfois accusés de faire le jeu des « agro-businessmen ». Les différences culturelles et idéologiques rendent les relations entre certain-e-s act-eur-ice-s plus difficiles. Leur solidarité et leur coordination sont pourtant cruciales pour la lutte contre le projet d'aéroport et expliquent, dans une large mesure, le succès et l'influence exercée par la ZAD de NDDL. Tou-te-s le savent et le répètent inlassablement : sans l'occupation ou la mobilisation citoyenne l'aéroport serait déjà en activité. Les groupes de la « petite bourgeoisie » alimentent ces liens de solidarité en développant les échanges de savoirs, de savoir-faire, de pratiques, de ressources, etc., tentent de modérer les conflits en proposant des compromis et en soutenant leur exécution (comme dans le cas de la barricade du chemin de Suez), etc. Ils accomplissent ainsi une tâche nécessaire, remplissent un rôle absolument indispensable.

Cette position particulière contribue à l'accumulation de capitaux qui la renforcent en retour : la confiance dont ils jouissent facilite l'organisation d'événements, de mobilisations, faisant intervenir les autres composantes de la lutte. Cette solidarité s'exprime par l'intégration de réseaux d'entraide matérielle particulièrement efficaces. Les paysan-ne-s disposent, sans nul doute, de nombreuses compétences et ressources utiles à la perspective de l'autonomie. La possibilité d'accéder à ces ressources humaines, matérielles, symboliques et cognitives, leur permet d'élaborer de nouveaux projets, de nouer de nouvelles relations, etc. Les capitaux dont disposaient les individus avant leur arrivée à la ZAD de NDDL conditionnent la prise de rôle, mais c'est bien l'activité de médiation, en elle-même, qui constitue la « petite bourgeoisie ». C'est ainsi en gérant la circulation des dons à la Chat-Teigne que les personnes qui s'y sont rencontrées se sont vues assignées à la catégorie des « bureaucrates », des « petit.e.s bourgeois.e.s ». C'est encore cette activité de médiation qui explique la distinction, au sein de l'AG inter-opposant-e-s, d'une « aristocratie » dépourvue, comme y insiste Sigurd, de toute légitimité à prendre des décisions<sup>1281</sup>.

Il observe en effet que cette position s'appuie sur l'intense activité de colportage au sein de laquelle certaines personnes jouent le rôle de pivots. Du fait de la fréquence de leurs déplacements et de la multiplicité des affinités qu'elles créent, elles accumulent des informations qu'elles sont chargées de transmettre à d'autres ou de sceller par le sceau d'un secret qu'il leur appartient seules de protéger. C'est notamment le cas des personnes ayant

---

<sup>1281</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

adopté un mode de vie nomade, des « électrons libres<sup>1282</sup> » comme les appelle Amélie, qui alternent entre plusieurs collectifs d'habitation. Sigurd explique, par exemple, qu'il « voyage entre plusieurs lieux » et ne peut donc être identifié à aucun groupe<sup>1283</sup>. Comme il participe à toutes les réunions, il se retrouve souvent investi de mandats, et donc, d'un pouvoir sur les circulations d'informations. Plus encore, son nomadisme lui permet « d'avoir des infos que je sais que si je les disais à tel ou tel groupe ça foutrait la merde, du coup, je les dis pas. Bon, je sais pas si c'est bien ou mal, mais l'important c'est que ça me donne une sorte de pouvoir sur ces groupes ».

Encore une fois, la forme de l'être-en-commun du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL résonne avec l'organisation segmentaire des sociétés mélanésiennes. Mondher Kilani note ainsi que la « latitude importante dans le choix des relations sociales aussi bien que des modes d'organisation<sup>1284</sup> » qui les caractérise favorise l'émergence de statuts d'autorité spécifiques, déterminés par la prégnance de la dynamique informelle :

« Loin d'obéir à des règles strictes ou codées d'avance, cette multiplicité des liens est au contraire largement le résultat d'initiatives individuelles. Les cultures mélanésiennes ont en effet forgé un certain nombre de règles de conduites qui admettent et récompensent les talents personnels d'initiative et d'organisation. Elles considèrent comme « Big Men », ceux de ses membres qui sont les plus autonomes, les plus entreprenants et qui, surtout, disposent d'un large réseau de liens individuels et de groupes<sup>1285</sup>. »

Marshall D. Sahlins décrit la figure du « Big Man » comme un type de « leadership » - un potentiel de commandement, une influence sur le groupe – fondé sur des relations affinitaires<sup>1286</sup>. J'étends la portée de l'expression aux femmes, aux « Big Women », étant donné que, s'il s'exerce toujours à travers des comportements et des paroles plus ou moins aliénants, plus ou moins violents, le patriarcat ne me semble par être un des principes qui régit l'organisation sociale du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL. Le statut du Big Men et de la Big Woman repose sur sa capacité à accumuler et mettre des ressources en circulation en créant « des relations sociales qui lui servent de levier pour accéder aux productions des autres » grâce à ses compétences langagières et sociales, sa maîtrise de la « harangue » (des discours respectueux des normes en vigueur dans une société), l'accumulation et la redistribution des ressources « d'une manière qui construit la renommée

---

<sup>1282</sup> Entretien Amélie, ZAD de NDDL, 20 décembre 2013.

<sup>1283</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>1284</sup> Mondher (Kilani), *Les cultes...*, op. cit., p.98.

<sup>1285</sup> *Ibid.*

<sup>1286</sup> Sahlins (Marshall D.), « Poor Man... », op. cit, p. 290.

d'une générosité désinvolte, si ce n'est d'une compassion<sup>1287</sup> ». L'influence de ceux qu'on appelle aussi les « center-men » s'exerce sur les relations qui se nouent autour de ces « fonds de pouvoir<sup>1288</sup> ». A la ZAD de NDDL, la participation volontaire à la collectivisation des ressources par la mise en place de points d'accès et le partage des surplus produits risque ainsi de dériver dans une relation de service bien qu'elle soit en partie compensée par le principe du DIY. Mais l'émergence et le maintien du statut des Big Men et Women sont plus particulièrement déterminés par le rôle de médiation qu'elles remplissent en créant des relations d'échanges avec des individus et des groupes extérieurs :

« Les Big Men sont des moyens indispensables à la création d'organisations supra-locales : dans les tribus normalement fragmentées en petits groupes indépendants, les Big Men élargissent, au moins temporairement, la sphère des cérémonies, des loisirs, de l'art, de la collaboration économique, de la guerre aussi<sup>1289</sup>. »

Ce statut d'autorité, caractéristique de la prégnance de la dynamique informelle, repose sur la dépendance de la forme collective à la forme affinitaire. Ce rapport détermine l'émergence de statuts de pouvoir spécifiques. Le réseau élitaire accède à des ressources dont il détermine les circulations grâce aux fonctions de médiation qu'il remplit. Le pouvoir de ses membres dépend ainsi des relations de confiance qu'ils nouent avec des acteurs extérieurs et qui les rendent absolument indispensables.

## Le retour de la représentation politique : la critique « organisationnaliste » de Jo Freeman

Les modèles de formalisation de l'activité de colportage suggérés par Sigurd et Ulysse, qui visent à contraindre le pouvoir que les Big Men et Women exercent sur les circulations, s'inspirent de leurs lectures de *La tyrannie de l'absence de structure*. Mais la critique de Jo Freeman, que Jason McQuinn qualifie de « répudiation organisationnaliste de l'anarchisme<sup>1290</sup> », va beaucoup plus loin dans sa dénonciation des élites informelles. L'évaluation de l'opinion par les médias repose, selon elle, sur « trois techniques » : « le vote et le référendum, le sondage, et l'allocution de porte-paroles dans les meetings<sup>1291</sup> ». Le public serait ainsi « conditionné à ce qu'il existe des porte-paroles<sup>1292</sup> ». Et pourtant, l'expérience de

<sup>1287</sup> *Ibid.*, pp.290-291.

<sup>1288</sup> *Ibid.*, p.292.

<sup>1289</sup> *Ibid.*

<sup>1290</sup> McQuinn (Jason), « A Review of... », op. cit.

<sup>1291</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit.

<sup>1292</sup> *Ibid.*

l'occupation de la ZAD de NDDL repose précisément sur leur rejet. Les interviews données à la presse insistent sur l'absence d'unité et le refus du modèle, les prises de paroles publiques mobilisent toujours plusieurs personnes généralement masquées, l'anonymat prévient la recherche de « responsables », etc. Paul rappelle ainsi que le fonctionnement du mouvement d'occupation se fonde sur une critique radicale de la représentation :

« Ici, il y a quand même un certain nombre de précautions qui sont prises et qui sont importantes. Je pense au fait qu'on s'appelle tous Camille. Outre les raisons évidentes d'anti-répression, ça permet aussi de brouiller un peu les pistes, de ne pas personnifier la lutte. De ne pas mettre en avant des gens qui seraient reconnus pour leurs talents d'orateurs et qui seraient un peu les meneurs, les chefs de... enfin les... Ouais. Voilà, ça c'est un truc que je trouve vraiment pas mal : il n'y a pas de porte-parole reconnu, comme ça, ça n'amplifie pas les écarts entre ceux qui passent bien devant les médias, qu'on les ferait parler toujours eux et les autres qui ont des discours un peu moins intéressants ou moins politiquement corrects et qu'on entendrait jamais<sup>1293</sup>. »

Le raisonnement de Jo Freeman trouve là sa plus grande limite : les possibilités de transformation des rapports sociaux visées par les mouvements d'émancipation ne sont pas considérées en tant que telles ; l'autrice fonde son argumentaire sur le déjà-là en partant du principe que « les principaux liens sociaux qui organisent et produisent notre vie sociale sont aujourd'hui structurés au moyen du marché et de l'État<sup>1294</sup> ». La question n'est pas de mobiliser différemment mais bien d'utiliser les structures ouvertes par le gouvernement capitaliste pour défendre la cause des femmes. Jo Freeman suggère ainsi, sans plus d'explications, de « repenser la stratégie en prenant en compte cette vérité essentielle : les règles et les institutions fondamentales qui permettent et organisent l'oppression sont, en même temps, les règles et les institutions qui permettent et organisent la vie en société<sup>1295</sup> ». Ce point de vue, reconduit par l'aut-eur-ice du « Terrier », naturalise le principe de gouvernement et ne permet donc pas de penser l'expérience de la transgression et la formation d'un autre possible. La critique radicale de la représentation et la perspective de l'autonomie dans laquelle elle se prolonge, sont appréhendées comme des facteurs d'anomie :

« Que se passerait-il si l'on pouvait empêcher l'État et le marché de fonctionner comme par un coup de baguette ? Certainement pas une humanité libérée, mais un chaos catastrophique pour les éléments les plus faibles parmi les individus dé-collectivisés, ici et maintenant, et le désordre de la société. (...) Nous devons créer et développer nos propres instruments politiques, qui *nous permettront de gérer la société actuelle (de*

---

<sup>1293</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>1294</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit.

<sup>1295</sup> *Ibid.*

*manière à nous éviter la dislocation de l'ordre social) tout en allant dans le sens d'un monde délivré du capitalisme*<sup>1296</sup>. »

Inévitablement, Jo Freeman en vient à défendre la reproduction d'une relation de représentation. Elle ne réfléchit pas les moyens de contraindre l'émergence de rapports de pouvoir, mais se concentre sur le problème de la mal-représentation, sur la mise en place de procédures obligeant les représentants à « répondre face au groupe en général<sup>1297</sup> ». Elle propose ainsi de développer une « structuration démocratique » en formant un grand nombre de personnes à exercer un ensemble de postes d'autorité « vaste[s], flexible[s], ouvert[s] et temporaire[s]<sup>1298</sup> ». L'ensemble du groupe resterait juge de leurs actions, « en dernière instance<sup>1299</sup> ». Si cette relation de représentation se légitime par un mandat impératif - et son « corollaire l'idée de consentement<sup>1300</sup> » -, elle repose toutefois toujours sur l'élection d'un corps de représentants spécialisés. La différence avec la formalisation de l'activité de colportage suggérée par Sigurd et Ulysse, réside ainsi dans l'institution de statuts d'autorité occupés par des personnes distinguées, par leurs compétences et leur engagement, pour incarner le mouvement.

L'enjeu de la représentation qui permet, selon Jo Freeman, de jouer dans la même cour que les syndicats et les partis, se découvre en fait dans un souci d'« efficacité politique<sup>1301</sup> ». La remarque que Pierre Dardot et Christian Laval font à propos de la définition du totalitarisme est ici intéressante : « la singularité historique du phénomène<sup>1302</sup> » ne repose pas, comme le suggère Hannah Arendt, sur la « négation de l'individu », mais sur la « logique de parti<sup>1303</sup> ». A la suite de Karl Marx, Jo Freeman fonde son raisonnement sur l'idée « d'une *production objective du commun par le capital*<sup>1304</sup> ». Lorsque les conditions de cette production ne sont pas réunies, comme dans une Russie où la faible industrialisation ne permettait pas de constituer une communauté de travail, c'est au parti que revient la tâche de fonder l'unité du mouvement<sup>1305</sup>. En s'attribuant le rôle « d'instrument de la création d'un commun », le parti impose alors « sa propre dynamique institutionnelle<sup>1306</sup> ». Et c'est bien cela qui intéresse Jo Freeman lorsqu'elle affirme que la structure informelle « permet rarement une

---

<sup>1296</sup> *Ibid.* Je souligne.

<sup>1297</sup> *Ibid.*

<sup>1298</sup> *Ibid.*

<sup>1299</sup> *Ibid.*

<sup>1300</sup> Yves Sintomer, « Les sens... », op. cit., p.20.

<sup>1301</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit.

<sup>1302</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.83.

<sup>1303</sup> *Ibid.*, p.86.

<sup>1304</sup> *Ibid.*, p.83.

<sup>1305</sup> *Ibid.*, p.84.

<sup>1306</sup> *Ibid.*, p.86.

cohésion suffisante, et est trop profondément enracinée dans ses membres, pour lui permettre d'atteindre une véritable incidence sociale<sup>1307</sup> ».

Or c'est précisément à cette unité que la critique radicale de la représentation s'attaque en promouvant, au nom de la perspective d'autonomie, la dispersion spatiale, la reconnaissance du droit de déroger au monde commun, la non-intégration des dispositifs de médiation collective, le principe de l'opposition formelle, la fragmentation des structures, la prégnance de l'informel, etc. Pierre Dardot et Christian Laval remarquent d'ailleurs que le rôle joué par la logique de parti dans le développement de régimes autoritaires explique le succès de la thèse du désencastrement de la vie quotidienne :

« Les soulèvements visant à briser le monopole étatique du commun [o]nt cherché à faire reconnaître le commun de la démocratie, sous sa forme la plus directe, jusque dans les sphères de la production, soit sur le terrain même où le monopole s'exerçait avec la plus grande violence dans la vie quotidienne de millions d'individus<sup>1308</sup>. »

Si la logique d'occupation de la ZAD de NDDL est un effet d'aménagement et de répression, la critique radicale de la représentation est plus généralement un effet de gouvernement. Pierre Dardot et Christian Laval s'appuient sur un exemple tiré de la révolution conseilliste hongroise de 1956 pour distinguer la formation de l'être-en-commun de la constitution opérée par la relation de représentation :

« Ainsi, alors que le mot d'ordre de la bourgeoisie naissante fut « Pas de taxation sans représentation », le principe qui se dégage immédiatement du programme et de l'activité des conseils ouvriers hongrois s'énonce comme suit : « Pas d'exécution sans part égale de tous dans la décision ». Il n'est pas difficile de reconnaître dans cette formulation le principe du commun sous sa forme la plus pure : seule la coparticipation à la décision produit une coobligation dans l'exécution de la décision<sup>1309</sup>. »

La différence entre les pouvoirs de représentants élus et ceux des Big Men et Women tient au fait que la position de ces dernier-e-s ne procède pas « du consentement organisé à leur privilèges et de moyens organisés pour les maintenir<sup>1310</sup> ». Leur pouvoir est personnel, et c'est là tout l'enjeu, il ne peut compter que temporairement - et avec beaucoup de difficultés - sur l'unification des volontés individuelles. La constitution opérée par la relation de représentation participe en revanche à l'instauration et à la légitimation de positions

---

<sup>1307</sup> Freeman (Jo), « La tyrannie... », op. cit.

<sup>1308</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.86.

<sup>1309</sup> *Ibid.*

<sup>1310</sup> Sahlins (Marshall D.), « Poor Man... », op. cit., p.295.



d'autorité dans lesquelles ces puissances convergent et s'accumulent. Marshall D. Sahlins insiste sur ce point :

« Les Big Men ne prennent pas une office ; ils ne succèdent pas à, ne sont pas installés dans, des positions déjà existantes de commandement sur les groupes politiques. (...) Il n'est pas juste de parler d'un « Big Man » comme d'un titre politique, puisque ce n'est rien d'autre qu'une position reconnue dans les relations interpersonnelles. (...) L'autorité n'est pas donnée par une attribution sociale : elle est une création – une création de soutiens et d'influences [« followership »]<sup>1311</sup>. »

L'autorité des Big Men et Women est limitée par l'absence de reconnaissance d'un pouvoir qui n'est pas soumis à des « exigences de justification<sup>1312</sup> » formelles. Les mécanismes de disqualification qui restreignent l'accès aux ressources sont toujours susceptibles d'être remis en question. Le rejet des « formats préétablis » participe de l'impossibilité pour le pouvoir de se légitimer véritablement<sup>1313</sup>. Sa conservation repose donc entièrement sur la reproduction perpétuelle des échanges, des médiations et des mises en circulation qui le fonde. Continuellement menacées, les structures de domination restent fragmentaires et labiles :

« Malgré tout, cette organisation plus large dépend de l'organisation des plus petites factions, particulièrement, des limites de la mobilisation économique établie par les relations entre les center-men et leurs soutiens. (...) La possibilité de leur désertion, c'est clair, inhibe souvent la capacité du leader à forcer l'augmentation de la production de ses soutiens, ce qui contraint l'émergence d'un niveau supérieur d'organisation politique, mais il y a plus. La quête du Big-Man pour les sommets de la renommée a de grandes chances d'entrer en contradiction avec la relation établie avec ses soutiens, de sorte qu'il se retrouve à encourager [indirectement] la défection – ou pire, une rébellion égalitaire – en encourageant la production pour générer un plus grand élan. La contradiction Mélanésienne [repose sur] la réciprocité économique initiale entre le center-man et ses soutiens. (...) [Le risque est] la génération d'antagonismes, de défections, et dans des cas extrêmes, de la liquidation violente du center-man<sup>1314</sup>. »

En-deçà des controverses qui interrogent les niveaux les plus élevés de structuration collective, une myriade de petits conflits quotidiens préviennent le développement de rapports d'autorité. A force d'appeler à des réunions formelles, de pousser le groupe à régler son activité, et de critiquer, sans cesse, une organisation trop flexible à son goût, Dorian a déclenché les foudres de ses cohabitant-e-s<sup>1315</sup>. Mais les discussions calmes en petits comités, les engueulades au moment des repas, les efforts même du groupe pour trouver un compromis

---

<sup>1311</sup> *Ibid.*, p.289.

<sup>1312</sup> Boltanski (Luc), *De la critique...*, op. cit., p.16.

<sup>1313</sup> *Ibid.*

<sup>1314</sup> Sahlins (Marshall D.), « Poor Man... », op. cit., pp.292-293.

<sup>1315</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, août 2015.

n’y ont rien changé. Au bout de quelques mois, le collectif lui demande de partir. Il déménage ainsi vers un lieu dont le mode de vie convient mieux à ses aspirations, mais y conserve cependant des activités et des relations affectives. Remettre quelqu’un-e à « sa place » signifie ici l’empêcher de se distinguer, pour reprendre l’expression employée par Pierre Rosanvallon, des hommes et des femmes obscur-e-s<sup>1316</sup>. Lorsque la discussion et la dispute ne suffisent pas, la personne peut être exclue du groupe. En analysant le déni d’écoute subit par les chefs Guayakis, Pierre Clastres souligne la fragilité d’une influence qui ne leur est précisément jamais véritablement concédée :

« Un ordre : voilà bien ce que le chef ne saurait donner, voilà bien le genre de plénitude refusée à sa parole. Au-delà du refus d’obéissance que ne manquerait pas de provoquer une telle tentative d’un chef oublieux de son devoir, ne tarderait pas à se poser le refus de reconnaissance. Le chef assez fou pour songer, non point tant à l’abus d’un pouvoir qu’il ne possède pas, qu’à l’us même du pouvoir, le chef qui veut faire le chef, on l’abandonne : la société primitive est le lieu du refus d’un pouvoir séparé, parce qu’elle-même, et non le chef, est le lieu réel du pouvoir<sup>1317</sup>. »

La formalisation de l’activité de colportage et de certaines règles de distribution des ressources et des tâches peut contribuer à pallier l’arbitraire des rapports de pouvoir que la prégnance de la dynamique informelle et de la forme affinitaire rendent en même temps particulièrement souples et labiles. Comme je l’ai montré dans le chapitre précédent, la critique formaliste revient cependant fréquemment dans les réflexions sur l’avenir du mouvement d’occupation de la ZAD de NDDL. L’expérience de l’occupation du Shakirail, quant à elle marquée par la prégnance de la forme collective et de la dynamique formelle, peut permettre d’éclairer certains des enjeux soulevés par cette critique.

### **III. L’autorité de la règle : les sources formelles du pouvoir**

#### **La professionnalisation de l’activité et la rigidification du fonctionnement de Curry Vavart**

La mise en place de la réunion hebdomadaire, du système de référencement des personnes et des activités et de règles d’accueil a suivi l’augmentation de la fréquentation des squats occupés par Curry Vavart. Comme me l’explique Nina, la formalisation du

---

<sup>1316</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.100.

<sup>1317</sup> Clastres (Pierre), *La société...*, op. cit., p.134.

fonctionnement du collectif devait faciliter ses relations avec les usagers temporaires en clarifiant la nature et les limites de leurs échanges :

« Les règles sont apparues à mesure qu'il y avait plus de monde et que s'est posée la question de savoir comment on expliquait notre fonctionnement aux gens extérieurs. Si on se donne des règles, c'est pour que ça soit plus simple, pour qu'on ait tous le même discours par rapport aux gens qu'on accueille<sup>1318</sup>. »

Armel associe également cette « forme d'administration » au « développement de l'asso, au fait qu'on est de plus en plus connus et que ça ramène du monde. C'est une façon de s'organiser qui est plus facile à gérer<sup>1319</sup> ». Elle ne répond en fait pas tant, comme me l'explique Dominique, à une question démographique, qu'à une volonté de « garder la maîtrise des espaces<sup>1320</sup> » investis par l'association. La démarche corporatiste et la professionnalisation de l'activité de Curry Vavart alimentent une exigence d'efficacité qui encourage la formalisation croissante des usages des espaces et des outils mis à disposition. Comme je l'ai montré dans le chapitre 3, la rigidité de ce cadre favorise le désengagement des nouveaux venu-e-s qui accroît en retour la nécessité de formaliser les règles et de développer des rôles coercitifs. La coobligation n'est pas maintenue par une logique d'institution perpétuelle fondée sur la délibération et la confrontation entre les subjectivités, mais sur les privilèges d'exercice, les droits et les devoirs, attribués à chacun-e en fonction de la place qu'elle occupe dans la division sociale du travail<sup>1321</sup>.

Le système de la référence exerce une grande influence sur des relations d'appropriation conditionnées par l'appartenance au collectif : d'une part, la prise de responsabilités et la participation à la délibération reposent sur l'assimilation des modes de fonctionnement de l'association, de l'autre, les usages des artistes de passage sont strictement bornés par l'autorité de la règle dont les référent-e-s sont investi-e-s, en tant qu'elles incarnent l'association au nom de laquelle elles contrôlent et répriment les transgressions. Elles bénéficient à ce titre d'un mandat-libre : s'elles doivent informer le groupe de l'évolution éventuelle du fonctionnement de l'atelier dont elles ont la charge ou de l'intégration d'usagers temporaires, et que la décision revient toujours au collectif en dernière instance, les référent-e-s disposent d'une certaine indépendance dans la gestion quotidienne des tâches qu'elles accomplissent et des projets qu'elles initient.

---

<sup>1318</sup> Entretien Nina, le Shakirail, 07 novembre 2014.

<sup>1319</sup> Entretien Armel, le Shakirail, 02 décembre 2014.

<sup>1320</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

<sup>1321</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.22.

L'étendue de la division sociale du travail permet, comme me l'explique Dominique, « de diffuser le pouvoir » et de « faciliter la prise de parole par rapport à un pouvoir centralisé<sup>1322</sup> », mais elle favorise en même temps une certaine dé-collectivisation des discussions qui servent principalement à échanger des informations sur les activités conduites par chacun-e. Le même phénomène se produit à la ZAD de NDDL, notamment, comme l'observe Jacob, dans la réunion des habitant-e-s qui sert aussi à promouvoir et à coordonner les projets d'individus ou de groupes d'individus relativement autonomes les uns des autres. Il est cependant compensé par l'étendue de la mise en commun des ressources, des tâches et connaissances et la valeur attribuée au conflit<sup>1323</sup>. La collectivisation du débat nécessaire à l'autogestion s'est en revanche érodée à mesure que l'activité de l'association Curry Vavart se professionnalisait. Philippe m'explique ainsi qu'avant l'instauration du système de référencement, l'accueil d'un plasticien ou d'un comédien était toujours débattue par l'ensemble de l'association<sup>1324</sup>. Il suffit aujourd'hui qu'un-e membre du groupe s'en porte garant-e pour que la personne soit acceptée. La responsabilité, autrefois collective, s'est individualisée.

La plupart des personnes arrivées après la période squat semblent véritablement séduites par cette organisation « très professionnelle, très pragmatique<sup>1325</sup> ». Lors du débat organisé dans le cadre de mon exposition sur l'histoire et les mémoires de l'association, Julien, Boris et Armel observent un changement d'attitude : si le nombre d'artistes souhaitant profiter des espaces mis à disposition a considérablement augmenté, leurs motivations ne sont pas les mêmes que celles de ceux qui avaient rejoint l'association avant le premier conventionnement :

« - C'est un lieu qui dure depuis quatre ans, donc les choses s'installent. Un squat comme le Belec, ça a duré huit mois, du coup les gens qui étaient investis tu les voyais tous les jours quasiment, alors que là les gens investis tu peux les voir qu'une fois par mois, parce qu'ils savent que ça va rester, souligne Armel.

- Et puis, quand t'arrive en squat tu choisis de t'impliquer vraiment, ajoute Boris. Ici, les gens sont plus intéressés par le fait de trouver un espace de travail que par le fait de s'impliquer dans l'association, dans un mouvement, peut-être moins pérenne et plus risqué d'une certaine manière.

- Le public change un peu aussi, enfin, je sais pas... En tout cas les attentes changent clairement, remarque Julien.

- Ouais, maintenant c'est plus des envies individuelles de gens qui cherchent un certain confort pour leur pratique, reprend Armel. Le Belec c'était peut-être plus collectif : on venait participer à une espèce d'expérience.

---

<sup>1322</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

<sup>1323</sup> Voir chapitre 7.

<sup>1324</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1325</sup> Entretien Alain, le Shakirail, 06 décembre 2014.

- D'ailleurs ça se ressent au niveau des pratiques artistiques collectives. Philippe en parlait l'autre jour. Quand on s'est retrouvés au Gros Belec, dans ces 3000m<sup>2</sup>, on a organisé cette sorte de cabaret géant, où on avait investi tout le lieu avec une esthétique vraiment particulière et on était... 30, 35 impliqués à pleins d'échelles différentes. On a fait plusieurs fois des gros trucs comme ça où on faisait circuler les gens... Et on l'a jamais refait depuis. C'est la question de l'implication, de comment on mobilise toutes ces énergies, à un moment donné pour quelque chose d'éphémère. Je sais pas, on l'a pas refait depuis..., conclut Boris<sup>1326</sup>. »

En restreignant la latitude de l'initiative individuelle, la formalisation de la division sociale du travail renforce le désengagement des nouveaux venu-e-s et la rigidité consécutive du cadre qui soutient l'activité collective. Comme me l'explique Armel, elle laisse ainsi moins de place à l'expérimentation :

« Une forme de routine s'est développée... Un processus où on sait qu'on fait les choses de cette manière là. Les squats, on savait que ça allait pas durer et du coup, on était beaucoup plus dans l'expérimentation. On savait pas si ça allait marcher, mais y avait moins de : « Non, ça c'est pas possible ». Moins de règles et une plus grande improvisation<sup>1327</sup>. »

L'institution de structures de rôles-statuts par le système de référencement réduit les possibilités de variations comportementales. La règle assure une fonction de cadrage des usages des artistes de passage à travers la contrainte directement appliquée par des rôles coercitifs individualisés. La transgression conduit à l'exclusion des usagers temporaires<sup>1328</sup>.

Il est cependant relativement rare qu'une réunion ne confronte pas le modèle établi avec les besoins des usagers temporaire. La règle est alors systématiquement rappelée. Elle fait office de référence par rapport à laquelle les demandes individuelles sont jugées : on ne peut légitimement transgresser la règle, mais on peut parfois obtenir une « dérogation » ou, le cas échéant, appeler à sa modification. Jérémy, qui monte un grand projet d'exposition à l'extérieur du Shakirail, demande, par exemple, une contribution de l'association pour aider au transport de ses œuvres<sup>1329</sup>. Nina objecte immédiatement qu'« on a jamais financé un projet personnel, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne et ça ne serait pas juste pour les autres. Du coup, c'est une question de fond : est-ce qu'on change la règle ou pas ? »

Parce qu'une certaine « confiance » s'est installée, les « anciens » peuvent faire preuve d'une plus grande « souplesse dans le respect des règles<sup>1330</sup> ». L'octroi d'une « dérogation » dépend en effet du « capital sympathie » dont jouit l'individu auprès des autres membres de

---

<sup>1326</sup> « Exposition Histoire et mémoires du Shakirail. Individus, collectif, espace et objets », Paris, le Shakirail, 22 janvier-15 février 2015.

<sup>1327</sup> *Ibid.*

<sup>1328</sup> Voir chapitre 7.

<sup>1329</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 10 septembre 2014.

<sup>1330</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

l'association, « de la faisabilité et du moment<sup>1331</sup> ». Les règles d'accès aux ressources du collectif sont ainsi régulièrement infléchies par les dynamiques affinitaires (par exemple, pour la définition des durées d'usage des ateliers temporaires qui s'étendent plus facilement lorsqu'il s'agit d'une personne de confiance<sup>1332</sup>). Le cadrage normatif de l'activité doit pourtant protéger les nouveaux venu-e-s de l'arbitraire, comme me le rappelle Jérémy pour qui « les règles, ça permet qu'il n'y en ait pas juste quelques-uns qui soient libres. Sans règles c'est le bordel et y a de vrais pouvoirs qui apparaissent<sup>1333</sup> ». Les privilèges de l'ancienneté sont ainsi compensés par un certain nombre d'obligations spécifiques aux membres actifs de l'association. L'exigence d'investissement dans la vie quotidienne des lieux leur est fréquemment rappelée. Armel observe que, si « la règle pure est plus dure à appliquer à des gens que t'apprécie et dont tu connais la situation personnelle », elle participe d'une égalité de traitement des référent-e-s et des usagers temporaires : « Rappeler souvent la règle comme ça c'est une façon de dire : « Il faut que tu légitime ta présence ». Ces règles justement, entre nous, c'est des règles pour pas qu'en tant que gens de l'asso qui sont là depuis longtemps ou quoi on abuse de nos privilèges<sup>1334</sup> ».

En juin 2014, lors d'une réunion hebdomadaire, Nina remarque, énervée, qu'aucun-e des organisat-eur-ice-s de la prochaine exposition n'est disponible le jour du vernissage<sup>1335</sup>. Les trois personnes concernées sont toutes des fondatrices de l'association, pourtant, Nina n'hésite pas à les rappeler à l'ordre. Les privilèges d'ancienneté s'expriment en effet surtout dans l'influence que les occupant-e-s exercent sur les procédures de décision. Comme me l'explique Dominique, « l'avis des anciens est toujours pris en compte, même quand ils ne viennent pas aux réunions<sup>1336</sup> ». Encore une fois, la participation volontaire, la compétence (et l'expérience consécutivement accumulée par l'exercice d'un rôle spécifique), contribuent à l'institution de relations de rôles-statuts. Ce sont ainsi généralement les mêmes qui se désignent pour organiser les réunions, prendre les notes, distribuer la parole, etc. Les postes du bureau (président, secrétaire, trésorier) ne tournent que rarement. Vincent a, depuis les débuts de Curry Vavart, toujours occupé la fonction de président de l'association qu'il représente auprès des pouvoirs publics. Il m'explique ainsi qu'il s'est, au fil du temps, de plus en plus spécialisé :

---

<sup>1331</sup> Entretien Nina, le Shakirail, 07 novembre 2014.

<sup>1332</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 16 juin 2014.

<sup>1333</sup> Entretien Jérémy, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1334</sup> Entretien Armel, le Shakirail, 02 décembre 2014.

<sup>1335</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 11 juin 2014.

<sup>1336</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

« Les rôles se définissent beaucoup en fonction des profils. Moi, par exemple, j'avais déjà une expérience associative. Du coup, ma pratique artistique, au sein de Curry Vavart, a un peu laissé la place à cette activité de médiation avec les institutions. Au bout d'un moment, j'ai laissé tomber mon atelier parce que je n'y travaillais quasiment plus<sup>1337</sup>. »

Cette stricte division des tâches accroît la dépendance du collectif, non pas aux réseaux d'échanges affinitaires, mais à des individus fortement spécialisés et, par là-même, devenus indispensables, irremplaçables. Lorsque Virgile, qui assumait de lourdes charges, décide de partir en voyage pour quelques mois, l'association est obligées de repenser son fonctionnement. Les tâches remplies par Virgile sont alors divisées et redistribuées. Sonia me raconte qu'« on était tous un peu perdus. On avait peur que tout s'écroule<sup>1338</sup>. »

Le collectif, fondé sur le rejet de l'organisation pyramidale qui régissait le Théâtre de Verre, refuse cependant d'associer l'institution de ces rôles-statuts, à la reconnaissance de titres susceptibles de distinguer les privilèges d'exercices de chacun-e. En mai 2014, Curry Vavart organise une AG pour revoter les statuts du bureau de l'association. Vincent, seul à se présenter au poste de président auquel il est réélu, suggère de créer de nouveaux statuts officiels pour encourager l'investissement des membres dans le développement de l'activité de Curry Vavart. La proposition déclenche l'hilarité générale. Philippe lui rappelle que « l'association ne fonctionne pas grâce à des statuts », tandis que Katie lui fait remarquer qu'« il n'y a que toi qui a besoin d'un statut pour exercer ta fonction de représentant auprès des institutions<sup>1339</sup> ». On retrouve là les comportements de « remise en place » observés à la ZAD de NDDL et décrit par Pierre Clastres dans *La société contre l'État*<sup>1340</sup>. Simone me garantie ainsi que « si quelqu'un se mettait à faire le petit chefaillon, on le remettra vite à sa place<sup>1341</sup> ». Comme il me le fait d'ailleurs lui-même remarquer avec une certaine satisfaction, Vincent fait l'objet de petites taquineries qui adressent régulièrement son titre de président de l'association (« Ah ! Voilà le président<sup>1342</sup> ! », « Hé, président, t'es en retard ! »). Simone souligne plus généralement le rôle du conflit dans la prévention de l'émergence de structures de domination :

« Ce qui évite pas mal les rapports de pouvoir, c'est qu'on se dit les choses. C'est ça aussi la bienveillance. C'est aussi dire les choses quand on les pense : « Bah non, tu peux pas dire ça ». « Pourquoi on ferait ça pour toi et pas pour les autres ? » On le dit, mais sans

---

<sup>1337</sup> *Ibid.*

<sup>1338</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 07 mai 2014.

<sup>1339</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 28 mai 2014.

<sup>1340</sup> Clastres (Pierre), *La société...*, op. cit., p.134.

<sup>1341</sup> Entretien Simone, le Shakirail, 12 novembre 2014.

<sup>1342</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 16 avril 2014.

agressivité et c'est ça la différence. C'est cool aussi quand tu fais de la merde. Ça m'est déjà arrivé de faire des blagues limites et c'est bien qu'on me le dise<sup>1343</sup>. »

On retrouve ici l'idée, défendue par les occupant-e-s de la ZAD de NDDL, que la confrontation entre les subjectivités crée de la certitude et de la confiance, parce qu'elle soulage l'individu du doute sur les effets de ses paroles et de ses comportements<sup>1344</sup>.

Les occupant-e-s du Shakirail semblent par ailleurs distinguer une formalisation destinée à faciliter la gestion des espaces mis à disposition et les rapports qu'elles entretiennent avec les usagers temporaires, d'une formalisation fondée sur l'adoption de normes étrangères, soit qu'elles conduisent, comme dans le cas des normes imposées par les institutions, à la dissociation du pouvoir, soit qu'elles perturbent la logique corporatiste qui détermine l'association. La vie quotidienne au Shakirail est ainsi marquée par un certain rejet du politique dont le refus d'adopter l'usage des signes altermondialistes est un bon exemple. Bien que l'ensemble du fonctionnement de Curry Vavart fasse l'objet d'une formalisation, la prise de parole échappe à toute réglementation. La mise en place de réunions hebdomadaires pendant l'occupation du Bœuf 3 a suscité de nombreux débats. Certaines personnes souhaitaient y introduire des normes destinées à faciliter la prise de parole (l'usage de gestes pour signifier l'accord et le désaccord). L'idée a immédiatement été rejetée, selon Philippe, parce que « c'était des codes de réunions qui préexistent en fait. Le principal dans l'histoire c'était qu'on ait nos propres règles<sup>1345</sup> ». L'institutionnalisation de Curry Vavart progresse pourtant à travers chaque nouveau lieu, augmentant chaque fois les contraintes qui pèsent sur le fonctionnement collectif. Comme le remarque en effet Dominique, « le truc c'est qu'en obtenant des choses de l'État, on devient plus vulnérables à son influence parce qu'on a des choses à perdre<sup>1346</sup>. »

## Préserver l'autonomie du collectif contre l'institutionnalisation : inflation réglementaire et statuts de pouvoir

Les processus de production et de destitution des règles de fonctionnement du collectif sont particulièrement impactées par le passage à la légalité. La plupart évoluent en fonction des besoins – le développement d'une nouvelle activité, par exemple – et des conflits d'usage. Les changements passent nécessairement par la délibération collective et se légitiment par un

---

<sup>1343</sup> Entretien Simone, le Shakirail, 12 novembre 2014.

<sup>1344</sup> Voir chapitres 3 et 5.

<sup>1345</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1346</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.



besoin pratique généralement soulevé par les référent-e-s en charge. Ils conduisent toujours à un plus haut degré de formalisation. Comme toutes les personnes interrogées, Martin souligne que ces variations ne remettent pas fondamentalement en cause l'organisation collective :

« On change les règles dès qu'en fait, on est confronté à un problème. Y a quatre mois, y avait pas de référencement pour un espace que quelqu'un checkait vite fait mais qui était utilisé un peu n'importe comment. J'en suis devenu référent et un jour je me suis grave embrouillé avec une personne... Bref, à partir de ce moment-là je me suis dit : « On va cadrer les choses ». Après deux ans ici, à part ce genre de choses, j'ai pas l'impression qu'il y a eu un revirement total, une dynamique de remise en question de plein de choses. C'est anecdotique, c'est pas des grands changements<sup>1347</sup>. »

La recherche d'efficacité et le consensus normatif qu'elle requiert engendrent une inflation normative : la formalisation du fonctionnement collectif est toujours plus importante. Martin ajoute cependant que « ce qui est important c'est de pas devenir un prestataire de service. Ce qui fait rempart à l'institutionnalisation, c'est qu'on partage les responsabilités avec les usagers temporaires. C'est le fait qu'on va pas commencer à se faire payer pour faire le ménage derrière les gens<sup>1348</sup> ». La règle intervient donc dans la gestion de la contradiction entre la relation de rôles-statuts qui distingue les référent-e-s des usagers temporaires et la volonté d'éviter le développement d'une logique de service. La formalisation participe ainsi aux efforts menés pour limiter les effets de l'institutionnalisation.

Curry Vavart est régulièrement soumise à de nouvelles pressions qui engagent la préservation de ses activités et de son identité. Je prendrai ici l'exemple d'un débat occasionné par la renégociation annuelle de la COP du Shakirail. L'interdiction d'accueillir du public imposée par les consignes de sécurité est contournée, comme je l'ai déjà montré, par l'adhésion obligatoire et gratuite des visiteurs à l'association. Fin janvier 2015, la SNCF rappelle le collectif à l'ordre. Le problème est longuement discuté et deux tendances s'opposent : d'un côté ceux qui « estiment qu'un ultimatum est lancé de la part de la SNCF » et préfèrent donc arrêter toute programmation événementielle, de l'autre, ceux qui « considèrent cette option inenvisageable car la survie de l'association en dépend<sup>1349</sup> ». Les événements permettent en effet aux artistes de présenter leur travail et, en le confrontant au regard des visiteurs, de le faire évoluer. Ils soutiennent, plus encore, une dynamique de mise en commun autrement peu présente dans le travail quotidien des artistes répartis entre divers ateliers et pratiques. Les événements sont donc essentiels à la socialisation des membres du collectif qui contribuent bénévolement à leur organisation et aux moments festifs qui les

---

<sup>1347</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1348</sup> *Ibid.*

<sup>1349</sup> « Compte-rendu de la réunion du 04 mars 2015 », @mailinglist de Curry Vavart, 05 mars 2015.

concluent. Plusieurs personnes me conseillent ainsi d'y participer pour « mieux comprendre comment marchent les choses, qu'est-ce qui fait le collectif<sup>1350</sup> ».

Très vite donc, l'option suppression des événements est rejetée par le groupe. Les exigences formulées par la SNCF l'oblige alors à modifier son fonctionnement. Une négociation informelle s'engage avec le bailleur avec lequel il essaie de trouver un compromis : le nombre d'événements est drastiquement réduit, cantonné aux productions des membres de l'association, et la communication est limitée (la newsletter électronique est supprimée). A partir des discussions engagées, un occupant propose un « Guide méthodologique des événements » définissant les normes d'usage des espaces qui leur sont dévolus, les besoins humains et matériels de base, une jauge d'accueil limitant le nombre de participants et la mise en place de « patrouilles » de sécurité<sup>1351</sup>. Cette tension entre la nécessité de préserver de bonnes relations avec le propriétaire et la conservation d'une activité fondamentale pour l'association, la pousse à produire de nouveaux ensembles de normes proposés comme des alternatives aux contraintes imposées. Elle participe à un processus d'institutionnalisation croissante.

L'impact que la mise en place d'une activité, l'organisation d'une exposition ou l'accueil d'un groupe d'usagers temporaires pourrait avoir sur les relations qui unissent l'association à la SNCF et la mairie PS du 20<sup>e</sup> reviennent très régulièrement dans les débats<sup>1352</sup>. Dominique inscrit cet enjeu dans la démarche globale de Curry Vavart qui s'est toujours inscrite dans une perspective légaliste :

« On en parle souvent en réunion. En arrêtant de squatter, on a perdu des possibilités parce que, maintenant, on a des comptes à rendre. Après, on était, dès le début, dans cette démarche, à accueillir les contrôles de sécurité de la mairie quand on était en squat. Évidemment le pompier nous sort que le bâtiment est pas aux normes pour accueillir du public. On s'est engagé à pas le faire. On était déjà dans une dynamique comme ça. A modifier le projet de l'association. Du coup, on a fait des ateliers<sup>1353</sup>. »

Beaucoup de choses sont évaluées à l'aune de cet engagement. Lorsque Jean et Laurine discutent, par exemple, de la spécialisation des membres du bureau, le débat se limite aux attentes des élus : vaut-il mieux conserver les mêmes porte-paroles pour assurer une cohérence et préserver les relations de confiance avec les partenaires institutionnels de Curry

---

<sup>1350</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 28 mai 2014.

<sup>1351</sup> « Proposition de guide méthodologique des événements » in « Compte-rendu... », op. cit. Ces discussions ont débuté peu après mon terrain au Shakirail. Je ne sais pas si cette proposition a été acceptée, mais la rédaction du « Guide » consistait principalement à formaliser (et donc à systématiser) des pratiques déjà existantes. Des rondes de sécurité étaient par exemple déjà effectuées pour les gros événements.

<sup>1352</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 16 avril 2014.

<sup>1353</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

Vavart ou vaut-il mieux renouveler les statuts pour montrer une capacité d'initiative et de changement<sup>1354</sup> ?

L'institutionnalisation de Curry Vavart influence également l'institution de statuts de pouvoir, la création d'offices. Le fonctionnement initial du groupe oppose une forte résistance à leur émergence. Céline remarque que le rapport à l'autorité de l'association reste assez flou mais qu'elle s'est tout de même constituée contre l'organisation pyramidale du Théâtre de Verre<sup>1355</sup>. Les décisions qui incombent aux membres du bureau sont ainsi systématiquement discutées lors des réunions hebdomadaires. Au printemps 2014, l'association a d'ailleurs revoté ses statuts pour y faire apparaître cette spécificité. Seule exception lors de mon terrain : la relation établie par la COP entre le collectif et le cheminot ayant participé aux négociations avec la SNCF. Alain observe ainsi qu'« y a pas vraiment de rapports de pouvoir à Curry Vavart... Par contre, la personne qui a le lien avec le lieu, elle peut avoir du pouvoir, heu... justement parce qu'elle fait le lien<sup>1356</sup> ».

Lors d'une réunion conduite à l'automne 2014, Damien, représenté par un ami, demande l'obtention d'un espace permanent dont il ne fera cependant qu'un usage irrégulier<sup>1357</sup>. Sa requête, qui déroge aux règles de Curry Vavart, est d'abord rejetée. Plusieurs personnes s'indignent : « - Non mais c'est du délire ! On les voit jamais et tout d'un coup ils veulent un atelier ? On dirait que ça a déjà été décidé ? Non, mais je suis pas d'accord. C'est pas une résidence secondaire ! » « - On peut pas faire comme ça, il faut qu'il y ait une discussion collective ! » « - On va pas commencer à revenir sur les règles, ils prennent un atelier temporaire et c'est tout ». Quelqu'un suggère d'organiser une réunion spécifiquement dédié à ce débat. Le jour dit, la tension est palpable<sup>1358</sup>. Le président de séance cadre strictement les interventions pour éviter les débordements émotionnels. L'ordre du jour commence par la gestion des questions techniques liées à l'attribution d'ateliers. Au bout d'une demi-heure, le débat commence. La controverse s'ouvre sur le mail envoyé par Damien quelques jours plus tôt. Sa prétention à « remettre de l'ordre dans le fonctionnement collectif » exaspère les occupant-e-s qui vivent sa démarche comme une prise de pouvoir. La discussion ne conteste pas la possibilité de l'accueillir irrégulièrement dans un atelier permanent mais se concentre sur la « levée de bouclier » suscitée par l'autoritarisme du message. Kara insiste ainsi sur le fait qu'« il ne peut pas se la jouer chef comme ça ! » Peu à peu le débat s'oriente vers la question du mérite : peut-on aménager la règle commune au nom

<sup>1354</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 28 mai 2014.

<sup>1355</sup> Entretien Céline, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1356</sup> Entretien Alain, le Shakirail, 06 décembre 2014.

<sup>1357</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 24 septembre 2014.

<sup>1358</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 08 octobre 2014.

de l'investissement particulier dont il a fait preuve ? Doit-il s'investir davantage dans la vie quotidienne de l'association ? Le privilège demandé lui est finalement concédé en contre-don de cet engagement particulier et dans le but de préserver de bonnes relations avec un intermédiaire indispensable au maintien de la COP.

Les trois postes d'autorité, les trois offices repérées concernent ainsi toutes des rôles de médiation : le président de séance, le président de l'association et le représentant du collectif auprès de la SNCF. Légitimés par le principe de la participation volontaire, de la compétence et du mérite, les deux premières offices restent cependant ancrées à l'autorité du groupe qui juge, en dernière instance, toutes les décisions effectuées. S'ils sont tenus par des mandats impératifs, il faut aussi remarquer que les individus concernés, ne briguent pas de privilèges spécifiques à leur activité. Vincent se réjouit ainsi des remises en place humoristiques dont il faut régulièrement l'objet. Seule l'office de Damien semble donc incontestable. En le rendant absolument indispensable, la COP lui donne un pouvoir qui finit, malgré les débats, par être collectivement légitimé par son engagement.

Les relations de dépendance et d'autonomie qui lient la forme collective à la forme affinitaire influencent les rapports sociaux des occupant-e-s. La prédominance de la forme collective sur la forme affinitaire, marquée par la dissociation entre l'espace public déterminé par l'activité professionnelle de l'association et l'espace privé des engagements partisans et des affects des individus, encourage la formalisation des normes de fonctionnement du Shakirail. L'autorité de la règle qui cadre les usages des espaces et des outils mis à disposition confère aux référent-e-s un véritable pouvoir coercitif sur les usagers temporaires. L'institution de tout un panel de rôles de représentation, dont la référence fait partie au même titre que la présidence de séance et les postes du bureau, assurent la médiation entre les différents collectifs impliqués dans le projet (Curry Vavart, la SNCF et la mairie du 20<sup>e</sup>, les membres actifs et les usagers temporaires). Le rôle de négociateur rempli par Damien a ceci de particulier qu'il se manifeste par l'émancipation d'une relation interindividuelle (celle qui le lie à la SNCF) des dispositifs de médiation collective à travers lesquels les occupant-e-s instituent les obligations qui les lient. Son indispensabilité lui permet d'obtenir des privilèges légitimés par son engagement particulier.

Les activités de médiation confèrent également aux occupant-e-s de la ZAD de NDDL un pouvoir légitimé par la reproduction du mécanisme de qualification méritocratique favorisée par le principe de la participation volontaire. Mais la prédominance de la forme affinitaire sur la forme collective limite sa portée. Pierre Clastres distingue ainsi le pouvoir

coercitif, qui repose sur l'existence d'offices et se manifeste par la possibilité de donner un ordre, et le pouvoir non-coercitif, qui repose sur le refus de reconnaissance donc il fait l'objet et se manifeste par l'impossibilité de gouverner<sup>1359</sup>. Il suggère ainsi de considérer les formes particulières à travers lesquelles les groupes humains prennent cet enjeu en charge :

« Même dans les sociétés où l'institution politique est absente (par exemple, où il n'existe pas de chefs), *même là* le politique est présent, même là se pose la question du pouvoir : non au sens trompeur qui inciterait à vouloir rendre compte d'une absence impossible, mais au contraire au sens où, mystérieusement peut-être, *quelque chose existe dans l'absence*<sup>1360</sup>. »

Le maintien des rapports de pouvoir qui se développent dans les organisations sociales non-coercitives, marquées par l'absence d'« autorité de la hiérarchie<sup>1361</sup> », repose sur la reproduction perpétuelle des relations interindividuelles dont ils dépendent. Aucun mécanisme de délégation ne légitime la spécialisation des fonctions politiques, l'émergence de statuts d'autorité capables de mobiliser les puissances individuelles concentrées dans des structures socialement instituées. Continuellement menacées, les relations de domination restent donc fragmentaires et labiles. La formalisation de l'activité de colportage et l'institution de règles pour la distribution de certaines tâches et de certaines ressources peut permettre de limiter l'arbitraire du pouvoir. Mais la dynamique informelle est également essentielle à la contrainte des mécanismes de reconnaissance qui légitiment l'obéissance. Les défis soulevés par la tension qui oppose les positions nihiliste et littérale doit donc se résoudre, selon Jacob, par une recherche de complémentarité :

« J'ai pas envie de m'organiser ou de débattre des liens entre nous seulement de manière formelle. Pour moi, c'est deux outils, et c'est même assez complémentaire. Par exemple, y a des gens qui ont du mal à prendre la parole dans des contextes formels, bah, ils peuvent le faire en informels et faire porter leur voix par quelqu'un qui est plus à l'aise et du coup, avoir quand même une position de force dans la décision. Les cadres formels c'est aussi important parce que ça permet justement de savoir ce que tout le monde pense et de se positionner. L'écueil de l'informel, c'est le titre là « La tyrannie de l'absence de structures », ce truc où on s'organise que par affinités et où y a pas de moments où on peut prendre du recul collectivement. Le formel ça peut aider à redistribuer le pouvoir en faisant par exemple attention à ce que chacun, chacune, puisse véritablement s'exprimer. Après, l'un comme l'autre, si y a pas de bienveillance, y a toujours des gens qui se sentent pas bien. Et puis, y a rien qui empêche les prises de pouvoir, à part nous-mêmes<sup>1362</sup>. »

---

<sup>1359</sup> Clastres (Pierre), *La société...*, op. cit., p.20.

<sup>1360</sup> *Ibid.*, pp.20-21.

<sup>1361</sup> *Ibid.*, p.173.

<sup>1362</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

Il s'agit maintenant de comprendre comment les occupant-e-s de la ZAD de NDDL matérialisent ce refus des offices et ses conséquences sur les modalités de conservation et de changement de la forme donnée à l'être-en-commun de l'autonomie.

## Conclusion

« *Nous deux, mon cher ami, nous sommes le soleil et la lune, la mer et la terre. Notre but n'est pas de nous fondre l'un dans l'autre, mais de discerner l'un et l'autre ce que nous sommes et d'apprendre chacun à voir et à honorer ce qu'il est vraiment : le contraire et le complément de son ami*<sup>1363</sup>. »

La perspective d'émancipation se déploie dans la tension entre deux possibilités de réalisation matérialisées par la mise en commun de l'espace et des ressources matérielles et cognitives et la dispersion des individus dans un réseau de chaînes d'échanges interpersonnels. La critique de l'organisation portée par la position nihiliste vise à préserver la pureté des interactions dans ce qui, en elles, préexiste aux rapports sociaux, en maintenant l'indétermination principielle des fins communes. La critique de l'absence de structure portée par la position littérale cherche à contraindre l'arbitraire des pouvoirs façonnés par la dynamique informelle en instituant, via des dispositifs de médiation collective, des tâches, des règles et des procédures formelles, capables de maintenir l'association dans le temps. Les relations de dépendance et d'autonomie qui lient ces logiques (indissociables) d'association et d'échanges, déterminent la forme des rapports sociaux propre à l'être-en-commun de l'autonomie.

La production d'une alternative aux relations d'interdépendance du gouvernement capitaliste s'appuie sur la critique de la compétence héritée du syndicalisme révolutionnaire et du mouvement autonome historique qui se prolonge dans le rejet de la spécialisation fonctionnelle et du principe d'intégration qui commande la division sociale du travail. La participation volontaire et les procédures de consentement à l'association sur lesquelles se fonde la délibération et donc, l'institution de l'être-en-commun, doivent résoudre la tension qui oppose les nécessités de l'organisation sociale à l'exigence d'autodétermination individuelle et collective à laquelle elle est subordonnée. La prise de rôle, légitimée par le désir et la compétence, tend cependant à reproduire un mécanisme de qualification méritocratique. Les principes de la volonté et du consentement sont ainsi marqués par une ambivalence : s'ils protègent l'individu des logiques d'exploitation de l'enrôlement salarial, ils n'imposent aucune contrainte aux inégalités préexistantes. Les capitaux détenus par les individus conduisent alors à de nouvelles accumulations et l'obtention de privilèges d'exercice. L'institution de règles de distribution des biens rares et l'usage du tirage au sort

---

<sup>1363</sup> Hesse (Herman), *Narcisse et Goldmund*, Paris, Calmann-Lévy, 1948, coll. « Le livre de poche », p.38.

pour attribuer « des tâches communales (...) nécessaires à son fonctionnement, absolument profitables à tous et toutes, et dans lesquelles personnes ne souhaite se spécialiser<sup>1364</sup> », pourrait permettre de palier ces problèmes et de prévenir le développement d'une logique de service.

Le droit de déroger à la coobligation qui se traduit, au niveau de la délibération, dans le principe de l'opposition formelle, rend par ailleurs la décision et son exécution difficiles. La formalisation de l'activité de colportage, de la multiplicité des échanges informels qui nourrissent déjà la vie quotidienne à la ZAD de NDDL, pourrait permettre de palier ce problème. Ces deux prescriptions me font bien sûr faire un pas vers la perspective de la Commune. Il me faut donc insister sur le fait que seule la confrontation avec la dynamique informelle et les logiques affinitaires préserve l'être-en-commun d'une dérive vers un être-commun. Les réflexions sur l'idée de Commune ne tiennent en effet pas compte de l'institution, dans le temps long, d'une créolisation qui deviendrai alors une culture (et une identité) collective. La prédominance de la forme affinitaire, qui doit cela dit être infléchie pour garantir l'égalité des individus, participe au développement de structures de domination labiles et fragmentaires, d'un pouvoir non-coercitif, qu'une reconnaissance sociale convertirai en offices, en positions de commandement légitimées par une dissociation de l'autorité du groupe humain en tant que tel. En dernière instance cependant, seule la vigilance collective et, pour paraphraser Étienne de La Boétie, la résolution à ne plus servir, garantie la liberté des occupant-e-s.

---

<sup>1364</sup> Anonymes, « Ébauche... », op. cit.



## Partie 3. La loi du changement

### L'autonomie dans le temps

—



Margot Verdier, Les Cents Noms, ZAD de NDDL, août 2016.

« Tout aurait pu tourner autrement ! Mais sans doute n'était-ce qu'un rêve. Le monde change, il y a des choses qui sombrent dans l'oubli, d'autres émergent. Les mots des serpents ont fait leur temps, un jour aussi viendra où ce monde moderne tombera dans l'oubli avec ses dieux et ses chevaliers, et les hommes trouveront quelque chose de nouveau<sup>1365</sup>. »

---

<sup>1365</sup> Kivirähk (Andrus), *L'homme qui savait la langue des serpents*, Paris, Le Tripode, 2015, coll. « Météores », p.451.

La tension qui oppose les positions nihiliste et littérale s'articule autour d'une projection : pour s'émanciper des relations d'interdépendance du gouvernement capitaliste, la pratique transgressive doit s'adosser à une dimension utopique. L'autonomie ne peut se déployer seulement dans le présent qui actualise ce qui n'est jamais autre chose, comme le rappelle Jacob, qu'une perspective :

« Ici, on expérimente des formes, des manières de produire sans être spécialiste, de se nourrir, des pratiques, des relations affectives... Ouais, l'autonomie, c'est un processus plus qu'un état. Parce qu'en vrai... Ouais, pour moi, l'autonomie c'est un processus et j'en veux encore plus<sup>1366</sup> ! »

Le cadre spatial, les logiques d'association et d'échange à travers lesquelles elle se matérialise, participent à la formation d'un être-en-commun subordonné à une exigence d'autodétermination individuelle et collective. La prédominance de la forme affinitaire et de l'informel, qui découle de la reconnaissance du droit de déroger à la coobligation, fait rempart à l'intégration des fragments de structures (dispositifs de médiation collective, rapports de pouvoir) dans un ordre dirigé par un principe de gouvernement. Les controverses sur l'avenir de l'expérience de l'occupation de la ZAD de NDDL se concentrent ainsi sur la contradiction entre la nécessité d'inscrire la définition du bien commun dans un mouvement de remise en question perpétuelle et la volonté de maintenir l'association dans le temps en délimitant des objectifs et des règles partagées. Elle soulève le problème des conditions d'institution (et de destitution) des normes qui organisent les rapports sociaux des occupant-e-s.

La critique du monopole de représenter le réel qui se matérialise dans les pratiques d'occupation, les formes de socialisation et les logiques de circulation des ressources cognitives mobilisées dans la délibération (savoirs et savoir-faire, information, parole), engage l'établissement de modalités d'arbitrage de l'objectif et du subjectif, du vrai et du faux, du juste et de l'injuste. Pierre Dardot et Christian Laval insistent sur ce point, « le commun politique, quel que soit le type de constitution qui régit une cité, est ordonné à une certaine détermination de l'« avantage commun » (koinê sumpheron). Ce qui signifie qu'une certaine entente sur le juste est requise<sup>1367</sup> ». L'institution de l'être-en-commun procède d'une délibération, doit s'appuyer sur une « mise en commun des paroles et des pensées », une confrontation entre les subjectivités, qui permet aux individus de s'accorder sur le principe de justice qui régit l'association<sup>1368</sup>.

---

<sup>1366</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1367</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.238.

<sup>1368</sup> *Ibid.*

Le critère de jugement, qui définit les valeurs et les enjeux à satisfaire<sup>1369</sup>, et le principe d'équivalence, qui autorise la comparaison des actions des individus en fonction de la position qu'ils occupent dans les rapports sociaux<sup>1370</sup>, contribuent à ordonner les personnes et les échanges qui les lient. Cette dynamique n'implique cependant pas la recréation d'un ordre fonctionnel « sous l'emprise d'une logique lui dictant l'essentiel de ses caractéristiques historiques<sup>1371</sup> ». Le principe de justice auquel les occupant-e-s se réfèrent pour se protéger de l'arbitraire et garantir l'égalité de tou-te-s, participe d'un processus d'institution guidé par une activité de sens, une rationalité en valeur, qui détermine, une fois encore, sa forme et sa rigueur. L'exigence d'autodétermination qui sous-tend l'organisation sociale du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL s'oppose à l'unification de la multitude dans une volonté générale abstraite de la diversité des désirs et des intérêts individuels. Le rejet de l'intégration fonctionnelle et les mécanismes mobilisés pour prévenir la reproduction d'un ordre des places soulèvent la question des conditions d'institution d'un principe de justice qui n'aboutirait pas à une logique de gouvernement, permettrait de cadrer le changement social sans lui imprimer une direction unique.

Il s'agit ainsi de réfléchir les possibilités de création, les conditions de transgression des limites du possible, pour comprendre dans quelle mesure l'activité d'institution, « qui est d'elle-même indifférente à l'idéal d'autonomie<sup>1372</sup> », peut servir la perspective d'émancipation. Comment les occupant-e-s conçoivent-elles le changement social et dans quelle mesure ces représentations et les pratiques auxquelles elles donnent lieu influencent-elles la formation de l'être-en-commun de l'autonomie ? Je consacrerai cette dernière partie aux représentations et aux pratiques du temps des occupant-e-s. J'analyserai, dans le chapitre 7, la formation d'une loi morale leur permettant d'arbitrer les disputes qui les opposent et de distinguer les transgressions légitimes des transgressions illégitimes, les violences légitimes des violences illégitimes. Je m'intéresserai ainsi à ses conséquences sur les pratiques de justice des act-eur-ice-s et au problème de la sanction qu'elle soulève. En interrogeant les logiques d'institution qui sous-tendent ces réflexions, je montrerai qu'elles impliquent une conception spécifique de la relation entre le passé, le présent et le futur, que je développerai dans le chapitre 8, en m'attachant aux représentations et aux pratiques du conflit et du changement social. J'analyserai alors l'impact de l'expérience d'un rythme autre, d'une hétérochronie, sur les croyances et les sentiments des occupant-e-s. Je conclurai en

---

<sup>1369</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.147.

<sup>1370</sup> Boltanski (Luc), *L'amour...*, op. cit., p.38.

<sup>1371</sup> Martuccelli (Danilo), « La théorie sociale.... », op. cit., p.6.

<sup>1372</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.435.

interrogeant la place de l'imaginaire dans la formation d'un être-en-commun conçue comme une aventure. J'insisterai notamment sur le débordement régulier de l'extraordinaire dans la banalité d'une vie quotidienne peuplée d'êtres fantastiques qui s'épanouissent dans l'horizon ouvert par l'indétermination collective des fins. Je consacrerai ainsi le dernier chapitre de cette thèse au pouvoir de réenchantement du monde d'une expérience fondée sur l'incertitude et l'espoir.

## Chapitre 7. L'archive de la justice future

### L'institution de la loi de résistance et le problème de la sanction

—

La reproduction du mécanisme de qualification méritocratique entre en contradiction avec la perspective d'émancipation qui détermine l'organisation sociale du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL. Les rapports de pouvoir qu'il légitime alimentent la tension qui oppose la position nihiliste et la position littérale autour des conditions de réalisation de l'autonomie. L'organisation informelle doit préserver l'indétermination principielle des fins communes, empêcher le développement d'une logique gouvernementale et protéger l'individu des effets de l'intégration normative. Mais elle n'autorise que des constitutions éphémères, engage une logique de fuite perpétuelle des relations de rôles-statuts qui se (re-)produisent par l'interaction répétée. C'est précisément à cet arbitraire que l'organisation formelle doit s'opposer en instituant des règles capables de contraindre les rapports sociaux et de maintenir l'association dans le temps. Au-delà des comportements de remise en place dont j'ai plusieurs fois souligné l'importance, la question de l'avenir de l'autonomie soulève ainsi le problème de l'arbitrage des litiges qui découlent de ces controverses.

Si le critère de jugement est doté d'une légitimité incontestable (contrairement au principe d'équivalence qui permet aux individus d'évaluer les préjudices subis mais peut être remis en question<sup>1373</sup>), c'est parce qu'il transcrit, dans le cour des pratiques quotidiennes, une loi morale : la lutte contre toutes les formes de domination. Il s'agira ainsi, dans ce chapitre, de comprendre comment la conception de la justice relative à l'économie morale des occupant-e-s intervient dans les pratiques de contestation de la reproduction des rapports de pouvoir. Plus largement, la controverse qui distingue les logiques formelles et informelles soulève le problème de la défense du groupe social et des individus des violences physiques et symboliques qui soutiennent les structures de domination. Comment la loi morale influence-t-elle leur définition et leur prise en charge ? Je m'intéresserai d'abord aux pratiques transgressives associées à la critique de la reproduction des rapports de pouvoir et à l'arbitrage des disputes qu'elles engendrent. J'analyserai ainsi, dans un second temps, les

---

<sup>1373</sup> Voir chapitre 5.

modalités de prise en charge des conflits et des violences. En m'attachant aux défis qu'elles révèlent, je préciserai alors l'enjeu moral qui sous-tend le rapport que les occupant-e-s entretiennent à la « justice » et à la sanction. Enfin, je montrerai que la logique d'institution de leurs représentations et de leurs pratiques, alimentée par une exigence de différenciation, repose sur une conception pluraliste du temps.

## **I. « Résistance et sabotage » contre l'émergence d'un nouvel ordre des places**

La radicalité de la loi de résistance : complémentarité des dynamiques formelles et informelles

Si « la première raison de la servitude volontaire, c'est l'habitude<sup>1374</sup> », seule la vigilance collective contre les « empiétements du pouvoir<sup>1375</sup> » protège le groupe du développement de nouvelles structures de domination formelles et informelles. Jacob soulignait ainsi l'importance, dans le chapitre précédent, des comportements de « remise en place » qui permettent comme le montre Pierre Clastres, « que l'axe du pouvoir se rabat[te] sur le corps exclusif de la société [pour que] nul déplacement des forces ne vien[ne] bouleverser l'ordre social<sup>1376</sup> » :

« J'ai pas envie de m'organiser ou de débattre des liens entre nous seulement de manière formelle. Pour moi, c'est deux outils, et c'est même assez complémentaire. (...) Après, l'un comme l'autre, si y a pas de bienveillance, y a toujours des gens qui se sentent pas bien. Et puis, y a rien qui empêche les prises de pouvoir, à part nous-mêmes. Si y a personne pour dire : « Bon, ça suffit, tu prend trop de place, tu prend trop de pouvoir », ou si moi-même je me dis pas : « Je prend trop de place, je prend trop de pouvoir », si y a pas au moins une personne qui le fait, bah... ça se fera<sup>1377</sup>. »

Comme le suggère aussi Amélie, les logiques d'organisation formelle et informelle doivent donc se compléter pour compenser leurs dérives autoritaires respectives :

« Y a des gens pour qui l'informel c'est une sorte de dogme. Ils voient pas qu'on reconstruit quand même des normes et... du coup, c'est plus difficile de les remettre en question. (...) Mais l'informel, ça fait que les anciennes structures, heu... Elles ont moins

<sup>1374</sup> De La Boétie (Étienne), *Discours de la servitude volontaire* (1574), Paris, Mille et une nuits, 1995, p.27.

<sup>1375</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.276.

<sup>1376</sup> Clastres (Pierre), *La société ...*, op. cit., p.134.

<sup>1377</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

de poids, moins d'emprise sur l'individu qui... Du coup, y a un besoin de se positionner vachement plus fort<sup>1378</sup>. »

Le travail de conscientisation sur lequel se fonde la déconstruction des représentations qui légitiment les structures de domination est ainsi souvent associé au « climat de soutien mutuel », à la familiarité et la confiance que l'absence de structure favorise. C'est précisément la fonction, l'« objectif », que l'aut-eur-ice du « Terrier du Lapin Blanc » attribue à la TAZ<sup>1379</sup>. Hakim Bey insiste en effet sur le rôle de révélation remplie par l'expérience hétérotopique :

« En libérant ces espaces-temps, on se donne les moyens de conscientisation ou « libération psychologique ». C'est-à-dire que nous devons réaliser (rendre réels) les moments et les espaces où la liberté est non seulement possible mais actuelle. Nous devons savoir de quelles façons nous sommes opprimés, et aussi de quelles façons nous nous auto-réprimons, ou nous nous prenons au piège d'un fantasme dont les idées nous oppriment<sup>1380</sup>. »

L'« espace d'expérience<sup>1381</sup> » ouvert par l'occupation permet ainsi aux individus de « tisser des relations sociales différentes » qui favorisent « l'expression de leur subjectivité » et la déconstruction des classements catégoriels qui limitent leur action et déterminent des privilèges d'exercice. L'intensité de cette activité repose sur la prégnance de la dynamique informelle. Comme je l'ai déjà remarqué, la confrontation et la « bienveillance » à laquelle se réfèrent la plupart des personnes interrogées assurent une certaine sécurité ontologique à l'individu. Théo remarque l'importance de cette activité de déconstruction dans la mise en commun des perspectives d'émancipation individuelles :

« Personnellement, si y avait pas eu des copines et des copains qui m'en auraient parlé, qui m'auraient sensibilisés à ça ou qui m'auraient pas repris... A des phrases ou des idées que j'ai... En fait, jamais je me serais rendu compte que je me permet de couper la parole aux femmes alors que je le fais jamais aux hommes, des trucs trash comme ça... Qu'en fait je trouve ignobles et complètement aberrants ! Et je veux m'en rendre compte. Ça rentre dans des fils difficiles à tirer, dans mon ego, mes valeurs, l'image que j'ai de moi, ma confiance, mon rapport aux autres. Cette mise à nu elle est hyper intéressante. C'est ça, les gens ils se foutent à poils ici ! C'est un grand camp naturiste ! C'est profond, on est dans des discussions intimes avec une sensibilité accrue, une écoute et une bienveillance, une tolérance... Ouais, ça va de pair. Forcément, si tu veux empêcher des comportements autoritaires, ça passe par... Se connaître soi, connaître ses faiblesses, ses défauts... Ça passe, du coup, par l'échange. Je trouve que, dans cet espace là, on est tout le temps en train de discuter, mais tout le temps, sur tout, et beaucoup plus qu'ailleurs quoi ! Tu trouve des trucs où toutes les trois secondes t'es dans des débats hyper philosophiques ou hyper, 'ché pas... sur des valeurs ou des combats... Du coup, vu que

<sup>1378</sup> Entretien Amélie, ZAD de NDDL, 20 décembre 2013.

<sup>1379</sup> Anonyme, « Dans le Terrier... », op. cit.

<sup>1380</sup> Bey (Hakim), *Zone...*, op.cit.

<sup>1381</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-Globalization...*, op. cit., p.39.

t'es tout le temps là-dedans, t'affine vachement ce truc-là et par la discussion tu t'ouvre au champs d'action des autres et à leur cheval de bataille. Ouais, c'est ça. Et du coup, y a peut-être plus de bienveillance là-dessus<sup>1382</sup>. »

La déconstruction des normes qui légitiment les rapports de pouvoir est toujours une affaire collective. Les débats, le colportage et les dispositifs de diffusion destinés à accroître les échanges d'informations et de connaissances participent à l'ouverture des accès au pouvoir de représenter le réel. La confrontation de ces « réalités », des points de vue subjectifs développés par chacun-e en fonction des rapports sociaux à l'intersection desquels ielle se situe et des perspectives à travers lesquelles ielle cherche à se réaliser, réactualise l'accord sur la forme de vie, confirment le critère de jugement qui rend l'être-en-commun possible. Plusieurs personnes interrogées observent ainsi le rôle de l'ancrage communicationnel de la vie quotidienne dans la production de cadres d'expériences communs. Jacob, qui s'inquiète de mes prétentions potentielles à l'exhaustivité, me rappelle que « derrière toute discussion, il y a un passé<sup>1383</sup> » sans lequel il est impossible d'en comprendre les enjeux. Un soir où nous dînons avec le reste de ses cohabitant-e-s, une discussion s'engage sur les « façons de parler typiques de la zone, genre : « Le truc, c'est que... » » développées et transmises à travers les débats<sup>1384</sup>. Plus tard, alors qu'il s'interroge sur les mutations de sa propre subjectivité, Jacob insiste sur le fondement cognitif du lien social à partir duquel les individus et les groupes se distinguent :

« La discussion ça m'a donné du vocabulaire, des mots... Une façon de structurer la pensée... Des arguments pour dire ce que je pense vraiment. Et ça, je l'ai trouvé à travers les réflexions communes avec d'autres gens. Des confrontations sur des sujets où on allait très loin quoi. Je pense par exemple à toutes les questions d'agriculture, de production, les histoires qu'il y a eu autour de ça. Les débats sont allés super loin dans le sens où t'avais des gens avec qui je suis pas d'accord en fait mais au niveau du savoir on a tout en commun parce qu'ils savent, ils savent que 1 % de la planète détient tout le capital et que 99 % leurs servent de larbins, ils savent qu'il y a des pesticides dans les sols, ils savent, ils savent... On a en commun un savoir énorme ! Et pourtant, on est pas d'accord sur pourquoi cultiver, comment... Du coup, les débats sont ultra-riches parce qu'en face y a de redoutables adversaires qui sont pas influencés par la propagande étatique. A l'extérieur, les gens qui sont, entre guillemets, « pas du milieu », y a plein de choses dont ils sont pas au courant. Ils manquent d'infos pour se faire un avis personnel et pas un avis de masse déjà fabriqué pour eux<sup>1385</sup>. »

L'ouverture des accès au pouvoir de représenter et, plus encore, de contester la représentation instituée du réel engage une production continue de désaccords qui

---

<sup>1382</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>1383</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1384</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 24 mai 2013.

<sup>1385</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.



compensent la logique d'unification induite par la recherche de similitudes entre les formes d'assujettissement et les besoins de la vie quotidienne et le développement d'une culture commune. Il s'agit d'entretenir une « radicalité » essentielle, comme le soutient Théo, au maintien de l'égalité d'accès à la délibération :

« Ici, bon, je pense qu'on est plus attentifs à aller au fond de nos idées... Du coup, on va chercher les petites bêtes. Le compromis il est plus dur, mais c'est chouette aussi parce que c'est créateur de pas avoir de positions tranchées quoi. Parce que, si tu cède trop facilement, tu te rend compte que le débat il est stérile. C'est le dominant qui remporte la partie parce que soit c'est le poids de la norme, soit c'est le poids du nombre, soit c'est du coup qui va englober le débat. C'est pas enrichissant et ça évolue pas. Cette position un peu radicale là elle est pas évidente à tenir, mais elle est hyper-créatrice et pour moi c'est... c'est clairement le nœud d'une lutte quoi. C'est la confrontation de différents points de vue. C'est là où on va être dans la création et dans l'émancipation des gens. Comment est-ce qu'on vit au quotidien ? A quel moment ma liberté va s'arrêter à celle des autres ? Ce fameux dicton là<sup>1386</sup>... »

A travers des débats oscillant entre une volonté de conviction et une relativisation rhétorique des opinions, l'individu confronte ses perspectives d'émancipation au travail collectif d'institution de l'autonomie. L'absence de résolution dialectique de la tension qui oppose les dynamiques informelles et formelles fournit ainsi l'énergie nécessaire à une praxis instituante « continuée » que Pierre Dardot et Christian Laval définissent « tout à la fois [comme] l'activité qui établit un nouveau système de règles *et* l'activité qui cherche à relancer en permanence cet établissement de manière à éviter l'enlèvement de l'instituant dans l'institué<sup>1387</sup> ». Si l'on peut dire que « le squat est radicalement politisant en soi<sup>1388</sup> » c'est en effet parce qu'il institue une logique de transgression continue de l'institué en le confrontant aux dynamiques informelles de conscientisation.

Lucy Finchett-Maddock observe elle aussi le rôle joué par la radicalité dans l'instauration d'une dynamique de défiance perpétuelle « des lois, des régulations, des routines, des hiérarchies », que le « désir et la recherche de permanence » des squats conventionnés dissipe<sup>1389</sup>. Il s'agit d'interroger, dans la continuité des réflexions de James C. Scott, la possibilité d'une loi qui « existe entièrement en dehors de la progression linéaire de la loi d'État, mais opère de manière non-linéaire de sorte qu'elle échappe continuellement à la structure de l'État », à l'institutionnalisation<sup>1390</sup>. Elle distingue ainsi une « loi de résistance »

---

<sup>1386</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>1387</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.444.

<sup>1388</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest, Property and the Commons. Performances of Law and Resistance*, Londres, Routledge, 2016, p.110.

<sup>1389</sup> Brochure Space Invaders, « Notes from Nowhere », 2003, pp.185-188 in *Ibid.*

<sup>1390</sup> *Ibid.*, p.42.

(« law of resistance ») instituant une « résistance collective » contre la reproduction d'une logique de gouvernement manifestée par le refus des offices, des positions de commandement socialement reconnues<sup>1391</sup>. Ces logiques de destitution préviennent l'inflation normative qui pointe à l'horizon d'une « *autoproduction d'un sujet collectif dans et par la coproduction continuée de règles de droit*<sup>1392</sup> » dont j'ai montré les effets sur la rigidification du fonctionnement du Shakirail. L'institution d'un commun propre à la perspective de l'autonomie ne peut en effet faire l'économie d'une pensée du conflit.

## Transgressions légitimes, transgressions illégitimes

La confrontation entre les subjectivités occupe une place centrale dans la vie quotidienne du mouvement d'occupation. La valeur qui lui est attribuée participe à la remise en question de la partition du bien et du mal qui s'illustre dans les réflexions conduites sur la « subjectivité de la violence ». Ulysse insiste ainsi sur le rôle joué par « la violence » dans la remise en question des comportements autoritaires :

« A part foutre la merde, je vois pas trop... Encore une fois, les dominants n'ont que le pouvoir qu'on leur donne... Dans les milieux anarchistes, c'est la confrontation, le fait que les individus soient capables de se rentrer dedans qui nous protège<sup>1393</sup>... »

Irvin dénonce quant à lui les logiques de « pacification » mobilisées dans les conflits et qui contribuent à l'imposition de structures de domination légitimées par des mécanismes de disqualification :

« Le mec c'est pas juste un perdu quoi, il a besoin d'avoir sa place et c'est au moment où il va la trouver qu'il va cesser d'être violent. J'en suis persuadé. Mais quand les gens vont le voir et qu'ils sont dans une démarche d'assistante sociale, super condescendante, où on t'explique c'est quoi les codes, nos codes... Une perspective de pacification sociale. Adapte toi et ferme ta gueule. Ça peut pas marcher<sup>1394</sup> ».

Paul Audi reproche ainsi à la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth de ne pas tenir compte du lien qui unit les logiques de disqualification (le « mépris » dont parlent les autrices d'« A propos du « mépris de classe » sur la ZAD<sup>1395</sup> ») à l'agressivité des individus.

---

<sup>1391</sup> *Ibid.*, p.46.

<sup>1392</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.445.

<sup>1393</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>1394</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1395</sup> Anonymes, « A propos du... », op. cit.

Considérer « *a priori* que tout comportement violent est comme tel régressif, impulsif, sauvage, irréfléchi », c'est refuser toute possibilité à l'individu d'exprimer et de s'émanciper de la relation qui le maintient dans une position dominée, c'est « redoubl[er] le mépris dont souffre déjà le méprisé<sup>1396</sup> ». Paul Audi suggère donc de « considérer l'agressivité et la violence que le mépris déclenche comme une expression *inévitabile* du sentiment d'injustice<sup>1397</sup> ». La plupart des personnes interrogées conçoivent en effet la violence comme une réponse « normale », « nécessaire », à des situations d'oppression physique, matérielle et/ou symbolique. Les controverses qui ont jalonné l'année 2013 ont beaucoup marqué les réflexions conduites par Théo sur les privilèges de sa position :

« Je me suis rendu compte que la violence c'est quelque chose qui me faisait vachement peur et que je stigmatisais vachement : « C'est bien, c'est mal », tu vois ? « S'il y a de la violence c'est un échec ». Et bah pas forcément. Alors faudrait redéfinir la violence. C'est hyper subjectif. Est-ce qu'un coup de poing, est-ce que des mots blessants... qu'est-ce qui fait le plus mal, au fond de toi? Est-ce que c'est l'ignorance de certaines personnes, au quotidien, ou est-ce que c'est un mec qui te pète ton rétro parce que t'as une belle bagnole ? C'est quoi la violence en fait ? Elle est partout et elle est relative à personne. (...) Dans les conflits au final, qu'est-ce qui est le plus efficace, qu'est-ce qui est le plus émancipateur ? Y a des moments c'était hyper dur et on se demandait comment on en était arrivés là... Mais en fait, c'est juste des ponts de communication qui ont pas été établis. Y a une question de temporalité qui est très importante là-dedans. Si on se donne pas les moyens de prendre le temps d'écouter la personne, de savoir où elle en est, bah ouais, c'est clair, va y avoir des réactions violentes<sup>1398</sup>. »

La confrontation des privilèges des un-e-s et des autres fait ainsi partie intégrante de la vie quotidienne du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL. Elle s'effectue principalement par le débat mais passe aussi parfois par l'usage de la violence (le pillage, l'engueulade, dans de rares cas, la bagarre). Le rôle attribué à la violence politique dans la rupture de l'ordre institué et la dynamique du changement social se retranscrit dans les réflexions conduites par les occupant-e-s sur les enjeux politiques de l'agressivité et de la violence symbolique. Les débats sur les débats ont plus particulièrement insisté sur la nécessité du conflit, de la rupture du consensus qui légitime, par des mécanismes de disqualification tacites, l'émergence de structures de domination. La transgression des normes, y compris, des procédures destinées à faciliter la participation aux discussions (la communication non-violente par exemple), est parfois nécessaire à la remise en cause de relations d'appropriation inégalitaires. Il s'agit, une nouvelle fois, de révéler la distance qui sépare le réel de sa représentation en transgressant les limites socialement instituées.

---

<sup>1396</sup> Audi (Paul), « L'envers... », op. cit., p.17.

<sup>1397</sup> *Ibid.*

<sup>1398</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

La vigilance collective et les comportements de remise en place s'accompagnent ainsi de pratiques transgressives destinées à révéler les rapports de pouvoir formels et informels qui distinguent les occupant-e-s. J'ai déjà évoqué le rôle joué par la pratique du « RPP – Récup', Pillage, Partage<sup>1399</sup> » dans la contestation des modes d'accès homologués aux ressources<sup>1400</sup>. J'ai encore remarqué qu'elle était essentiellement portée par des groupes moins dotés en ressources et en capitaux : le double mouvement du RPP, le pillage et le partage, matérialise l'opposition à l'émergence d'une classe gestionnaire. Ce geste de redistribution reproduit la logique de l'auto-réduction issue des répertoires du mouvement autonome historique : les grèves des loyers, les pillages collectifs de supermarchés, etc., contribuent à la réalisation d'un communisme immédiat par une action directe de réappropriation des ressources. Comme le remarquent les aut-eur-ice-s de la tribune « En quoi l'organisation de la vie et de la lutte sur la zad est-elle un laboratoire de démocratie ? », la légitimité de cette pratique repose sur le rejet de la logique de « l'intérêt général » auquel « la possibilité d'agir suivant nos éthiques propres » se substitue<sup>1401</sup>. Le récit qui suit est une fiction inspirée d'un événement rapporté par une enquêtée qui m'a par ailleurs demandé de ne pas le communiquer tel quel. Pour éviter toute reconnaissance possible, l'objet de la dispute, la date, l'identité des personnes impliquées ont été modifiés, le média est inventé ; seuls le type de problème soulevé et le type de réponse apportée ont été conservés pour restituer leurs enjeux politiques :

**« Yourte des Gnomes, ZAD de NDDL, décembre 2013 :**

Les tempêtes se succèdent depuis quelques jours et tout le monde s'active à renforcer l'isolation de sa cabane. Alors que nous nous réchauffons près du poêle, Caroline me raconte l'action qu'elle a menée pour s'opposer à « la domination exercée par la bourgeoisie locale ». Un journaliste de *La sociale-démocratie* est venu passer le week-end à la ZAD. Plusieurs personnes ont accepté de lui répondre, lui ont fait visiter leurs lieux de vie et d'activités. L'article, publié une semaine plus tard, déforme totalement leurs propos au profit des pro-aéroports et du Parti Socialiste nantais. L'argumentaire tourne autour de la distinction d'un groupe de « gentils néo-ruraux aux cheveux longs » et d'un groupe de « méchants black block prêt à en découdre » soulevant un « problème d'ordre public » qui justifierait l'expulsion immédiate (et brutale) de la zone. Une réunion est alors appelée pour discuter de la production d'une grande fresque détournant ces catégorisations : il s'agit, par la provocation humoristique, de révéler l'enjeu de gouvernement qui se cache derrière cette représentation. Premier problème, la date de la réunion, fixée à seulement quelques jours de l'AG pendant laquelle elle a été suggérée, n'a pas pu être publiée dans le *Zad'News* dont la sortie n'est prévue que pour la semaine suivante. Caroline insiste : « Du coup, y avait que ceux qui savaient... Bon, nous on savait mais c'est parce qu'on connaît un des copains qui a eu l'idée. En vrai, ils auraient pu faire une annonce sur Klaxon ou un truc comme ça... » Occupée à soigner Hasard, une chienne un peu trop investie dans le ramassage des déchets du voisinage, elle arrive en retard. Caroline constate alors avec amertume que « ça avait commencé bien avant, avant

<sup>1399</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

<sup>1400</sup> Voir chapitre 4.

<sup>1401</sup> Des habitant-e-s de la zad, « En quoi... », op. cit.

que tout le monde arrive, en petit comité. Pfff... mais ça c'est un classique : avancer le début des réunions pour préparer le terrain et peser d'avantage dans la discussion... » Les personnes arrivées à l'heure peinent en effet à s'intégrer dans une conversation déjà bien entamée. Le lieu, la date et les motifs de la fresque sont rapidement décidés. Le groupe affinitaire qui a pris la direction de la réunion propose de peindre des personnages représentant les deux catégories distinguées par le journaliste s'affrontant autour d'une piste de décollage sur laquelle s'avance un Boeing 747. Caroline ne trouve aucun potentiel subversif à cette image trop proche, selon elle, du message véhiculé par l'article : « Je ne vois pas comment elle ouvrirait des ponts de communication avec l'extérieur ». Elle fait alors part de ses réticences à l'assemblée et demande à ce que d'autres propositions soient examinées. Malgré quelques hochements de tête sa requête est, en pratique, ignorée, et l'image est validée. La réunion prend fin. Frustrée de la tournure des événements, Caroline décide de ne pas en rester là et réunit un petit groupe informel pour produire une proposition alternative qu'elle entend soumettre au choix de tous les groupes d'habitation. Les participant-e-s s'accordent sur la nécessité de « brouiller les frontières catégorielles » en amalgamant les personnages inventés par l'article : l'idée, empruntée aux occupant-e-s de la mythique Ungdomshuset<sup>1402</sup>, consiste en un théâtre de dizaines de petits personnages mêlant des paysan-ne-s bêchant un champs vêtus de noir et cagoulés, des barricadiers en short, tongs et cheveux long jetant tout d'un coup, les fleurs et leurs vases sur les assaillants, et des animaux non-humains semant du guano (un excellent fertilisant) sur les troupes républicaines rassemblées. Le lendemain, accompagnée par une Hasard soulagée, Caroline fait le tour de la zone. Elle observe alors que : « Les gens étaient super surpris qu'on vienne leur demander leur avis ! Et ça leur a fait grave plaisir ! Bon... sauf les potes des bourges qui savaient pas comment se positionner... Ils ont tous refusé de choisir, sauf quelques-uns qui ont choisi la proposition de leurs amis ou qui ont tellement fait de critiques sur la nôtre que, concrètement, ils pouvaient pas la valider. Inconsciemment ils refusaient le principe d'aller demander leur avis aux gens. Par contre, la quasi totalité des lieux heu..., on va dire, pas de la bourgeoisie, ont préféré notre idée. Et j'ai fait gaffe hein, parce qu'au début on m'a fait des remarques... Comme j'étais énervée, on m'a dit qu'il valait mieux que je présente les deux propositions et que je laisse les gens faire leur choix avant d'expliquer ma démarche parce que ça risquait de les influencer. Enfin, ce qui était intéressant c'est que ça a vraiment visibilisé les bourges vu que y avaient que eux qui étaient pas contents de cette initiative... » Deux jours plus tard, les deux propositions sont affichées, côte-à-côte, sur le mur d'une grande place publique de Nantes. »

Cette fiction illustre une situation dans laquelle la transgression est mobilisée pour révéler et combattre la reproduction d'une hiérarchie de privilèges d'exercices. Certaines de ces pratiques, on l'a vu avec l'exemple du RPP, dérivent cependant, en s'instituant informellement, dans de nouveaux rapports de pouvoir. Elles soulèvent alors le problème de la distinction à opérer entre ce qui relève de la loi de résistance et ce qui relève de la loi du plus fort. La loi de résistance s'oppose à l'émergence d'un nouvel ordre des places et, ce faisant, justifie les transgressions effectuées en son nom. Mais toutes ne peuvent prétendre à cette

---

<sup>1402</sup> En 2007, l'expulsion du squat conventionné de la Ungdomshuset (« La maison des jeunes »), occupé depuis 1982, en plein cœur du quartier historique de la dissidence communiste et anarchiste danoise de Nørrebro, provoque une mobilisation de masse et de violents affrontements avec les autorités publiques. Pour le nouvel an, les squatteurs réalisent une vidéo dans laquelle une femme modifie son apparence au fur et à mesure de la lecture d'une tribune contestant la distinction opérée par le gouvernement entre les « bons » et les « mauvais » occupants du lieu. Voir le documentaire « 69 » : [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=1787&v=JY0j3MNFAJM](https://www.youtube.com/watch?time_continue=1787&v=JY0j3MNFAJM)

légitimité : les individus doivent opérer une dé-singularisation à travers un principe d'équivalence capable de traduire leur engagement subjectif dans l'ordre des intérêts partagés<sup>1403</sup>. Pour que « cette logique d'émancipation collective » s'impose « contre l'idée libérale selon laquelle « chacun serait libre de faire absolument ce qu'il veut » », il faut en effet qu'elle réponde à un principe éthique « celui du refus des oppressions et des dominations<sup>1404</sup> ». En tant que loi morale, la loi de résistance commande, par ailleurs, « sans mobile à une volonté libre<sup>1405</sup> ». Elle doit donc se traduire dans un ensemble de pratiques permettant d'établir et d'exécuter des jugements en situation. L'institution de l'être-en-commun ne relève en effet pas seulement de l'émergence spontanée que Cornélius Castoriadis associe à « la capacité créatrice du collectif anonyme qui se réalise chaque fois que des humains sont rassemblés<sup>1406</sup> » mais bien aussi d'une activité consciente<sup>1407</sup>. En s'appuyant sur l'exemple des réunions formelles qu'elle a observé, Lucy Finchett-Maddock insiste ainsi sur la « légalité politique » (*political legality*) produite par les squatteurs à travers l'institution de « règlements » (*by-laws*) qui cadrent leur fonctionnement<sup>1408</sup>.

## II. « Une morale sans obligation ni sanction » : l'ambivalence d'une justice sans séparation

### Les pratiques de conciliation et la « justice des douze »

La loi de résistance se retranscrit dans l'établissement d'un critère de jugement permettant de distinguer les transgressions légitimes des transgressions illégitimes et, consécutivement, les violences légitimes des violences illégitimes. Le fait que certaines pratiques illégitimes s'instituent malgré la vigilance collective (et doivent donc être révélées par une rupture du lien de coobligation, comme dans le cas des violences symboliques) soulève un enjeu de prise en charge et d'exécution de la décision. En d'autres termes, il s'agit là de poser le problème du jugement et de la sanction et d'interroger, à travers lui, les rapports qui unissent différentes formes de justice à différentes formes d'organisation sociale. La

<sup>1403</sup> Boltanski (Luc), *L'amour...*, op. cit.

<sup>1404</sup> Des habitant-e-s de la zad, « En quoi... », op. cit.

<sup>1405</sup> La notion de « morale » se confond donc ici avec la notion d'« éthique » parfois distinguée du « devoir » associé à la prescription morale. Guyau (Jean-Marie), *Contre l'idée de sanction* (1883), L'Herne, 2008, coll. « Carnets », p.37.

<sup>1406</sup> Castoriadis (Cornelius), *Les carrefours du labyrinthe. La montée de l'insignifiance* (1996), Paris, Points, 2007, tome 4, coll. « Essais », p.135.

<sup>1407</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit. p.445.

<sup>1408</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit., p.108.

critique radicale de la représentation formule une « hypothèse sur le politique moderne<sup>1409</sup> » et le principe d'« auto-transcendance<sup>1410</sup> » que le droit fournit à la « société ». La transition, étudiée par l'historienne polonaise Hanna Zaremska, vers le système juridique moderne, notamment marquée par le développement de la justice pénale, peut donc éclairer les représentations et les pratiques propres aux occupant-e-s de la ZAD de NDDL.

La justice pénale qu'elle définit comme une « coercition légale monopolisée par le pouvoir, qui entend imposer le respect des lois à tous les habitants du territoire soumis à sa juridiction et éliminer toutes les formes de justice privée<sup>1411</sup> », est quasiment absente de la vie quotidienne du mouvement d'occupation. Il faut ainsi remarquer la rareté des transgressions illégitimes faisant l'objet d'une procédure « inquisitoriale<sup>1412</sup> », modèle inspiré de la Rome antique qui émerge à la fin du Moyen-Âge avec le développement des villes et « la consolidation des États organisés<sup>1413</sup> ». A la ZAD de NDDL, la plupart des transgressions et des violences illégitimes sont prises en charge sous la forme d'une « justice privée<sup>1414</sup> » fondée sur un « système accusatoire dans lequel la plainte de la victime ou de ses parents [est] indispensable pour engager les poursuites<sup>1415</sup> ». Le consentement de la personne agressée est au centre de procédures qui favorisent généralement la conciliation. Elles se rapprochent ainsi davantage des *Leges Barbarorum* (Lois Barbares) germaniques qui déterminaient les pratiques de justice médiévales. La conciliation permise par la médiation d'individus ou de groupes sociaux (corporations, familles) et la compensation (par des amendes notamment) primait sur la logique du « châtiment » qui s'impose avec la conception moderne de la souveraineté, « en tant qu'instrument du rétablissement de la paix sociale ébranlée par le délit et en tant que garantie du lien social qu'un droit égal pour tous constitue au sein de la communauté<sup>1416</sup> ». La logique gouvernementale alimente une conception répressive de la justice remise aux mains d'une institution séparée « derrière [laquelle] se tient le pouvoir avec, dans ce domaine, ses propres ambitions<sup>1417</sup> ».

La grande difficulté de l'absence de gouvernement réside dans le fait que, si la justice peut être extériorisée (des sanctions sont occasionnellement formulées au nom d'un bien commun à tout-e-s, j'y reviendrai), elle n'est pas séparée. Aucun organe de police ne gère son

---

<sup>1409</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit. p.28.

<sup>1410</sup> Martuccelli (Danilo), *Les sociétés et l'impossible...*, op. cit., pp.103-104.

<sup>1411</sup> Zaremska (Hanna), *Les bannis au Moyen-Âge*, Paris, Aubier, 1999, coll. « Historique », p.65.

<sup>1412</sup> *Ibid.*, p.67.

<sup>1413</sup> *Ibid.*, p.65.

<sup>1414</sup> *Ibid.*

<sup>1415</sup> *Ibid.*, p.67.

<sup>1416</sup> *Ibid.*, p.73.

<sup>1417</sup> *Ibid.*

exécution ; elle reste ancrée dans les interactions de la vie quotidienne. Le 14 mai 2013, lors de la réunion organisée à la Gourbi pour discuter des conditions de prise en charge des violences<sup>1418</sup>, les occupant-e-s établissent une distinction entre, d'une part, des « violences mineures », pour lesquelles « une prise en charge naturelle » est préférée : « les personnes présentes au moment de l'agression ou celles qui se sentent proches de l'agresseur-euse et de l'agressé-e, doivent leur parler, les empêcher si nécessaire, etc.<sup>1419</sup> », et d'autre part, des « violences graves » pour lesquelles « tout le monde doit se donner le rôle d'un « flic ». Le terme suscite de vives réactions et la notion de « gardien de soi et des autres » lui est préférée ». Le rôle attribué à la médiation dans la résolution des conflits témoigne, selon Hanna Zaremska, « d'une tendance à concilier plutôt qu'à punir, à éviter la répression plutôt qu'à aboutir à une condamnation<sup>1420</sup> ». Elle montre ainsi que ce choix ne peut être réduit à « un manque d'efficacité du pouvoir exécutif. La cause en est souvent la réticence d'une société traditionnelle envers l'appareil de justice, une réaction hostile à une ingérence croissante du pouvoir, et aussi l'incapacité des intéressés à satisfaire aux exigences de la procédure (par exemple, fournir des preuves de la culpabilité) et leur méfiance vis-à-vis des représentants de la loi<sup>1421</sup> ». Nicolas observe ainsi que « la plupart des petits trucs, ça se règle par la discussion<sup>1422</sup> ».

Des réunions et des ateliers de conscientisation sont en effet régulièrement organisés pour améliorer la compréhension réciproque des occupant-e-s, révéler les enjeux qui sous-tendent les conflits qui les opposent et promouvoir une prise en charge collective des violences. Bien qu'ils ne permettent que rarement de statuer sur des définitions et des procédures formelles, ces échanges contribuent à l'institution d'une connaissance commune, d'une mémoire des événements et de la diversité des analyses et des pratiques qu'ils ont engendré. Certaines rencontres s'inscrivent dans un cycle ponctuel de débats et d'ateliers organisés pour gérer un conflit particulier. Elles sont cependant toutes initiées par des individus et des groupes d'individus différents et ne sont donc pas intégrées dans un système d'interdépendance. Ce fut par exemple le cas des discussions formelles et informelles qui ont suivi le conflit de la barricade du chemin de Suez du 25 mai 2013.

En 2015, « un groupe de douze personnes tirées au sort, pour éviter les effets de bande, et renouvelé par moitié toutes les deux semaines, afin d'assurer une transmission<sup>1423</sup> » est mis

---

<sup>1418</sup> Voir chapitre 5.

<sup>1419</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 14 mai 2013.

<sup>1420</sup> Zaremska (Hanna), *Les bannis...*, op. cit., p.18.

<sup>1421</sup> *Ibid.*, p.19.

<sup>1422</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1423</sup> Lindgaard (Jane), « La ZAD, ça marche... », op. cit.



en place pour contribuer à la résolution des conflits pour lesquels il est mandaté (le dispositif s'inscrit toujours dans une logique accusatoire) et éviter qu'ils ne s'aggravent. La « justice des douze » formalise ainsi une partie des pratiques de conciliation qui permettent aux occupant-e-s de gérer les conflits qui les opposent. Si les « douze », tirés au sort sur la base du volontariat (chaque groupe de cohabitant-e-s proposent des personnes motivées par l'expérience), ne se sentent pas compétents (par exemple, dans le cas d'une violence grave), ils peuvent cependant revenir vers la réunion des habitant-e-s qui prendra alors le conflit en charge.

## Le bannissement : nécessités et limites de la posture défensive

Lorsque le conflit soulève un enjeu de défense des individus ou du collectif, le principe de solidarité au fondement de ces pratiques d'arbitrage se converti en un ensemble de sanctions sociales « négatives », un « refus de concours » par lequel, comme l'observe Jean-Marie Guyau, la personne jugée « se trouve moralement isolé[e]<sup>1424</sup> ». L'anathème et le bannissement font ainsi partie du répertoire juridique communément mobilisé par les occupant-e-s pour gérer les violences illégitimes et prévenir leur récurrence. La prégnance de la justice privée et de la logique accusatoire limitent le nombre de cas portés aux niveaux les plus élevés de structuration collective (le mouvement d'occupation ou l'AG inter-occupant-e-s). Le consentement de la ou les personne(s) agressée(s) est toujours au centre de la procédure. Dans les cas où l'administration de la preuve repose essentiellement sur la parole des différentes parties impliquées, le jugement tient compte des mécanismes de disqualification qui soutiennent les structures de domination associées à ces violences (par exemple, la culture du viol liée à la domination patriarcale). Lors de la réunion de réflexion du 14 mai 2013, une femme insiste sur la nécessité de douter du témoignage de la (le) survivant-e d'une agression sexuelle pour éviter de transformer la dénonciation en pouvoir d'exclusion. Une autre personne rappelle alors le rôle joué par la suspicion dans la légitimation et la reproduction de la domination patriarcale : la plupart des survivant-e-s subissent des interrogatoires dissuasifs et les quelques cas portés devant le tribunal n'aboutissent que rarement à une condamnation. Cette tension traverse toutes les procédures de jugement des violences illégitimes qui soulèvent un enjeu de défense de l'individu ou du groupe.

---

<sup>1424</sup> Guyau (Jean-Marie), *Contre l'idée...*, op. cit., p.83.

Ces violences font ainsi l'objet d'une prise en charge collective qui aboutit parfois à des sanctions répressives. Ce fut par exemple le cas d'un vol commis chez un habitant d'un village voisin et de l'agression d'un occupant qui passait en voiture sur la RD281. Le premier risquait de dégrader les relations que les habitant-e-s des communes alentour entretiennent avec le mouvement d'occupation tandis que le second restreignait les possibilités de circulation des individus et menaçait leur sécurité. Le traitement de ce type de violences dépend en partie de la réputation de la personne qui constitue une sorte de dossier d'accusation mobilisé dans le jugement des actes les plus graves. La « male fame » n'autorise cependant pas de procédures inquisitoires (la réputation seule ne suffit pas, comme c'était le cas au Moyen-Âge, à déclencher une enquête) et reste astreinte à une logique accusatoire. La sanction est donc fonction des faits établis, de ce que souhaite la ou les personne-s agressée-s et de la réaction de l'accusé-e. Elle privilégie généralement l'anathème au bannissement qui conclut un processus de mise à l'épreuve explicite, au cours duquel l'intention morale de l'individu est évaluée au regard de l'archive constituée par ses actes passés.

Ce type de jugements et de sanctions est souvent rendu sous la forme d'un « coup de pression » où « quarante personnes te disent : « T'es allé trop loin ». Et t'as la pression énorme du collectif derrière<sup>1425</sup> ». Comme dans le cas du vol et de l'agression précédemment cités, quelques dizaines de volontaires se rassemblent alors pour lire le compte-rendu des délibérations à la personne accusée et lui signifier sa mise à l'épreuve. Si elle peut circuler librement et bénéficie toujours du soutien d'au moins une partie des membres de son réseau affinitaire, l'individu frappé d'anathème perd la protection des autres occupant-e-s, qui vont parfois jusqu'à refuser de lui adresser la parole, et toute crédibilité à intervenir dans les dispositifs de médiation collective, du moins, jusqu'à ce qu'il prouve sa bonne foi ou rachète ses fautes. Jacob m'explique ainsi qu'« en vrai, ces comportements ça change vraiment les rapports. Moi les gens qui ont fait ça je les surveille quoi. Avant qu'il y ait une relation de confiance, faudra beaucoup d'eau sous les ponts<sup>1426</sup> ».

Le bannissement est un phénomène d'autant plus rare qu'il est clivant : les proches de la personne bannie contestent souvent la légitimité de ce type de sanctions. Bien qu'il insiste lui-même sur la nécessité de protéger « les personnes qui subissent une oppression » et d'éviter que « ce soit elles qui partent », Pâris critique ainsi le bannissement de Gilbert qu'il considérait comme un ami<sup>1427</sup>. Comme le remarque Hanna Zaremska à propos de la justice

---

<sup>1425</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>1426</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1427</sup> Entretien Pâris, ZAD de NDDL, 24 mai 2013.

médiévale, l'anathème et le bannissement constituent des « mesures extrêmes réservées aux cas extrêmes<sup>1428</sup> ». Jacob insiste sur ce point :

« Les expulsions elles arrivent quand on croient que la personne va pas modifier son comportement. Au bout d'un moment, c'est la seule solution. Mais bon, l'expulsion je trouve pas ça si trash que ça, parce qu'en vrai les gens qui se sont fait exclure, moi j'en connais deux... 'fin voilà, pour se faire exclure de la ZAD faut franchement y aller parce que y a quand même une tolérance globale beaucoup plus grande qu'ailleurs. C'étaient des trucs horribles à chaque fois... Des agressions physiques... Des trucs qui mettaient la lutte en danger<sup>1429</sup>. »

Les deux cas de bannissements précédant la fin de mon enquête faisaient suite à la révélation d'une agression sexuelle. Plusieurs semaines ont chaque fois été nécessaires pour déterminer une prise en charge collective. Théo souligne l'importance du processus de délibération dans le développement de pratiques de justice propres à la perspective de l'autonomie :

« La résolution des conflits c'est un fil de rasoir. Ça se fait au cas par cas, parce que la clef, elle est hyper difficile à trouver. Je vais prendre le cas de l'exclusion par exemple : « Est-ce que je dois exclure une personne ? » « Est-ce que la ZAD, est-ce que le collectif, doit exclure une personne ? » Dans la théorie je dis « Non » parce que c'est clair que c'est un échec. Ça veut dire qu'on a pas réussi à créer des connections avec cette personne là, à se comprendre, à échanger. (...). Mais est-ce qu'il vaut mieux qu'il y ait deux personnes qui s'en aillent par dégoût, parce que c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, ou est-ce qu'à un moment donné on pose une limite en excluant quelqu'un. Gilbert, ça a mis bien 3 ou 4 mois avant qu'on lui demande de partir. En fait, y a eu une accumulation de faits jusqu'au moment où y a la petite goutte qui fait que les gens se disent : « On le dégage ». Mais du coup, tout le processus avant il est super important, parce qu'il dit que quand il y a un problème sur la ZAD on en parle en réunion et on essaie de le traiter en commun. Y a beaucoup de gens qui se motivent sur des ateliers de prévention, de discussion sur la violence... Y a de l'énergie collective qui est mise pour essayer de résoudre ces problèmes au préalable et de les surmonter avant d'en arriver à... l'exclusion. Quand on en arrive là c'est qu'il y a une accumulation d'actes qui fait qu'on a plus la force collective d'en parler. Pour moi, c'est une question de feeling et de temporalité... (...) Je crois en l'humain quand même, sinon je serais pas là je pense, et je me dis qu'on a tous ce potentiel de vivre ensemble et que, dans la gestion des conflits à la ZAD, on a quand même cette volonté d'affronter les problèmes et donc, de s'affronter soi-même. Plutôt que d'envoyer les gens en prison en pensant que ça va régler le problème<sup>1430</sup>. »

Le bannissement vise à protéger les individus et le mouvement d'occupation en sanctionnant la récidive de violences graves. La réintroduction d'une logique répressive contraire au principe de solidarité qui sous-tend les pratiques de justice des occupant-e-s est

---

<sup>1428</sup> Zaremska (Hanna), *Les bannis...*, op.cit., p.81.

<sup>1429</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1430</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

généralement conçue comme un échec. Théo reconnaît ainsi avec tristesse qu'il a « participé aux discussions mais pas à l'expulsion physique de Gilbert, j'y arrive pas... Je comprend pourtant, y a des situations c'est soit ça, soit les gens se barrent<sup>1431</sup>... » Jacob, pourtant très actif dans les délibérations, n'a pas non plus « voulu participer à son expulsion » :

« Je me reconnais pas dans ce truc. En même temps, j'ai pas envie d'aller dire aux gens qui l'ont fait que c'est de la merde parce que moi aussi je suis démunis par rapport à ça. Je suis un peu lâche quelque part parce que je me réfugie derrière eux<sup>1432</sup>. »

La légitimité du bannissement souffre encore de la méfiance des occupant-e-s vis-à-vis de l'émergence d'une voix commune et de l'absence consécutive de formalisation des procédures juridiques mobilisées pour résoudre les conflits et gérer les violences. Ulysse compare les groupes formés par les personnes qui se portent volontaires pour exécuter la sanction à des « milices » :

« En gros, elles vont voir la personne en lui disant qu'elle a dépassé des limites qui ont jamais été fixées. C'est arbitraire... Pourtant y a pleins de solutions. A partir du moment où la personne a conscience que son comportement est nuisible et que des solutions lui ont été proposées, si elle fait le choix, volontairement, de continuer, t'es légitime à faire le nécessaire. Quand rien n'est prévu, légitimé et soutenu, collectivement, la petite équipe qui se charge de régler la situation, elle en prend plein la gueule, parce qu'elle est pas légitime. Je crois qu'on pourra pas résoudre grand-chose tant qu'on aura pas une structure décisionnelle qui permettrait de valider des décisions et de les faire appliquer<sup>1433</sup>. »

Amélie fait le même constat :

« Le fait que ça soit pas clair... que les choses soient pas formalisées... Quand Fabrice s'est fait expulsé, y a eu une engueulade et y a des gens qui lui ont dit : « T'avais pas à faire ça, c'est une règle ». Ah ouais ? C'est une règle ? Comment tu légitime le truc après... Tu vois maintenant y a des gens qui remettent son expulsion en question<sup>1434</sup>. »

Le bannissement est enfin conçu comme une défaillance du point de vue de la défense des personnes agressées ou susceptibles d'être agressées dans la mesure où « chasser le voleur de la cité, c'est lui faire commettre des vols dans une autre ville<sup>1435</sup> » ou, comme le formule Ulysse, « c'est jeter la patate chaude ailleurs<sup>1436</sup> ». Les deux personnes bannies pendant mon terrain ont été amenées à la gare de Nantes où un billet de train pour la destination de leur

---

<sup>1431</sup> *Ibid.*

<sup>1432</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1433</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>1434</sup> Entretien Amélie, ZAD de NDDL, 20 décembre 2013.

<sup>1435</sup> Zaremska (Hanna), *Les bannis...*, op. cit., p.65.

<sup>1436</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

choix leur a été acheté. Hanna Zaremska souligne à ce titre que « la relégation et la prison sont deux sanctions opposées. L'une, selon les formules des sentences, signifie la relaxation, la remise en liberté, l'autre la privation de liberté. (...) Dans les deux cas, l'effet obtenu est d'écarter les coupables de leurs victimes, le menaçant du menacé. Mais, si la prison coupe le condamné du monde, l'exil ne protège que les habitants du territoire interdit<sup>1437</sup> ». Elle analyse ainsi l'effort entrepris à la fin du Moyen-Âge pour surmonter le particularisme légal et coordonner l'action juridique des villes libres<sup>1438</sup>. Des réflexions de cet ordre reviennent régulièrement dans les débats à la ZAD de NDDL et, plus largement, dans les mouvements mus par une critique radicale de la représentation. Une solution consiste à produire des brochures de signalement d'agresseurs récidivistes diffusées dans le réseau formé par les lieux en lutte pour l'autonomie. Parce qu'elle ne vise que l'individu signalé, cette logique se distingue cependant du modèle médiéval du « certificat de bonne conduite » dont toute personne souhaitant s'établir dans une nouvelle ville devait disposer<sup>1439</sup>. Le bannissement, qui prive l'individu des droits d'accès aux ressources et à la protection du groupe, s'apparente à une mort sociale dont l'étendue (le lieu, la zone, l'ensemble du réseau des lieux en lutte pour l'autonomie), la durée (définitive, temporaire) et la forme varient.

Le rôle que la réputation joue dans ces processus soulève à nouveau le problème de la confusion des sanctions sociales et des mécanismes de disqualification<sup>1440</sup>. Les participant-e-s de la réunion organisée à la Gourbi le 14 mai 2013 pour discuter de la prise en charge des violences ordinaires, soulignent l'importance « de ne pas attacher la personne à ses actes, de considérer qu'elle peut changer<sup>1441</sup> ». Elles rappellent encore que « la première nécessité est de lui expliquer pourquoi on considère son ou ses comportements inacceptables<sup>1442</sup> ». Paulette observe quant à elle que « l'individu doit être presque plus important que le collectif. Quelqu'un qui vole quelque chose par exemple, il doit pas être traité comme un cas à problème, on doit comprendre que c'est pas juste un voleur, mais une personne avec plusieurs facettes<sup>1443</sup> ». La critique des pratiques répressives de justice participe ainsi, selon Gabin, d'une socialisation basée sur une éthique qui engage la reconnaissance du réfractaire ou de l'agresseur :

---

<sup>1437</sup> Zaremska (Hanna), *Les bannis...*, op. cit., p.84.

<sup>1438</sup> *Ibid.*, p.164.

<sup>1439</sup> *Ibid.*, p.166.

<sup>1440</sup> Voir chapitre 6.

<sup>1441</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 14 mai 2013.

<sup>1442</sup> *Ibid.*

<sup>1443</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

« Y a un recul nécessaire pour avoir un geste d'action sur la situation et non une réaction qui serait juste une reproduction de schémas psychologiques... Du conditionnement par lequel tous les jeunes babyloniens passent. On est tous conditionnés, mais y a des conditionnements différents. Y a des conditionnements plus humains... Mais pour ça, faut pas catégoriser les choses et les gens. Penser : « Il est différent de moi »<sup>1444</sup>. »

La plupart des disputes qui éclatent entre les occupant-e-s du Shakirail sont également réglées par la conciliation. La gestion des conflits qui les opposent aux usagers temporaires privilégie en revanche une approche répressive. Les référent-e-s, investi-e-s par l'autorité de la règle, doivent répondre à une exigence d'efficacité qui limite les possibilités offertes aux usagers temporaires d'interroger les normes instituées. Martin souligne cette ambivalence :

« Ici, toutes les compagnies ont un référent. Donc si je veux me plaindre faut que je fasse remonter l'information au référent qui va se charger, déjà, d'aller en discuter avec la personne, et puis après, éventuellement, en fonction de sa réaction, soit elle reste ici soit elle est évincée. Mais c'est pas une réaction... univoque... C'est discuté avant. On communique beaucoup et les référents jouent les porte-paroles. Mais on va pas rester kéblo sur ce problème là pendant quinze jours. Donc ça va très vite. Parce que les compagnies qui veulent répéter ici, y en a tous les jours. Moi je leur dit « Faites bien ce qui est demandé parce qu'au moindre faux pas c'est soit une mise à pied, soit on vous demande de rendre la clef et vous revenez pas. Parce que déjà on vous offre des conditions relativement hors pairs, pas cher, heu... en autonomie ». Et ça, l'autonomie, c'est ce qu'il y a de plus dur à leur faire comprendre parce qu'y en a qui croient qu'on est prestataires de service ou qu'on est femme de ménage, j'en sais rien... On cherche à leur faire clairement comprendre qu'ici tout le monde est bénévole et que la moindre des choses c'est de dire bonjour, de pas faire n'importe quoi avec la clef, d'être ponctuels, respectueux, autonomes et de faire le moins possible appel à nous. Si y a le moindre faux pas on les vire. Et ça fait du bien à tout le monde en plus, de virer une compagnie tous les mois, parce que des fois y en a tellement qui comprennent pas le truc, qui sont un peu un boulet, donc en virer une, c'est un exutoire<sup>1445</sup>. »

Si le bannissement de membres actifs de l'association est plus rare, l'expulsion d'usagers temporaires est assez fréquente. Le respect du fonctionnement institué est ainsi garanti par le poids de l'intégration normative dans des formes de socialisations marquées par une logique de cooptation. La réunion du 28 mai 2014, doit décider de l'exclusion de l'utilisateur d'un atelier permanent qui cumule les infractions : il ne paie pas sa cotisation, « mais surtout, ce qui semble avoir plus d'importance à leurs yeux, il ne participe pas aux réunions et aux événements des autres et n'en a jamais organisé lui-même<sup>1446</sup> ». De petits conflits interpersonnels entrent alors dans la balance : il peine à nouer des liens affectifs avec les occupant-e-s. L'assemblée décide de son exclusion. L'espace sera attribué à quelqu'un d'autre. Des volontaires se désignent pour aller lui parler. Le président de séance passe au

<sup>1444</sup> Entretien Gabin, ZAD de NDDL, 27 mai 2013.

<sup>1445</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1446</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 28 mai 2014.

point suivant. L'exigence d'efficacité qui guide ces procédures réduit ainsi le poids des enjeux moraux attachés au problème de la sanction.

## Le problème de l'intention

A la ZAD de NDDL, la légitimité du bannissement peine en revanche à s'imposer. La sanction fait l'objet de débats qui révèlent le fondement moral de pratiques ancrées aux interactions de la vie quotidienne. Comme beaucoup, Jacob rejette les logiques répressives qu'il associe à l'idée de « justice » :

« Moi la justice ça m'intéresse pas. Dans le sens où une fille qui a été violée y a aucune compensation... Même si le gars il est vraiment désolé de ce qu'il a fait, en vrai il va faire quoi pour qu'il y ait justice ? Il va se couper la bite ? Je crois pas que ça va solutionner quelque chose quoi<sup>1447</sup>. »

Les réflexions de Jean-Marie Guyau, dont les travaux ont inspiré Friedrich Nietzsche, Piotr Kropotkine et Gilles Deleuze, peuvent éclairer le problème soulevé par cette critique. Le philosophe tranche dans le vif en déclarant que « toute justice proprement pénale est injuste<sup>1448</sup> » et s'attaque aux théories utilitaristes du contrat social qui, bien qu'elles enlèvent « à la peine tout caractère expiatoire », la réduisent à « un simple moyen social de répression et de réparation<sup>1449</sup> ». L'évolution morale des sociétés humaines appelle selon lui au dépassement d'une « justice distributive – qui est une justice toute individuelle, toute personnelle, une justice de privilèges<sup>1450</sup> » fondée sur les principes du mérite et de l'ordre, à « l'origine historique du châtement<sup>1451</sup> ». La souffrance sensible infligée à la personne reconnue coupable, répond à un « principe économique » de rémunération d'« une sorte de « travail à la tâche »<sup>1452</sup> ». La sanction répressive procède ainsi du « préjugé aristocratique<sup>1453</sup> » qui associe la qualité morale de l'individu à la quantité de bonheur auquel il a droit.

L'intention ne se confond pourtant pas avec une sensibilité déterminée par les contraintes matérielles et sociales qui l'influencent. Or, c'est bien le libre arbitre qui

---

<sup>1447</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1448</sup> Guyau (Jean-Marie), *Contre l'idée...*, op. cit., p.15.

<sup>1449</sup> *Ibid.*, p.19.

<sup>1450</sup> *Ibid.*, p.57.

<sup>1451</sup> *Ibid.*, p.22.

<sup>1452</sup> *Ibid.*, p.28.

<sup>1453</sup> *Ibid.*, p.32.

détermine la responsabilité, unique objet d'une sanction qui doit essentiellement se tourner vers l'avenir :

« Il n'existe entre le « libre arbitre » et les objets du monde sensible pas d'autre lien rationnel que le propre vouloir de l'agent ; il faut donc, pour que le châtement soit possible, que le libre arbitre même le veuille, et il ne peut le vouloir que s'il s'est déjà amélioré assez profondément pour avoir en partie cessé de la mériter : telle est l'antinomie à laquelle aboutit la doctrine de l'expiation quand elle entreprend non pas simplement de corriger, mais de punir. (...) Coupable ou non, la volonté douée de libre arbitre dépasse à ce point le monde sensible que la seule conduite à tenir devant elle est de s'incliner ; c'est un César irresponsable, qu'on peut bien condamner par défaut et exécuter en effigie pour satisfaire la passion populaire, mais qui en fait échappe à toute action extérieure. Pendant la Terreur blanche, on brûla des aigles vivants à défaut de celui qu'ils symbolisaient ; les juges humains, dans l'hypothèse d'une expiation infligée au libre arbitre, ne font pas autre chose ; leur cruauté est aussi vaine et aussi irrationnelle ; tandis que le corps innocent de l'accusé se débat entre leurs mains, sa volonté, qui est l'aigle véritable, l'aigle souverain au libre vol, plane insaisissable au-dessus d'eux<sup>1454</sup>. »

La conception fonctionnaliste de la sanction (ou utilitariste pour rester, avec Guyau, dans le registre de la morale) qui, « peine ou récompense, nous est apparue tantôt comme une cruauté, tantôt comme un privilège<sup>1455</sup> », ne peut que maintenir l'ordre des choses en confondant les symptômes sensibles de l'affliction avec la repentance qui seule œuvre à la lutte contre toutes les formes de domination. La réflexion conduite par le Marquis de Sade sur les vices de la vertu et les valeurs du mal, généralement occultée par la violence des fantasmes sexuels dans lesquels il projette sa pensée, est une réflexion morale. Dans « Ernestine. Nouvelle suédoise » publiée dans le recueil *Les Crimes de l'amour*<sup>1456</sup>, le philosophe poursuit, à travers une critique abolitionniste de la prison, l'idéal d'une justice fondée sur la solidarité interindividuelle. Le narrateur, qui n'est autre que Sade lui-même, découvre la mine-prison de la ville fictionnelle de Taperg où il rencontre Oxtiern, ancien sénateur condamné pour l'assassinat d'Ernestine et de son amant Herman. Sade découvre un homme pétri de remords quand le père d'Ernestine descend dans la mine et gracie le condamné :

« Vous être libre, monsieur, lui dit-il, dès qu'il est près de lui, et c'est à l'homme de l'univers le plus grièvement offensé par vous, que votre grâce est due (...).  
- Ô généreux mortel ! s'écria Oxtiern, se peut-il ?... Moi libre... Et libre par vous ?... Par vous qui, m'arrachant à la vie, ne me puniriez pas encore comme je mérite de l'être ?  
- J'ai bien cru que vous le sentiriez, dit le colonel, voilà pourquoi j'ai imaginé qu'il n'y avait plus de risque à vous rendre un bien dont il devient impossible que vous abusiez d'avantage... Vos maux, d'ailleurs, réparent-ils les miens ? Puis-je être heureux de vos douleurs ? Votre détention acquitte-t-elle le sang que vos barbaries ont fait répandre ? Je

<sup>1454</sup> *Ibid.*, pp.24-25.

<sup>1455</sup> *Ibid.*, p.57.

<sup>1456</sup> Sade, *Les crimes de l'amour* (An VIII – 1799-1800), Paris, Gallimard, 1987, coll. « Folio ».



serais aussi cruel que vous... aussi injuste, si je le pensais ; la prison d'un homme dédommage-t-elle la société des maux qu'il lui a fait ?... Il faut le rendre libre, cet homme, pour qu'il répare, et, dans ce cas, il n'en est aucun qui ne le fasse, il n'en est pas un seul qui ne préfère le bien à l'obligation de vivre dans les fers ; ce que peut inventer sur cela le despotisme, chez quelques nations, ou la rigueur des lois, chez d'autres, le cœur de l'honnête homme le désavoue... Partez, comte, partez ; je vous le répète, vous êtes libre (...). Je ne puis accepter de vous ni bienfaits, ni amitié, mais j'en exige de la vertu, ne me faites pas repentir de ce que j'ai fait... Vous voulez, dites-vous, me consoler de mes chagrins ; la plus sûre façon est de changer de conduite ; chaque beau trait que j'apprendrai de vous, dans ma retraite, effacera peut-être de mon âme les profondes impressions de douleurs que vos forfaits y ont gravées<sup>1457</sup>. »

Il s'agit ainsi, avant d'user de méthodes répressives, de mettre l'intention du coupable à l'épreuve. Cette justice morale ne repose pas sur l'expiation, ne sanctionne pas l'acte passé, le mal déjà fait, mais se porte toute entière vers l'avenir en mettant le condamné face aux responsabilités qui le lie aux autres membres de l'association. Dans un autre roman, Sade fustige encore l'approche répressive de la justice :

« Vos malheureuses lois, informes et barbares, [qui] ne servent qu'à punir et non à corriger ; elles détruisent et ne créent rien ; elles révoltent et ne ramènent point. (...) Il ne faut pas se contenter de crier aux hommes que la vertu est belle, il faut savoir le leur prouver. (...) Si vous voulez qu'on respecte les liens de la société, faites-en sentir et la valeur et la puissance ; mais n' imaginez pas réussir en les brisant<sup>1458</sup>. »

La réinsertion de la personne reconnue coupable vise un changement social auquel la punition n'apporte rien. L'intention, c'est-à-dire, la perspective à travers laquelle l'individu arbitre son action, est irréductiblement libre. Du point de vue de la loi de résistance, « l'enfant qui récite correctement sa leçon pour le simple but de recevoir ensuite des dragées ne les mérite plus, (...) précisément parce qu'il les a prises pour fin<sup>1459</sup> ». De la même manière, l'homme qui récite un discours féministe appris par cœur pour échapper aux conséquences de l'agression qu'il vient de commettre n'a pas modifié la perspective de domination qui l'avait conduit à de tels actes. En revanche, une personne animée par la volonté de changer l'ordre établi, de rompre avec « la culture pro-viol » et de contribuer « à l'avènement d'une culture du consentement » traduira cette intention dans l'ensemble de ses actes<sup>1460</sup>. C'est à cela qu'appelle par exemple l'auteur de la brochure « Je ne veux plus être un violeur », récupérée dans un infokiosque de la ZAD de NDDL, et dans laquelle « un garçon raconte les viols

---

<sup>1457</sup> *Ibid.*, pp.284-288.

<sup>1458</sup> Sade, *Œuvres complètes. Aline et Valcour ou le roman philosophique* (1793), Paris, Le Cercle du livre Précieux, 1973, tome 4, p.325.

<sup>1459</sup> Guyau (Jean-Marie), *Contre l'idée...*, op. cit., p.28.

<sup>1460</sup> Un garçon comme tant d'autres, « Je ne veux plus être un violeur », novembre 2013, p.3.

ordinaires qu'il a commis. Pour qu'ils cessent d'être ordinaires. Pour qu'ils cessent<sup>1461</sup> ». La logique intentionnelle du changement qui peut simplement se traduire par le fait « de ne plus vouloir être » un agresseur, une agresseuse, est mobilisée par de nombreuses personnes interrogées dans les récits de la déconstruction de leurs préjugés et de leurs comportements sexistes, racistes, spécistes, etc.

La loi de résistance semble donc devoir s'achever dans « la complète impunité de la chose accomplie<sup>1462</sup> » puisqu'elle repose, en fin de compte, sur « la pitié suprême, la seule qui ne renferme pas quelque injustice que ce soit<sup>1463</sup> ». Si, comme le suggère Lucy Finchett-Maddock, la forme de la loi influence les intentions des individus, son contenu doit aussi contribuer à la promotion de l'altruisme. Jean-Marie Guyau résume ainsi l'enjeu de ce que Piotr Kropotkine qualifie de morale de « la fraternité<sup>1464</sup> » : « j'ai deux mains, l'une pour serrer la main de ceux avec qui je marche dans la vie, l'autre pour relever ceux qui tombent<sup>1465</sup> ». La sanction qui menace la sensibilité de l'individu fait appel à son égoïsme sans atteindre, par elle-même, l'intention responsable de l'agression. Jean-Marie Guyau admet toutefois l'« absurde[ité] au point de vue pratique et social » d'une « telle conduite<sup>1466</sup> » dans le cadre cependant exclusif d'une « défense de l'individu et du corps social attaqué<sup>1467</sup> » qui n'appelle pas tant le châtement que la conciliation et la « correction » (la mise à l'épreuve de l'intention dans une optique de rédemption).

### III. L'archive du commun : une institution non-linéaire

L'existence d'une loi de résistance, d'un critère de jugement et d'un principe d'équivalence permettant d'arbitrer les disputes et de juger les comportements violents, suppose que des principes moraux et des pratiques culturelles aient fait l'objet d'une institution. Lorsque Nicolas m'explique que pour lui « l'anarchie, c'est ça. C'est que chacun arrive à fonctionner sans la moindre règle et au final, y a pas trop de problèmes, parce que les

---

<sup>1461</sup> *Ibid.*, p.12. La notion de « viol ordinaire » désigne les viols « qui se cachent dans les relations amicales, amoureuses, conjugales. C'est peut-être la plus répandue des formes de viols » (Anonymes, « Le viol ordinaire », septembre 2008). Elle qualifie notamment les situations où l'agressée finit par céder à l'insistance de l'agresseur. Les réflexions autour de ce type d'agressions sexuelles enrichissent considérablement l'appréhension du consentement qui ne peut être réduit au « Oui » formel.

<sup>1462</sup> Guyau (Jean-Marie), *Contre l'idée...*, op. cit., p.14

<sup>1463</sup> *Ibid.*, p.31.

<sup>1464</sup> Kropotkine (Piotr), *L'éthique* (1921), Paris, Stock, 1979, p.395.

<sup>1465</sup> Guyau (Jean-Marie), *Contre l'idée...*, op. cit., p.84.

<sup>1466</sup> *Ibid.*, p.31.

<sup>1467</sup> *Ibid.*, p.49.

gens ont toujours conscience de ce qui est bon de faire et ce qui est pas bon de faire<sup>1468</sup> », il induit l'existence d'une idée commune du vrai et du juste. Plusieurs personnes interrogées observent également, à l'instar de Thomas qui prend ici l'exemple de la lutte contre le sexisme, qu'« y a des choses qui sont pas négociables. Même si on a pas de mode de fonctionnement prédéterminé là-dessus, c'est juste une évidence que si quelqu'un déconne y aura toujours des gens autour pour aller lui parler<sup>1469</sup> ». Jacob remarquait cependant qu'« on a en commun un savoir énorme ! Et pourtant, on est pas d'accord sur pourquoi cultiver, comment...<sup>1470</sup> » Une grande partie des valeurs, des normes et des pratiques instituées n'est pas partagée par l'ensemble du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL : les formes d'association privilégiées (affinitaire ou collective), les modes de subsistance (agriculture ou collecte), les affinités culturelles, etc., distinguent les groupes. Le rôle attribué à la réflexivité qui préside autant à l'établissement d'une comparabilité dans les formes d'assujettissement et les besoins qu'à l'émergence de relations d'opposition entre les individus et les groupes, engage un rapport spécifique à l'espace et au temps de l'institution.

L'appréhension « dominante<sup>1471</sup> » de l'institution s'appuie sur la définition d'Émile Durkheim qui la conçoit comme un ensemble de normes résultant de l'objectivation des « croyances et [des] modes de conduite<sup>1472</sup> » et comme un processus d'inculcation nécessaire à la coordination des différentes fonctions de la division sociale du travail. Le « déplacement de l'interrogation [vers l'intégration]<sup>1473</sup> », confond le sens et le résultat de l'action dans une conception fonctionnaliste du commun « qui fait de l'institué, c'est-à-dire du *préétabli*, son trait fondamental<sup>1474</sup> ». Elle ne permet pas d'expliquer le développement de la critique et l'émergence de la contestation puisque, comme le remarquent Pierre Dardot et Christian Laval, « la dynamique du fait social est toujours conçue comme variation de l'établi. Aucun changement ne vient de rien. Il n'est de changement que celui des institutions<sup>1475</sup> ». La notion est ainsi généralement mobilisée pour expliquer « comment les formes sociales se maintiennent », comment elles « assurent l[a] cohésion [de leurs éléments] et par là garantissent l'unité du tout<sup>1476</sup> ». Elle est en effet souvent associée au moment où la souveraineté, « pouvoir absolu que le groupe détient sur chacun de ses membres », prend « la

<sup>1468</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1469</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1470</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1471</sup> Tournay (Virginie), *Sociologie des institutions*, Paris, PUF, 2011, coll. « Que sais-je ? », p.6.

<sup>1472</sup> Durkheim (Émile), *Les règles de la méthode sociologique*, 1919 cité par *Ibid.*, p.12.

<sup>1473</sup> Martuccelli (Danilo), *Sociologies...*, op. cit., p.31.

<sup>1474</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.409.

<sup>1475</sup> *Ibid.*, p.409.

<sup>1476</sup> Simmel (Georg), « Comment les formes... », op. cit., p.74.

détermination de l'autorité » par l'établissement d'une hiérarchie de serments de fidélité par laquelle les membres du groupe reconnaissent la légitimité des autres à punir la dérogation au monde commun<sup>1477</sup>.

Limiter le processus d'institution à une institutionnalisation consistant essentiellement à reconnaître (sous conditions) l'intégration d'un nouvel élément dans le cadre imposé - quoique par-là même altéré - par l'Institution séparée, empêche ainsi de penser « une activité créatrice qui produirait quelque chose de nouveau<sup>1478</sup> ». Pierre Dardot et Christian Laval reprennent ici la distinction établie par Cornélius Castoriadis entre le « pouvoir instituant » et le « pouvoir constituant » qui dérive du « pouvoir gouvernemental » chargé d'« émettre des injonctions sanctionnables<sup>1479</sup> ». Si le « pouvoir souverain ne peut exister autrement que comme pouvoir d'un sujet défini par une volonté déliée de toute obligation – celle de la nation, du peuple, etc. », le « pouvoir instituant » ne dépend pas de la constitution d'un être-commun, d'une identité collective consacrée par la reconnaissance de la préexistence d'un sujet collectif ou par « un acte solennel de fondation » de ce sujet collectif<sup>1480</sup>. Au contraire, il garantit l'autonomie du groupe social vis-à-vis de toute transcendance religieuse ou politique.

L'influence que le fonctionnalisme a longtemps exercé sur les sciences sociales explique en partie pourquoi les théories de l'institution peinent à s'émanciper du carcan de l'intégration et de la perception linéaire du temps qui l'accompagne. Mondher Kilani remarque ainsi que « les institutions sont essentiellement expliquées par leur « raison d'être » dans le tout social et par leur valeur de survie pour celui-ci<sup>1481</sup> ». Comme le montre Lucy Finchett-Maddock, la loi de résistance performe un rassemblement « dans et par l'archive d'une légalité alternative » qui se déploie au contraire de manière non-linéaire<sup>1482</sup>. En décrivant la loi de résistance comme « une archive performative », l'autrice confond l'« archivage » comme processus de collecte et l'« archive » comme produit de ce processus, soulignant ainsi le caractère « cumulatif » du rassemblement et de la « sédimentation de la mémoire » de l'expérience de l'occupation<sup>1483</sup>. L'« archive » renvoie donc à la fois à ce qui « est arrivé dans le passé apparent » et à ce qui « est en train de se produire dans le « maintenant » comme jonction dans le temps et l'espace » qui « articule le passé, le présent et le futur dans un moment donné », l'histoire des luttes pour l'autonomie et des défis qu'elles

---

<sup>1477</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.413.

<sup>1478</sup> *Ibid.*, p.407.

<sup>1479</sup> *Ibid.*, p.424.

<sup>1480</sup> *Ibid.*, p.441.

<sup>1481</sup> Mondher (Kilani), *Les cultes...*, op. cit., p.42.

<sup>1482</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit., p.170.

<sup>1483</sup> *Ibid.*, p.8.

ont du relever, l'institution présente d'un commun autre et le futur dans lequel la perspective d'émancipation se projette<sup>1484</sup>.

Le temps non-linéaire dans lequel l'archive se déploie « ne se déplace pas d'une trajectoire passée à la suivante mais dénote la nature multi-temporelle des moments présents, aussi bien que la nature non-linéaire du passé et du futur<sup>1485</sup> ». Lucy Finchett-Maddock remarque les similitudes de ce rapport avec les conceptions cycliques du temps « des cultures basées sur la nature » pour lesquelles la fin de quelque chose marque toujours le début d'une autre<sup>1486</sup>. Comme je l'ai montré dans la première partie de cette thèse, les représentations et les pratiques associées à l'occupation participent d'une conception spécifique de l'espace comme réseau d'interdépendance généralisée de tous les êtres, socle potentiel, selon Danilo Martuccelli, d'un nouveau régime de réalité écologique<sup>1487</sup>. La dissolution des sphères privée et publique dans la « vie quotidienne » détermine l'organisation spatiale du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL. Le concept traduit « une jonction donnée du temps et de l'espace<sup>1488</sup> » : la confrontation entre les subjectivités alimente un mouvement continu d'institution et de destitution ; l'être-en-commun de l'autonomie se déploie dans l'incertitude d'un futur ouvert à l'infinité des possibles (d'ailleurs souvent exprimé, dans le corpus étudié, au pluriel). Le passé et les futurs s'actualisent ainsi dans le tissu des relations qui se nouent dans un présent fondamentalement créateur. L'opposition au préjugé gouvernemental s'enracine dans la conception même d'un temps entièrement dévolu à une émancipation qui ne peut se réaliser, par définition, que par la remise en cause continue de l'institué.

La loi de résistance ne peut donc être assimilée, comme le fait Lucy Finchett-Maddock, à une coutume<sup>1489</sup> que Pierre Dardot et Christian Laval associent à la « transmission inconsciente de règles très anciennes (...) essentiellement confirmatrice et reproductrice<sup>1490</sup> ». L'autrice remarque d'ailleurs elle-même que la « conscience de soi du squat » (« selfawareness of social centers ») ne précède pas l'activité législative à laquelle elle reste subordonnée<sup>1491</sup>. « La superposition jurisprudentielle » qui lui fait dire que « ça ressemble beaucoup au mécanisme de la loi [qui] est fondamentalement une archive en substance<sup>1492</sup> »

---

<sup>1484</sup> *Ibid.*

<sup>1485</sup> *Ibid.*, p.171.

<sup>1486</sup> *Ibid.*. La non-linéarité de l'idée spécifique de réincarnation ne me semble cependant pas évidente et systématique puisqu'elle s'inscrit souvent dans la poursuite d'une évolution personnelle dans l'ordre des places socio-religieuses. Elle accompagne aussi fréquemment l'émergence et le maintien d'Institutions séparées et de formes d'organisation sociales autoritaires.

<sup>1487</sup> Martuccelli (Danilo), *Les sociétés et l'impossible...*, op. cit., p.363.

<sup>1488</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit., p.169.

<sup>1489</sup> *Ibid.*, p.110.

<sup>1490</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.405.

<sup>1491</sup> *Ibid.*, p.115.

<sup>1492</sup> *Ibid.*

ne se fonde pas sur une séparation : « il s'agit plutôt d'une performance de loi<sup>1493</sup> » puisqu'elle ne s'inscrit pas dans la conception linéaire du temps que requiert la (re-)production d'un ordre fonctionnel. L'institution de l'être-en-commun de l'autonomie ne procède pas d'un mécanisme d'institutionnalisation « déterminant la manière dont la jurisprudence est sédimentée<sup>1494</sup> ». L'archive jurisprudentielle ne bénéficie pas de l'autorité d'un dispositif « représentatif du peuple » qu'il « constitue<sup>1495</sup> ». La loi de résistance reste ancrée aux interactions et n'apparaît que sous la forme de « fragments qui peuvent être compris comme répliquant certains effets de jurisprudence agissant comme une mémoire auto-réflexive non seulement d'un squat mais de la manière dont ses occupants s'envisageaient à différentes jonctions du temps et de l'espace, et en relation aux autres squats et mouvements avec les mêmes préoccupations<sup>1496</sup> ». Comme le remarque Théo, les conflits jouent là un rôle central puisqu'ils scandent ce processus continu d'institution et de destitution :

« J'aurais tendance à dire que ces épisodes là, pour moi, c'est des points d'ancrage où on va pouvoir situer des moments forts de clivages et partir de ces bases là pour discuter d'autres sujets. C'est créateur, l'un dans l'autre. Peut-être que ça se serait pas passé, par exemple le trou qui s'est fait bouché, même si je suis pas d'accord avec les personnes qui s'y sont opposées, bah... Y aurait pas eu toutes ces discussions. Ça a permis de faire comprendre des points de vue d'autres personnes... Je serais qui pour dire que sans cette violence là il y aurait eu autant d'efficacité dans les connections qu'il y a eu derrière entre les gens, dans l'émancipation des gens en fait. (...) C'est des briques. T'accumule des moments comme ça qui te construisent parce qu'ils t'ont bouleversé<sup>1497</sup>. »

Concrètement, les occupant-e-s archivent, c'est-à-dire collectent, enregistrent et transmettent, un ensemble de récits rapportant « comment les choses ont été faites ailleurs, avant, depuis, dans d'autres centres sociaux, cultures DIY et mouvements sociaux liés<sup>1498</sup> », un panel de possibles déjà expérimentés auquel elles peuvent se référer pour interpréter et gérer les conflits et les violences qui les opposent. Étant donné le pouvoir associé à la connaissance et la valeur attribuée à son partage, l'archivage, l'analyse et la publication constituent trois des activités principales des mouvements mus par la perspective de l'autonomie. Les centres d'archives, les bibliothèques, les librairies, les infokiosques matériels et immatériels, les sites d'informations, comptent parmi leurs infrastructures les plus nombreuses. En plus de la grande diversité des points d'accès à la connaissance qui jalonnent la ZAD de NDDL, certaines personnes collectent les Zad'News, les tracts et les pamphlets

<sup>1493</sup> *Ibid.*, p.118.

<sup>1494</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>1495</sup> *Ibid.*

<sup>1496</sup> *Ibid.*, p.111.

<sup>1497</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>1498</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit.

produits par les occupant-e-s dans le but d'en conserver la mémoire et de participer à l'archivage des pratiques et des débats de cette expérience particulière.

Certaines brochures, tribunes, analyses, sont plus diffusées que d'autres et participent ainsi à l'institution de références communes au-delà des frontières de l'hétérotopie (c'est par exemple le cas de « La tyrannie de l'absence de structure » de Jo Freeman ou de « Mépris de classe sur la ZAD »). D'autres, plus rares, alimentent une réflexion spécifique à un groupe donné, déterminée par les problèmes auxquels il doit faire face (la question de recherche), les intérêts et les désirs qui le motivent (l'originalité de la démarche par rapport à l'état de l'art) et ce à quoi il accède finalement (la contingence de la découverte et de la rencontre – une archive n'étant jamais qu'une collection de traces). L'activité de collecte contribue ainsi à la (re-)production d'une façon de penser, de parler, de se représenter le réel spécifiquement diffusée dans le réseau des luttes pour l'autonomie, à l'institution de fragments d'une épistémè de la non-linéarité.

Malgré l'importance qualitative et quantitative de la recherche, de l'écriture et de la diffusion de l'histoire des luttes révolutionnaires, la transmission des expériences passées et des leçons que les act-eur-ice-s ne manquent pas d'en tirer – les témoignages sont par exemple souvent accompagnés d'une analyse réflexive et de conclusions stratégiques –, peinent pourtant à éviter le recommencement des « mêmes erreurs<sup>1499</sup> ». A la ZAD de NDDL, cette difficulté tient, selon Jacob, à la mobilité des individus qui limite les possibilités d'institution d'une mémoire commune :

« C'est plus dur quand on croise jamais les mêmes têtes, ce qui arrive souvent vu bah... la configuration de la zone où tous les mois y a des gens nouveaux. Mais du coup faut un peu recommencer les mêmes trucs<sup>1500</sup>. »

Au printemps 2013, des réunions d'information sur l'histoire de la lutte et les dispositifs de médiation collective avait été mises en place pendant quelques semaines pour accueillir et faciliter l'intégration des personnes arrivées après la manifestation de réoccupation du 17 novembre 2012. La brochure « Ami-e-s en lutte : bienvenue ! », rédigée pendant l'été et diffusée dans les infokiosques de la zone, sur le site du mouvement et dans le Zad'News du 17 au 23 décembre 2013, entendait aussi fournir « une source d'infos pour les nouveaux-elles arrivantEs<sup>1501</sup> ». Basée sur « des textes qui ont été écrits par différents groupes,

---

<sup>1499</sup> D'après les entretiens que j'ai eu l'occasion de conduire, pour un autre projet, avec des squatteurs français actifs dans les années 1970 et 1980 qui ont montré la récurrence des débats notamment sur les enjeux de pouvoir, de participation et de justice.

<sup>1500</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1501</sup> Anonymes, « Ami-e-s en lutte : Bienvenue ! », ZAD de NDDL, septembre 2013.

et en particulier suite aux discussions sur l'accueil au printemps 2013 », cette compilation de fragments de l'archive du mouvement, qui « n'est pas pour autant une émanation de « la ZAD » (au fait, ça existe « la ZAD »?) », vise à « présenter ce qui existe déjà » pour éviter « de repartir de zéro à chaque fois<sup>1502</sup> ». La brochure revient ainsi sur l'histoire et les relations des différentes composantes de la lutte « contre l'aéroport et son monde », le projet et les raisons de l'opposition, les « structures collectives (legal team, medic team, équipe média, jardins notamment)<sup>1503</sup> ». Il ne s'agit pas pour autant « de poser l'existant comme indiscutable mais de montrer le travail d'organisation qui a déjà été fait<sup>1504</sup> ». Les aut-eur-ice-s ajoutent à ce titre que « sur la ZAD, tout a tendance à changer très vite. Alors c'est bien possible qu'une partie de ce qui est écrit dans ce livret ne soit plus ou plus complètement d'actualité au moment où tu le lis<sup>1505</sup> ».

Parce qu'elle repose sur une performance, la loi de résistance est ainsi « plus une série de pratiques qui se transplantent dans des mouvements de nature légale, à travers la réoccupation et la reconstitution [*re-enactment*] dans laquelle l'archive prend place<sup>1506</sup> ». Elle reste largement dépendante d'une répétition rompue par la mobilité individuelle qui impose, quant à elle, un recommencement perpétuel. Le caractère fragmentaire de la transmission procède aussi d'une réticence à l'institution d'une mémoire unifiée. Écrire l'histoire d'une lutte aussi récente que celle de l'occupation de la ZAD de NDDL s'avère plus difficile que l'on ne pourrait le penser. Il faut en effet recouper une grande diversité d'analyses et d'entretiens pour arriver à déterminer des datations qui fluctuent sensiblement selon les témoignages. James C. Scott oppose ainsi la production d'une histoire généalogique fondée sur l'institution d'« unités d'identités et de lieux » et qui « constitue, sous [sa] forme stable et officielle, un « effet étatique » lié à l'écriture<sup>1507</sup> », d'une histoire orale réinterprétant constamment, à partir du présent, les événements d'un passé « constamment signifiant<sup>1508</sup> ». Parce qu'il « existe rarement une façon simple d'« arbitrer » entre les différentes variantes d'une histoire orale », elle forme une sorte d'archive de la diversité des rapports à un passé lui-même interprété à travers différents points de vue<sup>1509</sup>.

Cette méfiance vis-à-vis des effets unifiant de l'écriture se matérialise dans la valorisation du témoignage (et de l'anthologie) qui constitue le mode principal

---

<sup>1502</sup> *Ibid.*

<sup>1503</sup> *Ibid.*

<sup>1504</sup> *Ibid.*

<sup>1505</sup> *Ibid.*

<sup>1506</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit. p.116.

<sup>1507</sup> Scott (James C.), *Zomia...*, op. cit., p.302.

<sup>1508</sup> *Ibid.*, p.304.

<sup>1509</sup> *Ibid.*, p.303.



d'enregistrement de la mémoire des luttes contemporaines pour l'autonomie<sup>1510</sup>. L'archivage ne se réduit pas à un « pur mécanisme d'enregistrement mais aussi forme et moule en même temps ce qui est enregistré, d'une manière similaire à celle par laquelle les archives créent des intentions alternatives (la mise en commun ou l'enclosure par exemple) et peuvent produire différentes versions d'une même mémoire<sup>1511</sup> ». Si elle est toujours guidée par un choix éditorial, la collecte de témoignages vise ainsi à préserver le pluralisme des interprétations des situations évoquées.

Le rapport au temps qui sous-tend ces pratiques inscrit l'expérience quotidienne de l'occupation dans « une succession qui est un précédent et non une imitation, il s'y produit quelque chose de nouveau<sup>1512</sup> ». La loi de résistance oppose ainsi « l'émergence » (« bottom-up ») à l'institutionnalisation, aux mécanismes de reconnaissance qui assurent le maintien de la séparation du domaine de l'exercice légitime de la délibération. Le potentiel créateur de la confrontation entre les subjectivités s'oppose à la logique gouvernementale qui engage une perception linéaire « d'un temps positif et déterminé<sup>1513</sup> ». La loi de résistance participe d'une épistémè de la non-linéarité qui est aussi une épistémè du non-résolu, d'un rapport entre l'espace, le temps et l'organisation sociale fondé sur la contingence de l'émergence d'autres possibles dans l'infinie diversité du présent. Lucy Finchett-Maddock fait ainsi de l'incertitude « la clef de l'autonomie et de l'auto-gestion<sup>1514</sup> ».

L'institution d'un être-en-commun fondé sur la reconnaissance du droit de déroger à la coobligation se réalise sous la forme d'une archive non-linéaire retranscrivant la diversité des interprétations, des représentations et des pratiques mobilisables dans le règlement des litiges qui opposent les occupant-e-s. Fragmentée, soumise à la mobilité des individus et aux pratiques de remise en question des règles et des rapports institués, elle n'aboutit pas à la constitution d'un être-commun, mais nourrit les débats qui animent la vie quotidienne du mouvement. Cette souplesse de l'institution se reflète dans les formes de socialisation secondaire discutées au chapitre 3, qui mettent l'accent sur les échanges communicationnels et conflictuels qui compensent les logiques affinitaires et fonctionnelles et limitent

---

<sup>1510</sup> A titre d'exemple, Anonymes, *ZAD Partout. Zone à Défendre à Notre-Dame-des-Landes. Textes et images*, Montreuil, L'Insomniaque, 2013 ; Collectif Mauvaise Troupe, *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Éclat, 2014, coll. « Premier secours » ; Collectif Mauvaise Troupe, *Contrées. Histoires croisées de la ZAD et du No TAV*, Paris, L'Éclat, 2016 ; Collectif Mauvaise Troupe, *Saisons. Nouvelles de la ZAD*, Paris, L'Éclat, 2017 ; etc. Une bonne partie des brochures, des analyses et des tribunes disponibles en ligne ou dans les infokiosques se fondent également sur des témoignages et des anthologies.

<sup>1511</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit., p.146.

<sup>1512</sup> *Ibid.*, p.184.

<sup>1513</sup> *Ibid.*

<sup>1514</sup> *Ibid.*, p.182.

l'intégration normative des individus. Le témoignage, qui permet de comparer tout à la fois les différences et les similitudes de l'expérience subjective, est au cœur des pratiques de conscientisation qui viennent régulièrement confronter les rapports sociaux institués. La transgression des normes qui organisent la distribution des ressources matérielles et symboliques est également investie d'un rôle de révélation de la distance qui sépare le réel de sa représentation. La contestation de la reproduction des rapports de pouvoir se fonde ainsi sur une loi morale qui puise l'énergie nécessaire dans la complémentarité des dynamiques formelles et informelles.

Les pratiques de justice des occupant-e-s s'appuient en effet sur une loi de résistance qui se retranscrit dans le critère de jugement et le principe d'équivalence mobilisés pour départager les transgressions et les violences légitimes des transgressions et des violences illégitimes. Il s'agit avant tout de ne pas reproduire l'injustice d'une justice répressive qui, sans tenir compte de (l'évolution de) l'intention de l'individu, s'acharne contre sa sensibilité au nom du mérite et de l'ordre, d'un principe utilitariste et d'un principe autoritaire. Les pratiques de justice des occupant-e-s, qui transcrivent l'aspect non-coercitif du pouvoir de l'être-en-commun de l'autonomie, favorisent ainsi la conciliation et la mise à l'épreuve de l'intention de l'agress-eur-euse qui doit toujours avoir la liberté de changer et de revenir à la vie partagée. Mais cet ancrage communicationnel et éthique du jugement et de la sanction soulève le problème de la défense de l'individu et de l'association lorsque leur intégrité physique et/ou morale est menacée et requiert l'usage de sanctions répressives. Toutefois limitées aux violences les plus graves, ces mesures ne sont pas appréhendées comme des expiations, mais se portent toutes entières vers le futur. Elles interrogent ainsi des représentations et des pratiques du changement social marquées par la perception non-linéaire d'un temps associé à la subordination de l'institué à l'instituant. Il s'agira ainsi, dans le chapitre suivant, de comprendre comment les occupant-e-s réfléchissent l'avenir de leur coopération.

## Chapitre 8. Mouvement

### Les effets du conflit social

La tension qui lie les positions nihiliste et littérale se cristallise autour de la question de l'avenir du mouvement d'occupation. La loi de résistance alimente une logique d'institution fragmentaire fondée sur une conception non-linéaire de l'espace et du temps de la coopération. L'absence d'autorité légitime à diriger le changement social soulève alors la question des conditions de maintien d'une association subordonnée à une exigence d'autodétermination qui alimente une production continue de désaccords. Le pluralisme des représentations et des pratiques que les occupant-e-s opposent à la reproduction d'une logique gouvernementale rompt avec la continuité téléologique du passé, du présent et du futur instaurée par l'idéologie du progrès, du développement et de la croissance capitaliste :

« On ne se bat pas contre le futur, mais sûrement contre cette idée, utopie en marche, qu'il n'y en aurait qu'un. On se bat contre tous ceux pour qui *LE* futur existe. Ils misent sur des milliards de possibles, lancent ou collaborent à une myriade de projets qui, par-delà des intérêts divergents, finissent toujours par s'accorder entre eux, et composer une même image : celle de l'Enfer. (...) On se bat pour une inlassable modification du futur, un inlassable bouleversement. Une fois extrait cet aéroport, petite tumeur impériale, le futur homogène et verrouillé que projettent tous les projets du monde, le futur présente une micro-fissure, et c'est justement ce que nous voulons : fissurer ce qu'ils lissent et polissent, et entrer par effraction. Tout le monde le sait : l'opposition à un projet de plus n'est que le côté pile. Le côté face, c'est la grande inconnue : la question du devenir de la ZAD. Le sens du sigle est d'ores et déjà l'enjeu d'une bataille. Zone d'aménagement différé ? Zone à défendre ? Zone d'autonomie définitive ? Et de quel définitif parle-t-on alors<sup>1515</sup> ? »

La projection temporelle de la perspective d'émancipation s'ancre à une représentation conflictuelle de la réalité qui se déploie dans le tissu d'interdépendance généralisée qui lie l'ensemble des individus humains et non-humains dans « un monde non-équilibré<sup>1516</sup> ». Elle « implique un rejet, conscient ou non, de l'idée que la société doit se comprendre comme un

---

<sup>1515</sup> Quelques zadistes, « Opposants aux vieilleries du futur », ZAD de NDDL, 05 décembre 2012. Si, comme le précisent les modérateur-ice-s du site web du mouvement, ce texte « ne fait pas consensus au sein des personnes investies dans les occupations », même s'« il a bien sa place sur ce site car il est l'une de nos voix » et que « nous sommes une multitude de groupes et d'individus avec des idées communes mais aussi beaucoup de différences », il me semble que *cet extrait spécifique*, comparé avec les autres documents du corpus et les entretiens conduits, retranscrit bien la perception non-linéaire du temps que la perspective de l'autonomie oppose à la logique gouvernementale.

<sup>1516</sup> Horowitz (Irving Louis), « Consensus, Conflict and Cooperation : a Sociological Inventory », *Social Forces*, décembre 1962, vol.42, n°2, pp.177-188, p.178.

accord contractuel ou informel passé entre des égaux pour sécuriser des buts communs<sup>1517</sup> » : la définition du vrai, du juste et du bien commun ne précède pas la délibération des subjectivités qui doivent sans cesse questionner les rapports de pouvoir qui les empêchent de se rapporter directement les unes aux autres. La valeur que les occupant-e-s attribuent à la confrontation contraste avec la recherche d'harmonie portée par la théorie du consensus qui s'impose à partir des années 1940 en Occident, avec le rejet du marxisme et de ce qui était alors appelé « les idéologies de crise<sup>1518</sup> ».

Les partitions idéologiques qui déterminent les alliances des nations engagées dans les guerres mondiales semblent devoir se résoudre dans la victoire d'une tendance qui signerait la fin de l'Histoire<sup>1519</sup>. Le préjugé gouvernemental alimente une appréhension dialectique du changement social justifiée par l'angoisse de la dissolution héritée des conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle. La croyance en la nécessité d'un « enchaînement hégémonique<sup>1520</sup> » contribue à la diffusion de représentations fonctionnalistes, structuralistes et systémiques de la vie sociale<sup>1521</sup>. Les mythes de l'état de nature soutiennent en effet l'idée que la coopération n'est tout simplement pas possible sans le travail de constitution et d'ordonnement opéré par une autorité souveraine chargée de préserver la configuration en déterminant les conditions de son évolution. La représentation conflictuelle de la réalité portée par la perspective de l'autonomie soulève ainsi le problème du maintien de la coopération. Comment les représentations et les pratiques du changement social des occupant-e-s affectent-elles les liens qui les unissent ? J'analyserai ainsi, dans ce chapitre, le rôle joué par le conflit dans la formation de l'être-en-commun de l'autonomie. Je m'intéresserai d'abord aux effets des représentations et des pratiques du désaccord des occupant-e-s de la ZAD de NDDL et du Shakirail sur les formes de leurs associations. Je discuterai ensuite des rapports que ces logiques entretiennent avec les conceptions du changement social propres à chaque groupe. Enfin, je m'intéresserai à l'expérience vécue de l'hétérochronie de l'occupation de la ZAD de NDDL. En insistant sur le rôle de la créativité, du ludisme et de l'imaginaire dans la

---

<sup>1517</sup> *Ibid.*

<sup>1518</sup> *Ibid.*, p.179.

<sup>1519</sup> Bell (Daniel) « La fin de l'idéologie 25 ans après », *Commentaire*, 1988/1, n°41, pp.63-76 ; ce type de théories a plus récemment été repris par Fukuyama (Francis), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992, coll. « Histoire ».

<sup>1520</sup> Quelques débrayeuses, « Aux sources sourdes de la puissance », *Réfractations. Recherches et expressions anarchistes*, automne 2013, n°31, pp.79-93, p.83.

<sup>1521</sup> La systémique sociale, particulièrement influente dans la sociologie américaine des années 1950 et 1960, est par exemple imprégnée par l'idéologie de l'Exceptionnalisme Américain défendue par Talcott Parsons qui laïcise la doctrine de la Destinée Manifeste du parti républicain selon laquelle les États-Unis ont pour mission divine de guider l'humanité vers la « civilisation » et la « démocratie ».

production d'un autre possible, je montrerai alors que l'espoir nourri par cette aventure repose précisément sur l'incertitude du futur.

## **I. Conflits légitimes, conflits illégitimes : représentations et pratiques du désaccord**

### Ruptures émancipatrices : l'ancrage conflictuel de la vie quotidienne à la ZAD de NDDL

La vie quotidienne du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL est marquée par la fréquence d'occurrence des conflits qui divisent les occupant-e-s. Cette centralité de la confrontation s'explique, comme en témoigne l'entretien conduit avec Nicolas, par la valeur attribuée au débat :

« Y a énormément de communication ici. Et toute cette communication, c'est de l'expérience qui fait avancer. (...) Même quand y a un simple échange de positions à table... Tout ça, c'est des moments enrichissants, c'est les personnes qu'on rencontre, avec qui on discute, même, les personnes avec qui on s'engueule ! Ça fait bouger les lignes... Gabin franchement des fois il m'énerve. On se fait tout le temps des réflexions, mais en vrai, je sais qu'il m'écoute, parce que moi je l'écoute. Quand il me dit fait comme ci, fait comme ça, je lui dis : « Non, non, non ! » mais deux jours après je teste sa méthode. Et des fois, je me dis : « Merde, il a peut-être raison ! »<sup>1522</sup>. »

À l'instar des transgressions et des violences qui appellent des mécanismes de légitimation, toutes les disputes ne sont cependant pas traitées de la même manière. Lewis A. Coser remarque à ce titre que « la façon de terminer un conflit explique le caractère de la discorde<sup>1523</sup> ». Lorsque je leur demande d'explicitier les raisons et les méthodes de résolution des disputes qui les opposent, les personnes interrogées distinguent d'abord des thématiques (usages, idéologies) et des effets (émancipation, coercition). Nicolas et Paulette insistent plus particulièrement sur les conflits d'usage qu'ielles appréhendent essentiellement comme un enjeu de division des tâches. Si ces disputes révèlent l'existence de « rôles », qu'« y en aura toujours un qui fera plus qu'un autre », elles rappellent l'importance de ne pas « s'attendre à ce qu'il continue », de ne pas développer de structures qui ressemblent à des « statuts écrits<sup>1524</sup> ». Les problèmes de gestion de la vaisselle et des poubelles constituent, comme au

<sup>1522</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1523</sup> Coser (Lewis A.), *Les fonctions...*, op. cit., p.103.

<sup>1524</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

Shakirail, les exemples les plus cités. Les conflits d'usage, souvent circonscrits à des relations interindividuelles ou de voisinage, dérivent cependant parfois dans ce que certain-e-s occupant-e-s appellent des « conflits de territoire » qui engagent la distribution des ressources rares : « Qui va prendre telle ferme ? Qui va cultiver telle parcelle<sup>1525</sup> ? » Associés à des divergences idéologiques « sur le sexisme, les pratiques agricoles<sup>1526</sup> », ils se cristallisent parfois dans des logiques de postures.

Je remarque ainsi les petits mots écrits sur la porte et les murs des toilettes sèches de la Chat-Teigne : « Vive les bouffeurs de carottes ! », « Les animaux auront votre peau<sup>1527</sup> ! » L'ironie de la formulation ne masque pas le sentiment d'injustice qui sous-tend l'agressivité du propos. Quelques jours plus tôt, l'organisation d'une série de réunions sur les relations qui lient les humains aux autres animaux a dérivé dans un conflit interpersonnel. Deux petits groupes d'individus se sont affrontés à coup d'insultes réciproques. Pourtant, comme c'est souvent le cas, les adversaires des « bouffeurs de carottes » portent un regard très critique vis-à-vis de la chasse, de l'existence de zoos, de l'expérimentation pharmaceutique et cosmétique, montrent une grande attention à mon régime alimentaire et à toute discussion sur les conditions d'élevage et d'abattage des animaux non-humains. Refusant de les contraindre physiquement et symboliquement, ils laissent leurs chiens évoluer librement dans la zone, malgré les conflits que cela peut d'ailleurs provoquer avec d'autres groupes d'habitation. Ils refusent pourtant d'entrer en communication avec les « bouffeurs de carottes ». Le conflit interpersonnel se mue en conflit de territoire : le lexique de l'invasion revient régulièrement dans leurs récits de l'événement. Ulysse estime que la plupart de ces conflits reposent sur des problèmes de communication :

« La majeure partie des problèmes de violence c'est des problèmes de cohabitation... De communication en fait. Avec un regard extérieur et quelques notions de communication non-violente tu vois que souvent les gens qui s'engueulent ils se disent : « Je t'aime », « Ouais moi aussi je t'aime », « Je te gueule dessus », « Non, moi plus fort », mais vous étiez en train de vous dire que vous vous aimiez quoi... Je pense que la communication non-violente ça permettrait de réduire énormément les conflits, parce que la violence, c'est souvent quand on a pas d'autre moyen d'expression. Peut-être 90 % des violences que j'ai observé viennent d'une incompréhension. C'est affolant ! C'est là que les méthodes de communication non-violente peuvent permettre d'arriver à capter le message derrière. Parce que derrière un message violent, y a toujours une demande. Si quelqu'un te dit, de la mauvaise façon, qu'il va pas bien et qu'il a besoin de telle chose et que t'arrive à le capter... Qu'en fait il pense pas que t'es fondamentalement un connard, mais qu'il est juste mal... Alors tu peux réagir pacifiquement<sup>1528</sup>. »

<sup>1525</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1526</sup> *Ibid.*

<sup>1527</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 05 septembre 2013.

<sup>1528</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

Irvin souligne quant à lui le poids des mécanismes de disqualification dans le développement de « conflits d'ego » :

« Dans la résolution des conflits y pas mal de mauvaise fois. Y a des gens par exemple qui sont conscients, qui te disent, qu'il faut améliorer la communication entre nous, faciliter les échanges, mais la phrase d'après ils vont te dire : « Ouais, mais cette personne-là on peut pas parler avec elle ». C'est déjà une négation dans la minute de ce qu'ils venaient de dire avant. Dans ce cas, y a pas de volonté d'essayer, parce que soit disant par expérience... Soit disant ! La communication elle trouve toutes ses limites dans ça. Des fois, ce qui nous perd, c'est que les conflits de personnes et les conflits d'ego prennent une importance telle qu'on oublie qu'on peut les surpasser et penser à autre chose, créer autre chose... Toute cette énergie qu'on perd à résoudre les petits conflits, on la met pas dans la création collective<sup>1529</sup>. »

J'entends pour la première fois l'expression « conflit d'ego » quelques heures avant la tentative de rebouchage de la tranchée du chemin de Suez, dans la bouche de Jacob qui m'accompagne sur les lieux<sup>1530</sup>. S'il était impossible de prévoir l'ampleur qu'elle prendrait, le fait qu'il me conseille d'y aller parce que « des choses intéressantes vont s'y jouer » montre que la plupart des occupant-e-s s'attendaient à une confrontation. Lorsque je lui demande, plusieurs mois plus tard, de revenir sur une expression qui m'a particulièrement marquée parce qu'elle m'a incité à réfléchir à mes propres comportements, Jacob m'explique ainsi qu'« y avait déjà des trucs... » :

« Des fois, on a mis tellement d'énergie dans une décision ou dans une action qu'on est pas d'accord que n'importe qui la remette en question. Parce qu'en fait, on perdrait la face. C'est ça les conflits d'ego. On n'écoute pas les sensibilités de chacun et on fait avec son référentiel à soi. (...) Le truc pour empêcher que les conflits dégèrent, c'est qu'on apprenne à se connaître. Qu'il y ait de l'informel. Parce que les individus, par peur ou par facilité, ils se réfugient derrière les structures. Par exemple, quand quelqu'un dit : « Nous on pense ça », c'est pas le même effet que quand quelqu'un dit : « Moi je pense ça ». Savoir ce que l'autre pense, même s'il fait partie d'une structure, ça permet de dés-enclencher des trucs quoi, ça met un contexte<sup>1531</sup>. »

La notion de « structure » renvoie ici au dispositif de médiation collective de la réunion inter-opposant-e-s pendant laquelle la décision de détruire la barricade du chemin de Suez a été prise et aux groupes affinitaires qui se sont opposés dans le conflit. La critique s'est en effet concentrée, comme je l'ai montré dans les chapitres précédents, sur le rôle des modes de délibération, de la communication non-violente et de la violence symbolique dans la

<sup>1529</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1530</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 25 mai 2013.

<sup>1531</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

restriction des accès au pouvoir de représenter le réel. L'action directe contre le rebouchage de la tranchée devait manifester les divergences d'intérêts opposés à l'émergence d'une voix commune, d'un consensus invisibilisant ces mécanismes de disqualification. La dissolution des sphères privée et publique augmente les possibilités de dé-singularisation et donc de justification de ce type de disputes. L'expression du ressenti subjectif, dont j'ai montré l'importance dans la vie quotidienne du mouvement, confronte et donc prévient l'institution des structures de domination latentes. Mais lorsqu'il s'adosse à des logiques de socialisation affinitaire, il tend au contraire à accroître les phénomènes de distinction. Georg Simmel, qui s'inspire de l'exemple des castes indiennes, montre que les conflits liés à des dynamiques identitaires, renforcent la fermeture des groupes et augmentent ainsi le niveau d'intégration normative des individus qui les composent<sup>1532</sup>. Les « conflits d'ego », qui cristallisent des logiques de postures, rompent avec les « conflits d'égaux<sup>1533</sup> » qui préservent l'association de l'émergence de verticalités.



Mona Luth, près du chemin de Suez, ZAD de NDDL, février 2014.

Cette barricade a été construite pour remplacer la barricade  
du chemin de Suez détruite le 25 mai 2013.

La gestion des épisodes conflictuels passent ainsi toujours par des réunions de réflexion, des ateliers de conscientisation et l'organisation de fêtes destinées à créer de la

<sup>1532</sup> Simmel (Georges), *Le conflit...*, op. cit., p.24.

<sup>1533</sup> L'expression revient à Stéphane Dufoix qui m'a suggéré cette opposition.



rencontre et à favoriser l'identification par la recherche de similitudes dans les formes d'assujettissement et les besoins de la vie quotidienne. Ce fut par exemple le cas du conflit de la barricade du chemin de Suez mais aussi du conflit sur les chicanes de la RD281 évoqué dans le chapitre 3. Au printemps 2013, Gabin suggère également la mise en place d'un dispositif de médiation comme celui qui sera instauré deux ans plus tard avec la « Justice des douze » :

« Clairement y a des conflits qui sont générés directement à cause de ça. Par exemple, ceux qui gueulent parce que « Faut que les barricades restent en place ! » et qui entendent certaines personnes les juger. En fait, y a de la volonté de non-discussion de tous les côtés. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait des gens de chaque groupe qui se réunissent pour en discuter et reviennent vers leur groupe<sup>1534</sup>... »

L'angoisse de la dissolution alimentée par les difficultés à prendre et faire exécuter des décisions et à transmettre ce qui a été institué, se manifeste dans l'ensemble des initiatives de gestion des conflits, des violences et des scissions qu'ils peuvent entraîner : la justice des douze, les dispositifs de médiation collective et les événements explicitement organisés pour favoriser la mise en commun des expériences subjectives, l'évolution des modes de prise de parole en fonction des besoins de la discussion, etc., témoignent d'une volonté de (et d'une inquiétude quant à la) préservation de l'association. Mais elle ne prend pas le pas sur la valeur attribuée au conflit. Le principe de l'opposition formelle, l'organisation de la délibération en différents niveaux de consensus a priori et l'organisation de l'action en fonction des différents niveaux de consensus atteints a posteriori, montrent que la mise en commun des pensées et des paroles est subordonnée à l'exigence de maintien de l'état de multitude, de l'indétermination des fins collectives. L'être-en-commun du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL reste ancré à une perspective d'émancipation. Les aut-eur-ice-s de la tribune « En quoi l'organisation de la vie et de la lutte sur la zad est-elle un laboratoire de démocratie<sup>1535</sup> ? » insistent sur ce point :

« Une des rares idées qui semble faire un consensus évident sur toutes les zones d'autonomie, est que le dissensus, la dispute, voire le conflit, sont un ingrédient essentiel de la vie collective. S'il est nécessaire de parfois apaiser collectivement des conflits trop énergivores ou trop dévastateurs, il faut bien préciser qu'une société dépourvue de conflit serait soit une société prisonnière d'un contrôle total, soit une société homogène à la pensée unique. Le débat est une richesse essentielle. Il n'y a pas de liberté sans débat ; et pas de débat sans enjeux à disputer<sup>1536</sup>. »

---

<sup>1534</sup> Entretien Gabin, ZAD de NDDL, 27 mai 2013.

<sup>1535</sup> Anonymes, « En quoi... », op. cit.

<sup>1536</sup> *Ibid.*

L'appréhension positive de la confrontation est portée jusque dans les procédures de conciliation et les ateliers de conscientisation au cœur des pratiques de justice des occupant-e-s. Au mois de décembre 2013, une journée de discussions et de jeux de rôles est mise en place à la Chat-Teigne pour réfléchir les différentes possibilités de prise en charge des situations conflictuelles<sup>1537</sup>. Une femme présente l'atelier :

« On voit souvent les conflits comme quelque chose de négatif, mais on peut faire en sorte, par la façon de les gérer, d'en sortir quelque chose de positif. Sur la ZAD, ils sont une forme d'expression de la diversité et des inégalités qu'on est malheureusement amené-e-s à reproduire<sup>1538</sup>. »

L'ensemble des activités proposées visent à accroître nos capacités d'écoute, à nous apprendre à discerner les facteurs émotionnels et les messages véhiculés par l'épisode conflictuel. On se divise en petits groupes pour simuler des situations de désaccords politiques et distinguer les intérêts et besoins individuels des intérêts et besoins collectifs qui s'y expriment. La journée s'achève sur des exercices d'attention aux émotions de l'autre : une ou deux personnes racontent des situations vécues ; les autres doivent être capables de retranscrire l'histoire tout en tenant compte des réactions qu'elle a provoqué sur les différentes personnes assemblées. Il ne s'agit pas d'éviter la confrontation mais d'apprendre à gérer la violence qui l'accompagne pour saisir les raisons du sentiment d'injustice qui la sous-tend. Lewis A. Coser souligne à son tour la nécessité de « distinguer sentiments hostiles et conflit. (...) Les attitudes hostiles prédisposent à un comportement conflictuel ; le conflit, au contraire, est toujours une transaction<sup>1539</sup> ». Comme toutes les personnes interrogées, Ulysse refuse ainsi de « fermer les yeux » :

« Je suis contre même si c'est pas évident. A partir du moment où on distingue bien conflit et violence... Le conflit il est là et si tu l'évite et tu le résous pas et il peut qu'empirer. C'est égoïste et court termiste. C'est se voiler les yeux et la face quoi. Tu refuse de voir les conflits mais ils sont là<sup>1540</sup>. »

Jean-Christophe Angaut montre en effet que « ce qui engendre, entretient et envenime le conflit, c'est bien plutôt la dénégation du différend que sa reconnaissance, dénégation qui conduit à le transformer en situation injuste<sup>1541</sup> ». La confrontation entre les subjectivités qui

<sup>1537</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 17 décembre 2013.

<sup>1538</sup> *Ibid.*

<sup>1539</sup> Coser (A. Lewis), *Les fonctions...*, op. cit., p.22.

<sup>1540</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

<sup>1541</sup> Angaut (Jean-Christophe), « L'anarchisme et ses conflits », *Réfractations. Recherches et expressions anarchistes*, automne 2013, n°31, pp.7-23, p.20.

s'oppose aux mécanismes de disqualification et à la logique coercitive associées à la recherche d'un consensus normatif remplie, comme me l'explique encore Jacob, une fonction de révélation :

« Après les conflits, je sais pas moi ça m'intéresse de rentrer en conflit aussi. Si politiquement je suis pas d'accord je vais adopter une position conflictuelle. (...) Mais tu vois, tout ce qui s'est passé cet été autour des histoires de la guerre de tranchée, du rebouchage de trous... Tous ces épisodes là, au moins, ils font mûrir des réflexions aussi, sur les subjectivités dans les façons de lutter, dans le mot violence... Y a des choses positives à en tirer. Les conflits, ouais, c'est pas forcément un truc que j'évite<sup>1542</sup>. »

Lorsque je leur demande si l'expérience de l'occupation a changé quelque chose en elleux, la plupart des personnes interrogées insistent, à l'instar de Nicolas, sur l'influence de la communication et du conflit d'opinion sur l'augmentation de leurs capacités d'écoute et d'expression :

« Cette expérience elle m'a vachement changé. Surtout, les échanges... Dans la société extérieure, les gens ils se parlent pas vraiment... C'est des banalités, t'as pas l'heure, t'as pas ceci, cela... T'as pas d'échanges profonds. Les prises de position sont moins importantes. Les moments passés avec les gens ici sont super intenses et ça pousse à se remettre en question dans les rapports qu'on a aux gens, comment on dialogue. J'ai appris à être plus direct. A écouter aussi. Écouter différemment. Écouter mieux. J'ai beaucoup appris l'empathie ici en fait<sup>1543</sup>. »

Le milieu d'interconnaissance influence bien sûr le choix de la thématique d'une conversation, le vocabulaire et la méthode argumentative employée, mais le débat politique, moral, philosophique, est véritablement central dans la vie quotidienne de tous les collectifs d'habitation et d'activité du mouvement d'occupation<sup>1544</sup>. Paulette fait peu ou prou le même constat mais l'interprète comme une logique d'ouverture vers les différences individuelles :

« J'ai plus le sentiment que ça m'a développé, pas que ça m'a changé complètement. Surtout, dans ma manière de voir les gens, des relations plus ouvertes... Je me dirais plus : « Un tel est fou ! Un tel est comme ci, comme ça ». C'est difficile de revenir d'un endroit comme ça où y a une telle ouverture d'esprit et la peur que les gens ont à l'extérieur<sup>1545</sup>... »

Les pratiques du conflit sont ainsi liées à un ensemble de représentations et de sentiments (la peur notamment) que les réunions de réflexion et les ateliers de

---

<sup>1542</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1543</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1544</sup> Voir chapitre 5.

<sup>1545</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

conscientisation visent précisément à changer. Les débats sur la subjectivité de la violence, les efforts engagés - y compris par certains groupes du réseau élitare - dans la révélation des mécanismes de disqualification associés à la violence symbolique, les pratiques de conciliation, l'attention portée aux risques de réduction de l'individu à sa réputation, participent de la critique du monopole du pouvoir de représenter le réel. Le bien et le mal, le juste et l'injuste doivent être définis en situation. La valeur attribuée à la confrontation participe à l'extension de la reconnaissance éthique et à une conception du changement social marquée par l'incertitude. Paulette associe ainsi la souplesse de l'association à l'importance accordée à la différenciation individuelle :

« A Babylone, t'as l'impression que les gens d'un même pays ou d'une même classe, tu dois les appréhender pareil parce qu'ils font partie du même... 'fin, dans les milieux autogérés, tout change plus vite et y a une capacité d'adaptation vachement plus grande. Tu peux pas te restreindre à te dire : « C'était comme ça avant donc ça sera comme ça après »<sup>1546</sup>. »

La représentation conflictuelle de la réalité portée par la perspective de l'autonomie s'oppose à l'idéologie du consensus qui émerge à la fin des années 1940 aux États-Unis avec la thèse de « la fin de l'idéologie<sup>1547</sup> ». Irving Louis Horowitz montre que le remplacement de la théorie du conflit de classes par la théorie des systèmes de rôles accompagne une recherche de « normalité », d'une adéquation entre « le comportement de la personne et les attentes par rapport au rôle qu'elle remplit<sup>1548</sup> ». Les travaux de Talcott Parsons ou de Niklas Luhmann réduisent ainsi la complexité de la réalité vécue à la « trame de fond » d'un ordre « schématisé ou codifié » par l'engrenage des médiations par lesquelles les structures sociales assurent la continuité entre l'expérience individuelle et la représentation homologuée du réel<sup>1549</sup>. La théorie du consensus, qui résonne avec les approches fonctionnalistes de la socialisation, exclue les comportements spontanés d'une représentation d'un monde social structuré par « un « ensemble de statuts » définis par des relations relativement stables entre les personnes<sup>1550</sup> » obligées de « jouer le jeu d'une telle manière que l'obéissance formelle au système de règle n'est jamais contestée<sup>1551</sup> ». La loi de résistance, qui s'oppose au

---

<sup>1546</sup> *Ibid.*

<sup>1547</sup> Coser (Lewis A.), *Les fonctions...*, op. cit., p.8.

<sup>1548</sup> Horowitz (Irving Louis), « Consensus... », op. cit., p.177.

<sup>1549</sup> Boisvert (Danny), « Niklas Luhmann : la théorie des systèmes sociaux », *Aspects sociologiques*, août 2006, vol.13, n°1, pp.55-82, p.71.

<sup>1550</sup> Horowitz (Irving Louis), « Consensus... », op. cit., p.179.

<sup>1551</sup> *Ibid.*, p.184.

conformisme qui soutient l'ordre des places du gouvernement capitaliste, se retranscrit donc dans une recherche de mouvement. Théo souligne en effet la valeur qui lui est attribuée :

« Si on était qu'entre personnes affinitaires on se ferait chier quoi... De toute façon, on arriverait à trouver des différences entre nous. La confrontation, le conflit, c'est créateur... Ouais, il est pas agréable à vivre et pourtant il va te faire avancer sur tes positions, te les faire réviser. Du coup, c'est du mouvement. C'est pas figé quoi. C'est de la création, on avance... On sait pas si c'est en avant ou en arrière, en bien, en mal, on s'en fout d'ailleurs. C'est des notions subjectives. Mais, au moins, y a un mouvement qui est là ! C'est essentiel même si des fois c'est méga-lourd. On a rien sans rien comme toujours. Faut qu'il y ait des vagues pour savoir c'est quoi un creux et un sommet<sup>1552</sup>... »

Les effets du conflit sont ainsi positivement appréciés tant qu'ils alimentent une dynamique de changement social, négativement lorsqu'ils la contraignent. L'organisation collective du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL se fonde en effet sur une crainte bien plus forte que celle de la dissolution du lien, celle de la stagnation à l'horizon de laquelle pointe la tyrannie de l'intégration normative.

## Conflits de consensus : la critique des effets de l'institutionnalisation de Curry Vavart

Le fonctionnement du Shakirail est en revanche marqué par la faible fréquence d'occurrence de conflits. L'étendue de la division du travail limite les situations de chevauchement des responsabilités individuelles et l'autorité de la règle réduit les possibilités de justification des conflits d'usage ou d'appropriation. Si, comme le remarque Martin, le collectif « laisse quand même sortir le conflit intérieur en réunion<sup>1553</sup> », il est, la plupart du temps, court-circuité par l'exigence d'efficacité qui l'anime. Au cours d'une des premières réunions de la rentrée 2014, une controverse sur la disposition des meubles de la cours s'envenime<sup>1554</sup>. Très vite, le président de séance met fin au débat en observant qu'il faut avancer sur la réunion : « Ça a été remarqué. C'est dit. On passe au point suivant ». Il recommence quelques minutes plus tard lorsqu'un nouveau conflit d'usage se déclare. La discussion se poursuit et soulève l'enjeu de l'investissement des compagnies extérieures dans la vie quotidienne de l'association. Le potentiel clivant de la question est limité par l'humour qui substitue le sentiment d'une communauté tacite à la polémique, « s'assure des modes de

---

<sup>1552</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>1553</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1554</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 24 septembre 2014.

pensée et du climat émotionnel partagés, sans être obligé de l'expliquer<sup>1555</sup> ». Sibylle évoque un problème de communication avec l'extérieur quand Roland l'interrompt : « C'est comme avec Gary ! » L'assemblée éclate de rire et passe à autre chose.

Sabine Klaeger, qui étudie la construction sociale des squats à travers leurs pratiques linguistiques, remarque que le rire est un puissant facteur de cohésion du groupe « car il réduit la nécessité de réflexion sur le statut théorique et l'origine de la communauté ; réflexions dangereuses puisqu'elles peuvent évoquer des sentiments d'altérité et des problèmes de contingence<sup>1556</sup> ». Céline, qui observait que « la culture qui s'est créée, elle est beaucoup basée sur la bonne blague, un rapport léger aux choses<sup>1557</sup> », me confie ainsi que :

« Rentrer dans le fond des choses, je pense que ça fait peur à Curry Vavart, d'aller creuser un peu sur des choses qui sont forcément politiques en fait... Du fait d'être ensemble et de s'organiser on fait forcément de la politique. J'ai l'impression qu'il y a une peur de la scission, une peur de ça qui est si forte que du coup on préfère faire des réunions sur l'efficacité et la gestion, beaucoup, beaucoup de gestion... Je pense qu'une partie du collectif a surtout cherché à s'étendre et pour ça il faut être assez consensuel<sup>1558</sup>... »

L'exigence d'efficacité de l'association alimente la recherche d'un consensus normatif nécessaire au bon fonctionnement et au développement de son activité professionnelle. Martin revient sur la polémique suscitée par la venue d'Europe Écologie les Verts pour la campagne des européennes du printemps 2014 :

« La plupart des conflits sont évités par une espèce de politique de l'autruche. Tu fais ton truc, je met la tête dans le trou et je vais pas m'y intéresser. On a tous conscience que ça va se passer mais on y participera pas quoi. À ce niveau-là, c'est souvent le référent qui gère. Les membres du collectif sont les bienvenus mais ceux qui veulent pas participer ils n'y mettront jamais les pieds. Ils vont pas s'intéresser à ce qui se passe<sup>1559</sup>... »

La demande relayée par des occupant-e-s proches du parti est acceptée sans débat lors de la réunion où j'ai présenté mon projet d'enquête<sup>1560</sup>. Aucun des membres du collectif n'assiste cependant à l'événement qui se déroule dans l'indifférence générale. Seul-e-s Larco et moi allons explorer le buffet servit dans l'espace d'exposition. Quelques jours plus tard, Nora m'explique pourtant que « le truc avec les Verts là, ça m'a soulée » puis se tourne vers Larco qui ajoute que « ouais, la Garden Party ! Putain, ça m'a fait chié qu'on accueille des

---

<sup>1555</sup> Klaeger (Sabine), *La Lutine...*, op. cit., p.229.

<sup>1556</sup> *Ibid.*

<sup>1557</sup> Entretien Céline, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1558</sup> *Ibid.*

<sup>1559</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1560</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 09 avril 2014.

partis. Ça bride notre liberté politique !<sup>1561</sup> » A l'instar de la plupart des personnes interrogées, Nora et Larco interprètent le rejet des engagements partisans et l'accueil d'événements militants comme une contradiction qu'ils résolvent en la réintégrant dans un cadre professionnel. Les conférences organisées par des membres du collectif sur les enjeux sociaux de la crise environnementale, par exemple, « c'est vrai, c'est politique mais... en fait, c'est plus culturel ». Dominique souligne ainsi le poids de la logique corporatiste dans la réduction des conflits en observant que « le fait qu'on soit pas un lieu d'accueil de trucs sociaux, politiques, ça fait qu'il y a moins de conflits. En vrai, la venue des Verts par exemple, ça a pas suscité tellement d'oppositions parce que c'est pas l'objet de l'asso'<sup>1562</sup> ».

Outre l'humour, la réorientation de la discussion vers les aspects techniques du débat est l'un des mécanismes d'évitement du conflit les plus utilisés au Shakirail<sup>1563</sup>. Le consensus est en effet fréquemment associé, comme le montre Irving Louis Horowitz, à « l'efficacité fonctionnelle » du groupe<sup>1564</sup>. La plupart des disputes prises en charge collectivement portent sur des usages amenant, comme je l'ai montré dans le chapitre 6, à l'octroi de dérogations qui dépendent du « capital sympathie<sup>1565</sup> » dont jouit l'individu ou à des changements de règles « anecdotiques<sup>1566</sup> ». Comme toutes les personnes interrogées, Alain remarque ainsi qu'« on a pas tellement de conflits de fond ici, c'est surtout interindividuel, donc la résolution, ça se fait aussi beaucoup en interindividuel. Mais quand y a des questions comme prendre le Marchal... C'est pas mal des conflits de territoire<sup>1567</sup> ». La plupart des « conflits de territoire » identifiés par les occupant-e-s portent sur les enjeux politiques de l'institutionnalisation et les rapports sociaux qui se tissent dans les disputes qu'elle fait naître. En s'émancipant de l'autorité de la règle par laquelle les occupant-e-s arbitrent les conflits qui les opposent et maintiennent l'égalité des membres actifs dont elle réduit les différentiels d'engagement, le privilège obtenu par Damien bouscule leurs rapports et révèle tous les petits « conflits de pouvoir » masqués par les mécanismes d'évitement habituellement mis en place :

« Je trouvais notre fonctionnement plutôt pas mal. Mais les dernières réunions c'était trop le bordel. Depuis qu'il y a eu le conflit avec Damien, je commence à voir des conflits de pouvoir... Jusque-là j'en avais pas trop vu. Les conflits de pouvoir c'est un peu : « Moi je, parce que moi je fais ça dans l'asso' ». D'habitude, ce que je trouve génial, c'est que personne veut de médaille<sup>1568</sup>... »

<sup>1561</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 17 juin 2014.

<sup>1562</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

<sup>1563</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 24 septembre 2014 et 08 octobre 2014.

<sup>1564</sup> Horowitz (Irving Louis), « Consensus... », op. cit., p.178.

<sup>1565</sup> Entretien Nina, le Shakirail, 07 novembre 2014.

<sup>1566</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1567</sup> Entretien Alain, le Shakirail, 06 décembre 2014.

<sup>1568</sup> Entretien Nina, le Shakirail, 07 novembre 2014.

Nina décide ainsi d'inscrire le problème à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Curry Vavart. Pour qu'un conflit atteigne la sphère collective, il faut en effet, suivant la même logique accusatoire qui détermine les pratiques de justice à la ZAD de NDDL, « que quelqu'un l'amène en réunion<sup>1569</sup> ». Les « discussions en micro-groupe » en « amont de la réunion » qui en forme « la synthèse<sup>1570</sup> » agissent comme un filtre qui détermine ses conditions de légitimation. Au Shakirail, la stricte distinction des sphères privée et publique limite cependant les possibilités de justification par la dé-singularisation. Alors que nous déjeunons avec trois autres membres du collectif, Laure, très énervée, me rapporte la dispute qui vient de l'opposer à Valentin :

« Je voulais diffuser une œuvre dans l'exposition organisée par Valentin et il m'a envoyé un mail incendiaire, franchement violent, en me faisait des critiques vraiment abusées... C'est grave parce que ça remet en cause le principe de l'asso' de pas juger les œuvres des autres sur des critères subjectifs. Il s'est érigé en chef autocratique. Plusieurs personnes lui ont dit que c'était n'importe quoi d'ailleurs. Par contre, aucune n'en a fait un point en réunion. Moi, j'ai laissé tomber, qu'est-ce que tu veux<sup>1571</sup>... »

Les disputes sont en effet fréquemment renvoyées à des relations d'inimitié. La socialisation affinitaire est essentielle au fonctionnement du Shakirail mais elle reste subordonnée à la forme collective de l'association Curry Vavart où l'intégration fonctionnelle prédomine. La préservation de cet « équilibre fragile<sup>1572</sup> » passe par le rejet conjoint des engagements partisans et des conflits d'opinion dans une sphère privée distinguée d'une sphère publique « uniquement basée sur l'artistique<sup>1573</sup> ». Philippe m'explique cependant que les conflits d'opinion sur les enjeux politiques du conventionnement font l'objet d'un traitement collectif :

« Des conflits, y en a de plusieurs sortes : y a des conflits de personnes. Donc ça c'est, malgré tout, le plus souvent. C'est difficilement gérable en réunion. C'est les personnes qui le gèrent au cas par cas. Parfois, ça amène à l'éviction d'un membre du collectif... C'est déjà arrivé, encore récemment. Ensuite, y a les conflits d'opinion. C'est plus rare, c'est des conflits qui mettent en cause l'existence même du collectif. Et là ça a amené au départ de plusieurs personnes du collectif. Des départs volontaires. Par exemple, quand on a accepté d'occuper le Marchal, qui est donc un ancien squat dont les squatteurs ont été expulsés par la mairie de Paris pour nous donner le lieu et pour que ça devienne un lieu conventionné labellisé mairie de Paris. Ça a amené des débats sans fin au niveau du

---

<sup>1569</sup> Entretien Armel, le Shakirail, 02 décembre 2014.

<sup>1570</sup> Entretien Alain, le Shakirail, 06 décembre 2014.

<sup>1571</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 19 juin 2014.

<sup>1572</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 17 juin 2014.

<sup>1573</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.



collectif. Et y a certaines personnes qui font encore partie du collectif et qui étaient résolument contre. Et elles ont changé d'attitude par rapport au collectif depuis ça... Elles ont pris de la distance, s'investissent moins<sup>1574</sup>... »

La question de l'autonomie de l'association vis-à-vis des exigences et des contrôles imposés par la COP alimentent les polémiques les plus importantes. Nora et Larco m'expliquent ainsi que la controverse suscitée par l'accueil du meeting de la campagne des Verts aux Européennes s'est rapidement déplacée vers l'impact de l'événement sur les relations de l'association avec le PS du 20<sup>e</sup> arrondissement<sup>1575</sup>. Nora me raconte qu'« au début j'étais contre mais finalement y a eu un débat sur le fait que le PS serait pas content et comme c'est d'eux qu'on dépend pour les conventions... Faut pas exagérer, si on commence à se poser la question de savoir si ce qu'on fait leur plaît ou pas ! » Et Larco d'ajouter : « si on doit baisser notre froque, on perd notre liberté morale ! » L'institutionnalisation et les nouvelles exigences et précautions qu'elle impose suscite des « conflits de consensus<sup>1576</sup> », qui s'attachent aux bases même des relations qui lient les occupant-e-s, se distinguant ainsi des conflits secondaires qui ne remettent pas en cause le cadre et les principes de l'association.

Les problèmes soulevés par le conventionnement reviennent à chaque réunion : quel impact les événements publics et leurs contenus ont-ils sur les relations du groupe avec le PS ? Que faire au moment des contrôles de la SNCF ? Quels problèmes menacent les possibilités de reconduction de la COP (plaintes des voisin-e-s, assurances, etc.) ? Doit-on accorder des privilèges au médiateur ? Les nouvelles contraintes peuvent-elles modifier le fonctionnement de l'association<sup>1577</sup> ? Comme le remarque cependant Philippe, l'occupation du Marchal dont venait de se faire expulser un autre collectif d'artistes est « le gros truc<sup>1578</sup> » qui a conduit à « la formation de camps » et au départ d'ancien-ne-s membres du collectif. Malgré plusieurs semaines de débats, la logique du besoin l'emporte lorsqu'une partie du groupe signe le bail et s'installe sans l'accord du reste de l'association. Il se justifie en invoquant la nécessité d'ouvrir de nouveaux ateliers pour accueillir les artistes du lieu précédemment occupé par l'association et dont la COP vient de s'achever. Le désaccord est alors exprimé, comme me l'explique Martin, par l'opposition « farouche » à l'organisation de réunions dans les nouveaux locaux<sup>1579</sup>. « Petit à petit » pourtant, « on y est allés, le conflit s'est dissipé<sup>1580</sup> ».

---

<sup>1574</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1575</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 17 juin 2014.

<sup>1576</sup> Coser (Lewis A.), *Les fonctions...*, op. cit., p.51.

<sup>1577</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 08 octobre 2014.

<sup>1578</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1579</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1580</sup> *Ibid.*

Comme la plupart des personnes interrogées, Nora mobilise les arguments retenus par le collectif pour justifier ce choix :

« C'est vrai que c'est quelque chose l'institutionnalisation mais ça nous a aidé parce que vivre en squat, tu sais, c'est dur... Avec tout le matos, les expulsions c'est fatigant... J'étais un peu réticente pour le Marchal parce qu'avant c'était squatté mais je me suis dit que si on le prenait pas la mairie le donnerait à une autre association qui a jamais lutté pour l'avoir alors autant que ça soit nous. Et puis le but était pas de vivre en squat<sup>1581</sup>... »

L'occupation du Marchal suscite encore la polémique lorsque l'association propose de créer deux emplois aidés pour effectuer les tâches administratives, produire « les bilans économiques que nous impose le conventionnement<sup>1582</sup> ». Nora m'explique que « le problème c'est que ça symbolisait notre institutionnalisation. Mais en fait, ça aide pas mal à faire le lien avec les institutions<sup>1583</sup> ». Le conflit politique est une nouvelle fois évacué par la recherche d'efficacité. La question de l'institutionnalisation est alors réduite à un simple enjeu d'« identité de squatteur<sup>1584</sup> ».

## II. La présence des futurs : représentations et pratiques du changement social

### Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion et soupape de sûreté : les conditions de la coopération

Les clivages que l'institutionnalisation nourrit aboutissent généralement à l'organisation d'un vote, pourtant contraire à la délibération dont Armel fait un « principe<sup>1585</sup> ». Lorsque le conflit menace le consensus, le collectif abandonne la logique de l'opposition formelle et revient au principe de majorité. Ce fut par exemple le cas, comme me l'explique Philippe, dans le règlement des controverses soulevées par le conventionnement du Marchal et la mise en place d'emplois aidés :

« Y a des conflits pour des actions que mènent le collectif, la façon dont on grandit... Le fait d'avoir des emplois pour l'association par exemple ça a été des débats très très longs... et très, très poussés d'ailleurs. La tendance qu'a pris le collectif ne plaît pas

<sup>1581</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 17 juin 2014.

<sup>1582</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

<sup>1583</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 17 juin 2014.

<sup>1584</sup> *Ibid.*

<sup>1585</sup> Entretien Armel, le Shakirail, 02 décembre 2014.

forcément à tous. (...) Y a un certain nombre de décisions qui amènent des votes. C'est assez rare mais des décisions comme celles-ci peuvent conduire à des votes. Le fait d'avoir un emploi par exemple, un CAE... Ou le fait d'occuper le Marchal ça a été soumis à un vote aussi<sup>1586</sup>. »

L'angoisse de la dissolution et la recherche de cohésion manifestées par les mécanismes d'évitement du conflit d'opinion se retranscrivent également dans la fréquence des « conflits avec les personnes de l'extérieur parce qu'elles ne connaissent pas du tout notre fonctionnement<sup>1587</sup> ». Au début de l'été 2014, Mathieu, un usager temporaire, propose à l'association de s'occuper de l'approvisionnement de l'événement qu'il organise pour la sortie de résidence de sa compagnie<sup>1588</sup>. Il demande en échange de récupérer l'argent collecté pour défrayer les artistes invités. L'association accepte mais quelqu'un exige qu'un soutien lui soit tout de même versé. Mathieu s'offusque et rappelle qu'ils : « paient la location de la salle 20 euros par jour ». La tension monte. Florent intervient : « Peut-être que le Shakirail est riche comme tu dis, mais c'est comme ça que ça fonctionne. C'est 50/50. Là on veut bien vous aider en vous laissant participer à prix libre, en fonction de ce qu'il vous restera ». Plusieurs personnes s'interposent. Le groupe fait front en réaffirmant l'autorité de la règle. Simone observe à ce titre qu'« on fait assez bloc dans les conflits. Quand ça se passe mal avec quelqu'un on fait une réunion et on va voir la personne pour lui demander de partir. En fait, c'est comme si on laissait pas de place au conflit... En tout cas, avec les gens de l'extérieur<sup>1589</sup> ». L'opposition à l'extérieur contribue à renforcer la solidarité interne et encourage les mécanismes d'évitement du conflit. Armel remarque la différence entre le traitement des membres actifs de l'association et celui des usagers temporaires :

« Y a pas tellement de conflits avec les compagnies extérieures, parce qu'on est dans une position d'accueil. Du coup, s'ils nous font chier, bah... ça arrive qu'ils se fassent virer. Parce qu'on avait bien précisé... Y en a qui font jamais le ménage... On a un certain avantage parce qu'on peut décider de ne plus les accueillir. Mais on leur dit que c'est pas bien, quand on le demande plusieurs fois et que c'est pas fait ou que les mecs déconnent, qu'ils viennent pas quand ils le disent, etc.<sup>1590</sup> »

Lorsque je demande à Nora et Larco comment elles gèrent les conflits qui les opposent aux usagers temporaires, elles soulignent qu'« on évite de laisser les choses s'installer. On a une bonne intelligence collective » et que même dans le cas d'exclusions

---

<sup>1586</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1587</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1588</sup> Journal de terrain, Shakirail, 11 juin 2014.

<sup>1589</sup> Entretien Simone, le Shakirail, 12 novembre 2014.

<sup>1590</sup> Entretien Armel, le Shakirail, 02 décembre 2014.

difficiles, où les personnes contestent la procédure, « en général, la pression est trop forte. Ils ne peuvent pas faire autrement que de partir quand plus personne ne les soutient<sup>1591</sup> ».

Le rôle que l'opposition à l'extérieur et la logique de cooptation qui préside à l'intégration jouent dans la constitution du groupe apparaît encore dans la très forte cohésion manifestée par la formalisation des règles établies pour « ouvrir le groupe en gardant la forme affinitaire, la maîtrise des espaces mis à disposition<sup>1592</sup> ». La rigidification du fonctionnement collectif procède d'une dynamique conservatrice qui se développe davantage, selon Simmel, dans les sociétés concentrées où le conflit peine à s'exprimer<sup>1593</sup>. Jérémie m'explique ainsi que « c'est le collectif avant tout. On s'entend pas tous mais on désamorce vachement les conflits<sup>1594</sup> ». Il est ici intéressant de remarquer les difficultés que j'ai rencontrées pour obtenir et conduire des entretiens<sup>1595</sup> : les personnes interrogées ne comprenaient pas la nécessité de s'installer dans un lieu calme et insistaient toujours pour rester près d'autres membres de l'association. Sans se brider toutefois complètement, elles étaient plus réticentes à l'émission de critiques sur le fonctionnement collectif que les occupant-e-s de la ZAD de NDDL.

Au début de l'été, des étudiant-e-s en technique vidéo viennent tourner un court-métrage sur le Shakirail<sup>1596</sup>. Malik, qui vient d'apprendre que je conduis une enquête sur les squats d'artistes et la perspective de l'autonomie, me demande une interview. Les cinq personnes assises autour de la table ne le regarde pas, ne lui adressent pas la parole. Il commence à me poser des questions sur les enjeux de l'institutionnalisation et les limites de ce type de projet. Toutes feignent l'indifférence mais l'attention se concentre sur moi. J'élabore ma réponse en conséquence : l'approche compréhensive adoptée au début de ce terrain – pour lequel il me fallait prendre de la distance avec mes propres engagements politiques – me sert ici de défense<sup>1597</sup>. Les membres du collectif valorisent la neutralité axiologique et l'autorité « scientifique » qu'elle confère à une réflexion consensuelle. J'insiste ainsi sur la distinction à établir entre les projets initiaux des différents groupes de squatteurs, la cohérence entre la position adoptée vis-à-vis des institutions et la démarche qui leur est propre. Mais Malik n'en démord pas et observe que : « ce qui m'a beaucoup surpris, je m'y attendais vraiment pas, c'est qu'ici y a pas du tout de politique. Limite, ils sont anti-militants ! Est-ce qu'on peut les appeler des occupants ? » Je me tourne vers eux et leur demande

---

<sup>1591</sup> Journal de terrain, 17 juin 2014.

<sup>1592</sup> Entretien Dominique, le Shakirail, 30 octobre 2014.

<sup>1593</sup> Simmel (Georg), « Comment... », op. cit.

<sup>1594</sup> Entretien Jérémie, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1595</sup> Voir Introduction Générale. Être au cœur. Affects et distanciations d'une recherche engagée.

<sup>1596</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 02 juillet 2014.

<sup>1597</sup> Voir Introduction Générale. Être au cœur. Affects et distanciations d'une recherche engagée.

directement. Laure pourtant habituellement très critique vis-à-vis de l'institutionnalisation et de son rôle dans le remplacement de populations, affirme soudain que : « oui, bien sûr, que tu peux nous appeler des occupants. Tant qu'on sera là ça foutra la merde dans leurs projets de gentrification. C'est subversif ! » Ironisant sur l'image de « vendus » qu'elle lui reproche de véhiculer, elle demande : « Non mais qui c'est qui les a ramenés eux ? » Mon intrusion et celle de Malik dans la vie quotidienne de l'association raniment une « peur de la scission<sup>1598</sup> » que Céline associait au soucis d'« efficacité » et à la logique gestionnaire qui sous-tend la délibération.

Le consensus associé à « l'efficacité fonctionnelle » du groupe est généralement conçu comme un indice du « niveau de coopération et d'organisation inter-individuelle » tandis que le conflit renvoie au registre de la désorganisation et du dysfonctionnement<sup>1599</sup>. Les théories du consensus se réfèrent sur ce point aux réflexions d'Alexis de Tocqueville qui affirme qu'une « société ne peut exister que lorsqu'un grand nombre d'hommes considèrent un grand nombre de choses depuis le même point de vue ; lorsqu'ils portent les mêmes opinions sur beaucoup de sujets, lorsque les mêmes occurrences suggèrent les mêmes pensées et impressions dans leurs esprits<sup>1600</sup> ». Les approches compréhensives du conflit ont en revanche insisté sur l'angoisse de la dissolution qui légitime cette recherche de consensus en montrant que l'absence de disputes ne reflète pas la « stabilité des rapports sociaux » du groupe<sup>1601</sup>.

Le conflit, que Simmel associe, comme je l'ai montré dans le chapitre 3, à une « forme de socialisation<sup>1602</sup> », est l'« une des fonctions concrètes qui compose<sup>1603</sup> » la relation interindividuelle au sein de laquelle le « principe du combat et celui de l'union<sup>1604</sup> » coexistent. Il souligne ainsi la « relation entre la structure de chaque cercle social et la quantité admissible de conflits entre ses éléments<sup>1605</sup> ». Le conflit remplit une fonction de « soupape de sûreté » en permettant l'expression de la dissension qui agit comme un mécanisme de compression de la nébuleuse gazeuse des interactions<sup>1606</sup>. Lorsque les conflits ne lui permettent pas de s'échapper, la tension contenue par la pression rend l'association particulièrement instable. La moindre source de chaleur la menace d'une ébullition-explosion (ou Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion pour poursuivre la métaphore mobilisée par

---

<sup>1598</sup> Entretien Céline, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1599</sup> Horowitz (Irving Louis), « Consensus... », op. cit., p.178.

<sup>1600</sup> Tocqueville (Alexis), *Democracy in America* (1899), p.398 cité par *Ibid.*, p.179.

<sup>1601</sup> Coser (Lewis A.), *Les fonctions...*, op. cit., p.58.

<sup>1602</sup> Simmel (Georges), *Le conflit...*, op. cit., p.19.

<sup>1603</sup> *Ibid.*, p.26.

<sup>1604</sup> *Ibid.*, p.47.

<sup>1605</sup> *Ibid.*, p.81.

<sup>1606</sup> Coser (Lewis A.), *Les fonctions...*, op. cit., p.27.

Coser). Les organisations ouvertes où les réseaux relationnels prédominent la forme collective se caractérisent en revanche par une « extrême élasticité » qui leur permet de se maintenir dans le temps malgré la récurrence des controverses internes et des attaques extérieures<sup>1607</sup>. Simmel prend ici l'exemple des associations criminelles ou d'opposition politique dont la faculté à « se glisse[r] dans toutes les fissures, s'étend[re] ou se contracte[r] suivant les circonstances et, comme un fluide, pren[dre] toutes les formes possibles » leur permet de survivre à la répression et « de conserver le même esprit commun, que tous leurs membres soient immédiatement en contact ou non, de se reconstituer sous une forme quelconque après une dispersion, etc. Voilà comment elles arrivent à se maintenir avec une persistance qui faisait dire aux Bohémiens: « Inutile de nous pendre, car nous ne mourrons jamais »<sup>1608</sup> ».

L'identification d'ennemis communs (le gouvernement capitaliste et ses sbires, les aménageurs, etc.) rassemble les différentes composantes de la lutte contre l'aéroport autour de l'identité de squatteur. Contrairement aux membres de Curry Vavart, les occupant-e-s de la ZAD ne font cependant jamais bloc dans les conflits. La prédominance de la forme affinitaire et les réticences à l'émergence d'une voix commune transparaissent dans les nombreuses controverses portées jusque dans les interviews données à la presse et dans les entretiens que j'ai réalisés. Elles se retranscrivent également dans les polémiques suscitées par des bannissements plus facilement justifiés au Shakirail par la reconnaissance dont bénéficient les dispositifs de décision qui légitiment l'exécution de la sanction. Cette labilité des liens accroît en retour le potentiel de résilience d'une forme d'association marquée par « l'isolation de ses parties<sup>1609</sup> ».

---

<sup>1607</sup> Simmel (Georg), « Comment... », op. cit., p.99.

<sup>1608</sup> *Ibid.*

<sup>1609</sup> Simmel (Georges), *Le conflit...*, op. cit., p.83.



Mona Luth, Pui Plu, ZAD de NDDL, février 2015.



Mona Luth, RD281, ZAD de NDDL, février 2016.





Mona Luth, Kazh Coat, ZAD de NDDL, février 2015.



Margot Verdier, Les Cents Noms, ZAD de NDDL, août 2016.



Mona Luth, La Cabane Flottante, ZAD de NDDL, janvier 2013.

La propension du mouvement d'occupation à la scission et à la segmentation constitue un puissant facteur de mutation sociale et préserve le groupe de la dissolution. Mondher Kilani insiste ainsi sur l'importance de la « créativité dans le domaine culturel » des sociétés mélanésiennes dont les alliances et les cultes évoluent en fonction des échanges et des conflits qui lient leurs différents segments<sup>1610</sup>. Le maintien de la diversité des désirs et des intérêts prévient l'unification des perspectives individuelles dans un être-commun. Elle contribue à la souplesse d'une association marquée par la possibilité que le « mécontentement s'exprime où et quand il veut, qu'[il] ne s'accumule pas et qu'[il] ne se concentre pas sur un clivage important », contribuant ainsi « à maintenir la société ou le groupe » auquel les individus « participent d'une manière fractionnelle et non totale<sup>1611</sup> ». La valeur attribuée à la différenciation individuelle et collective encourage l'émergence de conflits tout en prévenant la rupture du lien social. Thomas observe ainsi le rôle joué par la dispersion spatiale et la mobilité des occupant-e-s :

« Ici y a des collectifs qui se sont créés autour de projets d'habitation et des gens qui l'ont vécu de manière super forte, intense. Sûrement que dans un squat normal ces gens-là, au bout de six mois, ils se seraient détestés et ils seraient allés faire autre chose et le squat serait mort. Mais là, les gens ils ont juste arrêté de vivre ensemble, ils ont changé de lieu. Et au lieu de se détester, ils ont ce truc fort de se dire : « On a vécu des choses folles ensemble pendant six mois ». En fait, y a pleins de gens qui ont la bougeotte et qui ont vécu dans 4, 5, 6 lieux sur la ZAD, tu vois ? Y a des gens qui ont vécu un moment dans les cabanes dans les arbres et puis qui sont allés construire une cabane dans un champs avec un petit collectif de gens parce qu'ils avaient besoin de se sédentariser un peu, d'avoir plus de confort. Et aujourd'hui, ils font encore autre chose<sup>1612</sup>... »

Le conflit impulse des mobilités et des changements de pratiques nécessaires à la préservation du cadre de la coopération. Quand je lui demande ce qui prévient la guerre de tou-te-s contre tou-te-s, Théo sourit :

« Qu'est-ce qui empêche que les conflits dégénèrent ? Bah, y a pas de syndicat alors... [Il rit.] Faut pas qu'il y ait trop de prétentions là-dessus mais c'est peut-être l'ouverture d'esprit des gens, dans le sens où y a une réelle volonté de se remettre en question et du coup ça passe par : « Je suis prêt à me dire que j'ai peut-être tort » ou à remettre le fonctionnement en question. Y a au moins cet espace de discussion, d'échange où si ça marche pas on a le droit de se dire qu'on chie ensemble et que ça marche pas quoi. C'est un peu le garde fou qui nous permet de nous dire que si on en arrive au point où un conflit dégénère, c'est qu'on a raté des étapes et qu'on a pas été bons. C'est une honnêteté de se dire qu'on a pas géré du tout. Je pense que c'est un peu ce truc là, de pouvoir s'auto-analyser, se remettre en question, qui fait qu'on arrive quand même à éviter des conflits... Éviter des conflits non ! Je dirais même pas ça parce que je crois aussi au fait que le

<sup>1610</sup> Mondher (Kilani), *Les cultes...*, op. cit., p.98.

<sup>1611</sup> Coser (Lewis A.), *Les fonctions...*, op. cit., p.23.

<sup>1612</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

conflit est constructeur, que c'est un autre moyen de trouver, de créer ensemble, de vivre ensemble<sup>1613</sup>. »

Les formes que le consensus et le conflit prennent dans chaque organisation sociale dépendent ainsi de la forme que les individus donnent à l'être-en-commun. Si le conflit n'est pas synonyme de dysfonction et d'anomie, le consensus n'est pas une condition préalable à la solidarité. Irving Louis Horowitz distingue ainsi le « consensus » qui porte sur des « perspectives partagées » qu'il définit comme « un ensemble commun de normes et de valeurs » qui participent à l'intégration des individus dans l'ordre des places de la division sociale du travail, de la « coopération » qui « ne demande pas une uniformité de rôles mais seulement un accord sur les règles de procédure<sup>1614</sup> » :

« La coopération concerne le règlement de problèmes dans des termes qui rendent la continuation des différences et même des désaccords fondamentaux possibles. Dès lors, quelqu'un peut légitimement parler de coopération entre les travailleurs et la direction tandis que quelqu'un peut parler du degré de consensus que chaque parti met sur la table des négociations<sup>1615</sup>. »

La réunion des habitant-e-s de la ZAD de NDDL en est un bon exemple : elle repose en effet à la fois sur un consensus, le partage de la perspective d'autonomie (il s'agit de s'émanciper des relations d'interdépendance du gouvernement capitaliste), et sur un dissensus, les controverses sur ses conditions de réalisation (mais faut-il pour cela pratiquer l'agriculture ou collecter les fruits sauvages de la forêt?). C'est l'accord sur le dispositif de médiation collective qui rend la coopération entre les différents segments qui la compose possible. Horowitz ajoute ainsi que « le consensus est un accord sur le contenu du comportement, tandis que la coopération nécessite un accord seulement sur la forme du comportement<sup>1616</sup> ». Il insiste sur la nécessité d'appréhender la coopération de manière pluraliste, comme une logique de « tolérance des différences » qui se distingue du consensus qui « demande l'abolition de ces mêmes différences<sup>1617</sup> » :

« Si l'on préfère l'analogie avec la théorie des jeux, la distinction entre coopération et consensus doit être établie en ces termes : le consensus programme la fin du jeu en insistant sur le principe de l'unité et de la victoire unilatérale, tandis que la coopération est pluraliste parce qu'elle programme la continuation du jeu en maintenant et en insistant sur la légitimité des différences<sup>1618</sup>. »

---

<sup>1613</sup> Entretien Théo, ZAD de NDDL, 21 décembre 2013.

<sup>1614</sup> Horowitz (Irving Louis), « Consensus... », op. cit., p.187.

<sup>1615</sup> *Ibid.*

<sup>1616</sup> *Ibid.*, p.187.

<sup>1617</sup> *Ibid.*

<sup>1618</sup> *Ibid.*

L'exigence d'autodétermination individuelle et collective autour de laquelle s'organise le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL se matérialise dans la tension qui oppose la position nihiliste à la position littérale de l'autonomie, la dynamique informelle à la dynamique formelle, la forme affinitaire à la forme collective. L'énergie qu'elle génère alimente un mouvement en spirale, irréductible à l'ordre de la synthèse dialectique visé par la recherche de consensus<sup>1619</sup>. Elle participe d'« un jeu de différence entre les deux états<sup>1620</sup> » de l'expérience : la continuité avec la représentation du réel et la discontinuité des transgressions qui révèlent le caractère construit de la limite et soumettent sa définition à la délibération de la multitude. « Quelques débrayeuses » soulignent ainsi la nécessité de ne pas réduire le conflit à ses dimensions expressives et à une logique d'intégration normative soutenue par une demande de reconnaissance<sup>1621</sup>. Il s'agit au contraire de le mettre au centre de formes d'organisation sociale et de lutte capables d'interrompre l'« enchaînement hégémonique » au principe de la logique gouvernementale<sup>1622</sup>.

## No-future : les effets de la lutte

La critique radicale de la représentation héritée du mouvement autonome historique rejette la médiation des partis et des syndicats et, avec elle, la figure du sujet historique incarnée par le prolétariat et l'appréhension téléologique de la révolution auxquelles elle oppose la spontanéité de la conscience et de l'action<sup>1623</sup>. La thèse du désencastrement s'actualise dans une nouvelle conception de la contradiction, dissociée de l'engrenage dialectique. « À ce stade du déplacement théorique, c'est le présupposé qui change<sup>1624</sup> » puisque l'antagonisme qui lie les individus au gouvernement ne doit plus se résoudre dans la reproduction d'un système d'interdépendances fonctionnelles, d'un ordre des places, mais dans un mouvement continu d'émancipation dans la vie quotidienne.

Geoffrey Pleyers associe cette conception du changement social à la voie de la subjectivité qu'une partie des mouvements altermondialistes a emprunté dans les pas d'un anarchisme qui brouille les frontières du local et du global, de la réforme et de la révolution<sup>1625</sup>. Contrairement à la voie de la raison citoyenne, proche des réflexions de Jürgen

---

<sup>1619</sup> Noys (Benjamin), *Georges...*, op. cit., p.87.

<sup>1620</sup> *Ibid.*, p.83.

<sup>1621</sup> Quelques débrayeuses, « Aux sources... », op. cit., p.80.

<sup>1622</sup> *Ibid.*, p.83.

<sup>1623</sup> Katsiaficas (George), *The Subversion...*, op. cit., p.18.

<sup>1624</sup> Viparelli (Irene), « L'ouvrier social... », op. cit.

<sup>1625</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-Globalization...*, op. cit., p.94.

Habermas, qui s'appuie sur la contre-expertise pour promouvoir la réintégration du domaine économique au monde vécu, les luttes animées par la perspective de l'autonomie, cherchent à « articuler la construction de soi, les enjeux culturels et la justice sociale autour d'une conception du changement perçu comme un processus qui commence avec la société et le comportement individuel plus qu'avec les décisions des législateurs et des institutions<sup>1626</sup> » avec lesquelles elle fait en l'occurrence rupture. Elle ne peut ainsi être réduite à un engagement « stratégique » qui serait une simple « réponse à des modifications de l'environnement ou à des tensions entre les acteurs<sup>1627</sup> » et doit être appréhendée comme « l'émergence d'une nouvelle culture politique<sup>1628</sup> ». La temporalité dans laquelle la perspective de l'autonomie se projette résonne avec la représentation d'un espace social tissé par une interdépendance généralisée de tous les êtres humains et non-humains. Geoffrey Pleyers observe la différence avec la conception traditionnelle de la révolution :

« À la place d'une rupture abrupte et radicale dans le cours de l'Histoire (l'idée traditionnelle de révolution), ces activistes considèrent la transformation sociale comme un processus collectif continu. L'« autre monde [qui] est possible » ne viendra pas demain, après « La Révolution », mais commence ici et maintenant, dans les espaces interstitiels de nos sociétés, (ré-)appropriés par les acteurs et transformés en espaces d'expérience alternatif et autonome<sup>1629</sup>. »

Contrairement à ce qu'affirme Geoffrey Pleyers cet engagement n'est cependant pas dénué de sacrifices<sup>1630</sup>. En effet, comme il le remarque d'ailleurs lui-même, la « subjectivité des activistes est immergée dans le mouvement, lui donnant non seulement leur temps mais aussi leurs émotions et leur être véritable<sup>1631</sup> ». La tactique du blocage, qui permet d'associer la construction d'alternatives à une lutte offensive contre le gouvernement capitaliste, met en outre le corps des individus directement face à la violence répressive qui accroît encore la précarité d'une vie toujours menacée par la possibilité d'une expulsion. Précisément, la voie de la subjectivité alimente une logique parrhésiaque : l'être ne se réalise que dans l'action qui fait correspondre ses idées à ses actes. L'abnégation, nourrie par une recherche de dignité qui ne prend sens que dans la solidarité contre l'oppression et pour l'émancipation de tou-te-s, s'oppose à « la désaffiliation sociale<sup>1632</sup> » qui permet au gouvernement capitaliste de s'imposer comme seul producteur de lien.

---

<sup>1626</sup> *Ibid.*, p.91.

<sup>1627</sup> Touraine (Alain), « Les mouvements sociaux... », op. cit., p.6.

<sup>1628</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-Globalization...*, op. cit., p.91.

<sup>1629</sup> *Ibid.*

<sup>1630</sup> *Ibid.*, p.49.

<sup>1631</sup> *Ibid.*, p.37.

<sup>1632</sup> *Ibid.*, p.42.



Mona Luth, RD281, ZAD de NDDL, février 2014.



Mona Luth, RD281, ZAD de NDDL, août 2014.

Mais « loin d'une nostalgie communautariste », cette perspective engage à « renforcer, sur une base collective, les « capacités » à choisir sa propre vie<sup>1633</sup> ». La volonté de transformer les rapports sociaux au cœur de ces luttes s'inscrit dans une conception radicalement constructiviste de la réalité. La révolution se réalise dans le mouvement perpétuel de remise en question de l'institué contre une téléologie dont les totalitarismes ont signé les heures les plus sombres. L'action directe est une expression de cette philosophie « orientée non pas vers un élément médian sur lequel il s'agirait de faire pression, mais vers la satisfaction immédiate d'un projet d'émancipation radicale<sup>1634</sup> ». Les leçons de l'Histoire conduisent les acteurs à refuser « de prendre le pouvoir ou de développer des contre-pouvoirs » et à créer des « espaces d'expérience « libres des rapports de pouvoir par la dissolution de l'autorité [*power-over*]<sup>1635</sup> ». L'organisation du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL repose ainsi, je l'ai montré, sur le refus des relations de servi(-ce)-tude. Paul me rappelle encore que « ça c'est la culture libertaire ou anarchiste. C'est ça qui est vraiment important. C'est-à-dire que chacun est vigilant à ne pas essayer de prendre trop de pouvoir, mais surtout, à ne pas laisser quelqu'un d'autre prendre du pouvoir<sup>1636</sup> ».

Irving Louis Horowitz remarque que la logique d'intégration que la théorie du consensus oppose aux rapports conflictuels se retranscrit dans la recherche d'« orientations similaires vers quelque chose », autrement dit, d'une direction commune, un mode « de domination par le nivellement », produit d'une « idéalisation de la coercition<sup>1637</sup> ». Contre cette « machine de vision » qui « dit qu'il n'y a qu'une seule réalité dont il faut épuiser les signes, qu'un seul espace, quitte à y retracer les frontières, qu'un seul temps, quitte à en multiplier les figures », Rancière insiste sur la nécessité de restaurer la portée conflictuelle du politique<sup>1638</sup>. Il s'agit de rompre l'enchaînement hégémonique qui cherche à faire disparaître « la possibilité même d'un certain conflit : celui qui porte sur ce qu'il y a, qui prétend opposer un présent à un autre, affirmer qu'il y a plusieurs manières de décrire ce qui est visible, pensable et possible<sup>1639</sup> ». Les luttes pour l'autonomie déclinent ainsi le changement « au pluriel<sup>1640</sup> », dans « la multiplication de divers espaces d'expérience autonomes<sup>1641</sup> ». Le slogan « ZAD Partout ! » prend ici un tout autre sens. Il reflète l'espoir d'une révolution dont

---

<sup>1633</sup> *Ibid.*, p.43.

<sup>1634</sup> Angaut (Jean-Christophe), « L'anarchisme... », op. cit., p.13.

<sup>1635</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-Globalization...*, op. cit., p.92.

<sup>1636</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>1637</sup> Horowitz (Irving Louis), « Consensus... », op. cit., p.178-179.

<sup>1638</sup> Rancière (Jacques), *Chroniques...*, op. cit., p.10.

<sup>1639</sup> *Ibid.*

<sup>1640</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-Globalization...*, op. cit., p.92.

<sup>1641</sup> *Ibid.*, p.93.



les graines localement semées se solidarisent dans un mouvement d'émergence ubiquitaire, institué par les échanges qui matérialisent, à l'échelle globale, le principe fédérateur de l'« essaim<sup>1642</sup> » hérité du syndicalisme révolutionnaire et de l'anarchisme.

La représentation non-linéaire du temps portée par les luttes pour l'autonomie engage ainsi à se départir de l'image « apocalyptique<sup>1643</sup> » que la logique gouvernementale associe au changement social et qui entretient la peur légitimant la recherche d'une « harmonie qui existe au-delà et au-dessus des accords actuellement atteints par les hommes<sup>1644</sup> ». Lucy Finchett-Maddock remarque ainsi que « la conception linéaire qui perçoit le temps comme irréversible<sup>1645</sup> » et soutient la préoccupation du libéralisme occidental pour « le progrès social par le développement de la technologie<sup>1646</sup> » et l'accumulation capitaliste, légitime « une sorte d'ordre émergent du chaos, et par conséquent, sa réification. Débarrassé de cette irréversibilité, le temps n'est pas fixé à une trajectoire, mais changeant, malléable, et oui, désordonné et chaotique<sup>1647</sup> ». La critique de la compétence, cette « présupposition folle que n'importe qui est aussi intelligent que n'importe qui et qu'il y a toujours au moins une autre chose à faire que celle qui est faite<sup>1648</sup> », le rejet de la logique gouvernementale, du monopole de dire le vrai et le juste et du principe de la direction qu'elle sous-tend, participent d'une conception de la révolution où la réflexion collective sur le but à atteindre fait partie intégrante du processus révolutionnaire lui-même<sup>1649</sup>. La perspective de l'autonomie se déploie à travers les multiples chemins de l'aventure.

### III. Hétérochronie : l'expérience d'un temps autre

L'expérience de l'occupation de la ZAD de NDDL est ainsi marquée par une « passion de la découverte » qui « répond à la volonté de nous réapproprier nos existences, de supprimer la distance entre nos enclos respectifs, de distribuer à la volée, pour multiplier les possibilités de passage à l'acte, les morceaux d'un puzzle commun que réuniront les besoins de

---

<sup>1642</sup> La notion d'essaim renvoie à une logique de fédération des groupes et des réseaux affinitaires autonomes qui se dotent par là de dispositifs de médiation collective leur permettant de coordonner leurs actions en maintenant une exigence d'autodétermination. *Ibid.*, p.92.

<sup>1643</sup> Horowitz (Irving Louis), « Consensus... », op. cit., p.180.

<sup>1644</sup> *Ibid.*, p.182.

<sup>1645</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit., p.178.

<sup>1646</sup> *Ibid.*, p.171.

<sup>1647</sup> *Ibid.*, p.178.

<sup>1648</sup> Rancière (Jacques), *Chroniques...*, op. cit., p.13.

<sup>1649</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-Globalization...*, op. cit., p.219.

l'instant<sup>1650</sup> ». Paul observe ainsi qu'« on est tous motivés. On a tous la volonté de changer la société<sup>1651</sup> ». Il est intéressant de remarquer qu'une grande partie des membres du Shakirail ne croient en revanche pas à la possibilité d'un changement radical. La plupart des personnes interrogées associent les rapports de pouvoir et les structures de domination à un mal nécessaire. Lorsque je lui demande de m'expliquer comment les normes de fonctionnement de l'association sont produites, Laurine m'explique ainsi que « les règles elles se créent parce qu'il y a un besoin. Tu vois, les forces de l'ordre, elles sont créées parce qu'il n'y a pas d'ordre dans la société<sup>1652</sup> ». L'idée que la vie collective « c'est comme une cuisine, ça marche pas sans chef<sup>1653</sup> », qu'il n'y a pas de sociétés horizontales, y a forcément de la hiérarchie parce qu'on est tous différents<sup>1654</sup> », revient ainsi fréquemment dans les entretiens.

Le rapport que les occupant-e-s du Shakirail entretiennent au changement social résonne avec le rapport qu'ielles entretiennent à la politique. La démarche corporatiste de l'association alimente une forte contradiction entre le refus des engagements partisans et les enjeux du squat et de son conventionnement. Philippe observe en outre que les membres du collectif partagent une même culture de gauche :

« L'association n'est pas apolitique. C'est naïf de penser ça. L'association n'est pas apolitique dans le sens où, déjà, elle s'appuie de plus en plus sur un gouvernement de gauche socialiste. Et ça, c'est indéniable. Enfin, on est soutenus par la mairie du 20<sup>e</sup> et on peut plus fonctionner sans ça. Dans l'état actuel des choses. D'autre part, on est pas apolitiques dans le sens où toutes les tendances politiques peuvent pas être représentées chez nous. Faut pas exagérer. La tendance va de l'extrême gauche au centre gauche, puis jusqu'aux anarcho-autonomes. Ça fait déjà deux bonnes raisons de pas être apolitiques<sup>1655</sup>. »

Il faut aussi remarquer que le développement des COP procède d'une mobilisation dont j'ai brièvement retracé l'histoire dans le chapitre 1. Cet engagement reparait régulièrement dans la critique des conditions d'accès à la culture à travers laquelle les occupant-e-s réfléchissent leur participation aux événements et aux projets organisés par les autorités publiques<sup>1656</sup>. Simone conçoit ainsi l'occupation du Shakirail comme un « acte politique » :

---

<sup>1650</sup> Salé (Cosma), *Chroniques de la zone libre. Des zad au maquis : fragments de l'imaginaire autonome*, Neuvy-en-Champagne, Le passager clandestin, 2016, p.12.

<sup>1651</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>1652</sup> Entretien Laurine, le Shakirail, 05 novembre 2014.

<sup>1653</sup> Entretien Alain, le Shakirail, 06 décembre 2014.

<sup>1654</sup> Entretien Jérémy, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1655</sup> Entretien Philippe, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1656</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 02 mai 2014.

« Qu'on soit pas affilié à un parti c'est bien, mais pour moi ce qu'on fait c'est politique. Occuper un lieu comme ça à Paris, alors qu'il y a une forte demande... Bon, le logement c'est pas notre truc, mais occuper des lieux vides comme ça c'est un acte politique. C'est de la rébellion plutôt serviable quoi... Avec le gardiennage, tout ça. Et puis, on ramène quelque chose de solidaire, un investissement... C'est politique, c'est le futur, la philosophie de demain ! C'est hors de la norme de vivre en communauté et cette marginalité c'est un possible futur<sup>1657</sup>. »

Cette tension entre l'engagement politique de l'association, son intégration aux exigences institutionnelles et sa volonté de s'émanciper des logiques partisans, se retranscrit dans les débats soulevés par le mouvement des intermittents du printemps 2014. Lors d'une réunion de préparation du festival organisé par Curry Vavart pour la fête de la musique, une discussion s'engage sur la nécessité d'une action solidaire<sup>1658</sup>. Je suggère un happening destiné à préparer les participants à une prise de parole. Gregory s'y oppose : « Non mais faut pas que ce soit politique, sinon c'est chiant... Il faut trouver autre chose ». Léo tente tout de même de faire intervenir « quelqu'un de bien informé comme Mathieu » mais Gregory insiste : « Non, pas lui, pas les trucs en mode militant... » Larco s'énerve : « Pourquoi on peut pas faire un truc en mode militant ? C'est pas péjoratif ! On a bien reçu la Croix Rouge... » La discussion est interrompue par le président de séance mais Léo nous informe que la mairie souhaite reprendre le local utilisé par la *Commission des Intermittents et Précaires d'Île-de-France* (CIP) pour se réunir et réfléchir les textes de loi. Il suggère de les accueillir au Shakirail. Face aux réticences des occupant-e-s Nina précise : « Mais c'est pas politique... C'est affectif ! On défend le statut des copains ». Je me tourne vers Gaspard, qui préside la réunion, et lui demande s'il est interdit d'accueillir des groupes et des événements politiques : « Théoriquement oui. Mais tu vois on accueille les Verts alors on peut bien les accueillir eux ». Les occupant-e-s du Shakirail se réfèrent ainsi généralement à une logique du précédent, une sorte de jurisprudence qui leur permet d'arbitrer la contradiction entre leurs engagements et leur volonté de se préserver des logiques partisans. Martin observe le rôle joué par les ancien-ne-s dans l'entretien de cette mémoire :

« La question qui arrive très vite aux lèvres c'est : « Est-ce qu'on fait de la politique ? » La réponse, très vite, est souvent : « Non » mais là les anciens arrivent derrière et disent : « Ouais, mais par le passé ça s'est déjà fait d'accueillir les verts, les rouges... » Bon, on accueillera jamais la droite parce que c'est sûr on a quand même une idéologie de base, un tronc commun. Même s'il est pas définit, c'est quand même présent. Et puis de toute façon, c'est pas la droite qui cherche à ouvrir des squats ! Mais bon, voilà, on sait tous qu'on est quand même bien à gauche ! Non, mais, souvent, ce que j'ai remarqué, c'est que les anciens disent : « Ça s'est déjà fait, donc ça se fait » Les Verts, c'est un peu

<sup>1657</sup> Entretien Simone, le Shakirail, 12 novembre 2014.

<sup>1658</sup> Journal de terrain, le Shakirail, 19 juin 2014

particulier, parce que même si on s'imagine bien qu'ils sont plutôt de gauche... Mais, étant pour la nature tout ça, on les considère un peu comme apolitiques quoi<sup>1659</sup>. »

Le rapport à l'engagement militant varie ainsi considérablement d'une personne à l'autre. Simone, Dominique, Nina, Vincent, Céline, Armel, Philippe qui comptent d'ailleurs parmi les occupant-e-s les plus investi-e-s dans la vie de l'association et les plus intéressé-e-s par mon projet de thèse, sont tou-te-s arrivé-e-s pendant la période squat et ont tou-te-s participé à des mouvements sociaux, des syndicats ou des partis. Laurine, Alain, Jérémy, Martin, Ralf et Gregory en revanche, sont tou-te-s arrivé-e-s après le conventionnement et m'expliquent que « je suis trop occupée ici, j'ai pas visité d'autres squats<sup>1660</sup> », « je fréquente pas spécialement les squats artistiques<sup>1661</sup> », « j'ai pas du tout la culture des squats. J'y ait jamais été, parce qu'ici, au final, c'est pas un squat<sup>1662</sup> ». Ils font partie des personnes les plus sceptiques quant aux possibilités de s'émanciper des rapports d'autorité et ne remarquent aucun changement dans leur façon de concevoir le monde social. Lorsque je demande à Laurine, arrivée trois ans plus tôt, ce que cette expérience lui a apporté, elle me confie ainsi que « c'est vrai que j'ai jamais réfléchi à si ça avait changé mon rapport aux autres...<sup>1663</sup> » Céline, qui fait partie des membres fondatrices de Curry Vavart, insiste en revanche sur le fait que « cette expérience elle m'a permis de me poser pleins de questions et forcément d'avoir un rapport au monde vachement différent. Tu vis autrement et tu te dis que c'est possible de vivre autrement et que tu t'en sort même pas mal<sup>1664</sup> ».

Armel précise quant à lui que l'occupation lui a surtout « permis de pas tout de suite courir après un job, de prendre le temps de dessiner, de lire, de penser...<sup>1665</sup> » L'expérience vécue par les personnes arrivées avant le premier conventionnement est ainsi marquée par une rupture avec les rythmes sociaux que la professionnalisation de l'activité de l'association contribue à réintégrer. Geoffrey Pleyers remarque le rôle attribué par les militants de la voie de la subjectivité à « la renonciation à la carrière professionnelle » dans « le désengagement radical des impératifs et des manipulations de la société de production-consommation<sup>1666</sup> ». L'émancipation des relations d'interdépendance du gouvernement capitaliste par l'occupation de la ZAD de NDDL façonne ainsi, comme le montre Paul, l'expérience d'un temps autre :

---

<sup>1659</sup> Entretien Martin, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1660</sup> Entretien Laurine, le Shakirail, 05 novembre 2014.

<sup>1661</sup> Entretien Alain, le Shakirail, 06 décembre 2014.

<sup>1662</sup> Entretien Jérémy, le Shakirail, 27 juin 2014.

<sup>1663</sup> Entretien Laurine, le Shakirail, 05 novembre 2014.

<sup>1664</sup> Entretien Céline, le Shakirail, 11 décembre 2014.

<sup>1665</sup> Entretien Armel, le Shakirail, 02 décembre 2014.

<sup>1666</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-Globalization...*, op. cit., p.47.

« Ici on est dégagé de tout stress lié au temps. Si je devais faire un truc aujourd’hui et que j’ai pas eu le temps ou l’envie, c’est pas grave, je peux le faire demain. J’ai tout mon temps quoi. Enfin, à peu près hein... Je crois que la différence c’est surtout le salariat. J’ai arrêté de travailler et c’est à partir de là que ma relation au temps a changé, beaucoup. Faut dire aussi que j’étais à la campagne. Peut-être qu’en ville on reste sollicité par tel ou tel spectacle, une sorte de consommation des loisirs permanente qui suppose d’être à l’heure pour aller boire un verre, de calculer les temps de transports, etc.<sup>1667</sup> »



Mona Luth, Le No Name, ZAD de NDDL, juin 2015.

L’hétérochronie, qui « se met à fonctionner à plein lorsque les hommes se trouvent dans une sorte de rupture absolue avec leur temps traditionnel » fait ainsi partie intégrante de l’expérience hétérotopique<sup>1668</sup>. L’abolition des rythmes imposés par la production-consommation capitaliste participe, comme le remarque Irvin, à l’émancipation des occupants de la « société » :

« Y a ce côté... Quand tu passe les limites de la ZAD, t’abolis la notion de temps. Tu te pose plus de questions, tu te dis : « Je fais plus de plans et je repartirai quand j’en aurai envie. Peut-être un matin je partirai brusquement sans que personne s’en aperçoive ». (...) Y a pas cet impératif du temps, des transports, des rendez-vous hyper cadrés, avec une heure précise... Souvent, les impératifs du quotidien, les calculs mathématiques que tu fais pour savoir, à chaque fois que tu vas voir des gens, si t’aura le temps, si t’aura envie de prendre le temps, si tu va pas te faire chier, parce qu’il faut que ta journée soit rentable... D’un point de vue personnel, affectif et même matériel, tu t’interdit les possibilités que ça soit agréable. J’ai pensé en arrivant que je pourrais continuer à être comme ça, à utiliser mon portable, à fixer des heures de rendez-vous... Mais en fait, très

<sup>1667</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>1668</sup> Foucault (Michel), « Des espaces autres... », op. cit.

souvent ça marche plutôt en mode : « Passe par là entre le matin et l'après-midi [Il rit.] et peut-être que tu me trouvera et peut-être qu'on pourra discuter ». Forcément, ça change complètement ton rapport et c'est une manière assez intéressante de s'affranchir de la société. Je veux dire... C'est plus elle qui fixe ses lois du temps quoi<sup>1669</sup>. »

La rupture avec la maîtrise du temps permise par la lumière électrique - dont l'usage reste restreint même dans les lieux raccordés au réseau ou à une source d'énergie alternative (éolienne, panneaux solaires) – et imposé par la montre, participe d'une réappropriation du rythme de la vie quotidienne qui se traduit dans l'expression d'un sentiment de libération et de bonheur. Pâris m'explique ainsi que « le temps de la nature, c'est le vrai temps !<sup>1670</sup> » La différence est en effet saisissante. Il m'était par exemple très difficile de rester éveillée après le coucher du soleil lorsque aucune lumière artificielle ne compensait l'obscurité. Le témoignage de Nicolas souligne bien ces enjeux :

« Ici, c'est nous qui avons un rapport avec le temps, c'est pas le temps qui a un rapport avec nous comme dans la société extérieure. C'est-à-dire que je sais pas quel jour on est, je sais pas quelle heure il est... Mais je sais que j'ai encore le temps, je sais que j'ai encore le temps. Le soleil est pas couché... C'est un peu particulier à expliquer en vrai, mais le temps passe pas de la même manière que dehors. C'est plus réel, c'est plus réel<sup>1671</sup> ! »



Mona Luth, Pui Plu, ZAD de NDDL, février 2015.

L'expérience de l'altération du rapport au temps est l'un des effets du changement de normes le plus rapidement perçu par toutes les personnes interrogées. Le 08 mai 2013, 6 jours

<sup>1669</sup> Entretien Irvin, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1670</sup> Entretien Pâris, ZAD de NDDL, 24 mai 2013.

<sup>1671</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

après mon arrivée, je note dans mon journal de terrain que « je perds de plus en plus la notion du temps. Je ne sais pas quel jour on est, ni quelle heure il est. Je sais juste ce que je dois faire après<sup>1672</sup> ». Nicolas me raconte aussi en riant qu'il a suffit de « trois jours ! Mon rapport au temps il a changé en trois jours ! Quand j'ai enlevé ma montre, je l'ai laissé dans une autre cabane. A partir de là, j'étais foutu<sup>1673</sup> ! » Avoir un portable en permanence sur soi n'est d'aucune utilité dans un espace où la rencontre ne se programme généralement pas. Je le laisse donc moi aussi dans la cabane où je dors et, bien vite, je ne regarde plus l'heure<sup>1674</sup>. À la Chat-Teigne, personne ne porte de montre, on ne trouve aucun calendrier. Seul Gabin trimballe un cadran solaire qui donne l'heure à trois quart d'heure près. Des militants arrivés depuis un mois m'expliquent que s'ils ne comptaient pas les jours, ils ne sauraient plus où ils en sont. Le festival organisé par l'ACIPA pour la chaîne humaine du 11 mai 2013 nous remet alors brutalement dans une « temporalité normale », ouvre une hétérochronie dans l'hétérochronie<sup>1675</sup>. Certains lieux utilisent bien sûr des montres pour organiser les activités agricoles, les réunions et les rendez-vous mais leur usage est fréquemment collectivisé. Les cohabitant-e-s de la cabane des *Anonymes* en ont par exemple accroché une au-dessus de la table de la cuisine, à côté du Zad'News, du programme de Radio Klaxon et d'un petit calendrier où les tâches agricoles et les réunions importantes sont notées.

Cette altération du rapport au temps participe du développement d'un sentiment hétérotopique alimenté par la densité des relations sociales et des échanges qui se retranscrit dans la manière dont les occupant-e-s racontent leur premier séjour sur la zone :

« Ce qui est curieux aussi, c'est quand je suis arrivé à la ZAD... Les premiers jours, les premières semaines, les premiers mois, me paraissaient bien plus de temps que ça l'était en fait ! Le premier mois j'avais l'impression d'avoir passé six mois sur la ZAD. Parce qu'en fait, c'est tellement dense, tellement riche, y a tellement de choses nouvelles, tellement de rencontres, tellement d'avancées... Sur le plan personnel, dans mes réflexions... Une journée de travail, habituellement, c'est une routine où y a rien de marquant. Alors qu'à la ZAD, y a tellement de choses nouvelles, tous les jours ! Qui se construisent, tous les jours ! Matériellement, immatériellement, les réflexions, les rencontres... Ouais, les premiers mois me paraissaient... Quand j'y repense rétrospectivement je me dis : « Oh ! J'ai l'impression d'avoir passé là un temps fou quoi ! » Alors qu'en fait non. Aujourd'hui ça va, ça me fait un peu moins ça... Même si y a toujours des choses nouvelles avec les rencontres, je me suis un peu habitué<sup>1676</sup>. »

---

<sup>1672</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 08 mai 2013.

<sup>1673</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1674</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 05 mai 2013.

<sup>1675</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

<sup>1676</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

Cette impression que le temps présent tout à la fois s'étire et se densifie est le résultat sensible de l'accumulation d'expériences nouvelles. Nicolas observe ainsi que si « d'une année à l'autre, on est pas la même personne. Ici, en un mois on vit une année ! Je sais pas comment l'expliquer. Tous les jours, on va faire une promenade en barque, visiter une cabane qu'on connaît pas, sur l'eau, dans les bois<sup>1677</sup>... » Thomas insiste sur le rôle joué par l'autodétermination, la mobilité et la dispersion dans la multiplication d'expériences de dépaysement :

« Le truc c'est que si le squat, si la zone squattée c'est la ZAD, c'est comme si t'avais 20, 30 manières de vivre différentes. Et tu peux très bien te dire à un moment de ma vie j'ai vraiment pas envie de partager des choses avec des gens donc je vais me construire un tipi. Et je vais vivre seul dans mon tipi. Et puis si j'ai envie de collectif, bah, je vais dans d'autres lieux, tu vois ? Parce qu'il y a toujours énormément de passage entre les deux. Tu peux très bien t'imaginer partir en vacances sur la ZAD en fait... Tu peux très bien partir de l'endroit où tu vis, aller manger dans un autre lieu, dormir et bosser là-bas le lendemain. Et puis faire la même chose pendant une semaine, deux semaines, un mois... Jamais refoutre les pieds chez toi ou te dire « Mes copains et copines me manquent, je rentre ! »<sup>1678</sup>. »

Paulette associe cette mobilité et le changement de rythme qui l'accompagne à la reconnaissance du droit de déroger à la coobligation :

« En fait, y a une organisation désorganisée. Et c'est super intéressant. Par exemple, y a toujours des agendas pour les réus', mais ça n'empêche pas que c'est vachement du bouche à oreille. On est un peu hostile à la planification. C'est là que le rapport au temps il est différent : t'es pas dans l'obligation. Y a beaucoup de spontanéité et une liberté de faire ou de pas faire<sup>1679</sup>. »

La mise en commun de la responsabilité de la production et de l'institution qui rend le désengagement individuel possible, participe ainsi du déploiement d'un temps qui « n'est pas enclos et formalisé et ne peut donc être marchandisé<sup>1680</sup> ». Cette non-linéarité procède, selon Lucy Finchett-Maddock, de la loi de résistance, « loi pluraliste » qui transcrit « une forme de pensée *désordonnée* » capable de nous émanciper « du fétiche du contrôle » du gouvernement capitaliste<sup>1681</sup>. La vie quotidienne du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL est ainsi marquée par une forme de précarité, une incertitude quant au futur, qui « crée une sorte de mentalité où on apprend à vivre au présent, plus lentement, dans les relations sociales<sup>1682</sup> ».

---

<sup>1677</sup> Entretien Nicolas, ZAD de NDDL, 22 mai 2013.

<sup>1678</sup> Entretien Thomas, ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

<sup>1679</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>1680</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit., p.171.

<sup>1681</sup> *Ibid.*

<sup>1682</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 04 mai 2013.



L'imprévisibilité et l'incertitude sont au cœur d'une logique autogestionnaire « ouverte au changement » qui s'oppose à la « totalisation de l'organisation prescriptive<sup>1683</sup> ». Geoffrey Pleyers associe cette expérience à une conception du changement social qui « n'est pas limité au local, mais se déploie résolument de bas en haut [*bottom-up*] : depuis les solutions pratiques et sans la certitude de connaître la direction de l'histoire<sup>1684</sup> ». Paulette observe que cette conception engage un rapport spécifique entre le temps court et le temps long :

« C'est marrant ta question sur le temps. Nicolas m'en a parlé... Le truc qui change c'est que la vie au jour le jour est vachement plus mise en avant et en même temps une réflexion sur ce que peuvent engendrer tes actes à long terme. Un truc tout con : une centrale nucléaire ça met du temps à construire parce que c'est complexe comme structure, mais la réflexion sur le long terme est complètement négligée parce qu'on fait pas attention à ce que ça peut provoquer. C'est comme pour l'aéroport. Alors que dans des milieux comme celui-là, on va beaucoup plus vivre au jour le jour, mais malgré tout, ce vécu un peu instantané... De faire avec ce qu'on a... On fait plus gaffe à ce qu'on va engendrer sur la nature, les gens... Aujourd'hui on va manger des poireaux, parce qu'il y a des poireaux. Demain on va manger du riz, parce qu'il y a du riz. On va faire quinze réserves de pâtes pour être tranquilles. Mais du coup, en parallèle, on fait vachement plus attention. Y a une inversion totale par rapport au monde extérieur<sup>1685</sup>. »

La perspective de l'autonomie se déploie ainsi dans une conception du changement social « à la fois à très court et très long terme<sup>1686</sup> ». La mise en place d'alternatives sur les territoires occupés par les opposant-e-s « apporte des changements très rapides et concrets à un nombre limité de participants » qui s'inscrivent cependant dans « un mouvement plus large qui lutte contre le système actuel et en transforme les valeurs à travers un travail de sédimentation sur des dizaines d'années<sup>1687</sup> ». L'avenir est envisagé en tant qu'il est déjà immédiatement présent dans chaque geste. De la même manière, le passé prend sens dans un retour qui tend vers la « puissance du futur<sup>1688</sup> ». Lucy Finchett-Maddock observe en effet que le rapport au passé des squatteuses ne relève pas de la nostalgie, qu'il est toujours mobilisé pour « éclairer<sup>1689</sup> » l'avenir. Gaël, qui me rapporte la conversation qu'il vient d'avoir avec une autre occupante, conclut ainsi en remarquant qu'« on ne veut pas recréer le passé, mais faire de la récup', comme avec les poubelles de tri !<sup>1690</sup> » L'archive non-linéaire sur laquelle s'appuie l'expérience de l'occupation alimente une démarche radicalement créatrice.

---

<sup>1683</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit., p.173.

<sup>1684</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-Globalization...*, op. cit., p.94.

<sup>1685</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>1686</sup> Pleyers (Geoffrey), *Alter-Globalization...*, op. cit., p.94.

<sup>1687</sup> *Ibid.*

<sup>1688</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op.cit., p.177.

<sup>1689</sup> *Ibid.*

<sup>1690</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 27 décembre 2013.

La reconnaissance du droit à la dérogation au monde commun stimule l'inventivité des occupant-e-s. Je reprendrai ici un exemple lié à la dimension hétérochronique de l'occupation. Je rencontre, au printemps 2013, un groupe de cohabitant-e-s qui s'est établi à l'est, dans le bois qui longe la RD281<sup>1691</sup>. Elles m'expliquent qu'elles ont inventé un concept « anti-temporaliste » dans le but de s'émanciper du rythme imposé par la logique de production-consommation, en abolissant le temps socialement déterminé au profit de la poursuite des rythmes naturels (soleil, saisons) et subjectifs. Elles ne possèdent aucune horloge et aucune montre et ont développé un nouveau lexique : le réveil est appelé la « poulie », les rendez-vous sont fixés « à tantôt », etc. Ces représentations et ces pratiques façonnent un mode de vie qui attise la curiosité des autres occupant-e-s. Encore une fois, l'autonomie des groupes d'individus participe de la spécificité de l'expérience du voyage entre les squats qui constituent l'« organisation de squats<sup>1692</sup> » qu'est la ZAD. L'indétermination des fins collective nourrit l'imagination des êtres fantastiques qui peuplent le bocage.



Mona Luth, Lieux inconnus, ZAD de NDDL, juin 2015 (à gauche), septembre 2015 (à droite).

La décolonisation de la vie quotidienne et la dissolution des sphères publique et privée qui l'accompagne, participe en effet du rejet des identités assignées (de genre, mais aussi de classe, etc.) qui se traduit dans la possibilité de se réinventer (ou plus simplement de se

<sup>1691</sup> Journal de terrain, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

<sup>1692</sup> Entretien Paul, ZAD de NDDL, 02 juin 2013.

réaliser) selon ses propres perspectives, de choisir son genre, son nom, son style vestimentaire, etc. Il faut aussi remarquer le rôle joué par la critique de la science dans la dimension matérielle de l'émancipation, à travers l'expérimentation de pratiques alternatives de soin, de production d'énergie, etc., mais aussi dans la dimension morale et spirituelle de l'autonomie. Les ingénieur-e-s les plus cartésien-ne-s se mêlent ainsi aux sorcièr-e-s et aux druides dans les fêtes des solstices et des équinoxes qui scandent les changements de saisons. Elles habitent des paysages extraordinaires, en recomposition perpétuelle, dessinés par la liberté de construction qu'offre l'habitat léger et la mobilité des individus. Paulette regrette ainsi de devoir repartir dans le « monde extérieur qui est tout gris, tout pleins de bâtiments...<sup>1693</sup> », et m'explique qu'elle revient souvent pour retrouver la « magie » de cette expérience.

L'anticonformisme, qui se manifeste dans la diversité des formes de vie qui façonnent la ZAD de NDDL, allie le plus grand sérieux à une dimension ludique omniprésente dans la vie des occupant-e-s. L'humour (souvent cynique) qui imprime les cabanes, les barricades et les objets du quotidien, participe à la densité des échanges communicationnels qui tissent une expérience marquée par « le bonheur » du sentiment (hétérotopique) d'une « communauté humaine qui progresse ensemble, s'entraide, où chacune et chacun apprend de tous les autres, bricole, écrit, planifie, sans l'ombre de l'idée d'un patron, avec pour seule perspective la joie que tout cela procure<sup>1694</sup> ». Cette « joie<sup>1695</sup> », ce « goût de la rencontre », ce « parfum de magie », jouent un rôle fondamental dans l'engagement des individus et la formation de l'être-en-commun, mais l'expérience sensible qui la fonde échappe à la logique du compte-rendu analytique. La création, l'imaginaire et le jeu participent ainsi de la critique du monopole du pouvoir de représenter le « réel » dont l'institution signe, selon Cosma Salé, « l'effondrement du siècle » dans la « débâcle généralisée » du « connu » :

« L'histoire s'est arrêtée pour ceux qui, croyant avoir tout exploré se mirent à ne plus voir les landes vierges que comme des terres à exploiter. (...) Et pourtant, quelle source plus inépuisable d'histoires et d'aventures en ce siècle que de redécouvrir des terres et réapprendre à les habiter ! L'époque se vide de sa substance, mais dans la mécanique des fluides, tout ne s'évapore pas, tout ne rejoint pas le gouffre. L'histoire regorge de bandes d'aventuriers opérant pour leur propre compte, vainquant et détruisant des empires parvenus à un très haut degré d'organisation et de puissance. Ces empires sont tombés parce qu'il ne restait plus d'eux que des murailles vides, des miradors sans destination, des hommes et des femmes qui ne croyaient plus à l'inconnu. (...) Notre légende à nous est un déferlement de vagues : vagues d'itinérances pionnières qui génèrent à leur tour des vagues de déplacements. Cette légende des zones libres prend forme et se déploie

<sup>1693</sup> Entretien Paulette, ZAD de NDDL, 23 mai 2013.

<sup>1694</sup> Salé (Cosma), *Chroniques...*, op. cit., pp.143-144.

<sup>1695</sup> *Ibid.*, p.141.

dans un tissu de murmures, de lieux et d'empreintes, de pratiques. Son écho, sa palpitation première tient que toute existence n'est possible qu'en dehors des lois de l'Empire. Nos lieux deviennent alors des lieux où l'on va, des espaces vers lesquels le mouvement s'oriente. D'une certaine manière, la légende renverse le sablier de l'histoire<sup>1696</sup>. »

La souplesse et la labilité de l'association, la non-linéarité des projections spatiales et temporelles qui cadrent la formation de l'être-en-commun de la perspective de l'autonomie, façonnent l'expérience singulière d'un réenchantement qui nourrit l'espoir de l'avènement des autres mondes.

---

<sup>1696</sup> *Ibid.*, pp.32-33.



Mona Luth, RD281, ZAD de NDDL, juillet 2014.

Le rapport que les occupant-e-s établissent entre l'instituant et l'institué, entre la « maintenance de l'univers<sup>1697</sup> » et le changement social, contribue à la forme particulière qu'ielles donnent à leur association. L'ancrage communicationnel et donc, conflictuel, de la vie quotidienne participe de la critique du monopole du pouvoir de représenter le réel, le vrai et le juste. La loi de résistance, sur laquelle le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL se fonde, permet de départager les conflits et les violences légitimes qui alimentent un mouvement continu de remise en cause des rapports sociaux institués et préviennent l'émergence de structures de domination, des conflits et des violences illégitimes qui figent l'opposition dans une rivalité de postures ou mettent les individus en danger. La solidarité au principe d'une justice fondée sur la conciliation autorise les ruptures émancipatrices. La recherche de similitudes dans les formes d'assujettissement et les besoins de la vie quotidienne est ainsi compensée par la production continue de désaccords, par les segmentations et les scissions qui stimulent la créativité culturelle des occupant-e-s et garantissent la souplesse d'une organisation sociale marquée par la diversité des formes de vie qui la composent.

La forme de l'être-en-commun de l'autonomie procède ainsi d'une appréhension conflictuelle de la vie sociale. La critique radicale de la représentation se traduit dans un refus de l'ordre et la valorisation d'une autodétermination qui ne peut être garantie par la seule reconnaissance du droit de déroger au monde commun. Puisque « rien [n']empêche les prises de pouvoir, à part nous-mêmes<sup>1698</sup> », seul le conflit prévient le rassemblement des affiliations « en un faisceau massif<sup>1699</sup> » à l'horizon duquel pointe la tyrannie. Les pensées de l'autonomie sont aussi souvent marquée par une empreinte existentialiste : l'angoisse est l'expression de la conscience de la liberté fondamentale d'un être animé par la puissance de créer ses propres déterminations dans une réalité marquée par la contingence<sup>1700</sup>.

Les membres de Curry Vavart tendent au contraire à éviter des conflits qui pourraient mettre l'efficacité fonctionnelle de l'association en danger. La distinction des sphères privée et publique, la division sociale du travail et l'autorité de la règle dont les référent-e-s sont investi-e-s, limitent les possibilités d'émergence de disputes par ailleurs généralement empêchées par des mécanismes d'évitement (humour, rappel de la règle ou de l'exigence d'efficacité). Cette rigidité manifeste une angoisse de la dissolution qui se retranscrit dans la tendance du collectif à « faire bloc » dans les controverses qui les opposent aux usagers

---

<sup>1697</sup> Berger (Peter), Luckmann (Thomas), *La construction...*, op. cit., p.178.

<sup>1698</sup> Entretien Jacob, ZAD de NDDL, 25 décembre 2013.

<sup>1699</sup> Coser (Lewis A.), *Les fonctions...*, op. cit., p.55.

<sup>1700</sup> Sartre (Jean-Paul), *L'existentialisme est un humanisme* (1946), Paris, Gallimard, 1996, coll. « Folio Essai ».

temporaires. Elle accompagne un rapport spécifique au changement social qui légitime, en dernier ressort, une institutionnalisation qui soulève cependant l'essentiel des conflits d'opinions qui atteignent la sphère collective.

La plupart des membres du Shakirail arrivé-e-s après l'obtention de la COP ne croient en effet pas en la nécessité ou la possibilité d'une véritable émancipation des relations d'interdépendance du gouvernement capitaliste et des formes coercitives d'organisation. En réintégrant l'expérience de l'occupation dans le temps de la production-consommation, la professionnalisation de l'activité du collectif rend les occupant-e-s « plus strictes qu'avant, moins ouverts à des changements<sup>1701</sup> ». Julien souligne cependant le rôle que la « durée<sup>1702</sup> » et le « confort » jouent dans ce processus. La comparaison entreprise jusqu'ici trouve là sa limite : qu'advient-il de la formation de l'être-en-commun de l'autonomie telle que je l'ai observée pendant mon terrain à la ZAD de NDDL lorsque l'institutionnalisation du mouvement succédera à la lutte ? Les conflits qui opposent la position nihiliste à la position littérale vont-ils soulever des enjeux de consensus ? Vont-ils se résoudre par une synthèse dialectique, reproduire un enchaînement hégémonique, ou les occupant-e-s vont-ils réussir à préserver la richesse de cette confrontation ?

La tactique de la fuite et la stratégie de l'institution se déploient cependant autour d'une même perspective. L'inconditionnalité des luttes pour l'autonomie tracent une « carte fugitive », une géographie de l'imaginaire », dans laquelle « toute représentation univoque de l'espace a disparu<sup>1703</sup> ». Elle relie toutes « les destinations rebelles » qui fleurissent « à mesure que la nasse s'étend<sup>1704</sup> ». Si, comme le suggère Cosma Salé, « chaque place libérée est un port d'attache vers de nouvelles destinations<sup>1705</sup> », la ZAD de NDDL n'est qu'une étoile dans la constellation des luttes qui façonnent la mémoire de « l'émerveillement de l'incertitude<sup>1706</sup> ».

---

<sup>1701</sup> Débat « L'art en squat. Pratiques individuelles et expérimentations collectives », Paris, le Shakirail, 20 janvier 2014.

<sup>1702</sup> *Ibid.*

<sup>1703</sup> Salé (Cosma), *Chroniques...*, op. cit., p.22.

<sup>1704</sup> *Ibid.*, p.23.

<sup>1705</sup> *Ibid.*

<sup>1706</sup> Finchett-Maddock (Lucy), *Protest...*, op. cit., p.177.

## Conclusion

« *Le désenchantement prospère sur cette totalité lisse, sur cette vocation à la réduction, à l'effacement du pluriel. La nasse s'étend et les mailles se resserrent. Nos épopées territoriales ne sont pas des tentatives de renaissance, ce sont des stratégies d'adaptation, un apprentissage de l'inconnu puisqu'il ne reste rien ou si peu qui n'ait été atteint. Désormais, à l'écart et dedans, des ailleurs se déploient à travers les porosités relatives. (...) Le présent redevient mobile<sup>1707</sup> ».*

La perspective de l'autonomie se projette dans le temps à travers l'irréductible tension qui oppose la tactique nihiliste de la fuite à la stratégie littérale de l'institution, le nomadisme de la TAZ à la territorialité de la Commune. L'énergie libérée par cette confrontation alimente une dynamique d'institution et de destitution continue, un mouvement en « spirale<sup>1708</sup> » ou, pour faire l'analogie avec le symbole des mouvements squats, en éclair. L'être-en-commun de l'autonomie se forme dans l'oscillation entre ces deux positions complémentaires, entre les logiques formelles et informelles qui préviennent leurs dérives autoritaires respectives. L'émancipation se réalise ainsi précisément dans l'absence de résolution dialectique d'une tension qui rompt avec l'« enchaînement hégémonique<sup>1709</sup> » traditionnellement associé à l'action révolutionnaire. La radicalité de la loi de résistance, opposée à la reproduction d'une logique gouvernementale, se manifeste dans la création continue de désaccords qui soumettent la représentation du réel, la définition du vrai et du juste, à la délibération de la multitude. Ce pluralisme repose sur l'établissement d'un rapport spécifique à l'espace et au temps.

Le désencastrement de la vie quotidienne des relations d'interdépendance du gouvernement capitaliste procède d'une critique de l'intégration normative opérée par le processus d'institutionnalisation qui s'exprime dans le refus de la médiation des syndicats et des partis et le rejet du porte-parolat qui lui est associé, dans la dénonciation des partitions catégorielles mobilisées dans le gouvernement des illégalismes et la normalisation à laquelle la régularisation des squats d'artistes participe. L'être-en-commun de l'autonomie se maintient par la reconstitution (*re-enactment*) perpétuelle de l'expérience partagée et la réitération continue de l'association dont les traces sont conservées sous la forme d'une archive non-linéaire. La sédimentation de la jurisprudence à travers laquelle les occupant-e-s arbitrent les conflits, les transgressions et les violences légitimes des conflits, des transgressions et des violences illégitimes, n'est pas déterminée par un dispositif souverain.

---

<sup>1707</sup> Salé (Cosma), *Chroniques...*, op. cit., p.12.

<sup>1708</sup> Noys (Benjamin), *Georges...*, op. cit., p.87.

<sup>1709</sup> Quelques débrayeuses, « Aux sources... », op. cit., p.83.



Elle reflète le caractère non-coercitif d'un pouvoir qui se traduit dans le principe de solidarité qui fonde les pratiques de justice des occupant-e-s (et s'inverse dans un refus de concours lorsqu'une violence illégitime met les individus en danger). L'autorité reste ancrée au groupe humain en tant que tel. La coopération ne repose donc pas sur l'établissement d'un consensus en valeur protégé par une Institution séparée et l'harmonisation consécutive de structures de rôles-statuts, mais sur un accord sur les procédures de mise en commun, d'association, de délibération. La loi de résistance contre la latence de la logique gouvernementale et des structures de domination préserve ainsi le pluralisme des intérêts et des désirs qui stimule la créativité de la multitude. La confrontation entre les subjectivités alimente un mouvement de transformation continu. La perspective de l'autonomie se projette dans un temps non-linéaire qui fond le passé et les futurs dans l'ici et maintenant d'une révolution sociale perpétuelle.



## Conclusion Générale

« Si d'autres aussi peuvent voir ce que j'ai vu moi-même, c'est une vision des jours à venir qu'il nous faut alors l'appeler, non plus un rêve<sup>1710</sup>. »

Pourquoi et pour qui écrivons-nous ? La question est d'autant plus prégnante que la « situation (sociale, académique et cognitive) singulière de la sociologie<sup>1711</sup> », qui prend les expériences sociales contemporaines pour objet, souvent dans une perspective critique, engagée, toujours, en tout cas, engageante, lui impose de « justifier sa démarche » en même temps qu'elle livre « les résultats de ses analyses ». La sociologie est ainsi prise dans la contradiction qui oppose cette entreprise de « découverte<sup>1712</sup> » à l'« inquiétude démocratique<sup>1713</sup> » - ou dans mon cas, anarchiste - qui engage la responsabilité de ses réflexions vis-à-vis de la poursuite du bien commun. L'honnêteté de la description repose sur les distanciations qui permettent à la chercheuse de rompre avec l'enjeu de l'utilité sociale qui risque de la convertir, au pire, en une entreprise servile de « légitimation des pouvoirs<sup>1714</sup> », au mieux, en une attitude complaisante à l'égard de ceux qui les combattent. Mais la valeur de l'analyse repose aussi sur la rupture opérée avec le consensus qui menace cette autonomie. Elle doit donc se conjuguer avec la perspective normative dans laquelle toute démarche critique se déploie nécessairement<sup>1715</sup>. Le positionnement épistémologique de la chercheuse signe ainsi son inscription dans l'histoire de la discipline en même temps qu'il révèle son inscription dans l'histoire des idées politiques.

L'imagination sociologique repose sur la production d'une certaine représentation de la réalité, elle légitime ou conteste la représentation homologuée de la vie sociale. C'est à ce titre que Charles W. Mills fustigeait, en 1959, la réduction de la perspective d'émancipation portée par la « sociologie classique » aux totalités abstraites des grandes théories fonctionnalistes (notamment de la systémique sociale de Talcott Parsons) et des études quantitatives qui restreignent la réflexion sur les conditions de vie des individus à un test d'aptitudes<sup>1716</sup>. Contre le souci « bureaucratique<sup>1717</sup> » de l'intégration, la critique sociologique

---

<sup>1710</sup> Morris (William), *Nouvelles de nulle part* (1890), Paris, L'altiplano, 2009, coll. « Flashback », p.504.

<sup>1711</sup> Lahire (Bernard), « Introduction », in Lahire (Bernard)(dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004, coll. « Poche/Sciences humaines et sociales », pp.5-12, p.7.

<sup>1712</sup> *Ibid.*, p.8.

<sup>1713</sup> Thériault (Joseph Yvon), « L'oubli... », op. cit., p.219.

<sup>1714</sup> Lahire (Bernard), « Introduction... », op. cit., p.9.

<sup>1715</sup> Boltanski (Luc), *De la critique...*, op. cit., p.35.

<sup>1716</sup> Mills (Charles W.), *The sociological Imagination* (1959), New York, Oxford University Press, 2000.

<sup>1717</sup> *Ibid.*, p.100.

doit contribuer aux efforts engagés par les acteurs pour changer la société. La notion d'« imagination sociologique » traduit la disposition d'esprit qui permet d'inscrire l'expérience quotidienne des individus dans une compréhension plus large de la « scène historique » des rapports sociaux qui donnent sens aux « inquiétudes personnelles » et les transforment « en engagements<sup>1718</sup> ». La sociologie doit ainsi précisément prendre pour objet les « enjeux » soulevés par les « problèmes publics » autour desquels des « antagonismes<sup>1719</sup> » se cristallisent. Charles W. Mills insiste en outre sur l'ancrage historique (et donc la contingence) de leur formation, mais subordonne l'analyse au dévoilement des structures « de la société dans son ensemble<sup>1720</sup> », sans interroger l'imagination sociologique propre aux acteurs, la manière dont ils réfléchissent l'idée même de « société ».

L'« idée de société<sup>1721</sup> », qui apparaît au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la construction des États-nations, participe du Grand Partage établi entre les communautés anciennes et les sociétés modernes qui émergent de la dissolution des coercitions traditionnelles. Le processus de différenciation individuelle qui l'accompagne légitime la séparation d'un domaine spécialisé dans l'ordonnement des différentes parties du corps social ainsi constitué. Le souverain, doté du monopole de la violence légitime et du monopole du pouvoir de représenter le réel (de dire le vrai et le juste), est chargé de la préservation des relations d'interdépendance qui lient les individus. Incarnation de la volonté générale, il prend la direction de l'historicité. La logique gouvernementale participe en effet d'une représentation du changement social fondée sur un principe d'enchaînement hégémonique rompu par les mouvements sociaux qui rejettent la conception traditionnelle de la révolution.

L'introduction du suffrage universel, qui brise la solidarité d'intérêt qui unissait les électeurs et les élus dans le modèle censitaire, soulève le problème des conditions de représentation des citoyens<sup>1722</sup>. La « crise » du régime représentatif se manifeste alors par la récurrence des critiques de la mal-représentation qui révèlent la contradiction qui oppose le « principe sociologique » de la multitude au « principe politique » de la volonté générale<sup>1723</sup>. La recherche s'est concentrée sur l'histoire de ces réflexions et des changements qu'elles continuent à impulser pour réfléchir l'avenir de l'expérience démocratique. Un « principe politique » n'ayant pas « l'autorité et la souveraineté comme destin<sup>1724</sup> » se développe

---

<sup>1718</sup> *Ibid.*, p.5.

<sup>1719</sup> *Ibid.*, p.9.

<sup>1720</sup> *Ibid.*, p.8.

<sup>1721</sup> Martuccelli (Danilo), « La théorie sociale... », op. cit.

<sup>1722</sup> Mineur (Didier), *Archéologie...*, op. cit., p.201.

<sup>1723</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.15.

<sup>1724</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.415.

cependant à partir de la critique de la compétence politique portée par le syndicalisme révolutionnaire dont les idées et les pratiques inspirent le mouvement autonome qui émerge en Italie pendant les grèves des années 1968-1969 et 1973. Leur critique de la représentation est radicale, d'une part, parce qu'elle rejette le principe de la souveraineté qui fonde la conception moderne de la politique, de l'autre, parce qu'elle subordonne consécutivement la production du commun à un mouvement continu d'institution et de destitution. La coobligation qui lie les individus ne repose donc pas ici sur une unité préexistante ou constituée par une autorité souveraine, mais sur la délibération, la confrontation des subjectivités qui réactualise perpétuellement l'association.

La perspective d'émancipation dans laquelle la critique radicale de la représentation se prolonge résonne avec les enjeux soulevés par les mutations économiques, sociales et technologiques qui influencent la composition démographique des mobilisations. Les femmes, les étudiants, les employés, catégories qui n'étaient traditionnellement pas représentées par les syndicats et les partis, infléchissent les représentations et les pratiques des mouvements révolutionnaires. La généralisation de l'antagonisme à la lutte contre toutes les formes de domination contribue à la diffusion de la thèse du désencastrement de la vie quotidienne qui se traduit dans l'inconditionnalité de la lutte pour l'autonomie des « autres mondes » qu'une partie des mouvements altermondialistes oppose à la réification opérée par le système capitaliste. La tactique du blocage qui se matérialise dans l'occupation de territoires visés par de grands projets d'aménagement, ouvre des hétérotopies dans lesquelles les occupant-e-s expérimentent des formes d'organisation sociale opposées aux relations d'interdépendance à travers lesquelles le gouvernement capitaliste se reproduit. Les réalités alternatives qui se dessinent dans la perspective de l'autonomie incitent donc à se départir de la représentation de la vie sociale qui « maintient la théorie captive<sup>1725</sup> » du préjugé gouvernemental.

Je me proposais ainsi, dans cette thèse, de contribuer au projet d'une science sociale anarchiste destinée à celles et ceux qui réfléchissent et/ou participent à la création d'autres possibles. David Graeber montre qu'il existe « un échappatoire » au principe d'autorité qui suppose toutefois « d'accepter que les formes d'organisation anarchistes ne ressembleraient en rien à un État<sup>1726</sup> ». La contingence des formes sociales suppose en effet d'en finir avec le problème de l'ordre qui ne permet pas de penser « une activité créatrice qui produirait quelque chose de nouveau<sup>1727</sup> ». En prenant les relations sociales pour objet, le relationnalisme méthodologique des sociologies constructivistes ramène les formes sociales à « des

---

<sup>1725</sup> Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.19.

<sup>1726</sup> Graeber (David), *Fragments...*, op. cit., p.40.

<sup>1727</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.407.

crystallisations spécifiques de relations sociales prises dans des contextes socio-historiques variés<sup>1728</sup> ». L'étude consiste alors à comprendre « la manière dont les personnes, par leur activité réflexive, font et défont des collectifs<sup>1729</sup> » et donc, comme j'ai voulu le montrer, la forme et la rigueur particulières qu'elles leur donnent. Il s'agissait en effet, dans cette thèse, d'analyser les représentations et les pratiques qui alimentent les logiques qui guident la formation de l'être-en-commun du mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL. Comment les occupant-e-s matérialisent la critique radicale de la représentation et comment la perspective de l'autonomie dans laquelle elle se prolonge façonne une organisation collective fondée, non pas contre la différenciation individuelle, mais contre la logique d'intégration qui l'empêche ?

L'enjeu principal de cette thèse consistait ainsi à analyser les manières dont les occupant-e-s appréhendent leur association, à rendre compte des représentations et des pratiques du commun qui la façonnent. Cette démarche résolument compréhensive ne pouvait saisir les conditions de l'expérience vécue de l'occupation qu'à travers une enquête ethnographique fondée sur de l'observation directe. La valeur heuristique de la participation observante, qui a facilité mon accès au terrain et m'a permis d'approfondir des réflexions qui ne se limitaient pas au constat d'un dépaysement, dépendait toutefois des mécanismes de distanciation qui m'ont permis de me décentrer et de confronter mon expérience subjective aux interprétations de celles et ceux avec qui j'ai partagé ces moments. La conduite d'entretiens et la réalisation d'une analyse sémantique sur un corpus de 95 documents sélectionnés pour étudier les usages du lexique de l'autonomie, m'ont ainsi permis de confronter les pratiques observées aux représentations propres aux act-eur-ice-s. Enfin, la comparaison opérée avec l'expérience de l'occupation du Shakirail a fourni un contre-point me permettant de réfléchir les spécificités de l'être-en-commun de l'autonomie et d'affiner la compréhension des effets de l'inconditionnalité de la lutte sur les formes de socialisation, les rapports de pouvoir, les représentations et les pratiques du conflit et du changement social des occupant-e-s de la ZAD de NDDL. Je n'y reviendrai pas dans cette conclusion qui vise à fournir une synthèse des résultats d'une analyse qui portait principalement sur l'expérience de l'occupation « contre l'aéroport et son monde ».

Je souhaitais ainsi réintroduire une activité de sens dans la théorie des formes inspirée par les travaux de Georg Simmel, en mêlant une approche pragmatique aux réflexions engagées par la sociologie des réseaux sociaux, pour saisir l'économie morale au cœur des

---

<sup>1728</sup> Corcuff (Philippe), *Les nouvelles...*, op. cit., p.15.

<sup>1729</sup> Boltanski (Luc), *De la critique...*, op. cit., p.37.

processus de production de la réalité des occupant-e-s. La formation de l'être-en-commun de l'autonomie ne résulte pas seulement de l'agencement géométrique de places et de rapports (par exemple, la situation d'illégalité des « squatteurs ») mais aussi des conflits et des procédures d'accord (par exemple, les prises de positions des occupant-e-s vis-à-vis des enjeux de gouvernement soulevés par la distinction entre « bons » et « mauvais » squatteurs) qui alimentent les dynamiques d'association dont l'étude « ne saurait figer *a priori* les limites<sup>1730</sup> ». Il s'agissait ainsi, en me focalisant sur les controverses qui animent la vie quotidienne des occupant-e-s de la ZAD de NDDL, d'insister sur l'absence de résolution d'un ensemble d'oppositions et de tensions qui fournit l'énergie nécessaire à une praxis instituante « continuée<sup>1731</sup> » en rompant avec la dialectique de l'enchaînement hégémonique.

La critique socialiste du « principe de l'aristocratie électorale<sup>1732</sup> » portée par le « Manifeste des Soixante », publié en 1864, soulève un « argument d'ordre épistémologique sur la *compétence politique*<sup>1733</sup> » qui ouvre la voie à la critique radicale de la représentation d'abord développée par le syndicalisme révolutionnaire puis par le mouvement autonome historique. En célébrant l'obscurité sociale des membres de la multitude contre le principe méritocratique de distribution des places, elle s'attaque au fondement même de la souveraineté, au monopole du pouvoir de représenter le réel (de dire le vrai et le juste) circonscrit au domaine séparé de la délibération légitime. La généralisation de l'antagonisme actualise la critique radicale de la représentation dans l'opposition entre la diversité des intérêts et des désirs de la multitude et l'abstraction de la volonté générale. La révélation de cette distance par la transgression des mécanismes de qualification et de disqualification qui légitiment les modes d'accès homologués aux ressources, contribue à étendre « l'espace d'action<sup>1734</sup> » des individus en bouleversant les fondements normatifs qui restreignent l'horizon des possibles.

Les revendications qui peuvent parfois être formulées jouent donc un rôle secondaire par rapport à l'enjeu de la réappropriation directe des ressources matérielles et symboliques soulevé par l'inconditionnalité des luttes animées par la perspective de l'autonomie. Pour citer une dernière fois Ulysse, si « la seule façon d'empêcher l'aéroport c'était concrètement de s'installer sur place, on y a tous vu, dès le début, un prétexte pour avoir quelque part où mettre en place un nouveau modèle de société<sup>1735</sup> ». En tant qu'illégalisme sectoriel permettant « la

---

<sup>1730</sup> Barthe (Yannick) et al., « Sociologie pragmatique... », op. cit., p.193.

<sup>1731</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.444.

<sup>1732</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple...*, op. cit., p.56.

<sup>1733</sup> *Ibid.*, p106.

<sup>1734</sup> Eckert (Julia), « Practice Movements... », op. cit.

<sup>1735</sup> Entretien Ulysse, ZAD de NDDL, 16 décembre 2013.

réalisation immédiate de la réclamation<sup>1736</sup> », l'occupation de la ZAD de NDDL articule l'expérience de la transgression à une dimension utopique. La perspective d'émancipation qui prolonge la critique radicale de la représentation décline le problème de la compétence autour de trois grands enjeux qui façonnent l'être-en-commun de l'autonomie : la spécialisation, l'organisation et l'institutionnalisation.

L'intégration des individus au système d'interdépendances à travers lequel le gouvernement capitaliste se reproduit repose sur une socialisation fonctionnelle. La critique de la spécialisation se matérialise ainsi, d'abord, par la substitution de principes d'association faisant intervenir différents niveaux d'intégration collective (débrouille et participation dont l'entraide forme le pivot) aux structures de rôles-statuts qui organisent la production capitaliste. Elle se manifeste, ensuite, dans l'opposition entre une logique de mise en commun des ressources, notamment cognitives, via des dispositifs de médiation collective (points d'accès à la consommation libre par exemple), et une logique de différenciation, qui se retranscrit, spatialement, par la dispersion des collectifs d'habitation et les pratiques vivrières qu'ils mettent en place, et socialement, par l'importance des chaînes relationnelles dans les logiques d'échanges qui lient les occupant-e-s. En m'inspirant de la distinction opérée par Michel Grossetti entre le réseau tissé par les rapports de confiance des individus et les ressources de médiation collective qui leurs permettent de se coordonner sans s'appuyer intégralement sur des relations interpersonnelles, j'ai ainsi montré que la formation de l'être-en-commun de l'autonomie repose sur la confrontation entre deux logiques d'association indissociables : la forme affinitaire et la forme collective. Les relations de dépendance et d'autonomie qui les lient déterminent la forme et la rigueur des rapports sociaux des occupant-e-s.

J'ai ainsi montré que le principe de la participation volontaire protège l'individu des rapports d'exploitation associés à la division sociale du travail mais favorise des logiques d'accumulation légitimées par l'engagement et la compétence de certain-e-s occupant-e-s, notamment dans les activités de médiation qui organisent la coopération du mouvement d'occupation et des autres act-eur-ice-s de la lutte (associations citoyennes, paysan-ne-s en lutte, soutiens). La prégnance de la forme affinitaire sur la forme collective contribue ainsi à la reproduction de l'appareil méritocratique de distribution des privilèges mais en limite toutefois la portée en empêchant l'émergence d'offices, de positions de commandement socialement légitimées. La critique de l'organisation qui sous-tend la critique de la

---

<sup>1736</sup> Péchu (Cécile), *Les squats...*, op. cit., p.10.



spécialisation fonctionnelle soulève ainsi la question du rôle de la formalisation dans la prévention ou l'émergence de structures de domination.

Comme je l'ai en effet montré, la perspective d'émancipation se déploie dans la tension entre deux manières d'appréhender le problème de la coobligation. Les partisan-e-s de la position nihiliste rejettent les logiques formelles au fondement des dispositifs de médiation collective, et notamment, des réunions, pour préserver la pureté des interactions dans ce qui, en elles, préexiste à l'établissement de rapports sociaux. Les partisan-e-s de la position littérale cherchent au contraire à contraindre l'arbitraire des pouvoirs des Big Men et Women en instituant des règles et des procédures formelles, capables de maintenir l'association dans le temps. J'ai insisté, tout au long de la thèse, sur l'irréductibilité de cette tension. J'ai aussi voulu montrer la complémentarité des logiques qu'elle oppose en soulignant leur influence réciproque. La prégnance de la dynamique informelle et de la forme affinitaire détermine le fonctionnement des dispositifs de médiation collective, la formalisation des règles et le processus d'institution de l'être-en-commun, en les subordonnant au droit de déroger à la coobligation. Les délibérations formelles reposent ainsi sur des procédures de consentement et un principe d'opposition formelle qui permettent aux individus de renouveler ou d'interrompre l'accord sur la forme de l'association. Elles doivent donc être comprises comme des dispositifs de médiation permettant aux occupant-e-s de se coordonner en fonction de différents niveaux de consensus *a priori* (de la réunion d'un collectif d'habitation à l'AG inter-opposant-e-s) et *a posteriori* (l'action collective est fonction du niveau de consensus atteint). Elles ne sont pas intégrées dans un système d'obligations réciproques. Les structurations restent fragmentaires.

Cette organisation sociale, dépendante de l'« activité fractionnelle subversive<sup>1737</sup> » de groupes « autonomes économiquement<sup>1738</sup> » et égaux entre eux « en termes de statuts politiques », résonne avec l'organisation segmentaire des sociétés mélanésiennes notamment étudiées par Marshall D. Sahlins et Mondher Kilani. Les formes non-coercitives de pouvoir qui se développent avec la formation de l'être-en-commun de l'autonomie se manifestent dans l'impossibilité pour quiconque, y compris les Big Men et Women, de donner et faire exécuter un ordre. Elles se retranscrivent également dans les difficultés rencontrées par les occupant-es pour prendre et faire appliquer des décisions. L'autorité, qui n'est pas déléguée à un souverain doté du monopole de la contrainte légitime, reste ancrée au groupe humain en tant que tel. Les comportements de remise en place et les pratiques transgressives destinées à révéler la

---

<sup>1737</sup> « Faction », CNRTL. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/definition/faction>

<sup>1738</sup> Sahlins (Marshall D.), « Poor Man... », op. cit., p.287.

(re-)production de rapports de pouvoir formels et informels visent à empêcher le développement de formes coercitives qui transformeraient les logiques qui fondent l'être-en-commun de l'autonomie.

Si j'ai distingué, avec Pierre Dardot et Christian Laval, la notion d'« être-commun », qui renvoie à une identité collective, une unité préexistante ou constituée par une autorité souveraine, de la notion d'« être-en-commun », c'est en effet parce que l'obligation sociale qui lie les occupant-e-s repose sur l'expérience de l'activité partagée et sur la délibération qui alimentent cette logique autogestionnaire. Dans la perspective de l'autonomie, « l'activité d'institution du commun ne peut être que commune, de sorte que le commun est tout à la fois une qualité de l'agir et ce que ce même agir institue<sup>1739</sup> ». L'être-en-commun se maintient donc dans le temps à travers la répétition de l'expérience partagée et la réitération de l'engagement réciproque dont la mémoire est préservée par l'archive d'une jurisprudence qui peut être mobilisée dans les processus réflexifs des occupant-e-s mais qui ne bénéficie pas d'une autorité propre. La subordination de l'institué à l'instituant est la conséquence de la critique de l'institutionnalisation qui découle directement du rejet de l'intégration au domaine séparé de la délibération légitime par la médiation des syndicats et des partis. Cette loi de résistance à la latence de la logique gouvernementale se retranscrit dans l'analyse des associations au lexique de l'autonomie et l'importance de la notion de « collectif » qui met l'accent sur la solidarité entre des individus et des groupes marqués par leurs différences. Elle traduit la méfiance des occupant-e-s vis-à-vis de l'émergence d'une voix commune, l'attention portée à la signature et le refus du porte-parolat. C'est ce rejet de la souveraineté qui distingue fondamentalement la perspective de l'autonomie de l'idéal de la démocratie.

La coopération des occupant-e-s ne repose en effet pas sur l'établissement d'un consensus normatif et d'un système de rôles, mais sur un accord sur les règles de procédures qui permettent de coordonner l'action des individus et des groupes « dans des termes qui rendent la continuation des différences et même des désaccords fondamentaux possibles<sup>1740</sup> ». Le critère de jugement qui transcrit la loi de résistance dans le cours des disputes de la vie quotidienne qu'il permet d'arbitrer, ne reflète pas un « accord dans les opinions mais dans la forme de vie<sup>1741</sup> », un engagement dans la lutte contre toutes les formes de domination. L'être-en-commun de l'autonomie se construit dans les tensions qui opposent la forme affinitaire à la forme collective, la position nihiliste à la position littérale, la nécessité de mise en commun au

---

<sup>1739</sup> Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun...*, op. cit., p.282.

<sup>1740</sup> Horowitz (Irving Louis), « Consensus... », op. cit., p.187.

<sup>1741</sup> Wittgenstein (Ludwig), *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard, 2014, §241 cité par Havercroft (Jonathan), *Captives...*, op. cit., p.156.

droit de déroger à la coobligation, l'autonomie collective à l'autonomie individuelle et morale.

En interrogeant les manières dont les occupant-e-s réfléchissent les contraintes matérielles et sociales qui s'opposent à la réalisation de la perspective d'émancipation, j'ai en effet insisté sur l'oscillation permanente entre une recherche de similitudes dans les formes d'assujettissements et les besoins de la vie quotidienne, notamment par les pratiques de mise en commun de l'expérience (toponymie, chansons, fêtes, ateliers de conscientisation, etc.), et la production de désaccords qui entretient la radicalité nécessaire au maintien de l'égalité d'accès au pouvoir de représenter le réel, de dire le vrai et le juste. La prédominance des logiques affinitaires et conflictuelles dans des formes de socialisations travaillées par la critique de l'intégration normative alimente cette dynamique scissionnaire. La fréquence des conflits et la valeur qui leur est attribuée reflète l'ancrage communicationnel d'une vie quotidienne marquée par la dissolution des sphères privée et publique.

Le débat, qui constitue l'une des activités principales des occupant-e-s, favorise en effet la remise en question de la partition du bien et du mal qui s'illustre dans les réflexions conduites sur la « subjectivité de la violence ». Le critère de jugement permet ainsi de départager les ruptures émancipatrices, les transgressions, les conflits, les violences légitimes, des transgressions, des conflits et des violences illégitimes. Le juste se définit en situation et en référence à la loi de résistance contre la latence de la logique gouvernementale et des structures de domination ; le vrai se manifeste dans le choix de la bonne ou de la mauvaise foi vis-à-vis de l'action juste. Le problème de la liberté de l'intention sur laquelle repose la responsabilité limite les pratiques répressives de justice aux agressions qui engagent la défense des individus et de la lutte. Il encourage au contraire les pratiques de conciliation. Cette logique de concours (ou de refus de concours) révèle la centralité du principe de solidarité qui s'exprime dans la volonté de restaurer la portée politique des pratiques illégales de survie, la mise en commun des ressources et la consommation libre, l'entraide, l'extension de la reconnaissance éthique aux non-humains et aux réfractaires, le soutien aux autres luttes pour l'autonomie, etc. Elle participe d'une conception du changement social comme mouvement continu d'émancipation de la vie quotidienne par la confrontation entre les perspectives individuelles et l'institution d'un être-en-commun dans les espaces d'expérience ouverts par la lutte contre le système capitaliste.

La perspective de l'autonomie se matérialise ainsi à travers la production d'un cadre spatial et temporel dont la forme et la rigueur conditionne l'organisation sociale des occupant-e-s. L'économie morale des opposant-e-s à « l'aéroport et son monde » trace une frontière

hétérotopique et hétérochronique dont j'ai montré l'impact sur la souplesse de leur association. L'expérience d'un espace et d'un temps alternatifs nourrit une représentation singulière de la réalité. Le sentiment de cette altérité, que j'ai qualifié, par analogie, d'hétérotopique, se manifeste par la « joie » et le « bonheur » dont témoignent les occupant-es lorsqu'ielles évoquent les manières dont ielles se réapproprient leurs existences, les pratiques (de production, de construction, etc.) par lesquelles ielles s'émancipent des rapports sociaux de la production-consommation capitaliste. La liberté offerte par la possibilité de déroger au monde commun stimule une créativité soutenue par l'entraide qui doit permettre à l'individu de se réaliser selon ses propres perspectives. La valeur attribuée au mouvement repose sur une représentation positive de l'incertitude.

Parce qu'elle réfute l'existence d'une définition objective du vrai et du juste, d'une volonté générale garantie par un dispositif souverain, qu'elle la subordonne à la confrontation entre les subjectivités de la multitude, la critique radicale de la représentation fonde un « régime de réalité<sup>1742</sup> » autre. Le concept, forgé par Danilo Martuccelli dans *Les sociétés et l'impossible*, désigne la manière dont la définition instituée de la limite qui départage le possible de l'impossible conditionne l'expérience que les individus font de la réalité. Les pratiques transgressives, dont j'ai montré l'importance dans la vie quotidienne et la lutte, alimentent un mouvement en spirale, irréductible à l'ordre de la synthèse dialectique traditionnellement associée à l'action révolutionnaire. La certitude téléologique s'effondre dans une représentation conflictuelle de la vie fondée sur « l'interdépendance généralisée des êtres – de tous les êtres<sup>1743</sup> » dans l'ici et maintenant, la contingence du passé et la présence des futurs qui lient chacune de leurs actions. L'élasticité de la limite du possible est donc « reconnue et acceptée en tant que telle<sup>1744</sup> ». Pourtant, les occupant-e-s ne cèdent pas à l'angoisse de la dissolution qui légitime la souveraineté et la relation de représentation de la conception moderne de la politique. Le contrôle sur les modes d'accès aux ressources, les procédures de délibération et les processus d'institution dont ielles jouissent, la densité des relations et des conflits qui les unissent, assurent la sécurité ontologique des individus. Dans ce cadre, l'incertitude, qui manifeste la liberté fondamentale de l'Homme, devient source d'espoir. Dans ce régime de réalité fondé sur l'attention portée « aux conditions particulières de notre situation existentielle<sup>1745</sup> » ou, pour reprendre la formule des aut-eur-ice-s d'« En quoi la zad est-elle un laboratoire de démocratie ? », dans une logique d'association

<sup>1742</sup> Martuccelli (Danilo), *Les sociétés et l'impossible...*, op. cit.

<sup>1743</sup> *Ibid.*, p.363.

<sup>1744</sup> *Ibid.*, p.389.

<sup>1745</sup> Crespi (Franco), *Esistenza-come-realta. Contro il predominio dell'economia*, Napoli-Salerno, Orthotes, 2013, coll. « Teoria sociale », p.64.

déterminée par l'idée que « la liberté des uns s'arrête là où s'arrête aussi celle des autres<sup>1746</sup> », la limite repose sur la loi de résistance à la latence de la logique gouvernementale et de toutes les formes de domination, et la rupture avec l'enchaînement hégémonique qui les soutient. La révolution sociale, ancrée à l'espace-temps de la vie quotidienne dans laquelle les sphères publique et privée se dissolvent, est ubiquitaire et continue.

En interrogeant les représentations et les pratiques à travers lesquelles les occupant-e-s de la ZAD de NDDL façonnent l'être-en-commun de la perspective de l'autonomie, ma thèse s'inscrit ainsi dans une approche radicalement constructiviste de la vie sociale. Il ne s'agissait cependant pas de diluer les contraintes dans un ensemble de « représentations<sup>1747</sup> » mais, bien au contraire, d'insister sur les conditions de matérialisation d'une perspective d'émancipation qui ne se réalise et ne prend sens que dans les pratiques et les échanges des act-eur-ice-s. La dimension normative de cette réflexion la distingue en outre des relativisations sceptiques et postmodernistes du vrai et du juste. Je souhaitais en effet contribuer aux recherches conduites par l'anthropologie critique et la science sociale anarchiste sur la diversité des formes d'organisation humaines et, plus particulièrement, des formes d'association non-coercitives. Il faut donc, suivant cette logique, rappeler que cette analyse repose sur un terrain réalisé, pour l'essentiel, entre janvier 2013 et janvier 2014. En insistant sur les tensions qui débordent le temps de l'enquête, j'ai en outre voulu montrer que les interprétations que j'en ai tiré ne peuvent pas figer la formation, fondamentalement dynamique, de l'être-en-commun de l'autonomie dans l'état (ou le segment du processus) observé pendant cette période.

L'inconditionnalité de la lutte que le mouvement d'occupation de la ZAD de NDDL mène « contre l'aéroport et son monde » se confronte aujourd'hui à l'abandon du projet et la possibilité d'une institutionnalisation qui ravive la tension qui oppose la tactique de la fuite associée à la position nihiliste et la stratégie de l'institution associée à la position littérale. La confrontation entre la logique de la TAZ et la logique de la Commune tire sa richesse de son irrésolution. Au moment où j'écris ces lignes, il reste donc encore à savoir ce que l'avenir retiendra de cette expérience. D'autres recherches y répondront sûrement. Il me faut encore revenir, avant de terminer, sur la portée de mon interprétation : les conditions et les dynamiques que j'ai repéré, les enjeux et les tensions que j'ai soulevé, en plus de demander à être confrontés à d'autres enquêtes ethnographiques, à d'autres points de vue, ne reconstituent ni un ordre, j'y ai largement insisté, ni un modèle. Si l'expérience de la ZAD de NDDL est marquée par sa dimension d'exemplarité, c'est en effet précisément parce qu'elle prouve que

---

<sup>1746</sup> Anonymes, « En quoi... », op. cit.

<sup>1747</sup> Corcuff (Philippe), *Les nouvelles...*, op. cit., p.17.

d'autres mondes sont possibles et qu'ils restent encore à inventer. Pour reprendre la phrase qui a conclu la déclaration du mouvement à l'issue de la manifestation organisée le 10 février 2018 pour fêter l'abandon du projet d'aéroport : « la ZAD est une étincelle... »



## Bibliographie

Abélès (Marc), *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, 1997.

Aeschimann (Eric), « Nuit Debout et le « refus du leader » : « Occuper une place ne suffit pas » », *L'Obs*, 23 avril 2016.

Disponible sur : <https://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20160422.OBS9048/nuit-debout-et-le-refus-du-leader-occuper-une-place-ne-suffit-pas.html>

Aguilera (Thomas), « Gouverner les illégalismes. Les politiques urbaines face aux squats à Paris », *Gouvernement et action publique*, 2012/3 (n°3), pp.101-124.

Aguilera (Thomas), *Gouverner les illégalismes urbains. Les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, 715 pages, thèse de doctorat de science politique, Paris, 2015.

Aïm (Olivier), Katz (Serge), « Présentation », in Simmel (Georg), *Philosophie de l'argent* (1900), Paris, Flammarion, 2009.

Amoros (Miguel), « Primitivisme et Révolution », débat avec David Watson et Los Amigos de Ludd, Espai Obert, Barcelone, 25 novembre 2003.

Angaut (Jean-Christophe), « L'anarchisme et ses conflits », *Réfractations. Recherches et expressions anarchistes*, automne 2013, n°31, pp.7-23.

Anonymes, *The Melbourne Activist Cook Book*, 2002. Extraits traduits disponible sur: <http://endehors.net/news/the-melbourne-activist-s-cook-book-les-groupes-affinitaires>

Anonymes, « Un aéroport en vert et contre tout. Reportage sur 40 ans de lutte à Notre-Dame-des-Landes », *Revue Z*, automne 2010, n°4, pp.6-22.

Anonymes, *ZAD Partout. Zone à Défendre à Notre-Dame-des-Landes. Textes et images*, Montreuil, L'Insomniaque, 2013.

Audi (Paul), « L'envers de la reconnaissance », in Zarka (Yves Charles)(dir.), *Critique de la reconnaissance. Autour de l'œuvre d'Axel Honneth*, Sesto San Giovanni, Mimésis, 2015, coll. « Philosophie et société », pp.13-26.

Augé (Marc), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la sur-modernité*, Paris, Seuil, 1992, coll. « La librairie du XXIe siècle ».



Aujard (Marie-France), « Habermas et la critique du monde vécu », *Aspects Sociologiques*, février 2003, vol. 10, n°1, pp.161-174.

Bacqué (Marie-Hélène), Rey (Henri), Sintomer (Yves)(dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, coll. « Recherches ».

Baffi (Solène), « Chemins de civilisation ? Le rail dans les politiques territoriales en Afrique du Sud », *L'Espace géographique*, 2014/4, tome 43, pp.338-355.

Barbe (Frédéric), « La « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Norois*, 2016/1-2, n°238-239, pp.109-130.

Barthe (Yannick), Le Blic (Damien), Heurtin (Jean-Philippe), Lagneau (Eric), Lemieux (Cyril), Linhardt (Dominique), Moreau de Bellaing (Cédric), Rémy (Catherine), Trom (Danny), « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013/3, n°103, pp.175-204.

Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2003.

Bell (Daniel) « La fin de l'idéologie 25 ans après », *Commentaire*, 1988/1, n°41, pp.63-76.

Bensa (Alban), Fassin (Didier)(dir.), *Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008, coll. « Recherches ».

Berger (Peter), Luckmann (Thomas), *La construction sociale de la réalité* (1966), Paris, Armand Colin, 2012.

Bidou-Zachariasen (Catherine), Poltorak (Jean-François), « Le « travail » de gentrification : les transformations sociologiques d'un quartier parisien populaire », *ERES*, 2008/1, n°132-133, coll. « Espaces et sociétés », pp.107-124.

Blondiaux (Loïc), « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, 2008/2, n°30, pp.131-147.

Bodin (Jean), *Les six livres de la République*, 1576.

Disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k536293.r=jean+bodin.langEN>

Boisvert (Danny), « Niklas Luhmann : la théorie des systèmes sociaux », *Aspects sociologiques*, août 2006, vol.13, n°1, pp.55-82.

Boltanski (Luc), *De la critique. Une sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009, coll. « NRF Essai ».

Boltanski (Luc), *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Gallimard, 2011, coll. « Folio Essai ».

Boltanski (Luc), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, coll. « Sens commun ».

Boltanski (Luc), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, coll. « NRF Essais ».

Bonnardel (Yves), « Idée de Nature, humanisme et négation de la pensée animale », in Jouventin (Pierre), Chauvet (David), Utria (Enrique)(dir.), *La raison des plus forts. La conscience déniée aux animaux*, Paris, Éditions IMHO, 2010, coll.« Radicaux Libres », pp.75-99.

Bouillon (Florence), *Les mondes du squat*, Paris, Le Monde/PUF, 2009, coll. « Partage du savoir ».

Bouillon (Florence), « Le squat », *Regards croisés sur l'économie*, 2011/1, n°9, pp.75-84.

Bourdieu (Pierre), « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champs politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, vol. 36-37, pp.3-24.

Bourdieu (Pierre), « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1979, n°30, p.3-6.

Bourdieu (Pierre), « L'identité et la représentation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980/35, pp.63-72.

Bourrigaud (René), *Paysans de Loire-Atlantique. Quinze itinéraires à travers le siècle*, Nantes, Centre d'histoire du travail, 2001.

Boyle (James), « The second enclosure movement and the construction of the public domain », *Law and Contemporary Problems*, 2003, vol.66, n°33, pp.33-74.

Brenner (Robert), « From Theory to History: 'The European Dynamic' or Feudalism to Capitalism », in Hall (John A.), Schroeder (Ralph)(dir.), *An Anatomy of Power. The Social Theory of Michael Mann*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, pp.189-233.

Bruneau (Ivan), « La Confédération Paysanne et le mouvement « altermondialisation ». L'international comme enjeu syndical », *Politix*, 2004, vol.17, n°68, pp.111-134.

Bulle (Sylvaine), « Une expérimentation territoriale utopique : la ZAD Notre-Dame-des-Landes. Premiers éléments de genèse politique », Séminaire ETAPE n°20 : « Entre théorie et pratique : le Comité invisible et Notre-Dame-des-Landes », Paris, 05 février 2016.

Disponible sur : <http://www.grand-angle-libertaire.net/une-experimentation-territoriale-utopique-la-zad-notre-dame-des-landes-premiers-elements-de-genese-politique/>

Bulle (Sylvaine), « Zad », in Cornu (Marie), Orsi (Fabienne), Rochefeld (Judith)(dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, 2017, coll. « Quadrige dico poche ».

Cacciari (Massimo), « Nomades en prison. Réflexions sur la post-métropole », in Füzesséry (Stéphane), Simay (Philippe)(dir.), *Le choc des métropoles. Simmel, Kracauer, Benjamin*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2008, coll. « Philosophie imaginaire », pp.243-252.

Camille, *Le petit livre noir des grands projets inutiles*, Neuvy-en-Champagne, Le passager clandestin, 2015.

Castoriadis (Cornelius), *Les carrefours du labyrinthe. La montée de l'insignifiance* (1996), Paris, Points, 2007, tome 4, coll. « Essais ».

Challe (Edouard), « Jürgen Habermas et le fondement communicationnel du droit », *Le Philosophoire*, 1999/3, n°9, pp.175-199.

Chapot (Edouard), *Du squat artistique au site conventionné. Le collectif Curry Vavart comme exemple d'institutionnalisation*, 72 pages, mémoire de master, Paris, 2012.

Chazel (François), « Réflexions sur la conception parsonienne du pouvoir et de l'influence », *Revue française de sociologie*, 1964, vol.5, n°4, pp.387-401.

Choay (Françoise), *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, 1965, coll. « Points ».

Clastres (Pierre), *La société contre l'État* (1974), Paris, Les Éditions de Minuit, 2011, coll. « Reprises ».

Clerval (Anne), « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 20 juillet 2010. Consulté le 06 février 2017. Disponible sur : <http://cybergeo.revues.org/23231>

Clerval (Anne), *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte, 2013.

Cocaud (Martine), « La métamorphose des campagnes », Parcours thématique INA. Consulté le 17 novembre 2016.

Disponible sur : <http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/parcours/0003/la-metamorphose-des-campagnes.html>

Coenen-Huther (Jacques), « Pour une sociologie des formes », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 2008, XLVI-140, pp.67-83.

Colin (Baptiste), *Berlin-Ouest et Paris à travers les squattages, de 1945 à 1985. Un mode d'action au carrefour de motivations, de buts et de stratégies conflictuelles*, 822 pages, thèse pour le doctorat d'histoire, Paris/Bielefeld, 2016.

Colin (Baptiste), *Les squatts parisiens depuis l'après-Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1995*, 211 pages, mémoire de master d'histoire contemporaine, Paris, 2005.

Collectif SUDAV, *C'est quoi c'tarmac ? Profits, mensonges et résistances*, Paris, No Pasaran, 2011.

Copans (Jean), *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Armand Colin, 2008, coll. « L'enquête et ses méthodes ».

Corr (Anders), *No Trespassing ! Squatting, Rent Strikes and Land Struggle Worldwide*, Cambridge, South End Press, 1999.

Corcuff (Philippe), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Armand Colin, 2017, coll. « 128 ».

Coser (A. Lewis), *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, 1982, coll. « Sociologies ».

Coulmont (Baptiste), « Le petit peuple des sociologues. Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française », *Genèse*, 2017/2, n°107, pp.153-172.

Coutant (Isabelle), *Politiques du squat. Scènes de la vie d'un quartier populaire*, Paris, La Dispute, 2000.

Craib (Ian), *Modern Social Theory. From Parsons to Habermas*, Londres, Harvester Wheatsheaf, 1984.

Crétois (Pierre), « La propriété repensée par l'accès », *Revue Internationale de Droit Économique*, 2014, pp.319-334.

Crespi (Franco), *Esistenza-come-realta. Contro il predominio dell'economia*, Napoli-Salerno, Orthotes, 2013, coll. « Teoria sociale ».

Dardot (Pierre), Laval (Christian), *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2015, coll. « Poche ».

Darmon (Muriel), *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2016, coll. « 128 ».

Darmon (Muriel), « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèse*, 2005/1, n°58, pp.98-112.

De Beaulieu (François), « L'usage des communs à Notre-Dame-des-Landes d'hier à aujourd'hui », mai 2014.

Disponible sur: <https://naturalistesenlutte.wordpress.com/category/les-landes/>

Debord (Guy Ernest), *Rapport sur la construction de situations et sur les conditions de l'organisation et de l'action de la tendance situationniste internationale*, 1957.

Dekens (Olivier), *Le structuralisme*, Paris, Armand Colin, 2015, coll. « 128 ».

De La Boétie (Étienne), *Discours de la servitude volontaire* (1574), Paris, Mille et une nuits, 1995.

De Legge (Jean), Le Guen (Roger), *Dégage !... On aménage !*, Les Sables d'Olonne, Éditions le Cercle d'or, 1976, coll. « La province trahie ».

Deleuze (Gilles), Guattari (Félix), *Milles Plateaux*, éditions de Minuit, 1980.

Déloye (Yves), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007, coll. « Repères ».

De Mattis (Léon), « Qu'est-ce que la communisation ? », SIC, juillet 2011, n°1, pp.11-30.

Derbez (Benjamin), « Négocier un terrain hospitalier. Un moment critique de la recherche en anthropologie médicale », *Genèse*, 2010/1, n°78, pp.105-120.

Dibie (Pascal), *Ethnologie de la porte*, Paris, Métailié, 2012, coll. « Traversées ».

Dobz (Hannah), *Nine-Tenths of the Law. Property and Resistance in the United States*, Edinburgh, AK Press, 2012.

Drouet (François Xavier), *Conditions et effets de l'émergence des squats d'artistes parisiens dans la presse écrite*, 99 pages, mémoire de master, Rennes, 2001.

Eckert (Julia), « Practice Movements : The Politics of Non-Sovereign Power », in Della Porta (Donatella), Diani (Mario)(dir.), *The Oxford Handbook of Social Movements*, Oxford, Oxford University Press, 2015, pp.567-577, p.568.

Favret-Saada (Jeanne), *Les Mots, la mort, les sorts : la sorcellerie dans le bocage*, Paris, Gallimard, 1977.

Finchett-Maddock (Lucy), *Protest, Property and the Commons. Performances of Law and Resistance*, Londres, Routledge, 2016.

Foucault (Michel), « Des espaces autres (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967) », *Architecture, Mouvement, Continuité*, 1984/10, n°5, pp.46-49. Disponible sur: <http://www.desteceres.com/heterotopias.pdf>

Foucault (Michel), *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au Collège de France (1983-1984)*, Paris, Gallimard/Seuil, 2009, coll. « Hautes études ».

Foucault (Michel), *Préface à la transgression (1963)*, Fécamp, Nouvelles Éditions Lignes, 2012.

Gardenier (Matthijs), « Le courant « anti-tech » entre anarcho-primitivisme et néo-luddisme », *Sociétés*, 2016/1, n°131, pp.97-106.

Guyau (Jean-Marie), *Contre l'idée de sanction (1883)*, L'Herne, 2008, coll. « Carnets ».

Gervasoni (Marco), « L'invention du syndicalisme révolutionnaire en France (1903-1907) », *Mille Neuf Cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2006/1, n°24, pp.57-71.

Gilli (Frédéric), « Paris métropole est-il un simple objet transitionnel ? », *Quaderni*, 2010, n°73, pp.35-44.

Goffman (Erving), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, coll. « Sens commun ».

Goffman (Erving), *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 1973, coll. « Sens commun ».

Goldman (Emma), *Anarchism and Other Essays*, New York, Mother Earth Publishing Association, 1910. Disponible sur : <https://theanarchistlibrary.org/library/emma-goldman-anarchism-and-other-essays#toc3>

Graeber (David), *Fragments of an Anarchist Anthropology*, Chicago, Prickly Paradigm Press, 2004.

Gribaudo (Maurizio), Riot-Sarcey (Michèle), *1848, la révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2008.

Grossetti (Michel), « Qu'est-ce qu'une relation sociale ? », REDES- Revista hispana para el análisis de redes sociales, juin 2009, vol.16, n°2. Disponible sur: <http://revista-redes.rediris.es>

Grossetti (Michel), « Réseaux sociaux et ressources de médiation dans l'activité économique », *Sciences de la société*, 2006, n°73, pp.83-103.

Havercroft (Jonathan), *Captives of Sovereignty*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

Hayat (Samuel), *Au nom du peuple français. La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France*, 702 pages, thèse de doctorat de science politique, Vincennes-St-Denis, 2011.

Hayat (Samuel), Sintomer (Yves), « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques* 2013/2, n° 50, pp.5-11.

Hesse (Herman), *Narcisse et Goldmund*, Paris, Calmann-Lévy, 1948, coll. « Le livre de poche ».

Hofmann (Hasso), « Le concept de représentation : un problème allemand ? », *Raisons politiques* 2013/2, n° 50, pp.79-96.

Horowitz (Irving Louis), « Consensus, Conflict and Cooperation : a Sociological Inventory », *Social Forces*, decembre 1962, vol.42, n°2, pp.177-188.

Pillon (Thierry), Vatin (François), « Division du travail », in Bevort (Antoine), Jobert (Annette), Lallement (Michel), Mias (Arnaud)(dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, 2012, coll. « Quadrige Dicos Poche », pp.190-196.

Jenks (Chris), *Transgression*, Londres, Routledge, 2003, coll. « Key Ideas ».

Kaldor (Mary), Selchow (Sabine), Tamsin (Murray-Leach)(dir.), *Subterranean Politics in Europe*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2015.

Kalinowski (Isabelle), « Leçons wébérienne sur la science et la propagande », Marseille, Agone, 2005, coll. « Banc d'essai ».

Kaufmann (Jean-Claude), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 2011.

Katsiaficas (George), *The subversion of politics. European social movements and the decolonization of everyday life*, Edinburgh, AK Press, 2006.

Keegan (John), *De la guerre*, Paris, Perrin, 2016.

Kivirähk (Andrus), *L'homme qui savait la langue des serpents*, Paris, Le Tripode, 2015, coll. « Météores ».

Klaeger (Sabine), *La Lutine. Portrait sociostylistique d'un groupe de squatteurs à Lyon*, Paris, L'Harmattan, 2007, coll. « Espaces discursifs ».

Kropotkine (Piotr), *Le principe anarchiste* (1913), Nancy, Éditions Marée Noire, 2006, coll. « Les classiques de l'anarchisme ».

Kropotkine (Piotr), *L'éthique* (1921), Paris, Stock, 1979.

Kropotkine (Piotr), *Mutual Aid. A Factor of Evolution*, 1902.

Disponible sur : <https://theanarchistlibrary.org/library/petr-kropotkin-mutual-aid-a-factor-of-evolution>

Lahire (Bernard), « Introduction », in Lahire (Bernard)(dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004, coll. « Poche/Sciences humaines et sociales », pp.5-12.

Lahire (Bernard), *Dans les plis singuliers du social*, Paris, La Découverte, 2013, coll. « Laboratoire des sciences sociales ».

Lallement (Michel), *Le travail. Une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard, 2007.

Lamarche (Karine), « L'apport heuristique d'une implication incontournable. L'exemple d'une recherche sur un « terrain sensible » (Israël-Palestine) », *Civilisations*, 2015, vol.64, n°1-2, pp.35-44.

Landecker (Werner S.), « Les types d'intégration et leur mesure », in Boudon (Raymond), Lazarsfeld (Paul)(dir.), *Le vocabulaire des sciences sociales. Concepts et indices*, Paris, Mouton and Co/Maison des Sciences de l'Homme, 1965, pp.37-49.

Le Bart (Christian), *L'individualisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, coll. « Références ».

Lostec (Fabien), Lambert (François), « La Bretagne dans la guerre », Parcours thématique INA. Consulté le 18 novembre 2016.

Disponible sur : <http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/parcours/0004/la-bretagne-dans-la-guerre.html>

Lugan (Jean-Claude), *La systémique sociale*, Paris, PUF, 1993, coll. « Que sais-je ? ».

Manin (Bernard), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

Martuccelli (Danilo), *Les sociétés et l'impossible. Les limites imaginaires de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2014, coll. « Individu et société ».

Martuccelli (Danilo), « Penser l'intermonde, ou comment oublier le problème de l'ordre social », *Revue du MAUSS*, 2006/1, n°27, pp.431-443.

Martuccelli (Danilo), *Sociologies de la modernité. L'itinéraire du XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1999, coll. « Folio essais ».

Marx (Karl), *Le capital* (1867), Paris, Flammarion, coll. « Champs classiques ».



Masnata (François), *Le politique et la liberté : principes d'anthropologie politique*, Paris, l'Harmattan, 1990, coll. « Logiques sociales ».

Mathieu (Lilian), « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 2007/1, n°77, pp.131-151.

Mathieu (Lilian), *L'espace des mouvements sociaux*, Vulaines-sur-seine, Éditions du Croquant, 2012, coll. « Sociopo ».

Mauvaise Troupe, *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Éclat, 2014, coll. « Premier secours ».

Mauvaise Troupe, *Contrées. Histoires croisées de la ZAD et du No TAV*, Paris, L'Éclat, 2016.

Mauvaise Troupe, *Saisons. Nouvelles de la ZAD*, Paris, L'Éclat, 2017.

Mazabraud (Bertrand), « Foucault, le droit et les dispositifs de pouvoir », *Cités*, 2010/2, n°42, pp.127-189.

McQuinn (Jason), « A Review of The « Tyranny of the Structurelessness » : An Organizationalist Répudiation of Anarchism », *Anarchy: A Journal of Desire Armed*, 30 août 2009. Disponible sur: <https://theanarchistlibrary.org/library/jason-mcquinn-a-review-of-the-tyranny-of-structurelessness-an-organizationalist-repudiation-of>

Mercklé (Pierre), *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2016, coll. « Repères ».

Michels (Robert), *Les Partis politiques, Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties* (1914), Paris, Flammarion, 1971.

Mills (Charles W.), *The sociological Imagination* (1959), New York, Oxford University Press, 2000.

Mineur (Didier), *Archéologie de la représentation politique*, Paris, Les Presses SciencePo., 2010, coll. « Fait politique ».

Mondher (Kilani), *Les cultes du cargo mélanésien. Mythes et rationalité en anthropologie*, Lausanne, Éditions d'En bas, coll. « Le forum anthropologique », 1983.

Moore (Alan), (Smart (Alan)(dir.), *Making Room : Cultural Production in Occupied Spaces*, Los Angeles, Other Forms and the Journal of Aesthetics and Protest, 2015.

Morris (William), *Nouvelles de nulle part* (1890), Paris, L'altiplano, 2009, coll. « Flashback ».

Mouffe (Chantal), « Politique et agonisme », *Rue Descartes*, 2010/1, n° 67, pp.18-24.

Mouffe (Chantal), *The Democratic Paradox*, Londres, Verso, 2000.

Naepels (Michel), « Une étrange étrangeté. Remarques sur la situation ethnographique », *L'Homme*, 1998, pp.185-199.

Naudier (Delphine), Simonet (Maud)(dir.), *Des sociologues sans qualités ?*, Paris, La Découverte, 2011, coll. « Recherches ».

Neveu (Erik), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005.

Neuwirth (Robert), *Shadow Cities. A Billion Squatters. A New Urban World*, New York, Routledge, 2006.

Nkoghe (Stéphanie)(dir.), *Anthropologie de la socialisation*, Paris, L'Harmattan, 2013, coll. « Études Africaines ».

Noria (Alfred Burballa), (Temper) Leah, « Contra la velocidad : Movimientos locales contra mega-infraestructuras « inútiles e impuestas » », *EcologíaPolítica*, 28 janvier 2015, pp.63-67.

Noys (Benjamin), *Georges Bataille. A Critical Introduction*, Londres, Pluto Press, 2000, coll. « Modern European Thinkers ».

O'Hara (Craig), *La philosophie du punk. Histoire d'une révolte culturelle*, St Mury Monteymond, Rytrut, 2003.

Pattaroni (Lucas), *Politique de la responsabilité. Promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie*, 670 pages, thèse de doctorat de sociologie, Paris/Genève, 2005.

Paugam (Serge), « Introduction : Durkheim et le lien social », in Durkheim (Émile), *De la division du travail social* (1893), Paris, PUF, 2007, coll. « Quadrige ».

Péchu (Cécile), « « Laissez parler les objets ! » De l'objet des mouvements sociaux aux mouvements sociaux comme objets », in Favre (Pierre), Fillieule (Olivier), Jobard (Fabien) (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007, coll. « Recherches », pp.59-77.

Péchu (Cécile), *Les squats*, Paris, Les Presses de Science Po, 2010, coll. « Contester ».

Peretz (Henri), *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, La Découverte, 2004, coll. « Repères ».

Petit (Jean), *La bataille de Notre-Dame-des-Landes. Éléments de langage*, Paris, L'Harmattan, 2015, coll. « Questions contemporaines ».

Pitkin (Hanna Fenichel), *The Concept of Representation*, Los Angeles, University of California Press, 1967.

Pitseys (John), « Le concept de gouvernance », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2010, vol.65, n°2, pp.207-228.

Pleyers (Geoffrey), *Alter-globalization. Becoming an Actor in the Global Age*, Cambridge, Polity Press, 2010.

Pleyers (Geoffrey), « Beyond Occupy : Progressive Activists in Europe », OpenDemocracy, 08 octobre 2012. Consulté le 06 janvier 2018.

Disponible sur : <https://www.opendemocracy.net/geoffrey-pleyers/beyond-occupy-progressive-activists-in-europe>

Polanyi (Karl), *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (1944), Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1983.

Proudhon (Pierre-Joseph), *Idée générale de la révolution au XIXe siècle*, 1851. Disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6115074k.r=Proudhon.langFR>

Proudhon (Pierre-Joseph), *Théorie de la propriété*, 1862. Extraits disponibles sur : <https://www.panarchy.org/proudhon/propriete.html>

Pruijt (Hans), « Is the Institutionalization of Urban Movements Inevitable ? A comparison of the opportunities for sustained squatting in New York City and Amsterdam », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2003/27, n°1, pp.133-157.

Pruijt (Hans), « The Logic of Urban Squatting », *International Journal of Urban and Regional Research*, 2013, vol.37, n°1, pp.19-45.

Pruvost (Geneviève), « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste », *Sociologie du travail*, 2015, n°57, pp.81-103.

Pruvost (Geneviève), « Critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (2013-2014) », *Politix*, 2017/1, n°117, pp.35-62.

Quelques débrayeuses, « Aux sources sourdes de la puissance », *Réfractations. Recherches et expressions anarchistes*, automne 2013, n°31, pp.79-93.

Rancière (Jacques), *Chroniques des temps consensuels*, 2005, Seuil, coll. « La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle ».

Rancière (Jacques), *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.

Rioux (Sébastien), Dufour (Frédéric Guillaume), « La sociologie historique de la théorie des relations sociales de propriété », *Actuel Marx*, 2008/1, n°43, pp.126-139.

Rocheffort (Michel), « Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui », *Revue Strates*, 2002. Consulté le 30 novembre 2016.

Disponible sur : <http://journals.openedition.org/strates/515#quotation>

Rocher (Guy), *Talcott Parsons et la sociologie américaine*, Paris, PUF, 1972, coll. « Le sociologue ».

Rosanvallon (Pierre), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, coll. « Points Essai ».

Rosanvallon (Pierre), *Le peuple introuvable*, Paris, Gallimard, 1998, coll. « Folio Histoire ».

Rui (Sandrine), « Pouvoir », in Paugam (Serge)(dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, 2010, coll. « Que sais-je ? », pp.85-86.

Sade, *Les crimes de l'amour* (An VIII – 1799-1800), Paris, Gallimard, 1987, coll. « Folio ».

Sade, *Œuvres complètes. Aline et Valcour ou le roman philosophique* (1793), Paris, Le Cercle du livre Précieux, 1973, tome 4.

Sahlins (Marshall D.), « Poor Man, Rich Man, Big Man, Chief : Political Types in Melanesia and Polynesia », *Comparative Studies in Society and History*, avril 1963, vol.5, n°3, pp.285-303.

Sainclivier (Jacqueline), *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest France, 1989.

Salé (Cosma), *Chroniques de la zone libre. Des zad au maquis : fragments de l'imaginaire autonome*, Neuvy-en-Champagne, Le passager clandestin, 2016.

Sarfati (Georges-Elia), « Le partage notionnel privé/public : esquisse d'une phénoménologie linguistique du sens commun », in Cain (Albane)(dir.), *Espace(s) public(s), espace(s) privé(s) : enjeux et partages*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Sartre (Jean-Paul), *L'existentialisme est un humanisme* (1946), Paris, Gallimard, 1996, coll. « Folio Essai ».

Schifres (Sébastien), *La mouvance autonome en France de 1976 à 1984*, mémoire de master d'histoire contemporaine et de sociologie politique, Nanterre, 2004. Disponible sur: <http://sebastien.schifres.free.fr/squats.htm>

Scott (James C.), *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, Paris, Seuil, 2013.

Simmel (Georg), « Comment les formes sociales se maintiennent ? », *L'année sociologique*, 1898, pp.71-107.

Simmel (Georges), *Le conflit*, Paris, Éditions Circé, 1995, coll. « Poche ».

Simmel (Georg), *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* (1908), Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1999.

Sintomer (Yves), « J. Habermas, L'intégration républicaine », *Politix*, 1999, vol.12, n°46, pp.173-177.

Sintomer (Yves), « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, 2013/2, n° 50, pp.13-34.

Sintomer (Yves), *Petite histoire de l'expérimentation démocratique*, Paris, La Découverte, 2014.

Sommier (Isabelle), *La violence révolutionnaire*, Paris, Les Presses de SciencePo., coll. « Contester ».

Soulé (Bastien), « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, 2007, vol.27, n°1, pp.127-140.

Squatting Europe Kollektive, *Squatting in Europe. Radical Spaces, Urban Struggles*, New York, Minor Compositions, 2013.

Tahon (Marie-Blanche)(dir.), *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011, coll. « Atelier de recherches sociologiques ».

Tosel (André), « Remarques historiques sur la notion de système », *Philosophique*, 1999, n°2, pp.81-88.

Touraine (Alain), « Les mouvements sociaux : objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique ? », *Revue française de sociologie*, 1984, n°25, pp.3-19.

Tournay (Virginie), *Sociologie des institutions*, Paris, PUF, 2011, coll. « Que sais-je ? ».

Vandenberghe (Frédéric), *La sociologie de Georg Simmel*, Paris, La Découverte, 2009, coll. « Repères ».

Verchère (Françoise), *Notre-Dame-des-Landes : la fabrication d'un mensonge d'État*, La colle sur Loup, Tim Buctu, 2016.

Verdier (Margot), *Les conjonctures de Diogène. Individualisation et individualismes dans la genèse du mouvement squat néerlandais. 1964-1980*, 172 pages, mémoire de master 2 de sociologie historique du politique, Nanterre, 2012.

Vigour (Cécile), *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 2005, coll. « Repères ».

Viparelli (Irene), « L'ouvrier social. Entre « résidu dialectique » et « constitution ontologique » », *Cahiers du GRM*, 2016/9. Consulté le 01 octobre 2016. Disponible sur: <http://grm.revues.org/773>

Weber (Max), *Économie et société* (1922), Paris, Pocket, tome 1, 2003.

Weber, *Le savant et le politique* (1919), Paris, Plon, 1959.

Zaremska (Hanna), *Les bannis au Moyen-Âge*, Paris, Aubier, 1999, coll. « Historique ».

Zerzan (John), *Future Primitive*, New York, Autonomedia, 1994.

## Sources

*Par ordre chronologique.*

### Articles de journaux

« *Albergaria. Mort d'un pro du squat* », 06 octobre 2000. Disponible sur: [http://next.liberation.fr/culture/2000/10/06/albergaria-mort-d-un-pro-du-squat\\_339779](http://next.liberation.fr/culture/2000/10/06/albergaria-mort-d-un-pro-du-squat_339779)

« Le Centquatre à la recherche d'une nouvelle direction », *Les Inrocks*, 11 mai 2010. Disponible sur: <https://www.lesinrocks.com/2010/05/11/arts/le-centquatre-a-la-recherche-dune-nouvelle-direction-1130840/>

« Déménager l'aéroport : un choix raisonné et raisonnable », *Le Monde*, 15 février 2011.

Interview de Jacques Auxiette, *France Inter*, 23 août 2011.

« Aéroport de Nantes : « Cibler Ayraut est scandaleux » », *Libération*, 01 novembre 2012.

« Le bocage nantais entre en guérilla à Notre-Dame-des-Landes », *Le Monde*, 08 novembre 2012.

Le Duc (Marc), « Notre-Dame-des-Landes. L'avis de l'autorité environnementale passe à la trappe ! », *Reporterre*, 14 décembre 2012. Disponible sur : <https://reporterre.net/Notre-Dame-des-Landes-l-avis-de-l>

« Aéroport de NDDL : Jacques Auxiette charge les opposants », *Ouest-France Entreprises*, 15 mars 2013.

« Notre-Dame-des-Landes. Les pro-aéroports interpellent les opposants historiques », *Presse Océan*, 16 avril 2013.

« Notre-Dame-des-Landes: « pari réussi » pour les organisateurs de la chaîne humaine contre l'aéroport », *Le Monde*, 11 mai 2013.

Disponible sur: [http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/05/11/chaine-humaine-contre-l-aeroport-de-notre-dame-des-landes\\_3175634\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/05/11/chaine-humaine-contre-l-aeroport-de-notre-dame-des-landes_3175634_3224.html)

« Notre-Dame-des-Landes. Le discours de fermeté de Manuel Valls à Lorient », *Ouest France*, 27 septembre 2013.

« Les opposants institutionnels à NDDL « vitrine légale d'un mouvement armé » (préfet) », *Le Parisien*, 23 février 2014.

« Barrage de Sivens. La FNSEA dénonce les « djihadistes verts » d'un « mouvement bien organisé » », *Terre-Net Média*, 20 octobre 2014. Disponible sur: <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/la-fnsea-denonce-les-djihadistes-verts-d-un-mouvement-bien-organise-205-105010.html>

« La FNSEA dénonce les « djihadistes verts » du barrage de Sivens », *l'Express*, 29 octobre 2014.

Disponible sur: [https://www.lexpress.fr/actualite/politique/la-fnsea-denonce-les-djihadistes-verts-du-barrage-de-sivens\\_1616780.html](https://www.lexpress.fr/actualite/politique/la-fnsea-denonce-les-djihadistes-verts-du-barrage-de-sivens_1616780.html)

De Mareschal (Edouard), « Un militant anti-Notre-Dame-des-Landes dépose les marques « Zad et Zadistes » », *Le Figaro*, 10 novembre 2014.

Mizio (Francis), « Chronique du Zadistan (7 bis). C'était une tâche, voici que c'est une marque », 14 novembre 2014. Disponible sur: <http://www.poptronics.fr/Chronique-du-Zadistan-7-bis-c>

Curvale (Christophe), « Au Testet, la FDSEA entretient un climat de violence et menace les opposants au barrage », *Reporterre*, 30 décembre 2014.

Disponible sur : <https://reporterre.net/Au-Testet-la-FDSEA-entretient-un>

Souchay (Grégoire), « A Sivens, les milices de la FDSEA multiplient les agressions dans l'impunité », *Reporterre*, 05 mars 2015. Disponible sur : <https://reporterre.net/A-Sivens-les-milices-de-la-FDSEA>

« Les zadistes occupent le dico ! », *Le Parisien*, 18 mai 2015.

Borredon (Laurent), « La LDH dénonce un « régime de violences policières » à Sivens », *Le Monde*, 23 octobre 2015.

Piro (Patrick), « Notre-Dame-des-Landes : une « grandiose arnaque » à 700 millions d'euros », *Politis*, 08 février 2016.

Disponible sur : <https://www.politis.fr/articles/2016/02/notre-dame-des-landes-une-grandiose-arnaque-a-700-millions-deuros-34071/>

« Bruno Retailleau dénonce une « zone de non-droit » à Notre-Dame-des-Landes », *Libération*, 03 mars 2016. Disponible sur : [http://www.liberation.fr/direct/element/bruno-retailleau-denonce-une-zone-de-non-droit-a-notre-dame-des-landes\\_31934/](http://www.liberation.fr/direct/element/bruno-retailleau-denonce-une-zone-de-non-droit-a-notre-dame-des-landes_31934/)

« Notre-Dame-des-Landes. Retailleau : « Royal est l'Attila des Pays de la Loire » », *Presse Océan*, 06 avril 2016.

Kindermans (Marion), « Chapelle International, le fret revient dans Paris », *Les Échos*, 25 mai 2016.

Barroux (Rémi), « Référendum pour Notre-Dame-des-Landes: le oui l'emporte à 55,17% », *Le Monde*, 26 juin 2016.

Disponible sur: [http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/06/26/notre-dame-des-landes-premiers-resultats-pour-le-referendum\\_4958521\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/06/26/notre-dame-des-landes-premiers-resultats-pour-le-referendum_4958521_3244.html)

Astier (Marie), « A la ZAD on expérimente la société sans État », *Reporterre*, 1<sup>er</sup> octobre 2016. Disponible sur : <https://reporterre.net/A-la-Zad-on-experimente-la-societe-sans-Etat>

Gazette Debout, « Pourquoi le Grand Paris n'a pas besoin d'Europa City », *Médiapart*, 02 décembre 2016.

Disponible sur: <https://blogs.mediapart.fr/gazette-debout/blog/021216/pourquoi-le-grand-paris-n-pas-besoin-d-europa-city>

« Loire Atlantique. Projet d'aéroport NDDL : les opposants toujours d'attaque », *Presse Océan*, 20 décembre 2016.

« Notre-Dame-des-Landes. L'Acsan interpelle les candidats à la présidentielle », *Presse Océan*, 06 janvier 2017.

Mulot (Rachel), « Écologie: les candidats répondent aux questions d'Hubert Reeves », *Science et avenir*, 23 mars 2017.

Aubin (Jean-Edern), « Notre-Dame-des-Landes à l'épreuve de la présidentielle », 10 avril 2017. Disponible sur: <https://www.aerobuzz.fr/transport-aerien/dame-landes-a-lepreuve-de-presidentielle/>



Lindgaard (Jane), « La ZAD, ça marche, ça palabre, c'est pas triste... », *Médiapart*, 15 avril 2017.

Disponible sur: <https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/la-zad-ca-marche-ca-palabre-cest-pas-triste>

ACIPA, « Positions des candidats à la présidentielle sur Notre-Dame-des-Landes », 19 avril 2017.

Disponible sur: <https://www.acipa-ndl.fr/actualites/divers/item/750-positions-des-candidats-a-la-presidentielle>

Moreau (Anna), « Abstention : et si on notait tous les candidats au lieu de voter pour un seul », *Les Décodeurs, Le Monde*, 23 juin 2017.

Disponible sur: [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/video/2017/06/23/abstention-et-si-on-notait-tous-les-candidats-au-lieu-de-voter-pour-un-seul\\_5149859\\_4355770.html?xtmc=abstention\\_2107&xtcr=3](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/video/2017/06/23/abstention-et-si-on-notait-tous-les-candidats-au-lieu-de-voter-pour-un-seul_5149859_4355770.html?xtmc=abstention_2107&xtcr=3)

« Comparateur de territoire. Loire-Atlantique », INSEE, 12 octobre 2017. Consulté le 04 février 2018. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-44+COM-44111>

Astier (Marie), « Notre-Dame-des-Landes : voilà le détail de ce que dit le rapport de médiation », *Reporterre*, 14 décembre 2017 <https://reporterre.net/Notre-Dame-des-Landes-voila-le-detail-de-ce-que-dit-le-rapport-de-mediation>

« Notre-Dame-des-Landes : le projet d'aéroport est abandonné », *Reporterre*, 17 janvier 2018 <https://reporterre.net/Notre-Dame-des-Landes-le-projet-d-aeroport-est-abandonne>

## Pamphlets, tribunes et analyses

« Les Métropoles d'équilibre selon Olivier Guichard », INA, 26 mai 1965, réf. 00026.

Freeman (Jo), « La tyrannie de l'absence de structure », Grenoble, Infokiosque du Squat des 400 Couverts, 2003.

Charte d'Hendaye, 23 janvier 2010. Disponible sur: <http://www.cade-environnement.org/files/2014/03/chartehendaye.pdf>

Décret 2012-1268 du 16 novembre 2012 modifiant diverses dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure en matière de police de l'eau [http://www.ineris.fr/aida/consultation\\_document/22323](http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/22323)

Ligue des Droits de l'Homme, « Rapport sur les conditions ayant conduits à la mort de Rémi Fraisse », 23 octobre 2015.

## Controverse sur l'institutionnalisation des « squats d'artistes »

Anonymes, « Nuits Câlines », Paris, Éditions Mémoire collective, 1988, tome 2.

Kérozen, « Le plus grand squat de Paris », Paris Première, 1998. Disponible sur: [https://www.youtube.com/watch?v=GzQ8\\_P\\_OxyY](https://www.youtube.com/watch?v=GzQ8_P_OxyY)

Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, 29 juillet 1998. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000206894#LEGISCTA000006140120>

Vorms (Bernard)(dir.), « La loi relative à la lutte contre les exclusions », *Agence Nationale pour l'information sur le logement*, Études n°68, 31 juillet 1998.

Albergaria (Eduardo), « Coordination des lieux culturels occupés en France », 08 mars 2000. Disponible sur: <http://archives.palaisdetokyo.com/fr/prog/festival/dedicace.html>

Anonymes, « Des squatteuses d'un peu partout et d'ailleurs s'invitent aux « rencontres internationales » mondaines sur les « NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'ART » à la Friche Belle de mai, Marseille (14-15-16 février 2002) », mars 2002.

« Festival Art et Squats. Programme du Palais de Tokyo ». Disponible sur: <http://archives.palaisdetokyo.com/fr/prog/festival/pdt.html>

« Conférence-débat: 20 ans de squats d'artistes », Festival Art et Squats, Palais de Tokyo, 14 septembre 2002.

Disponible sur: <http://archives.palaisdetokyo.com/fr/prog/festival/debats/debat1.html>

« Conférence-débat: L'avenir des squats parisiens », Festival Art et Squats, Palais de Tokyo, 27 septembre 2002.

Disponible sur: <http://archives.palaisdetokyo.com/fr/prog/festival/debats/debat3.html>

Fondation Babybrul, « Revue de la déconstruction du mythe de l'art », n°1, 2003.

Fondation Babybrul, « Couler le festival Art et Squat #2 », 02 juillet 2003.

Anonymes, « Interface sabote nos squats », 16 juillet 2003.

Disponible sur: [http://paris.indymedia.org/article.php3?id\\_article=5324](http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=5324)

Quelques squatteuses, « Interface ou Intersquat? Une histoire de chartes », août 2003.

Disponible sur: <https://infokiosques.net/IMG/pdf/chartes.pdf>

Lolochka, « L'art Cloche ou comment créer, vivre, exposer diffuser ses oeuvres par des réseaux alternatifs montés dans des squats artistiques », 11 septembre 2009. Disponible sur: <http://centrale7.net/2009/1-art-en-friche-lolochka/>

Starck (Jean), « Poétique Urbaine III », 2014. Disponible sur: <http://artclocheblog.blogspot.fr/>

### ZAD de Notre-Dame-des-Landes

Des habitants qui résistent, « Appel à occupation », ZAD de NDDL, 1<sup>er</sup> mai 2008.

Les habitant-e-s qui résistent, « Appel à migrations à Notre-Dame-des-Landes », ZAD de NDDL, 1<sup>er</sup> août 2009, reproduit dans Collectif SUDAV, *C'est quoi c'tarmac ? Profits, mensonges et résistances*, Paris, éditions No Pasaran, 2011, pp.120-121.

Comité Vermifuge, « Le local d'Europe Écologie décoré pour fêter leur accord », ZAD de NDDL, 19 novembre 2011.

Anonymes, « Aux RévoltéEs de Notre-Dame-des-Landes », ZAD de NDDL, 30 août 2012.

Anonymes, « Face à l'espace-temps marchandisé : guerre territoriale et mouvement perpétuel », in Anonymes, *L'aéroport qui cache la forêt*, ZAD de NDDL, septembre 2012.

Anonymes, « Ami-e-s en lutte : Bienvenue ! », ZAD de NDDL, septembre 2013.

Hors Pistes, un groupe en luttés contre l'aéroport et son monde né dans le mouvement d'occupations, « Raser une maison », ZAD de NDDL, 29 octobre 2012.

Des habitant-e-s de la Zone d'Autonomie Définitive, « Allez dire à Rome que son empire s'arrête ici », ZAD de NDDL, 08 novembre 2012.

Anonymes, « Appel des Chats teigneux », ZAD de NDDL, 30 novembre 2012.

Anonymes, « Forêt de Rohanne. C'est loin d'être fini ! », ZAD de NDDL, 02 décembre 2012.

Quelques zadistes, « Opposants aux vieilleries du futur », ZAD de NDDL, 05 décembre 2012.

Anonymes, « C'est vous les morts ! Ou pourquoi on a déjà beaucoup gagné ! », ZAD de NDDL, 08 décembre 2012.

Des épines des rosiers, « Racontage sur le bocage enragé », ZAD de NDDL, 12 décembre 2012.

Anonymes, « Appel aux comités locaux à faire vivre la Châtaigne », ZAD de NDDL, 11 janvier 2013.

Collectif Kulan-Progo, « La Chat-teigne : infos pratiques pour les comités locaux qui souhaiteraient s’y impliquer », ZAD de NDDL, 02 février 2013.

Anonymes, « Cartographie Sème ta Zad », ZAD de NDDL, 09 mars 2013.

Anonymes, « Compte-rendu du week-end de rencontres inter-comités du 15-16 décembre 2012 », ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

Anonymes, « Nouvel appel de la chateigne », ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

Un groupe d’occupant-e-s et de camarades, « Rencontres et débats à la Châteigne », ZAD de NDDL, 11 mai 2013.

Des habitant-e-s de la Rolandière, « Adresse à nos ami-e-s paysann-e-s et aux utilisateur/rices de la D81 », ZAD de NDDL, 20 mai 2013.

Anonymes, « Vroum, vroum, vroum ! Redécorons la RD281 », ZAD de NDDL, 04 juin 2013.

Des occupant-e-s, habitant-e-s, paysan-ne-s de la ZAD et des alentours, « Réouverture de la D281 », ZAD de NDDL, 23 juin 2013.

Anonyme, « « Dans le Terrier du Lapin Blanc » ou A propos de « l’absence de structure » sur la ZAD de NDDL », Université du Haut-Fay, ZAD de NDDL, juillet 2013.

Anonymes, « A propos du « mépris de classe » sur la ZAD », ZAD de NDDL, juillet 2013.

Une révoltée, petite bourgeoise, habitante avant les occupations, privilégiée et ancienne de la ZAD, « A propos du texte « mépris de classe sur la Zad » », ZAD de NDDL, 25 juillet 2013.

Anonymes, « Discussion sur l’avenir de la Chat-Teigne », ZAD de NDDL, 14 août 2013.

Un groupe d’habitantEs de la ZAD opposé à la chasse, « Lettre ouverte aux chasseurs et chasseuses de Notre-Dame-des-Landes, Vigneux-deBretagne, et autres personnes ayant l’intention de chasser sur la ZAD », ZAD de NDDL, 31 août 2013.

Anonymes, « Compte-rendu de la discussion sur l’avenir de la Chat-Teigne. Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2013 », ZAD de NDDL, 11 septembre 2013.

Anonyme, « Sème ta ZAD. Préparer une manif, fabriquer une cabane ou quelques préalables à la lutte », Timult, n°7, septembre 2013, pp.8-20.

Anonymes, « RDV mensuel d’organisation de la Chat-Teigne », ZAD de NDDL, 11 septembre 2013.

Assemblée Paysanne Sème ta Zad, « Appel à occupations agricoles sur la Zad », ZAD de NDDL, 25 septembre 2013.

Un garçon comme tant d'autres, « Je ne veux plus être un violeur », novembre 2013.

Anonymes, « Dans le bocage, comme ailleurs, résistance et sabotage ! », ZAD de NDDL, 22 février 2014.

Quelques occupant-e-s et paysans en lutte, « Foncier un état des lieux. Pour penser l'avenir de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes », ZAD de NDDL, janvier 2015.

Les maçons du ciel, quelques jeunes pousses de la ZAD, quelques vieilles branches, les passeurs d'embûches, les feux de tout bois, les scieurs de long terme, « Construire l'avenir sans aéroport ! Sortir du bois, rentrer dans le dur », ZAD de NDDL, 05 mars 2015.

Anonyme, « Déclaration d'autonomie de la ZAD de NDDL en solidarité avec le Kurdistan », ZAD de NDDL, 25 septembre 2015.

Anonyme, « Label ZAD et autres sornettes », ZAD de NDDL, 12 novembre 2015.

« Fiche 22 : expertise des Naturalistes en lutte », 2016. Consulté le 21 juin 2016.  
Disponible sur : <https://www.acipa-ndl.fr/pourquoi-dire-non/fiches-thematiques/item/659-fiche-n-22-expertise-des-naturalistes-en-lutte>

Les différentes composantes du mouvement de lutte contre l'aéroport et son monde, « Les 6 points de l'avenir de la ZAD », ZAD de NDDL, 2016.

Anonymes, « Un référendum pour casser la lutte », Caen, février 2016.

Tribune de l'Assemblée Générale du mouvement anti-aéroport, « Le mouvement de lutte de Notre-Dame-des-Landes face à la consultation », ZAD de NDDL, 02 avril 2016.

Anonymes, « Rencontre sur la commune. 31 mai-04 juin 2016 sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes », ZAD de NDDL, 22 mai 2016.

Anonymes, « De la ZAD aux communaux. Quelques pistes à explorer pour aller plus loin... », ZAD de NDDL, 17 juin 2015.

« Fiche n°17 : les Grands Projets Inutiles et Imposés », 18 mai 2016. Disponible sur: <https://www.acipa-ndl.fr/pourquoi-dire-non/fiches-thematiques/itemlist/tag/GPII>

Des habitant-e-s de la zad, « En quoi l'organisation de la vie et de la lutte sur la zad est-elle un laboratoire de démocratie ? », ZAD de NDDL, 10 juillet 2016.

Anonymes, « Ébauche pour la commune », ZAD de NDDL, août 2015.

Anonymes, « Prise de parole pour les 3-4 août 2013 à partir du mouvement d'occupation », ZAD de NDDL, 06 août 2016.

Anonymes, « Serment des bâtons », ZAD de NDDL, 08 octobre 2016.

Groupe CartoZ, « Carte de la ZAD éditable », ZAD de NDDL, 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Anonymes, « Explications de la zad-nddl sur l'appel à rejoindre les actions et manifs contre le meeting du FN ce week-end à Nantes », ZAD de NDDL, 24 février 2017.

Zad'News, ZAD de NDDL : 29 avril -07 mai 2013 ; 06-13 mai 2013 ; 20-26 mai 2013 ; 04-11 juin 2013 ; 11-18 juin 2013 ; 03-09 septembre 2013 ; 11-18 septembre 2013 ; 17-23 décembre 2013 ; 26-31 décembre 2013.

### Le Shakirail

Collectif des Portes Ouvertes La Chapelle et Collectif Variable, *ZAC : Zones d'Autonomie Conventionnée*, 2013, 45 min.

« Compte-rendu de la réunion du 04 mars 2015 », @mailinglist de Curry Vavart, 05 mars 2015.

Débat « L'art en squat. Pratiques individuelles et expérimentations collectives », Paris, le Shakirail, 20 janvier 2014.

### Études et rapports sur le quartier de la Chapelle :

Atelier Parisien d'Urbanisme, « L'activité économique dans le quartier de la Chapelle. Premier diagnostic », février 1999.

Atelier Parisien d'Urbanisme, « Projets d'aménagement du secteur Nord-Est de Paris », décembre 2004.

« Rapport de présentation de la révision simplifiée du PLU. Secteur Chapelle International 18<sup>e</sup> arrondissement », 13 novembre 2013.

« Le projet Paris Nord Est. »

Disponible sur: <https://paris-nord-est.imaginons.paris/comprendre/le-projet-paris-nord-est-0>

# Annexes

—

## Annexe 1 : Guide d'entretien – ZAD de Notre-Dame-des-Landes

1. Pour pouvoir situer ton expérience dans l'histoire du mouvement d'occupation, peux-tu me parler de ta découverte de la lutte et de ton installation sur la zone ?

- Quand et comment as-tu entendu parlé de la ZAD ?
- Comment s'est passée ta première visite ?
- Est-ce que tu avais déjà participé à ce type de luttes ? Est-ce que tu te reconnaissais dans les idées, les pratiques, les modes de vie expérimentés ici ?
- Qu'est-ce qui t'as donné envie de revenir et/ou de rester ?
- Comment as-tu trouvé ta place ? Est-ce que tu as trouvé facile/difficile de participer, de proposer des idées ou des activités ?

2. Est-ce que tu peux me parler un peu de l'organisation sociale du mouvement d'occupation ?

- Qu'est-ce que l'« autonomie » selon toi ?
- Penses-tu que le mouvement d'occupation/les occupant-e-s a/ont atteint l'autonomie ?
- Peux-tu me parler des relations entre les différents lieux, les différents groupes ?
- Est-ce que tu penses qu'il y a des rôles ou des statuts ici ? Est-ce que tu as l'impression d'avoir un rôle particulier ?
- Peux-tu me parler du fonctionnement collectif ? Est-ce que tu penses qu'il y a des règles ici ? Sur quoi portent-elles ? Comment sont-elles produites et remises en question ?
- Que penses-tu des conflits sur la zone ? Quelles en sont les causes ? Comment les gérez-vous ?
- A-t-on avis qu'est-ce qui favorise ou empêche les prises de pouvoir ?

3. Est-ce que tu peux me parler de ton expérience de l'occupation ?

- Peux-tu me parler de l'espace de la ZAD ?
- Peux-tu me parler de la manière dont le temps passe sur la ZAD ?
- Est-ce que cette expérience t'as amené à te remettre en question ?
- Est-ce que tu penses qu'elle t'as changé ?

## Annexe 2 : Tableau des entretiens – ZAD de Notre-Dame-des-Landes

Pseudo et date de l'entretien	Date première visite sur la ZAD et installation	Installation (Inst.) ou visites régulières (Vis.)	Nombre de lieux habités	Pratiques agricoles	Dotation du lieu habité en ressources matérielles et sociales (+/-)	Classe d'âge (+ tous les 5 ans)	Sexe	PCS
Adam 24/05/13	2009	Inst.	2	Oui	+	+50	M	Entrepreneur
Amélie 20/12/13	Octobre 2013	Vis.	3			+20	F	Étudiante
Arnaud 05/01/13	CAC juillet 2009	Inst.	n/a	Oui	+	+25	M	n/a
Gabin 27/05/13	Avril 2013	Vis.	1			+25	M	n/a
Irvin 22/05/13	No G 2009 puis avril 2013	Inst.	1	Non	+	+25	M	n/a
Jacob 25/12/13	Réoccupation novembre 2012	Inst.	3	Oui	+	+25	M	Ingénieur
Paulette 23/05/13	Janvier 2013	Vis.	5			+20	F	Étudiante
Louis 13/12/13	Réoccupation novembre 2012	Inst.	2	Oui	+	+25	M	n/a
Nicolas 22/05/13	Avril 2013	Inst.	5	Non	-	+20	M	n/a
Pâris 24/05/13	CAC juillet 2009 puis réoccupation novembre 2012	Inst.	n/a	Non	-	+50	M	Sportif de haut niveau
Paul 02/06/13	2011 puis réoccupation	Inst.	2	Oui	+	+25	M	n/a





## **Annexe 3 : Guide d'entretien – le Shakirail, Paris**

1. Pour pouvoir situer ton expérience dans l'histoire de Curry Vavart, peux-tu me parler de ta découverte de l'association et de ton installation au Shakirail ?

- Quand et comment as-tu entendu parlé de Curry Vavart ?
- Comment s'est passée ta première visite ?
- Est-ce que tu avais déjà participé à ce type d'initiatives ? Est-ce que tu te reconnaissais dans les idées et les pratiques expérimentées ici ?
- Qu'est-ce qui t'as donné envie de revenir et/ou de rester ?
- Comment as-tu trouvé ta place ? Est-ce que tu as trouvé facile/difficile de participer, de proposer des idées ou des activités ?

2. Est-ce que tu peux me parler un peu de l'organisation sociale de l'association ?

- Qu'est-ce que l'« autonomie » selon toi ?
- Dans quelle mesure penses-tu que le conventionnement influence la vie de l'association, le fonctionnement du Shakirail ?
- Peux-tu me parler du système de référencement des usagers et des activités ? Est-ce que tu remplis un rôle particulier ?
- Peux-tu me parler du fonctionnement collectif ? Sur quoi les règles portent-elles ? Comment sont-elles produites et remises en question ?
- Que penses-tu des conflits au Shakirail ? Quelles en sont les causes ? Comment les gérez-vous ?
- A-t-on avis qu'est-ce qui favorise ou empêche les prises de pouvoir ?

3. Est-ce que tu peux me parler de ton expérience ?

- Est-ce que tu peux me parler un peu de l'espace, des objets du Shakirail ?
- Est-ce qu'elle t'as amené à te remettre en question ?
- Est-ce que tu penses qu'elle t'as changé ?

## Annexe 4 : Tableau des entretiens – le Shakirail, Paris

Pseudo et date de l'entretien	Date première visite lieu occupé par Curry Vavart et installation	Fréquente squats d'artistes et/ou milieu militant (oui/non)	Classe d'âge (+ tous les 5 ans)	Sexe
Alain 06/12/14	Conventionnement du Shakirail 2011	Non	+35	M
Armel 02/12/14	Théâtre de Verre 2006 puis conventionnement du Shakirail 2011	Oui	+25	M
Céline 11/12/14	Théâtre de Verre 2006	Oui	+30	F
Dominique 30/10/14	Théâtre de Verre 2006	Oui	+30	M
Gaspard 15/12/14	Bœuf 3	Oui	+25	M
Jérémy 27/06/14	Septembre 2013	Non	+25	M
Laurine 05/11/14	Conventionnement du Shakirail 2011	Non	+30	F
Martin 27/06/2014	Conventionnement du Shakirail 2011	Non	+25	M
Nina 07/11/14	Bœuf 3	Oui	+25	F
Philippe 11/12/14	Bœuf 3	Oui	+25	M
Ralf 07/11/14	Conventionnement du Shakirail 2011	Non	+35	M
Sarah 03/12/14	Septembre 2014	n/a	+30	F
Simone 12/11/14	Bœuf 3	Oui	+25	F
Vincent 17/04/13	Théâtre de Verre 2006	Oui	+30	M

## **Annexe 5 : Analyse sémantique des usages du lexique de l'« autonomie » - ZAD de Notre-Dame-des-Landes**

### Liste des documents classés par thématique

→ 95 documents, publiés sur le site internet du mouvement d'occupation (zad.nadir.org), sélectionnés en mai 2016 à partir d'une recherche d'occurrences du lexique de l'« autonomie » (« autonomie », « autonome », « autonomisante », « autonomiser ») (149 occurrences).

### A. Échantillon de référence pour la construction du scénario : Analyses de la vie quotidienne, la lutte et l'avenir de la ZAD (11 documents)

→ Les catégories sémantiques du scénario appliqué au corpus par le logiciel Tropes ont été élaborées à partir des fréquences d'occurrence constatées dans l'échantillon de référence.

*Hors Pistes* un groupe en luttés contre l'aéroport et son monde né dans le mouvement d'occupations, « Raser une maison... », 20 octobre 2012.

Quelques zadistes, « Opposants aux vieilleries du futur », 05 décembre 2012.

Anonymes, « C'est vous les morts ! Ou pourquoi on a déjà beaucoup gagné ! », 08 décembre 2012.

Des épines du Rosier, « Racontage sur le bocage enragé », 12 décembre 2012.

Geneviève Coiffard-Grosdoy, « Sur la lutte à Notre Dame et sur ses formes : essai de mise en perspective », 17 décembre 2012.

Anonymes, « Réflexions sur les luttés contre les grands travaux », 21 janvier 2013.

Anonymes, « Dans le bocage, comme ailleurs, résistance et sabotage », 22 février 2014.

G., « ZAD partout, même dans les geôles de Carquefou », 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Les maçons du ciel, quelques jeunes pousses de la ZAD, quelques vieilles branches, les passeurs d'embûches, les feux de tout bois, les scieurs de long terme, « Construire l'avenir sans aéroport ! Sortir du bois, rentrer dans le dur », 05 mars 2015.

Anonymes, « De la ZAD aux Communaux ? Quelques pistes à explorer pour aller plus loin... », 17 juin 2015.

Anonymes, « Label ZAD et autres sornettes », 16 novembre 2015.

## B. Textes d'information sur les activités conduites sur la ZAD (35 documents)

Anonymes, « Contre les forages du 6 au 9 juin », 26 mai 2011.

Comité Vermifuge, « Le local d'Europe écologie décoré pour fêter leur accord », 19 novembre 2011.

Anonymes, « Arrivée du cyclotour paysan à 17h à la Vache-rit », 27 avril 2012.

Anonymes, « Jeu de Rôle Grandeur Nature « les enfants de l'autonomie » », 29 juin 2012.

Anonymes, « Pique-nique de soutien au Cent Chênes et au Sabot », 19 juillet 2012.

Anonymes, « Mardi 25 septembre à Notre Dame des Landes : MARCHÉ CONTRE L'ACCAPAREMENT DES TERRES ET POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE », 25 septembre 2012.

Anonymes, « Préparation de Journées collectives de plantation ambulante », 30 septembre 2012.

Anonymes, « Journée de plantation de haies (à voir selon les événements) », 03 novembre 2012.

Anonymes, « ManiFestiZAD les 4, 5 et 6 Janvier 2013 », 06 janvier 2013.

Anonymes, « Journée internationale de dénonciation des violences d'état », 26 janvier 2013.

Anonymes, « Du 28 janvier au 3 Février : les habitant-e-s qui résistent contre l'aéroport et son monde vont à la Chataigne... », 27 janvier 2013.

Anonymes, « Action nationale le 2 mars sur les autoroutes françaises », 17 février 2013.

Anonymes, « 9-10 Mars - week-end de présentation des projets d'installation agricoles sur la ZAD », 09 mars 2013.

Anonymes, « Collectif Maraîcher Rouge Et Noir », 18 mars 2013.

Anonymes, « Appel à dons de matériels agricoles pour Sème ta ZAD », 07 avril 2013.

Anonymes, « La Gourbi », 10 avril 2013.

Anonymes, « Sème ta zad – précisions, infos pratiques et programme », 10 avril 2013.

Anonymes, « 3èmes rencontres inter-comités », 07 mai 2013.

Anonymes, « 18h (Wardine) ZAD, NDDL, questions d'héritages ? Discussion sur les Assemblée Générale des avortements, Nantes, 1973 », 17 mai 2013.

Anonymes, « Semaine d'échanges de savoirs sur les constructions en terre crue », 11 juin 2013.

Anonymes, « Pique-nique Sème ta ZAD », 13 juin 2013.

Anonymes, « Rencontres inter-comités », 17 juillet 2013.

Anonymes, « 2, 3 et 4 Août - Festival : le ZAD'nard déchaîné », 19 juillet 2013.

*L'Assemblée Paysanne Sème Ta ZAD*, « Appel à occupations agricoles sur la ZAD », 25 septembre 2013.

Anonymes, « Projet d'Arboretum à NddL - Le 14 décembre, rejoignez nous pour planter des arbres fruitiers ! », 30 novembre 2013.

Anonymes, « Appel aux apiculteur-ices : création d'un groupe abeille sur la ZAD », 21 mars 2014.

Anonymes, « Chantier défrichage », 02 mai 2014.

Anonymes, « Échanges de savoirs, constructions, et discussions sur l'autonomie », 14 juin 2014.

Anonymes, « Appel à matériel pour le groupe chèvre », 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Anonymes, « Des racines pour l'ouest - Un verger sur la ZAD », 20 octobre 2014.

Anonymes, « Chantier de l'auberge des Q de plomb : rendez-vous le 20 septembre ! », 15 septembre 2015.

Des nouveaux habitants de la Zone à Défendre, « Des menaces planent ... La ZAD s'étend ! Naissance d'un nouveau lieu de vie et de culture », 10 octobre 2015.

Anonymes, « La Noë Verte, un projet de conserverie « ultra violent » », 17 octobre 2015.

L'équipe du jardin médicinale et aromatique, « Chantier du jardin médicinal », 21 octobre 2015.

Anonymes, « LANCEMENT DE LA CONSERVERIE A LA NOË VERTE », 24 novembre 2015.

### C. Messages de solidarité et informations sur les activités conduites dans d'autres lieux en lutte pour l'autonomie (35 documents)

Anonymes, « 19h –films et discussion autour de Kulon Progo ( Indonésie) et de la lutte à « Belo Monte » en Amazonie au Brésil », 28 décembre 2012.

Les révoltés du Bocage à Montabot, « Anti THT, un lieu pour la lutte, présentation et appel à dons », 10 janvier 2013.

Anonymes, « Cañaris : Communauté Paysanne Versus Transnationale Minière », 1<sup>er</sup> février 2013.

Anonymes, « Aux compañeras et compañeros prisonnier-es, quelque soit le moment, quelque soit le lieu », 10 février 2013.

Camarades de la Zone À Défendre (ZAD), « Asile politique sur la ZAD pour Enric Duran », 22 février 2013.

Anonymes, « Can Piella est expulsé en ce moment même ! », 16 mai 2013.

Anonymes, « Montabot : week end d'inauguration de la grange contre la THT », 17 mai 2013.

Anonymes, « Message de solidarité envoyé aux communautés en lutte du Chiapas », 08 août 2013.

Anonymes, « De la ZAD à l'AZAWAD », 26 septembre 2013.

Anonymes, « Manifestation nationale contre les OGM et pour la liberté des paysans », 27 novembre 2013.

Anonymes, « Lettre depuis plusieurs endroits du monde en solidarité avec L'EZLN », 11 mai 2014.

Anonymes, « DIJON Les Tanneries déménagent - Tour d'horizon et appel à soutien », 24 mai 2014.

Anonymes, « Calais : face à l'expulsion des camps : occupations et résistances », 29 mai 2014.

Anonymes, « Déclaration de la rencontre des collectifs européens solidaires avec la lutte zapatiste », 25 juin 2014.

Collectif Tant qu'il y aura des Bouilles, « Appel à réoccupation de la zone humide du Testet », 17 juillet 2014.

Collectifs et groupes adhérents à la Sixième Déclaration de la Forêt Lacandone de l'EZLN, « Depuis la Sexta : Gaza vit et résiste ! », 26 juillet 2014.

Anonymes, « Nouvelles de la ZAD du Testet », 14 août 2014.

Anonymes, « Campagne pour la Libération des Espaces », 20 octobre 2014.

Anonymes, « ZAD Roybon Communiqué : appel au soutien en vue de la décision de justice de ce jeudi 18 », 15 décembre 2014.

Vladimir, Martine & Co, « Bure De la nécessité de se retrouver », 24 février 2015.

Les Lutins et les Mutines de la forêt des Chambarans, « Roybon venez à « LA ZAD AUX BOIS VIVANTS » », 11 mars 2015.

Anonymes, « Ramène ta pioche à Bure du 1er au 10 août », 24 mars 2015.

Anonymes, « Déclaration d'autonomie de la ZAD de NDDL en solidarité avec le Kurdistan », 26 septembre 2015.

Anonymes, « Solidarité contre l'expropriation des terres de Xochicuautla ! », 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Anonymes, « Appel à soutien des compas d'Anonymous au procès du 9 novembre au tribunal de Nancy », 30 octobre 2015.

Anonymes, « Convoi de l'est vers la COP 21 », 12 novembre 2015.

Anonymes, « Réunion du collectif anti aéroport », 05 février 2016.

Anonymes, « Rassemblement samedi 5 mars en soutien aux expulsé.es ! », 03 mars 2016.

Des habitant.e.s de la zad, « Une réponse d'habitant.es de la zad à l'appel à soutien contre les expulsions à Calais », 04 mars 2016.

Anonymes, « De Notre-Dame-des-Landes à Calais : appel à lutter contre la politique violente et destructrice menée par l'état envers celles et ceux qu'il considère indésirables », 21 mars 2016.

Anonymes, « EXPULSIONS DE LA JUNGLE A CALAIS : Résistons à la politique violente et destructrice de l'état », 21 mars 2016.

Anonymes, « Lille : Grand Banquet contre les exactions du Parti Socialiste ! », 24 mars 2016.

Anonymes, « Karnaval contre toutes les expulsions », 09 avril 2016.

Anonymes, « Nantes Rencontre de femmes avec le mouvement de Femmes Libres du Kurdistan », 20 avril 2016.

Des habitantes de la ZAD, « Depuis la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et depuis l'Autre Europe : communiqué de soutien à San Salvador Atenco au Mexique », 03 mai 2016.

#### D. Textes non classés (14 documents)

Anonymes, « Nôtre Dame des Landes », 18 décembre 2011.

Des habitant.e.s de la Zone d'Autonomie Définitive en résistance, « Notre Dame des Landes : Opération Obelix. Un menhir dans ta face Ayrault !!! », 02 novembre 2012.

La génération Y, « La génération « Y » : retranscription d'un tract papier ramassé devant un lycée », 08 décembre 2012.

Anonymes, « Réflexion perso et perspectives sur la ZAD et l'aéroport », 08 décembre 2012.

Camille, « La ZAD ne se raconte pas, elle se vit », 10 janvier 2013.

Sème ta ZAD, « Prise de parole Sème ta Zad », 13 avril 2013.

Anonymes, « Prise de parole pour les 3-4 août 2013 à partir du mouvement d'occupation », 06 août 2013.

Les 100 noms, « Une éolienne pour la ZAD », 27 mars 2014.

Lettre à l'univers d'un habitant de la zone est sur la ZAD, « Ces textes ont été écrits face à la menace de fauchage de certains champs occupés », 29 mars 2014.



Anonymes, « Appel Toulouse en solidarité avec les ZAD et contre la répression policière », 09 décembre 2014.

Anonymes, « Après-m/soirée infos/soutien à la ZAD de NDDL », 30 décembre 2015.

COMITE ZAD de RENNES, « Récits et communiqués suite au carnaval du 6 février à Rennes », 12 février 2016.

Anonymes, « Communiqué de soutien de la Fédération Anarchiste », 23 février 2016.

Anonymes, « A Rennes, une ambasad est née », 09 mars 2016.

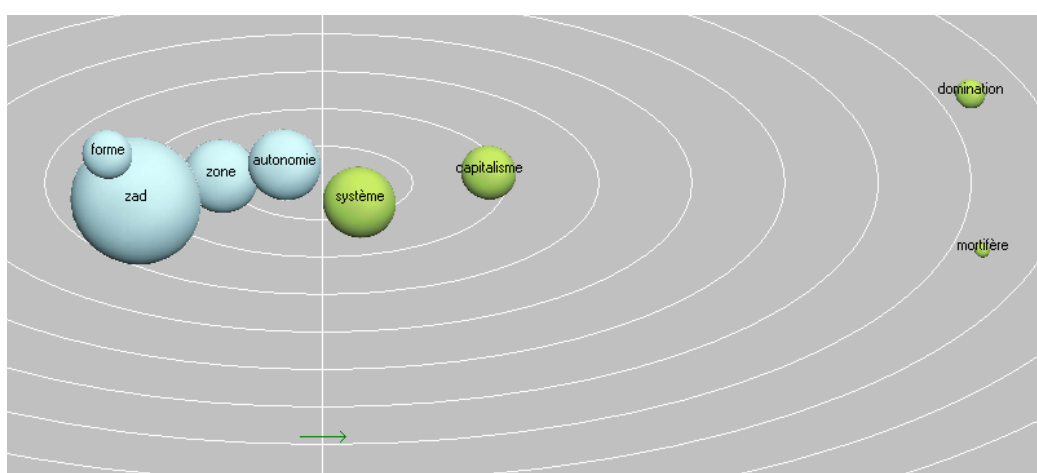
## Annexe 6 : Graphes en aires illustrant l'analyse sémantique des usages du lexique de l'« autonomie » - ZAD de Notre-Dame-des-Landes

Dans le logiciel d'analyse sémantique Tropes, les graphes en aires illustrent les relations de cooccurrences entre des classes d'équivalents :

« Chaque référence est représentée par une sphère dont la surface est proportionnelle au nombre de mots qu'elle contient. (...) La distance entre la classe centrale et les autres classes est proportionnelle au nombre de relations qui les lient : autrement dit, lorsque deux classes sont proches du centre elles possèdent beaucoup de relations en commun. (...) Pour reprendre la métaphore de système planétaire utilisée pour ce graphe, disons qu'autour d'une planète centrale (classe d'équivalent) gravitent d'autres planètes (classes d'équivalent qui ont des relations avec la classe centrale) qui sont plus ou moins proche du centre (fréquemment utilisées ensemble) et sont plus ou moins grosses (en fonction du nombre d'occurrences de mots qu'elles contiennent)<sup>1748</sup>. »

Je ne présenterai ici que les graphes affichant les cooccurrences les plus fréquentes. Les graphes en aires ne rendent cependant pas compte de l'orientation des relations qui lient ces différentes classes sémantiques (association ou opposition). J'ai donc du, pour les repérer, me référer directement aux textes du corpus. La couleur bleue représente les notions situées avant la catégorie de référence (à gauche sur le graphe) dans le texte et la couleur verte celles qui sont situées après (à droite sur le graphe). Chaque graphe illustre ainsi une ou plusieurs analyse(s) comparée(s) exposée(s) dans le corps de la thèse.

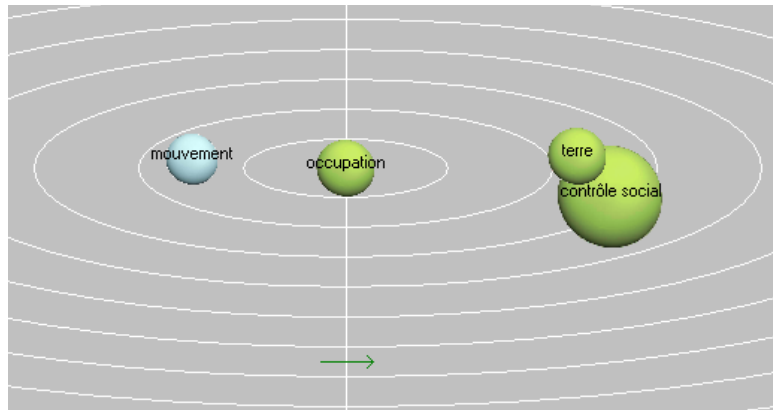
### Graphe 1 : Associations et oppositions à la relation entre les catégories sémantiques « autonomie » et « système »



Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

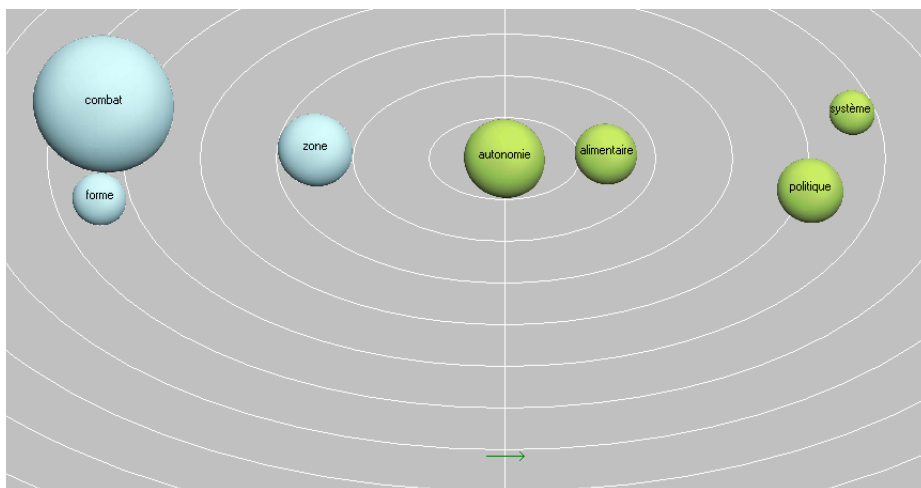
<sup>1748</sup> Molette (Pierre), Landré (Agnès), *Tropes...*, op. cit., p.21.

**Grphe 2 : Associations et oppositions à la catégorie sémantique « occupation »**



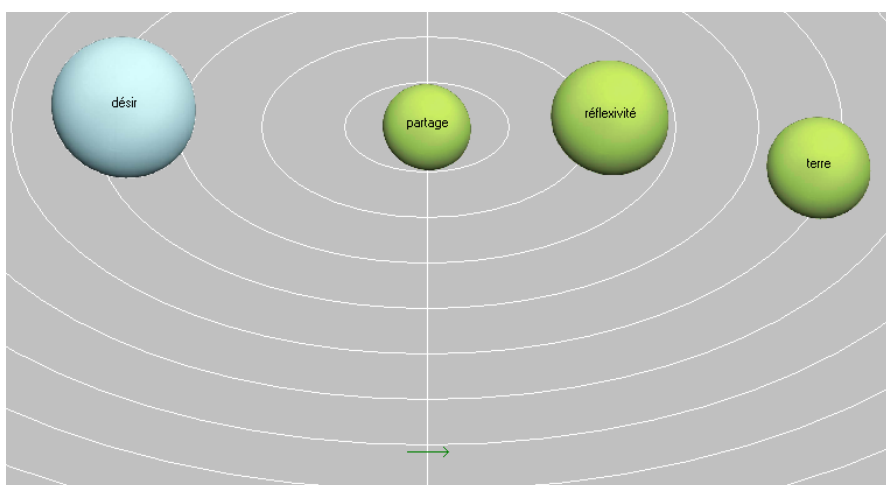
Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

**Grphe 3 : Associations et oppositions à la catégorie sémantique « autonomie »**



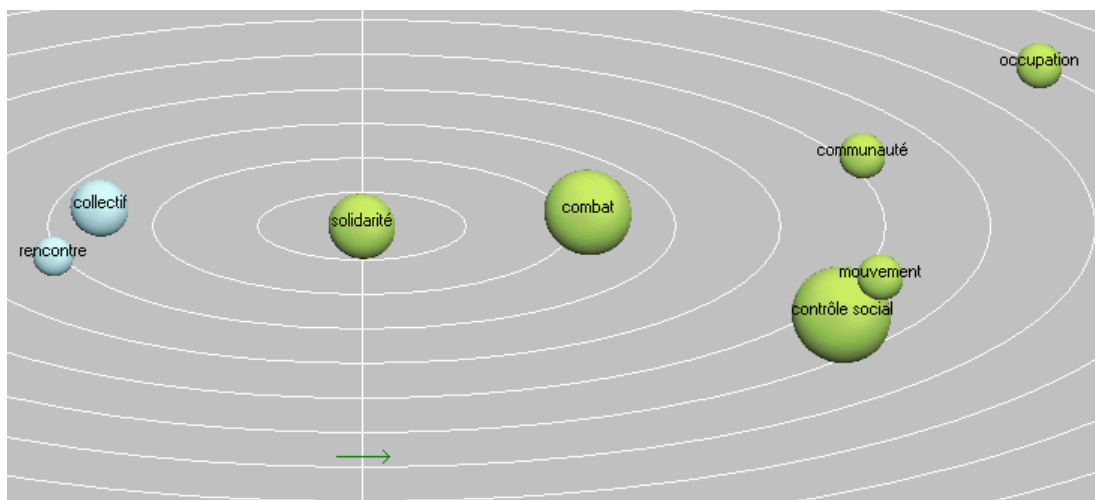
Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

**Grphe 4 : Associations à la catégorie sémantique « partage »**



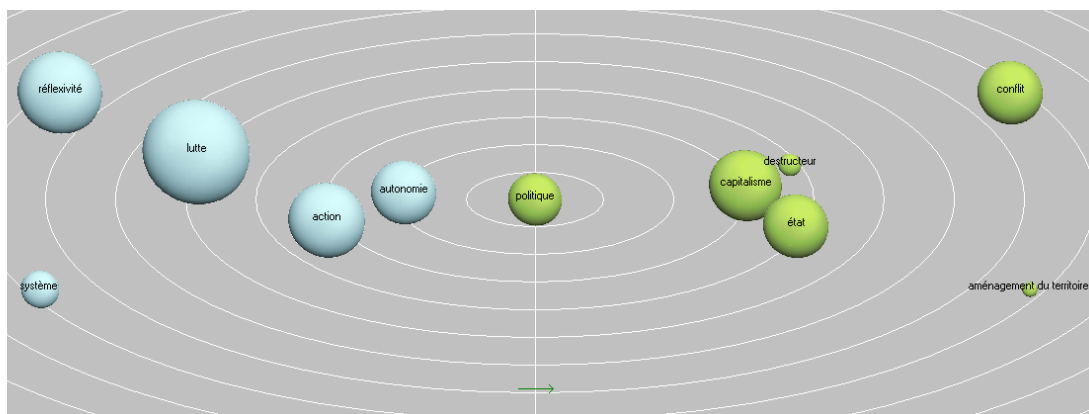
Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

**Graphe 5 : Associations et oppositions à la catégorie sémantique « solidarité » dans le segment contenant les messages de solidarité et les informations sur d'autres luttes pour l'autonomie**



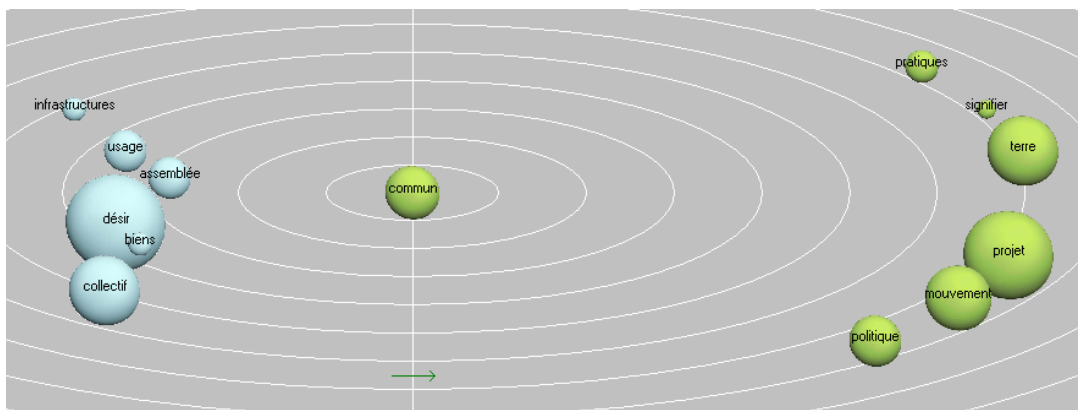
Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

**Graphe 6 : Associations à la catégorie sémantique « politique »**



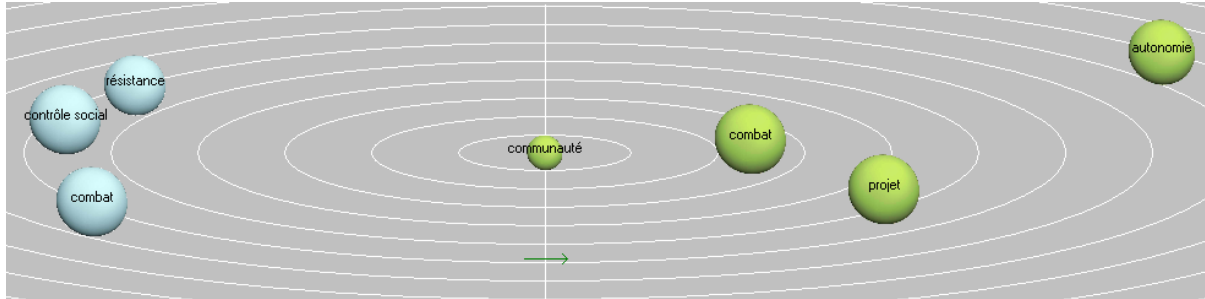
Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

**Gratification 7 : Associations à la catégorie sémantique « commun »**



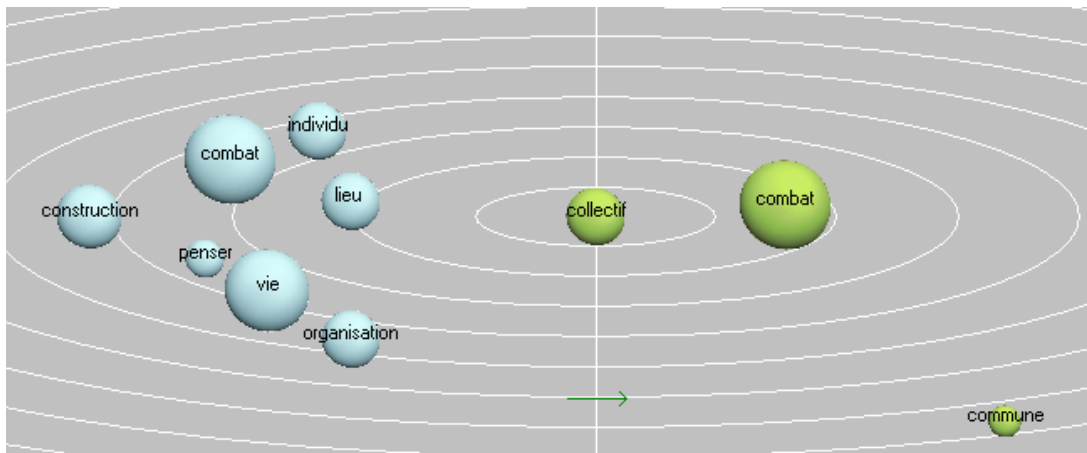
Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

**Grphe 8 : Associations et oppositions à la catégorie sémantique « communauté »**



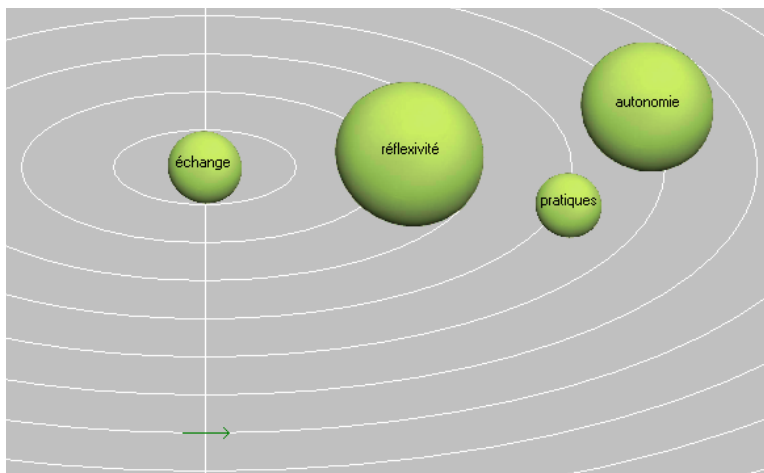
Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

**Grphe 9 : Associations à la catégorie sémantique « collectif »**



Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

**Grphe 10 : Associations à la catégorie sémantique « échange »**



Source : logiciel Tropes – analyse sémantique scénario « autonomie », mai 2016.

# Annexe 7 - Documents



**ARRIÈRE - COUR 93 99 rue de la Chapelle** - contact : Stéphane 06 75 61 61 50 - arrierecour93@gmail.com  
**Création association: 2010 / Convention d'occupation temporaire: ICF Habitat La Sablière 2010 (renouvelable annuellement)**  
 L'association Arrière-cour 93 s'est créée, il y a 2 ans, pour permettre aux habitants d'une tour de 200 logements de se réapproprier un espace privé abandonné de 600m<sup>2</sup> au pied de chez eux : le 93 rue de la Chapelle (Paris, 19<sup>e</sup>).  
 Ancienne aire de jeux, cet espace était fermé depuis une dizaine d'années. Grâce à la signature d'une convention d'occupation avec la SNCF et l'organisme HUIJ (ICF La Sablière), un groupe d'habitants la transforme progressivement en aménagement jardiné. Cela permet aujourd'hui aux habitants de l'immeuble et du quartier de disposer d'un espace extérieur, accueillant ponctuellement des événements culturels et sportifs. Sa vocation est de servir de lieu de rencontre et de lien social.  
 Sa vocation est de servir de lieu de rencontre et de lien social dans le périmètre du projet d'aménagement Chapelle International, cet espace sera transformé en une rue du nouveau quartier.

**ECOBIX 8, impasse de la Chapelle** - 01 40 38 17 94 - ecobix@btis.fr  
**Création association: 2005 / Convention d'occupation temporaire: ICF Habitat La Sablière 2009 (renouvelable annuellement)**  
 Ecobix originellement situé rue Pajol, s'est constitué en association en 2005.  
 Depuis le jardin, s'est délégué pour s'installer au printemps 2009 au fond de l'impassée de la Chapelle, le long des voies fermées de la Gare du Nord en signant une convention de location avec ICF La Sablière.  
 Le jardin partagé Ecobix est une cascade de verdure sur paliers, un espace de rencontre et de partage pour les habitants du quartier.  
 On y pratique l'écologie Urbaine appliquée : on cultive des légumes, on recycle, on expérimente de nombreuses initiatives citoyennes, L'association compte à ce jour 70 adhérents actifs et de nombreux sympathisants.

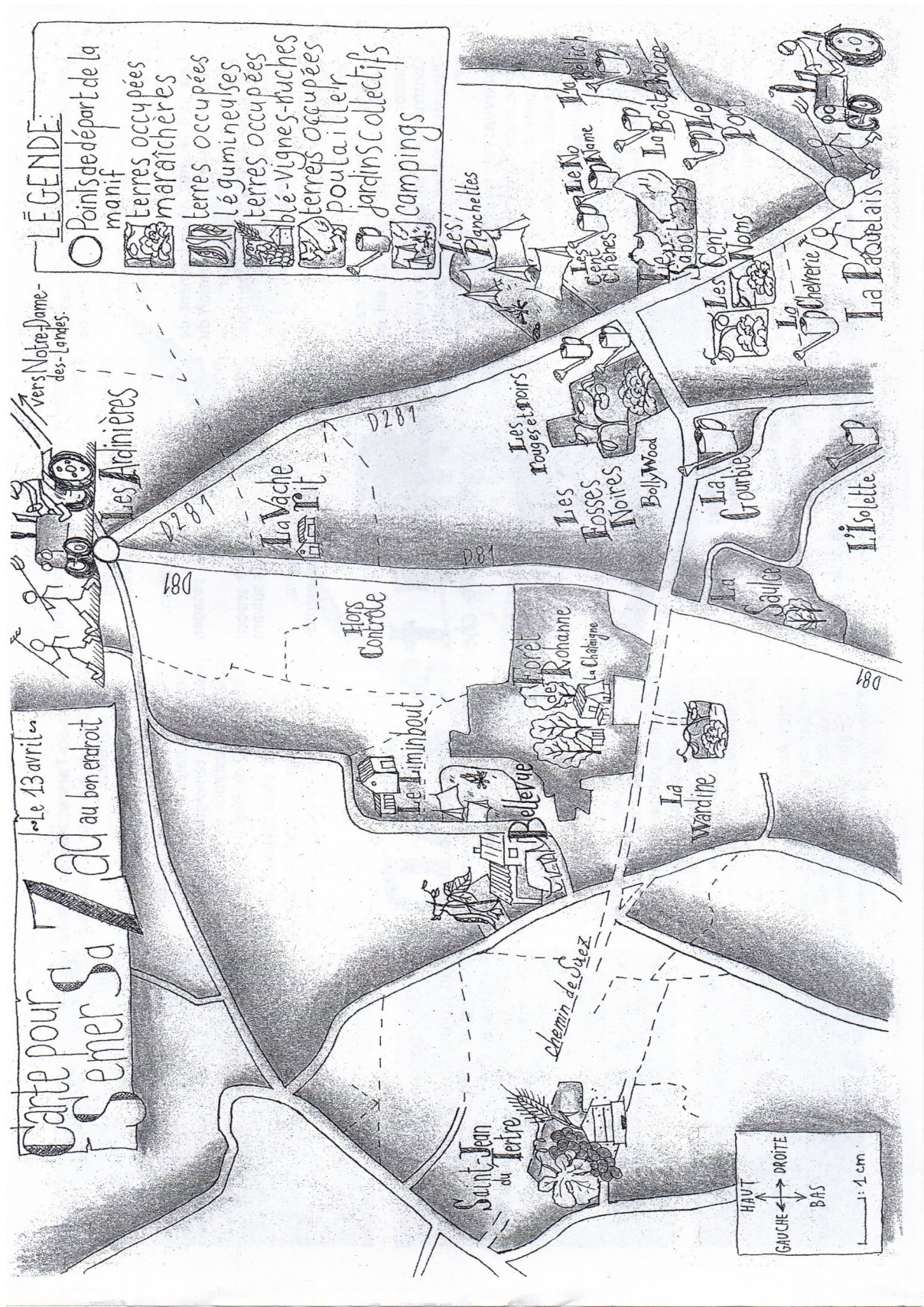
**JARDIN D'ALICE 40 rue de la Chapelle (bonnette crocodile)** - 01 63 06 16 05 - 40jardindalice@gmail.com  
**Création association: 2009 / Convention occupation temporaire: Paris Habitat OPH 2010 (renouvelable annuellement)**  
 Le Jardin d'Alice est un espace d'ateliers d'artistes partagés. Le site se compose de deux petites maisons de faubourgs et d'un grand jardin privatif de 800m<sup>2</sup>, un vrai saut dans la campagne, hors du temps.  
 Après avoir occupé illégalement le site en 2009, les artistes précaires du JdA ont négocié la signature d'une convention d'occupation temporaire avec le propriétaire Paris-Habitat, plus gros bailleur social d'Île-de-France. Cette convention permet l'utilisation et l'animation du lieu jusqu'au début des travaux de construction de logements sociaux. Depuis trois ans déjà, le Jardin d'Alice offre donc des espaces de travail à une dizaine d'artistes, et un espace de respiration au quartier, en ouvrant le jardin au public. La présence du collectif sur le site est signifiée par le jardin sera conservé par Paris-Habitat.  
 Aujourd'hui le jardin d'Alice appartient au quartier et c'est aussi aux habitants de s'investir pour que cet espace reste ouvert au public!

**THEATRE DE VERRE 17 rue de la chapelle**, www.theatreverre.fr  
**Création association Co-Anter: 1998 / Convention d'occupation temporaire: Ville de Paris 2010 (renouvelable annuellement)**  
 Le Théâtre de verre est un espace temporaire de diffusion et de création artistique se proposant comme une alternative à la culture contemporaine.  
 Il s'est bâti au fil des années sur son nomadisme et sur des principes éthiques et artistiques qu'il revendique chaque jour. De part et d'autre (le 17 rue de la chapelle et le 4ème Théâtre de verre), il démontre que l'on peut faire du long terme avec du court terme, que l'on peut s'inscrire dans une politique de la ville tout en gardant sa liberté d'expression et d'action culturelles et politiques.  
 Lieu de création, il propose des ateliers partagés et met à disposition ses espaces à nombre de compagnies, artistes, associations... pour des répétitions, vidéotextes, chantiers de création.  
 Le Théâtre de verre est un lieu de rencontre, de partage, de débats, de concerts, performances...  
 Le Théâtre de Verre, compte une cinquantaine d'artistes résidents, il est ouvert tous les jours de 10h à 22h (fermeture aine) l'échange et la rencontre. Le Théâtre de Verre est géré par l'association Co-antar et compte plus de 8000 adhérents.  
 Le lieu est sous convention temporaire avec la Ville de Paris, son interlocuteur privilégié étant la Direction des Affaires Culturelles.

**SHAKIRA IL 72 rue Riquet (à l'entrée du pont trottoir de gauche)** - www.curry-varant.com  
**Création association Curry Varant: 2006 / Convention d'occupation temporaire: SNCF 2010 (renouvelable annuellement)**  
 Afin de soutenir le développement de projets artistiques et associatifs à Paris, et dans le contexte d'un foncier rare et cher, l'Association Curry Varant développe, depuis 2006, la création d'espaces de travail artistique temporaires et partagés, installés dans des bâtiments délaissés, destinés à être réhabilités à court ou long terme. Ces espaces de travail temporaires sont mis à la disposition d'associations artistiques.  
 L'association Curry Varant compte environ 80 bénévoles, près de 5000 membres et soutient une centaine de projets par an.  
 L'association Curry Varant occupe actuellement deux espaces : "Le Shaloin" au 72 rue Riquet, Paris 18<sup>e</sup>, conventionné avec la SNCF et "Le Meubler" au 74 rue des Mareilles, Paris 20<sup>e</sup>, conventionné avec le bailleur social 3E.

**BOIS DORMOY Bois cis de la Chapelle** - contact Thomas : 06 87 42 59 20 - boisdormoy@yahoo.fr  
**Création association: 2007 / Convention d'occupation temporaire: Ville de Paris 2011 (renouvelable annuellement)**  
 Créée en février 2007, l'association « Le Bois Dormoy » s'est donné le projet d'ouvrir au public un terrain en friche depuis vingt ans. Enclavée de part et d'autre par des voies de chemin de fer elle est au nord, cette petite forêt au cœur de Paris est un repère privilégié pour les oiseaux nicheurs. Soucieuse de préserver et de faire découvrir l'écosystème très riche qui s'y est développé avant que de développer le lien social et la convivialité entre les habitants du quartier, l'association a œuvré pour la création d'un espace de détente et de partage.  
 L'association Bois Dormoy compte environ 100 bénévoles, près de 5000 membres et soutient une centaine de projets par an.  
 L'association Bois Dormoy est affiliée à l'association des Maisons Vertes et d'une convention d'occupation avec la Mairie de Paris. Le Bois Dormoy ouvre ses portes à un cinquantaine d'adhérents et d'autres associations - STPE (syndicat toxicomane), la Table Ousana (restaurants de la Goutte d'Or) - ainsi qu'aux écoles du quartier. Sous les fondations, l'association organise des ateliers de pratique artistique (sculpture, mosaïque), des concerts et des spectacles (contes, marionnettes, cinéma en plein air).  
 Un dialogue est ouvert avec la mairie pour tenter d'obtenir la pérennisation de cet espace vert menacé par un projet de construction.

Carte des « Espaces conventionnés » participants au festival des Portes Ouvertes de la Chapelle, Paris, 3 et 4 mai 2014.



Carte « Sème ta ZAD », ZAD de NDDL, 13 avril 2013.





# NOTRE-DAME-des-LANDES

EN CAS DE DÉMARRAGE DES TRAVAUX OU D'EXPULSION DE LA ZAD

MOBILISATIONS  
OCCUPATIONS  
BLOCAGES



Plus d'infos dans votre comité local ou sur [zad.nadir.org](http://zad.nadir.org)

Tract Appel à soutiens en cas de tentative d'expulsion, ZAD de NDDL, août 2016.



# VROUM VROUM VROUM

Nous vous invitons à  
VENIR SE RENCONTRER  
DIMANCHE 9 JUIN, 14H  
SUR LA D 281, aussi  
APPELÉE "La route chicane" 71

Les routes comme les champs font partie  
de la ZAD, de la lutte.

Nous aimerions rendre la route agréable  
pour tout-es, animaux compris sauf pour  
les sbires VINCI et l'état. C'est pourquoi  
nous vous invitons dimanche, pour  
se rencontrer.

Amenez votre créativité pour décorer  
chicanes et puis amenez aussi:

- \* PEINTURE ET PINCEAUX
- \* DES FLEURS (AVEC RAUINES) POUR  
LES CHICANES FLEURIES
- \* MARTEAUX, CLOUS, SCIES
- \* TOUT CE QUI PEUT SIGNALISER  
LES CHICANES ET DOS D'ÂNE,  
(TRUCS PHOSPHORESCENTS)
- \* UN PIQUE-NIQUE (c'est  
auberge espagnole)  
mais on se charge  
des pizzas))
- \* VOS INSTRUMENTS

APERÔ PARTICIPATIF  
AUBERGE ESPAGNOLE  
SCÈNE OUVERTE





Zad'News, ZAD de NDDL, 4-11 juin 2013.

	LUNDI	MARDI	MERC	05 JUNE	JEUDI	06 JUNE	VEND	07 JUNHO	08 JU	09 JU	
9h	<b>INFOS DE LA SEMAINE</b>										
	le program de KLAXON	10h LE POTCOL - POTAGER À DIJON 11h LES PAYSANS DANS LA LUTTE DES CLASSES À AVIGNON + 10MIN D'EXPERIENCE DE MUTUALISATION DES TERRES À CORDOBA	- TOUTE LA SEMAINE JINGLE DE LA SEMAINE COMPTE RENDU HABITANT-E-S DE LA ZAD				10h CHANSONS DE FEMMES DANS LES LUTTES AFRICAINES				
12h	1/4h AMERICAINE [HOWARD ZINN]	ÉPISODE 21	ÉPISODE 22	ÉPISODE 23	ÉPISODE 24	ÉPISODE 25	ÉPISODE 26				
13h	<b>INFOS DE LA SEMAINE</b> 17h LECTURE D'UN TEXTE SUR LE NIHILISME ÉCOUTE COLLECTIVE À LA CHATEIGNE										
	se distribue sur la zone										
16h	<b>SONS</b> PRIS PENDANT LE PROCÈS À ST-NAZAIRE, SUIVI PAR DISCUSSION CANTENNE OUVERTE > SUR KLAXON										
19h	INTERVIEW AU ROSIER										
20h	<b>INFOS DE LA SEMAINE • CALENDRIER LUNAIRE</b>										
20h30	PIECE RADIOPHONIQUE	CHAPITRE 1	THEOREME DE LA HOGGRA DE MATHIEU RIGOUST ...ROMAN SUR UNE HISTOIRE DE LUTTE SOCIALE ...	CHAPITRE 2	CHAPITRE 3	EUROPHONODIAR					

« Programme de Radio Klaxon », Zad'News, ZAD de NDDL, 4-11 juin 2013.

# LES 6 POINTS POUR L'AVENIR DE LA ZAD

## Parce qu' il n' y aura pas d' aéroport

Ce texte en 6 points a pour but de poser les bases communes nécessaires pour se projeter sur la ZAD une fois le projet d'aéroport définitivement enterré.

Il a été réfléchi au sein d'une assemblée régulière ayant pour objet de penser à l'avenir des terres une fois le projet d'aéroport abandonné. Assemblée qui regroupe des personnes issues des différentes composantes du mouvement de lutte. Ce texte a été longuement débattu, à plusieurs reprises, dans de multiples composantes et espaces d'organisation du mouvement.



Nous défendons ce territoire et y vivons ensemble de diverses manières dans un riche brassage. Nous comptons y vivre encore longtemps et il nous importe de prendre soin de ce bocage, de ses habitant-e-s, de sa diversité, de sa flore, de sa faune et de tout ce qui s'y partage. Une fois le projet d'aéroport abandonné, nous voulons :

1. Que les habitants-e-s, propriétaires ou locataires faisant l'objet d'une procédure d'expropriation ou d'expulsion puissent rester sur la zone et retrouver leur droits.
2. Que les agriculteurs-ices impacté-e-s, en lutte, ayant refusé de plier face à AGO-VINCI, puissent continuer de cultiver librement les terres dont il-elles ont l'usage, recouvrir leurs droits et poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.

3. Que les nouveaux habitant-e-s venu-e-s occuper la ZAD pour prendre part à la lutte puissent rester sur la zone. Que ce qui s'est construit depuis 2007 dans le mouvement d'occupation en terme d'expérimentations agricoles hors cadres, d'habitat auto-construit ou d'habitat léger (cabanes, caravanes, yourtes, etc.), de formes de vie et de lutte puisse se maintenir et se poursuivre.

4. Que les terres redistribuées chaque année par la chambre d'agriculture pour le compte d'AGOVINCI sous la forme de baux précaires soient prises en charge par une entité issue du mouvement de lutte qui rassemblera toutes ses composantes. Que ce soit donc le mouvement anti-aéroport et non les institutions habituelles qui détermine l'usage de ces terres.

5. Que ces terres aillent à de nouvelles installations agricoles et non agricoles, officielles ou hors cadre, et non à l'agrandissement.

6. Que ces bases deviennent une réalité par notre détermination collective. Et nous porterons ensemble une attention à résoudre les éventuels conflits liés à leurs mise en oeuvre.



Nous semons et construisons déjà un avenir sans aéroport dans la diversité et la cohésion. C'est à nous tout-e-s, des aujourd'hui, de le faire fleurir et de le défendre.





